

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Et **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur : **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Première partie
– Rapport –

TABLE DES MATIERES

Remerciements	6
Liste des abréviations	6
INTRODUCTION	7
ENCADRE : Les trois outils de la Mission	10
CONTEXTE : DE LA CRISE MONDIALE AUX REPONSES LOCALES	11
Eléments de contexte : la crise financière, le rôle de la monnaie	11
Le primat du territoire	14
ENCADRE : Le bitcoin ou l'anti-monnaie locale	16
1. SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL, MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES, DE QUOI PARLE-T-ON ?	19
1.1 Les systèmes basés sur l'échange de temps	19
1.1.1 Principes généraux des systèmes-temps	19
1.1.2 Les systèmes base-temps dans la pratique	20
1.1.3 Perspectives : solidarité et citoyenneté	22
PROPOSITION : Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique	22
1.2 Les monnaies locales complémentaires (MLC)	22
1.2.1 Origines	22
1.2.2 Typologie des monnaies locales complémentaires	23
1.2.3 Objectifs généraux : localiser les échanges, dynamiser les transactions, transformer les pratiques	25
PROPOSITION : Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales complémentaires	26
PROPOSITION : Engager la réflexion pour la mise en place d'un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts	26
2. UNE DYNAMIQUE PLANETAIRE	27
2.1 Des monnaies de référence : Suisse, Italie, Allemagne, Brésil, Japon	27
2.2 Regain d'intérêt pour les monnaies locales	32
2.2.1 En expansion un peu partout	32
2.2.2 L'objectif affirmé du lien et du local	33
2.3 Une situation juridique souvent floue et une implication des pouvoirs publics principalement locale	34
2.3.1 Un cadre juridique souvent absent, ou flou	34
2.3.2 Un fort soutien local	35
2.3.3 La nécessité d'une information et d'un débat	35
PROPOSITION : Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes	36

3. LA SITUATION EN FRANCE DES SELS ET DES MLC	38
3.1. L'état des lieux à l'été 2014.....	38
3.1.1 L'enquête sur les SELs	38
ENCADRE : Les Accorderies	40
3.1.2 L'enquête sur les MLC : principaux enseignements	40
ENCADRE : Eusko, une monnaie locale complémentaire en pleine expansion pour le Pays Basque	42
ENCADRE : le projet SOL	43
3.1.3 Difficultés et attentes des MLC	46
ENCADRE : Le coût de gestion d'une MLC	46
PROPOSITION : Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...).....	48
3.2 La Loi relative à l'ESS : une fenêtre d'opportunité pour faire reconnaître les MLC	50
3.2.1. Le rôle et les propositions initiales de la Mission	51
ENCADRE : l'article sur les monnaies locales complémentaires	52
3.2.2 Une nouvelle donne	53
PROPOSITION : Accompagner et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...).....	54
3.3 Des risques mais surtout des opportunités	54
3.3.1 Cinq risques identifiés.....	55
3.3.2 Au-delà des risques, les opportunités	58
4. POURQUOI DE NOUVELLES MONNAIES ET POUR QUOI FAIRE?	61
4.1. La réappropriation des échanges par les citoyens	61
4.1.1 Des liens plus proches et plus directs.....	61
4.1.2 Échanges et richesse.....	61
PROPOSITION : Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...)	61
4.2. Contribuer à la relocalisation de l'activité	62
4.2.1 Le circuit court, une digue contre le démenagement des territoires	62
4.2.2. PTCE, troc interentreprises... le maillage des monnaies à l'échelle d'un territoire	62
PROPOSITION : Expérimenter la mise en place de Barters spécifiques pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.....	64
4.3. Vers des plates-formes régionales de MLC.....	64
PROPOSITION : Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires.....	65
4.3.1 Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?.....	65
4.3.2 A quelle échelle territoriale ?	66
ENCADRE : SoNantes, un système de compensation à l'échelle d'une agglomération de presque 600 000 habitants	66
5- D'AUTRES MONNAIES AU SERVICE DE L'INNOVATION.....	69
5.1. La formation professionnelle continue.....	69
PROPOSITION : Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s).....	70
5.2. L'initiative économique et l'accès au crédit	70

PROPOSITION : Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).	71
5.3. L'investissement dans la transition énergétique	71
PROPOSITION : Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».	72
6. PROPOSITIONS DE LA MISSION :	74
BIBLIOGRAPHIE	75

Remerciements

Les responsables de la Mission tiennent à remercier les membres des cabinets ministériels qui ont suivi pas à pas l'avancée de leurs travaux. Avec une mention toute particulière pour Catherine Joly et Aline Creignou qui ont permis à la fois la continuation de la Mission suite aux remaniements ministériels et l'organisation puis le suivi des débats parlementaires ayant abouti à l'adoption d'un article reconnaissant les monnaies locales complémentaires dans la loi du 31 juillet 2014.

Ils tiennent également à remercier l'ensemble des acteurs et des experts qui ont apporté leur contribution lors des échanges au sein du Groupe Ressource ainsi que leur disponibilité et leur expertise lors des différentes visites de terrain réalisées en France comme à l'étranger.

Ils tiennent enfin à remercier France Stratégie pour son appui intellectuel et logistique indispensable à la conduite de cette Mission.

Liste des abréviations

ACPR : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

BCD : Banque Communautaire de Développement

CESE : Conseil économique, social et environnemental

CESER : Conseil économique, social et environnemental régional

DGCS : direction générale de la cohésion sociale

DGT : Direction Générale du Trésor

ESS : Economie Sociale et Solidaire

EUR : euro(s)

LETS : Local Exchange Trading System

MLC : Monnaie(s) Locale(s) Complémentaire(s)

PACA : Provence Alpes Côte d'Azur

PTCE : pôle territorial de coopération économique

SEL : Système d'Echange Local

TMLC : Titres de Monnaies Locales Complémentaires

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

INTRODUCTION

Une trentaine de monnaies locales complémentaires (MLC) sont en fonctionnement aujourd'hui en France, et autant sont en projet¹. On a pu également recenser près de 500 systèmes d'échanges basés sur le temps, principalement des Systèmes d'échanges locaux (SELs) mais aussi une quinzaine d'Accorderies. Ainsi, des dizaines de milliers de nos concitoyens ont choisi d'utiliser d'autres monnaies que la seule monnaie centrale pour effectuer leurs transactions et leurs échanges. Un phénomène auquel il faut ajouter celui des milliers d'entreprises, toujours plus nombreuses, qui s'impliquent (ou souhaitent s'impliquer) dans des systèmes de paiements inter-entreprises en unité de compte spécifique. Le phénomène est certes très récent (les plus anciennes expériences de monnaies ont à peine plus de 5 ans) mais il est en expansion constante et l'intérêt que lui portent désormais les acteurs territoriaux ne cesse de se confirmer.

Le développement que connaît la France actuellement dans ce domaine s'inscrit dans un mouvement planétaire de grande ampleur puisqu'on estime en effet à environ 5 000, le nombre de monnaies complémentaires dans le monde. La crise financière des *subprimes* puis celle des dettes souveraines de 2008 a d'ailleurs contribué à l'accélération du développement de ces innovations monétaires.

Celles-ci peuvent prendre des formes très variées : monnaies à l'initiative des citoyens sur un territoire restreint, monnaies affectées à un type de produits particuliers, monnaies anti-crise mises en place uniquement entre entreprises et acteurs économiques,... Mais tous ces dispositifs innovants ont un point commun : celui d'être relié, d'une manière ou d'une autre, à la monnaie légale, c'est-à-dire celle communément admise par la population et ayant un cours légal garanti par la puissance publique. Car, pour la plupart de leurs promoteurs, il ne s'agit pas de remplacer le système monétaire existant mais plutôt de remédier aux faiblesses inhérentes à un système centralisé basé sur une seule monnaie principalement issue du crédit bancaire. Bref, de « compléter » le système comme on dit aussi cela d'une alimentation présentant des insuffisances pour maintenir la personne en bonne santé.

A l'échelle historique, y compris de l'histoire d'un pays de tradition très centralisatrice comme la France, on constate assez vite que la pluralité monétaire était souvent la règle et que le système uniforme reposant sur une seule monnaie constituait plutôt l'exception.

En France aujourd'hui, la quasi-totalité des acteurs impliqués dans le mouvement des monnaies complémentaires ne souhaitent pas remettre en question l'existence de l'euro. Mais ils cherchent plutôt à mettre en place des systèmes où les citoyens et

1

Il n'existe pas de définition simple et conventionnelle des MLC. Les chapitres 1 et 3 du présent rapport reviennent sur le sujet et formulent des propositions. Quant à opposer « en projet » à « en fonctionnement », il s'agit d'une convention, mais la définition ici aussi serait à préciser. Le décompte utilisé dans ce rapport est basé sur l'état des lieux présenté par le réseau des MLC, sur <http://monnaie-locale-complementaire.net/france/>, consulté début janvier 2015.

les entreprises concernés se réapproprient l'utilisation de la monnaie et ses différentes fonctions. En revanche, ils remettent en question une trop grande dépendance vis-à-vis de la monnaie classique issue du crédit bancaire. C'est la raison pour laquelle l'adjectif « complémentaire » prend tout son sens dans les dispositifs des nouvelles monnaies qui se développent actuellement et qui font l'objet de ce rapport.

En ce sens, il faut souligner que ces innovations monétaires sont l'exact opposé du *bitcoin*. Cette monnaie alternative a fait son apparition en 2009 et permet de développer aujourd'hui sur internet un nouveau système de paiement. Le *bitcoin* est emblématique d'un mouvement en développement lui aussi, celui des monnaies virtuelles. Le développement très rapide de ces « crypto-monnaies » exerce une réelle fascination comme c'est souvent le cas de tout phénomène monétaire. Surtout, et notamment dans le cas du *bitcoin*, cela suscite beaucoup d'inquiétude par la volatilité de son cours et des scandales déjà provoqués. Pourtant, son acceptation par un nombre croissant d'acteurs économiques et d'enseignes commerciales se diffuse. En France, les autorités publiques n'ont pour l'instant pas souhaité réglementer plus durement mais ont préféré renforcer la surveillance de son utilisation. Et ce, afin de protéger les consommateurs imprudents et surtout d'éviter les dérives vers le blanchiment et l'utilisation du *bitcoin* pour favoriser certains trafics.

Ce qui oppose fondamentalement le *bitcoin* (et ses nombreux avatars) aux monnaies complémentaires dont il est question dans ce rapport, c'est son caractère apatride et anonyme. Sa création et son émission ne sont absolument pas ancrés dans un minimum de délibération démocratique et politique. De même son utilisation n'est en rien soumise à des objectifs de développement de l'activité économique au bénéfice d'un territoire ou de renforcement du lien social au service de la collectivité.

Car ce sont bien ces questions qui motivent avant tout les promoteurs des monnaies complémentaires et des systèmes d'échanges locaux. Pour nombre d'entre eux en effet, la mise en place d'un dispositif monétaire innovant vise des objectifs sociétaux plus globaux, au premier rang desquels figurent la réappropriation des échanges par les citoyens, la relocalisation de l'activité économique et sociale et la dynamisation de la vitalité des territoires. Il n'est donc pas surprenant de constater que la majeure partie des initiateurs des MLC en France se réclament de l'économie sociale et solidaire (ESS).

Certes, comme on le verra dans ce rapport, l'impact des MLC et des systèmes d'échanges locaux reste pour l'instant modeste, leur création étant encore très récente. Mais comme nous aurons l'occasion de le montrer c'est leur potentiel d'implication citoyenne et des acteurs économiques au service de la vitalité ou la résilience des territoires qu'il faut avant tout, à ce stade, mettre en avant.

Les plus anciens à avoir exploré ces nouvelles façons de promouvoir les échanges sont les SELs (Système d'échange local). Ils se sont fortement développés à partir du début des années 90 en « acclimatant » à la culture française les initiatives des LETS nés au Canada (Local Exchange Trading System). Ils ont été jusqu'à près de 500 en France au début des années 2000. Il semble cependant que leur nombre soit aujourd'hui un peu en diminution puisque l'enquête conduite dans le cadre de cette Mission en a dénombré un peu moins de 350 réellement actifs. Mais le relais semble désormais assuré par l'expansion du système des Accorderies « importé » du

Québec il y a quelques années. Ces systèmes basés sur l'échange de temps semblaient trouver un terrain particulièrement propice à leur développement en milieu urbain puisque la première Accorderie française est effectivement née dans le XIXème arrondissement de Paris. Cependant, ce type de dispositif commence à faire ses preuves également en milieu plus rural comme c'est le cas à Die (Drôme) ou en milieu semi-urbain.

Cette grande proximité des valeurs et des pratiques des initiateurs des systèmes d'échanges locaux et des monnaies locales complémentaires avec celles promues par le secteur de l'économie sociale et solidaires a naturellement conduit la Mission à saisir l'opportunité de l'examen de la loi cadre relative à l'ESS pour faire reconnaître légalement les MLC.

Dès l'étape du rapport intermédiaire (printemps 2014), la Mission a donc proposé au gouvernement un amendement permettant cette reconnaissance. Le texte de cet amendement proposé est exposé au chapitre 3 de ce rapport. Dans une version ajustée, le gouvernement a choisi de le porter lui-même devant le parlement. Ainsi, les monnaies locales complémentaires ont été intégrées dans la loi ESS lors de son examen par l'Assemblée Nationale en première lecture en mai 2014. L'article 16 de la loi reconnaît donc les monnaies locales complémentaires comme titres de paiement dès lors que ceux-ci sont l'initiative de structures relevant des acteurs de l'ESS définis à l'article 1er de cette même loi.

Cette avancée est importante à double titre et doit être saluée. D'une part, elle donne un cadre juridique à l'émission de ces titres de paiement et aux acteurs qui s'y impliquent. D'autre part elle facilite la possibilité notamment pour les collectivités locales de s'associer à ces initiatives. Potentiellement, cette avancée législative pourra permettre aux MLC en circulation ou en projet d'amplifier leur impact et d'atteindre plus facilement une masse critique indispensable à leur pérennisation.

Ainsi, à mi-parcours, la Mission a contribué à modifier significativement le paysage juridique du développement des monnaies locales complémentaires en France. Ce n'est d'ailleurs pas le moindre des paradoxes que de constater désormais que la France est à ce jour le seul pays européen à avoir édicté un cadre légal alors qu'en comparaison avec d'autres pays européens elle n'apparaissait pas jusqu'à présent comme un pays véritablement pionnier en la matière.

Sur la base de cet acquis, la Mission a ensuite pu poursuivre son travail d'analyse et de compréhension du phénomène d'innovation monétaire actuellement à l'œuvre. Ce travail pourrait très certainement se poursuivre encore longtemps tant les initiatives se multiplient en prenant exemple sur d'autres dynamiques à travers le monde tout comme sur le continent européen. La créativité dans ce domaine est impressionnante mais le cadre posé pour cette Mission ne suffisait pas pour l'explorer plus avant.

Les risques que peuvent porter toutes ces initiatives en matière fiscale (paiement de la TVA par exemple) ou en matière de travail dissimulé ou de concurrence déloyale (pour les systèmes d'échange local) semblent minimes et ont déjà été repérés par le passé.

Cependant, pour la Mission, il ne fait aucun doute que la puissance publique doit apporter une contribution pour orienter et soutenir ces dispositifs tout en veillant à laisser aux acteurs la pleine initiative de leurs projets et le potentiel bénéfice que

ceux-ci peuvent générer en matière de dynamisation des territoires et d'implication des citoyens au service d'un développement plus durable.

Toutefois, comme le souligne avec lucidité Bernard Lietaer, l'un des meilleurs spécialiste mondiaux de ces sujets : « il serait naïf de considérer les monnaies complémentaires comme une potion magique, susceptible de résoudre tous les problèmes présents et à venir. Néanmoins, repenser la monnaie est un élément indispensable à toute réflexion, si elle doit déboucher sur des solutions opérationnelles. »²

Aussi, sur la base des nombreux débats qui ont pu naître tout au long de son travail entre acteurs et experts, la Mission formule douze propositions. On les trouvera au fil de ce document puis récapitulées dans un tableau accompagnant la synthèse de ce rapport. Ces propositions s'articulent selon 4 registres :

- Faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS ;
- Développer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et de leurs enjeux ;
- Développer un appui méthodologique aux acteurs afin de mesurer l'impact et d'amplifier le potentiel de ces dispositifs ;
- Suivre les innovations monétaires favorisant l'activité économique, l'inclusion sociale et la transition énergétique.

Le présent rapport est composé de deux parties.

La première est le rapport de Mission proprement dit. Elle fait état des analyses que la Mission a pu élaborer conformément aux « feuilles de route » que les Ministres commanditaires avaient bien voulu indiquer.

La seconde partie rassemble les nombreuses contributions (près d'une trentaine) que les acteurs et les experts mobilisés au fil de des travaux ont réalisées à la demande de la Mission. Ces contributions complètent, avec une grande richesse de point de vue et d'expertise, les analyses de la première partie. Elles ont largement inspiré certaines des réflexions et des propositions formulées à l'issue de cette Mission.

ENCADRE : Les trois outils de la Mission

Le travail de la Mission s'est organisé autour de trois principaux outils :

- Un Groupe Ressource. Réunissant une cinquantaine de personnes, il avait pour vocation d'apporter une expertise ou des retours d'expérience autour de ce champ d'étude encore relativement peu exploré. Il s'est réuni à six reprises entre avril et octobre 2014, pour des journées de travail consacrées à des entretiens et des exposés. Au cours de ces réunions, nous avons auditionné des acteurs, des experts et des politiques qui ont enrichi la mission de leurs expériences et vécus respectifs. Dans ce cadre, nous avons organisé une audition spécifique de Michel Rocard, ex-premier ministre de la France.

² Lietaer et alii, (2012)

- Des entretiens et visites de terrain en France et Europe. Nous avons pu nous déplacer quatre fois en France (Romans/Valence, Paris, Toulouse et Nantes) et deux fois en Europe (Belgique et Sardaigne). Le cadre de cette mission ne nous permettait pas de nous déplacer plus, nous avons donc essayé d'optimiser et de varier ces différents déplacements afin d'avoir une vision la plus exhaustive possible des modèles de MLC et systèmes basés sur le temps existants sur les territoires.

- Trois enquêtes. Des questionnaires ont été envoyés aux structures porteuses de monnaies. L'un était consacré aux MLC proprement dites, un autre consacré aux SELs. Un troisième, diffusé par la Direction Générale du Trésor avec les Missions économiques, a permis de faire un état des lieux dans différents pays.

La Mission a fait le choix de focaliser son attention sur les dispositifs de monnaies locales complémentaires (MLC), s'intéressant aux SELs principalement par le biais de l'analyse de l'enquête, mais en élargissant sa réflexion aux diverses initiatives sociales portant sur les questions monétaires

CONTEXTE : DE LA CRISE MONDIALE AUX REPONSES LOCALES

Dans la lettre de commande de la mission, les Ministres soulignaient que les dispositifs et initiatives autour des questions monétaires « *connaissent, en Europe et dans le monde, un essor significatif, renforcés par les effets de la crise économique* »³.

Ce chapitre préambule propose d'abord quelques éléments de contexte incontournables, sur la crise financière et comment elle interroge le rôle de la monnaie. Il rappelle ensuite l'importance de l'échelon local dans les réponses apportées.

Éléments de contexte : la crise financière, le rôle de la monnaie

Les initiatives monétaires sont en « essor significatif », en France et dans le monde, où plusieurs milliers d'expériences en monnaies locales cohabitent aujourd'hui avec les devises nationales⁴. Ce renouveau de l'intérêt pour des monnaies non-centrales coïncide avec la période entamée en 2008 d'une crise économique et financière qui, en Europe, n'a pas connu d'équivalent depuis quatre-vingts ans. Cette coïncidence n'est pas un hasard : depuis leur origine au cours de l'époque moderne et jusqu'à aujourd'hui, les monnaies locales connaissent un renouveau lors des périodes de crises économiques prolongées.

³ Voir lettres de mission en Annexe.

⁴ Le chiffre de 5000 monnaies locales dans le monde est souvent retenu, mais d'autres avancent 2500, sans que la source primaire de ces deux estimations ne soit très claire, ni ce qu'ils recouvrent. En outre, il s'agit d'un nombre en évolution perpétuelle vu la dynamique des initiatives.

Aujourd'hui, des mouvements citoyens portent ces projets d'innovation sociale et ils se renforcent avec l'intérêt croissant - voire l'implication - des collectivités locales. Cela a rendu plus nécessaire encore un questionnement des pouvoirs publics, d'autant qu'une « anti-monnaie locale », le *bitcoin*, a fait irruption dans l'actualité. Ce phénomène témoigne de la fébrilité des institutions quand le centralisme monétaire est attaqué, et pose, en creux, les questions exprimées par le mouvement des monnaies complémentaires.

Crises et dysfonctionnements du système monétaire

Si les monnaies complémentaires de l'époque moderne furent imaginées il y a tout juste un siècle par l'économiste allemand Sylvio Gesell (1862-1930)⁵, les premières expériences concrètes sont nées avec la crise (et juste après le décès de Gesell) : le *wära*, expérience allemande entre 1931 et 1935, ou la banque suisse WIR, archétype du système de crédit-mutuel interentreprises né en 1934, qui regroupe aujourd'hui des milliers d'entreprises suisses, sont des enfants de 1929. Il y a en effet historiquement et logiquement un lien entre monnaies locales et désordres financiers globaux : quand ceux-ci attirent l'économie dans la déflation et le chômage de masse, alors que celles-là entendent agir comme palliatif, voire comme remède, en soutenant les échanges locaux et, partant, aidant au travail (voire à l'emploi).

Le système financier mondial n'a jamais été vraiment stable⁶, mais il est à nouveau particulièrement bousculé en Europe depuis 2008. Les plus « mécanistes » des économistes voient une causalité assez évidente entre crise financière et apparition de monnaies locales. La circulation des monnaies centrales ralentit en temps de crise - notamment depuis 2008, même s'il faut être prudent dans l'observation de tels phénomènes - alors que, de manière générale, une des spécificités des monnaies consacrées à un territoire réduit est justement leur vitesse de circulation plutôt supérieure⁷. Palliant un ralentissement qui pèse sur les transactions, les monnaies locales ont alors tendance à attirer des utilisateurs quand elles existent, et à motiver des initiatives de création quand elles n'existent pas encore. A l'extrême, l'Argentine, où l'effondrement de la monnaie centrale au tournant de ce siècle a entraîné une démultiplication des systèmes complémentaires (en l'occurrence alternatifs), en est un exemple parlant.

Il serait cependant réducteur de ne voir que des raisons et des conséquences mécaniques entre crises financières et monnaies locales. Pour reprendre les termes de P. Viveret et C. Whitaker, le dysfonctionnement actuel du système monétaire dominant est triple : *1/ la démesure de l'économie spéculative par rapport à*

⁵ Qui proposa, dans son livre « L'ordre économique naturel », publié en 1916, le principe des monnaies fondantes, c'est à dire qui perdent de la valeur au cours du temps.

⁶ le FMI, qui a pour fonction justement de veiller ce que ses instabilités ne dégénèrent pas, recense plusieurs en moyenne plus d'une dizaine de « crises financières » par an à travers le monde.

⁷ de la Rosa J.L. et and Stodder J. (2013), ou Amato et al. (2003). Voir aussi les arguments proposés par exemple par le projet Mipys (<http://www.mipys.net>)

*l'économie réelle, 2/ la coupure entre économie et écologie et 3/ la coupure entre finance et monnaie d'une part, et exercice de la citoyenneté de l'autre**⁸.

Pour ne rester que sur le système financier, se mêlent dans cette crise qui dure des éléments extrêmement variés, présents (et parfois dénoncés) depuis longtemps, et à l'origine de la plupart des crises modernes, mais dont la conjonction contribue à la durée et à la dureté de l'épisode actuel⁹.

On y retrouve ainsi des aspects financiers, « microtechniques » (opacité des outils utilisés, empilement des réglementations, complexité des circuits...) ou « macrotechniques » (mondialisation qui transforme les rapports de force, accélération des décisions, systèmes de notations ou d'analyses dépassés...).

Entrent également en jeu des questions comptables (manière de comptabiliser dans le temps ou l'espace, notamment les profits et les investissements) et des questions économiques plus générales (répartition des richesses entre pays et entre individus, irruption de nouveaux acteurs et transformation de la mondialisation...).

Et puis, au coeur de l'ensemble, règne la question politique. Le terme politique renvoie ici autant à la politique économique (et notamment le pilotage des principales monnaies dans un contexte de mondialisation qui transforme l'espace économique mondial) mais aussi, plus général, à la capacité des citoyens à prendre en main les décisions qui engagent leur destin.

Cette crise financière, qui amène inévitablement une crise sociale d'ampleur (l'ensemble débouchant, pour une partie croissante des citoyens, sur un doute quant à la capacité d'action du politique), s'entremêle avec (et peut-être accélère) une crise écologique, et plus particulièrement la crise climatique, d'une envergure jamais égalée dans l'histoire humaine. Dit autrement, *l'Europe souffre d'une incomplétude de l'euro en tant que lien social et subit une triple crise financière, sociale et écologique** (Aglietta). Et il n'est plus étonnant que la monnaie centrale doive faire face à une perte de la « confiance éthique » (au sens de Bruno Théret) indispensable au bon fonctionnement d'une monnaie¹⁰.

La monnaie, à la fois intermédiaire des transactions, réserve de valeur et unité de mesure et de compte, est au centre des questions concernant notre époque. Concernant la monnaie centrale, son espace de circulation, mondial, ainsi que sa déconnection des préoccupations majeures des citoyens sont certainement une des causes de nos problèmes. Et même, *la création de monnaie est exclusivement orientée vers les opérations commercialement rentables. Il en résulte que l'entretien des biens communs est de plus en plus délaissé faute d'un financement approprié** (Gaudin). Les initiatives citoyennes débouchant sur des projets de monnaies locales sont ainsi autant de moyens d'agir, que les pouvoirs publics regardent de manière circonspecte, mais qu'ils sentent pourtant porteurs de solutions. Cela s'inscrit dans *un vaste mouvement mondial qui s'étend et traduit la volonté grandissante de trouver*

⁸ Les parties en italique suivies d'une astérisque sont extraites directement des contributions présentées en partie B du rapport, l'auteur étant nommé en fin de citation quand il n'a pas été nommé avant.

⁹ Voir par exemple Aglietta (2008)

¹⁰ Théret et Kalinowski (2012)

*des réponses aux grands défis de notre temps en donnant à la monnaie un sens qu'elle a perdu** (Derruder)

Les différentes initiatives monétaires interrogent ainsi simultanément les trois fonctions de la monnaie, qui sont autant de questions centrales pour notre époque : l'échange, la réserve de valeur et l'unité de mesure.

La monnaie : échange, mais aussi réserve de valeur et mesure de toutes choses

A la fois moteur et résultat de notre système capitaliste marchand, l'échange est au centre des activités humaines modernes, et son ampleur ainsi que son rythme se sont accrus avec la mondialisation en cours depuis quelques décennies, encore accélérée depuis le tournant du siècle. Quand le système est en crise, la monnaie en tant qu'intermédiaire des transactions est inévitablement questionnée. Des monnaies locales sont alors des outils utiles en ce qu'elles permettent de recentrer les échanges sur un territoire plus réduit que le monde entier, redonnant ainsi un moyen de connaissance à chacun, mais aussi, plus profondément, en ce qu'elles interrogent l'échange lui-même.

Quel sens a l'échange, quel lien génère-t-il, mais aussi quelle ampleur peut-il prendre, puisque ces initiatives ont en commun de revendiquer une limite à leur espace de diffusion et de validité : cela permet, en particulier de renforcer des liens distendus par une vision uniquement marchande de l'échange, mais également de repenser les circuits de production et, plus généralement, de reconsidérer les coûts relatifs et les échelles de valeur. Le réseau des MLC rappelle qu'un objectif des monnaies locales est de *réduire la dépendance des territoires vis-à-vis d'approvisionnements lointains, en renforçant les circuits courts et locaux, améliorant la résilience du territoire à l'égard des crises mais aussi l'inscription dans la durée de politiques transformatrices**.

Et l'échange n'est pas qu'un simple transfert de marchandise ou de service entre deux entités, mais également un lien qui se crée. En ce sens, les monnaies complémentaires mises en place dans le monde *répondent aux dysfonctionnements du modèle capitaliste et redonnent à la monnaie sa fonction principale, celle de l'échange, aussi bien économique que social** (Praud).

Toutes les fonctions de la monnaie

Autre fonction de la monnaie, la réserve de valeur. Sylvio Gesell imaginait des monnaies fondantes pour favoriser la circulation monétaire et décourager les tendances à l'accumulation. Même si toutes les expériences de monnaies locales ne reprennent pas ce principe, parfois complexe, il y a toujours, dans l'ambition des monnaies locales, l'idée qu'une monnaie doit, justement, freiner au maximum ce rôle de réserve, viser *une suppression totale ou partielle de la fonction de réserve de valeur, ceci afin de supprimer les effets de spéculation à partir de l'intérêt et afin également de démultiplier les échanges** (Landriot et Poulnot)

Une des grandes forces des monnaies locales est bien de circuler plus rapidement que les monnaies centrales, et de décourager (voire ne pas permettre) l'accumulation, source de déséquilibres de puissance entre les différents acteurs. Une monnaie à vocation locale permet au final, pour reprendre D. Clerc et J.B. de Foucauld de *limiter les opérations financières à haut risque et les bulles spéculatives dont l'explosion est dramatique par les effets collatéraux qu'elle provoque ainsi, et, parallèlement, de réduire les effets de « coagulation » de la richesse dans certains pôles**.

Enfin, la monnaie est unité de compte. En continuant à suivre Viveret et Whitaker, il convient de souligner que le système monétaire actuel connaît bien un triple dysfonctionnement, et non pas trois dysfonctionnement différents contre lesquels il serait envisageable de lutter un par un. Et à la racine commune, le fait d'*une société qui ne sait plus s'interroger sur les richesses et les nuisances réelles**. C'est à dire, en particulier, une société qui constate une fracture croissante entre la mesure de ces richesses et le ressenti des besoins et des urgences des citoyens.

L'apparition de monnaies locales questionne non seulement l'échange et l'accumulation, mais rejoint également, à un niveau plus « macro », un autre axe de réflexion, les manières de penser la richesse. Il n'est pas étonnant que les travaux et expériences en cours sur le sujet soient construits, c'est la même logique qui prévaut, au niveau régional plus simplement qu'au niveau national ou supra-national.

La question des richesses est ainsi indissociable de celle de la monnaie : il ne peut y avoir de monnaie durable et utile sans une réflexion sur les richesses présentes sur le territoire considéré. Une des propositions de la mission sera ainsi de mettre en place, au niveau national mais à partir des expériences locales, et en fonctionnement construit avec l'ensemble des parties prenantes, un audit des richesses sur les territoires : *le lien entre nouvelle approche de la monnaie et nouvelle approche de la richesse, c'est-à-dire revenir aux fondamentaux, et articuler les initiatives monétaires à une approche cohérente de la valeur (comme force de vie) et de la comptabilité (des activités bénéfiques ou nuisibles car sources de perte) s'appuyant sur des richesses réelles et potentielles existantes sur le territoire concerné** (Viveret et Whitaker).

Le primat du territoire

Le monde économique qui promeut la concurrence est paradoxalement très centralisé dès qu'il s'agit de monnaie. Même si le paradoxe n'est qu'apparent, puisque la monnaie est avant tout un système de confiance, il reste saugrenu que dans un monde qui prétend promouvoir la concurrence, une institution aussi essentielle que la monnaie soit en quelque sorte en dehors du champ de la concurrence, au moins dans les faits.

Regarder, naturellement, vers l'échelon local

Dans le cas des innovations monétaires citoyennes, c'est au contraire une double décentralisation qui est en jeu : une décentralisation politique, l'État central semblant

à certains épouser trop les enjeux et les défauts du système global au détriment des moyens et des besoins des citoyens, et une décentralisation géographique, le centre (le coeur) n'étant plus la capitale économique de la nation, ni la nation l'espace des ambitions pour ces innovations, mais un territoire donné dans lequel ces mêmes citoyens se retrouvent, une communauté de vie. Constatant la faillite d'un système global reposant sur les nations, les monnaies locales sont des monnaies à la fois non globales et non nationales.

Face aux dysfonctionnements de l'économie se développe donc un *saisissement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne de monnaies** (Blanc et Fare). La puissance publique n'est donc pas recherchée à son niveau national par celles et ceux qui tentent, à travers ces systèmes monétaires, à répondre aux problèmes d'échanges, d'inégalités, de crise écologique et de dessaisissement citoyen des enjeux politiques et économiques. En miroir, le centre traditionnel, l'État, est généralement méfiant par rapport à ces questions, et très sensible sur les aspects monétaires. Ainsi, assez logiquement dans la mesure où les projets sont « locaux » (par opposition à nationaux ou internationaux), et face à une monnaie centrale dont le monopole reste, selon le Sénat, « la manifestation par excellence du pouvoir régalien et clé de voûte de la politique monétaire. » (Marini et Marc 2014), c'est le niveau infra-national des pouvoirs publics qui se sent le plus concerné.

C'est vrai dans la période moderne dès l'origine des monnaies. La commune de Wörgl, en Autriche, qui monta en 1932 une expérience de « monnaie accélérée » sur le modèle du wara allemand, décida de payer en partie ses employés municipaux en monnaie locale. La monnaie fut rapidement acceptée par les commerçants locaux, mais pas par les structures nationales (postes, chemins de fer), et la Banque centrale décida rapidement d'interrompre l'expérience (Derruder, 2014). C'est d'ailleurs cette idée qu'a reprise récemment la ville de Bristol (Grande Bretagne), dont le maire a donné exemple dès son élection en 2012, en annonçant qu'il lui sera versé l'intégralité de son salaire en Bristol Pound* (Kalinowski), tandis que la ville accepte que la taxe locale soit payée en MLC par les entreprises et, peut-être bientôt, par les particuliers (et il s'agit là d'une idée qui continue à faire son chemin).

Une implication croissante des pouvoirs publics

La catégorisation proposée par Blanc et Fare révèle une implication croissante des collectivités locales, à des échelons divers. Les quatre générations proposées par les auteurs sont en effet les suivantes :

- 1/ monnaies inconvertibles, peu de partenariats socio-économiques et une distance à l'égard des pouvoirs publics,*
- 2/ monnaies-temps inconvertibles, et une logique parfois municipale,*
- 3/ monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux,*
- 4/ projets multiplexes et rôle central des collectivités locales**

Ces derniers étant les projets les plus récents et qui ont tendance à se développer fortement en France ces deux dernières années.

Au fur et à mesure, les pouvoirs publics locaux sont de plus en plus questionnés sur ces initiatives, voire y prennent une part croissante. En France, lors des campagnes aux élections municipales de 2014, la question des monnaies locales a été évoquée dans bien des débats, et parfois mise au programme de certains candidats.

On ne compte plus aujourd'hui les collectivités qui se sont emparées de la question. Pour observer, comme en Provence Alpes Côte d'Azur, où le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional vise, dans un avis d'octobre 2013, « l'émergence et la pérennisation de monnaies complémentaires », en proposant notamment de « Promouvoir les Monnaies Complémentaires comme outil d'une politique plus globale de soutien à l'Economie de proximité » et entend également « accompagner » des projets et en « suivre l'évolution » (CESER PACA, 2013). Pour soutenir les projets, comme en Rhône-Alpes où *le Conseil régional a inscrit dans son projet de mandat 2010-2015 le soutien aux monnaies complémentaires*. * (Kretzschmar). Pour participer (comme à Toulouse avec le Sol Violette depuis 2011) ou pour initier sa mise en place (comme en Midi Pyrénées avec le projet de la monnaie à rayonnement régional « Occito » en 2015).

Dans ce processus où les pouvoirs publics observent et aident ce qui part des citoyens, dans une approche « bottom up » appelée de leurs vœux par plusieurs des contributeurs, c'est une opération où tout le monde est gagnant. Les citoyens parce que leur monnaie peut être alors renforcée : *La présence d'une collectivité publique dans une monnaie locale génère cette confiance indispensable** (Bouchart). La collectivité territoriale parce qu'elle a pu voir se développer des outils nouveaux.

Face aux dysfonctionnements du système monétaire global, les monnaies locales semblent au final proposer, parce qu'elles constituent des systèmes plus limités et plus proches des citoyens, non pas une alternative mais bien un complément, à la fois économique (il y a création de valeur par multiplication des échanges) et politique (il y a réappropriation par les citoyens du pilotage de la monnaie et, tout simplement, du sens de ce moyen d'échanger).

ENCADRE : Le bitcoin ou l'anti-monnaie locale

Il est symptomatique que, presque comme un anti-exemple, l'irruption du bitcoin dans l'actualité ait accéléré la prise de conscience, par les institutions nationales, de l'importance de la question des monnaies non-centrales. Le bitcoin, comme d'autres expériences de monnaies cryptées informatiques, est alternatif aux monnaies centrales, mais non complémentaire, et n'a évidemment aucun lien avec un quelconque territoire.

Une « monnaie apatride alternative »

Monnaie dé-territorialisée et construite en se revendiquant hors politique, le bitcoin est finalement l'inverse des monnaies locales. Elle reflète cependant certaines des questions posées par la crise aux initiateurs de MLC, et, bien que « monnaie apatride et alternative », elle a été indubitablement un accélérateur de la prise de conscience par les institutions de la question.

Apparu en 2009, le bitcoin reste confidentiel jusqu'en 2013, quand des événements ont précipité l'attention du grand public et, par conséquent, des autorités. Le sujet apparaît dans les radars de l'actualité à partir du printemps 2013, lorsqu'il dévisse et que sa valeur en dollar est divisée par 2,5 en quelques heures : il devient alors une requête régulière sur les moteurs de recherche et un sujet de conversations, au fur et

à mesure des coups d'éclats (fermeture d'un site, interdiction dans un pays, acceptation par un commerçant important).

En octobre 2013, par exemple, le géant chinois de l'internet, Baidu, l'accepte, tandis qu'un premier distributeur de billets est installé, au Canada : c'est l'époque où le terme est le plus recherché sur les moteurs de recherche. Le bitcoin est *fashion*, fascinant autant par ses aspects technologiques, par le côté mystérieux (et un peu magique) de cette monnaie en nombre limité, par la partie contributive et partage (le *mining*), mais aussi par le fait qu'il soit outil spéculatif (ayant permis quelques exemples d'enrichissement repris un peu partout) et qu'il affiche un côté « pirate » (on ne connaît pas son fondateur) et garantit à la fois le suivi mais également l'anonymat des transactions.

Les autorités publiques s'emparent du sujet, avec des positions variées selon les pays et selon les instances, en général plutôt méfiantes pour les banques centrales, et plutôt enthousiastes ou bienveillantes du côté des institutions politiques. Le rapport du Sénat en France (Marini et Marc 2014) en est un excellent exemple, affichant une *attitude « ouverte et pragmatique »* tout en étant fasciné par le côté innovateur, mais en négligeant peut être les risques, voir Dupré, Ponsot et Servet en partie B).

Le bitcoin, la plus connue des monnaies virtuelles cryptées, n'est pas une monnaie locale. C'est même par certains aspects l'exact opposé : *les monnaies locales à caractère solidaire sont construites comme un « commun », alors que le bitcoin n'est comme un bien privé en l'état à caractère principalement spéculatif** (Dupré, Ponsot et Servet). S'il marque le point de départ de la prise de conscience que le temps du monopole des monnaies centrales est contesté, les risques ne sont pas les mêmes.

Les risques à surveiller pour le Bitcoin sont *sa très forte volatilité [...], aucune garantie de convertibilité en monnaie « réelle » par les pouvoirs publics [...], l'anonymat qui s'attache aux transactions... faisant du bitcoin une monnaie opaque*. On notera en outre que la fluctuation de son cours est considérable à la différence des monnaies locales complémentaires qui ne peuvent pas faire l'objet de spéculations.

Les risques d'une anti monnaie locale complémentaire

Le développement des monnaies virtuelles, et notamment du bitcoin, représente en tout cas un phénomène de long terme, qui pose d'importantes questions économiques et juridiques, et qui ne saurait être ignoré des pouvoirs publics

Outre les dangers d'une course à l'innovation sans conséquence positive pour un mieux vivre ensemble, voire son opposé du fait de la mise en place d'un nouvel instrument de spéculation pour "l'empire de la liquidité", on doit relever le risque de confusion de ces crypto monnaies dans l'opinion publique avec les monnaies promues par les réseaux de l'économie sociale et solidaire sous la forme des monnaies complémentaires.

Il apparaît donc judicieux que la réglementation des monnaies locales complémentaires se fasse dans le cadre de lois et règlements sur les pratiques solidaires de l'économie et de la finance, et non à partir de lois et règlements portant sur l'ensemble de nouveaux instruments pouvant servir à payer. Il serait dangereux que des dispositifs visant à favoriser les innovations dans le domaine de l'économie sociale et solidaire soient mobilisés par des acteurs dont la principale finalité est l'enrichissement personnel.

1. SYSTEMES D'ECHANGE LOCAL, MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES, DE QUOI PARLE-T-ON ?

Le contexte général, économique, social, financier, mais aussi environnemental est ainsi propice aux initiatives et à la créativité monétaire à une échelle limitée. Ces initiatives, très hétérogènes quant à leurs formes ou leurs moyens, ont une ambition commune : mettre en place, sur une base multilatérale, des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges* »¹¹.

Il n'est pas dans le projet de ce rapport de poser une définition de ces monnaies locales, qui font l'objet d'une abondante littérature tant académique que plus technique¹². On rappellera seulement que les échanges se font à des conditions décidées par la structure (formelle ou informelle) qui pilote la monnaie, et sont limitées au sein d'un groupe, défini, rassemblant des participants volontaires (en général par adhésion à la structure) : l'ensemble (participants plus organisation des échanges) créant ainsi un système monétaire limité par rapport au système monétaire global qui existe dans le pays.

Mais il faut rappeler ici qu'au sein de tout cet ensemble de systèmes monétaires limités, on distingue traditionnellement deux grandes familles, selon ce qui fonde l'unité d'échange au sein du groupe :

- les systèmes basés sur l'échange de temps ;
- les monnaies locales complémentaires.

1.1 LES SYSTEMES BASES SUR L'ECHANGE DE TEMPS

1.1.1 Principes généraux des systèmes-temps

Depuis leur retour dans le monde, après les tentatives de l'entre deux guerres, les systèmes monétaires limités sont d'abord apparus sous forme de systèmes basés sur le temps. Ils se sont développés dès les années 1980 aux Etats-Unis (le Time dollar et les Time banks) et, surtout, au Canada, sous l'appellation de Local Exchange Trading System (LETS). Selon des modalités un peu différentes, car uniquement centré sur les services rendus aux personnes âgées, le Japon avait développé son propre type de dispositif dans les années 1970 (dispositif toujours actif mais qui n'a pas véritablement essaimé). Dans ces systèmes, il s'agit de dépasser le troc, échange bi-latéral, en permettant à chaque adhérent / usager de

11

Blanc et Fare (2012)

12 Voir notamment les travaux de J. Blanc, de M. Fare, de P. Derruder, de B. Lietaer, pour ne citer que ceux de ces spécialistes du sujet qui ont été invités à participer au groupe des personnes ressources lors de cette mission.

disposer d'un compte virtuel sur lequel sont créditées, selon des systèmes différents, les heures qu'il a offertes et qu'il peut à son tour utiliser pour recevoir un service.

Une unité de compte basée sur le temps

Dans les systèmes basés sur le temps, les unités de compte qui circulent au sein du groupe ne sont pas liées à la monnaie nationale. Les participants utilisent des unités de valeur acquises contre production de service de leur part, c'est à dire de mise à disposition de leur propre temps : contrairement au système classique où il faut préalablement avoir de l'argent pour accéder au service, *c'est l'existence du bien ou du service dans la communauté et l'accord d'échange entre les parties qui « créent » la monnaie** (Derruder). Dans certains cas, des unités peuvent être obtenues en échange d'un bien existant. Le groupe s'est auparavant mis d'accord sur la manière de valoriser cette mise à disposition. Cela peut être par exemple, pour un service, le temps passé à le réaliser, ou bien sa contrevaletur en unité de compte selon un catalogue qui recense les possibles, élaboré de manière collective ce qui permet de fixer un « prix » pour le maximum de produits échangeables (pour les biens, cela passe généralement par ce catalogue).

Un producteur (de bien ou de service) obtiendra des unités (contre son bien ou son service), qui viendront créditer son compte, de la part d'un acheteur qui voit son compte débité, acheteur restant lui-même crédetur s'il avait auparavant acquis suffisamment unités en ayant été producteur, ou qui se retrouve débiteur. *Les dispositifs d'échange base temps sont ainsi construits sur l'enregistrement de dettes mutuelles entre les membres. Le solde de leurs bilans est donc en principe toujours nul, mais des bonifications et incitations en crédit-temps peuvent être distribuées. L'unité de compte étant fixe et non manipulable par convention, l'heure d'activité domestique ou communautaire n'est pas sujette à variations : la monnaie-temps ne saurait être inflationniste** (Bourdariat et Théret).

Principe « mutualiste » et refus de l'accumulation

Un principe récurrent est le caractère obligatoire (sous des formes diverses) de l'équilibre à terme pour chacun des membres : il n'est pas rare que le crédit (ou le débit) de chaque participant soit plafonné (dès le départ, pour éviter les surprises). En tout état de cause, *lorsqu'apparaît sur le compte d'un membre une accumulation excessive de crédit-temps ou de dette-temps vis-vis de la collectivité, des procédures sont généralement prévues pour traiter ces excès et revenir à la normale** (Bourdariat et Théret). Un participant ayant trop « acheté » doit alors « vendre » pour revenir à l'équilibre.

Mais *la monnaie-temps instrumente un principe mutualiste d'équivalence de la contribution en temps de chaque participant, du type une heure = une heure**. (Bourdariat et Théret). L'échelle relative des valeurs est inévitablement transformée. C'est d'ailleurs une des questions fréquemment posée aux concepteurs, et sans doute un frein au développement de ces projets : comment faire accepter le principe « une heure égale une heure » dans une société, normée par la monnaie centrale, où l'heure de travail est très différemment rémunérée selon les individus, quand par

exemple de l'aide pour le ménage vaut autant que du dépannage informatique* (Philippe et Slama) ? Comment faire participer à un réseau au sein duquel les échanges se font sur une base égalitaire ceux qui ont, par ailleurs, une évaluation relativement plus élevée de leur propre valeur temps ?

Ainsi, pour adhérer à un réseau qui a pour but l'échange sur un rapport égalitaire, il faut déjà accepter une reconsidération de la valeur de son propre temps. Or, la valeur de son temps est souvent évaluée par chacun à l'aune de son propre revenu, sachant que celui-ci est implicitement vu comme son propre apport à la société, ou plus exactement comme le montant auquel la société valorise son apport. Il y a une tentation au décalque de « ce que la société valorise de mon apport aux autres, à travers mon revenu » vers « ce que vaut mon temps pour les autres » et enfin vers « ce que vaut mon temps pour moi ».

Au final, les systèmes base-temps, en coupant tout lien avec la monnaie centrale, font tomber les échelles de prix construites par un système monétaire qui les englobe. La question est toujours plus complexe lorsque ce sont des biens (et non des services) qui sont échangés. Il n'est bien sûr pas possible de calculer « objectivement » la valeur, en unité temps, de ce qui est destiné à être échangé. L'échelle des prix relatifs se fait alors, généralement, par construction collective au sein de la structure.

1.1.2 Les systèmes base-temps dans la pratique

Les SELs : l'échange comme lien social

En France, ce type de dispositif a fait son apparition au milieu des années 90 sous l'appellation de Système d'Echange Local (SEL). Ce sont des organisations (souvent formellement des associations) au sein desquelles le bénévolat a une part importante. Les SELs sont apparentés aux LETS canadiens mais s'en écartent dans la mesure où ils ne se réfèrent pas à la monnaie officielle.

Chaque SEL définit sa monnaie (dans un nom souvent en rapport avec l'histoire du territoire concerné), le lien entre tous ces systèmes étant le temps qui sert de base de référence de valeur un peu partout, mais avec des modalités différentes selon les organisations.

Le fait que les SELs aient choisi de déconnecter leur unité d'échange de la monnaie centrale entraîne, entre autres conséquences, le fait que beaucoup plus de considérations doivent être discutées parmi les membres. Concrètement, on argumente sur la valeur des choses ou sur l'engagement : on devient « seliste » (adhérents à un SEL) quand on est dans cette démarche de déconnexion (relative et temporaire) de la monnaie qui suppose un certain rapport à l'économie et à l'échange. Au total, *bien que les SELs poursuivent plusieurs objectifs, ils se constituent avant tout dans l'optique de créer du lien social et de tisser des relations entre les citoyens** (Marguerit et Privat). Les SELs français se distinguent ici de leurs homologues étrangers puisqu'ils sont davantage réciprocitaires que marchands. Autrement dit, leur objectif principal est de lutter contre l'exclusion sociale grâce à la

création de lien social rendu possible par une nouvelle forme d'échange. L'objectif de lutte contre la pauvreté n'apparaît alors qu'en second plan.

Un soutien de la part des collectivités locales est indispensable pour l'élargissement des SELs. Toutefois, les organisateurs mettent souvent en avant que ce soutien doit prendre la forme d'un prêt de matériels ou de locaux et non pas de subvention. En effet, les SELs sont très attachés à leur indépendance vis-à-vis des institutions publiques et ne veulent pas se sentir redevables.

Par ailleurs, et pour des raisons réglementaires et fiscales, les échanges doivent se différencier sans ambiguïté d'une transaction commerciale. Tous les selistes ont entendu parler du procès de Foix et du SEL pyrénéen, en 1998. La réparation d'un toit dans le cadre d'un SEL avait été attaquée par des professionnels du bâtiment, qui s'étaient alors constitués parties civiles et avaient invoqué une concurrence déloyale.

*Saisi en première instance, le tribunal de grande instance de Foix (TGI Foix, 6 janv. 1998) (...) avait retenu les circonstances particulières du SEL et, en référence directe son objet social de réinsertion, n'avait prononcé à l'encontre des prévenus qu'une peine d'amende avec sursis. La Cour d'appel de Toulouse avait par la suite réformé cette décision en estimant que l'activité avait un caractère occasionnel, amateur et aux revenus en deçà des seuils d'imposition (...). L'infraction de travail clandestin n'étant pas constituée, la Cour avait relaxé les prévenus** (Zanolli). Les selistes sont désormais très attentifs à ce risque, et aucun autre cas ne semble s'être présenté depuis.

L'implantation des Accorderies et la lutte contre l'exclusion

Le concept d'Accorderie vient du Québec. Sa philosophie originelle est de *lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents** (Philippe et Slama). Importé en France par la Fondation MACIF, le principe essaime, toujours avec son aide : la première a ouvert en 2011 à Paris ; elles sont aujourd'hui près d'une vingtaine,

L'Accorderie, comme le SEL, est un système base temps : chacun apporte son savoir, l'échange avec la collectivité se fait sur le principe « une heure = une heure ». Contrairement aux SELs, donc, il n'y a pas dans les Accorderies d'unité autre que l'unité de temps.

Au même titre que les SELs, l'Accorderie appartient donc à la famille des banques de temps et partage avec ses « cousines » des SEL bien des points et des enjeux (nouvelle façon de considérer les richesses, rapport au temps, à la compétence des individus, valeurs souvent égales, enjeux de reconnaissance et de droit...).

En revanche, *l'Accorderie s'en distingue par sa mission première, celle relevant de son histoire, celle d'une lutte contre la pauvreté et l'exclusion servie par les outils qu'elle met en place de façon concrète pour accomplir cette mission : système d'échange de services et accompagnement au pouvoir d'agir, appuyés par des moyens : budget, salarié, local, outils de gestion.... C'est l'ensemble du système : mission + outils + moyens qui font la spécificité et l'efficacité de l'Accorderie.(...)*

Certains préféreront la liberté de fonctionnement du SEL tandis que d'autres trouveront le « cadre » de l'Accorderie plus structurant pour garantir sa pérennité dans le temps (Philippe et Slama).*

1.1.3 Perspectives : solidarité et citoyenneté

Les systèmes base-temps sont en situation d'apporter des réponses à plusieurs défis de notre temps : la solidarité et la citoyenneté.

Déjà, les Accorderies se sont donné pour ambition de réunir des personnes volontaires dans des groupes, certes dans un but de solidarité et d'inclusion sociale, mais sans exercer d'influence ni sur le choix des actions à mener, ni sur la manière de les conduire. Il s'agit d'augmenter le « pouvoir d'agir » dans une démarche « bottom-up », en droite ligne de « l'utopie de co-production ». En continuant à s'interdire la convertibilité entre monnaie-temps et monnaie commerciale, les banques de temps ont un champ potentiel large de développement, au service du bien-être des gens et des collectivités.

Comme le soulignent Bourdariat et Théret : *« dans le contexte économique et politique actuel des démocraties occidentales, on observe simultanément une réduction massive et très mal répartie du temps de travail, illustrée par des taux de chômage et d'inactivité très élevés, et une sous-production de services publics et sociaux. Par ailleurs, du fait du caractère purement représentatif de la démocratie, l'activité politique est monopolisée par une petite élite, ce qui nuit à la délibération politique, à la transparence de l'administration et à la rationalité de la prise de décision. La philosophie des banques de temps suggère de faire se rencontrer ces deux manques pour en faire un plus pour la démocratie. En effet, pourquoi ne pas mobiliser le temps de travail économisé dans l'économie de marché pour le réinvestir dans l'activité administrative et l'action politique ? On élargirait ainsi la sphère de la citoyenneté active et on créerait de nouvelles formes de service civil. Conformément à l'esprit des banques de temps, il suffirait pour cela de développer une fiscalité en heures d'activité politico-administrative monétisée par une banque de temps (succursale du Trésor public). Celle-ci émettrait des crédits-temps en contrepartie de ces heures d'activité, crédits avec lesquels chaque citoyen actif pourrait compenser à due concurrence sa charge fiscale, selon le tarif en monnaie nationale de l'heure d'activité citoyenne ».*

PROPOSITION : Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique.

1.2 LES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES (MLC)

Dans les systèmes de « monnaies locales complémentaires », les participants utilisent des unités de valeur en lien avec la monnaie centrale (et souvent obtenue par les participants en les achetant contre la monnaie nationale) pour réaliser leurs échanges.

1.2.1 Origines

Si on reprend la généalogie des nouveaux dispositifs d'échange proposée par Marie Fare et Jérôme Blanc, les monnaies locales complémentaires dont il est question dans ce rapport appartiennent à la troisième génération. Elles trouvent leur origine dans l'Ithaca Hour, lancé en 1991 aux Etats-Unis, partant d'un certain échec des LETS et des limitations qu'induit le principe de crédit mutuel pour développer des transactions incluant des prestataires professionnels.

Les MLC ont incontestablement trouvé un second souffle au milieu des années 2000 lorsque le réseau des villes dites « en transition » initié par Rob Hopkins s'est saisi du sujet monétaire comme un des leviers permettant la transition écologique de la société. La plupart des monnaies actuellement en circulation en France s'inspire de ce modèle.

Ces MLC sont parfois aussi appelées monnaies sociales, parallèles, régionales ou encore solidaires. Elles constituent des dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois d'évaluer et de régler des échanges.

L'adjectif « complémentaire » souligne une articulation de ces monnaies au système monétaire en vigueur. Il est important de préciser que les MLC n'ont pas vocation, en France, à remplacer l'euro mais à pallier certaines de ses carences. : *il ne s'agit pas de faire en petit avec elles ce que les devises internationales font en grand** (Derruder). La crise de 2008 a mis en exergue les limites d'un système libéral dérégulé et dominé par la spéculation. On a vu ainsi se développer des initiatives de création de monnaies parallèles à la monnaie nationale avec un usage à échelle réduite, principalement locale. Partant du constat que seuls 2% de la masse monétaire circule au sein de l'économie réelle, nombreux sont ceux qui se sont saisis des MLC pour proposer une réappropriation de la monnaie par les individus et un retour à une économie respectueuse de l'humain et de son environnement au sens large du terme.

1.2.2 Typologie des monnaies locales complémentaires

Il existe presque autant de spécificités que de projets. Quelques-unes de ces monnaies ont même été mises en place pour des périodes limitées, à l'occasion d'un événement spécifique¹³, mais elles ont en général pour vocation d'être pérennes. Il a paru utile de situer plus précisément ces monnaies dans une typologie qui précise aussi leurs différentes finalités.

On peut identifier 4 types de monnaies, idéaux types qui peuvent parfois se combiner au sein d'un même projet :

- les monnaies dites « affectées » : elles visent à promouvoir certains types de comportement. Elles ne sont pas forcément « locales » au sens de territoire (les titres-restaurant en sont l'exemple originel). Ces monnaies affectées sont souvent développées par l'entreprise au bénéfice de ses salariés ou clients, à l'exemple de titres-restaurant organisés en France avec le soutien de l'Etat depuis au moins

¹³ Guyomart (2013)

1967¹⁴. Tout en reconnaissant que ces initiatives font partie de l'ensemble des systèmes d'échange, et notamment que *leur fonction réserve de valeur est fortement limitée, puisque ces titres ont une date de validité à l'issue de laquelle ils n'ont plus de valeur** (Landriot et Poulnot), la Mission n'avait ni la vocation ni les moyens d'étudier le développement de ce type de monnaies, pourtant elles aussi fortement liées à l'Economie Sociale et Solidaire¹⁵.

- les monnaies locales « thématiques » : elles sont destinées à favoriser des activités sur un sujet donné, par exemple à travers l'octroi de prêts à très faible taux aux personnes les plus défavorisées ou à circuler uniquement dans le champ d'un seul secteur d'activité. Elles peuvent être axées sur le financement de la transition énergétique, sur la formation, sur l'alimentation... Elles sont locales dans la mesure où elles sont pilotées à un niveau infranational, mais le plus souvent envisagées à l'échelle d'un territoire régional, renforçant la complémentarité entre les différents acteurs d'un même territoire sur la thématique choisie.

- les monnaies tournées vers les échanges interentreprises : sorte de « monnaie anticrise », elles ont pour objectif de permettre aux PME qui produisent de la richesse de ne pas pâtir d'un manque de liquidités dû à un ralentissement de l'économie. Il ne s'agit pas de se passer de l'euro (ces monnaies sont « complémentaires »), mais bien de construire *un circuit de compensation b2b (business to business) [qui] peut donner lieu à un système d'échange multilatéral qui est aussi un système de crédit mutuel interentreprises** (Amato). Ces monnaies sont territoriales dans la mesure où elles s'organisent souvent sur un territoire donné. Pour les entreprises qui y participent, c'est en effet un avantage : *le circuit induit un renforcement des liens entre les entreprises participantes, qui peut engendrer un renforcement de l'économie territoriale.*

- les monnaies locales complémentaires « classiques » qui représentent la très grande majorité des cas étudiés dans ce rapport. Elles favorisent des monnaies empreintes de valeurs sociales et écologiques dédiées à l'échange de biens et de services au sein d'un réseau limité de prestataires (commerçants) et d'utilisateurs (consommateurs - citoyens). Ce sont elles que l'on propose ici d'appeler « monnaies locales complémentaires », ou MLC. Ces MLC sont acquises, par le futur utilisateur, en échange de monnaie centrale (en général à parité : 1 euro = 1 unité de MLC), puis utilisées dans le réseau des entreprises ou commerces préalablement « labellisés » par les initiateurs pour les accepter.

¹⁴ Ordonnance n° 67.830 du 27 septembre 1967. Les titres restaurants représentent aujourd'hui plus de 5,5 milliards d'euros par an si l'on additionne les 740 millions de titres émis (<http://www.crt.asso.fr/la-crt/qui-sommes-nous/index.html>)

¹⁵ *Petite coopérative créée en 1964 sur des bases militantes et utopistes, Le Groupe Chèque Déjeuner aujourd'hui représente 4,6 milliards d'€ de volume d'affaires dans 14 pays, sert 24,4 millions d'utilisateurs issus de 185 000 entreprises et collectivités clientes. Il offre des supports dématérialisés dans 7 pays et emploie 2 300 collaborateurs. Il est le N°3 mondial sur le marché des titres et cartes de services** (Landriot et Poulnot)

1.2.3 Objectifs généraux : localiser les échanges, dynamiser les transactions, transformer les pratiques

Dans les projets de MLC, la monnaie n'est plus considérée comme un vecteur d'échange neutre mais comme un véritable fondement de la vie en société. Par là-même, en favorisant l'usage d'une monnaie émanant directement des citoyens, on chercherait à cultiver une plus grande cohésion sociale au travers de l'échange : *la garantie de ces systèmes repose d'abord dans la confiance tissée entre les membres et leur engagement à jouer le jeu** (Hayem)

On peut mettre en avant trois principales motivations démarquant les MLC du système monétaire conventionnel et revendiquées par les acteurs :

- localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale. Il s'agit de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale, de constituer un circuit complémentaire au circuit économique courant. Pour ce faire, les MLC cherchent à articuler les espaces de formation des revenus, et les espaces de dépenses de ces mêmes revenus. Les mécanismes de MLC favorisent ainsi l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux : c'est le principe du circuit court, souvent cité explicitement par les promoteurs des MLC.
- dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse. Ainsi, elles montrent leur capacité à générer du développement économique local, du développement humain et du développement social à travers différentes formes d'engagement ou d'auto-organisation collective.
- transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale), notamment en orientant la consommation de manière à la rendre plus « responsable », c'est-à-dire plus respectueuse d'un développement durable et plus éthique. Les MLC visent en ce sens à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange.

Au-delà de ces trois principales raisons, il faut souligner que l'ensemble des initiatives monétaires rencontrées au cours de cette Mission participe d'une part à une véritable démocratisation de la monnaie et de ses usages et d'autre part à rendre le système monétaire plus résilient en cas de difficulté à travers ce que certains experts et acteurs appellent « la biodiversité monétaire » (par opposition à la « monoculture monétaire »).

Responsables, éthiques, ces MLC, qui sont porteuses d'un projet renouvelé de société, sont aujourd'hui les plus répandues en France. Ce sont elles qui ont été étudiées dans l'enquête réalisée par la mission.

L'argent est alors employé comme un outil pédagogique afin de sensibiliser les gens sur l'impact que peuvent avoir des gestes quotidiens trop souvent considérés comme anodins tels que l'achat de denrées ou de biens de première nécessité. *S'intéresser aux différentes fonctions de la monnaie, c'est dépasser les représentations intimement ancrées dans notre culture, lutter contre le blocage culturel qui existe en chacun de nous, afin de désacraliser la monnaie et se la réapproprier** (Bouchart). Ces projets ont alors clairement une visée d'éducation populaire.

Le caractère très récent des dispositifs mis en place en France, à peine cinq ans pour les plus anciens, ne permet pas aujourd'hui d'affirmer que les objectifs que se sont assignés leurs promoteurs sont effectivement atteints. L'intérêt croissant que portent néanmoins les collectivités locales à ces MLC mérite que des évaluations puissent être conduites tout en veillant à respecter le rôle, les intentions et l'état d'esprit initial de leurs promoteurs. Il ne peut s'agir en effet de bâtir un protocole d'évaluation classique de type « bénéfices/risques » ou « coûts/avantages » mais de bâtir une méthode partagée entre acteurs permettant de mettre en perspective la plus-value sociale des MLC et les coûts évités en termes d'amélioration des conditions de vie, de lien social, de sociabilité, etc. Bref, une démarche en termes d'utilité sociale voire sociétale.

PROPOSITION : Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales complémentaires.

Au-delà des évaluations ponctuelles sur tels ou tels dispositifs, le développement rapide (voir chapitre 3) des systèmes base-temps et des monnaies complémentaires en France nécessite que l'administration se dote d'un système d'observation durable associant acteurs et experts, tenant compte de la dynamique internationale dans laquelle notre pays s'inscrit de plus en plus nettement. Cet Observatoire serait en outre une cheville essentielle pour l'une des conditions de la réussite du développement des monnaies locales : leur évaluation, par tous, *afin de mieux rendre compte des réalisations et des résultats, et donc d'asseoir leur légitimité* (Kretzschmar)

PROPOSITION : Engager la réflexion pour la mise en place d'un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.

2. UNE DYNAMIQUE PLANETAIRE

Les MLC sont dans une phase d'expansion un peu partout dans le monde, et, pour beaucoup d'observateurs, cette expansion est liée à la crise née en 2008. Il est évidemment impossible d'espérer un état des lieux exhaustif du sujet, pour au moins deux raisons : d'abord parce qu'il s'agit d'un phénomène bouillonnant, en forte croissance, résultant de centaines d'initiatives de tailles et d'ambitions très diverses, le plus souvent issues de citoyens qui se regroupent et parfois sans lien avec les institutions ; ensuite parce qu'il n'existe ni annuaire, ni même de définition communément acceptée pour ces MLC, que ce soit au niveau mondial ou au niveau

continental. La première observation est donc sans doute qu'il n'est pas possible de trouver une régularité de comportement pour l'ensemble des monnaies et, partant, des pays. Mais il est en revanche possible de repérer des tendances communes à partir des travaux réalisés dans le cadre de la mission.

Une enquête a été menée par l'intermédiaire de la DGT à la demande de la Mission¹⁶. Sur un échantillon conséquent de pays, cette enquête permet de préciser l'ampleur du phénomène. Par ailleurs, sur les monnaies en Europe plus spécifiquement, et sur l'expérience brésilienne d'une MLC particulièrement active, des membres du Groupe Ressource proposent leur analyse (en partie B).

Au final, et malgré les différences, il est possible de repérer des constantes pour les MLC : en expansion un peu partout, elles ont presque toujours, comme objectif ou comme origine, la volonté d'un soutien à l'économie locale mais également, dans la plupart des cas, des aspects de réparation socio-économique (souvent mis en lien avec les crises). Les pouvoirs centraux restent circonspects, quand l'imbrication avec les pouvoirs locaux est une constante.

2.1 DES MONNAIES DE REFERENCE : SUISSE, ITALIE, ALLEMAGNE, BRÉSIL, JAPON

Avant de broser un tour d'horizon des questions portées par les monnaies locales à travers le monde, il n'est pas inutile de s'arrêter un instant sur certaines des plus emblématiques. Car, quand on parle monnaie locale, quelques exemples sont systématiquement cités. Leurs fonctionnements, leurs histoires, leur forces et leurs faiblesses ont été abondamment étudiées par ailleurs, et ce n'est pas le lieu, dans ce rapport, d'espérer ajouter à la connaissance. Mais il a semblé important de les présenter très succinctement, pour montrer à la fois la variété des possibles et l'ampleur que cela peut prendre.

WIR : 80 ans d'expérience

Le grand ancêtre encore en vie (et bien en forme) des monnaies locales est suisse, et c'est une monnaie inter-entreprises : le WIR. Le projet est né en 1934, en pleine crise économique, afin de soutenir les échanges entre PME. *La banque coopérative suisse WIR offre à ses membres une forme de crédit inter-entreprises reposant sur la mise en place d'une chambre de compensation. En effet les membres professionnels (TPE, PME, PMI...) s'engagent à accepter et à régler une certaine part de leurs transactions en WIR ; typiquement, de 20 à 50% du paiement jusqu'à un certain plafond pour éviter d'être à court de monnaie officielle. Le WIR existe en Suisse depuis plus de 80 ans et, jusqu'à aujourd'hui, a résisté à toutes les crises. Ses effets contra-cycliques permettent de soutenir les PME et de maintenir l'emploi en période de crise** (Lietaer / Tréhet)

C'est à l'origine une coopérative d'échange sans utiliser l'argent central, groupement d'une quinzaine d'entrepreneurs, qui voulaient, avec cet outil inspiré des théories de

¹⁶ Etude portant sur 13 pays, donc 5 membres de l'UE (y compris 4 de la zone Euro) et dont 4 pays émergents.

Sylvio Gesell (écrites dans un canton voisin quelques années auparavant), « *répondre à l'approvisionnement trop faible en argent, résultant de sa thésaurisation, en ne payant plus d'intérêts sur le capital utilisé* »¹⁷. Deux ans plus tard, la coopérative obtient le statut de banque.

Seule parmi toutes les initiatives de l'époque, elle a survécu aux guerres et aux fins de crise. Mais, comme toujours avec les monnaies complémentaires, l'attrait augmente à chaque nouvelle période difficile (la DGT note que le maximum des transactions en WIR a été enregistré en 1992, année d'un pic de chômage en Suisse). Aujourd'hui, 60 000¹⁸ entreprises suisses sont membres de la coopérative, devenue « banque WIR » en 1998 et qui a, depuis l'origine, développé dans bien des domaines les services proposés (le site officiel du groupe permet d'en avoir un aperçu). Le WIR a un code ISO : CHW. Il n'y a pas de conversion possible des CHW en CHF.

SARDEX : une chambre de compensation à l'échelon de la Sardaigne

Le SARDEX est le nom de la monnaie complémentaire servant pour les échanges dans toute la Sardaigne. Lancée en 2009 pour revitaliser l'économie locale en période de crise financière, Sardex s'est développée sur le modèle des Barthers (qui représentent des milliards de dollars d'échanges aux Etats-Unis), système de troc interentreprises.

Elle fonctionne avec une chambre de compensation. *Une chambre de compensation, du fait de son étanchéité, de son bouclage et de sa multilatéralité, réalise un circuit monétaire sans que ses adhérents aient recours à leur trésorerie. Elle rend réel ce que disait Keynes de la bonne monnaie : elle est « un simple intermédiaire dépourvu de signification en soi, qui glisse d'une main à une autre, est reçu puis dépensé, et disparaît, une fois son travail fini, de la somme des richesses d'une communauté ».* La monnaie d'une chambre de compensation n'est qu'un instrument pour faciliter les échanges et non pas une réserve de valeur* (Amato).

Sardex est un circuit de compensation b2b, système d'échange multilatéral qui est aussi un système de crédit mutuel interentreprises. Les avantages de ce système de crédit sont multiples :

Il constitue avant tout un instrument pour alléger la gestion de la trésorerie. Toute vente engendre une créance envers la chambre de compensation, créance monnaie locale. Il y a donc des plafonds indépassables.

Le circuit induit un renforcement des liens entre les entreprises participantes, qui peut engendrer un renforcement de l'économie territoriale. Les « graphes sociaux » construits par Sardex (les initiateurs ont été rencontrés par la mission, ce qui a

¹⁷ Histoire de la Banque WIR, <http://www.wir.ch/fr/la-banque-wir/histoire/>

¹⁸ On lit parfois qu'il s'agit d'une PME sur cinq. Selon la statistique suisse, il y avait effectivement 312000 entreprises de moins de 250 salariés en 2008. Mais la période récente semble avoir été florissante en création, notamment d'entreprises n'employant qu'un salarié. (www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/06/02/blank/key/01/groesse.html, consulté en novembre 2014).

généralisé un déplacement sur place en octobre 2014) montrent que la participation à un circuit de compensation renforce le rapport de l'entreprise avec son territoire.

Ce qui caractérise les circuits de compensation b2b, c'est le fait que, de par leur fonctionnement, ils ne nécessitent d'aucune intervention du public. Ils sont en effet des accords entre entreprises, fondés sur le code civil. Mais, cela n'empêche pas qu'un encadrement plus spécifique puisse être envisagé. Le projet de loi italien récemment déposé à la chambre des députés prévoit pour les circuits b2b un organisme de gouvernance représentatif des parties prenantes et une activité de contrôle de la part de la Banque d'Italie.

Sardex, monnaie complémentaire de l'euro mais inconvertible

Sardex a un ancrage à la monnaie officielle, l'euro, à parité 1 pour 1. La parité n'implique toutefois pas la convertibilité, qui n'est ni nécessaire ni utile à l'intérieur d'une chambre de compensation. En effet, dans une chambre de compensation, l'unité de compte n'implique aucun adossement à l'euro, ni ne peut être convertie en Euros. Si elle l'était, les propriétaires d'actifs en unités de compte sardex pourraient quitter la chambre de compensation et porter préjudice à son étanchéité en la déséquilibrant. Quand la monnaie complémentaire est inconvertible, les titulaires d'actifs en monnaie complémentaire sont incités à les dépenser.

Sardex et la fonte

Le principe est simple : l'argent que l'on n'utilise pas dans une chambre de compensation n'est utile ni à soi ni aux autres. En d'autres termes, l'accumulation d'actifs au-delà d'un certain montant et d'un certain délai est nuisible au fonctionnement du système et se révèle enfin contre-productive aussi pour ceux qui accumulent. C'est pour cela que depuis toujours on a mis en œuvre dans les chambres de compensation des outils pour empêcher une accumulation excessive des actifs. La fonte réalise un principe de symétrie : les charges sont appliquées au créancier aussi bien qu'au débiteur, car chacun des deux retire des avantages de sa participation à la chambre de compensation.

L'activité de Sardex en 2014

Nombre de transactions : 90.000

Valeur de transactions : 63.000.000 srd (=€)

Valeur des biens et services en garantie de la masse monétaire : 34.000.000 €

Nombre d'entreprises : 3.000

Nombre de particuliers (salariés) : 1.100

Dépense mensuelle moyenne par salarié : 268

En 2015, il est prévu l'ouverture du circuit en Lombardie et Emilie-Romagne, renforcement du circuit piémontais (les répliques de Sardex sont quinze dans toute l'Italie).

Chiemgauer

L'Allemagne a vu se mettre en place sur son territoire une fédération des monnaies locale, les regiogeld¹⁹. L'exemple le plus connu en est le Chiemgauer, mis en place en 2003 en Bavière, qui annonce aujourd'hui 520 000 unités en circulation, soit, à lui seul, plus que l'ensemble des autres²⁰. C'est un projet scolaire à l'origine, explicitement inspiré de l'économie franchiste de Sylvio Gesell, avec une forte empreinte d'éducation populaire et d'empowerment, plus précisément « *la volonté de développer la participation des citoyens au niveau local par le biais d'une réappropriation de la monnaie* »²¹. Il est utilisé en 2014 par plus de 3600 personnes et accepté par plus de 600 entreprises et commerces²², pour un montant de transactions de plus de 7 millions d'euros en 2013, soit plus de 10 fois la masse monétaire²³.

La monnaie (qui existe en version papier, avec des billets de 1 à 50, et en version électronique depuis 2007) a adopté le principe de la fonte : achetée à parité avec l'euro, le Chiemgauer perd 2 % par trimestre. C'est une des raisons avancées par ses promoteurs pour expliquer la circulation plus rapide de cette monnaie.

Le retour vers l'euro est possible pour les entreprises, avec une décote de 5 % (dont 60 % seront versés à des associations, le reste servant à couvrir les frais de la structure). Depuis 2010, la coopérative qui gère le Chiemgauer a été accréditée par l'institut de microfinance allemande pour accorder des microcrédits aux entreprises et aux associations²⁴.

Les autres projets du regiogeld sont, pour les deux tiers d'entre eux, adossés à l'euro (les autres étant non échangeables), et plus de la moitié ont adopté le principe de la fonte. Mais, après un pic au milieu des années 2000, les monnaies autres que le Chiemgauer semblent s'affaiblir, voire ferment, le concept *cherchant un deuxième souffle** (Kalinowski).

Bristol Pound, payer même ses impôts

« Our city, our money » : la livre de Bristol est un des éléments les plus en vue des monnaies locales, tant au niveau de sa dynamique que de son imbrication avec les autorités locales.

La Grande Bretagne est spécifique, dans le monde des monnaies, ne serait ce que parce que la tradition bancaire y est assez particulière : la Banque centrale n'a, par exemple, monopole d'émission de billets que pour l'Angleterre et le pays de Galles,

¹⁹ On a ici un exemple typique de la difficulté à compter. Selon les sources, selon les définitions, et selon les moments, les regiogeld regroupent entre 15 et 70 initiatives. Il s'agit généralement de chiffres avancés sans que soit précisé ce qui est exactement comptabilisé, ce qui rend évidemment problématique une consolidation de l'information.

²⁰ 500 000 euros, selon Kalinowski

²¹ Blanc et Fare (2012)

²² 3649 membres, 255 associations et 629 prestataires

²³ Chiffres recueillis lors d'une interview donnée à la monnaie lyonnaise la Gonnelle, <http://www.lagonnette.org/le-chiemgauer-retour-sur-10-ans-dexperiences/>

²⁴ Microcrédits sans intérêts, selon une note produite par les promoteurs de l'eusko, <http://www.euskalmoneta.org/uploads/chiemgauer.pdf>

autorisant des banques commerciales à émettre des billets en Irlande du Nord et en Ecosse²⁵. Le pays, patrie des économistes classiques, *demeure une source majeure d'innovation monétaire. C'est là où s'est formé le mouvement des « Villes en Transition », un ensemble d'initiatives citoyennes locales visant à préparer les villes à la transition écologique et énergétique ; c'est dans ce cadre que la plupart des monnaies locales britanniques ont été développées** (Kalinowski). La Bristol pound est la plus connue, et celle qui fonctionne le mieux de ces monnaies.

Née en 2012, elle est devenue rapidement la plus importante des monnaies locales britanniques, avec une circulation dès 2013 de 250 000 livres, soit le double des 4 autres MLC existant à l'époque, et 620 000 à l'automne 2014. Complètement convertible (dans les deux sens) avec la livre sterling, la Bristol pound circule sous format papier et électronique. Elle s'appuie sur une institution financière locale (Bristol Credit Union), chez qui sont déposées les livres sterling utilisées pour acheter des Bristol pound. Elle peut être utilisée pour payer une partie des salaires par les 700 entreprises participantes. Elle est activement soutenue par la Mairie : elle est souvent donnée en exemple dans la mesure où la ville l'accepte (pour partie) en paiement des taxes locales, et où le Maire lui-même se fait verser ses indemnités dans cette monnaie

Fureai Kippu

La monnaie temps du Japon consacrée à l'aide aux personnes âgées va fêter ses 20 ans. Imaginé en 1995 par un ancien Ministre de la Justice, et reprenant un concept né dans les années 1970, le Fureai Kippu (« billet pour une relation bienveillante ») a connu une croissance fulgurante dans les années 1990, avant de régresser dans les années 2000 puis de reprendre²⁶. Il y aurait aujourd'hui entre 250 et 400 systèmes sur ce principe en fonctionnement dans le pays selon les sources, regroupant des centaines de milliers d'utilisateurs, ce qui en fait une des principales monnaies temps en fonctionnement dans le monde.

Avec cette monnaie, une personne qui aide un senior (en lui consacrant du temps) gagne des unités, sachant que « la monnaie conventionnelle dans ce système ne sert pas vraiment à rémunérer une prestation ou un service, mais à marquer une forme de gratitude »²⁷. Ces unités peuvent alors être soit utilisées (si la personne aidante y a elle même droit), soit transmises, grâce à une des chambres de compensation spécialisées, souvent à une personne âgée de sa propre famille qui, quelque part ailleurs au Japon, bénéficiera de services. Elles peuvent aussi être « épargnées » en prévision de sa propre retraite.

Les systèmes sont assez divers à travers le pays, par exemple plus ou moins liés au yen (dans certains les usagers peuvent choisir d'utiliser du yen ou du kippu, dans certains il faut acheter en amont des tickets pour se faire aider, etc.). Mais le Fureai Kippu, malgré une dynamique variable au cours du temps (en reflet de la situation économique japonaise) est un instrument important d'action dans un pays touché depuis longtemps par le vieillissement de la population. Le fait que soit souvent

²⁵ Naqvi M. et Southgate J. (2013)

²⁶ Hayashi (2012)

²⁷ Lietaer et Kennedy (2008)

exprimé une préférence d'acheter les services en Fureai Kippu, par les personnes concernées, plutôt qu'en yens souligne l'importance du lien social dans ce type d'échange, et vient éclairer d'une manière pratique l'affirmation de cet aspect des choses dans les monnaies non centrales.

Banco de Palmas

La monnaie brésilienne Banco de Palmas est sans doute le plus emblématique des systèmes en fonctionnement actuellement, à la fois par son ampleur (environ 350 000 utilisateurs) et par son imbrication avec les questions sociales d'un pays qui compte parmi les plus inégalitaires de la planète. La contribution de Carlos de Freitas expose en détail l'histoire et les avancées de cette monnaie et rappelle que *foncièrement innovante, disséminée dans tout le pays (104 Banques communautaires de développement (BCD) à ce jour), cette politique de développement endogène durable, élaborée et mise en œuvre par les communautés elles-mêmes, bénéficie aujourd'hui du soutien du gouvernement en vue de sa réplique nationale**.

La « technologie sociale » Palmas allie un système traditionnel de microcrédit à la production (taux d'intérêts évolutifs et solidaires) à l'exercice d'un microcrédit à la consommation (sans taux d'intérêt et délivré en monnaie locale) basé sur la gestion et la diffusion d'une monnaie « sociale circulante locale » - le « Palmas » - ne circulant que dans le quartier et indexée à parité sur le réal (1 réal = 1 palmas). Au sein des « Banques communautaires de développement » (BCD), la monnaie sociale fédère les énergies communautaires autour d'un projet collectif et territorialisé.

Symbole de la mobilisation des habitants des quartiers pauvres, « marque » de fabrique de la communauté, elle leur permet de consommer auprès des commerçants et des producteurs acceptant la monnaie locale, en constituant un circuit de circulation le plus large possible et en incarnant la notion de solidarité locale. Ces derniers offrent aux clients, réglant leurs achats à travers cette monnaie, des décomptes incitatifs à partir de 2 à 15% en fonction de la taille de leur commerce.

2.2 REGAIN D'INTERET POUR LES MONNAIES LOCALES

Au delà de ces exemples, forcément arbitrairement choisis, c'est un mouvement général de développement que connaissent les monnaies locales à travers le monde. Après un essaimage rapide, suite aux premières expériences de type SEL²⁸ des années 1980, au Canada puis en Grande Bretagne (et en France dès le milieu des années 1990), la dynamique de création de monnaies locales s'est ralentie au début des années 2000, mais pas la capacité d'innovation de ces initiatives (notamment en intégrant de plus en plus souvent un lien avec la monnaie nationale, voir Blanc et Fare). Avec la crise de 2008, c'est un nouveau cycle qui a commencé.

²⁸ voir Blanc et Fare ou Kalinowski en partie B du présent rapport pour plus de détail.

2.2.1 En expansion un peu partout

C'est une tendance mondiale. Les pays observés par l'enquête réalisée par l'intermédiaire de la Direction Générale du Trésor (DGT) dans le cadre de la mission constatent presque tous une augmentation du nombre de monnaies locales en fonctionnement. C'est surtout vrai en Europe : leur nombre a doublé en Allemagne (où elles sont 60) ou en Espagne (70 MLC, mais aussi 300 banques de temps) depuis la crise, progressant également au Portugal. Il a plus que doublé depuis 2008 au Brésil, avec la mise en réseau des Banques Coopératives de Développement, sur le modèle de la Banque Palmas, créée en 1998. Les MLC en cours ou en projet ont doublé au Canada, et passé de 20 à 30 aux Etats-Unis d'Amérique. Aux Pays Bas et en Belgique viennent de naître des monnaies lancées par des municipalités. En Grèce, l'évolution est spectaculaire, avec un nombre de projets passé de 1 à 70 entre 2008 et 2014, dont plus de la moitié actifs.

En Grande Bretagne, les expériences sont plus anciennes, et la capacité d'innovation sans doute plus développée qu'ailleurs. Mais la DGT souligne que les monnaies locales, malgré leur développement, s'y apparentent à des bons d'achat, des vouchers : il s'agit techniquement de pré-paiement de biens ou de services, et offrent un « moindre niveau de protection aux consommateurs ».

Ailleurs, la situation peut être moins nette. En Europe centrale (sauf peut-être en Pologne), les dispositifs lancés dans les années 1990 n'ont pas vraiment encore convaincu. Dans les pays du Nord de l'Europe, ce sont surtout des banques de temps qui fonctionnent et, malgré quelques initiatives *sporadiques*, *les monnaies complémentaires restent quasiment absentes du débat public, si ce n'est à travers les reportages des initiatives en cours dans l'Europe du Sud** (Kalinowski). Mais, partout, sauf au Brésil où elles concernent près de 350 000 utilisateurs, et dans une moindre mesure en Suisse avec le WIR (qui depuis les années 1930 et fait partie du quotidien de milliers d'entreprises), les postes insistent sur le caractère marginal en terme de masse monétaire des MLC.

2.2.2 L'objectif affirmé du lien et du local

Deux grands types d'objectifs sont repérés dans presque tous les pays étudiés par la DGT. D'abord, et c'est en général le premier objectif cité, les initiateurs de ces monnaies mettent en avant l'importance de dynamiser les échanges au niveau local, souvent au niveau de la production. Ensuite, et c'est le cas de la plus grande partie des projets, les initiateurs mettent en avant des aspects « réparation socio économique », directement (lutte contre l'exclusion) ou indirectement (empêcher l'accumulation). Enfin, dans certains cas, la question des liens semble primordiale.

En Allemagne, l'ambition la plus générale est de « changer les modes de consommation » (et c'est un des seuls pays de l'étude DGT où il est précisé que le développement des monnaies locales n'est pas directement lié aux difficultés économiques et financières des ménages). En Belgique, une monnaie qui arrive « en réaction à la crise », et plus précisément à la perte de réputation des banques,

sans vouloir se mettre en opposition à l'euro. En Espagne, en Grèce, au Portugal, la crise est directement citée comme raison de la montée des monnaies locales.

En Grande Bretagne, où les projets sont plus anciens, dans *un pays qui constitue une source majeure d'innovation** (Kalinowski), *les porteurs de projets de monnaies locales et de systèmes d'échange base temps n'ont pour la plupart pas pour objectif de supplanter le système monétaire classique. Les monnaies locales ont vocation à rester des monnaies complémentaires d'aide au développement de régions et de communautés** (DGT).

Le Brésil est surtout mis en avant pour son système de Banques communautaires de développement, institutions entrelaçant *des services financiers solidaires, de nature associative et communautaire, dirigées vers la création d'emploi et la génération de revenus, dans une perspective de réorganisation des économies locales, et fondée sur les principes de l'économie solidaire** (de Freitas).

Au Canada, pays de naissance des SELs et des Accorderies, ce sont principalement les systèmes base-temps qui ont été repérés par l'enquête DGT. Aux Etats-Unis enfin, où la plus vieille monnaie complémentaire, l'Ithaca Hour, est née en 1991, on compte aujourd'hui une trentaine de monnaies (contre une vingtaine avant la crise).

2.3 UNE SITUATION JURIDIQUE SOUVENT FLOUE ET UNE IMPLICATION DES POUVOIRS PUBLICS PRINCIPALEMENT LOCALE

Dans la plupart des cas, les monnaies complémentaires et systèmes d'échange base-temps ne rencontrent pas d'opposition forte de la part des pouvoirs publics. Mais il n'y a pas non plus d'encouragement à les organiser de la part du pouvoir central : soit les pays ont une forte culture de la décision décentralisée, et les initiatives sont laissées aux niveaux infra-nationaux, soit la tendance au centralisme est forte, et le potentiel de tels outils à forte empreinte locale n'est pas toujours perçu.

2.3.1 Un cadre juridique souvent absent, ou flou

La contrepartie de cette difficulté pour le pouvoir central à percevoir l'importance de ces initiatives est le flou juridique dans lequel se montent les projets, dans la plupart des pays : quelque soit le pays étudié, c'est ce flou, ou ce vide, qui ressort de l'enquête DGT. Même en termes théorique, *les MLC sont dans un territoire encore largement inexploré par la recherche juridique** (Pillard)

Les monnaies locales sont par exemple « autorisées » sans licence bancaire ni agrément en Allemagne, sans que le cadre soit fixé car les systèmes sont considérés comme « marginaux ». Mais « il existe des interrogations » en Espagne. Le cadre juridique est « vide » au Chili, inexistant au Brésil ou en Grande Bretagne. Souvent, la flexibilité du droit autorise, sous conditions, l'existence de telles monnaies. Par exemple, en Belgique, « *le Code pénal interdit d'émettre un « signe monétaire »*. Pour contourner cette interdiction, il suffit que figure expressément sur

le moyen de paiement destiné à circuler une mention précisant qu'il s'agit d'un bon d'achat ou d'un bon d'échange ».

Les projets trouvent parfois un écho du côté des autorités en charge de l'ESS (c'est en particulier le cas au Canada, où sont nés les SELs et les Accorderies).

Les autorités monétaires, pour leur part, préfèrent prévenir, à l'instar de la Bank of England, que *« le risque de crédit demeure, et elles [les MLC] ne disposent donc pas du même niveau de protection que la monnaie nationale »*. C'est donc, pour résumer, la méfiance ou la circonspection qui prévaut, à l'exception notable de la Belgique où *« le Service de la surveillance prudentielle et des infrastructures de marché peut être sollicité dans la phase de démarrage du projet afin de s'assurer de la fiabilité et de la légalité de la structure juridique envisagée »*.

Il n'existe pas, de manière générale, de dispositif de suivi, sauf, dans certains pays, pour vérifier que les MLC ne contreviennent pas à la loi (avec en particulier aux Etats-Unis, l'obligation à ce que les billets de monnaies locales soient très nettement différents du dollar).

2.3.2 Un fort soutien local

Dans aucun pays, il n'y a de véritable politique de MLC organisée au niveau national. Il n'y a même que rarement de l'intérêt, sauf parfois de la part du régulateur bancaire mais alors, sauf dans un cas (la Belgique), il est plutôt là pour mettre en garde.

L'implication des pouvoirs publics est toujours au niveau local, même si elle est très variable. Ce que l'on peut résumer des MLC dans le monde, ce sont des monnaies qui viennent de la société civile, des associations, avec des pouvoirs publics locaux qui voient cela et qui peuvent être intéressés, mais qui, quand on lit les résultats de l'enquête, ne semblent pas souvent capables d'aider.

En Allemagne ou en Espagne, les pouvoirs publics ne soutiennent pas les initiatives, malgré la puissance politique, dans ces pays, de l'échelon régional. En Belgique, au contraire, même le niveau central a été impliqué dans la création de MLC. En Grande Bretagne, c'est l'échelon municipal qui est très impliqué, que ce soit dans les grandes réussites que sont les Bristol Pound et Brixton Pound, ou même, à Londres, un système de crédit-temps publics, *dont le rôle est d'insérer les services publics et les collectivités dans la sphère des échanges en temps** (Kalinowski), à Londres

Ailleurs dans le monde, on a la même diversité. Au Chili ou au Brésil, les pouvoirs locaux semblent encore se désintéresser de la question : malgré leur succès, les MLC brésiliennes restent, pour les décideurs politiques, des monnaies de « communauté ». Au Japon en revanche, pays où les monnaies locales sont anciennes et très orientées vers des questions sociales, les municipalités sont très impliquées dans les projets.

2.3.3. La nécessité d'une information et d'un débat

Globalement, c'est plutôt d'un manque d'information de la population dont souffrent les MLC : *elles sont largement méconnues, ce qui impacte leur légitimité**

(Kretzschmar). Si les MLC apportent des solutions et notamment à un questionnement citoyen, pourquoi ne pas aider à la prise de conscience par le plus grand nombre de cette possibilité ?

Le nécessaire débat public doit avoir lieu au niveau français, évidemment. Déjà, le Conseil Economique Social et Environnemental s'est autosaisi du sujet en octobre 2014. Le débat doit continuer, prendre des formes diverses à travers tout le territoire, à différentes échelles, et dans différentes enceintes. Mais il serait certainement profitable d'imaginer que ce débat se fasse à l'échelle de l'Europe ; il serait dommage que la France ne sache pas porter ce débat au-delà de ses propres frontières. Faire débattre du sujet mais en intégrant des experts européens apporterait à tous.

Au niveau européen, on le voit, la dynamique est forte. Certes, les spécificités de chaque pays viennent s'opposer à un mouvement similaire : ne serait-ce que parce que l'implication des pouvoirs publics est en général locale, la diversité européenne en matière d'organisation décentralisée se reflète inévitablement dans la manière dont les pouvoirs publics s'emparent, ou s'empareront, de ce sujet. Un débat public devrait alors prendre en compte au maximum les spécificités locales pour mieux faire correspondre, dans chaque territoire, les outils monétaires possibles avec les besoins.

PROPOSITION : Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes.

3. LA SITUATION EN FRANCE DES SELS ET DES MLC

Les nouvelles formes monétaires et d'échanges ont donc vingt ans en France. Ces manières renouvelées d'échanger ont pris d'abord, dans les années 90, la forme des systèmes d'échange local (SEL). Inspirée des LETS anglo-saxons (Local Exchange Trading System). Au début des années 2000, une nouvelle génération de ces systèmes a vu le jour dont le modèle a cette fois-ci été importé du Québec : les Accorderies. Puis, il y a 4 ou 5 ans sont nées les premières Monnaies locales complémentaires (MLC).

Ce chapitre propose un rapide tour d'horizon de la situation en France, avant de faire le point sur les changements révélés et induits par l'adoption d'un article dédié aux MLC dans la loi ESS de juillet 2014.

3.1. L'ETAT DES LIEUX A L'ETE 2014

La Mission a donc réalisé une enquête auprès des monnaies locales complémentaires au printemps 2014. Ce travail, inédit, avait pour ambition de recenser leurs expériences en cours ou à venir de ces dispositifs et d'en tirer une photographie de la situation actuelle sur le territoire français.

Elle a, dans le même temps, mis en place un questionnaire à destination des SELs, enquête qui n'avait jamais été menée avec cette ampleur. Là encore, l'analyse des réponses permet de définir les principales caractéristiques de ces organisations qui regroupent plusieurs dizaines de milliers de participants à travers le pays

3.1.1 L'enquête sur les SELs

En avril 2014, les 472 SELs répertoriés dans l'annuaire de Sel'idaire²⁹ ont reçu une invitation électronique pour répondre à un questionnaire sur internet. L'objectif de ce dernier était de mieux comprendre la formation des SELs, leur manière de fonctionner, les difficultés rencontrées et les caractéristiques des personnes y participant.

En juin 2014, 96 SELs ont répondu au questionnaire, soit un taux de réponse d'environ 20 %. Ce taux est suffisant pour considérer l'enquête représentative mais il aurait pu être amélioré si la Mission n'avait pas rencontré des problèmes techniques mais surtout des positions de principe de la part des acteurs qu'elle a préféré respecter. Tout d'abord, malgré les efforts de Sel'idaire pour mettre à jour l'annuaire, certaines coordonnées ne sont plus valides ou erronées. Certains SELs ont par ailleurs exprimé des réticences à remplir un questionnaire provenant d'une Mission

29

SEL'idaire est une association qui promeut et diffuse des informations sur les SEL afin de favoriser leur création et leur développement, ainsi que la communication entre eux. L'annuaire utilisé a été mise à jour en juin 2012.

commanditée par le gouvernement, mettant en avant l'autonomie de leur fonctionnement et leur indépendance par rapport aux pouvoirs publics.

Implantations des SEL en France

Les premiers éléments de l'enquête montrent que l'existence des SELs est loin d'être marginale. D'après l'annuaire de SEL'idaire, la France comptait 472 SELs en 2012. Cependant, tous ne semblent pas réellement actifs comme l'enquête conduite par la Mission a pu le constater. La Mission estime qu'ils seraient aujourd'hui entre 350 et 400 en activité. Ils sont principalement localisés autour du bassin méditerranéen, en Bretagne, dans la région Rhône Alpes, dans l'extrême nord et dans les départements entourant l'estuaire de la Gironde. Le département de la Loire-Atlantique comprend le plus de SEL (15 SELs), suivi par l'Isère (14 SELs) et le Nord (14 SELs). Une fois ce nombre rapporté au nombre d'habitants, on constate que *la densité de SEL est plus forte dans la moitié sud de la France, où le nombre d'habitant au kilomètre carré est le plus faible, et en Bretagne* (Marguerit et Privat).

Si les premiers SEL sont nés dans des régions rurales, ils sont, en 2012, davantage implantés dans des communes urbaines. En effet, près de 79 % des SELs se situent dans une commune urbaine, alors que celles-ci n'atteignent que 20 % à l'échelle nationale. Ce constat montre une urbanisation des SELs durant ces dix dernières années, puisque seule une faible majorité de SELs (51 %) se situaient en zone urbaine en 2004.

En 2012, les SELs se situaient dans des communes où le taux de chômage était en moyenne plus élevé qu'au niveau national (8,5 % contre 6,9 %) et où le revenu fiscal médian par unité de consommation était très légèrement plus faible (18 204 euros contre 18 402 euros).

Avec 30 000 à 35 000 adhérents pour l'ensemble des SELs, ces associations ont connu une forte expansion au cours des dernières années avec la dégradation des conditions de vie due aux effets de la crise et une médiatisation plus marquée.

Une mise en parallèle de la carte des SELs avec celle des caractéristiques socioéconomiques des départements ne semble pas montrer de corrélation forte entre le nombre de SELs et le taux de pauvreté, le taux de chômage ou l'âge moyen.

Par contre, leur rôle contra-cyclique est indéniable comme on a pu le voir en 2008/2009, période pendant laquelle on a pu constater une croissance importante du nombre de SELs en France : *« Il faut ensuite attendre 2008, et plus particulièrement 2009, pour voir le nombre de créations de SELs progresser vigoureusement et rester à un niveau relativement élevé jusqu'en 2014. Cette nouvelle période d'expansion s'explique sans doute par l'ampleur de la crise économique et de ses effets sur la population française. En effet, les SELs apparaissent comme un moyen de maintenir le niveau de vie de ses membres et comme une alternative à un modèle socioéconomique dont les Français semblent douter de plus en plus »** (Marguerite et Privat).

Pour un public engagé, aujourd'hui urbain, un fonctionnement démocratique à l'écart des pouvoirs publics

- Le public concerné est très engagé mais monotypé socialement :

Les SELs comptent en moyenne 74 adhérents (40 dans le secteur rural, 79 dans l'urbain) et regroupent globalement entre 30 000 à 35 000 selistes (données enquête printemps 2014). Ce sont principalement des femmes, et plutôt des personnes avec un niveau élevé d'éducation, ce qui rejoint une des questions à propos de MLC, celle du public visé et sa diversité. Si les selistes sont surtout des personnes sans emploi, à la retraite ou au chômage, ils ne sont que très peu des personnes en grande difficulté ou pauvreté.

- Du rural vers l'urbain :

Ils sont aujourd'hui avant tout urbains (alors qu'ils étaient plutôt dans le monde rural à l'origine), ce qui est sans doute le reflet de leur volonté de créer du lien (le lien social est plus difficile en ville), cette hypothèse étant renforcée par le fait que, à la campagne, les SELs sont beaucoup investis par les « néo-ruraux » : *« Le développement des SELs dans les communes urbaines peut être le fruit d'un anonymat souvent plus fort dans ces zones. Par ailleurs, les régions rurales possèdent déjà des réseaux d'échange et d'entraide informels annihilant la nécessité de développer des SELs. Enfin, il semblerait que les SELs situés dans les zones rurales soient composés en grande partie de néoruraux »** (Marguerite et Privat)

- Un positionnement à distance des pouvoirs publics.

Les SELs sont généralement créés ex nihilo (quand la moitié des MLC sont issus d'associations pré-existantes), et presque tous organisés en associations formelles (type Loi 1901), comme les MLC. Les SELs semblent plus méfiants envers les pouvoirs publics, que les MLC ou les accorderies, même si un rôle accru des collectivités territoriales n'est pas exclu pour certains de ceux que nous avons interrogés. L'enquête révèle que presque un SEL sur deux a un local mis à disposition par une collectivité locale, élément crucial car les SELs reposent essentiellement sur la recherche de lien social et de proximité géographique. Le pouvoir central, en revanche, est vu avec méfiance.

- Un fonctionnement très démocratique revendiqué qui s'appuie essentiellement sur du bénévolat

Les SELs fonctionnent avec peu de fonds et beaucoup de bénévolat (le budget annuel médian d'un SEL est de 350 euros). Les discussions sont nombreuses, qu'il s'agisse d'organisation interne (par exemple, faut-il imposer des limites, positives et/ou négatives, aux positions des membres en unité de compte) ou de négociation (par exemple lors de la fixation du prix d'un bien, question plus délicate qu'un service qui peut se compter uniquement en temps passé). Au-delà des échanges, les SELs créent de véritables espaces de rencontre, de convivialité et de partage, tout cela en ligne avec l'objectif principal déclaré, celui de créer du lien social. Il s'agit donc de véritables espaces de citoyenneté qui misent sur un échange plus égalitaire et horizontal et la proximité géographique.

- Une nature des biens et services échangés est très variable d'un SEL. à un autre.

Les services échangés portent généralement sur le jardinage, le bricolage, la cuisine, le covoiturage ou encore des cours (informatique, langues, etc.). Concernant les biens échangés, il s'agit principalement de vêtements, de plantes, de livres ou plus généralement d'objets d'occasion. Par ailleurs, les SELs déclarent faire très attention à ce que les biens et services échangés ne prennent en aucun cas la forme d'un travail répétitif ou pouvant donner lieu à des échanges en euros, cela pour éviter toute concurrence avec une activité professionnelle puisque l'offreur du service, ou du bien, n'est pas un professionnel et ne dépend pas de cette activité pour subvenir à ses besoins. (cf Procès de Foix).

ENCADRE : Les Accorderies

Les Accorderies, bien plus récentes et moins nombreuses, sont un concept en pleine dynamique.

Au niveau national, le réseau des 17 Accorderies compte 2 095 Accordeurs dont 74 % de femmes, 35 % de plus de 56 ans, 43 % de personnes vivant seules, 35 % salariés, et 21 % sans emploi, 25 % vivent avec moins de 10 K euros /an. Le pari de la mixité sociale semble réussi. Néanmoins, ces dispositifs font aussi face à des difficultés. Pour fonctionner, une Accorderie requiert un budget annuel compris entre 40 000 et 70 000 euros et doit compter avec l'appui d'un salarié pour s'assurer du maintien d'une certaine dynamique de fonctionnement. Par ailleurs, le développement du dispositif en France est alourdi par l'impossibilité de contracter une assurance collective couvrant les échanges, la suspicion du travail dissimulé ou encore l'absence de soutien pour développer la base informatique de la « banque de temps » à proprement parler.

3.1.2 L'enquête sur les MLC : principaux enseignements

L'enquête auprès des MLC réalisée début avril 2014 avait comme principaux objectifs d'identifier l'origine et la motivation de chaque projet, de comprendre leur fonctionnement et leurs éventuelles difficultés, et de faire expliciter, quand c'était possible, les perspectives de développement que leurs promoteurs souhaitaient donner à leurs dispositifs.

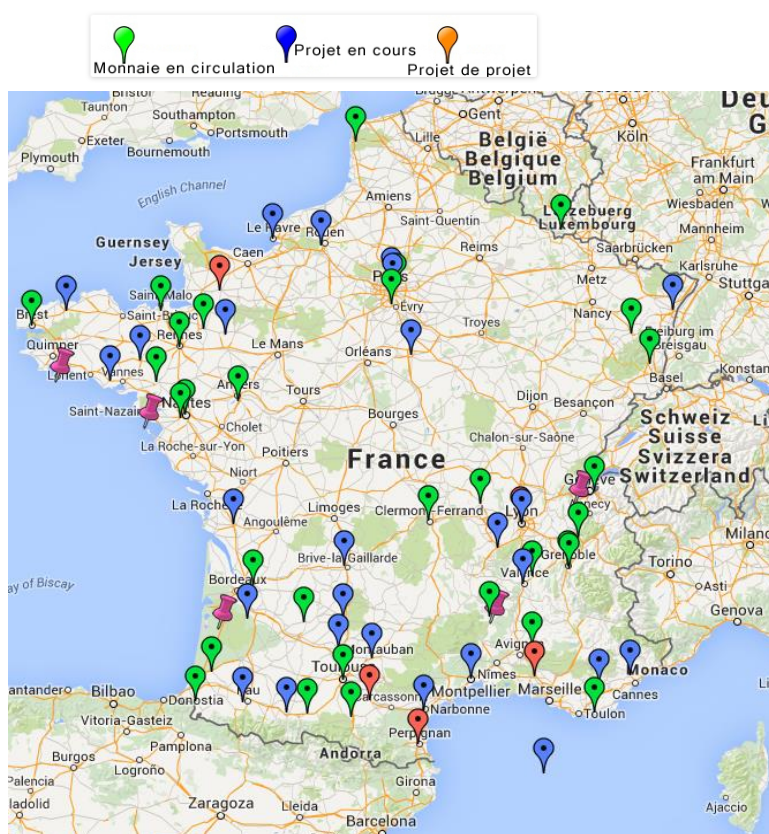
37 structures ont répondu (sur les 68 sollicitées avec l'aide du Réseau des MLC, voir Annexe pour le questionnaire et l'analyse détaillée). Parmi elles, 17 étaient à des monnaies locales complémentaires actuellement en circulation, et 15 des MLC encore à l'état de projet, ou sur le point d'être lancées.

Cela ne permet évidemment pas d'avoir une vision exhaustive. Même si le taux de réponse est satisfaisant, compte tenu que l'enquête est arrivée tôt dans le déroulé de la mission, cette dernière n'a pas pu explorer les nombreuses monnaies en projet. Nous comptons une vingtaine de MLC en circulation et une vingtaine d'autres avant l'été 2014. Nous en comptons aujourd'hui une trentaine en circulation et autant en projet. L'évolution est donc rapide, et émergent un peu partout en France des

projets de MLC portés par des citoyens et/ou des collectivités locales essentiellement.

Cette enquête a en tous cas permis d'analyser ce mouvement émergent depuis quelques années sur le territoire français et son accélération cette dernière année, ainsi que d'en tirer quelques enseignements.

Les monnaies locales en France



(carte reprise du site du réseau des MLC en janvier 2015)

Les MLC relèvent majoritairement d'initiatives citoyennes

La première information tirée de l'enquête est que la mise en place de projets de création de monnaies locales complémentaires relève d'abord et avant tout d'initiatives de la société civile organisée. En effet la moitié des projets naissent au cœur d'une association déjà existante, et un tiers supplémentaire sont impulsés par des citoyens qui s'organisent ensuite autour d'une association dédiée à la mise en place d'une monnaie.

L'immense majorité des dispositifs de MLC (94%) reposent sur le statut d'association à but non lucratif de la loi de 1901. De petite taille, ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux (et il est proposé par certains auteurs qu'ils soient dispensés de TVA). Par ailleurs, seule une structure sur cinq a effectué, auprès des services fiscaux, une demande d'exemption d'agrément au titre de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier qui estime que cela peut être autorisé dans le cas d'une « entreprise

fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans la cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes ».

Cette dimension citoyenne est renforcée par le fait que l'immense majorité des dispositifs ont bénéficié de l'aide de particuliers (travailleurs bénévoles ou dons).

ENCADRE : Eusko, une monnaie locale complémentaire en pleine expansion pour le Pays Basque

La monnaie locale complémentaire Basque s'appelle l'eusko.

L'eusko, c'est quoi ?

L'eusko a été lancée le 31 janvier 2013 sur tout le Pays Basque nord. L'eusko étant une monnaie basque, écologique et solidaire, elle se doit d'être un outil de réorientation des pratiques économiques. Elle est un outil de relocalisation de l'économie, puisqu'elle n'est utilisable qu'entre prestataires ayant leur activité au Pays Basque. Elle promeut l'emploi local, la solidarité entre entreprises, leur lien au territoire et la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux transports.

L'eusko, c'est aujourd'hui 6 salariés (5 ETP), une cinquantaine de bénévoles et 476 500 eusko sécurisés édités en circulation.

L'eusko, c'est pour qui ?

Elle concerne tous les particuliers (c'est-à-dire les consommateurs), toutes les entreprises (commerçants, prestataires de services, entreprises, paysans, artisans...), ainsi que les associations.

Les prestataires sont des personnes morales, quel que soit leur statut : commerces de proximité (bars, restaurants, journaux, épiceries, salons de coiffure, pharmacies, etc.), entreprises, artisans et professions libérales (médecins, dentistes, plombiers, couturières, peintres, etc.), producteurs (paysans, pêcheurs, artisans d'art, etc.), associations (loisirs, sports, culture, comités des fêtes, festivals, langue basque, etc.), collectivités territoriales (piscine municipale, transports, cantine scolaire, etc.), etc.

Son fonctionnement

L'eusko est échangé contre des euros à un taux de 1 pour 1, sans frais. L'eusko n'est pas reconvertible en euros pour les particuliers. Il l'est pour les prestataires, avec des frais de commission de 5 % du montant changé (les prestataires reçoivent par exemple 95 euros pour 100 eusko). Ils reçoivent de la part d'Euskal Moneta une facture pour frais commerciaux, la TVA n'étant pas applicable. Cette commission a pour objectif d'inciter les prestataires à développer les débouchés locaux à leurs revenus en eusko, au lieu de les reconvertir en euros.

En termes de comptabilité et de déclarations sociales et fiscales, les prestataires ne déclarent que des euros, l'eusko ne représentant qu'un moyen de paiement, au même titre qu'un chèque, titre restaurant, chèque vacances, etc.

Le montant de l'adhésion annuelle est compris dans une fourchette, en fonction de ce que peuvent et veulent verser les adhérents : entre 5 et 20 € pour les particuliers, entre 60 et 240 € pour les prestataires, entre 10 et 100 € pour les associations.

Une monnaie électronique sera mise en place dans un second temps, et obéira aux mêmes règles que la monnaie papier pour ce qui concerne la reconversion. Sont envisagés des paiements par téléphone portable, qui pourront concerner prestataires et particuliers. En tout état de cause, un système minimum de paiement inter-

prestataires et d'employeurs à salariés sera rapidement mis en place – paiements par virement, service de paiement à distance, ou par chéquier.

Un Fonds de réserve

Pour répondre strictement aux réglementations en vigueur, les euros récoltés sont conservés sur un compte en banque et constituent le fonds de réserve. Ce fonds de réserve est placé auprès d'une institution financière solidaire ou éthique. Il permet de garantir qu'à tout moment l'ensemble des eusko en circulation sont reconvertibles en euros.

Une banque pouvant avec un euro en dépôt emprunter 12 euros pour les prêter à ses clients, cette banque solidaire pourra, pour chaque euro déposé au fonds de garantie, financer à hauteur de 12 euros des projets écologiques et/ou solidaires.

En parallèle, cette même capacité de financement est par là même enlevée à des banques conventionnelles réalisant des investissements socialement et/ou écologiquement non-responsables.

Une convention de partenariat entre Euskal Moneta et la société Herrikoa prévoit la création d'un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko.

L'organisation des bureaux de change

Des prestataires sont sélectionnés en fonction de leur facilité d'accès pour les habitants pour être bureaux de change du réseau eusko. Le prestataire a d'un côté sa caisse de commerçant, avec les eusko fournis par ses clients, et d'un autre côté la caisse de l'association, fournie par Euskal Moneta, avec son stock d'eusko de départ. Pour toute transaction, le bureau de change devra exiger la carte d'adhérent du particulier ou de prestataire.

Chaque bureau de change se voit remettre un Cahier de facturation à l'en-tête de l'association Euskal Moneta, pour délivrer aux prestataires des environs venus chez lui reconvertir des eusko en euros une facture au nom de l'association pour les 5% de commission. La TVA n'est pas applicable à cette facturation.

<http://www.euskalmoneta.org/le-projet-en-40-points/#sthash.2rpFRLjE.dpuf>

Les pouvoirs publics locaux soutiennent de plus en plus les projets de MLC

Nombreux sont les cas où les pouvoirs publics apportent eux aussi leur soutien à la mise en place de ces dispositifs, voire, dans certains cas, les ont eux mêmes initiés (comme par exemple le Conseil Général d'Ille et Vilaine avec le Galléco). Ce soutien est parfois un simple apport matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.). Il peut prendre des dimensions plus ambitieuses avec l'octroi, par certains conseils régionaux ou certaines mairies, de subventions spécifiquement fléchées pour la mise en place de ces monnaies. Ainsi, près des deux tiers des projets sont appuyés par les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le cas du mouvement SOL pourrait faire école dans la mesure où, dans le cadre du programme EQUAL20, il a été financé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50% de son budget de mise en fonctionnement.

ENCADRE : le projet SOL

(Extrait de la contribution de Landriot et Poulnot) Créé dans le cadre d'un projet Equal de l'Union Européenne, le Sol consistait en un ensemble de 3 monnaies sous la forme de cartes à puce et d'internet, ayant toutes leurs règles du jeu et ayant toutes des objectifs différents, bien que complémentaires :

a- Le Sol dit "Coopération" fut testé sous la forme d'une monnaie permettant l'échange entre des particuliers (les Solistes). Il disposait d'une contrepartie euro (1 sol = 0,10 €) et avait la particularité théorique d'être une monnaie fondante. Une partie de la fonte devrait alimenter le circuit économique du dispositif, et que l'autre partie de la fonte aurait eu pour objet d'alimenter un "fonds" pour soutenir de grands projets, votés par ailleurs par la communauté des Solistes.

b – Le Sol Engagement devait permettre des échanges de temps bénévoles et gratuits entre Solistes, et mettre en leur cette part importante d'échanges non marchands, pour autant part entière de tout système économique. Ce Sol était assorti de règles de gouvernance afin que tous puissent contribuer au système de manière au moins équitable. (On constate ainsi que des systèmes de troc tels "couchsurfing" fonctionnent avec le même type de règles).

C - Le Sol Affecté était en réalité un outil moderne pour la mise en œuvre de politiques locales (ou publiques), au plus près du territoire. Par exemple, une ville qui souhaitait soutenir à la fois ses équipements sportifs communaux, tout en favorisant l'accès au sport à certaines catégories de la population, plutôt éloignées du sport par exemple, ont pu le faire en offrant des Sols affectés pour régler tout ou partie de l'abonnement annuel à un club sportif.

Dans ce cadre très précis, la collectivité répondait à une triple préoccupation :

- Etre innovante, grâce aux supports internet et cartes à puce du Sol ;
- Etre bon gestionnaire, grâce à un système de pilotage aux indicateurs adaptés ;
- Etre comptable des deniers publics, grâce à une parfaite maîtrise des aides attribuées et des budgets votés.

En contre- exemple, l'APA versée sous forme de "monnaie sonnante et trébuchante" a montré ses limites, car toutes les sommes ne sont pas utilisées pour les services pour lesquels elle a été attribuée, et rares sont les Conseils Généraux qui mettent effectivement en œuvre la reprise sur succession telle que prévue par la loi.

Le projet Sol a donné les résultats qu'en attendait l'Union Européenne, c'est-à-dire une expérimentation certes limitée, mais très fouillée et théorisée.

Il a toutefois donné naissance à une entreprise de l'ESS, EcoSol, dont les parties prenantes sont des entreprises de l'ESS et l'association Sol, qui en représente les utilisateurs.

Malgré tout, même si la structuration des projets est en constante évolution, nous pouvons affirmer qu'aujourd'hui, les MLC, pendant leur phase de construction comme dans leur fonctionnement, reposent essentiellement sur des particuliers, avec une part de bénévolat importante. Le secteur privé y joue parfois un rôle, la plupart du temps au travers de partenaires financiers, souvent issus du secteur de l'ESS (NEF, Crédit coopératif, Crédit Mutuel), mais pas uniquement (comme les Crédits Municipaux).

Les MLC : un impact pour l'instant limité, mais le soutien des collectivités locales pourrait tout changer

Si ces initiatives ont encore une portée limitée, l'implication des collectivités locales et les projets de plates-formes locales ou régionales inter-entreprises annoncent l'ampleur à venir de ce mouvement et un véritable changement d'échelle. Actuellement, malgré une réelle ambition affichée et constatée, les 17 MLC en circulation au moment de l'enquête (début avril 2014) concernent potentiellement une population estimée à environ 500 000 habitants. Or, les monnaies locales complémentaires observées réunissent en moyenne 414 utilisateurs et 86 prestataires. Il y a donc un fort potentiel de progression quant à l'adhésion des publics cibles.

Données Avril 2014

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Nombre d'utilisateurs	20	150	414	2700
Nombre de prestataires	5	55	86	500

De plus, ce public, peu nombreux, va de pair avec le montant de la masse monétaire en MLC actuellement en circulation, en général très faible, mais très différent d'un projet à l'autre. Parmi les 17 MLC en circulation étudiées, 7 avaient une masse monétaire en circulation ne dépassant pas un montant de 10.000 euros (données avril 2014).

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Masse	1600	11525	26139	245000

Cependant, certains projets comme l'Eusko au Pays Basque, qui s'est initialement inspiré du SOL-Violette de Toulouse, démontrent que la progression peut se révéler très rapide dès lors que l'écosystème économique et citoyen qui sous-tend la monnaie locale est favorable. Cela permet d'une part d'atteindre dans des délais relativement rapide la masse critique nécessaire pour couvrir les coûts de fonctionnement et d'autre part d'avoir un impact significatif sur la dynamique territoriale et sur la consommation ainsi que sur la production locale que le projet souhaite réorienter.

Les MLC concernent un public encore trop restreint

Les projets déclarent tous ne pas souhaiter privilégier un type de public spécifique. S'il est vrai que certaines monnaies, tels que le Sol-Violette, œuvrent en étroite collaboration avec les Maisons de Chômeurs, la plupart des MLC ne souhaitent pas cibler une population d'utilisateurs en particulier, ni « monnaie de pauvre », ni autre ciblage.

Nous pouvons mettre en perspective les réponses aux questionnaires avec une étude menée par Marie Fare fin 2010 concernant le profil sociologique des utilisateurs du dispositif carte de fidélité du SOL Alpin (région grenobloise). Les résultats sont sans appel : les utilisateurs du SOL sont majoritairement des jeunes provenant de milieux aisés et éduqués. En effet, les deux-tiers des solistes ont entre 25 et 34 ans, les trois-quarts ont un niveau d'étude supérieur à un bac +3 et la moitié supérieur à bac+5. Enfin près de 40% sont des cadres. Si ces constats ne peuvent pas nécessairement être généralisés, ces chiffres démontrent bien en revanche que les MLC ne sont pas des outils accessibles à tous ou, pour le moins, « parlant » pour tous.

3.1.3 Difficultés et attentes des MLC

Sans surprise, la première difficulté des MLC est le manque de moyens, tant financiers qu'humains, pour permettre la mise en place d'une monnaie locale que ce soit sur le plan technique ou organisationnel. L'émission des billets représente un coût, la gestion des systèmes de traçabilité aussi.

Si le lancement de projets suscite souvent un certain engouement, le risque d'essoufflement chez les bénévoles est grand et il devient alors difficile de soutenir le projet sur le long-terme, d'autant que le modèle économique n'est pas toujours clair ni même formalisé.

ENCADRE : Le coût de gestion d'une MLC

Vu la diversité des situations, la simple consolidation de l'ensemble des données relatives au coût de gestion d'une MLC n'est pas opérante, ni la moyenne significative.

A partir de la consultation de certaines MLC, quelques ordres de grandeurs peuvent être avancés. Le coût de lancement d'une monnaie oscille entre 3000 et 5000 € mais repose surtout et le plus souvent sur un groupe de bénévoles engagés et dynamiques.

Pour se lancer, les monnaies impriment en moyenne 10 à 20 000 unités (même si l'eusko la monnaie la plus développée en France en a imprimé plus de 475000). A cela, il faut ajouter des tracts et affiches, et quelques victuailles pour les réunions de lancement.

Ensuite, le plus souvent les cotisations des adhérents (particuliers et prestataires) prennent le relais et constituent la majorité du financement actuel des MLC.

Pour celles qui ont des salariés, ce sont généralement des emplois aidés soutenus par les collectivités et l'Etat. Ces aides étant dégressives, les monnaies concernées recherchent donc à diversifier leur financement pour transformer ces emplois en emplois durables et pérennes sur le projet.

La plupart des MLC en France ont évoqué leur passage en monnaie électronique, ce qui va nécessiter un investissement de base important en équipements et plateforme technique.

Blanc et Fare ont travaillé sur des fourchettes de prix, item par item. Leurs résultats sont synthétisés dans le tableau suivant³⁰.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

Les travaux de Blanc et Fare, reproduits en annexe du rapport mettent aussi en avant l'existence de plusieurs modèles de financement qu'il n'est pas possible de détailler ici. Les auteurs insistent aussi sur le fait que peu de travaux se sont encore penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Mais ils ajoutent que la notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les

³⁰ Blanc et Fare 2014.

financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui peut conduire à faire sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Soulignons aussi que, jusqu'à présent, les promoteurs des MLC se heurtent souvent à l'incompréhension et à la méconnaissance des citoyens vis-à-vis de ces nouvelles formes d'échanges. Nombreux sont ceux qui peinent à croire que cela soit utile ou viable quand d'autres craignent d'entrer dans l'illégalité en participant à de tels systèmes d'échange. Rappelons en effet que selon les termes de l'article 442-4 du code pénal, « la mise en circulation de tout signe monétaire non autorisé ayant pour objet de remplacer les pièces de monnaie ou les billets de banque ayant cours légal en France est punie de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende »... !

Les attentes des acteurs (au printemps 2014) :

- attentes vis-à-vis de l'Etat :

Il est avant tout attendu du pouvoir central qu'il reconnaisse et « adhère » au principe de création de monnaies locales afin de participer à leur meilleure visibilité à l'échelle du territoire mais aussi pour permettre d'assurer une confiance des individus dans ces dispositifs nouveaux. Alors que le fondement même du fonctionnement de la monnaie repose dans la confiance, l'aval de l'Etat est un élément crucial pour rallier un plus grand nombre d'utilisateurs et de prestataires.

Dans un deuxième temps, les associations souhaitent que l'Etat précise un cadre juridique plus simple et plus transparent autour des MLC. Ceci permettrait de simplifier les procédures de mise en place et de les rendre plus accessibles aux citoyens. Il est tout particulièrement attendu que l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) assouplisse, simplifie et raccourcisse les procédures de la réglementation afin de laisser de un espace de liberté pour ces expérimentations citoyennes. Bien souvent, le flou juridique actuel effraie les partenaires financiers qui n'osent s'engager dans de tels projets de peur d'enfreindre la loi. Cependant, depuis l'adoption dans la loi d'un article reconnaissant les MLC comme titre de paiement (voir chapitre suivant), *la mise en circulation régulière des TMLC ne s'expose plus à la sanction de l'article L.442-4 [cf infra]* * (Zanolli).

Mettre en place une MLC n'est pas un exercice simple. Le projet prend environ deux ans, et nécessite diverses étapes aussi bien politiques et administratives qu'organisationnelles et techniques.

Après plusieurs échanges entre la Mission, les acteurs du réseau des MLC et l'ACPR, il a été convenu qu'un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées était nécessaire.

PROPOSITION : Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...).

- Attentes vis-à-vis des pouvoirs publics locaux :

Les acteurs estiment qu'une fois établi un cadre juridique propice au développement des MLC, c'est à l'échelle locale (régionale, départementale ou municipale) qu'un soutien plus concret doit s'exercer.

Les associations soulignaient au printemps 2014 que, si les collectivités territoriales étaient autorisées à ce que l'usage des MLC soit possible pour payer certains services publics locaux (ce que la loi pourrait désormais autoriser), cela permettrait très rapidement un changement d'échelle en termes de nombre d'utilisateurs tant prestataires que citoyens et augmenterait le volume de monnaie locale en circulation.

Pour certains d'entre eux, cela devrait pouvoir permettre de poser plus clairement la question du passage de la monnaie sur support papier à la monnaie électronique et notamment du financement nécessaire à cet effet.

Sans qu'on puisse encore en estimer les conséquences, tant en droit qu'en pratique, l'adoption de l'article de loi modifiant le Code Monétaire et Financier va dans le sens d'une réponse au moins partielle aux attentes des promoteurs des MLC sur l'ensemble du territoire français.

Les grands choix

a) papier ou électronique ? Avantages et inconvénients

Toutes les monnaies locales étudiées, et qui sont d'ores et déjà en circulation, reposent sur un support papier. Certains acteurs soulignent la dimension pédagogique de ce support, qui permettrait une meilleure appropriation de la monnaie par les citoyens, ainsi qu'une mise en route à moindre frais. A Toulouse par exemple, le Sol-Violette précise que le format papier permet à des personnes avec des antécédents d'interdits bancaires de retrouver plus facilement un accès et un contrôle sur l'argent.

Néanmoins, il est souligné qu'à terme, la gestion du format papier est plus complexe tant du point de vue de sa traçabilité que de son usage. Cela entraîne notamment des difficultés en termes de frais de gestion. Par ailleurs, cela pose la question de possibles fraudes telles que la falsification de billets. Ainsi, lors de l'enquête d'avril 2014, près des deux tiers des associations porteuses de monnaies en circulation déclaraient envisager une évolution vers un format dématérialisé, avec notamment la mise en place de paiement par le biais des téléphones portables et/ou la possibilité de faire des virements bancaires entre prestataires et éventuellement entre utilisateurs et prestataires.

b) Fonte et convertibilité : des options pas toujours simples à mettre en oeuvre

D'un point de vue pratique, la fonte et la question de la reconversion vers la monnaie centrale sont des modes de fonctionnement qui divisent les acteurs.

Afin de prévenir la thésaurisation et accélérer la vitesse de circulation de la MLC, certains dispositifs (la moitié des cas étudiés) ont fait le choix d'une monnaie qui perd de sa valeur si elle n'est pas dépensée dans un certain délai : c'est ce que les acteurs appellent « la fonte » (qui s'apparente à un taux d'intérêt négatif), selon l'idée de la monnaie fondante de Gesell.

Pour qu'un billet recouvre sa valeur originelle, son propriétaire doit s'acquitter d'une taxe représentant un pourcentage de celle-ci. Si les montants ainsi récoltés, très faibles, sont quasiment à chaque fois destinés à financer en partie le fonctionnement de la structure, les taux et délais de la fonte sont très variables selon les dispositifs (s'étalant d'un 1% par mois à 1% par semestre).

Quant à la (re)conversion en euro, elle est autorisée dans la majorité des dispositifs. Parmi eux, un tiers autorisent à la fois les utilisateurs et les prestataires à reconvertir leurs unités de MLC en euros, avec un malus (d'une moyenne de 4%). Les deux-tiers restant estiment eux que la reconversion n'est possible que pour les prestataires (partenaires commerciaux). Dans ce cas là aussi, un malus (d'une moyenne de 3%) est appliqué.

Bien conscients que tous ces aspects peuvent être des facteurs de complexité, 80% des acteurs ont mis en place des supports d'informations, des réunions de sensibilisation, voire des formations à l'intention des prestataires et des utilisateurs, afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de ces dispositifs mais aussi de leur pertinence.

c) Le fond de réserve : comment utiliser les euros récoltés ?

La totalité des MLC actuellement en circulation en France prévoit dès le lancement du dispositif la mise en place d'un fond de réserve (ce que les juristes appellent le principe de cantonnement). Ce fonds en euro représente l'intégralité des sommes récoltées lorsque les participants achètent les unités de MLC. Il est placé en banque, par la structure émettrice, sur un compte dédié, sans qu'il ne soit possible d'utiliser cette somme pour autre chose que sa fonction de réserve. Ainsi, si, pour une raison ou pour une autre, le système était amené à s'arrêter, les acteurs impliqués (citoyens et prestataires) peuvent récupérer l'équivalent de leur détention en MLC en euros.

Mais ce cantonnement n'empêche pas la banque partenaire de placer cette somme sur un compte d'épargne de type « solidaire » ou éthique afin que le produit de cette épargne puisse servir au financement de projet servant des projets poursuivant les valeurs morales. L'eusko est même allé plus loin : une convention de partenariat entre Euskal Moneta et la société Herrikoa prévoit la création d'un « fonds d'investissement » Eusko-Herrikoa pour le financement de projets structurants au Pays Basque en phase avec les objectifs de l'eusko.

3.2 LA LOI RELATIVE A L'ESS : UNE FENETRE D'OPPORTUNITE POUR FAIRE RECONNAITRE LES MLC

Constatant la grande vitalité avec laquelle les promoteurs des MLC souhaitaient amplifier la poursuite de leurs différents dispositifs et de leurs projets pour les autres, il a semblé important pour la Mission de voir dans quelle mesure le cadre juridique pouvait évoluer. Cette question, au printemps 2014, était devenue d'autant plus sensible que la Mission constatait aussi le souhait de certaines collectivités locales de s'impliquer, voire de prendre l'initiative, dans ce type de projet. En sorte donc de créer les meilleures conditions, la Mission a donc saisi l'opportunité que représentait la préparation de la loi relative à l'Economie sociale et solidaire pour proposer une avancée dans ce sens.

3.2.1. Le rôle et les propositions initiales de la Mission

Dès les premiers travaux, les différentes initiatives de la Mission (enquête auprès des acteurs, auditions, visites sur le terrain, entretiens avec les experts) ont permis de mettre en lumière de nombreuses difficultés auxquelles se heurtaient les porteurs de projet à la fois sur le plan technique, sur le plan financier mais aussi sur le juridique et administratif.

Ainsi, tous les acteurs impliqués souhaitaient que l'Etat favorise l'établissement d'un cadre juridico-légal plus clairement défini afin de permettre aux projets de monnaies complémentaires de se développer de manière pérenne (ou de façon expérimentale) dans un cadre transparent et sécurisé pour l'ensemble des parties prenantes (porteurs de projets associatifs, collectivités territoriales, banques, et population désireuse d'utiliser ces monnaies, etc...).

Ce cadre ne pouvait se faire sans que les monnaies locales et complémentaires soient reconnues par la loi comme moyens de paiement. Avec l'appui de conseils juridiques de l'avocat Hervé Pillard, la Mission a donc élaboré un exposé des motifs (cf Annexe) et une première rédaction pour que puisse être proposé lors de l'examen en commission un amendement au projet de loi dont voici ci-dessous la première mouture :

Article additionnel

Après l'article « [50 bis article du projet de loi ESS] », insérer l'article suivant :

« Article [50 ter] Dispositions relatives aux monnaies locales complémentaires

I.- Les interdictions définies à l'article L.511-5, L.521-2 et L.525-3 du Code monétaire et financier ne font pas obstacle à ce que toute personne visée à l'alinéa 1° du deuxième paragraphe de l'article 1er de la loi n° , dotée d'une gouvernance démocratique définie par ses statuts et poursuivant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi précitée, émette et gère, dans les conditions définies au présent article, des titres de paiement sur support papier ou dématérialisés pour l'acquisition de biens ou de services dans le cadre d'un accord avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes acceptant ces titres de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services.

Les titres spéciaux de paiement définis à l'alinéa précédent sont dénommés « titres de monnaie locale complémentaire ». Lorsqu'ils sont dématérialisés, les titres de monnaie locale complémentaire ne sont pas considérés comme de la monnaie électronique ni comme des services de paiement. Lorsqu'ils sont sur support papier, les titres monnaies locale complémentaire ne sont pas considérés comme des services bancaires de paiement.

L'émetteur peut confier tout ou partie des prestations d'émission et/ou de gestion des titres de monnaie locale complémentaire à un établissement de crédit, un établissement de paiement ou un établissement de monnaie électronique, dûment habilité.

II.- les collectivités territoriales et leurs régions pourront accepter ou effectuer des paiements en titres de monnaie locale complémentaire, dans le cadre d'une convention conclue avec les personnes émettant et acceptant lesdits titres.

III.- La sécurité financière des titres de monnaie locale complémentaire est assurée grâce à l'une des deux méthodes suivantes :

1° des fonds d'un montant au moins égal à tout moment à la valeur totale des titres en circulation doivent être déposés sur un compte distinct auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds du public.

2° un contrat d'assurance ou toute autre garantie comparable d'une entreprise d'assurance ou d'un établissement de crédit n'appartenant pas au même groupe que l'émetteur, au sens de l'article L.2333 du code de commerce, ou d'une collectivité territoriale assurent ou garantissent les porteurs des titres contre la défaillance de l'émetteur dans l'exécution de ses obligations financières.

Les fonds collectés en contrepartie des titres de monnaie locale complémentaire émis conformément au présent article ne sont pas considérés comme des fonds reçus du public au sens de l'article L. 312-2.

La personne qui émet et gère des titres de monnaie locale complémentaire adresse à l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, avant de commencer ses activités, un rapport justifiant du respect des conditions prévues au présent article et de la sécurité desdits titres. Lorsque l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution notifie à l'émetteur desdits titres que les conditions mentionnées au présent paragraphe IV ne sont pas remplies, celui-ci dispose d'un délai de six mois pour prendre les mesures nécessaires pour respecter les conditions précitées. Les monnaies locales complémentaires sont soumises à la surveillance de la Banque de France, conformément aux dispositions des troisième et quatrième alinéas du I de l'article L. 141-4 du Code monétaire et financier.

V.- Par exception aux dispositions des articles L.3241-1 du Code du travail et L. 112-6 du Code monétaire et financier, tout salarié adhérent à un réseau de monnaie locale complémentaire pourra, à sa demande, recevoir le paiement de tout ou partie du salaire en monnaie locale complémentaire, selon des modalités convenues par écrit avec l'employeur. »

Enfin, en s'inspirant de cette proposition sans la reprendre complètement, et après avoir recueilli l'avis de l'administration, le Gouvernement a présenté un amendement au projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire qui prévoit une

reconnaissance des titres de monnaie complémentaire locale en tant que moyen de paiement, amendement adopté et intégré comme article dans la loi ESS .

ENCADRE : l'article sur les monnaies locales complémentaires

L'article 16 de la loi de 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire (dite « loi ESS ») énonce :

« Le chapitre Ier du titre Ier du livre III du code monétaire et financier est complété par une section 4 ainsi rédigée :

« Section 4

« Les titres de monnaies locales complémentaires

« Art. L. 311-5.-Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social.

« Art. L. 311-6.-Les émetteurs et gestionnaires de titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre Ier du livre V lorsque l'émission ou la gestion de ces titres relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, ou au titre II du même livre lorsqu'elles relèvent des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1. »

3.2.2 Une nouvelle donne

L'existence légale des monnaies complémentaires locales en tant que moyen de paiement se voit donc reconnue dans le code monétaire et financier, puisqu'une nouvelle section est créée à effet immédiatement après « la définition des opérations de mise à disposition de la clientèle ou de gestion de moyens de paiement » (section III, article L. 311-3). *« Parce qu'ils sont expressément nommés « monnaies », les TMLC doivent être assimilés à la monnaie légale (d'autres formules auraient pu avoir la préférence du législateur ; comme des « titres locaux de paiement »). L'expression de monnaie légale signifie qu'une MLC peut être remise, non pas en tant que « bien » (ou marchandise), mais en tant que monnaie lors d'un paiement. C'est l'apport incontestable de la loi ESS qui crée en droit français de nouveaux instruments juridiques (dits titres) qui sont spécifiquement qualifiés par le législateur de « monnaie »* (Zanolli).*

La terminologie employée signifie que sont seules visées par ce texte les monnaies locales gagées sur l'euro émises sous forme de titres, à l'exclusion des dispositifs sous forme de systèmes d'échanges locaux (SEL) ou de banques de temps. La reconnaissance des monnaies locales complémentaires en tant que moyen de paiement n'implique pour autant aucun régime juridique dérogatoire au droit commun. Les titres de monnaies locales complémentaires et, par conséquent leurs émetteurs, demeurent entièrement soumis aux dispositions du code monétaire et financier en fonction de leur qualification juridique (article L311-6 nouveau). Ainsi, lorsque les titres de monnaie locale relèvent des services bancaires de paiement (soit la plupart des monnaies locales sur support papier), leur émetteur devra disposer d'un agrément bancaire ou d'une exemption d'agrément sur le fondement

de l'article L 511-7 II du code monétaire et financier. Les émetteurs de monnaie locale émise sous forme dématérialisée devront disposer d'un agrément d'établissement de monnaie électronique ou d'une dispense d'agrément sur le fondement de l'article L.525-5 du même code. (cf la contribution d'Hervé Pillard).

La principale avancée attendue de ce texte, c'est la possibilité à terme pour les collectivités territoriales d'accepter et d'utiliser les monnaies locales complémentaires car les collectivités territoriales ne peuvent accepter un moyen ou instrument de paiement que s'il est prévu par le code monétaire et financier ou par une loi ou un texte réglementaire spécifiques (articles 25 et 34 du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 et articles 2 et 11 de l'arrêté du 24 décembre 2012).

Certaines collectivités se sont déjà emparées du sujet comme la communauté d'agglomération de Boulogne sur mer. Ainsi, l'entreprise qui gère le réseau de bus via une délégation de service public, accepte le paiement en Bou'sol et la communauté d'agglomération accepte le paiement en Bou'sol dans le cadre de manifestations organisées sur le territoire cela entrant dans la régie recettes. De même, Nantes devrait lancer prochainement le So' Nantes et compte adjoindre à sa plate-forme interentreprises (de type chambre de compensation) la possibilité d'utiliser de la monnaie locale complémentaire par les citoyens pour acheter des biens et services, et à terme, permettre le paiement des services publics locaux en utilisant cette monnaie locale.

La reconnaissance des monnaies locales complémentaires en tant que moyen de paiement pour leurs services publics locaux implique la nécessité pour elles de pouvoir encaisser des recettes et d'effectuer des dépenses avec ces moyens de paiements.

Sur ce point délicat, la Direction générale du Trésor et la Direction générale des Finances publiques, sollicitées à l'occasion de ce rapport, ont donné des premières indications sur les exigences que devraient remplir de telles monnaies locales : garantie de traçabilité des échanges et la convertibilité en monnaie centrale (l'euro), neutralité de l'impact sur les finances publiques, adaptation de la comptabilité publique pour retracer les flux monétaires, vigilance pour que de tels dispositifs ne fassent pas obstacle à la lutte contre la fraude. Les administrations de Bercy appellent également à des expertises complémentaires quant à l'impact en termes de coût et de complexité sur le fonctionnement des administrations publiques.

Pour aller plus loin, comme c'est le cas dans d'autres villes d'Europe, dont la plus connue est la ville de Bristol en Angleterre, la Mission souhaiterait qu'une expertise soit menée pour évaluer s'il est possible, dans le cadre juridique actuel, **aux élus de percevoir** toute ou partie de leurs indemnités en monnaie locale complémentaire lorsque celle-ci existe sur leurs territoires. Cette possibilité, dont la portée symbolique est forte, pourrait avoir également un effet d'entraînement vis-à-vis des citoyens qui sont tentés de participer à ces formes renouvelées d'échange sans avoir pour l'instant osé franchir le pas. Ainsi que le souligne la Direction de la Législation Fiscale, saisie pour un premier avis, le versement de ces indemnités devrait respecter le principe général d'imposition et pour ce faire permettre la conversion en euros des dites indemnités.

PROPOSITION : Accompagner et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...).

3.3 DES RISQUES MAIS SURTOUT DES OPPORTUNITES

Au terme de cette présentation de la situation en France, soulignons que l'impact des monnaies complémentaires et des systèmes base temps est loin d'être un sujet épuisé. Bien au contraire.

La rapidité et l'ampleur de leur développement sont incontestablement l'indice que ces dispositifs sont perçus comme pouvant apporter des réponses aux dysfonctionnements actuels de l'économie et à des attentes profondes quant au renouvellement de la nature de l'échange et au renforcement du lien social. Les monnaies locales sont en train de s'affirmer comme un outil important pour favoriser le développement économique des territoires dans un sens plus solidaire et plus responsable.

Une MLC concerne à la fois les individus participant, les entreprises, les banques, les collectivités locales et, par extension, l'État, chacun y trouvant différents avantages. Les citoyens concernés participent au développement de leur territoire, et développent leur compréhension et leur capacité d'action sur le monde. Ils peuvent en outre, selon les cas, bénéficier de rabais de la part des entreprises et/ou d'une bonification lors de l'achat de monnaie. Ils peuvent également espérer profiter de produits sélectionnés, locaux. Les entreprises peuvent résoudre une partie de leurs problèmes de trésorerie et espérer développer leur clientèle. Les banques peuvent proposer de nouveaux produits financiers. Les collectivités locales renforcent leur panoplie d'outils de développement du territoire, le rendent plus résilient, et peuvent espérer améliorer l'efficacité des politiques mises en place, tout en aidant citoyens et entreprises (voir notamment Bouchart). L'État voit en outre se développer la participation de tous à l'action dans la cité et la cohésion sociale.

Il n'en demeure pas moins que leur développement pourrait avoir des effets pervers qu'il convient de pouvoir anticiper afin de soutenir et d'encadrer le développement de ces projets le plus efficacement possible. Certaines expériences à l'étranger ont montré par exemple l'existence d'un risque de falsification de la monnaie (trueque argentin) ou encore de reproduction de certaines limites du système conventionnel telles que l'accumulation de dette ou la détention de valeur dans le cas de certains SELs.

Et en même temps, le manque de recul (notamment en France) nous oblige pour l'instant à être mesurés quant à la possibilité d'identifier clairement les retombées économiques et sociales voire citoyennes ou de mesurer l'impact réel des bénéfices attendus de la mise en place d'une MLC. Ces interrogations valent aussi en droit, a

fortiori depuis la reconnaissance des MLC dans le Code Monétaire et Financier suite à l'adoption de la loi relative à l'ESS.

De la même façon, il est difficile de mesurer les éventuelles conséquences négatives que l'implantation d'une MLC pourrait générer à plus ou moins longue échéance même si nous pouvons au moins identifier quelques uns de ces risques.

3.3.1 Cinq risques identifiés

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut d'ores et déjà attirer l'attention sur cinq types de risque, dont on va voir qu'ils sont loin d'être rédhibitoires et en aucun cas des freins à la poursuite des expérimentations en cours.

Risque lié à la fragilité du dispositif mis en place

Le premier risque est celui que pourrait faire porter le dispositif mis en place à ses parties prenantes (citoyens-consommateurs ; producteurs et prestataires de services).

Ici, la principale difficulté identifiée serait qu'en cas d'interruption du fonctionnement du système d'échange ces parties prenantes ne puissent pas récupérer l'équivalent en monnaie centrale (euro) des titres de MLC dont elles seraient détenteurs. Or, dès lors que le système d'échange mis en place prévoit soit le « rendu de monnaie », soit la possibilité pour les particuliers de convertir leurs unités de MLC en euro à tout moment, l'obligation de cantonner les fonds collectés sur un compte bancaire dédié (c'est-à-dire ne pouvant être utilisé à d'autres fins que celle de réserve) s'impose à l'association émettant une MLC, que celle-ci soit sous forme papier ou électronique, y compris dans le cas où l'émetteur bénéficie d'une exemption d'agrément (en tant que banque ou établissement de monnaie électronique) dans la mesure où l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) conditionne l'octroi de l'exemption d'agrément à l'existence d'un tel fond de réserve.

Risque de contrefaçon

Les MLC utilisent des signes monétaires. Ils cherchent souvent à être attractifs (agréables et simples à utiliser, identifiables, reconnaissables,...)³¹, mais doivent bien évidemment être difficile à reproduire. La monnaie étant avant tout question de confiance, il faut en outre que cette difficulté à les contrefaire soit visible par l'utilisateur (sans pour autant nuire à la lisibilité).

Soulignons que ce risque n'est pas spécifique aux MLC mais peut aussi concerner par exemple les monnaies affectées sur support papier comme les titres-cadeaux, etc....

Ce risque existe donc bel et bien s'agissant des MLC mais ne doit pas être surestimé. Certes, la fabrication est moins sophistiquée et contrôlée que pour les billets de banque classique, mais dans la quasi-totalité des cas, l'émission des titres

³¹ L'exposition itinérante (et libre de droits) « les nouveaux riches » reprend justement la variété des signes monétaires des MLC. Elle a notamment servi à illustrer des ouvrages et des débats à travers toute la France, www.lesnouveauxriches.org.

est confiée ou réalisée en étroit partenariat avec les banques parties prenantes du dispositif.

Risque de blanchiment

Là aussi, le risque n'est pas spécifique aux MLC. Il n'est pas exclu cependant que le dispositif de MLC mis en place puisse servir à blanchir des fonds dont la provenance pourraient se révéler illicite. Mais là encore, le risque ne doit pas être surestimé.

A ce sujet, un tel risque est vraisemblablement beaucoup plus important concernant des monnaies virtuelles comme le *bitcoin* en raison de son double caractère anonyme et déterritorialisé. C'est d'ailleurs ce que soulignait le rapport sur les monnaies virtuelles remis par TRACFIN au Ministre des Finances en juin 2014. Au contraire donc, les projets de MLC offrent infiniment plus de garantie quant à l'utilisation des fonds permettant de faire fonctionner leur dispositif.

Risque fiscal

Les monnaies locales permettant l'échange, elles intéressent bien évidemment la fiscalité et les risques qui lui sont liés en termes d'obligations fiscales et sociales. Les monnaies locales doivent-elles être considérées comme risquées en la matière ? Nous l'avons souligné (voir la contribution de R. Zanolli), depuis l'affaire du SEL pyrénéen (donc en 1998), aucun autre contentieux similaire n'a eu lieu qui mettrait en cause le recours au travail dissimulé. Il s'agit donc de partir du principe selon lequel les monnaies locales ne sont pas construites dans le but de se soustraire à ces obligations. Reste la question générale de la fiscalité et son lien avec ces monnaies.

S'agissant des MLC, la question peut se poser pour le paiement de la TVA selon deux aspects :

- Celui du paiement de la TVA lors des transactions réalisées à l'intérieur du dispositif d'échange. Ici, le risque n'est pas plus élevé que dans les transactions en monnaie centrale puisque les producteurs, les commerçants et les prestataires de service parties prenantes de la MLC sont soumis aux mêmes obligations que pour les transactions habituelles.
- Celui de l'assujettissement à la TVA de l'émission de la monnaie. L'échange des titres de MLC contre des euros doit être considéré comme une activité financière placée hors champ de la TVA dans la mesure où elle ne constitue ni un service ni une livraison de biens au profit de l'acquéreur de la MLC. En effet, aucun avantage direct, constitutif d'une prestation de service n'est acquis lors de l'émission de la MLC.

Risque d'inflation

On peut enfin évoquer un dernier risque, celui qui laisserait supposer que la mise en circulation de MLC pourrait favoriser l'inflation. Ce risque est en l'état actuel des choses absolument inexistant³².

D'une part en raison des sommes en jeu. Nous avons souligné à quel point les masses monétaires en circulation dans les dispositifs actuels sont de très faibles ampleur pour l'instant.

D'autre part, il n'y a pas à proprement parler de création monétaire au sens économique du terme puisque, dans la quasi-totalité des cas, à chaque unité de MLC en circulation correspond à peu près une unité de monnaie centrale cantonnée dans un fond dédié, indisponible à d'autres fins que celle de sa fonction de réserve. Il y a plutôt dédoublement de la masse monétaire, une partie circulant dans le système d'échange nouvellement conçu, une autre étant placée le plus souvent sur un compte d'épargne solidaire (donc au profit d'actions favorisant le bien collectif).

3.3.2 Au-delà des risques, les opportunités

Au terme de cette courte revue, il semble donc que les différents risques concrets liés au développement des MLC sont très faibles. Lorsqu'ils existent, ils ne sont pas spécifiques aux dispositifs de MLC et que, par voie de conséquence, l'arsenal juridique nécessaire existe déjà pour les limiter le cas échéant.

En revanche, le développement de ces initiatives monétaires est porteur d'opportunités pour l'ensemble des parties prenantes. On peut les énumérer selon deux registres.

Réduire la distance entre consommateur et citoyen

Le premier registre relève des transactions elles-mêmes. Il est en effet clairement avéré que le type de transaction généré par les MLC est beaucoup moins anonyme que dans un système d'échange classique. Cette caractéristique est de fait plus favorable à améliorer non seulement la quantité des échanges mais aussi leur qualité au service d'une économie de proximité et territorialisée.

Ainsi, la « distance » entre le consommateur d'un côté et le citoyen de l'autre tend à s'amenuiser : la fidélisation est ainsi rendue plus facile tout comme l'est aussi la traçabilité des échanges. On peut même suggérer que la solidarité peut s'insérer de façon plus spontanée dans les transactions entre parties prenantes, par exemple pour faire face à des problèmes de trésorerie auxquelles peuvent être confrontés les parties prenantes.

³² Voir par exemple Lietaer et Kennedy (2008)

Renforcer la cohésion sociale

Le deuxième registre relève de la cohésion sociale. Il apparaît en effet clairement que les échanges pratiqués dans le cadre d'un système de MLC se déroulent avec beaucoup moins d'anonymat que dans un système d'échange classique. Ce moindre anonymat peut générer un sentiment d'appartenance à une communauté ou à une collectivité. C'est sans doute une des raisons qui a conduit de nombreux candidats aux dernières élections municipales à s'engager dans ce type de proposition. Mais les dispositifs de MLC permettent aussi d'autres formes de solidarités. Certaines MLC prévoient en effet des bonifications. Par exemple, la participation de citoyens appartenant à des catégories défavorisées peuvent bénéficier de conditions d'entrée avantageuses, par exemple en obtenant plus d'unités de MLC contre les euros servant à les acquérir (1,2 unité de MLC = 1 euro). C'est une façon d'injecter du pouvoir d'achat ciblé ou de subventionner certains types d'achat. Cette bonification est d'ailleurs souvent une forme de soutien proposée par la collectivité locale partenaire du dispositif.

Une résilience renforcée

En plus de ces retombées positives inhérentes aux dispositifs des MLC, on peut aussi mettre en avant quelques externalités positives comme par exemple la probable meilleure résilience du système monétaire à l'échelle locale en cas d'approfondissement ou de pérennisation de la crise autour de la monnaie centrale ou encore la valorisation de certaines richesses jusque là ignorées du système d'échange classique. Ces externalités positives sont importantes à mettre au crédit des systèmes de MLC sans qu'il soit possible d'étayer ces affirmations faute de disposer d'évaluation tangible à ce sujet, faute de recul suffisant et de méthode appropriée pour le mesurer.

4. POURQUOI DE NOUVELLES MONNAIES ET POUR QUOI FAIRE?

A ce stade, il est important de revenir plus en détail sur les principales motivations qui guident les porteurs de projet de MLC pour promouvoir des formes d'échange plus respectueuses de l'environnement naturel et humain et plus favorables à la création de richesses réelles sur les territoires. Car, comme on l'a vu, les promoteurs des MLC poursuivent d'abord et avant tout des objectifs sociétaux et de développement, à l'exact opposé de la voie d'innovation monétaire ouverte par le *bitcoin*. De plus la forte vocation d'implication citoyenne promue par ces dispositifs conduit à une meilleure convergence des rôles qui incombent aux pouvoirs publics et aux collectivités locales dans leurs appuis respectifs et les éventuelles orientations qu'ils souhaitent apporter à la dynamique en cours.

4.1. LA REAPPROPRIATION DES ECHANGES PAR LES CITOYENS

4.1.1 Des liens plus proches et plus directs

Les promoteurs des MLC visent en premier lieu *la réappropriation de la monnaie et de son usage par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage** (Réseau MLC). Cela passe par deux choses : la transformation de la représentation de l'échange et la participation possible aux décisions liées à la monnaie.

Avant même toute dimension économique, la création des MLC relève d'une profonde volonté de transformer la représentation et la pratique de l'échange.

Les MLC visent en ce sens à faire émerger de nouvelles relations entre les partenaires des échanges en promouvant la constitution de liens interpersonnels dans et par l'échange. *Dans les échanges marchands courants, on se représente souvent l'échange comme le moment d'un calcul intéressé de part et d'autre, ne permettant pas que l'échange soit reproduit en dehors de l'évidence de l'intérêt individuel. Cette perception serait à l'origine de comportements potentiellement conflictuels entre consommateurs et prestataires, quand les MLC cherchent à re-positionner la monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité**.

La plupart des monnaies locales sont organisées afin de permettre que s'établissent des relations plus harmonieuses dans le cadre de la communauté constituée par leurs utilisateurs. L'idée est de lutter contre l'individualisme calculateur qui résulte de la volonté de s'affranchir de toute relation autre que celle, ponctuelle, établie pour l'échange marchand. Les MLC tendent au contraire à promouvoir une logique de partage et de coopération d'estime de l'autre plutôt que de rapports uniquement marchands et de logique de compétition ou concurrence. Ainsi certains réseaux mettent en avant la figure du « prosommateur » ; l'individu est alternativement

producteur et consommateur de biens et services échangés via les monnaies sociales.

Les MLC et les SELs semblent être des outils pertinents pour réduire à la fois le phénomène de dilution du lien social et territorial mais aussi la dématérialisation croissante de l'économie, génératrice de perte de confiance entre les individus, particulièrement depuis la crise économique de 2008. En permettant une plus grande fluidité des échanges à l'échelle de circuits économiques courts, les MLC participent à leur dynamisation et à la promotion d'une économie locale responsable et citoyenne avec à la clef, une stimulation de l'économie.

4.1.2 Échanges et richesse

Mais, comme le suggèrent Viveret et Withaker, le développement des nouvelles monnaies ou systèmes d'échange ne sera durable et efficace que s'il s'appuie sur un processus participatif et citoyen qui articule initiatives monétaires et audit des richesses. Cela permettrait :

- *De délibérer sur " ce qui doit être compté ", sur ce que l'on considère comme richesse réelle, comme activité bénéfique ou comme nuisance pour le bien-être de tous, dans une vision centrée sur la valeur ajoutée écologique et sociale. Cette délibération nous concerne tous et doit être collective.*
- *De définir l'ensemble des ressources et richesses disponibles sur un territoire. Ce diagnostic ne peut être que participatif, incluant la connaissance que portent les habitants sur leur territoire et sur leurs propres ressources et compétences mobilisables.*
- *De se réapproprier la compréhension de ce qu'est la monnaie et des mécanismes monétaires, et de (re)prendre le contrôle démocratique de la création monétaire pour l'inscrire dans une perspective de développement humain soutenable » (Viveret et Withaker)*

Ainsi, ils nous invitent à « expérimenter / accompagner l'expérimentation, avec les initiatives de terrain déjà en cours, de l'articulation entre audit réel des richesses et outils monétaires, dans une démarche d'expérimentation citoyenne d'action/réflexion ».

Ainsi, en se référant aux travaux pionniers sur les nouveaux indicateurs de richesse menés dans quelques régions, notamment les Pays de la Loire, la Mission propose d'aller plus loin dans le sens des premières expérimentations déjà conduites.

PROPOSITION : Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...)

4.2. CONTRIBUER A LA RELOCALISATION DE L'ACTIVITE

4.2.1 Le circuit court, une digue contre le déménagement des territoires

Les monnaies locales ont pour première ambition de participer à une relocalisation de l'économie et donc favorisent le plus souvent une économie de proximité dans une logique de circuits-courts. (cf contribution d'Isabelle Laudier).

Il s'agit de privilégier l'usage local de revenus tirés d'une production locale, de constituer un circuit complémentaire au circuit économique courant, dans *une hybridation avec les circuits économiques classiques** (Laudier) Pour ce faire, les MLC cherchent à articuler les espaces de formation des revenus, et les espaces de dépenses de ces mêmes revenus. Les mécanismes de MLC favorisent ainsi l'intégration des demandeurs et des offreurs locaux - autrement dit des acteurs dont les pratiques d'échanges s'adressent prioritairement à des partenaires locaux avec pour premier effet de générer une économie plus respectueuse de l'environnement en diminuant l'empreinte carbone des échanges. Le recours à la production locale n'est bien sûr pas systématique (et de toutes les manières pas réellement possible), aussi les fournisseurs membres de MLC sont plutôt « incités à privilégier un approvisionnement local ».

Mais en échange de ce qui peut passer, à court terme, comme une contrainte pour eux, les fournisseurs gagnent une forte crédibilité auprès de consommateurs toujours plus attentifs à l'origine des produits. *Autrefois, on parlait d'aménagement du territoire : désormais, il faut bien comprendre qu'une monnaie locale – à condition qu'elle soit acceptée – constitue une digue contre le déménagement des territoires** (Clerc et de Foucauld).

Les mêmes remarques peuvent évidemment se faire pour les systèmes basés sur le temps, ou les monnaies d'échanges inter-entreprises qui ont également une forte dimension « territoriale » pour amplifier leur efficacité.

D. Clerc et JB. de Foucauld rappellent que *relocaliser une économie ne peut jamais la concerner tout entière : les effets de réseaux, les économies d'échelle, la spécialisation croissante des qualifications, tout cela empêche un territoire de vivre en vase clos, et tel n'est pas – heureusement – l'objectif d'une monnaie locale. Elle permet seulement que l'économie de proximité dispose d'une place mieux assurée et qu'il soit plus facile pour les producteurs d'y trouver des débouchés**.

De même, la monnaie est trop souvent détournée de son usage premier, permettre d'échanger des biens et des services. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie locale de se la réapproprier à l'échelle des territoires pour protéger ses bassins économiques et de vie* (Lietaer et Théret).

4.2.2. PTCE, troc interentreprises... le maillage des monnaies à l'échelle d'un territoire

Véritables écosystèmes territoriaux, les Pôles Territoriaux de Coopération Economique (PTCE) sont des espaces qui peuvent se révéler adaptés à

l'expérimentation de systèmes d'échange inter-entreprises. Formes novatrices de coopérations économiques regroupant, sur un même territoire, des entreprises de l'économie sociale et solidaire qui s'associent à d'autres entreprises, et le cas échéant à des collectivités locales, des centres de recherche et des organismes de formation, ils mettent en oeuvre une stratégie commune et pérenne de mutualisation au service de projets économiques socialement innovants, porteurs d'un développement local durable et créateurs d'emplois dans les territoires. *Ils bénéficient d'une participation active de la société civile, d'outils d'économie solidaire éprouvés, d'un fort engagement des collectivités locales, de partenariats solides aptes à un investissement financier** (Alphandéry)

Ce sont 23 PTCE qui sont actuellement soutenus par l'Etat suite à un appel à projets lancé début 2014. Lors de la mission, nous avons rencontré le PTCE « groupe Archer » sur Romans. Assez étonnamment, très peu de PTCE se sont intéressés aux dynamiques de MLC. Face à ce constat, la Mission s'est efforcée de chercher des pistes pour permettre l'articulation entre la dynamique forte de coopération économique interentreprises de l'ESS des PTCE et celles des nouvelles monnaies ou systèmes d'échange. Une voie possible est incontestablement celle de ce qu'on appelle en utilisant le terme anglo-saxon, les Barters (ou bartering).

Les Barters sont de véritables systèmes de troc inter-entreprises. Samuel Cohen (France Barter) se réfère à une étude prospective menée par le ministère du Redressement productif (Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques) en 2012 sur les perspectives de développement des plates-formes d'échanges interentreprises pour définir ce que sont les Barters en France. *L'échange interentreprises, ou « barter » en anglais, est l'opération économique par laquelle une entreprise cède la propriété d'un bien, d'un groupe de biens ou délivre un service à une autre entreprise et reçoit en retour un autre bien ou service. Cet échange ne passe pas par une transaction monétaire en numéraire, mais peut, dans certains cas, être néanmoins valorisé via une unité de compte interne au réseau qui facilite la multiplicité et la diversité des échanges** (Cohen).

Selon Samuel Cohen, le contexte de crise est une opportunité pour le développement de ces plates-formes en France, entraînant les entreprises à chercher d'autres modes de gestion financière. Les trous de trésorerie représentent la principale difficulté financière rencontrée par les dirigeants de TPE/PME. Tandis que, n'utilisant pas leurs capacités de production à 100 %, de nombreuses entreprises subissent une dépréciation d'actifs inutilisés, alors que les banques traditionnelles se désengagent du financement du besoin en fond d'exploitation (BFE). *La multiplication de l'activité des entreprises spécialisées dans la finance participative (crowd funding) démontre une volonté de rechercher des modèles alternatifs de financement et de croissance**.

Le rapport ministériel stipule ainsi que les échanges interentreprises peuvent être en partie la solution aux problèmes des TPE/PME et dresse la liste des principaux avantages qui résultent de la pratique d'échanges interentreprises. Cette voie semble toute indiquée pour amplifier le lancement des espaces de coopération économique solidaire que sont les PTCE.

PROPOSITION : Expérimenter la mise en place de Barters spécifiques pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.

4.3. VERS DES PLATES-FORMES REGIONALES DE MLC

Les projets récents de MLC sont de plus en plus souvent mis en œuvre dans une logique de coopération et de solidarité entre acteurs économiques d'un territoire, en s'appuyant sur des plates-formes de crédit mutuel interentreprises. En cela, elles apportent un soutien à l'économie locale par exemple en répondant aux besoins de trésorerie des entreprises. Elles permettent des échanges de biens et de services sur un territoire et, de plus en plus, elles associent les habitants au développement économique et durable territorial en privilégiant les échanges locaux.

Ces projets s'inspirent quasiment tous de la Banque Wir.

La garantie de ces systèmes repose d'abord dans la confiance tissée entre les membres et leur engagement à jouer le jeu. En dernier recours la monnaie repose sur les biens et services des entreprises qui font partie de l'économie réelle : les usines, les produits, les salariés qui produisent cette richesse. En cas de soucis, les gérants prévoient un fond de garantie en monnaie complémentaire pour faire face aux éventuels défauts des participants.

Jacques Stern, directeur du Crédit Municipal de Nantes et responsable technique de la monnaie Sonantes, qui vient d'être lancée sur ce modèle à Nantes, précise que les risques de défaut de paiement dans un réseau d'entreprises qui se connaissent est de 3%.

En Février 2013, une étude de l'Observatoire des délais de paiement indique que 60% des cessations d'activité sont dues à un problème de liquidités et non à la viabilité de l'activité. L'État y assiste, sans s'autoriser à mobiliser de véritables leviers d'action.

C'est aussi en partant de constats similaires et d'objectifs voisins que le projet OCCITO se met progressivement en place dans l'actuelle région Midi-Pyrénées (cf contribution de Gérard Poujade).

Bernard Lietaer, membre du Groupe Ressource, et expert des MLC reconnu internationalement prône depuis plusieurs années la création de ces plates-formes de monnaies régionales. Bien conçu, ce type de plateforme au départ plutôt économique est, d'un point de vue technique, en mesure d'héberger tout type de MLC (monnaie temps, B2C,...) et d'usages.

B. Lietaer démontre que ce développement de plates-formes régionales de ce type aurait des bénéfices immédiats :

- Le système favoriserait la lutte contre l'économie grise - ou le marché noir - dans la mesure où les entreprises adhèrent officiellement au réseau pour y mener des transactions, toutes enregistrées électroniquement et traçables,

- Les pouvoirs publics disposeraient d'un outil permettant de stimuler l'économie locale sans subventions et disposent de métriques pour qualifier les secteurs à soutenir,
- Les pouvoirs publics pourraient, en s'adossant au système, optimiser les retombées de leurs mesures incitatives pour le territoire,
- La création d'un circuit monétaire économique pour un territoire est un puissant levier politique et « protectionniste » pour préserver le tissu économique et renforcer la politique sociale par le maintien des emplois.

Toujours selon Bernard Lietaer, nous pouvons nous appuyer sur le modèle C3, un modèle qui permettrait le financement du socle des MLC (cf contribution de Bernard Lietaer dans la partie 2 du rapport que nous ne reprenons que synthétiquement ci-dessous)

Son modèle fonctionne de manière satisfaisante dans plusieurs pays d'Amérique latine. Le processus recourt à des factures garanties utilisées comme moyens de paiement au sein d'un réseau inter-entreprises qui « fait office » de chambre de compensation. Le système s'adosse à l'euro par le biais des actifs garantis, la conversion rendue possible en sortie permet l'équilibre du système. Chaque détenteur d'un actif garanti peut l'échanger contre sa valeur en monnaie conventionnelle ou l'utiliser à son tour pour payer ses propres fournisseurs avec des « fonds de compensation » garantis par le réseau. L'attrition constitue le signal-prix qui stimule la vitesse de circulation. L'entreprise peut, via un service de change assuré par des banques partenaires, convertir tout ou partie du crédit de MLC en euros pour faire face à ses besoins hors circuit. Les frais de change financent le coût de la plateforme et le service de change. La gouvernance repose idéalement sur une structure coopérative pilotée par les entrepreneurs, les pouvoirs publics et les partenaires.

PROPOSITION : Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires.

4.3.1 Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?

La question du rôle des banques vis-à-vis du système est un sujet sur lequel cette étude de faisabilité donnera un éclairage précis. En particulier, la première étape sera focalisée sur le cadrage de la plateforme avec la Banque de France et l'ACPR sur le modèle de l'innovation financière, la conformité du système et son modèle juridique, l'éventuel rôle de la BPI dans le dispositif national. Dans cette phase de cadrage et concernant la constitution du socle commun, il conviendra également de solliciter Horizon 2020, programme de recherche et d'innovation de l'UE au service de la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

4.3.2 A quelle échelle territoriale ?

Les expérimentations en Italie le démontrent (cf. SARDEX), l'échelle de la région semble être un niveau pratique pour envisager la couverture de la plupart des relations des acteurs d'un territoire : les entreprises entre elles, les administrations et administrés, les entreprises et les salariés, les entreprises et le grand public,...

Cependant, la mise en œuvre de plates-formes régionales ne se fera pas à l'encontre des modèles de MLC aujourd'hui majoritaires en France, à savoir des MLC à l'initiative de citoyens à l'échelle d'un quartier ou d'une ville. Elles compléteront la biodiversité des systèmes d'échange complémentaires dans le respect du principe de subsidiarité. Leur valeur-ajoutée réside principalement dans le renforcement de la coopération et de l'intensité des liens interentreprises par l'utilisation d'une monnaie dédiée à ces échanges sur un territoire donné. L'échelle régionale semble rassembler les critères nécessaires, notamment en volumes d'entreprises adhérentes, à la mise en œuvre de ces plates-formes. Mais, l'angle « bassins d'emploi » ou de vie pourrait être également retenu en phase d'étude. La France compte environ 60 bassins d'emploi de 500.000 personnes et 7 bassins de plus de 1 million de personnes, bassins qui rassembleraient également des critères pertinents pour accueillir ces plates-formes territoriales comme le montre l'exemple de SoNantes sur l'agglomération nantaise.

ENCADRE : SoNantes, un système de compensation à l'échelle d'une agglomération de presque 600 000 habitants

C'est quoi ?

SoNantes, la nouvelle monnaie d'échange de biens et de services pour les entreprises et les citoyens de l'agglomération nantaise, est une monnaie complémentaire à l'Euro (une SoNantes = un euro), destinée à usage strictement local, utilisable par les adhérents du système. Elle sera mise en circulation en avril 2015. Elle s'est inspirée de la monnaie suisse WIR et repose sur un système mixte à la fois de crédit mutuel entre les entreprises et de système d'échange entre les citoyens et les entreprises du territoire de l'agglomération.

SoNantes est donc un système de compensation multilatéral de créances et de dettes réciproques entre acteurs économiques, personnes morales et physiques du territoire de l'agglomération nantaise.

Son fonctionnement

SoNantes fonctionne avec une chambre de compensation impliquant la gestion d'un compte pour chaque adhérent et la circulation des SoNantes est au crédit et au débit de chaque compte.

Le Crédit Municipal de Nantes a élargi son activité en devenant l'établissement porteur d'un projet de Monnaie Locale sur le territoire nantais. En termes de gouvernance, la monnaie sera gérée par une filiale du Crédit Municipal de Nantes (à créer) qui s'appellera SoNao. Une association des utilisateurs sera également créée et dénommée « La SoNantaise ».

Les particuliers pourront recevoir des SoNantes à titre de primes, salaires et points de fidélité ou échanger des euros contre des SoNantes auprès du Crédit Municipal

de Nantes. Les entreprises ne peuvent accepter d'être réglée en SoNantes que si elle a des possibilités d'achat en SoNantes.

SoNantes n'utilise ni billets, ni pièces, les transactions se font sur une plateforme informatique en ligne et via les applications mobiles ou une carte bancaire, utilisable sur les terminaux des commerçants. Il est prévu une carte magnétique par adhérent. L'objectif de la première année est de plus de 500 entreprises et de 1500 particuliers adhérents. En volume de règlements, il est prévu près d'un million d'euros par carte SoNantes et SMS d'une part, et, d'autre part 900 000€ par virement internet. Les porteurs de projet souhaitent quintupler ce volume en trois ans.

Cantonnement des fonds

Un compte spécifique de cantonnement est hébergé par le Crédit Municipal. Il a pour vocation unique d'enregistrer à son crédit les euros reçus en échange des SoNantes remis aux personnes physiques détenant un compte auprès de SoNao.

<http://www.sonantes.fr/kesaco.php>

C'est en favorisant l'émergence d'une véritable biodiversité monétaire que les monnaies complémentaires contribuent à créer une des meilleures parades aux crises systémiques. Introduire cette diversité n'entamerait sans doute en rien son efficacité mais améliorerait certainement sa résilience. Le fort mouvement actuel en faveur du renouvellement de la nature de l'échange offre ainsi de nouvelles perspectives en matière d'innovation monétaire pour relever les principaux défis sociétaux de notre époque : le chômage et le réchauffement climatique.

5- D'AUTRES MONNAIES AU SERVICE DE L'INNOVATION.

La voie ouverte par les Local Exchange Trading System (LETS) canadiens dans les années 1980 ou même le Fureai Kippu japonais dans les années 1970 est prometteuse en matière d'innovation monétaire. Nos sociétés ont en effet vécu de longues décennies avec l'idée que la société civile organisée ne pouvait pas (ou ne devait pas) se saisir du sujet monétaire. Or, les crises financières graves qui ont secoué à intervalles réguliers nos économies ont peu à peu ouvert des interstices dans le monopole de l'Etat et/ou des banques dans le domaine de la création monétaire. Bernard Lietaer, dans un exposé devant les membres du Groupes Ressources de la Mission faisait remarquer que durant les 25 dernières années, nous avons connu 96 crises bancaires et 176 crises monétaires à travers le monde. Il soulignait ainsi la grande instabilité des systèmes actuels au détriment de la production de richesses et de bien-être pour les populations. Il plaidait aussi et surtout pour une plus grande diversité monétaire, puisque la tendance à l'unification monétaire avait certes optimisé la taille des flux financiers, mais fortement diminué la durabilité du système.

Les initiatives pionnières des SEL, des Accorderies et des MLC offrent désormais de nouvelles perspectives à un champ considérable d'expérimentations et de propositions que doit saisir (et que saisit déjà) l'économie sociale et solidaire, l'entrepreneuriat social ou encore celles qu'on appelle désormais l'économie circulaire et l'économie de la transition.

Notons à cette occasion un fait d'actualité très récent passé un peu inaperçu et qui pourtant mérite notre attention. Un décret du 17 décembre 2014 précise les modalités d'utilisation, à titre expérimental, des droits affectés sur un compte épargne-temps (CET) pour financer des prestations de service à la personne. Ainsi, sous certaines conditions, 50% des droits acquis sur un CET pourraient être convertible en Césu. On pourrait alors transformer de l'épargne-temps en monnaie affectée. Ainsi une ressource thésaurisée sous forme de temps pourrait être transformée et réinjectée dans le système économique au service de l'activité et probablement au service de la création d'emplois non délocalisables. Cette expérimentation rejoint d'ailleurs certaines intuitions évoquées dans le cadre de la Mission (voir la contribution de Michèle Debonneuil)

La Mission ne prétend pas avoir exploré tout le potentiel d'opportunités ou de perspectives qui s'offrent désormais aux acteurs motivés par le champ d'innovation ouvert par les monnaies complémentaires. Mais soulignons qu'une des vertus du foisonnement d'innovations monétaires actuellement à l'œuvre dans le monde est de montrer que la plus grande créativité se joue aussi dans les pays en développement. Ce qui se passe au Brésil, en Amérique Latine, en Afrique ou dans le sud est asiatique nous importe tout autant que ce qui se passe chez nos voisins européens pour inspirer des voies innovantes au service d'une nouvelle prospérité.

Dans le but de nourrir le débat public nécessaire autour des sujets monétaires, il a semblé utile à la Mission de proposer plusieurs domaines qui mériteraient quelques investigations plus poussées.

Trois sujets en particulier nous semblent intéressants car ce sont des domaines pour lesquels nos sociétés ont des défis considérables à relever : l'emploi et le réchauffement climatique. Nous allons très brièvement les évoquer et les assortir de propositions:

- La formation professionnelle continue
- L'initiative économique et l'accès au crédit
- L'investissement dans la transition énergétique.

Ces trois propositions sont très directement inspirées des contributions présentées dans la partie B du rapport, et avaient été présentées lors de certaines séances de travail du Groupe des personnes ressources.

5.1. LA FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE

La formation professionnelle continue des demandeurs d'emplois comme des salariés (notamment les moins qualifiés) est un enjeu important dans cette période (qui dure) de fort taux de chômage.

La loi SAPIN du 5 mars 2014 a, notamment, instauré le Compte Personnel de Formation (CPF). Contrairement au Droit Individuel à la Formation (DIF), le CPF, lancé le 1er janvier 2015, est universel, transférable et qualifiant. Crédité sur une base de 20 heures par an les 6 premières années, puis de 10h les 3 suivantes. Il offrira donc un crédit maximal de 150 h par bénéficiaire. Il s'agit donc là aussi d'un crédit épargne temps dédié et disponible. Comme le compte est plafonné à 150 h, la mobilisation du CPF demande l'abondement d'autres financements pour les parcours certifiants et diplômants (de 600 à 1000h). Les financeurs habituels de la formation (Pôle Emploi, OPCA, entreprises et Régions) vont surement abonder le compte dans la limite de leurs moyens actuels. Mais souvent, cela ne suffira pas pour permettre aux personnes les plus éloignées de l'emploi et/ou en difficulté sociale, financière de s'engager dans un parcours long, car ils n'ont pas les ressources nécessaires pour se loger, se nourrir et sont souvent peu mobiles de ce fait. Dans la période de crise économique et sociale que nous vivons, les non démarrages et abandons en cours de cursus sont de plus en plus nombreux pour ces raisons là.

En plus des financements complémentaires au CPF qui assureraient l'achat de la formation pour le compte du salarié ou demandeur d'emploi titulaire du compte, l'instauration d'un système monétaire complémentaire sur un territoire donné pourrait être envisagée.

Il existe d'ores et déjà des expérimentations très proches de ce nouveau dispositif de monnaie sociale pour la formation professionnelle continue, reposant entre autre sur l'APRE et sur le RSA, sous forme de chèques affectés. D'autres supports plus modernes peuvent être utilisés (cartes à puce, paiement par téléphone) mais dépendent à la fois du volume d'attributaires de l'aide et de la récurrence de l'aide. Ainsi, des acteurs tels les Conseils Généraux, l'AFPA, les fonds de formation et d'autres financeurs (IP, collectivités locales ...) peuvent également être mobilisés et contribuer à ce dispositif. En effet, couvrir les besoins en déplacement, les besoins en restauration, en hébergement, voire les besoins en garde d'enfants pour pouvoir effectivement se rendre et suivre une formation ont fait l'objet d'expérimentation, en

particulier dans le département l'Essonne à partir d'une hybridation de différents moyens de paiement émis par le Groupe Up (Nouveau nom du Groupe Chèque Déjeuner) : Chèque de services pour la nourriture et l'hébergement, CESU chèque domicile pour couvrir les frais de garde d'enfants, et dispositif spécifique pour les transports en commun. S'agissant de droits rechargeables, des outils plus modernes peuvent être mis en oeuvre (cartes à puce, téléphone ...) avec la contrainte de coûts d'infrastructure initiale plus élevés et l'avantage de coûts de gestion moindres.

PROPOSITION : Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s).

5.2. L'INITIATIVE ECONOMIQUE ET L'ACCES AU CREDIT

Dans le domaine de l'initiative économique, on sait que les principales difficultés auxquelles sont confrontés les micro-entrepreneurs sont souvent l'isolement, le temps nécessaire pour mettre en place le projet et l'accès aux crédits. De nombreuses structures se sont mises en place pour remédier à ces difficultés : incubateurs, co-working, micro-crédits, etc... Il vaut sans doute la peine d'explorer aussi l'innovation monétaire voire même l'articulation entre monnaie complémentaire et accès au micro-crédit.

Le dispositif « Foward » pour créer un échange entre micro-entrepreneurs

Dans le cadre d'un workshop sur l'innovation monétaire en février 2012, un dispositif de monnaie complémentaire, appelé « Foward », a été imaginé pour créer un échange dans une communauté de micro-entrepreneurs qui favorise l'investissement.

Le dispositif part du constat que si les micro-entrepreneurs ont besoin de fonds, les investisseurs, pour leur part, ont besoin de comprendre le micro-projet, de mieux connaître les personnes auxquelles elles ont à faire, pour identifier celles qui sont les plus susceptibles de mener à bien un projet. En effet, un même projet qui serait lancé par des personnes différentes (chacune ayant sa propre capacité d'adaptation, d'anticipation ou encore de travail en équipe) donnerait un résultat différent.

Obtenir de l'information

En introduisant une monnaie entre innovateurs, il est possible grâce à la mise en place d'indicateurs d'observer comment les différents porteurs de projets s'adaptent. Jean Michel Cornu détaille dans sa contribution le projet « Foward », la monnaie complémentaire qui y est associée et les indicateurs sur la pertinence des micro-projets que celle-ci permet de collecter. *Les indicateurs et la façon de les construire à partir des unités de monnaie complémentaire données et reçues, des commentaires jugés pertinents ou visionnaires, pourront être affinés à partir de tests. Le fonctionnement de cette monnaie complémentaire permet d'obtenir un ensemble d'indicateurs plus élaborés que la simple valeur faciale de la monnaie.* »*(Cornu).

Ces indicateurs aident donc les investisseurs à mieux estimer la capacité d'un créateur à mener son projet à terme, en complément des informations déclaratives habituelles (CV, description du projet et business plan). Ensuite, les investissements sont réalisés en monnaies conventionnelles.

De telles initiatives pourraient être expérimentées dans des communautés de micro-entrepreneurs suffisamment étoffées et permettant l'octroi de crédits d'investissement.

PROPOSITION : Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).

5.3. L'INVESTISSEMENT DANS LA TRANSITION ENERGETIQUE

« *Lier monnaie et développement durable peut paraître intrigant* » souligne d'emblée Michel Aglietta (cf contribution). Sa remarque fait pourtant écho à une autre sur le même thème, celle de Bernard Lietaer : « *Quiconque se soucie de développement durable a en tête le changement climatique, la dégradation de l'environnement, les pénuries alimentaires, la raréfaction de la ressource en eau, l'explosion démographique ou la consommation d'énergie. Mais la monnaie est généralement extérieure au champ de ces préoccupations. Quant aux solutions évoquées pour résoudre ces problèmes, il est rare qu'elles prennent en compte les innovations monétaires.* »³³

Utiliser la monnaie en levier

C'est en partant de cette convergence de vue, qu'il a semblé important pour la Mission d'explorer la façon dont les monnaies complémentaires pourraient devenir un des leviers permettant une contribution significative à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette exploration est d'autant plus importante que la France accueillera en décembre 2015 la grande conférence de l'ONU sur le climat, dite « COP 21 ».

Pour ce travail exploratoire, la Mission a travaillé en deux temps. D'abord en examinant la proposition de Michel Aglietta qui part du constat que le carbone sous forme de gaz à effets de serre est la source d'une externalité globale. Et qui considère alors que la reconnaissance d'une valeur sociale du carbone évité (VSC) pourrait fournir « *une métrique générale aux projets d'investissements à la fois d'abattement et d'adaptation, concernant potentiellement la totalité des activités humaines, pour orienter les choix technologiques dans le sens d'une économie bas carbone.* »

33

B. Lietaer et alii, op.cit, p. 21

Puis dans un deuxième temps, Jérôme Blanc a discuté la proposition de Michel Aglietta afin de proposer une connexion du principe de VSC à un dispositif de monnaie locale intégrant la possibilité de financement des investissements écologiques.

Une proposition en trois étapes

La proposition qui est alors faite porte sur une organisation monétaire décentralisée et territorialisée apte à soutenir la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire à l'échelle nationale. Elle est présentée selon trois étapes ou étages successifs, chaque étage supposant que le précédent a été construit. Le premier étage de la proposition consiste à renforcer l'existant des monnaies locales pour lui intégrer le principe du financement de l'investissement ; il ne nécessite pas des politiques publiques de transition mais suppose néanmoins une implication des collectivités. Le second étage introduit les politiques publiques de transition, qui passent alors par la conversion de fonds publics (fournis par les collectivités locales et territoriales concernées et par l'Etat) à des Fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique, (FITTE) en monnaie locale sous forme de subventions ou de compléments de crédits à taux zéro pour investissement écologique, pour les entreprises et les ménages. Le troisième étage de la proposition intègre l'existence d'un plan européen ou international visant à valoriser le carbone évité, tel que la proposition Aglietta de VSC (valeur sociale du carbone évité). Il s'agit de connecter les fonds d'investissement territoriaux (FITTE) aux financements carbone développés dans le cadre de tels plans carbone. Il s'agit donc de convertir à l'échelle des territoires pertinents (par exemple, la région) une partie des fonds dégagés pour les investissements bas-carbone, et de les convertir en monnaies locales afin d'avoir une action appropriée à cette échelle.

PROPOSITION : Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».

Certes, la proposition élaborée dans le cadre de la Mission n'est qu'à l'état d'ébauche pour l'instant mais la perspective de la COP 21 pourrait offrir un cadre afin de l'expertiser et pourquoi pas de l'exposer ensuite dans le jeu des négociations et propositions de la Conférence sur le Climat.

6. PROPOSITIONS DE LA MISSION :

12 TRAVAUX POUR POURSUIVRE LA MISSION

I. Faire vivre et évaluer l'application de l'article 16 de la loi relative à l'ESS du 31 juillet 2014

1. Accompagner et évaluer l'application de de l'article 16 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire du 31 juillet 2014, et notamment les initiatives des collectivités locales (paiement des services publics locaux, des salaires des agents des collectivités et versement des indemnités aux élus locaux, etc...).
2. Elaborer un guide facilitant les démarches des porteurs de projet de monnaies locales complémentaires vis-à-vis des administrations concernées (ACPR, etc...)

II. Développer une meilleure connaissance des initiatives monétaires et leurs enjeux

3. Promouvoir un débat public sur le thème « D'autres monnaies pour une nouvelle prospérité » après que l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental soit rendu. Ce débat public pourrait prendre la forme d'un colloque associant des experts et des initiatives européennes.
4. Réfléchir à la mise en place d' un observatoire pérenne sur les monnaies locales, les monnaies complémentaires, les systèmes d'échanges locaux et les systèmes base-temps afin de développer la connaissance de ces dispositifs novateurs, leur dynamique et leurs enjeux. Cet observatoire comprendra des porteurs de projet, des collectivités territoriales, des représentants des administrations et des experts.

III - Développer un appui méthodologique aux acteurs

5. Concevoir et tester une méthode d'évaluation partagée avec les parties prenantes sur l'impact social et citoyen des monnaies locales
6. Lancer une étude de faisabilité pour la conception de plates-formes régionales autofinancées de monnaies complémentaires
7. Engager une recherche-action sur les systèmes base-temps et l'implication des volontaires du service civique
8. Appuyer une démarche d'audit des richesses sur les territoires, initiée par les acteurs (Réseau des collectivités territoriales pour l'économie solidaire, Collectif richesse, etc...) .

IV- Suivre les innovations monétaires des acteurs

9. Expérimenter la mise en place de Barthers spécifique pour dynamiser les Pôles Territoriaux de Coopération Economique.
10. Réfléchir à la mise au point d'une monnaie affectée à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi puis l'expérimenter dans une ou deux Région(s)
11. Expérimenter une monnaie facilitant l'accès au crédit et l'initiative économique auprès du réseau de micro-entrepreneurs de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
12. Faire expertiser la proposition faite dans le cadre de la Mission d'une organisation monétaire territorialisée et basée sur la valeur sociale du carbone évité, en vue de la Conférence dite « COP21 ».

BIBLIOGRAPHIE

Aglietta M. (2008) Les crises financières : plus ça change, plus c'est la même chose, *Revue d'économie financière*. Hors-série « Crises financières : analyses et propositions ».

Aglietta, M. et Orléan, A. (eds) (1998), *La monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.

Amato. M. (2015), *L'énigme de la monnaie*, éditions du Cerf

Amato M., Fantacci L., and Doria L. (2003) Complementary Currency Systems in a Historical Perspective Milan: *Bocconi University* - Department of Economic History.

Banque de France (2013) Les dangers liés au développement des monnaies virtuelles : l'exemple du bitcoin, *Focus* n°10.

Blanc J. (2001), *Les monnaies parallèles*, éditions l'Harmattan

Blanc J., Desmedt L., Le Maux L., Marques Pereira J., Ould Ahmed P. et Théret B. (2013) Monetary Plurality in Economic Theory, *ESHET conference*, Kingston University

Blanc J. et Fare M. (2010), Quel rôle pour les collectivités locales dans la mise en œuvre de projets de monnaies sociales ?, *XXXes Journées de l'Association d'Economie Sociale Charleroi*

Blanc J. et Fare M. (2012), Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, *Innovations*, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

Blanc J. et Fare M. (2014) Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques, *XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire*

CESER PACA (2013) *Des Monnaies complémentaires en région PACA au service d'un développement territorial durable*, Avis, octobre.

Cornu JM (2010), *De l'innovation monétaire aux monnaies de l'innovation*, FYP éditions

Cornu JM (2012), *La monnaie et après*, FYP éditions

de la Rosa J.L. et Stodder J. (2013) On Velocity in Several Complementary Currencies, *2nd International Conference on Complementary Currency Systems*, La Hague, Juin 2013

Derruder P. (2011) *Une monnaie nationale complémentaire*, en collaboration avec André-Jacques Holbecq, éditions Yves Michel

Derruder (2012) *Les monnaies locales complémentaires : pourquoi, comment ?*, éditions Yves Michel

Fare M. (2015, à paraître), *Des monnaies pour les territoires*, éditions Charles Léopold Mayer

Gelleri C. et Mayer T. (2012) Une monnaie express sans sortie de l'euro, *Chiemgauer.info*.

- Guyomart J-C (2013), De l'État-souverain à la souveraineté subsidiaire des monnaies locales complémentaires, *Revue Française de Socio-Économie*, 2013/2 n° 12
- Hayashi M. (2012) Japan's Fureai Kippu Time banking in elderly care: origines, development, challenges and impact, *International Journal of Community Currency Research*, Volume 16 (2012) Section A 30-X
- Kalinowski W. (2014) L'impact socio-économique des monnaies locales et complémentaires, *Note de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*
- Lietaer B. (et alii) (2012), *Halte à la toute puissance des banques !* Odile Jacob
- Lietaer B. (2009) Créer des monnaies régionales pour traiter la crise globale, *Le journal de l'école de Paris du management*, 2009/6 N°80, p. 8-15. DOI : 10.3917/jepam.080.0008
- Lietard B. et Kennedy M. (2008) *Monnaies Régionales: de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Éditions Charles Léopold Mayer
- Marini P. et Marc F. (2014) *Rapport d'information fait au nom de la commission des finances sur les enjeux liés au développement du Bitcoin et des autres monnaies virtuelles*, Rapport du Sénat N°767, juillet
- Naqvi M. et Southgate J. (2013) Banknotes, local currencies and central bank objectives, Bank of England, *BoE's Quaterly Bulletin*, 2013 Q4
- Ould-Ahmed P. (2010) Les "clubs de troc" argentins : un microcosme monétaire Credito dépendant du macrocosme Peso, *Revue de la Régulation*
- Poujade G (2013), *Une monnaie régionale, une monnaie anti-crise*, éditions Privat
- Credito Toffler A. (1980) *La troisième Vague*, Denoël
- Servet J.M. (1999) *Une économie sans argent*, Seuil
- Servet J.M (2012), *Les monnaies du lien*, éditions PUL
- Théret B. avec Kalinowski W. (2012) De la monnaie unique à la monnaie commune, *Notes de l'Institut Veblen* N°2
- Théret B. (2008), *La monnaie dévoilée par ses crises, vol. 1 et 2*, éditions EHESS
- Velder F. R. (2013) Bitcoin: a primer, *Chicago Fed Letter* N°317, décembre 2013
- Viveret P. (2012) *Reconsidérer la richesse*, éditions de l'Aube
- Viveret P. (2006) Mondialisation, accès aux soins et décisions économiques, in *Ethique et recherche biomédicale : rapport 2006*, La documentation française

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Et **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur : **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Deuxième partie
– Contributions –

SECONDE PARTIE : contributions des membres du Groupe Ressource

Cette partie constitue le second volet du rapport ; Elle présente les contributions rédigées par les membres du Groupe Ressource. Elle montre la grande diversité d'expertise et d'expérience qui a été mobilisée par la Mission tout au long de son travail et sur laquelle cette dernière a pu s'appuyer. Ces réflexions, ces analyses, ces retours d'expériences mais aussi les propositions qui ont pu être formulées sont très précieuses et il a semblé important à la Mission de les livrer in extenso sans coupes ni modifications hormis la mise en page afin d'en faciliter la lecture¹.

Même si chaque auteur-e porte la responsabilité de son texte, cet ensemble de contributions fait partie intégrante du rapport de la Mission.

Table des matières

<u>B-1 MONNAIES, CITOYENNETE</u>	<u>9</u>
<u>En quoi la réappropriation de la monnaie par les citoyens est-elle importante aujourd'hui ? (Denis Clerc et Jean Baptiste de Foucauld)</u>	<u>9</u>
<u>De l'audit des richesses aux monnaies citoyennes (Patrick Viveret et Céline Whitaker)</u>	<u>11</u>
1) L'impasse d'une vision réductrice de la richesse	12
2) Le problème du dérèglement majeur du rôle de la monnaie dans nos sociétés	12
3) Combiner nouvelle approche de la monnaie et nouvelle approche de la richesse	13
4) pour un Audit des richesses réelles sur les territoires	13
5) articuler initiatives monétaires et audit des richesses	16
6) Un processus participatif et citoyen	17
En conclusion	18
<u>Le bitcoin, une tragédie du marché (Denis Dupré, Jean François Ponsot et Jean Michel Servet)</u>	<u>18</u>
Apparition et fonctionnement du bitcoin	18
Un rapport du Sénat favorable au bitcoin : l'obsession de l'innovation	19
D'autres limites du bitcoin que n'ont pas les monnaies locales	20
Risques d'une anti monnaie locale complémentaire	20
Conclusion : le bitcoin comme tragédie de la concurrence	21
<u>Information, complexité, monnaies (Thierry Gaudin)</u>	<u>22</u>

1 Les textes ont été reçus sous des formes et mises en page diverses : il peut arriver que lors de la « remise en forme », quelques erreurs, notamment de niveaux de titres, soient apparues par rapport à l'ambition des auteurs des contributions. Il s'agirait alors d'erreurs involontaires, pour lesquelles les rédacteurs du rapport espèrent être pardonnés.

<u>Quels apports de l'étude des circuits courts pour la compréhension des enjeux territoriaux des monnaies locales complémentaires (Isabelle Laudier)</u>	<u>29</u>
<u>MLC, territoires et économie solidaire (Christiane Bouchart).....</u>	<u>29</u>
Un renforcement mutuel	30
Les limites de la MLC.....	31
<u>Poursuite et valorisation des PTCE et des Circuits courts (Claude Alphandéry).....</u>	<u>33</u>
<u>B-2 MLC DANS LE MONDE</u>	<u>37</u>
<u>Un panorama des monnaies complémentaires en Europe (Wojtek Kalinowski). ..</u>	<u>37</u>
<u>Le développement des systèmes de compensation pour dynamiser l'économie sur des territoires limités (Massimo Amato)</u>	<u>40</u>
La situation actuelle	40
Extensions possibles. Vers les circuits intégrés de compensation territoriale.....	42
Évolutions et criticités	44
<u>Banque Palmas – Brésil, une banque du peuple & une monnaie locale : Innover pour s'affranchir durablement de la précarité et de l'exclusion, faire société en agissant sur l'ensemble des instruments et leviers politiques, économiques, sociaux et culturels (Carlos de Freitas)</u>	<u>48</u>
Le système Palmas en bref : pour un développement territorial endogène et solidaire des communautés	48
Un dispositif pour « territorialiser l'économie, dynamiser les échanges, transformer les comportements »	49
Les innovations en cours (uniquement celles liées directement à la monnaie)	51
Les difficultés et obstacles rencontrés : défis pour l'avenir	52
<u>B-3 MLC en France : réalités et perspectives.....</u>	<u>58</u>
<u>Un panorama des dispositifs de monnaies associatives (Jérôme Blanc et Marie Fare)</u>	<u>58</u>
Les dispositifs de première génération : monnaies inconvertibles, peu de partenariats socio-économiques et une distance à l'égard des pouvoirs publics	58
Les dispositifs de seconde génération : des monnaies-temps inconvertibles et une logique parfois municipale	59
Les dispositifs de troisième génération : monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux.....	59
Les dispositifs de quatrième génération : des projets multiplexes et un rôle central des collectivités locales	59
Dynamiques françaises.....	60
<u>Le nouveau cadre jurico-légal des MLC après l'adoption de la loi ESS, avancée et incertitude (Romain Zanolli)</u>	<u>63</u>
Les monnaies locales, monnaie légale	63
Les monnaies locales, monnaies bancaires	64
Perspectives du droit infrabancaire des monnaies locales.....	66
<u>Les monnaies locales complémentaires sur support papier et le droit bancaire – conditions d'exemption d'agrément bancaire (Hervé Pillard)</u>	<u>69</u>
(1) Les MLC sur support papier au regard du droit bancaire.....	69
(2) Conditions auxquelles les MLC papier peuvent bénéficier de l'exemption d'agrément bancaire	70
<u>Si c'était à refaire: retour d'expérience sur la mise en place des monnaies citoyennes et perspectives d'avenir (réseau des MLC)</u>	<u>76</u>
Et si c'était à refaire?.....	76

Notre démarche et nos objectifs.....	76
Des points qui nous semblent importants à creuser / approfondir / dépasser / avancer dans les initiatives MLC	77
De l'espoir à la désillusion	77
De l'illusion, l'espoir à la désillusion	80
En conclusion.....	80
<u>Collectivités régionales et soutien à la dynamique des monnaies complémentaires (Cyril Kretzschmar)</u>	84
1.L'approche politique du Conseil Régional.....	84
2.Quelques constats sur les monnaies locales issus des expériences en Rhône Alpes	84
3. Tour d'horizon des monnaies locales en Rhône Alpes (mars 2014).....	85
4. Des pistes de progrès pour les monnaies complémentaires en Rhône-Alpes	87
Projet de monnaie complémentaire numérique (Gérard Poujade)	90
<u>Un projet de monnaie régionale complémentaire qui mobilise les citoyens pour créer un réseau B2B (Etienne Hayem)</u>	94
En quoi est garanti l'euro ?	94
Qu'est-ce que la monnaie ?	94
Liberté de croire, responsabilité de dire ce qui a de la valeur	94
Des alternatives connues et reconnues.....	95
L'avis des pratiquants et experts.....	95
Quelle est la garantie ?	95
Pourquoi commencer par les entreprises ?	95
<u>Pourquoi et comment une collectivité locale peut-elle créer une monnaie complémentaire: le cas du Conseil Général d'Ille et Vilaine (Jean Yves Praud) .</u>	98
Les monnaies complémentaires : l'expérimentation du Galléco en Ille-et-Vilaine.	98
Le Galleco : une expérience innovante en France au service des citoyens	98
Conclusion	98
<u>Monnaie, monnaies ! Le rôle de l'économie sociale dans l'essor des monnaies affectées en France (Jacques Landriot et Jean-Philippe Poulnot)</u>	101
1 - Une monnaie officielle dénaturée, une économie livrée à elle même	101
2 - Des monnaies complémentaires pour pallier le manque d'échange	102
3 - L'exemple du Groupe Chèque Déjeuner, acteur de l'ESS et spécialiste des moyens de paiement.	102
4 - Pourquoi l'ESS dispose-t-elle des meilleurs atouts pour inventer des monnaies locales complémentaires ?	102
5 – Les riches enseignements du projet Sol :	102
6 - Etat de la réglementation et des directives au sujet des titres de services :	103
7 – Conclusion et préconisations	104
<u>Plates-formes de monnaies régionales autofinancées : un nécessaire besoin d'étude préliminaire pour promouvoir les MLC et soutenir l'économie locale (Bernard Liétaer et Pascal Tréhet).....</u>	106
Quel est le bon périmètre pour les MLC, pour quelles compétences ?	106
Comment encourager et encadrer les initiatives locales dans leur diversité et leur complémentarité avec le système européen ?	106
Comment autofinancer les plateformes de monnaies régionales ?	106
Le crédit inter-entreprises, une stabilité déjà éprouvée, un besoin commun à tous les territoires	107
Une coopération fédératrice fondée sur une solidarité de proximité	108
Le C3, un modèle qui permettrait le financement du socle des MLC	108
Un système simple qui améliore la trésorerie des PME et dope le tissu économique local	109
Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?	109
Une plateforme qui multiplie l'action des politiques publiques sur le territoire	110

En synthèse, quels sont les avantages du socle commun ?	111
Quelles sont les grandes phases du programme ?	111
<u>B-4 SYSTEMES BASE-TEMPS ET MAILLAGE MONETAIRE.....</u>	<u>115</u>
<u>Le développement des monnaies-temps (Jean Bourdariat et Bruno Thérét)....</u>	<u>115</u>
Les monnaies-temps, l'échange et la réciprocité.....	115
Banques de temps, LETS, SEL	116
Les valeurs fondamentales	116
Les freins.....	116
Les banques de temps dans le monde	116
Le développement des banques de temps.....	117
Les systèmes de gestion de monnaies temps.....	117
Perspectives	119
Protection sociale et démocratisation de l'action publique	120
Elargir la sphère de la citoyenneté active	121
<u>Les SELs en 2014 en France : résultats et analyses de deux enquêtes nationales et leurs utilisateurs (David Marguerit et Hélène Privat).....</u>	<u>125</u>
Les SEL se développent dans les zones urbaines composées par la classe moyenne inférieure	125
Les Systèmes d'Échange Locaux et leur fonctionnement.....	125
Les caractéristiques des sélistes	130
Conclusion	135
<u>La monnaie des systèmes d'échange locaux (SEL) après la Loi ESS (Romain Zanolli)</u>	<u>138</u>
La monnaie des SEL. – tentative de qualification générale.....	138
L'ordre public monétaire et les SEL	139
<u>L'Accorderie : un concept d'économie sociale- L'implantation des Accorderies en France (Alain Philippe, Raphaël Slama)</u>	<u>141</u>
La banque de temps	141
Le compte temps	141
<u>Favoriser le maillage des diverses initiatives monétaires (Philippe Derudder)</u>	<u>144</u>
1 - Pourquoi est-il nécessaire de mailler les différentes formes de monnaies citoyennes complémentaires.....	144
2 – Comment concrètement réaliser ce maillage	145
<u>B-5 INNOVATIONS MONETAIRES</u>	<u>150</u>
<u>Comment articuler Monnaies complémentaires et développement de l'initiative économique (Jean Michel Cornu)</u>	<u>150</u>
Genèse de cette approche.....	150
Repenser les définitions de la monnaie pour ouvrir de nouvelles possibilités	150
Articuler monnaies et indicateurs.....	151
Multiplier les indicateurs grâce à la comptabilité	151
Le Moniba : favoriser la formation mutuelle et la formation professionnelle	152
Favoriser le développement économique	152
L'Innox : échanger, c'est investir ensemble	153
Et maintenant ?	154
<u>Le C3 (« Circuit de Crédit Commercial Crédit ») : Une innovation financière qui protège et encourage structurellement l'emploi (Bernard Lietaer).....</u>	<u>157</u>
Le problème	157
La solution proposée.....	157
C3 pas à pas	157
Avantages	157

Comparaison avec le produit bancaire classique: le factoring	157
<u>Les échanges interentreprises ou barter (Samuel Cohen).....</u>	160
a) Guide des échanges interentreprises	160
b) Le marché du Barter à l'international et en France	160
<u>Unifier les systèmes d'échanges utilisant des euros à pouvoir libératoire restreint (Michèle Debonneuil)</u>	163
Des expérimentations en cours sur les services aux personnes en perte d'autonomie	163
Une extension possible du RES à une monnaie complémentaire volontaire	163
<u>Monnaie et développement durable (Michel Aglietta)</u>	165
Politique climatique : un changement de cap	165
Une proposition pour le financement monétaire d'actifs carbone en Europe	165
L'économie circulaire et territoriale : où l'on reparle des monnaies locales	166
<u>Transition écologique de l'économie et monnaies locales. Discussion à partir des propositions de Michel Aglietta (Jérôme Blanc)</u>	169
Résumé.....	169
Transition écologique de l'économie et monnaies locales.	
Une proposition à partir du cadre proposé par M. Aglietta	169
1. La proposition d'une valeur sociale du carbone évité par M. Aglietta : une politique climatique dans le paradigme de Cancún et sa connexion inachevée aux monnaies locales	169
2. Un prolongement en trois étages : des monnaies locales pour la transition écologique de l'économie via le crédit et l'investissement	172

B-1 MONNAIES, CITOYENNETE

EN QUOI LA REAPPROPRIATION DE LA MONNAIE PAR LES CITOYENS EST-ELLE IMPORTANTE AUJOURD'HUI ? (DENIS CLERC ET JEAN BAPTISTE DE FOUCAULD)

L'une des grandes leçons de la crise financière de 2007-2008 qui a failli ravager l'économie mondiale, c'est que la monnaie, d'autant plus que son espace de circulation est mondial, peut nourrir des opérations financières à haut risque et des bulles spéculatives dont l'explosion est dramatique par les effets collatéraux qu'elle provoque. Autant la monnaie (en général) est un bien collectif majeur, générateur d'externalités positives, autant à ces moments d'extrême incertitude, elle se révèle également productrice d'externalités négatives dont les victimes sont le plus souvent les personnes ou les entreprises les plus fragiles, celles qui ne disposent d'aucun matelas amortisseur.

Par opposition, les monnaies locales, du moins celles qui servent à financer des échanges de services – le seul type de monnaies locales qui sera pris en compte dans ce qui suit – ont une vertu essentielle : le territoire limité au sein duquel est confinée leur circulation empêche qu'elles se coagulent en armes potentielles de destructions massives. Il ne suffit pas qu'elles soient « citoyennes » (au premier sens du terme, c'est-à-dire issues de citoyens faisant partie de la société que l'on qualifie aujourd'hui de « civile ») pour qu'elles disposent de cette qualité : par exemple, le bitcoin, monnaie non étatique et privée, est aujourd'hui un vecteur de spéculation exactement au même titre que les produits financiers nourris par la monnaie issue des banques centrales, justement parce qu'elle a une circulation mondiale. Le caractère « citoyen » des monnaies locales ne tient pas à leur émetteur, mais à leur territoire. Non seulement elles ne peuvent nourrir de spéculation dérivée, mais, surtout, elles irriguent le territoire sur lequel elles sont admises, et lui seul : passé ce territoire, elles perdent toute valeur, deviennent objets de curiosité, et non plus moyens de paiement. En d'autres termes, aucune fuite n'est à craindre, car toute monnaie émise n'est « dépensable » que sur le territoire où elle est acceptée, et la « loi de Say » peut alors s'appliquer pleinement : la production à l'occasion de laquelle des unités de cette monnaie ont été mises en circulation engendre forcément un montant de dépenses exactement de même importance au sein du même territoire. Tout comme en agriculture, l'eau utilisée pour irriguer engendre une production locale, la monnaie locale créée à l'occasion d'une activité productive engendre lors de sa dépense des débouchés pour d'autres activités productives (alors que la vente des produits de l'agriculture irriguée est le plus souvent nationale, voire internationale). La monnaie locale est en quelque sorte un conservateur d'activités productives : elle garantit que la production et la dépense ont lieu sur le même territoire.

Il s'agit là d'une vertu essentielle en ces temps de « coagulation » de la richesse dans certains pôles, au détriment de pôles jugés moins attractifs. Laurent Davezies fait remarquer que le département de la Seine St Denis est à la fois l'un des plus riches de France (en termes de produit par tête) et l'un des plus pauvres (en termes de taux de pauvreté) : tout simplement parce que la monnaie circule, et la richesse créée dans le « 93 » occasionne des revenus monétaires dépensés en large partie dans des départements de l'Ouest parisien ou dans les lieux où sont installés les résidences secondaires, voire aux Seychelles ou à New York. Pour prendre une autre comparaison,

la monnaie locale est analogue aux énergies renouvelables : le coût de l'énergie, au lieu de se traduire par des importations, demeure sur le sol national. Une monnaie locale « emprisonne » davantage encore la richesse en alimentant l'économie de proximité au lieu du grand large. Au sein d'une économie où les effets d'agglomération jouent un rôle essentiel, la monnaie locale est un contre-feu qui peut maintenir la vie de territoires se vidant de leurs forces productives. Autrefois, on parlait d'aménagement du territoire : désormais, il faut bien comprendre qu'une monnaie locale – à condition qu'elle soit acceptée – constitue une digue contre le démenagement des territoires.

Il ne faut cependant pas trop se leurrer : quand bien même une monnaie locale unanimement adoptée par les habitants serait mise en place en Lozère ou en Corse, elle n'empêcherait sans doute pas les habitants de dépenser aussi une partie de leurs revenus pour acheter des produits qui viennent d'ailleurs, des bananes aux ordinateurs, en passant par les voitures ou les services de télécommunication. Relocaliser une économie ne peut jamais la concerner tout entière : les effets de réseaux, les économies d'échelle, la spécialisation croissante des qualifications, tout cela empêche un territoire de vivre en vase clos, et tel n'est pas – heureusement – l'objectif d'une monnaie locale. Elle permet seulement que l'économie de proximité dispose d'une place mieux assurée et qu'il soit plus facile pour les producteurs d'y trouver des débouchés.

Ces avantages, comme toujours, ne sont pas sans revers. D'abord, la monnaie locale restreint l'espace de choix de l'acheteur, qu'il soit citoyen ou producteur. Ce qui, du même coup, peut avoir un effet négatif sur le pouvoir d'achat : la concurrence est moindre et les coûts de production plus élevés (du fait de moindres économies d'échelle). Ce n'est évidemment pas une règle absolue, et l'économie de proximité peut se révéler au contraire une source d'économies, notamment pour les services à gains de productivité faibles ou nuls : l'autopartage est moins coûteux que le recours au taxi, le cours de maths également lorsqu'il est donné dans le cadre d'une monnaie locale que lorsqu'il est acheté par recours à une société ayant une enseigne nationale, le panier de légumes également. Mais le choix est alors plus limité. C'est sans doute ce qui explique que les monnaies locales sont plus faciles à instaurer en période de crise qu'en période « normale ». En outre, une monnaie locale ne permet guère de division du travail, si ce n'est de façon assez limitée, alors que c'est notamment la division du travail qui est génératrice d'une plus grande efficacité.

Ensuite les échanges de services que finance une monnaie locale se font sans paiement de cotisations sociales et sans garantie de qualité ou responsabilité civile : si je répare mal la voiture de mon voisin, et que cela est cause d'accident ou, à l'inverse, s'il me demande de cueillir ses cerises et que je tombe de l'arbre, aucune règle concernant le contrat sous-jacent à l'échange de services n'est en général prévue. Derrière l'auto-organisation qui est à l'origine de la monnaie locale, le risque de « dérégulation » est patent, et rarement – sinon jamais – pris en compte. Du coup, le potentiel alternatif de ce type de monnaie est limité, car, faute d'instance de régulation publique, elle ne peut reposer que sur la confiance, donc sur des liens forts entre les participants. C'est sa limite principale. Comment ne pas souligner d'ailleurs que les courants ultra-libéraux, dans la mouvance par exemple de Hayek, se font les chantres de monnaies privées créées sans intervention publique. Il ne s'agit pas de soutenir que les monnaies locales s'inscrivent par nature dans des formes d'économie sans présence publique, mais seulement de souligner qu'il peut exister une proximité entre l'auto-organisation monétaire prônée par ces courants et les monnaies locales.

Au total, les monnaies locales ne peuvent, au mieux, qu'être un dispositif partiel. Ses partisans le reconnaissent d'ailleurs volontiers, puisqu'ils parlent de monnaie « complémentaire » et non alternative. Il ne faut pas confondre digue et forteresse et les

partisans des monnaies locales doivent admettre – ce qu'ils ne font pas toujours - que toute l'activité économique d'un territoire ne peut reposer sur la seule économie de proximité. Qu'elle permette à cette dernière de mieux s'épanouir serait déjà un résultat appréciable. Cessons de rêver aux petites communautés vivant en autonomie : même les transports doux – la bicyclette ou la marche à pied – ont besoin de produits difficiles à produire sur un territoire limité, qu'il s'agisse des pneus de bicyclette ou des anoraks. La monnaie locale ne peut être qu'un complément à une monnaie au territoire d'action plus large, national voire mondial.

Enfin, la monnaie locale est dépourvue de toute vertu contracyclique. La critique de la loi de Say reprend ici toute sa pertinence car, si d'un point de vue microéconomique la monnaie locale peut s'envisager comme une alternative (limitée, une fois encore), elle ne l'est pas d'un point de vue macroéconomique. Elle ne peut en effet compenser que très partiellement les fluctuations de la circulation monétaire, lesquelles, on le sait – on l'a encore vu en 2008 – peuvent aboutir à de graves difficultés de liquidité au sein de l'économie nationale ou internationale.

Ainsi, comme toujours, seuls les partisans convaincus ou les personnes directement bénéficiaires dotent un système économique de qualités « win-win » (gagnant-gagnant). Non tout le monde n'est pas gagnant dans les monnaies locales. Mais ceux qui le sont se recrutent plutôt dans les perdants habituels de la compétition économique et, d'une certaine manière, les monnaies locales ont de ce fait un caractère social affirmé, ne serait-ce que parce qu'elles renforcent la cohésion sociale d'une collectivité de personnes. C'est pourquoi elles s'inscrivent dans l'ensemble de ces alternatives qui visent à substituer à une forme unidimensionnelle de « compétitivité » un ensemble de critères « pluridimensionnels » dans lesquels le social tient aussi une place aux côtés (et non pas à part) de l'économie. De ce point de vue, les monnaies locales se situent très clairement dans une problématique de lutte contre ce qu'il faut bien appeler l'impérialisme économique, dont la figure la plus connue aujourd'hui est celle de la « dictature du PIB ».

DE L'AUDIT DES RICHESSES AUX MONNAIES CITOYENNES (PATRICK VIVERET ET CELINA WHITAKER)

Nous sommes confrontés à un triple dysfonctionnement de plus en plus grave du système monétaire dominant :

- 1) La démesure de l'économie spéculative par rapport à l'économie réelle : moins de 5 % des flux financiers quotidiens correspondent à des biens et services effectifs (cf travaux de B. Lietaer, F. Morin, J. Gadrey). La banque des règlements internationaux elle-même s'inquiète de la masse démesurée des produits dérivés se montant à près de 700 mille milliards de dollars soit plus de 10 fois la richesse mondiale annuelle...
- 2) La coupure entre économie et écologie, se traduisant par rapport aux des pertes de richesse réelles du fait de destructions de ressources non renouvelables, de dégagements excessifs de gaz à effet de serre (problème gravissime du climat), d'atteintes dangereuses à la biodiversité, et qui pose tout l'enjeu d'un modèle de développement humain soutenable capable de repérer les seuils d'insoutenabilité à ne pas franchir.
- 3) Enfin la coupure entre Finance et monnaie d'une part, et exercice de la citoyenneté de l'autre, qui résulte à la fois de l'opacité du système financier global et du poids des

marchés financiers capables de bloquer tout changement important impulsé au niveau des politiques nationales.

Cette triple rupture est à la racine du fondamentalisme marchand (cf Stiglitz/ Polanyi) qui ouvre la voie au fondamentalisme identitaire. Il ne sert à rien de lutter contre le second tout en aggravant le premier à travers l'obsession compétitive et la recherche d'une forme de croissance non soutenable.

À la racine de ce triple dysfonctionnement nous rencontrons un élément commun : ne plus s'interroger sur les richesses et les nuisances réelles. Les audits limités à des données purement monétaires finissent ainsi par être au mieux réducteurs et au pire mensongers comme l'avait montré le rapport du CESE sur l'état réel du patrimoine d'un pays comme la France, dès lors que l'on prenait en compte des données correspondant au patrimoine écologique, social, culturel, infrastructurel de notre pays. Il est donc nécessaire d'articuler les initiatives de monnaies citoyennes, de nouveaux systèmes d'échange (temps, savoirs notamment) sur des audits cherchant sur les territoires à cerner la réalité des richesses réelles et des nuisances effectives, et replaçant les comptabilités monétaires au rang de sous-système d'information et d'évaluation. (cf rapports du Cese de 2011 sur l'état de la France).

1) L'impasse d'une vision réductrice de la richesse

La vision réductrice consiste à ne prendre en compte que les richesses marchandes à travers des indicateurs tels que le PIB et à ne pas voir ce que l'on peut appeler, en amont des fondamentaux économiques, les fondamentaux écologiques et anthropologiques : toute richesse résulte de deux sources fondamentales, la nature et l'activité humaine.

Ainsi, le PIB, qui ne comptabilise que les richesses marchandes monétaires, comptabilise positivement destructions, activités nuisibles ou simplement réparatrices dans la mesure où elles produisent une valeur ajoutée monétaire et ne comptabilise aucune des activités produisant une forte valeur ajoutée (au sens étymologique de supplément de « forces de vie ») à partir de richesses humaines ou naturelles, mais qui ne sont pas exprimées monétairement (dont les activités domestiques et les activités associatives non marchandes, ce que Karl Polanyi a appelé l'économie de réciprocité en constituant des exemples typiques).

Si l'audit se borne à un bilan d'actifs et de passifs monétaires, il est faussé par des actifs irréels ou malsains et ne prend pas en compte, au passif, le creusement des inégalités et la dégradation des conditions de vie, la dégradation des biens communs, la destruction des ressources naturelles.

2) Le problème du dérèglement majeur du rôle de la monnaie dans nos sociétés.

Trois causes majeures à ce dérèglement :

- La transformation de la monnaie, qui, d'un outil de lien est devenu un bien synonyme de richesse, et la place déterminante prise par l'économie spéculative. C'est à dire un système où ce n'est même plus le développement économique qui est au centre, mais l'argent, avec un transfert (ou plutôt détournement) de la monnaie qui passe de l'activité productive vers l'activité spéculative et décrochage sans précédent entre échanges économiques et transactions financières. Ce qui conduit à des erreurs dramatiques des gouvernements dont

la politique serait déterminée par le souhait de « rassurer » lesdits marchés. Alors qu'au contraire, il faut adopter une politique extrêmement ferme " à la Roosevelt "2 afin d'imposer aux marchés de nouvelles règles du jeu, y compris de supprimer effectivement le poumon financier que représentent les paradis fiscaux.

- Le non contrôle démocratique de la création monétaire et de la régulation du système.
- Un système indifférent à la nature et à la finalité des activités et de l'échange, une logique qui ne pense que « flux (et accumulation) monétaires » et non plus besoins, ressources et potentialités, finalités.

L'enracinement d'une culture de la « prédation » et de la domination contaminant les relations sociétales, à toutes les échelles

3) Combiner nouvelle approche de la monnaie et nouvelle approche de la richesse

On assiste aujourd'hui à une explosion des initiatives de monnaies locales, sociales, complémentaires, en France et dans le monde. Au fond, l'espoir que suscite ce nouvel outil et ses potentialités d'action transformatrice est à la mesure de la place démesurée que prend la richesse matérielle et plus précisément la richesse monétaire et l'argent dans nos sociétés.

Mais la monnaie fut elle sociale, complémentaire, voire alternative suscite une telle fascination que la tentation est grande de voir se reproduire dans les tentatives actuelles les deux phénomènes que nous contestons dans le système monétaire dominant :

- a) l'inversion du rapport finalité/outil, le projet monétaire devenant un projet en lui même.
- b) les tentatives de captation que cette fascination entraîne, captation économique (risque de l'émergence croissante de monnaies privées d'entreprises) ou captation politique (risque de nouveau "seigneurage" comme lorsque les seigneurs battaient monnaie).

C'est pourquoi il est nécessaire de garder en permanence

- a) le lien entre nouvelle approche de la monnaie et nouvelle approche de la richesse, c'est à dire revenir aux fondamentaux, et articuler les initiatives monétaires à une approche cohérente de la valeur (comme force de vie) et de la comptabilité (des activités bénéfiques ou nuisibles car sources de perte) s'appuyant sur les richesses réelles et potentielles existantes sur le territoire concerné.
- b) le lien entre nouvelle approche de la richesse et nouvelle approche du pouvoir, face aux tentations de captation :

Dans le cas contraire, le risque est grand de retomber dans certain travers du système que nous dénonçons.

4) pour un Audit des richesses réelles sur les territoires

Toutes les civilisations, toutes les traditions de sagesse, ont eu pour point commun de considérer que la distinction du bénéfique et du nuisible constituait une exigence indispensable pour les communautés humaines. La modernité a pensé pouvoir s'en

2 cf. les propositions du collectif Roosevelt 2012

affranchir en remplaçant cette exigence de discernement qui suppose délibération et souvent confrontation entre opinions différentes par une simple agrégation de flux monétaires. Ce temps est désormais révolu. Le philosophe Aristote disait déjà que lorsque l'économie oublie que la monnaie est un simple moyen et qu'elle en fait une fin, la cité est en danger.

Il s'agit de procéder à un audit des richesses qui ne se limite pas aux informations économiques classiques, mais qui intègre les données écologiques et sociétales mal prises en compte par les comptabilités monétaires et se fonde sur un large processus participatif, croisant expertise scientifique, données existantes et contribution (expertise) citoyenne.

L'audit souhaitable est un état des lieux des richesses réelles (et les nuisances effectives), un bilan dépassant les seules informations monétaires, englobant l'ensemble des facteurs du bien-être et du mal-être projetés dans le temps. L'audit doit nous permettre une approche correspondant à une conception sociale et écologique du progrès. Il est souhaitable que des audits à périmètre réduit et plus précis mesurent l'effort à accomplir-monnaire et non monétaire-pour permettre aux populations les plus fragilisées d'un territoire de franchir le seuil de pauvreté – non pas monétaire mais multidimensionnelle, et au delà.

Encart : la « comptabilité bénéfique »

Une proposition en voie d'expérimentation : la " comptabilité bénéfique ", qui enregistre les activités bénéfiques d'une part, source de bienfaits pour les humains ou leur environnement, et les pertes entendues au sens réel du terme c'est à dire pertes de valeur, le terme de valeur étant lui même pris dans son sens étymologique de "force de vie". Il y a ainsi perte de force de vie naturelle si l'on dégrade ou détruit un écosystème naturel et perte de force de vie humaine si l'on dégrade la force de vie physique ou psychique d'êtres humains. Des accidents du travail, des conditions d'hygiène insatisfaisantes voire une souffrance au travail générant des suicides, constituent ainsi une perte de valeur humaine à enregistrer dans les pertes. Cette appréciation qualitative suppose un enregistrement et l'agrégation des avis des différentes parties prenantes concernées par l'organisation, à travers par exemple un système de bons et de mauvais points qui peuvent être gradués afin de constituer des seuils d'alerte. Par exemple la destruction d'une ressource non renouvelable ou un suicide seront notés 5- sur une échelle de 1 à 10 allant de +5 pour les activités jugées les plus bénéfiques à -5 pour les plus nuisibles, la valeur neutre 0 étant utilisées quand il y a doute et quand il y a un débat entre parties prenantes avant qu'une évaluation plus précise résulte d'un débat ou on utilisera des méthodes telles "la construction de désaccord" pour dépasser les faux débats issus de malentendus, de soupçons, de procès d'intention etc.

Ce système d'information permet de faire de la comptabilité monétaire un sous système d'information et d'appréciation, que l'on peut comparer avec d'autres comptabilités quantitatives (temps, unités de CO2, volume par exemple) et avec cette comptabilité qualitative. S'il y a cohérence entre les différentes appréciations, par exemple une production bénéfique de biens ou de services utiles aux êtres humains, non nuisible pour l'environnement et source de bénéfices monétaires, alors nous sommes dans le cas positif d'une activité répondant aux critères de la responsabilité sociétale. Si, en revanche, il y a décalage, voire contradiction, par exemple parce que les bénéfices ou les valeurs ajoutées monétaires correspondent à des activités nuisibles, alors....

Plusieurs pistes pour construire l'audit.

- on peut s'appuyer sur les travaux des membres du Forum pour d'autres

indicateurs de richesse (FAIR)³, sur la partie positive des conclusions de la commission Stiglitz, sur les éléments d'information réunis par le système statistique et qui restent peu exploitées et valorisées (ex les enquêtes emploi du temps de l'Insee), et sur des expériences innovantes de nouveaux indicateurs de richesse menés dans différentes Régions en France.

- un premier travail de cadrage⁴ permettrait d'intégrer des données écologiques et sociétales mal prises en compte par les comptabilités monétaires. C'est le cas par exemple sur le plan écologique de ressources non renouvelables, ou de seuil d'alerte concernant le risque de manquer de ressources vitales telles que l'air, l'eau, l'énergie solaire etc. C'est le cas sur le plan social des seuils de dangerosité social exprimés par exemple par les suicides, l'importance des drogues et des stupéfiants, les accidents de la route, les crimes etc. L'indice de santé sociale peut constituer une bonne approche en ce sens.
- Ce cadrage doit aller de pair avec un large processus participatif, permettant à la fois de "définir collectivement ce qu'il convient de compter", et de réaliser un diagnostic collectif des ressources réelles et potentialités existantes sur le territoire. Plusieurs démarches conduites en France ou dans le monde dans la définition de nouveaux indicateurs de richesse peuvent être source d'inspiration. Elles s'appuient sur l'organisation de débats, d'échanges en groupes de pairs, sur des méthodes de type panel, conférences de citoyens, enquêtes temps de l'Insee etc. Toutes⁵ montrent la contribution essentielle de l'expertise citoyenne et du croisement des expertises est pointé par tous, et ce quel que soit le processus mis en œuvre, en ce qu'elle décale le regard et est véritablement porteuse de contenu et de sens, permettent de mettre en lumière des problématiques non perçues à première vue, des interprétations et priorités différentes et "décalées"⁶, et de porter une approche plus globale invitant clairement à une refonte de la priorisation des choix sociétaux.

Encart : les « Nouveaux indicateurs de richesse en Pays de Loire »

L'exemple de la démarche « nouveaux indicateurs de richesses en Pays de la Loire », initiée conjointement par la Région des Pays de la Loire et l'association Observatoire de la décision publique.

Reposant sur l'idée que nous sommes tous légitimes⁷ à déterminer "ce qui compte le plus", la démarche a été construite autour d'un large appel à débats ouvert (l'enjeu n'étant pas de recueillir des avis individuels mais des contributions partagées). Pour partager leur vision sur le bien vivre pour tous, ensemble, dans un environnement préservé et partagé, en lien avec le monde, les participants ont été invités à répondre aux six questions suivantes.

En Pays de la Loire, en lien avec le monde : quelles richesses avions-nous hier, que nous n'avons plus aujourd'hui? Quelles richesses avons-nous aujourd'hui que nous n'avons pas

- 3 Et plus largement de l'ensemble des travaux sur les nouveaux indicateurs menés dans différents pays
- 4 Que l'on pourrait imaginer de confier, si on se situe à un niveau national, à une instance comme le CESE, l'office parlementaire d'évaluation ou une commission ad hoc. Mais à décliner également sur les territoires.
- 5 Voir le Rapport de la Recherche-Action " Indicateurs de richesses, enjeux démocratiques et territoires " mené par la Chaire Partenariale Développement Humain Durable et Territoires, Nantes
- 6 Bousculant les idées reçues
- 7 La démarche s'appuie sur la légitimation de l'ensemble des acteurs du territoire comme "experts" (académiques, techniques, politiques, citoyens, ...)

hier ? Quelles richesses avons-nous préservées ? Qu'est ce qui compte le plus ? Qu'est-ce qu'il serait le plus grave de perdre ? Quelles richesses voulons-nous transmettre ?

En prenant appui sur les verbatim issus de quelques deux cents débats organisés par les acteurs eux-mêmes au plus près du terrain et près de deux mille contributeurs (via des entreprises, des associations, des collectivités, des groupes de voisins, ...), quarante-huit richesses ont été dans un premier temps identifiées, puis une priorité a été donnée à quinze d'entre elles.

Ce qui ressort de l'expérience à ce sujet, c'est que la parole citoyenne ainsi construite dans une logique d'échanges et de contribution collective interpelle entre autres les photographies tracées par les sondages nationaux, et renouvelle les visions de performance et compétitivité souvent adoptées comme lecteurs clefs des stratégies territoriales⁸.

5) articuler initiatives monétaires et audit des richesses.

Le résultat de cet audit des richesses réelles et diagnostic des ressources disponibles et potentielles sur le territoire permettraient alors de construire les contours des initiatives monétaires à travers / en s'appuyant sur ce prisme, les outils monétaires étant mis au service de la réponse aux lacunes et nécessités mises en lumière par l'audit, en utilisant les ressources existantes. Et ce :

1) dans les projets citoyens territoriaux, par exemple :

- dans la définition collective du périmètre d'échanges de la monnaie
- dans sa combinaison avec d'autres dynamiques ou pratiques inscrits dans la même perspective politique, et qui mobilise les habitants du territoire (comme par exemple les dynamiques d'échange temps, la finance solidaire à partir du fonds de réserve, de la reconversion ou adhésion, sur des projets concrets répondant aux priorités dégagées par l'audit participatif, etc...)

2) dans des initiatives de type monnaies affectées portées par les collectivités territoriales répondant à certaines problématiques spécifiques et aux priorités de l'audit.

3) dans des politiques publiques d'incitation des activités jugées « bénéfiques » et désincitatives des activités jugées nuisibles, qui pourraient voir appuyer leur financement par des organismes de type banque publique d'investissement et des banques coopératives recadrées dans leur logique d'économie sociale et solidaire. Ces banques pourraient être les garantes et les émettrices de monnaies citoyennes afin de disposer d'outils de relance non spéculatifs et cohérents avec un développement territorial soutenable⁹.

4) Et dans le croisement et l'articulation

- entre niveaux de territoire

⁸ Voir <http://www.boiteaoutils-richessespd.fr/>

⁹ L'ampleur même du projet conduirait certainement à des débats forts voire à des conflits avec la BCE, sur la question de la création monétaire. On pourrait par ailleurs s'inspirer sur des dispositifs tels que ceux proposés par la Fondation Nicolas Hulot "financer l'avenir sans creuser la dette" (<http://www.fondation-nicolas-hulot.org/actions/economie/nos-propositions/financer-les-investissements-de-long-terme>). La France à cette occasion pourrait trouver des alliés auprès de certains états, certaines institutions internationales inquiètes des conséquences dramatiques des programmes d'austérité (cf. mise en garde de l'OIT) et surtout des appuis de mouvements sociaux et civiques de la société civile européenne et mondiale qui verraient là enfin l'amorce d'un processus alternatif aux logiques dominantes actuelles.

- entre outils monétaires différenciés
- entre démarches citoyennes et politiques publiques
- entre monnaies ancrées sur l'euro et monnaies temps.

Encart : le NABTA

Un exemple en Tunisie le NABTA, ou " vie digne pour tous ", proposition d'un cadre et une méthodologie de lutte contre la pauvreté au travers du développement local, dans un partenariat public / privé / société civile. (concept-proof piloté par le cabinet de la présidence?).

La définition des actions à mener sur le territoire se construit à partir d'un diagnostic de la situation du territoire (indicateurs multidimensionnels de développement locale), d'une cartographie des ressources disponibles. Le classement des priorités et urgences est établi à partir des indicateurs de développement local et de forums ouverts de débat citoyen.

Le plan d'actions décidée par la communauté seraient mises en place en utilisant les ressources locales. Une monnaie ayant la double référence dinar / temps, le NABTA, permettrait la mise en place d'un système d'échanges articulant échanges de services, bonnes affaires, produits de première nécessité et actions communautaires.

Au delà de la Tunisie, le concept " Vigne digne pour tous " peut s'internationaliser e être un modèle d'opérationnalisation des ODD (Objectifs de Développement Durable, ONU – Agenda post2015).

(voir contribution de Lotfik Kaabi)

6) Un processus participatif et citoyen

L'ensemble de ces démarches (audit des richesses réelles, diagnostic des ressources existantes, initiatives monétaires alternatives) ne peut se faire sans un large processus participatif et citoyen. Et ce, car s'agit :

- De délibérer sur " ce qui doit être compté ", sur ce que l'on considère comme richesse réelle, comme activité bénéfique ou comme nuisance pour le bien-être de tous, dans une vision centrée sur la valeur ajoutée écologique et sociale. Cette délibération nous concerne tous et doit être collective.
- De définir l'ensemble des ressources et richesses disponibles sur un territoire. Ce diagnostic ne peut être que participatif, incluant la connaissance que portent les habitants sur leur territoire et sur leurs propres ressources et compétences mobilisables.
- De se réapproprier la compréhension de ce qu'est la monnaie et des mécanismes monétaires, et de (re)prendre le contrôle démocratique de la création monétaire pour l'inscrire dans une perspective de développement humain soutenable.

Contrairement à l'actuelle privatisation de l'essentiel de la création monétaire et à la pseudo indépendance des banques centrales (en réalité fortement dépendantes des marchés financiers)¹⁰, ou à une vision nostalgique de l'étalon or, la création monétaire

10 Le cas de la BCE étant à cet égard pire que celui de la FED (La FED a au moins parmi ses objectifs des éléments tels que l'emploi alors que la BCE n'a pour mandat que la stabilité des prix. Cela dit comme le remarque le collectif Roosevelt 2012 même à ce titre la BCE devrait lutter contre l'inflation

doit être gagée soit sur des richesses réelles dont il faut faciliter l'échange soit sur des richesses potentielles que l'on transforme en richesses réelles par la vertu anticipatrice du crédit. Cela suppose que cette création s'inscrive dans des processus démocratiques et repose sur des institutions largement ouvertes sur la société capables d'opérer sur des territoires le bon diagnostic sur l'état réel des richesses.

Au travers de tout cela de reprendre pouvoir sur nos vies et sur notre capacité à agir et à transformer¹¹. Ce que permettent les monnaies citoyennes par l'expérimentation, c'est à dire l'action et la réflexion à partir des pratiques. (Voir contribution des Monnaies citoyennes).

Cela suppose un changement de notre rapport aux savoirs, aux expertises (académique, scientifique, politique, technique, issue des pratiques ou du vécu) et au croisement de ces expertises et ce que produit ce croisement.

En conclusion

Quelques pistes pour poursuivre les portes ouvertes dans le cadre de la mission.

- Contribuer à réinstaller la démocratie économique : mettre la question monétaire dans le débat public, en s'appuyant sur la publication du rapport et la mise en lumière de l'ensemble des initiatives concrètes et réflexions existantes.
- Expérimenter / accompagner l'expérimentation, avec les initiatives de terrain déjà en cours, de l'articulation entre audit réel des richesses et outils monétaires, dans une démarche d'expérimentation citoyenne d'action/réflexion.

LE BITCOIN, UNE TRAGEDIE DU MARCHÉ (DENIS DUPRE, JEAN FRANÇOIS PONSOT ET JEAN MICHEL SERVET)

Apparition et fonctionnement du bitcoin

Introduit en 2008 par un groupe inconnu, le bitcoin est, parmi une centaine de monnaies électroniques actuellement en circulation, la plus médiatisée. Le cours du bitcoin a connu une ascension fulgurante avec des fluctuations importantes.

Si un nombre très limité de prestataires de biens et services l'acceptent comme moyen de paiement, il s'agit plus de l'affichage d'une possibilité que d'une réalité.

Les positions actuelles des institutions de régulation dans différents pays ont été présentées dans un rapport sénatorial d'août 2014. On doit souligner les interprétations multiples des autorités sur les plans légaux, monétaires mais aussi fiscaux.

La réticence est aussi parfois du côté des institutions financières, notamment des banques en raison d'un risque de réputation jugé inacceptable.

des actifs et pourrait prêter à des organismes financiers tels la BIRD et la Caisse des dépôts qui reprêteraient eux mêmes aux Etats à bas taux. Voir aussi l'article de Michel Rocard et Pierre Larrousturu dans le Monde sur le scandale de prêts aux états 600 fois supérieurs aux taux consentis aux banques par la FED (0,01 %)

11 Il s'agit de réussir la déconstruction d'un modèle de développement trop prédateur et destructeur sur le plan humain et environnemental, et la reconstruction d'une vision et d'une transition vers des sociétés du " bien vivre "

Un rapport du Sénat favorable au bitcoin : l'obsession de l'innovation

Le rapport du sénat de la commission des Finances, présidée par Philippe Marini (UMP) et du rapporteur général François Marc (PS), montre une attitude affichée comme "ouverte et pragmatique" face à cette technologie.

Le critère de succès et l'innovation technologique sont pris comme critère de validation mais paraissent moins pertinent qu'un critère d'utilité pour la société qui n'a pas été considéré :

« Le bitcoin connaît un succès croissant auprès des ecommerçants tels que le voyageur Expedia ou encore l'éditeur de blogs WordPress, et il est désormais accepté par service de paiement en ligne PayPal [...] le bitcoin est porteur de multiples opportunités pour l'avenir, en tant que moyen de paiement mais surtout en tant que technologie de validation décentralisée des informations. »

Les "multiples opportunités" soulignées par le rapport oublient l'impact écologique¹² et se résume finalement à « des frais de transaction réputés quasi-nuls [...] un ingénieux mécanisme de « création monétaire » qui rémunère les utilisateurs du système [...] une très grande sécurité des transactions »

Les risques à surveiller sont « une très forte volatilité¹³ [...], aucune garantie de convertibilité en monnaie « réelle » par les pouvoirs publics [...], l'anonymat qui s'attache aux transactions fait du bitcoin une aubaine pour la cybercriminalité ou le blanchiment.¹⁴ [...] D'autre part, le protocole de validation des transactions est lui-même très sécurisé, il n'en va pas nécessairement de même pour le stockage. »

Ces risques dépassent largement les avantages précédemment décrits et la conclusion plutôt favorable au bitcoin apparaît comme peu justifiée.

La lettre de Ben Bernanke, alors président de la FED, à la commission du Sénat américain sur opportunités et risques des « virtual currencies » du 6 septembre 2013 souligne lui aussi l'apport fondamental qui se résume dans le terme consacré "innovation technique".

Seul, dans une déclaration, le 4 décembre 2013 sur Bloomberg TV, Alan Greenspan, l'ancien président de la FED a pointé que le bitcoin, sans "valeur intrinsèque" ne pouvait être qu'une bulle. On ne peut pas comprendre autrement l'avertissement de Gavin Andresen, le principal développeur de programme pour le bitcoin, dans le Wall Street Journal : "Je dis aux gens que ce n'est qu'une expérimentation et de n'investir en temps et argent que ce qu'ils acceptent de perdre."

Innovation, le mot magique, reste une notion clef pour la justification de la non régulation. Cette monnaie, pourtant opposé à la société, s'impose à la société. Ringards ceux qui questionnent l'innovation ou résistants au bougisme comme le conseillait le sociologue Pierre-André Taguieff ?

12 Le coût écologique de production des bitcoins n'est pas pris en compte et pourtant il faut selon le *Financial Times* 450 € d'énergie électrique pour produire un bitcoin. Sa production a été programmée afin d'accroître sa rareté et par conséquent le nombre d'unités bitcoin produites par unité électrique dépensée diminue au fil du temps. Le bitcoin se trouve donc concurrencé aujourd'hui par d'autres monnaies cryptées.

13 Effectivement, la fluctuation de son cours est considérable à la différence des monnaies locales complémentaires qui ne peuvent pas faire l'objet de spéculations.

14 Pratique et discret pour le blanchiment de fonds, le bitcoin a vu brutalement sa demande augmenter dans le contexte de la crise chypriote et donc son prix monter. Puisque son cours s'élève, certains marchés financiers suivent avec l'arrivée de traders et spéculateurs. Là encore c'est une différence marquée avec les monnaies locales complémentaires.

D'autres limites du bitcoin que n'ont pas les monnaies locales

- Une monnaie non gagée permettant à des privés de s'approprier le droit de seigneurage

Les créateurs de bitcoin s'approprient le seigneurage. Historiquement droit de l'Etat, avec la création monétaire par le crédit, les établissements financiers privés s'en sont emparés. C'est donc une autre différence essentielle avec les monnaies locales complémentaires solidaires qui sont gagées par un dépôt équivalant à la masse mise en circulation et s'appuient sur une gestion démocratique des associations qui les émettent. Les monnaies locales à caractère solidaire sont construites comme un « commun » alors que le bitcoin l'est comme un bien privé en l'état à caractère principalement spéculatif.

- Une rareté programmée inadaptée aux besoins d'échanges

La production de bitcoin, par des ordinateurs qui moulinent, permet de limiter leur émission et donc de créer une pénurie croissante. Alors que la demande est supposée augmenter par effet de notoriété, le processus de création se ralentit. Ceci accorde un avantage considérable aux premiers initiateurs ayant stocké des bitcoins en vue de leur cession ultérieure.

Il s'agit là d'une différence fondamentale avec les monnaies locales complémentaires gagées dont la production suit la demande. La seule limite dépend ici du pouvoir d'achat de ceux qui les convertissent ou des institutions publiques (comme à Toulouse) ou des associations, qui redistribuent à des publics démunis les monnaies locales qu'elles acquièrent.

- Une monnaie s'imposant par défaut

Sauf interdiction totale de l'usage, un point commun est que n'importe quel particulier a la liberté d'acquérir un bien ou un service et de régler une dette avec toute nouvelle crypto monnaie apparaissant sur les marchés.

Jusqu'ici, ne constituant qu'une infime fraction des masses monétaires en circulation, aucune autorité de régulation monétaire et financière n'a créé une catégorie juridique particulière pour les crypto monnaies. Avec la fermeture du site Mt Gox puis de Flexcoin, quelques autorités de régulation ont choisi de faire rentrer cet instrument dans telle ou telle catégorie. Il manque une réflexion conceptuelle pour qu'émerge une nouvelle catégorie.

Cette définition devra distinguer très nettement les monnaies locales du bitcoin. Compte tenu de leur très faible importance dans les échanges de biens et services, il suffit d'encadrer les spéculations auxquels ces « biens » donnent lieu et de les taxer en conséquence comme tout gain d'un particulier.

Que doit-on et que peut-on taxer sur le bitcoin : les revenus procurés par la fabrication, celles nées des spéculations ou les transactions faites en cette monnaie ?

Risques d'une anti monnaie locale complémentaire

Outre les dangers d'une course à l'innovation socialement et économiquement sans conséquence positive pour un mieux vivre ensemble, voire son opposé du fait de la mise en place d'un nouvel instrument de spéculation pour "l'empire de la liquidité"¹⁵, on doit relever le risque de confusion de ces crypto monnaies dans l'opinion publique avec les monnaies promues par les réseaux de l'économie sociale et solidaire sous la forme des monnaies complémentaires. Comme les spéculations sur le bitcoin peuvent décrédibiliser les monnaies complémentaires, il paraît judicieux que la réglementation des monnaies locales complémentaires se fasse dans le cadre de lois et règlements sur les pratiques solidaires de l'économie et de la finance et non à partir de loi et règlements portant sur l'ensemble de nouveaux instruments pouvant servir à payer. Il serait dangereux que des dispositifs visant à favoriser les innovations dans le domaine de l'économie sociale et solidaire soient mobilisés par des acteurs dont la principale finalité est l'enrichissement personnel.

Conclusion : le bitcoin comme tragédie de la concurrence

La nature de marchandises des bitcoins peut être fondée sur le protocole même de production de la rareté qui préside à son invention. Le bitcoin présenté comme immatériel est en fait une accumulation d'électricité et de puissance considérable de calcul.

Devenir dans un pays temporairement une valeur refuge, devenir l'objet des stratégies classiques de manipulations de cours et des anticipations spéculatives, autant ces pratiques sont offertes avec le bitcoin autant ces pratiques sont impossibles pour les monnaies locales complémentaires compte tenu de leurs spécificités.

Des questions éthiques fondamentales laissent penser que les législateurs soucieux du bien commun pourraient choisir d'interdire le bitcoin pour les raisons suivantes:

Si le bitcoin fait faillite, Les législateurs auraient laissé essuyer les pertes aux derniers acheteurs de bitcoin avant la faillite, qui sont en général les suiveurs, et non les intermédiaires bien informés des marchés financiers. Ce sont toujours les citoyens les plus fragiles qu'un État démocratique doit protéger. Le délit d'initié en matière de bitcoin est considérable tout comme les effets de lobbying.

Si le bitcoin n'est pas fortement encadré par des normes anti-spéculatives, les législateurs auront participé à jeter le discrédit sur les monnaies locales car les objectifs qu'elle sert (spéculation, opacité des échanges) sont en tout point antinomique avec les expériences sur un territoire des monnaies locales. Il convient aussi de s'interroger sur la légitimité de cette appropriation totalement privée d'un droit de seigneurage.

L'analyse coûts bénéfices pour les citoyens apparaît nettement défavorable à cette monnaie ; les bénéfices (hors des gains individuels pour fait de spéculation) n'ayant même pas pu être précisés. Cette monnaie participent-elles à remplir autre chose que des désirs et contribuent elles aux besoins humains fondamentaux ?

La tragédie que représente la simulation de disparition du bitcoin avec l'effondrement d'une plateforme devrait remplir son effet cathartique et inspirer le législateur : la représentation d'une bulle ou d'une démesure humaine.

15 Voir Jean-Michel Servet, 2010, *Le Grand Renversement. De la crise au renouveau solidaire*, Paris, Desclée de Brouwer.

INFORMATION, COMPLEXITE, MONNAIES (THIERRY GAUDIN)

« Comme tous les hommes de Babylone, j'ai été proconsul ; comme eux tous, esclave ; j'ai connu comme eux tous l'omnipotence, l'opprobre, les prisons » Ainsi commence *La Loterie à Babylone* de Borgès, dans laquelle les pouvoirs du tirage au sort s'accroissent dans un premier temps, puis se démultiplient en une myriade de tirages aléatoires et secrets, au point qu'on se demande à la fin si cette loterie si puissante et si universelle existe vraiment.

La question de la probabilité d'un événement doit, pour nous aussi, être maniée avec précaution. Si l'on définit les événements avec une grande précision, par exemple que tel objet soit observé dans telle position au temps t , défini au micron près et à la nanoseconde près, alors la probabilité que cet événement se produise est quasi nulle. C'est seulement en observant avec une imprécision suffisante qu'on peut estimer des probabilités significatives.

L'analyse qui suit essaie de surmonter cette difficulté ; elle concerne les systèmes vivants et leurs relations avec le non vivant ; elle évoque leurs perceptions et leur intentionnalité.

Une clef d'analyse

La formulation mathématique suivante, simple mais fondamentale, permet de comprendre comment on peut approcher l'analyse de ces questions et plus généralement des systèmes dits complexes.

Soit p la probabilité qu'un événement E se produise. p est une quantité comprise entre 0 et 1. Si $p=0$, cela signifie qu'on est certain que E n'aura pas lieu. Si, au contraire, $p=1$, cela signifie qu'il se produira certainement.

Boltzmann, prolongeant la loi de Fechner selon laquelle la sensation est proportionnelle au logarithme de l'excitation, fait observer que si, pour un observateur l'estimation de la probabilité d'un événement est p avec $0 < p < 1$, alors la surprise de cet observateur peut être définie par l'expression $-k \log p$ où k est une constante positive.

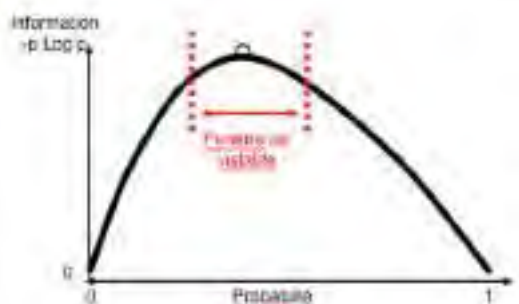
En effet, si $p=1$, l'événement est certain, il n'est pas surprenant qu'il se produise, donc la surprise est nulle ($\log 1$ est égal à 0). Par contre, si p tend vers 0, alors $-k \log p$ tend vers l'infini, la surprise est très grande. Entre les deux, cette « surprise » augmente continûment à mesure que l'événement qui se produit était estimé de moins en moins « probable ».

Il revient à Ulanowicz, Lietaer & al. d'avoir attiré l'attention sur la signification de l'expression $-k p \log p$, qui représente en quelque sorte la probabilité d'être surpris, ce qui peut être une définition possible de la quantité d'information¹⁶ que cet événement engendre, compte tenu des attentes de l'observateur (supposé informé de la probabilité de cet événement¹⁷).

Or, cette expression $-k p \log(p)$ est égale à zéro quand $p=1$, autrement dit, lorsqu'un événement certain se produit, l'observateur n'est pas surpris, tout se déroule comme prévu. C'est l'image d'un mécanisme bien huilé d'où le hasard a été éliminé. Mais, ce qui est plus surprenant, c'est que cette expression $-k p \log(p)$ tend aussi vers zéro quand p tend vers zéro, bien que $-\log(p)$ tende vers l'infini, mais moins vite que p tend vers zéro.

16 Voir à ce sujet le travail de François Roddier, *Thermodynamique de l'évolution*, qui analyse l'évolution comme un processus maximisant l'information.

17 Les travaux récents de Stanislas Dehaene (*Le code de la conscience*) montrent expérimentalement que le cerveau est un estimateur permanent de probabilités.



d'après Lietaer

Entre les deux, cette courbe a une forme de cloche un peu déformée, et son maximum se situe à $p=1/e$. Ce résultat est essentiel pour l'analyse de système. Il mène à une perception nouvelle, restituant au hasard la place centrale qui est la sienne. Il ne s'agit pas ici de discuter du déterminisme de Laplace, mais de la place du hasard dans les systèmes vivants, plus précisément de l'imperfection de leur capacité à anticiper.

Ainsi, un système d'où l'influence du hasard a été éliminée (p voisin de 1), comme on tente de le faire dans beaucoup d'organisations, n'est plus un système vivant. À l'opposé, un système où tout serait laissé au hasard (p voisin de 0) ne serait pas non plus durablement vivant.

Pour le dire en termes de physique, l'image évoquant p voisin de 1 est celle du cristal, où les atomes sont rangés selon une maille géométrique invariable, et celle évoquant p voisin de 0 est celle du gaz parfait où chaque atome, animé d'un mouvement erratique, s'entrechoque au hasard avec les autres. Entre les deux, il y a les liquides, et Prigogine a montré que les liquides s'ordonnent en forme de cellules lorsqu'il s'y produit une dissipation d'énergie.

Tous les systèmes vivants procèdent de cette logique : ils sont faits de liquides et de membranes qui ne sont pas vraiment des solides, même pour les structures osseuses, et cependant ils sont structurés, ni trop ni trop peu, comme l'évoque l'analyse de Lietaer-Ulanowicz, laquelle aboutit au constat que l'élimination du hasard (en se positionnant aussi près que possible de $p=1$) est non seulement impossible, mais en fait catastrophique.

Les « organisations »

L'histoire de la vie, telle que l'avait esquissé Gould¹⁸, complétée depuis par M. C. Maurel, laisse penser que, depuis le foisonnement des procaryotes, puis la construction d'êtres complexes faits d'eucaryotes, puis de « sociétés » végétales¹⁹, animales²⁰ et humaines, un même fonctionnement est à l'œuvre, que la courbe $-k p \log p$, présentée plus haut, permet de positionner.

Le déroulement de la vie apparaît comme une oscillation, dans la zone de viabilité, entre la droite et la gauche du maximum. Au début d'une vie, il y a structuration : de la matière inerte est mobilisée, ordonnée pour construire l'être vivant. C'est un mouvement vers la droite. Après la fin de la vie, au contraire, la matière est dispersée entre des formes de vie plus élémentaires ; c'est un mouvement vers la gauche.

18 Gould, dans *La structure de la théorie de l'évolution* (p 830 et suivantes), se demande si les espèces sont des « individus », qui naissent et meurent comme ce qu'on a coutume d'appeler « individu ». Notre approche informationnelle conforte la réponse positive de Gould.

19 On peut considérer les forêts naturelles comme des sociétés végétales, dans lesquelles fonctionnent des symbioses et des échanges d'information

20 L'éthologie décrit le fonctionnement des sociétés animales qui, par bien des aspects, ressemblent aux sociétés humaines.

Délibérément, je ne précise pas de quelle vie il s'agit : cette oscillation concerne les végétaux, les animaux, les écosystèmes, les humains, les techniques, les croyances, les entreprises, les Etats etc... Elle est mouvement et il est sans doute illusoire d'espérer trouver une position stable. De même, on peut dire que la mort est un constituant permanent de la vie. Ainsi, d'après Ameisen²¹ pour un humain moyen, environ un kilo de cellules se dissolvent chaque jour (par « apoptose ») du fait qu'elles ne reçoivent plus de messages de leurs voisines leur demandant de rester en vie²².

Alors que les recherches concernant les origines ou la présence de la vie se sont focalisées sur la présence des molécules constitutives des êtres vivants connus (ADN, ARN, protéines...), la vie apparaît ici (notamment en ce qui concerne l'apoptose) comme un processus informationnel dans lequel ces molécules ne sont que des supports sans doute contingents d'échange d'information.

Par ailleurs, si l'oscillation entre la droite et la gauche du graphique est constitutive de l'évolution, la recherche de l'immortalité ou de toute forme de permanence structurelle est en contradiction avec l'essence même du vivant.

En ce qui concerne les sociétés humaines, l'histoire montre aussi des oscillations entre des périodes structurées (les grands empires, les régimes militaires) et des périodes de diversité. La conquête de la Gaule par Jules César est un exemple d'ordre impérial s'imposant à la diversité des ethnies gauloises ; inversement, la chute de l'empire romain est le retour vers une nouvelle diversité. Ultérieurement, la prise de pouvoir par Charlemagne puis la fragmentation de son empire ou, plus près de nous, l'Allemagne hitlérienne ou la Russie stalinienne furent des crispations structurantes, chacune suivie d'un retour vers une diversité plus pacifique.

Dans le monde des entreprises, on observe aussi de telles oscillations. De très grandes entreprises, après avoir éventuellement absorbé leurs concurrents, se trouvent en situation de monopole ou de situation dominante, inventent des disciplines et des contraintes pour maintenir l'unité puis, obligées par la loi ou non, se fragmentent. Aux Etats-Unis, l'empire de Rockefeller, Ford, General Motors, ATT, IBM ont connu de telles évolutions et l'on peut prédire que la puissance dominante de l'Internet, Google, se fragmentera aussi.

À l'opposé de ces grandes structures, aucune économie ne peut se passer d'un secteur artisanal, vivier de très petites entreprises et d'initiatives nouvelles. À l'intérieur même des entreprises, la bonne gestion suppose un équilibre entre des moments structurants et des moments créatifs de transgression, lesquels sont en général portés par de petits groupes, soudés par une empathie²³.

Toutes ces oscillations sont des phénomènes informationnels. Pour ce qui est des effondrements, l'ouvrage de Joseph Tainter²⁴, illustré de nombreux exemples, met bien l'accent sur l'aspect informationnel, la saturation cognitive entraînant la chute des trop grandes structures.

Les monnaies

Voyons maintenant une question centrale : en amont de la « finance », les monnaies

21 Jean Claude Ameisen, *La sculpture du vivant*, qui illustre la position du philosophe Gilbert Simondon, pour qui l'information est ce qui donne forme, voir sa thèse : *L'individuation, à la lumière des notions de forme et d'information*.

22 Il faudrait compléter ces constats par une analyse de ce qui se passe à l'échelle moléculaire et prébiotique, de manière à comprendre le passage du non vivant au vivant.

23 Francesco Alberoni a fort bien analysé ce phénomène dans ses deux livres : *Le Choc amoureux* et *Genesis*. Voir aussi *L'âge de l'empathie* de Frans de Waal.

24 Dans « l'effondrologie », il faut citer aussi Jared Diamond, Naomi Oreskes et Guy Bois.

sont des véhicules d'information. Avant même la fin de la seconde guerre mondiale, en juillet 1944, l'accord de Bretton Woods, préparé depuis deux ans, a imposé que le dollar, à l'époque convertible en or pour les banques centrales des pays participants, puisse servir de monnaie de réserve dans une quarantaine de pays.

Puis, le 15 Août 1971, le Président Nixon a décidé unilatéralement que le dollar ne sera plus du tout convertible²⁵. Ce geste, pris après consultation d'un groupe d'experts²⁶ inaugure en fait une conquête de l'économie mondiale par les Etats Unis, au moyen d'une monnaie « qu'il ne tient qu'à eux d'émettre²⁷ » désormais acceptée, de gré ou de force²⁸, comme étalon universel.

Ce processus d'uniformisation monétaire peut être intuitivement accepté comme un progrès. N'est-il pas plus commode pour les usagers d'avoir partout la même monnaie ? Mais cette acceptation, cette passivité, néglige l'analyse systémique, et aussi les leçons de l'histoire :

L'exemple le plus significatif est celui du Moyen Age européen : Deux siècles de développement, les 12 et 13èmes, avec une grande diversité de monnaies fonctionnant en parallèle dans un même espace économique. Pendant cette période, la densité de population a doublé. Mais vers la fin du 13^{ème}, Louis IX²⁹ puis Philippe le Bel imposent l'unification monétaire, réduisant la fluidité des échanges dans les campagnes. Cette unification est la cause principale du grand déclin, décrit par Huizinga dans *l'automne du Moyen Âge*.

En effet, le principe de population énoncé par Malthus s'énonce : « La population augmente jusqu'à saturer les subsistances ». Dans cette perspective, la population médiévale aurait dû se stabiliser autour de 40 habitants au Km2, la densité de la fin du 13^{ème} siècle. Or, ce n'est pas ce qui s'est produit : Les conséquences de la « renovatio monetarum » imposée par Louis IX et Philippe le Bel furent terribles : le manque d'argent et la désorganisation des circuits d'approvisionnement locaux engendrent des famines au début du 14^{ème} puis, une génération plus tard, la grande peste se répand dans une population affaiblie. Elle est récurrente pendant un siècle et demi pendant lequel se déroule aussi la guerre de cent ans, accompagnée de pillages. Au total, la densité de population, qui avait doublé entre 1100 et 1300, est divisée par deux en deux siècles³⁰, entre 1300 et 1500. Ce fut un « effondrement ».

Revenons dans le monde actuel : les quarante années qui se sont déroulées depuis Nixon (1971) sont un mélange d'euphorie marchande (appelée « développement » par les économistes) et de crises³¹. Les signes d'une prise de pouvoir structurante (vers la

25 Cette décision a été prise en réponse à une demande de la France de convertir en or 4 milliards de \$, l'équipe du président Pompidou étant sans doute indignée des énormes dépenses de la guerre injustifiée contre le Viet Nam.

26 dont Paul Volcker, le futur Président du Federal Reserve Board et à l'époque sous-secrétaire du Trésor pour les affaires internationales. Volcker aurait préféré une autre solution: une réévaluation de l'or en termes de dollar.

27 Selon l'expression pertinente du Général de Gaulle, qui avait suscité, évidemment, une bruyante indignation outre atlantique.

28 Rappelons seulement que les deux chefs d'Etat qui avaient envisagé que le pétrole soit payé en d'autres monnaies que le US\$ (Saddam Hussein et Khadafi) sont morts dans des circonstances violentes et spectaculaires propres à dissuader ceux qui pourraient avoir la même idée.

29 Par les ordonnances de 1264-66.

30 Voir, entre autres, les livres de Guy Bois, *La Grande dépression médiévale* et Jacques Le Goff, *Le Moyen âge et l'argent* et Jean Favier *Philippe le Bel*.

31 Le FMI et la Banque Mondiale ont dénombré entre 1970 et 2010 pas moins de 425 pays qui ont vécu des crises financières systémiques. Il y a moins de 200 pays dans le monde, donc beaucoup sont passés par plusieurs crises... Cela comprend 145 crises bancaires (comme celle de 2007-8); 208 crash monétaires (quand la monnaie perd brutalement sa valeur); et 72 crises de dettes souveraines

droite du graphique) sont visibles : l'agriculture industrialisée, la consommation de ressources non renouvelables, le déclin de la biodiversité et surtout la logique comptable s'imposant aux actions humaines à tous niveaux.

La concentration de la population dans d'immenses villes en est la manifestation la plus spectaculaire³² et la plus inquiétante aussi ; elle se fait au détriment des soins que les humains apportaient à la nature, laquelle est désormais considérée comme un « facteur de production » parmi d'autres.

Bien qu'il soit évident qu'une telle civilisation n'est pas durable, la conscience des causes de sa vulnérabilité n'est pas clairement perçue. De notre point de vue, cette évolution depuis la fin de la seconde guerre mondiale peut être analysée comme une conséquence de l'unification du système monétaire, lequel a engendré un déplacement structurel vers la droite du graphique.

Il faut, pour bien le comprendre, tenir compte d'une observation de Jacques Rueff³³ : Personne, disait-il, ne peut résister à la pression des acteurs économiques pour créer des « faux droits » (il entendait par là des avoirs sans contrepartie).

Or, ce qu'il avait prévu s'est produit : La valeur de l'once d'or était de 35\$ en 1945. Elle est actuellement de 1400, soit une division par 40 de la valeur du dollar exprimé en or. Ainsi, faute de régulation physique, l'émission de monnaie a explosé faisant prévaloir les échanges marchands, structurés par la comptabilité, sur toute autre considération.

L'habitude s'est progressivement répandue d'estimer, non seulement les entreprises, mais aussi les individus, les collectivités et même les Etats à l'aune de leurs résultats comptables (exprimés en dollars³⁴), ce qui est bien une mise en coupe réglée caractéristique de la partie droite du graphique. On peut interpréter les 425 crises économiques qui se sont produites depuis 30 ans comme des ruptures résultant des tensions excessives qu'engendrent ces contraintes.

De plus, les entreprises et même les particuliers cherchant à échapper à l'impôt ont trouvé refuge dans des « paradis fiscaux ». Ce sont souvent de petits Etats qui pratiquent le secret bancaire et, accueillant des avoirs considérables, peuvent fonctionner avec des taux d'imposition minimales. Plus généralement, les conseils en comptabilité internationaux ont développé une activité, « l'optimisation fiscale » consistant à indiquer aux sociétés comment positionner leurs établissements et leurs avoirs pour payer le moins d'impôts possible.

Ainsi, les Etats sont mis en concurrence par les entreprises (et même par certains particuliers) ; ils peinent à faire rentrer les impôts et doivent tailler dans leurs dépenses. Il en résulte que des fonctions collectives (les **biens communs**) telles que l'éducation et

(auxquelles il faut ajouter plus récemment un 73ième cas avec la **Grèce**). Sources: Gerard Caprio and Daniela Klingebiel, "Bank Insolvencies: Cross-Country Experience", Policy Research Working Paper no.1620 (Washington, DC: World Bank, Policy and Research Department, 1996); J. Frankel and A. Rose, "Currency Crashes in Emerging Markets: an Empirical Treatment", *Journal of International Economics*, vol. 4 (1996), pp. 351-366; Graziela L. Kaminsky and Carmen M. Reinhart, "The Twin Crisis: The Causes of Banking and Balance of Payment Problems", *American Economic Review*, vol. 89, no. 3 (1999), pp. 473-500; and, for the data after 2006, Luc Laevan and Fabian Valencia, "Resolution of Banking Crises: The Good, the Bad, and the Ugly", IMF Working Paper 10/146 (Washington: International Monetary Fund), 2010, p. 4. (<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2010/wp10146.pdf>).

32 La concentration urbaine est aussi un caractère du Moyen âge central (1100-1300)

33 Ancien ministre des finances du gouvernement de Gaulle, inventeur du « nouveau franc » (1961)

34 Ce qui étaye une idéologie de la « croissance », alors qu'il s'agit pour une bonne part de croissance de l'émission de monnaie, de \$ plus précisément.

la santé déclinent ou sont privatisées (au détriment des plus pauvres, d'où accroissement des inégalités). Les soins à la nature, l'aménagement et les équipements collectifs se retrouvent aussi massivement à court de financement au moment où les pollutions et l'épuisement des ressources naturelles justifieraient qu'on leur accorde la priorité sur la consommation.

Cette situation est donc liée à la configuration du système monétaire, et plus précisément au processus de création de monnaie. Ce processus, actuellement,³⁵ prend sa source dans les banques.

Prenons un exemple : vous allez trouver une banque et vous lui dites : « je possède tel terrain, prêtez moi l'argent pour y construire, je revendrai les appartements une fois construits et vous verserai des intérêts ». La banque vous prête et, ce faisant, elle crée à partir de rien de la monnaie qui auparavant n'existait pas et, de façon parfaitement légale, peut inscrire à l'actif de son bilan une créance nouvelle correspondant à ce prêt³⁶.

Ainsi, la création de monnaie est **exclusivement** orientée vers les opérations commercialement « **rentables** »³⁷. Il en résulte que, compte tenu de l'optimisation fiscale évoquée plus haut, l'entretien des **biens communs**³⁸ est de plus en plus **délaissé** faute d'un financement approprié. De notre point de vue, cette situation, devenue critique, appelle deux types de solutions, qui chacun sort du cadre actuel.

-La première est la **création de monnaie directement par les banques centrales** (ou par le FMI) pour financer sans intérêts des agences d'aménagement (on peut en imaginer une par grande région du monde, plus une pour les océans...) dont la vocation exclusive serait de connaître (activité de recherche, de métrologie et de cartographie), de prendre soin et d'aménager les biens communs : par exemple les infrastructures d'intérêt collectif, la protection des ressources en eau, des forêts tropicales humides et des récifs coralliens, réservoirs de biodiversité³⁹. Il sera aussi nécessaire que de telles agences disposent d'une **force publique** leur permettant de faire face aux agressions des différents prédateurs, économiques ou maffieux. Ainsi, la nouvelle vocation des militaires serait de protéger ce qui garantit la sécurité à long terme de l'espèce humaine, à savoir le bon état de la Nature⁴⁰.

-La seconde est de diversifier la création monétaire en encourageant la création de

35 Pour l'Europe, c'est une disposition actée dans les traités de Maastricht puis de Lisbonne, qui précisent que les Etats n'ont pas accès aux prêts de la banque centrale, lesquels sont réservés aux banques.

36 Le mythe (encore souvent répété dans des manuels d'économie même universitaires) que les banques ne jouent qu'un simple rôle d'intermédiaires entre les épargnants et les emprunteurs a été officiellement enterré avec la publication d'une note explicative par la Banque Centrale d'Angleterre: "*Money Creation in the Modern Economy*" (Quarterly Bulletin 2014, Quarter 1) En témoigne cette citation de Paul Warburg, concepteur de la federal reserve américaine : « Le plan de la commission monétaire relève des conceptions de la banque d'Angleterre, qui confie l'entière gestion aux mains des hommes d'affaires sans concéder au gouvernement une part quelconque dans la gestion ou le contrôle. L'argument fort de cette théorie est que l'activité de la banque centrale, comme celle de toute autre banque, est fondée sur le crédit et que l'évaluation des crédits est une affaire qui doit être laissée entre des mains expertes, et que le gouvernement doit être tenu à l'écart des affaires. »

37 La seule dérogation admise est l'urgence militaire, ce qui conduit à interpréter les nombreux conflits qui ont eu lieu depuis la seconde guerre mondiale comme une conséquence, au moins partielle, de la logique monétaire.

38 Les « commons » dit-on en anglais, mobilisent normalement environ la moitié du PIB. Leur étude a valu le prix Nobel d'économie en 2009 à la seule femme qui ait obtenu cette distinction, Elinor Ostrom

39 Les agences de bassin françaises constituent un exemple d'organe dédié à la protection d'un bien collectif, l'eau.

40 Comme déjà signalé dans l'ouvrage « *2100, récit du prochain siècle* » Payot, 1990.

monnaies complémentaires, la plupart d'usage local ou spécialisé. Ces monnaies fonctionnent le plus souvent avec quelques centaines de personnes⁴¹ qui se connaissent et se font confiance. Déjà, en 2005, on en dénombrait plus de 5000 dans le monde. Leur développement signifie donc la reconstitution de communautés capables de coopérer et de se rendre mutuellement service. C'est en quelque sorte un contrepoids à l'individualisme forcené qu'a engendré le système monétaire universaliste construit depuis un demi siècle. Dans notre interprétation, c'est un mouvement vers la gauche du graphique, la diversité visant à compenser la mise en coupe réglée résultant de l'uniformité comptable et monétaire. Il ne s'agit pas de supprimer les « grandes monnaies » (le \$, l'€...), mais de les compléter en favorisant les échanges et les productions locales.

L'histoire de Wörgl

Le cas de la ville de Wörgl, en Autriche, 1933⁴², montre à quel point ces monnaies peuvent être, en cas de crise, de véritables bouées de sauvetage régionales. En 1931-32, du fait de la grande crise mondiale de 1929, cette ville de 4300 habitants comptait 1500 chômeurs. Les impôts ne rentraient pas et la municipalité n'avait plus de ressources. Alors, le maire décida de mener des travaux d'aménagement qui emploieraient les sans travail. Mais comme il n'avait pas de ressources, il décida de les payer en « monnaie franche » émise par la municipalité après accord de la majorité des citoyens, de la caisse municipale d'épargne et avec la garantie formelle de la banque locale. Les employés municipaux, y compris le maire, touchaient la moitié de leur rémunération en monnaie franche, la totalité pour les nouveaux.

La ville réussit à solder tous ses arriérés et put faire exécuter des travaux : sept routes neuves, 7 Km de recharge et d'asphaltages. On étendit le système de canalisation, on planta des arbres, on reboisa la forêt. Il y eut du travail pour tous. Sur le nouveau pont en ciment on inscrivit « construit avec de l'argent libre ». Des économistes étrangers, Irving Fischer notamment, vinrent constater ce miracle : la ville qui sortait de la crise par ses propres moyens. Voyant ces résultats, les communes voisines commençaient à émettre leur nouvelle monnaie. Innsbruck et plusieurs autres villes de Styrie se préparaient à introduire des « billets à timbre ».

C'en était trop ; une plainte fut déposée à la cour suprême par la banque centrale de Vienne contre le maire de Wörgl. Les arguments de la ville étaient fondés sur l'efficacité de la démarche et l'absence de confusion avec une monnaie officielle ; ceux de la banque étaient que cette monnaie « hérétique » portait atteinte à son privilège d'émission. Et le jugement donna raison au « privilège » de la banque. Les monnaies complémentaires furent interdites.

Voyant le succès de Wörgl, quelque 300 villes d'Autriche se préparaient à en faire autant. Le jugement les arrêta et l'opinion, constatant que la crise ne pouvait être surmontée localement (elle avait été déclenchée en Autriche, par la faillite de la Creditanstalt) se tourna vers l'Allemagne et accueillit l'Anschluss avec soulagement ...

Cet exemple, au moment où quelque 5000 monnaies complémentaires ont germé dans le monde, montre à quel point nos deux réorientations mondiales sont urgentes, car les trois causes principales d'effondrement, même si elles ne sont pas encore complètes,

41 Le Chimgauer en Bavière est accepté par 600 magasins ; le WIR, monnaie interentreprises en Suisse, existe depuis plus de 70 ans et concerne plusieurs dizaines de milliers d'entreprises. Compléments d'information, historiques et contemporains dans l'ouvrage de Bernard Lietaer, « *Au cœur de la monnaie* » et dans le rapport du Club de Rome européen « *Money and sustainability, the missing link* » dirigé par Bernard Lietaer.

42 Décrit dans le livre de Philippe Derudder, *Les monnaies locales complémentaires, pourquoi, comment*, 2014.

sont déjà évidemment présentes dans le monde actuel, à savoir le déséquilibre écologique, la prolifération des formalités et l'unification monétaire.

QUELS APPORTS DE L'ETUDE DES CIRCUITS COURTS POUR LA COMPREHENSION DES ENJEUX TERRITORIAUX DES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES (ISABELLE LAUDIER)

Cette contribution vise à présenter de façon synthétique quelques questionnements transversaux identifiés dans le cadre de la recherche, conduite par l'Institut CDC pour la Recherche de la Caisse des Dépôts et le Programme LEED de l'OCDE, avec l'appui de la Fondation de l'Homme, sur le thème « Politiques de développement territorial intégré : les circuits courts » (2013). Il s'agit en effet de tracer un parallèle entre les enjeux des circuits courts et les enjeux des monnaies complémentaires dans les territoires ; ou plus exactement, d'illustrer via les circuits courts, les questions économiques et territoriales qui peuvent être posées par la mise en œuvre des monnaies complémentaires. En d'autres termes, ce parallèle entre ces deux types d'initiatives contribue à éclairer la dimension de développement économique territorial des monnaies complémentaires, qui mérite d'être analysée de façon approfondie. Quelle articulation entre monnaies complémentaires et territoires, ou quel impact des monnaies complémentaires en termes de développement économique territorial, c'est cette problématique que le détour par les circuits permet d'éclairer.

Le travail de recherche sur les circuits courts entrepris par l'Institut CDC pour la Recherche et le Programme LEED de l'OCDE visait à mettre en lumière les enjeux territoriaux de stratégies de développement territorial fondées sur la valorisation des ressources locales ou/et visant la retombée dans le territoire de la valeur ajoutée. Le concept de croissance verte, à partir du développement de nouvelles filières vertes, cad au travers d'une vision verticale et sectorielle du développement économique, est en effet souvent mis en avant pour illustrer les enjeux économiques du développement durable. Or, cette vision ne permet pas de prendre en compte les effets de cohérence et de synergie qui sont ceux d'une vision intégrée de l'économie territoriale locale, à partir des ressources de proximité. D'où l'idée de caractériser une vision horizontale de l'économie verte dans les territoires, et ce à partir de l'analyse des circuits courts ; c'est ce que cette recherche a tenté de construire. Les circuits courts sont compris dans cette analyse de façon large, tous secteurs confondus (agro-alimentaire, énergie, recyclage...) et à différentes échelles de territoires, englobant ainsi les nombreux concepts qui existent (écologie industrielle, économie circulaire, économie collaborative...).

Un point méthodologique important de la recherche fut de partir de l'observation des projets de territoires dans une approche *bottom up*, afin d'identifier des questionnements transversaux aux différents projets. Nous parlons ici de questionnements, de cadre d'analyse, et non pas de modèle unique qui serait une vision uniforme plaquée sur les initiatives observées ; l'enjeu de ce travail d'observation fut au contraire de dégager des problématiques communes, et de les traduire si possible en termes d'action locale, tant pour les porteurs de projets que pour les collectivités soucieuses d'appuyer les initiatives économiques en circuits courts. L'observation a porté sur des initiatives locales inscrites dans des contextes de territoires très diversifiés (agglomération dense et bordure d'agglomération, territoire rural, ville moyenne, grande ville...) et couvrant des secteurs également très variés (agriculture bio, recyclage, énergie, plateforme technologique,

logement...). Au-delà des monographies de projets, des visites de terrain ont permis d'interroger les acteurs et de construire avec eux le diagnostic des circuits courts dans leurs territoires.

Quels enjeux économiques ont été identifiés ?

- Un premier axe d'observation a porté sur l'innovation : quels que furent les projets observés, tous comportent une forte dimension d'innovation, qu'il s'agisse d'innovation technique, mais surtout d'innovation socio-économique, de gouvernance, de processus, sociale. Les circuits courts sont d'abord des projets innovants, mettant en œuvre des innovations territoriales qu'il faut identifier et appuyer.
- Les projets en circuits courts observés ont souvent par ailleurs été développés dans le cadre de statuts alternatifs, et témoignent de modes entrepreneuriaux originaux. Le statut coopératif, mieux à même de prendre en compte les différentes externalités positives générées par une approche intégrée de l'économie locale, est souvent choisi, mais d'autres type de gouvernance existent (exemple des SAPO) et montrent l'utilité de la diversité des modes de gouvernance économique.
- Le troisième point lié au précédent porte sur la nécessaire prise en compte des externalités, qui permet de rentabiliser des projets économiques en circuits courts, comme la rémunération d'externalités positives, ou la valorisation des économies de ressources qui sont réalisées dans de tels projets. Ce point renvoie en fait à la problématique de la comptabilité de la croissance, et met en évidence l'importance d'une vision globale et intégrée des coûts et des bénéfices, matériels et immatériels.
- Ces diverses réflexions incitent enfin à raisonner en termes d'économie territoriale, qu'il s'agisse de territoires institutionnels préexistants ou de territoires de projets.

Quels enjeux de gouvernance territoriale des circuits courts ?

En effet, la conduite des projets de territoires fondés sur les circuits courts suppose une adaptation de la gouvernance dans les territoires, notamment du point de vue des collectivités.

- La première remarque porte sur la capacité à suivre des projets en circuits courts de façon transversale. Nombreux sont les projets relevant de plusieurs problématiques sectorielles (développement économique, emploi, développement durable...) qui relèvent au sein des services de directions sectorielles séparées. Or, il est important de pouvoir assurer un suivi global des projets, ce qui suppose une capacité au sein des collectivités à travailler davantage en transversalité.
- Les projets en circuits courts sont par ailleurs souvent de petits projets, et se pose alors la question de leur détection. Etre en capacité d'identifier les projets de taille réduite du territoire et de suivre plusieurs petits projets (voire beaucoup) est central pour une collectivité qui cherche à développer les initiatives en circuits courts.
- Le suivi des initiatives innovantes sur un territoire nécessite également une capacité d'appui à moyen long terme des projets, qui doivent souvent être aidés dans leur conception, leur incubation, avant d'être déployés ; d'où l'importance pour une collectivité d'avoir une stratégie de développement territorial qui

s'inscrive dans le temps et donne la possibilité aux porteurs de projets de se projeter dans le cadre de leurs partenariats.

- Les divers projets qui émergent dans les territoires ont besoin de formes diversifiées de soutien, appui méthodologique, mise en relation, lien avec des financeurs, partenariats avec la collectivité, partenariats privé-privé ; cela suppose finalement un rôle d'animation de la collectivité auprès de ses acteurs économiques, une coordination non directive avec le milieu entrepreneurial local. Ce rôle peut ainsi favoriser la visibilité des projets, une meilleure circulation de l'information et une mise en relation des acteurs entre eux, ce qui joue globalement en faveur du dynamisme économique local.
- Enfin et c'est un point important, le périmètre des projets en circuits courts est variable, pouvant aller du micro-local à des échelles plus larges au niveau des agglomérations, ou bien régionales, ou encore inter-régionales, en fonction des secteurs, des filières concernés. Les projets s'inscrivent par ailleurs dans les réseaux économiques classiques. Cela pose donc la question de l'articulation entre les échelles territoriales d'une part, notamment en ce qui concerne la coopération entre différents niveaux de collectivités quand cela est nécessaire, et d'autre part l'articulation entre circuits locaux et circuits économiques classiques.

Quelles pistes de réflexion pour les monnaies locales complémentaires ?

Au-delà de l'ensemble de ces enjeux, qui s'appliquent aussi bien aux circuits courts qu'aux projets de monnaies locales complémentaires, voici ci-dessous quelques pistes d'approfondissement.

- Une première démarche consiste à poursuivre l'observation des projets, des initiatives, avec l'objectif de mieux identifier les questions au cœur de ces démarches, du point de vue des projets eux-mêmes, et du point de vue de leur contribution au développement du territoire.
- Une deuxième question qui se pose dans le suivi à moyen terme des projets est liée à la capacité à penser leur évolutivité ; en effet, les initiatives évoluent dans le temps et au fur et à mesure de leur développement, notamment du fait de leur insertion dans l'économie locale, et il est important de pouvoir intégrer ces évolutions et la porosité avec le milieu économique local.
- Un enjeu important pour la mise en œuvre de ces projets est leur hybridation avec les circuits économiques classiques ; qu'il s'agisse de circuits courts ou de monnaies locales complémentaires, ces projets sont inscrits dans l'économie locale et l'enjeu de bien construire l'insertion économique de ces projets.
- Enfin, le travail d'analyse, mais aussi de portage des initiatives locales, conduit à la réflexion sur les impacts ; la contribution au développement local peut faire l'objet d'une réflexion en soi sur les bons indicateurs de suivi et d'impact sur les territoires. Cette question renvoie plus largement à la question des mesures d'impact que l'on retrouve aussi dans le champ de l'ESS ou de l'investissement socialement responsable.

MLC, TERRITOIRES ET ECONOMIE SOLIDAIRE (CHRISTIANE BOUCHART)

« La monnaie locale complémentaire (MLC) est un des outils qui permet de contribuer individuellement et collectivement à créer les conditions pour mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau » (extrait du manifeste les monnaies locales complémentaire (18 mai 2013))

Cette assertion du manifeste des MLC renvoie directement à l'économie sociale et solidaire dont l'un des objectifs est le mieux vivre ensemble sur un territoire donné, dans une démarche de coopération. Et c'est le rôle des élus en charge de l'ESS d'initier, contribuer et participer à sa mise en œuvre.

Le manifeste se conclut, d'ailleurs, en appelant les porteurs de monnaies locales complémentaires, très souvent des acteurs associatifs de l'économie sociale et solidaire, à inviter les collectivités locales et les autres acteurs du territoire à les « rejoindre et à accompagner cette démarche de transition ».

Le réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES), en rapprochant les deux termes, territoire et économie solidaire, voilà plus de 12 ans, et en prônant sans relâche pour des politiques locales d'ESS est un précurseur. Il est évident que l'apparition et le développement des démarches de monnaies locales complémentaires ne peuvent que renforcer cette économie solidaire locale. Mais le positionnement des collectivités territoriales vis à vis des monnaies locales soulève aussi quelques interrogations.

Un renforcement mutuel

Les raisons qui président à la mise en place de Monnaies locales complémentaires renforcent indéniablement le couple développement territorial endogène/ économie sociale et solidaire.

- utiliser une monnaie locale qui, par nature, ne peut pas sortir du périmètre (géographique notamment) qui lui est assigné, dynamise nécessairement la production et les échanges locaux.
- réduire la dépendance des territoires vis à vis d'approvisionnements lointains, en renforçant les circuits courts et locaux, améliore la résilience du territoire à l'égard des crises mais aussi l'inscription dans la durée de politiques transformatrices.
- Participer à l'éducation populaire : participer à une monnaie locale remet en cause notre rapport à l'argent, facilite les questionnements sur la nature de la richesse et de la pauvreté, permet ainsi de partager la vision sur la circulation de la monnaie comme une richesse, de voir la monnaie comme un outil et non un fin, de comprendre la dette. S'intéresser aux différentes fonctions de la monnaie, c'est dépasser les représentations intimement ancrées dans notre culture, lutter contre le blocage culturel qui existe en chacun de nous, afin de désacraliser la monnaie et se la réapproprier.
- prôner une attitude plus responsable à l'égard de ce qui est produit et consommé aboutit à construire une économie citoyenne, fondement de l'ESS. Les monnaies locales complémentaires offrent aux citoyens les moyens de questionner les politiques territoriales et d'occuper une place plus engagée dans la société. C'est un excellent terreau humain pour des politiques locales d'ESS transformatrices. Elles offrent la possibilité de mieux consommer et de retrouver le

plaisir de consommer.

- Mettre en œuvre des monnaies locales sert de prétexte pour expérimenter de nouveaux modes de gouvernance où chacun s'habitue à la coopération et aux décisions collégiales. La question de la gouvernance au sein des MLC est d'ailleurs un sujet qui est régulièrement traité pour aboutir souvent à faire gérer la MLC dans le cadre de structures d'ESS, associations ou coopératives.
- inscrire les fournisseurs de services et les « clients » dans un réseau durable de solidarité ensermé dans un réseau de proximité qui redonne du pouvoir d'achat aux plus démunis et du sens pour tous. La MLC peut ainsi compléter, grâce à ses propres mécanismes, l'aide publique aux personnes démunies. Le caractère souvent fondant de la MLC permet par ailleurs d'éviter tout phénomène de thésaurisation et de spéculation. La monnaie est vraiment ce qu'elle n'aurait pas dû cesser d'être, un instrument de compte et d'échange.

Ainsi sur les plans économique, politique, démocratique, social, culturel et éducatif, voire festif, la confluence entre une initiative de MLC et une politique locale d'ESS est évidente. Grâce à toutes ses dimensions conjuguées dans une seule démarche, l'outil MLC est un immense champ d'expérimentation. La collectivité territoriale ne peut pas ignorer ce champ. Ce n'est pas un hasard si certaines d'entre elles sont à l'origine de la MLC. Cette situation doit être limitée dans le temps car elle doit rapidement s'ancrer dans l'initiative citoyenne. Comme tout outil ou démarche, la MLC présente des limites qu'il faut connaître pour participer à une démarche globale d'ESS ancrée sur un territoire.

Les limites de la MLC

La MLC est d'abord un outil complexe qui n'a de monnaie que le nom. La légalité de la MLC est certes renforcée par l'article 16 de la loi relative à l'ESS : la MLC est désormais reconnue comme service bancaire de paiement, service de paiement ou monnaie électronique. Mais elle n'est pas une monnaie virtuelle car elle reste une créance sur l'émetteur et est émise contre une remise de fonds en monnaie initiale ayant cours légal. Cette différence est essentielle. Elle permet de bien distinguer une MLC des monnaies virtuelles comme le Bitcoin qui pose de nombreuses questions aux Etats membres comme celle de pouvoir être le carburant d'une économie maffieuse qui se soustrait à la solidarité fiscale. La collectivité territoriale a tout intérêt à se servir de ces distinctions juridiques pour monter des partenariats avec les services compétents de l'Etat et reposer la question de la contribution collective autrement. Il s'agit bien de lutter contre la spéculation financière, avec une monnaie inflationniste qui ne présente aucun intérêt pour la thésaurisation. De ce point de vue, la collectivité locale a intérêt à soutenir les monnaies complémentaires fondantes si elle veut préserver la diversité des monnaies sur son territoire, en accélérer la circulation ou si le but de la MLC est pédagogique pour dénoncer l'effet néfaste des taux d'intérêt.

La collectivité territoriale doit pouvoir compter sur une évaluation des résultats de la démarche des MLC. Et il faut bien reconnaître que ce type d'évaluation, s'il est difficile à réaliser, n'est pas si fréquent. L'exemple du Palmas au Brésil montre que la monnaie locale peut être un levier et le catalyseur d'un changement de comportement dès lors que le volume des échanges n'est pas très grand. Au démarrage du projet Palmas, le diagnostic mené par les habitants montre que 80 % des achats se font à l'extérieur du quartier. Aujourd'hui, le rapport s'est inversé. La création de la monnaie locale, alliée à d'autres dispositifs, a permis d'internaliser les échanges et de créer de l'activité et de

l'emploi au sein du quartier. Ce n'est pas seulement le volume d'échange et la vitesse de circulation de la MLC qui sont importants mais l'orientation qu'elle permet. Mais il en découle une question sur le territoire pertinent des MLC en terme de confiance, non réglée à ce jour. Cette question de la confiance est essentielle. La présence d'une collectivité publique dans une monnaie locale génère cette confiance mais la légitimation a ses impératifs : la politique publique d'ESS ne doit pas favoriser une seule forme d'outil financier territorialisé, de manière à conjuguer tous les objectifs d'une politique publique : résilience, diversité et changement d'échelle et à éviter des pratiques clientélistes, toujours possibles dans des réseaux fermés.

La MLC est-elle en définitive LE marqueur politique de l'ESS ancrée dans le territoire ? Oui à condition d'être une démarche inscrite dans la globalisation de la solidarité, véritable idéal de territoires en transition. Quelques propositions:

- Avancer dans la connaissance des MLC : un observatoire des monnaies locales permettrait, suite au rapport de la Mission MLC, de continuer l'observation et l'échange de pratiques. Utile à toutes les monnaies locales existantes et à venir, cet observatoire pourrait être financé sur la base des fonds de reconversion des monnaies locales. Des financements publics notamment de collectivités territoriales pourraient être mobilisés.
- Elargir la mobilisation de l'Union européenne sur les MLC : des projets de mise en réseau des monnaies locales existent au niveau européen. Dans le cadre de la nouvelle programmation européenne, lancer un projet transnational entre plusieurs collectivités territoriales impliquées dans les monnaies de lien et monnaies locales pour mettre en pratique cet assouplissement.
- assouplir l'étanchéité entre monnaie de lien (tel que le SEL) et MLC de manière à élargir la dynamique (le non connaisseur ne fait pas à priori de différence entre les deux type de monnaies et pourrait les utiliser alternativement. Cela suppose la reconnaissance juridique de cette économie informelle du troc dans des limites acceptables sur le plan fiscal et juridique.
- Expérimenter dans le cadre du droit existant : maintenant que la loi reconnaît les monnaies locales, utiliser le droit à l'expérimentation inscrit dans la loi organique du 1er août 2003 (art. LO1113-1 à LO1113-7 CGCT) pour étudier, en lien avec l'Etat :
 - la mise en place d'un agrément pour les coordinateurs du circuit de la monnaie locale complémentaire permettant l'utilisation de la monnaie comme moyen de paiement en lien avec l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, régulant les frais de reconversion
 - l'inscription de la monnaie locale complémentaire au sein de la comptabilité publique,
 - la mise en place de l'habilitation permettant au régisseur de la collectivité territoriale d'encaisser la monnaie locale. Actuellement, sur la base de séparation de l'ordonnateur et du comptable dans l'administration publique, pour éviter une gestion de fait (de fonds publics par une personne non habilitée), seul le Trésorier peut effectuer des paiements. Pourquoi, à terme, ne pas payer une partie des subventions, indemnisations et primes, compléments de salaires des agents publics des collectivités territoriales, en monnaie locale ?

- la mise en place de l'habilitation permettant au régisseur de la collectivité territoriale de payer des achats de biens ou services en monnaie locale lorsqu'elle est dématérialisée
- le non assujettissement à TVA des associations portant les projets de monnaies locales
- l'utilisation d'une partie non négligeable du fonds de reconversion MLC/EURO pour des projets locaux d'utilité sociale, quitte à mutualiser le risque entre MLC, assuré par une caution bancaire.

Dans le cadre de ces expérimentations encadrées, des collectivités locales, moins pionnières, pourraient ainsi être plus volontaires à utiliser la monnaie locale en tant qu'instrument d'innovation sociale et faire levier. En tout état de cause, la sphère publique a la responsabilité de poser ces débats autour des monnaies locales et de leur usage.

POURSUITE ET VALORISATION DES PTCE ET DES CIRCUITS COURTS (CLAUDE ALPHANDERY)

Il est nécessaire et urgent de sortir d'un modèle dominé par le pouvoir financier et de donner toute sa place à l'économie sociale et solidaire.

Celle-ci a développé des initiatives nombreuses et diverses qui font face aux effets destructeurs d'une économie fondée sur des profits démesurés; elle s'efforce de promouvoir des modes de production, d'échanges et de consommation qui créent des emplois pour celles et ceux que le marché du travail rejette, qui répondent aux besoins de proximité, qui sauvegardent l'environnement menacé. Le labo-ess s'est donné pour mission de la promouvoir, de la faire connaître et reconnaître.

L'objectif est en partie atteint. En quelques années, l'opinion, les médias, les autorités se sont saisies d'initiatives exemplaires et les ont popularisées; la réalité, les pratiques et les valeurs de l'ESS sont entrées dans le paysage économique; une loi les a légitimées.

La démonstration par la preuve - à laquelle le labo a pris une grande part - a donné des résultats importants pour une meilleure connaissance des initiatives de l'ESS, mais sa dispersion, sa fragmentation ont limité son impact, ses effets d'entraînement, sa capacité de résistance aux discriminations et à l'exclusion. Elle n'aura sa pleine reconnaissance, elle ne surmontera ses faiblesses politiques que par la prise de conscience de ses liens, par la mise en réseau de ses initiatives, leur coopération sur des projets communs.

Le labo s'attache à relier, à créer des synergies de projets en partant du terrain; bénéficiant des 400 cahiers d'espérance présentées aux Etats-Généraux de l'ESS, il a cherché à dégager des initiatives mettant en place des formes de rapprochement, des outils de coopération et qui, comme tels, structurent le développement de leur territoire.

Deux axes lui ont paru prometteurs: les PTCE et les circuits -courts solidaires. Ici encore les succès sont impressionnants: la loi sur l'ESS, dans son article 9 définit les PTCE et les voies de leur promotion. Les circuits-courts se répandent sous les formes les plus diverses d'échanges responsables et solidaires; ils marquent notamment la plupart des démarches d'économie collaborative et circulaire.

La voie est donc ouverte, mais nous savons qu'il faut aller plus loin tant par une réflexion à long terme que par des actions immédiates. Il appartient à notre président de proposer des orientations et d'animer cette réflexion, comme il le fait dans son " projet à moyen terme".

Je souhaite apporter ma contribution en partant des expériences en cours sur les PTCE et les circuits courts solidaires et en projetant dès 2015 ces initiatives sur des projets qui changent la vie, qui sont des facteurs de renouvellement, de sortie de crise; je pense précisément aux thèmes ambitieux proposés dans la note de Hughes: - transition énergétique et écologique - nouvelles formes d'économie collaborative et participative - nouvelles formes d'entreprises, de travail et d'emploi.

Ces thèmes sont sous des formes diverses au coeur des initiatives de PTCE et de circuits courts qui se développent sur certains territoires .Pourquoi choisir ceux-ci? C'est qu'ils bénéficient d' une participation active de la société civile, d' outils d'économie solidaire éprouvés, d'un fort engagement des collectivités locales, de partenariats solides aptes à un investissement financier.

Le labo doit s'attacher à en élargir les objectifs et les moyens, à en approfondir les méthodes innovantes et collaboratives. Il s'efforcera de mettre en oeuvre des coopérations plus complexes et de faire émerger des projets ambitieux de transition énergétique, de création d'entreprises et d'emplois, de participation citoyenne rompant avec les usages antérieurs ; et ceux-ci pourront à leur tour nourrir la réflexion sur la place, le rôle et l'impact de l'ESS ; un impact, un effet d'entraînement qui devrait permettre de dessiner des sorties de crise autres que par les solutions menaçantes d'exclusion et de boucs émissaires.

Soyons pragmatiques dans le choix de territoires bien placés par la qualité de leur engagement, de leurs projets, des équipes à l'oeuvre, des outils utilisés et n'avançons qu'avec l'appui de partenaires fortement impliqués (réseaux associatifs, organismes publics, entreprises lucratives, concours bénévoles etc.) et susceptibles de participer au montage financier des projets.

Nous pouvons alors, à partir d'objectifs aujourd'hui encore limités, créer de la transversalité, de l'innovation, construire des politiques territoriales globales qui mettent la société civile au coeur des grands thèmes d'un développement juste et durable.

Prenons des exemples: il est clair qu'à partir de l'éco-quartier de l'isle saint denis surgissent non seulement de nouveaux modes de construction économes en énergie mais des besoins d'emplois qualifiés, des entreprises qui les recrutent et les forment et aussi des associations de citoyens participant aux décisions et aux actions relatives à la vie d'un quartier plus écologique.

Des territoires ruraux ne sont pas moins intéressants. La plateforme commune de la montagne limousine fait émerger de ses forêts et de ses moutons des filières du bois et de la laine et aussi des projets de formation d'inadaptés et de tourisme populaire. Le pôle du pays de Bray, le pôle sud à Romans regroupent des dizaines d'entreprises et mettent en oeuvre des innovations qui méritent d'être approfondies et diffusées.

Il appartient au labo, en collaboration avec un partenariat élargi, de choisir certains territoires et certains projets où des actions d'envergure serviront de test aux transformations profondes de l'économie.

B-2 MLC DANS LE MONDE

UN PANORAMA DES MONNAIES COMPLEMENTAIRES EN EUROPE (WOJTEK KALINOWSKI)

Les monnaies sociales et complémentaires tentent de répondre à la triple crise économique, sociale et écologique à laquelle les pays européens sont confrontés depuis plusieurs décennies. Les évolutions récentes en France reflètent assez fidèlement les dynamiques observées ailleurs en Europe occidentale : les toutes dernières années ont été marquées par la multiplication des banques de temps et des monnaies locales soutenues par les collectivités territoriales. Dynamique et innovant sur le plan social mais aussi technique, ce mouvement suit globalement une évolution cyclique, avec plusieurs « vagues » d'essaimage suivies d'un déclin relatif, et au final peu de projets suffisamment pérennes pour permettre un bilan solide.

Le dynamisme des dispositifs varie d'un projet à l'autre, et la dynamique d'ensemble d'un pays à l'autre : la Grande-Bretagne et l'Allemagne paraissent comme des sources majeures d'innovation, en partie grâce à la coexistence des traditions intellectuelles locales (E. F. Schumacher et le mouvement écologique, Silvio Gesell et la « monnaie franche », etc.) et des diffuseurs d'idées capables de mobiliser les acteurs de terrain (comme la New Economics Foundation ou le Schumacher College en Grande-Bretagne). En comparaison, la vague plus récente de monnaies sociales et complémentaires dans l'Europe méditerranéenne porte les marques des solutions de nécessité élaborées dans le contexte d'une crise sociale sans précédent. Et la plupart des tentatives pour implanter les monnaies complémentaires dans l'Europe centrale et orientale – ou, plus rarement, dans les pays scandinaves – se sont soldés jusqu'ici par l'échec.

Texte issu d'une contribution à la mission interministérielle sur les monnaies locales et complémentaires, créée en février 2014 par Benoît Hamon et Cécile Duflot, alors respectivement ministre de l'ESS et ministre de l'Egalité des territoires et du logement, et confiée à Christophe Fourel, Chef de la Mission Analyse Stratégique, Synthèses et Prospective à la Direction Générale de la Cohésion Sociale, et à Jean-Philippe Magnen, alors élu Nantes et Nantes métropole en charge pendant 13 ans de l'ESS et vice président du RTES.

L'histoire récente des monnaies complémentaires en Europe remonte au milieu des années 1980, lorsque les premières expériences des systèmes d'échange locaux (SEL/LETS), venues du Canada, ont apparu en Grande-Bretagne pour ensuite migrer vers d'autres pays européens. Ces premiers projets ont échoué, mais une nouvelle vague a émergé au début des années 1990 dans le sillage de la crise économique de l'époque. Vers la fin de la décennie, la Grande-Bretagne comptait ainsi 450 LETS, avec environ 40 000 membres. A la même époque, le modèle s'est diffusé rapidement sur le continent, notamment en France, en Allemagne, en Belgique et aux Pays-Bas. Outre-Rhin par exemple, où la plupart des *Tauschringen* avaient opté pour le temps comme unité de compte en s'approchant ainsi du modèle des banques de temps, une étude réalisée au début des années 2000 (Niemeyer, 2002) estimait à 300 le nombre de

dispositifs actifs, et celui d'adhérents à 80 en moyenne. L'étude pointait aussi la faible densité des échanges comme le principal frein au développement de ce modèle ; la situation n'a guère changé depuis, et le diagnostic de l'époque reste valable. L'évolution a été similaire en **France**, où les chiffres évoqués aujourd'hui – environ 500 dispositifs, chacun avec une centaine d'utilisateurs en moyenne – sont similaires aux observations faites à la fin des années 1990. Après un essaimage rapide, les années 2000 représentaient donc une stabilisation voire un essoufflement, alors même que d'autres modèles commençaient à émerger.

La **Grande-Bretagne** demeure en revanche une source majeure d'innovation monétaire. C'est là où s'est formé le mouvement des « **Villes en Transition** », un ensemble d'initiatives citoyennes locales visant à préparer les villes à la transition écologique et énergétique ; c'est dans ce cadre que la plupart des monnaies locales britanniques – Bristol Pound, Brixton Pound, Totnes Pound, Stroud Pound, Lewes Pound... – ont été développées. C'est aussi outre-Manche que l'on retrouve aujourd'hui un réseau particulièrement dynamique des banques de temps : la Time Bank Union britannique fédère aujourd'hui près de 300 dispositifs locaux sur tout le territoire, revendiquant quelques 350 000 utilisateurs.

Un aspect particulièrement intéressant du développement sur les îles britanniques concerne l'implication des collectivités territoriales. Du côté des monnaies locales, à Bristol et à Brixton les autorités autorisent aux entreprises présentes sur le territoire de verser la **taxe locale** professionnelle (« business rate ») en monnaie locale, et une extension aux particuliers est en discussion. Pour stimuler l'injection de la monnaie complémentaire dans le circuit monétaire local, des programmes volontaires ont été proposés aux employés des collectivités, qui peuvent accepter une fraction de leur salaire en monnaie locale (le maire de Bristol a donné exemple dès son élection en 2012, en annonçant qu'il sera versé l'intégralité de son salaire en Bristol Pound).

Du côté des banques de temps, il convient d'observer l'apparition des **crédit-temps publics**, dont le rôle est d'insérer les services publics et les collectivités dans la sphère des échanges en temps. Ainsi, la ville de Londres a lancé en 2012 un « Time Credit Scheme » dont la gestion est confiée à l'ONG caritative Spice : en s'appliquant dans la production des services publics ou en aidant les associations locales, les habitants accèdent à une vaste palette de services (récréation, sports, tourisme culture, santé, etc.), à Londres mais aussi ailleurs dans le pays. D'après le catalogue d'été 2014, les quelques 13 000 habitants qui participent au programme gagneraient environ 10 000 heures par an ; la densité des échanges est donc faible pour le moment.

On retrouve une deuxième source importante d'innovations monétaires dans les pays de langue allemande, où les porteurs de projet s'inspirent volontiers des expériences d'entre-deux-guerres et des travaux de Silvio Gesell sur la monnaie « fondante ». En **Allemagne**, le réseau « **Regiogeld** » fédère ainsi environ 70 monnaies locales à vocation commerciale, émergées au début des années 2000 et obéissant souvent au principe gesellien de la « fonte » de la monnaie. L'exemple le plus connu dans ce groupe est le Chiemgauer, créé en 2003 dans la commune bavaroise de Prien am Chiemsee ; il représente une masse de circulation – environ 500 000 euros – supérieure à toutes les autres monnaies Regio prises ensemble (en moyenne, il s'agit donc plutôt de 10 mille euro en circulation). Comme dans le cas des SEL, l'essaimage rapide des années 2000 s'est arrêté par la suite ; la fermeture récente de quatre projets laisse penser que les Regio eux-aussi cherchent un deuxième souffle, malgré la notoriété du Chiemgauer. L'association nationale Regiogeld Verband reconnaît aussi le problème de la pérennisation : sans subvention et avec des recettes propres insuffisantes, ces projets reposent fondamentalement sur l'engagement des bénévoles.

La situation est similaire en **Autriche**, où l'on recense une trentaine de *Tauschkreise* et où les monnaies locales apparaissent surtout dans le Land Vorarlberg, situé à la frontière occidentale du pays. Cinq monnaies locales y circulent actuellement, la plus grande accueillant quelques 150 entreprises membres et mettant 100 000 euros en circulation. Vorarlberg est aussi la région qui accueille la banque de temps la plus dynamique du pays (Talente Vorarlberg, 1800 membres). Quant à la **Suisse alémanique**, on y retrouve un réseau de banques de temps réunies au sein de l'association TALENT, mais le pays reste surtout connu pour la monnaie de crédit-mutuel WIR, la seule « survivante » des monnaies complémentaires créées à l'époque d'entre-deux-guerres, utilisée actuellement par 60 000 PME suisses.

La **Belgique** et les **Pays-Bas** ont suivi les tendances observables en France et en Allemagne, avec l'apparition des SEL dès les années 1990. Plus récemment, une série de monnaies locales ont été lancées ou soutenues par les municipalités : en Belgique, le débat se focalise actuellement sur l'Eco-iris lancé à **Bruxelles** avec le soutien du ministère de l'Environnement, un projet controversé au vu des frais de fonctionnement sans commune mesure avec la masse monétaire en circulation. En 2013 la ville d'**Amsterdam** a lancé la monnaie locale *makkie* dans le quartier défavorisé Makassarsquare ; ce dispositif récompense des gestes citoyens d'une façon similaire au *Torekes* à **Gand** en Belgique néerlandophone. Une série d'autres villes néerlandaises (Groningen, Leiden, Nijmegen...) préparent actuellement leurs projets respectifs, tandis que la ville de Rotterdam a déjà lancé deux projets en parallèle : une monnaie temps (*zuidelings*) destinées aux quartiers défavorisés de la ville et une monnaie de crédit-mutuel (*dam*) destinées aux PME locales. Le dynamisme des Pays-Bas ne date pas d'aujourd'hui – c'est ici qu'ont vu le jour les premières expériences des cartes « green for green » (NU/Spaarpass du début des années 2000) – et s'explique par la présence d'un acteur local particulièrement dynamique dans la promotion et la mise en place des monnaies locales et complémentaires (Qoin Foundation)

L'Europe méditerranéenne a connu, dans le sillage de la crise économique, un essor rapide des monnaies de plusieurs types, notamment des banques de temps. L'évolution a été la plus spectaculaire en **Grèce**, où le nombre de projets a cru de 1 à environ 70 entre 2008 et 2014 ; d'après la recherche disponible, une quarantaine de ces dispositifs seraient réellement actifs (Sotiropoulou 2014). En **Espagne**, les banques de temps existent depuis 1998 mais se sont multipliées à partir de 2008/2009, portées par des municipalités ou des ONG caritatives comme Salud y Familia. On en compte environ 300 actuellement, dont environ 40 à Madrid et 50 à Barcelone, la plus grande d'entre elles revendiquant 3000 membres. Le pays compte également plusieurs dizaines de projets de monnaie locale présents sur tout le territoire.

Les mêmes tendances sont visibles mais moins prononcées au **Portugal**, où les banques de temps ont été introduites en 2002 par le mouvement des femmes. Le réseau s'est rétréci au cours des années 2000, et le regain d'intérêt à partir de 2011 ne compense que partiellement ce recul. En **Italie** en revanche, ce type de dispositif avait connu une forte croissance avant la crise de 2008/2009, grâce notamment au contexte législatif favorable (la loi passée en 2000). En 2002, une étude avait ainsi recensé 250 banques de temps dans la péninsule, à comparer avec 430 identifiés aujourd'hui par l'Associazione Nazionale Banche del Tempo. En parallèle, une série de monnaies locales « solidaires » a été mise en place depuis 2008 par l'association Arcipelago SCEC, un réseau national d'environ 15 mille particuliers et 2 mille entreprises. Il faut également noter la monnaie de crédit-mutuel Sardex en Sardaigne, qui veut reproduire le succès du WIR suisse, ainsi qu'une série d'autres monnaies locales développées par les municipalités ou les groupes de commerçants locaux. En réponse à ces évolutions

sur le terrain, le nouveau projet de loi italien – actuellement en discussion au Parlement – propose un cadre législatif accommodant aux monnaies locales et aux monnaies de crédit mutuel.

La situation est très différente en **Europe centrale et orientale**, où les premiers LETS ont apparu au milieu des années 1990, introduits le plus souvent par les milieux écologistes. La plupart des projets a rapidement décliné, et l'histoire s'est répétée dans les années 2000 avec les banques de temps. Ainsi, en **République Tchèque**, aucun des projets démarrés aux alentours des années 2000 n'est actuellement en activité. Même situation en **Slovaquie** voisine, où une quinzaine de SEL avaient vu le jour au début du siècle, ou encore en **Hongrie**, où l'introduction des SEL s'est faite avec le soutien des organisations autrichiennes et britanniques. En **Pologne**, une vingtaine de banques de temps a été lancée au milieu des années 2000 avec le soutien des fonds européens (programme EQUAL, fonds de cohésion sociale) ; la quasi-totalité des projets a été abandonné lorsque le financement initial avait été épuisé. Une étude réalisée au milieu des années 2000 (Zagata 2004) pointait les difficultés liées aux traits spécifiques des sociétés post-communistes : la faiblesse du tissu associatif local et l'absence de leaders sociaux locaux, le peu de confiance accordée aux institutions et à la société civile, la combinaison de l'individualisme et du repli sur la vie familiale, etc. Ce diagnostic reste encore largement valable.

Quelques projets ont néanmoins vu le jour ces dernières années ; en **Pologne**, la monnaie de crédit mutuel « Dobry » a été lancée en janvier 2014, tandis que les monnaies locales se frayent leur chemin en **Hongrie**, soutenues par nombre de collectivités mais aussi des politiques au niveau national. Les premiers résultats en sont le « *Kékfrank* », lancé en 2010 par un groupe d'entrepreneurs locaux de la ville de Sopron, et le « *Balaton Korona* », mis en place en 2012 par sept villes de la région de Balaton.

Enfin, quant aux **pays scandinaves**, les SEL/LETS y ont connu le même cycle d'essor et de stagnation, même si les projets n'ont jamais été aussi nombreux qu'ailleurs. Au-delà de ce modèle, on observe quelques projets sporadiques, comme la banque de temps d'Helsinki en **Finlande** ou la monnaie locale « *Euronäs* » en **Suède**, gérée directement par la commune Höganäs, mais globalement les monnaies complémentaires restent quasiment absentes du débat public, si ce n'est à travers les reportages des initiatives en cours dans l'Europe du Sud.

Conclusion

Ce rapide panorama européen ne prétend à aucune exhaustivité – nous en avons notamment exclu les projets de plate-forme d'échange interentreprises – et il ne se veut pas conclusif : il est trop tôt pour dire jusqu'où portera la vague la plus récente d'innovations monétaires en Europe, celle qui a émergé dans le sillage de la crise économique 2008/2009. On peut néanmoins observer que les projets demeurent fragiles parce qu'ils évoluent dans un contexte institutionnel hostile au principe même de la pluralité monétaire. D'où l'intérêt de suivre la nouvelle législation italienne et la pratique des collectivités territoriales britanniques. Mais le problème vient plus profondément de l'articulation de la sphère des échanges « parallèle » avec l'organisation économique dans son ensemble. Là où elle repose sur la distinction entre activités professionnelles et non professionnelles (comme dans le cas des SEL et de la plupart des banques de temps), cette articulation est plus facile mais ses effets sont aussi plus limités, palliatifs plus que transformateurs, et l'histoire des projets de monnaie complémentaire enseigne que l'engagement des bénévoles tend à s'épuiser avec le temps. Là où la monnaie

parallèle intègre au contraire le circuit commercial, le potentiel est plus grand mais la circulation se révèle limitée : rares sont les exemples de projets affichant 1000 utilisateurs. Beaucoup d'efforts ont été déployés ces dernières années, non sans succès, pour faire accepter les monnaies par les commerces locaux, mais le véritable problème apparaît du côté des utilisateurs individuels, qui semblent réticents à s'en servir alors même qu'ils disent partager les valeurs que les monnaies sociales portent. En conséquence du faible nombre d'utilisateurs, le soutien financier nécessaire au maintien des projets dépasse en règle la masse monétaire en circulation, les recettes propres restent limitées alors que les bailleurs de fonds s'attendent à une auto-suffisance progressive. Bien conscients du défi, les porteurs de projets misent surtout sur les améliorations techniques, les partenariats institutionnels et une meilleure communication vis-à-vis des habitants. Les prochaines années montreront dans quelle mesure ces réponses permettront de relever le défi de la pérennisation.

Bibliographie

- Cuenca García, Cristina (2011), Bancos de Tiempo : una reflexión desde la Psicología Social Crítica. Dificultades, éxitos e impacto de los Bancos de Tiempo españoles. "Thirty years of community currencies – what next?" February 16-17th, Lyon, France
- Niemeyer, Verena (2002), Tauschringe in Deutschland, Diplomarbeit, Universität Heidelberg.
- Hontschoote, Frédéric, Les monnaies locales : création et rentabilité d'un capital social. Analyse comparative de l'Ithaca Hour et du Sel de Paris », DEA de sociologie du pouvoir, Université de Paris VII Jussieu
- Seyfang, Gill (2006), Sustainable Consumption, the New Economics and Community Currencies. Developing New Institutions for Environmental Governance, *Regional Studies*, Vol 40, N° 7.
- Reichel, Janusz, *Rzecz o pieniądzu dla lokalnych społeczności, czyli małe jest najpiękniejsze* – Wyd. Zielone Brygady, Kraków 1997.
- Thiel, Christian THE GERMAN REGIOGELD SYSTEM AND ITS HANDLING IN EVERYDAY LIFE. Working paper to be presented at the International Conference on Community Currencies, "Thirty years of community currencies – what next?" February 16-17th, 2011, Lyon France
- Żwawa, Andrzej, *Ekonomia Alternatywna – obecność idei w Polsce, eksperymenty, wnioski, które z nich wynikają, oraz omówienie potencjalnych, szans na rozwój tej ekonomii.*
http://www.es.teksty.ekonomiaspoleczna.pl/pdf/2008_2_es_teksty.pdf#zoom=100
- Volkman, Krister (2011), Solidarity economy between a focus on the local and a global view. Regional currencies in Germany, Austria and Switzerland, "Thirty years of community currencies – what next?" February 16-17th, 2011, Lyon France
- Sotiropoulou, Irene, *Exchange Networks & Paralle Currencies on the Map of Greece*, Working paper to be presented at the International Conference on Community Currencies, "Thirty years of community currencies – what next?" February 16-17th, 2011, Lyon France
- Sotiropoulou, Irene, « *The crisis of the Eurozone & the rise of parallel currencies in Southern Europe: The Greek case* », *présentation aux rencontres de Villardeaux, le 27/29 juin 2014.*
- Sárdi, Gábor ; Parádi-Dolgos, Anett ; Varga, József, « Comparative analysis of the Hungarian complementary currency systems », 2012

- Szalay, Zsuzsanna - LETS in the Central European Post-Communist Countries (including Hungary) , Jelínek P., Szalay Zs., Konečný A. Jelínek Petr, Mendel University, Brno, 2011
- ZAGATA, L. (2010) Czech LETS. Empirical study on local complementary currencies in the Czech Republic, Czech University of Agriculture, Prague, Czech Republic *Agriculture Economy*, 51, 2005 (6): 271–278
- Visotschnig, Andrea (2010), Die Regionalwährung Waldviertler. Auswirkungen eines Projektes solidarischer Ökonomie auf die Regionalentwicklung », Diplomarbeit am Institut für Regional- und Umweltwirtschaft, Wien.

LE DEVELOPPEMENT DES SYSTEMES DE COMPENSATION POUR DYNAMISER L'ECONOMIE SUR DES TERRITOIRES LIMITES (MASSIMO AMATO)

La situation actuelle

Les systèmes de compensation utilisant une monnaie complémentaire comme unité de compte existent déjà depuis longtemps. Il s'agit des circuits dits b2b (business to business) : circuits interentreprises, dont les services de compensation sont normalement offerts par une entreprise gérante, non nécessairement avec agrément bancaire. Cette forme de monnaie complémentaire est bien diffusée, comme le témoignent les données de l'association internationale du barter (IRTA).⁴³

Comme toute autre monnaie complémentaire, les circuits de compensation se fondent sur une monnaie à acceptation volontaire. La monnaie du circuit doit donc être « meilleure » que la monnaie officielle, ce qui implique ou bien que les transactions qu'elle permet soient plus intéressantes que celles faites en monnaie officielle, ou bien encore que la monnaie complémentaire elle-même rende possibles des transactions qui n'auraient pas pu avoir lieu en monnaie officielle.

Il faut donc identifier, dans ce type de circuit déjà, les facteurs critiques qui décident du succès ou de l'insuccès d'un circuit de compensation :

- Le circuit doit se baser sur une unité de compte ancrée à la monnaie officielle, de préférence par un rapport fixe et non modifiable de 1 à 1, pour garantir la comparabilité des prix en monnaie complémentaire et en monnaie officielle.
- Cette unité de compte est inconvertible, sauf dans des cas très limités, et toujours par l'intermédiaire du gérant officiel du circuit, toute conversion entre acteurs étant interdite
- L'inconvertibilité vaut dans les deux sens : on ne peut ni acheter ni vendre de la monnaie complémentaire contre des euros. Chaque participant obtient donc une autorisation de découvert en monnaie locale qui lui permet de démarrer les échanges avec un achat. La limite pour l'endettement est symétrique pour chaque participant, et elle vaut aussi pour l'accréditement en monnaie locale. Il y a donc des plafonds indépassables.
- Ces conditions font que la monnaie du circuit est créée et détruite par les échanges entre les participants. Toute vente sans achat crée de la monnaie,

43 Cf. le site de IRTA www.irta.com, et aussi *Capacity Trade and Credit: Emerging Architectures for Commerce and Money*, Report prepared for the City of London Corporation, ESRC and Recipco by Z/Yen, Published December 2011

sous forme d'un solde actif dépensable auprès de tout participant au circuit. Toute dépense de solde actif *détruit* de la monnaie.

- Les soldes actifs ne constituent pas des créances au sens ordinaire du terme : ils ne constituent pas un droit à recevoir de la monnaie officielle en paiement. Les "créances" représentées par les soldes actifs donnent droit à acheter des biens et des services à l'intérieur du circuit. Mieux encore, elles représentent un droit/devoir de dépense. De façon symétrique, les positions négatives représentent un droit/devoir de vente à l'intérieur du circuit.
- Par conséquent, la seule position souhaitable pour tout adhérent au circuit est l'équilibre : tout participant doit y revenir périodiquement.

De cette dernière condition structurale et comptable en découlent deux autres, elles bien réelles :

- Au niveau macro : le gérant du circuit doit s'efforcer de maintenir un équilibre entre le pouvoir d'achat créé par le fonctionnement du circuit et la disponibilité de biens et de services à l'intérieur du circuit
- Au niveau micro : chaque participant ne pouvant être autorisé qu'à acheter autant qu'il peut vendre, voire à ne s'endetter que dans la mesure de ses capacités de vente, le gérant doit exercer une grande prudence dans la concession des autorisations de découvert pour chaque participant

Sous ces conditions un circuit de compensation b2b peut donner lieu à un système d'échange multilatéral qui est aussi un système de crédit mutuel interentreprises. Les avantages de ce système de crédit sont multiples :

- Il constitue avant tout un instrument pour alléger la gestion de la trésorerie. Toute vente engendre une créance envers la chambre de compensation, créance qui est immédiatement liquide pour tout achat à l'intérieur du circuit. La liquidité des créances est donc immédiate, avec suppression de tout délai de paiement. Par contre, tout achat donne lieu à une dette envers la chambre de compensation qui pourra être payée par la vente de biens et services à l'intérieur du circuit, avec un délai allant normalement de 9 à 12 mois. Il est clair que cette manière de gérer les délais de paiement constitue un allègement de la trésorerie pour ce qui concerne le financement du capital circulant (essentiellement les fournitures, mais aussi, comme on le verra, la masse salariale)
- Cet allègement de la trésorerie engendre une baisse du levier financier de l'entreprise, soit du rapport entre son chiffre d'affaires et son endettement vis-à-vis du système bancaire. Ce qui engendre à son tour une amélioration de la notation financière de l'entreprise par rapport aux critères de Bâle II. Il y a donc un effet complémentaire du circuit de compensation sur la gestion financière ordinaire de l'entreprise. De façon symétrique, cette amélioration de la notation financière des entreprises a des effets positifs sur le « Tier 1 » et « Tier 2 » des banques

Un troisième et non négligeable effet du circuit, directement lié à la multilatéralité des échanges, est l'effet de référencement entre entreprises : le circuit induit un renforcement des liens entre les entreprises participantes, qui peut engendrer un renforcement de l'économie territoriale. Les "graphes sociaux" construits par Sardex montrent que la participation à un circuit de compensation peut renforcer le rapport de l'entreprise avec son territoire.

Il reste toutefois que, de par sa construction, un système de compensation b2b n'a pas nécessairement une dimension territoriale, les entreprises pouvant être liées entre elles

par de liens fonctionnels non territoriaux. L'exemple en est Bartercard, un système de compensation permettant des paiements internationaux entre entreprises exportatrices.

Extensions possibles. Vers les circuits intégrés de compensation territoriale

Comme il a été déjà dit, les circuits b2b existent déjà et depuis longtemps. Le circuit Wir existe en suisse alémanique depuis 80 ans. Plus récemment, le circuit RES en Belgique et le circuit Sardex en Italie ont démontré la répliquabilité du modèle. En particulier le circuit Sardex connaît des multiples reprises territoriales en Italie.

Ce qui caractérise les circuits de compensation b2b, c'est le fait que, de par leur fonctionnement, ils ne nécessitent d'aucune intervention du public. Ils sont en effet des accords entre entreprises, fondés sur le code civil. Certes, cela n'empêche pas qu'un encadrement plus spécifique soit souhaitable. C'est le cas du projet de loi italien récemment déposé à la chambre des députés, qui prévoit aussi pour les circuits b2b un organisme de gouvernance représentatif des parties prenantes et une activité de contrôle de la part de la Banque d'Italie.

En revanche, l'intervention de la puissance publique, avant tout comme garant de la transparence des relations entre acteurs, mais aussi comme acteur éventuel dans la compensation, devient nécessaire là où les circuits de compensation se complexifient suite à l'élargissement de la participation à d'autres catégories d'acteurs économiques, notamment aux particuliers (consommateurs, salariés, citoyens) et aux organisations à but non lucratif et en général à l'ESS.

Cela aussi parce que c'est avant tout une telle extension de la participation à d'autres catégories d'acteurs qui fait d'un système de compensation un *système territorial à proprement parler*.⁴⁴

La première et la plus naturelle extension d'un circuit b2b, c'est l'inclusion dans celui-ci des salariés des entreprises participant au circuit, moyennant le paiement d'une partie du salaire en monnaie complémentaire. Cette extension requiert, d'une part, l'accomplissement de deux conditions, d'autre part elle permet d'obtenir plusieurs avantages.

La première condition est éminemment politique : il faut que le paiement des salaires en monnaie locale soit soumis à l'acceptation des salariés dans le cadre d'une négociation de deuxième niveau, impliquant aussi bien les syndicats que les associations patronales. Or, le trait fondamental de la négociation de deuxième niveau, c'est qu'elle est une négociation territoriale, permettant d'adapter la dynamique des relations entreprise-salariés au contexte économique local, et de la lier à des objectifs de renforcement territorial. De plus, elle s'insère électivement dans le cadre de politiques publiques de développement territorial (par exemple dans le cadre du soutien des pôles de compétitivité).

La seconde condition est économique : pour que la monnaie locale soit aisément acceptée par les salariés, il faut que le circuit s'élargisse en s'ouvrant aux entreprises commerciales. Seulement la présence de la petite, moyenne et grande distribution rend en effet économiquement viable la substitution d'une partie du salaire en monnaie officielle avec l'attribution d'actifs à l'intérieur du circuit. Ces derniers doivent être aisément dépensables, au moins aussi aisément que leur contrevalet en monnaie

44 Pour une exposition générale des "circuits intégrés de compensation territoriale", cf. M. Amato - L. Fantacci, *Saving Market from Capitalism*, Polity press 2014, et M. Amato - L. Fantacci, *Moneta complementare*, e-book, Pearson, 2014

officielle – ce qui est précisément rendu possible par la participation des entreprises e la distribution. Cette participation a d'ailleurs un effet micro-économique positif aussi sur le circuit b2b : les entreprises ne sont plus obligées à rechercher leur équilibre en monnaie complémentaire entre elles , en achetant des entreprises autant qu'elles vendent aux entreprises, mais elles peuvent aussi passer par la dépense de leurs actifs vers les particuliers (salariés) et par la vente de leurs produits auprès des particuliers⁴⁵.

Une fois ces conditions remplies, il reste à évaluer les effets et les avantages de l'extension. En termes macroéconomiques, l'avantage de l'insertion des salariés dans un circuit purement b2b *réside en l'injection dans celui-ci de la demande finale à proprement parler*. Ce passage est crucial, non seulement pour le développement quantitatif des systèmes de compensation (*via* l'injection d'une nouvelle et puissante source de pouvoir d'achat) mais aussi *pour leur ancrage dans un territoire*. La transformation d'une partie de la masse salariale en monnaie locale fait que toute cette partie *se transforme en une demande locale pour des produits locaux*.

La transformation en monnaie locale d'une partie de la masse salariale locale aura donc un effet positif de multiplication sur la demande effective locale, et donc un effet de dynamisation territoriale, compte tenu du fait que les actifs en monnaie complémentaire ne sont pas thésaurisables et que donc la propension à consommer en monnaie locale sera plus élevée que celle en monnaie officielle.

Cet effet macroéconomique ne pourra qu'être renforcé par l'injection aussi de la dépense finale *publique*. L'effet multiplicatif lui aussi sera renforcé par l'action de la dépense publique, l'acteur public local devant équilibrer ses dépenses (achat de biens et services, mais aussi subvention dans le cadre d'une politique publique) et ses recettes en monnaie locale, soit avec la vente de services soit avec l'impôt.

Une manière ultérieure de renforcer l'effet multiplicateur de la demande des particuliers passe par l'insertion dans le circuit des organisations à but non lucratif, grâce à l'introduction d'un mécanisme de fonte sur les soldes des particuliers. Cette fonte ne détruirait pas le pouvoir d'achat des particuliers mais elle le transformerait plutôt en une « faculté de donation » : le résultat de la fonte passerait sur un autre compte, toujours au nom du même particulier, mais affecté à des donations aux associations du territoire.

La fonte rendrait ainsi possible l'insertion systématique de l'économie sociale et solidaire dans les circuits de compensation territoriale, avec deux effets positifs :

- le financement des associations deviendrait une prérogative citoyenne des particuliers, ce qui augmenterait l'indépendance du secteur associatif, non seulement des donations des entreprises (stratégies de RSE) mais aussi des subventions publiques
- la dépense des associations aurait un effet d'impulsion sur la dynamique macroéconomique du circuit : étant caractérisées par une propension à la consommation proche à l'unité, les associations deviendraient une sorte de « dépenseur de dernier ressort », capable d'assurer la circulation monétaire et donc la clôture du circuit.

Si les dynamiques entre acteurs d'un circuit intégré de compensation territoriale sont mises en place avec intelligence et prudence (voir chapitre 3), on peut commencer à se faire une idée du potentiel de dynamisation territoriale d'un circuit de compensation, surtout dans un contexte de croissance faible, de chute de la demande interne et

45 soit dit en passant : l'extension des circuits de compensations aux particuliers permet aussi l'utilisation de la monnaie complémentaire comme outil de fidélisation commerciale, les « points fidélité » pouvant être substitués par la monnaie locale)

finalement de déflation. Un circuit intégré de compensation territoriale pourrait avoir des effets positifs sur

1. Les conditions d'octroi du crédit
2. Le soutien des revenus et donc de la demande
3. Le soutien de la production locale face à un soutien de la demande locale
4. les conditions de financement des politiques publiques

Il reste évidemment que la monnaie locale d'un circuit de compensation territoriale est une monnaie *complémentaire*, et non substitutive de l'euro, tout simplement parce qu'une économie *locale* n'est pas une économie *fermée* sur elle-même. Il faut donc pouvoir déterminer quel est degré de « territorialisation » de l'économie en question pour comprendre quel pourrait être le degré d'utilisation de la monnaie locale. Ce qui n'empêche que, dans une perspective de moyen terme, on puisse regarder à la monnaie locale comme à un facteur de dynamisation de l'économie locale en vue du soutien de sa compétitivité globale. Renforcer le tissu productif et social d'un territoire, c'est aussi le rendre plus résilient vis-à-vis des pressions venant de la concurrence globale.

Évolutions et criticités

À présent, les systèmes de compensation territoriaux sont encore à l'état de projet, plus ou moins avancés dans leur élaboration, mais pas encore opérationnels.

Mis à part le projet de Nantes, qui s'affiche comme un circuit de compensation territorial, mais sur lequel les informations sont plutôt imprécises et contradictoires (voir le site www.sonantes.fr, où le démarrage du projet continue à être annoncé pour l'automne 2013, mais où l'onglet pour l'adhésion au circuit est encore « en construction »), c'est plutôt en Italie qu'on trouve des projets prometteurs. C'est par exemple le cas de la Région Lombardie, qui a délibéré avec une loi régionale approuvée à l'unanimité la mise en place d'un circuit expérimental intégré sur un territoire limité, géré par un sujet mixte, public et privé. La Région Molise a suivi, en lançant un appel d'offre visant à repérer un partenaire privé pour la mise en place d'un circuit régional. De même la région Sardaigne a montré depuis longtemps son intérêt à participer au circuit Sardex, principalement pour gérer les paiements publics envers les entreprises, mais aussi pour mettre en place des politiques de soutien des revenus plus faibles (soutien aux chômeurs, revenu de citoyenneté).

À cet activisme « d'en bas » des administrations publiques locales italiennes répond aussi un intérêt de l'état central italien. Un projet de loi a été déposé en juillet 2014 à la chambre des députés visant à réglementer les monnaies complémentaires, dont aussi les systèmes de compensation territoriaux, en donnant les critères pour leur construction participative.

Au-delà de la lettre de la loi, nous pouvons rédiger une liste des critères de construction des circuits intégrés de compensation, qui est aussi une liste des criticités.

A) La co-construction de ces circuits est une condition impérative. Et on ne peut pas se contenter de l'afficher dans des stratégies de communication visant à « l'effet annonce ». Il faut plutôt de la prudence dans la communication et beaucoup de souplesse dans la construction des conditions préalables. Ce qui implique

1. une activité de consultation systématique entre les parties prenantes dès le tout premiers pas du projet, organisée mais non imposée par la puissance publique

2. une délibération publique (passage par les Conseil municipal, communautaire, régional) encadrant le projet et visant à trouver le maximum de convergence entre les forces politiques (c'est l'esprit dans lequel on a agi pour le Sol violette en France et pour les monnaies de Lombardie, de Sardaigne et de Molise en Italie), et affichant les principes de fond du projet, en termes de renforcement économique et social du territoire visé
3. la construction d'une structure d'autogouvernement du circuit, qui soit représentative des parties prenantes (voir loi italienne), douée de pouvoirs et de responsabilités réelles
4. la recherche de la part du public d'une collaboration aussi avec le monde des banques en vue de la mise en place de stratégies communes de financement du développement territorial.

B) Cela dit, il est clair que pour un système de compensation territorial, à l'échelle par exemple d'une agglomération et encore plus à l'échelle d'une région, *l'investissement technologique de départ n'est pas du tout négligeable*, car la mise en place d'un circuit de ce type exige

1. une étude préalable et systématique des interdépendances économiques du territoire visé, seule condition pour déterminer la faisabilité d'un circuit dans un territoire donné (condition nécessaire) et la taille optimale du circuit en question (condition suffisante)
2. l'identification d'un système de paiement adéquat et fiable, compte tenu de l'ampleur des transactions prévues
3. l'élaboration d'un système de risk management adéquat à la nature du risque de crédit qui est propre à un système de compensation

C) l'action de la puissance publique visant à garantir beaucoup plus les conditions de transparence du circuit que les conditions de son opérationnalité, il est aussi clair que ce type d'investissement ne doit pas être nécessairement soutenu par les seuls pouvoirs publics, et que les parties prenantes pourraient être invitées dès le début à le financer. Pour la même raison, il n'est pas nécessaire que la gestion d'un système de compensation soit confiée à un sujet public : on peut envisager un régime de sous-traitance pure, mais aussi une démarche de gestion public-privé. Ce qui doit rester public, au sens de participé et en même temps transparent, c'est plutôt la *gouvernance* du système. On peut bien imaginer que ce soit une société de capitaux qui ira gérer le système dans son opérationnalité ordinaire mais que ce soit une SCIC ou une Fondation, ou une association de préfiguration qui détiendra les clés de la vision stratégique du circuit. Et qui surtout répondra aux exigences de transparence vis-à-vis des instances de contrôle centrales (ACPR en dernière instance, mais aussi les ministères économiques).

BANQUE PALMAS – BRÉSIL, UNE BANQUE DU PEUPLE & UNE MONNAIE LOCALE : INNOVER POUR S’AFFRANCHIR DURABLEMENT DE LA PRECARITE ET DE L’EXCLUSION, FAIRE SOCIETE EN AGISSANT SUR L’ENSEMBLE DES INSTRUMENTS ET LEVIERS POLITIQUES, ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS (CARLOS DE FREITAS)

« Le Conjunto Palmeiras est un exemple non seulement pour le Brésil, non seulement pour l’Amérique latine, mais partout sur la planète où il y a rejet des pauvres, nouvelle misère. Il montre que des hommes et des femmes de bonne volonté, animés d’une foi humaniste, peuvent susciter une création collective permanente. »
Edgar Morin, philosophe et sociologue, Livre des 15 ans de la Banque Palmas

*En 1998, après 25 ans de luttes pour l’accès aux services de base (eau, électricité, transport, assainissement), et face à des circonstances sociales et économiques toujours plus aggravantes, une communauté du Nordeste brésilien a choisi de s’émanciper de sa condition de laissée pour compte en s’inventant une institution sur-mesure : **la banque communautaire de développement (BCD)**.*

Foncièrement innovante, disséminée dans tout le pays (104 BCD à ce jour), cette politique de développement endogène durable, élaborée et mise en œuvre par les communautés elles-mêmes, bénéficie aujourd’hui du soutien du gouvernement en vue de sa réplique nationale.

Agrégeant autour de ses programmes de nombreuses institutions et organisations publiques ou privées, elle a reçu plusieurs prix internationaux et rayonne bien au-delà des frontières du Conjunto Palmeiras, l’ancienne favela qui l’a vue naître.

Le système Palmas en bref : pour un développement territorial endogène et solidaire des communautés

- Définition

Les banques communautaires de développement (BCD) s’inspirent du modèle de la Banque Palmas, créée en 1998 dans le quartier du Conjunto Palmeiras, à Fortaleza (Nordeste du Brésil). Aujourd’hui réunies en Réseau national, les BCD se définissent comme institutions entrelaçant « des services financiers solidaires, de nature associative et communautaire, dirigées vers la création d’emploi et la génération de revenus, dans une perspective de réorganisation des économies locales, et fondée sur les principes de l’économie solidaire. »

Leurs objectifs sont de « promouvoir le développement de territoires à bas revenus, en encourageant la création de réseaux locaux de consommateurs et de producteurs (les *prosommacteurs* – car acteurs du développement du territoire) , basés sur le soutien aux initiatives de l’économie solidaire et ses divers champs d’application, i.e. les activités entrepreneuriales socio-productives, la provision de services de base, et le soutien à la commercialisation ».

Il s’agit d’encourager la création et le renforcement de chaînes de valeur intégrées, engageant la responsabilité de l’ensemble de la communauté, et déployée sous la gestion, le contrôle et la propriété de cette communauté, en partenariat étroit avec les

institutions publiques et privées présentes sur le territoire.

- Comment ça marche ?

La « technologie sociale » Palmas allie un système traditionnel de microcrédit à la production (taux d'intérêts évolutifs et solidaires) à l'exercice d'un microcrédit à la consommation (sans taux d'intérêt et délivré en monnaie locale) basé sur la gestion et la diffusion d'une monnaie « sociale circulante locale » - le « Palmas » - ne circulant que dans le quartier et indexée à parité sur le réal (1 réal = 1 palmas).

La Banque Palmas fédère autour de ses activités financières des programmes :

- d'insertion et de formation professionnalisants (capacitations ciblant notamment les jeunes et les femmes en situation de risque social et visant à créer des leaders communautaires pour l'avenir),
- d'accompagnement vers le retour à l'emploi (un bureau de l'emploi local intégré),
- de renforcement du réseau de commerçants et de producteurs locaux, notamment par la réalisation d'une cartographie de la consommation et de la production locales, de marchés solidaires, de création d'espaces de diffusion des productions locales (cf. stand aéroport pendant la Coupe du Monde de Football),
- d'incubation et de développement de coopératives locales (reprenant la « marque » du quartier, le Palmas : PalmaFashion, PalmaLimpe, PalmaTur, etc.)
- de développement de services financiers adaptés aux communautés : en complément des mécanismes de microcrédit, une micro-assurance vie, des contrats de correspondance bancaire avec les banques traditionnelles implantant un service financier de proximité dans le quartier,
- d'innovation technique et technologique via la création du PalmasLab (programme de production de logiciels de gestion open source, de paiement par téléphonie mobile ou cartes magnétiques, d'applications de cartographies de la production et consommation locales, d'alertes communautaires par sms),
- de sensibilisation et de mobilisation des habitants au travers de campagnes pédagogiques et populaires (consommer localement, promotion des fondamentaux de l'économie solidaire, concours locaux, projets communautaires de développement intégré...).

Le dispositif est gouverné par la communauté, réunie en assemblée populaire, chaque mois au sein du FECOL – Forum de l'Economie Locale (démocratie directe) qui débat des orientations des programmes en cours mais aussi des difficultés conjoncturelles rencontrées par la communauté. Le FECOL établit les réponses à apporter et distribue, entre les associations, les habitants et leaders communautaires présents, les responsabilités pour le suivi et les négociations à conduire avec les interlocuteurs définis.

La BCD n'a de *banque* que le nom : elle n'est en effet, en général, qu'un programme intégré aux activités d'une association locale d'habitants, parfois elle-même sans statuts officiels (informalité).

L'institut Palmas (IP), créé en 2003 par la communauté du Conjunto Palmeiras pour diffuser la méthodologie dans le pays, suite aux nombreuses demandes reçues d'autres communautés, **constitue l'organisation faîtière qui gère les portefeuilles de**

microcrédits obtenus de diverses banques publiques ou privées ou fonds d'investissement, ainsi que les négociations avec les pouvoirs publics (appels à projets nationaux, conférences et manifestations/tribunes/plaidoyer, etc.). Elle dispose d'un statut d'OSCIP (organisation de la société civile d'intérêt public) de microcrédit.

Ces banques sont situées dans des zones caractérisées par la pauvreté, l'exclusion bancaire et financière, en périphérie urbaine, mais également dans les communautés de *quilombos* (où vivent les descendants d'esclaves africains), les zones autochtones, et les quartiers isolés du Nordeste semi-aride.

Chaque BCD est établie à la demande de la communauté, actrice et bénéficiaire du changement, après une année de formation, soutien et *empowerment*. Le lien se fait naturellement avec les autres intervenants du territoire (universités, banques traditionnelles, micro et PME locales) et en particulier les autorités locales. Ces dernières mettent généralement en place un système légal réglementant la BCD via un décret (*loi municipale*) encourageant la circulation de la monnaie locale et l'institution de la BCD, créées spécifiquement pour la zone (les résidents choisissent eux-mêmes leurs noms et le graphisme de la monnaie) et en toute autonomie par rapport à l'IP (mais suivant les principes du réseau des BCD).

Les collectivités locales règlent en général les salaires des premiers employés de la banque et fournissent des locaux, intégrant la BCD comme un catalyseur et un outil spécifique de lutte contre la pauvreté et de promotion des principes, systèmes et mécanismes de l'économie solidaire, au sein de leurs politiques publiques.

Depuis 1998, la Banque Palmas (véritable laboratoire) et les autres BCD ont intégré peu à peu différents instruments complémentaires aux activités de microcrédit et de monnaie locale ou élaborant des innovations sur la forme ou la structure de ces mêmes outils : carte de crédit communautaire, monnaies de clubs de troc, monnaie indexées sur des volumes de déchets recyclés, monnaies thématiques (interne à des groupes culturels), services de micro-assurances, microcrédit en monnaie locale, cartes magnétiques, paiement par sms, etc.

Grâce à leur innovation socio-économique constante, leur capacité de mobilisation des communautés et des résultats exemplaires, l'IP et les BCD ont pris de l'ampleur au Brésil, y compris en influençant, par le format des BCD, les questions législatives concernant la reconnaissance de l'économie solidaire, en réinterrogeant la Banque centrale sur sa mission d'inclusion économique et financière, et en étant appuyés par le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire du Secrétariat national à l'économie solidaire (SENAES) qui finance, depuis 2005, la diffusion de la méthodologie des BCD au Brésil.

Intégrant des collectivités locales d'échelle d'intervention diversifiées (municipalités, états-régions), partenaires de plusieurs banques brésiliennes, appuyé par les réseaux mondiaux d'économie sociale et solidaire, évalué par des chercheurs académiques, plusieurs fois primé, disséminé sur tout le territoire brésilien, le modèle de développement vertueux institué par la Banque Palmas est déjà une référence internationalement reconnue.

Créé en 2009, l'institut Palmas Europe, antenne informelle de l'IP brésilien, a contribué, entre autres, à la diffusion du modèle brésilien en dehors des frontières nationales et à promouvoir les monnaies locales comme nouvel instrument de politiques de développement territorial durable. Ainsi, il a participé à la création de la Semaine internationale des Monnaies Sociales et Complémentaires, œuvrant à rapprocher chercheurs académiques et acteurs-praticiens pour développer la connaissance des

modèles en cours au niveau mondial (Lyon 2011, La Haye 2013, et, à venir, Salvador de Bahia 2015).

En près de 17 ans, la Banque Palmas a renouvelé les pratiques de l'économie sociale et solidaire et démontré la capacité des communautés à se saisir des instruments de l'économie et de la finance en conservant des objectifs de développement solidaire et une approche de co-gestion appliquée.

Un dispositif pour « territorialiser l'économie, dynamiser les échanges, transformer les comportements »⁴⁶

Le développement territorial s'est vu défini comme finalité première dès les premières actions de la communauté du Conjunto Palmeiras. Toutes les innovations déployées par la suite se sont donc naturellement articulées autour **des BCD comme institutions de référence des communautés pour l'appropriation du territoire et de ses mécanismes de développement endogène** (monnaie locale, microcrédit, formations, incubations, assurances, production et exploitation des données locales, etc.).

Née du constat de l'appauvrissement de la communauté par la fuite de son épargne (achats en dehors du quartier, sous-développement des commerces locaux), la Banque Palmas, à travers des campagnes d'éducation et de mobilisation populaires, et le recours à la monnaie locale comme support identitaire et de mémoire des luttes des habitants, a permis de renverser la tendance : si en 1997, 80% des habitants déclaraient réaliser leurs achats à l'extérieur du quartier, depuis 2002, ils ne sont plus en moyenne qu'autour de 7% à le faire.

Au sein des BCD, la monnaie sociale fédère les énergies communautaires autour d'un projet collectif et territorialisé. Symbole de la mobilisation des habitants des quartiers pauvres, « marque » de fabrique de la communauté, elle leur permet de consommer auprès des commerçants et des producteurs acceptant la monnaie locale, en constituant un circuit de circulation le plus large possible et en incarnant la notion de solidarité locale. Ces derniers offrent aux clients, réglant leurs achats à travers cette monnaie, des décomptes incitatifs à partir de 2 à 15 % en fonction de la taille de leur commerce.

Les administrations publiques présentes dans le quartier et certaines entreprises règlent parfois une partie (5 à 20 %) des salaires de leurs employés, issus du quartier, en monnaie locale, participant ainsi à renforcer la vitesse de circulation de la monnaie locale.

Cette relocalisation sociale de l'économie dans les quartiers favorise un développement endogène et pérenne sans pour autant isoler la communauté (et les commerçants) du marché traditionnel : les commerçants peuvent en effet **convertir la monnaie** locale en monnaie nationale, auprès de la banque communautaire, afin de renouveler leurs stocks, mais également pour importer des produits ou technologies présents sur le marché national.

Si la monnaie nationale crée la richesse, la monnaie sociale la redistribue.

L'institut Palmas (IP), organe de diffusion de cette méthodologie, fédère aujourd'hui un réseau de **104 banques communautaires** réparties dans 19 Etats fédérés du Brésil et constituées suivant les principes de la Banque Palmas (mais en toute autonomie).

46 Référence au travail de Marie Fare, Docteur en Economie, in *Fare M. (2011), Les conditions monétaires d'un développement local soutenable: des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires. PhD., Lumière Lyon 2 - University, Lyon.*

Organisation faîtière nationale pour les portefeuilles de microcrédits (pour les BCD ne disposant pas de statuts propres) et correspondant bancaire de banques publiques nationales (pour le quartier du Conjunto Palmeiras), l'IP a géré au total, toutes opérations confondues, plus de 60 millions € depuis 2005, en formant et en employant uniquement des habitants des communautés.

De par **son partenariat avec la Banque Nationale de Développement Economique et Social (BNDES)** (portefeuille actif de crédit à la production de près de 1,14 millions € directement investis dans les quartiers), l'Institut Palmas réalise **une hybridation des économies** (locale-solidaire et capitaliste-de marché) **favorisant l'attractivité des quartiers** (présence d'une institution de services bancaires, incarnation du projet de développement communautaire) **et le développement propre des communautés** (institutions et outils gérés par la communauté pour la communauté).

Correspondant bancaire de banques traditionnelles, **les BCD jouent aussi le rôle de guichet universel de proximité** (ouverture de comptes courants, règlement de factures diverses ou perception des pensions de retraite et autres prestations sociales, dont une partie peut être versée en monnaie locale) : **rétribuée à chaque transaction réalisée, la BCD installe ainsi sa durabilité financière.**

En important par ailleurs des outils de gestion financière professionnels (logiciels sécurisés coûteux) issus du monde traditionnel de la finance, en déployant des solutions technologiques propres, grâce à des partenariats avec des créateurs de logiciels libres adaptés (logiciel *Our Bank*), et en les employant suivant **des objectifs et des critères éthiques d'accès à l'économie, de redistribution et de partage des richesses**, l'expérience de la Banque Palmas et des BCD apporte des éléments de réponse concrets aux questions d'efficacité des modes opératoires alternatifs (technicité et méthodologies pointues, compétences techniques et ingénierie financière professionnelle couplée à des principes de redistribution effective des richesses et de capacitation des populations à faibles revenus) sur lesquels on s'interroge constamment lorsque l'on aborde la sphère du tiers secteur et sa plus-value économique et éthique (réplicabilité, saut d'échelle).

Au travers de leurs activités, **les BCD garantissent ainsi socialement, économiquement, financièrement et politiquement la solvabilité et la crédibilité des communautés** en démontrant leurs capacités d'organisation, de gestion et de programmation du développement du territoire.

Egalement, le renforcement des micro et TPE se traduit par une mise en réseau solidaire et territorialisé au travers de diverses animations, formations mais également de l'outil de **cartographie de la consommation et de la production locale**, réalisé tous les 2 ans par les « consultants communautaires », futurs leaders de la communauté, ayant suivi une capacitation spécifique de plus de 600 heures.

Cet outil permet à la banque communautaire de suivre les évolutions du quartier dans le temps et d'orienter les prêts à la production suivant les opportunités et besoins réels de la communauté.

Régulièrement évaluées, les actions de la Banque Palmas reçoivent chaque fois le même niveau d'appréciation par les habitants : plus de 90 % de plébiscite pour l'importance de son action et des impacts de ses programmes pour le développement du territoire. **Cette adhésion et ce soutien de la communauté envers son institution de référence démontre la capacité de pénétration de ce véhicule socio-économique et financier auprès des populations les plus vulnérables** : renforcement de l'auto-estime, développement local, solidarités sont les facteurs communs de l'ensemble des études réalisées (1998, 2012 et 2013). Si les difficultés socio-économiques continuent

de pénaliser le développement des communautés locales fragilisées, les BCD constituent un levier fermement promu par les réseaux académiques et institutionnels comme offrant de forts potentiels de réduction des inégalités et de pénétration des populations isolées (confiance, pérennité de l'accompagnement, etc.).

Les innovations en cours (*uniquement celles liées directement à la monnaie*)

- Le programme « Banco da Periferia » (Banque de la Périphérie) - Fortaleza

Dans le cadre de la cohésion territoriale, l'IP a choisi de lancer une initiative de maillage du territoire de la périphérie de la région métropolitaine de Fortaleza en créant et en mettant en réseau une quarantaine de BCD, prestant service à plus de 120 000 familles et là où aucune agence bancaire traditionnelle n'est présente.

Ce projet d'inclusion financière de grande ampleur devrait bénéficier du soutien de la Région métropolitaine, qui jusqu'alors, s'est toujours tenue à distance des programmes de la Banque et de l'Institut Palmas, à l'exception notable d'avoir attribué, en 2007, le statut administratif de quartier formel au Conjunto Palmeiras en « reconnaissance » des réalisations exceptionnelles de la communauté.

L'alliance inédite entre revenu de base et monnaie locale électronique – Marica (Etat de Rio de Janeiro)

Le 26 juin 2013, les autorités de la ville de Marica ont adopté une loi locale instituant le Programme municipal d'Economie Solidaire, Lutte contre la Pauvreté et Développement économique et social de Marica. Cette loi créait entre autres un *Fonds Municipal Banque Communautaire Populaire de Marica*, responsable du financement du Programme de monnaie sociale Bourse Marica. Le Fonds, géré par un conseil composé d'élus et habitants, reçoit les ressources de la municipalité issues des royalties touchés par l'exploitation du pétrole présent sur le territoire de la ville.

En 9 mois, de janvier à août 2014, le Programme Bourse Marica a touché 13 000 familles (100% des familles en situation de pauvreté dans la ville) : d'un montant de 70 R\$ au départ et aujourd'hui de 85 R\$/27 € mensuels (avant d'atteindre en rythme de croisière 300 R\$), pour un salaire minimum brésilien de 724 R\$/234 €, la bourse constitue un supplément de pouvoir d'achat considérable pour les familles fragiles.

104 commerces locaux font partie du réseau d'acceptation de la monnaie locale Mumbuca, distribuée via la carte magnétique du même nom. Plus de 3,2 millions R\$ (plus d'1 million €) ont ainsi circulé sous forme de Mumbuca dans la ville auprès de 74 des 104 commerces enregistrés.

Encore en phase test, le programme, géré par l'IP en attendant que la BCD locale prenne le relais, ne dispose pas encore de l'ensemble des services d'une BCD (microcrédit notamment, cartographie de la consommation et de la production, etc.).

Innovation majeure, devant être élargi à 20 000 familles d'ici 2016, le projet est de réaliser le versement d'une bourse Mumbuca à l'ensemble des familles du territoire.

- Budget participatif et monnaie locale, un couple gagnant

Des discussions sont en cours aux fins de mettre en place un couplage entre affectation des enveloppes issues des discussions du budget participatif (l'autre innovation

brésilienne) et monnaie locale qui permettrait d'investir une partie du budget public pour la réalisation des travaux d'aménagements ou réhabilitation sous la forme monétaire locale. Renforçant la stratégie de développement communautaire (choix des investissements, contrôle des orientations) ainsi que les volumes investis dans le circuit monétaire local, cette alliance devrait permettre là encore d'élaborer de nouvelles innovations financières au niveau des BCD et d'augmenter leur indépendance par rapport aux portefeuilles de microcrédits actuellement utilisés (taux d'intérêts notamment).

- La *Palminha*, une monnaie de la transmission

La *Palminha* est une monnaie sociale créée en mai 2013 pour les enfants de 5 à 8 ans. Elle entend transmettre cette culture de la consommation locale ainsi que l'héritage des luttes passées aux nouvelles générations qui naissent ou s'installent avec leurs familles dans le quartier sans savoir ou se rendre compte de son évolution et des combats qui ont présidé à façonner son visage actuel et son aura médiatique. Elle se veut le pont entre les différentes générations, un outil de transmission des valeurs et des représentations défendues par la « technologie sociale » Palmas.

Un millier d'enfants du quartier participent à ce programme comportant : la mise en place de la monnaie (15 000 *Palminhas*, de 5 à 50 centimes, utilisables dans les commerces du quartier acceptant le Palmas), la réalisation d'une pièce de théâtre et de chansons pour la sensibilisation, ainsi qu'une foire solidaire où des produits éducatifs et récréatifs seront achetable en *Palminhas* (cahiers, stylos, gommes, pâte à modeler, etc.)

Les difficultés et obstacles rencontrés : défis pour l'avenir

L'expérience de la Banque et de l'Institut Palmas et du réseau brésilien des banques communautaires de développement **démontre la capacité des communautés à s'organiser et opérer les transformations** et transitions éco-socio-culturelles indispensables au saut de paradigme rendu inéluctable par les défis présents et futurs posés par la croissance urbaine et la ségrégation sociale et financière y afférant, ainsi que par les risques financiers mais également alimentaires, énergétiques et climatiques, touchant le plus violemment et en premier lieu les populations pauvres.

Mais de tels dispositifs, aussi efficaces et vertueux soient-ils, ne sauraient atteindre l'échelle adéquate au changement des pratiques, et des mécanismes les sous-tendant, **que dans la mesure où sont rendus possibles des cadres légaux et réglementaires reconnaissant et instituant ce type de stratégies et instruments** d'équité et de solidarité :

- souples et hybrides,
- appliqués et adaptés aux contextes et aux niveaux locaux,
- en toute subsidiarité,
- relocalisant les économies et les filières productives,
- mobilisant l'épargne locale vers le développement local dans une optique de développement endogène territorialisé,
- agrégeant et reconnaissant la participation et la contribution concertée et complémentaire de l'ensemble des parties prenantes du territoire,

- mettant en discussion démocratiquement et en toute transparence, l'affectation budgétaire des fonds disponibles,
- dans un cadre d'alliances stratégiques, articulées, organisées et planifiées,
- reconnues et soutenues par les autorités.

Ayant œuvré à crédibiliser son approche, l'IP a beaucoup investi sur l'excellence de sa gestion des portefeuilles de microcrédits ainsi que sur la définition d'une offre de services financiers la plus large possible pour les communautés ciblées. Or cette politique s'est faite **au détriment de l'exploitation des potentiels des monnaies locales**, incarnée par le manque de moyens de communication donnés aux communautés pour promouvoir les monnaies auprès des habitants, fragilisant ainsi la portée économique « directe » des monnaies des BCD, tout en conservant leur portée symbolique intacte (cf. le boom médiatique au lancement d'une BCD sur ce point). En témoigne ainsi le fait que la monnaie Palmas ne circule plus que de manière réduite dans le quartier qui a vu naître la première monnaie communautaire au Brésil ! Si plusieurs éléments expliquent ce constat (le Palmas a rempli ses fonctions, la consommation locale est effective + l'accès aux cartes de crédits traditionnelles, plus sécurisées que des billets, favorise le recours à la carte à puce), les équipes de la Banque Palmas ont défini une nouvelle stratégie : **une monnaie pour les enfants « Palminhas »** (éducation populaire, lien identitaire/mémoire des luttes) ou **le recours au paiement par sms** ou carte magnétique (Carte Mumbuca à Marica). De nouveaux développements devraient donc permettre de déployer les monnaies locales avec un impact renouvelé et en phase avec l'évolution du public-cible des BCD.

Les BCD ont essaimé sur le territoire national brésilien en très peu de temps (on ne comptait que 49 BCD en 2009, 78 en 2012..) : **cette croissance exponentielle doit d'abord se stabiliser** pour capitaliser sur les effets de masse et pouvoir en tirer les premiers enseignements ; aussi, afin de ne pas déclencher un phénomène de fragilisation du Réseau, un fort investissement est nécessaire dans le renforcement des capacités actuelles des « agents » de la dissémination (objectif du second appel à projets lancé par le SENAES).

A ce titre, **les moyens humains** du Réseau des BCD restent largement en-deçà des besoins pour structurer celui-ci, systématiser les outils et les diffuser, intégrer des indicateurs de suivis permettant une évaluation des impacts plus qualitative. Si le Réseau bénéficie aujourd'hui d'un programme national d'appui, c'est via des appels à projets qu'il est mis en place, nécessitant **une gymnastique bureaucratique trop chronophage de la part des organisations de base** que sont l'IP, mais également les incubateurs issus des Universités brésiliennes, partenaires du Réseau des BCD et ayant contribué à la dissémination du modèle Palmas dans les différents Etats.

Le fait que les BCD ne puissent capter l'épargne locale, issue de la communauté elle-même, **constitue un facteur limitant** en comparaison des pouvoirs des banques traditionnelles qui peuvent réaliser des opérations de crédits en gérant toute la chaîne des produits financiers offerts et ainsi en réduisant les coûts de transaction. L'IP est en effet redevable d'un taux d'intérêt minimum (entre 1 et 1,5 % mensuels) sur le portefeuille BNDES de microcrédit qu'il gère. Un prêt à taux zéro ou l'utilisation de l'épargne locale lui permettrait de ne pas répercuter ce coût sur les prêts réalisés auprès des acteurs locaux, **qui renchérissent d'autant l'accès au capital pour le développement**. Egalement, l'IP ou les BCD du Réseau pourraient constituer des produits financiers mieux adaptés à leurs populations (en intégrant des mécanismes de financement du renforcement de capacité des entrepreneurs locaux, complémentaires

aux prêts – ces mécanismes aujourd’hui sont financés par des subventions ou par des réaffectations de bénéfices issus des opérations de microcrédits, impactant la viabilité des BCD).

Ainsi, **la loi sur la création d’un « Segment national des finances populaires et solidaires »** présentée en 2007 par la députée Luiza Erundina, et qui permettrait d’instaurer de tels aménagements, reste encore aujourd’hui en discussion dans les différentes commissions du Congrès Brésilien ! Cette loi proposant un cadre légal fort pour le développement de services et institutions dédiés aux populations exclues du système financier traditionnel permettrait de reconnaître des droits différenciés pour les structures de l’économie solidaire, et de prévoir un meilleur maillage et une plus grande articulation entre leur efficacité et les politiques publiques nationales et locales. Un décret présidentiel permettant de reconnaître l’existence des monnaies locales est également en cours d’élaboration afin de contourner les difficultés rencontrées par la discussion en commissions.

Catalyseurs du développement local, les BCD, comme avec l’exemple du Marica, pourraient être fléchées comme les organisations de référence de la distribution des *Bolsas famílias*, le programme de *cash transfer* conditionné mis en place par Lula et qui a sorti un segment large des populations pauvres des statistiques nationales de la précarité. Cette possibilité déjà en place sur le terrain au cas par cas (via le rôle de correspondant bancaire de la Caixa Economica Federal, banque publique en charge de cette distribution) prendrait un tout autre essor et sens si elle était réalisée directement par les BCD.

Par ailleurs, il convient de rappeler une évidence trop souvent occultée dans les débats sur le développement :

- ces dispositifs affrontent des réalités d’exclusion et de violence sociales, économiques, politiques et culturelles héritées de décennies de mal-développement, largement pointées du doigt aujourd’hui dans nombre de publications officielles d’institutions comme la Banque mondiale ou le FMI, sans évoquer celles de différentes agences des Nations Unies et d’autres acteurs de la société civile comme les ONG, les réseaux entrepreneuriaux et de collectivités locales.
- Il ne saurait donc être demandé à ces instruments de la « métamorphose » des relations et des organisations sociétales et humaines, vers un développement durable et résilient réellement appliqué, de résoudre en quelques années ce que les dysfonctionnements mondialisés de la financiarisation de l’économie ont provoqué et institué (cf. les bilans et analyses convergentes sur la crise de 2007).
- Ces nouvelles « politiques » du développement intégré réclament du temps, de l’indépendance et de la constance dans le soutien dont elles pourraient jouir, ceci en dehors des alternances politiques tant au niveau local que national ou régional.
- La garantie de pérennité de ces dispositifs suppose le renforcement de leur appropriation collective et consciente par les habitants ; elle repose sur la capacitation permanente des citoyens et des instances les représentant, via le soutien à leurs « compétences d’innovations » bénéficiant des opportunités de réduction des coûts et d’efficacité proposées par les mutations technologiques actuelles.

C'est en l'espèce ce que l'expérience des banques communautaires brésiliennes a permis d'incarner et de démontrer. **Et c'est sur cette base que l'Institut Palmas souhaite partager son expérience et s'inspirer des initiatives et acteurs renforçant son action et son intuition.**

Retrouvez l'expérience de la Banque Palmas :

Sur internet (sites en portugais) :

<http://www.institutobancopalmas.org/>

<http://www.inovacaoparainclusao.com/>

Les reportages concernant la Banque Palmas et autres Banques communautaires brésiliennes sur la chaîne YouTube de Monnaies En Débat :

https://www.youtube.com/channel/UCvg1TDpFQd4tWN3Xb8eq_qg/playlists

Livre

Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main, de Joaquim Melo, Elodie Bécu et Carlos de Freitas - Editions Michel Lafon, 2009 – Le livre retrace la trajectoire de la communauté et de la Banque Palmas à travers le regard de Joaquim Melo, l'un des leaders communautaires fondateurs du Palmas.

Quelques articles et mémoires académiques disponibles en français et anglais :

Câmara Neiva Augusto, Teixeira Nakagawa Carolina, Braz Juliana (2014), *Community development and social currency – Main results of the Banco Palmas experience* – Institut Veblen

Marie Fare, Carlos de Freitas, Camille Meyer (à paraître 2014), *Territorial development and Community currencies: symbolic meanings in Brazilian Community development banks* –IJCCR

Meyer C. (2012), *Les finances solidaires comme biens communs durables : étude de cas de la Banque communautaire de développement Palmas (Brésil)*, Université libre de Bruxelles, Faculté des sciences sociales et politiques, Master en sciences de la population et du développement.

B-3 MLC EN FRANCE : REALITES ET PERSPECTIVES

UN PANORAMA DES DISPOSITIFS DE MONNAIES ASSOCIATIVES (JEROME BLANC ET MARIE FARE)

Les LETS (*Local Exchange Trading System*), qui ont vu le jour dans les années 1982-1983 au Canada, constituent le début d'une vague sans équivalent dans l'histoire contemporaine de saïssement participatif des questions monétaires par la construction associative et citoyenne de monnaies. Depuis lors, l'émergence et la diffusion dans le monde, et notamment en Europe, de ces monnaies, n'ont pas suivi un modèle unique qui se serait dupliqué à l'infini. Un double processus de multiplication et de différenciation a donné naissance à des modèles variés de monnaies. Il a pris quatre grandes formes : une *dissémination* très ouverte engendrant une grande diversité et des innovations, un *essaimage souple* où les expériences essayées sont autonomes mais reliées par des principes communs parfois formulés dans des chartes, un *essaimage* en franchise qui suppose une contractualisation formelle, et enfin un *développement centralisé* déclinant territorialement un modèle unique.

On peut distinguer quatre générations de dispositifs qui se caractérisent par une organisation monétaire particulière et des rapports particuliers au monde socio-économique et aux autorités publiques, locales ou centrales. Ces générations ne se succèdent pas mais s'imbriquent (l'émergence d'un dispositif d'une génération nouvelle ne met pas fin aux précédents) et se transforment (l'innovation au sein d'une même génération peut lui redonner un coup de fouet). On présente ici ces quatre générations avant d'en venir succinctement aux dynamiques proprement françaises. Une telle présentation ne prétend pas regrouper de manière exhaustive tous les cas existant aujourd'hui mais fournir une clé d'intelligibilité de l'ensemble en montrant ses grandes tendances. Il faut en effet ajouter à cela des dynamiques non citoyennes ou associatives dont on ne traitera pas ici : les monnaies cryptographiques à la façon du bitcoin, élaborées sur internet et pour des usages électroniques déterritorialisés, ainsi que les chambres de compensation pour transactions interentreprises (voir à ce dernier sujet la contribution de Massimo Amato).

Les dispositifs de première génération : monnaies inconvertibles, peu de partenariats socio-économiques et une distance à l'égard des pouvoirs publics

Une première génération de monnaies associatives apparaît avec le modèle des LETS dans les années 1980. Elle a été particulièrement vive jusque dans les années 1990 ; de grands réseaux ont émergé autour de dynamiques d'essaimage souple permettant l'innovation par le bas (renvoyant à la *community*, aux logiques *grassroots*). Ce sont des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL (sans création de monnaie au préalable, les comptes des partenaires d'un échange sont simultanément crédités et débités), mais aussi des monnaies de papier comme le trueque argentin. Les premières sont fréquemment basées sur le temps (l'heure d'activité) bien que cela ne soit pas suffisant pour permettre une fixation généralisée du montant des échanges dès lors notamment que des biens sont échangés. Ces monnaies ont pour caractéristiques d'être formellement inconvertibles en monnaie nationale, mais cela n'empêche pas leur utilisation conjointe avec les monnaies nationales pour certains échanges de nature professionnelle qui impliquent le règlement de taxes comme la TVA. Dans la très grande

majorité des cas, ces monnaies sont mises en œuvre par des associations locales en réponse à des aspirations et des besoins qui ne sont pas satisfaits par la production marchande et par la production publique, les échanges non professionnels dominent, et peu de partenariats sont noués avec des collectivités locales. Dans les pays concernés par ces modèles de première génération, on a pu constater une période d'extension rapide suivie par un tassement, des désillusions et parfois l'échec marqué par une mort médiatique (ces mouvements en Argentine ayant été particulièrement violents, de 1998 à 2003). Des seconds souffles sont cependant possibles, soit par la mise en œuvre d'innovations, soit du fait de situations de crise économique et sociale : le regain quantitatif des SEL en France depuis 2008 illustre ce dernier point. Si l'on met de côté l'exceptionnel cas argentin, ces dispositifs de première génération n'ont pas cessé de prendre de l'ampleur, avec probablement un peu plus de 2 500 cas dans le monde en 2013.

Les dispositifs de seconde génération : des monnaies-temps inconvertibles et une logique parfois municipale

La seconde génération plonge ses racines dans les dispositifs japonais de Fureai Kippu qui, dans les années 1970, construisent une réponse sous la forme d'une entraide comptabilisée aux besoins de services notamment des personnes âgées ; mais il ne semble pas y avoir eu de diffusion de ce modèle au-delà des frontières du Japon. C'est avec les expériences états-uniennes de Time banks ou Time dollars impulsées par Edgar Cahn tout d'abord (1987) puis les Banche del tempo italiennes dans la seconde moitié des années 1990 que ces dispositifs émergent véritablement et qu'une dynamique internationale apparaît. Cette seconde génération a connu une grande extension depuis lors et l'on compte plus de 1 700 dispositifs aujourd'hui dans le monde. Les banques de temps établissent des monnaies de « crédit mutuel » comme les LETS et les SEL, mais les échanges sont concentrés sur les services et leur comptabilisation se fait sur la base du temps qui est consacré à leur prestation. Ces monnaies sont inconvertibles, au point qu'aucune équivalence fixe n'est donnée entre l'heure et la monnaie nationale.

Contrairement à la plupart des expériences de première génération, les banques de temps entretiennent souvent des liens étroits avec des collectivités locales ou avec des organisations de l'économie sociale et solidaire ou du tiers secteur, dans des objectifs sociaux (des formes d'entraide sociale locale) et non économiques. Certaines banques de temps italiennes en particulier entretiennent des liens très forts avec les municipalités, appuyées par un cadre légal adapté. Ailleurs, les banques des temps peuvent être articulées à des fondations. A cet égard, cette seconde génération est prolongée dans de nouvelles directions par le modèle québécois de l'Accorderie, qui combine l'échange de temps, un dispositif de microcrédit et un groupement d'achat, le tout avec un appui extérieur sous la forme d'une fondation. Des projets de type Temp'Oh et Nabta partent de cette base pour tenter de construire une réponse plus complète à des besoins sociaux locaux.

Les dispositifs de troisième génération : monnaies convertibles et recherche de partenariats avancés dans des objectifs économiques locaux

Une troisième génération démarre avec l'Ithaca Hour, en 1991, à partir du constat de l'échec de la mise en place d'un LETS et des limitations qu'induit le principe de crédit mutuel pour développer des transactions incluant des prestataires professionnels. Elle

connaît un second souffle depuis le début des années 2000 avec les cas allemand (Regiogeld) et brésilien (banques communautaires sur le modèle du Banco Palmas). Ce n'est que dans la seconde moitié des années 2000 qu'elle apparaît en Grande-Bretagne avec les monnaies locales de quelques « villes en transition », puis en France, au tout début de 2010. Il existe aujourd'hui autour de 200 monnaies de ce type dans le monde, dont une moitié au Brésil un tiers en Europe.

Dans ces dispositifs, une équivalence fixe lie la monnaie locale à la monnaie nationale, des formes de convertibilité sont établies et toutes deux sont utilisables conjointement. L'émission de monnaie locale est couverte par une réserve équivalente en monnaie nationale. L'entrée, par conversion de monnaie nationale en monnaie locale, est possible et même généralement favorisée par un taux bonifié (par exemple, 105 en monnaie locale pour 100 en monnaie nationale). La sortie par conversion de monnaie locale en monnaie nationale n'est pas toujours acceptée (Ithaca Hour) ; lorsqu'elle est possible, des pénalités de sortie cherchent à limiter les risques de revente en masse de la monnaie locale. Ces modèles se veulent plus efficaces dans leur gestion, dans l'impact économique de leur activité, dans leurs relations au monde socio-économique. Ils promeuvent partout des formes d'ancrage territorial des activités productives et commerciales et affirment parfois chercher leur « relocalisation ». Cette orientation économique et ce souci d'efficacité et de maturité conduit de plus en plus à rechercher les coopérations adéquates.

Ils visent les actes de consommation quotidienne des populations et reposent donc sur l'acceptation par des entreprises et des commerces de la monnaie locale. Dans ce cadre, des partenariats avec des banques locales peuvent être déterminants. Dans le cas du modèle brésilien de banque Palmas, la banque est d'ailleurs première – à l'origine était la création d'une banque communautaire (1998), hors tout statut formel, intégrée dans l'association des habitants d'une favela de Fortaleza, afin de fournir du microcrédit ; l'idée d'une monnaie propre n'est venue que dans un second temps (2002), afin de démultiplier l'effet local des microcrédits. Mais des partenariats avec les collectivités locales peuvent être tout aussi déterminants. Deux objectifs peuvent justifier de tels partenariats : d'une part, intégrer des services publics dans le dispositif de sorte que des paiements (de services de santé, de transport, etc.) puissent être réalisés en monnaie locale ; d'autre part, faire en sorte que les taxes et impôts locaux puissent être réglés en monnaie locale – ce qui constitue un puissant soutien à ces dispositifs. En Autriche, où sont présents quelques dispositifs de type Regio, les pouvoirs publics ont pris part à leur développement en acceptant le paiement de certaines taxes en monnaie régionale.

Les dispositifs de quatrième génération : des projets multiplexes et un rôle central des collectivités locales

Enfin, une quatrième génération de monnaies associatives a commencé à émerger au début des années 2000. Elle a pour particularité de combiner plusieurs objectifs jusqu'ici demeurés séparés et d'intégrer plus qu'auparavant la préoccupation environnementale. La multiplexité de ces projets alourdit d'autant l'ingénierie nécessaire et contraint à rechercher des solutions techniques parfois très coûteuses. Il est fréquent que des cabinets de consultants soient appelés pour définir les projets. Ceux-ci reposent sur des partenariats complexes rapprochant collectivités locales, acteurs économiques et organisations ou programmes nationaux voire européens (pour les dispositifs dans des pays de l'Union), et à expérimenter avant de se lancer à une échelle plus large.

Le système NU, expérimenté dans la ville de Rotterdam entre 2002 et 2003, a connu un certain retentissement mais pas de suites immédiates. Il a été initié par la mairie dans la phase de réflexion sur la mise en œuvre de l'Agenda 21 local, en 1998. L'idée était d'introduire à Rotterdam une carte incitant au développement de comportements durables, avec le soutien de la Province de Hollande du Sud, d'un programme de financement européen au titre du programme LIFE (*Financial instrument of the european community*), de la banque coopérative Rabobank et de l'agence de développement Stichting Points (anciennement Barataria). Baptisée carte NU (*maintenant* en néerlandais), cette carte électronique fonctionnait selon les mêmes principes que les cartes de fidélité classiques mais visait à favoriser les comportements et la consommation responsables. Les points étaient distribués pour récompenser les « consom'acteurs » lors de leurs achats relevant d'une consommation soutenable : consommation de produits locaux et/ou biologiques, commerce équitable, achats de produits et services écologiquement rationnels ou encore comportements responsables comme le recyclage.

D'autres dispositifs de quatrième génération ont émergé depuis : en France, la monnaie SOL telle qu'elle a été pensée et partiellement mise en œuvre autour de 2006-2008 ; en Belgique, le Toreke, l'eco iris ou le e-portemonee. Dans l'ensemble, ces systèmes restent peu nombreux car très lourds en terme financier et d'ingénierie : autour d'une dizaine dans le monde en 2012.

Dynamiques françaises

La France a connu une séquence spécifique : émergence des SEL à partir de 1994 ; débuts des réflexions qui ont donné lieu au projet SOL en 1998 ; mise en œuvre expérimentale de la monnaie SOL en 2007-09 avec un financement européen, quatre grandes entreprises de l'économie sociale et des collectivités locales ; émergence de monnaies locales hors SOL en 2010 ; essaimage en franchise des Accorderies à partir de 2011 sur la base de partenariats établis avec la Fondation MACIF et des collectivités territoriales. On propose ici une vue de l'articulation entre monnaie SOL et « monnaies locales complémentaires », c'est-à-dire, dans les termes qui précèdent, l'articulation entre un projet de quatrième génération et des monnaies de troisième génération.

Le projet SOL devait combiner une monnaie de fidélisation (distribution de points à des clients fidélisés comme la carte NU), une monnaie rétribuant des actions bénévoles (s'inspirant des SEL) et une monnaie affectée (système de bons d'achat). La complexité du projet, la nature du financement obtenu (un programme européen EQUAL) et les orientations des entreprises de l'économie sociale partenaires ont conduit à élaborer de manière centralisée un modèle qui devait ensuite prendre place dans les territoires locaux. Son expérimentation effective a eu lieu à partir de 2007 sur quelques territoires. Mais, à l'épreuve du terrain, la monnaie SOL expérimentale s'est essentiellement centrée sur son volet « SOL coopération » qui correspondait à une monnaie de fidélisation de la clientèle au sein d'un réseau de prestataires éthiques agréés et disposant de terminaux pour lire les cartes à puce SOL. Des problèmes techniques durables ont pesé sur son effectivité.

Toutefois, à la fin des années 2000, les tensions et les impasses du SOL expérimental ont conduit à l'émergence de projets nouveaux hors du réseau SOL : au tout début 2010 sont ainsi apparus l'occitan à Pézenas et l'abeille à Villeneuve-sur-Lot, donnant lieu à un nouveau réseau que l'on peut qualifier de « post-SOL » et articulé autour du terme « monnaie locale complémentaire ». Ce sont des projets de troisième génération, moins lourds techniquement et financièrement, relativement peu articulés aux collectivités

locales, et revendiquant leur caractère ascendant contre le développement centralisé du SOL expérimental. Ils adoptent la forme papier et une convertibilité contrôlée pour des monnaies qui sont à parité avec l'euro et doivent servir à la circulation commerciale locale. La grande dynamique de projets monétaires locaux dans la France du début des années 2010 s'inscrit principalement dans ces monnaies post-SOL. Une vingtaine d'expériences a été lancée entre 2010 et 2014, parmi lesquelles la Mesure et l'Eusko, et au moins autant sont en cours de création à l'automne 2014.

Enfin, la critique interne du SOL expérimental ainsi que la dynamique nouvelle des expériences post-SOL ont fait émerger ce qu'on peut appeler un « néo-SOL », dont le SOL Violette (Toulouse), créé en mai 2011 après un long travail participatif piloté par la mairie, le Bou'SOL (Boulogne sur Mer) et le Galléco (département d'Ille et Vilaine) en sont d'autres représentants. Les règles du SOL Violette se sont alignées sur les monnaies de troisième génération : convertibilité entrante pour les utilisateurs, convertibilité sortante pour les seuls prestataires moyennant un coût, parité avec l'euro, format papier. Il s'en différencie néanmoins du fait de la lourdeur financière du dispositif et de l'implication majeure des collectivités dans le montage même du projet.

Au final, deux réseaux interconnectés ont émergé pour ce qui concerne les monnaies de troisième génération en France : le réseau issu du projet SOL et structuré par l'association « Mouvement SOL » d'une part, et le réseau informel des « monnaies locales complémentaires ». Tous deux sont articulés : personnes et idées font la connexion et circulent entre les deux.

Références

- Amorevole R., Colombo G. et Grisendi A. (1998), *La Banca del Tempo. Come organizzare lo scambio di tempo: i valori, i principi, i protagonisti*, (1996), Milano : FrancoAngeli, 111 p.
- Blanc J. et Fare M. (2012), « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations, Cahiers d'économie de l'innovation*, 2012/2, n°38, pp. 67-84.
- Blanc J. et Fare M. (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, vol. 84, n°1.
- Fare M. (2009-10), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », *Économie et Solidarités*, vol. 40, n°1-2, pp. 2-16.
- Kennedy M. et Lietaer B. (2008), *Les monnaies régionales : De nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Charles Léopold Mayer, 247 p.
- Melo J. (2009), *Viva Favela ! Quand les démunis prennent leur destin en main*, Paris : Michel Lafon, 281 p.
- Sambeek van P. et Kampers E. (2004), « NU-Spaarpas: The sustainable incentive card scheme », Amsterdam : Stichting Points.
- Seyfang G. (2001), « Community currencies : small change for a green economy », *Environment and planning A*, vol. 33, pp. 975-996.

LE NOUVEAU CADRE JURICO-LEGAL DES MLC APRES L'ADOPTION DE LA LOI ESS, AVANCEE ET INCERTITUDE (ROMAIN ZANOLLI)

Par la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014⁴⁷ relative à l'économie sociale et solidaire (loi ESS), la France a adopté un cadre juridique pour les monnaies locales complémentaires (MLC). Celles-ci sont généralement émises à l'initiative d'acteurs locaux dans l'objectif d'employer la dynamique inhérente au phénomène monnaie au bénéfice de l'économie locale.

Ce cadre juridique repose sur deux articles d'une nouvelle section intitulée « **Les Titres de Monnaies Locales Complémentaires** » (ci-après TMLC) qui est insérée dans le Code monétaire et financier :

Art. L. 311-5 « *Les titres de monnaies locales complémentaires peuvent être émis et gérés par une des personnes mentionnées à l'article 1er de la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire dont c'est l'unique objet social* ».

Art. L. 311-6 « *Les émetteurs et gestionnaires de titres de monnaies locales complémentaires sont soumis au titre Ier du livre V lorsque l'émission ou la gestion de ces titres relèvent des services bancaires de paiement mentionnés à l'article L. 311-1, ou au titre II du même livre lorsqu'elles relèvent des services de paiement au sens du II de l'article L. 314-1 ou de la monnaie électronique au sens de l'article L. 315-1.* »

En substance, la loi assimile des MLC régulièrement émises (elles sont alors, en droit, des TMLC) à la monnaie légale. Les supports juridiques de ces MLC sont des « titres ». Leur régime est double suivant qu'ils relèvent du droit infrabancaire de l'article L.311-5 (TMLC type 311-5) ou du droit bancaire de L.311-6 (TMLC type 311-6).

Les monnaies locales, monnaie légale

1. Les monnaies locales complémentaires sont « monnaie légale ». –

Parce qu'ils sont expressément nommés « monnaies », les TMLC doivent être assimilés à la monnaie légale (d'autres formules auraient pu avoir la préférence du législateur ; comme des « titres locaux de paiement »). L'expression de monnaie légale signifie qu'une MLC peut être remise, non pas en tant que « bien » (ou marchandise), mais en tant que monnaie lors d'un paiement. C'est l'apport incontestable de la loi ESS qui crée en droit français de nouveaux instruments juridiques (dits titres) qui sont spécifiquement qualifiés par le législateur de « monnaie ». Cette affirmation est d'autant plus précieuse que la loi est avare de l'emploi du terme « monnaie » dont la définition juridique est complexe, en droit comme dans d'autres disciplines. Le Code monétaire et financier dispose certes que « La monnaie de la France est l'euro » (L.111-1). Cette disposition n'est pas en soi suffisante. Il ne suffit de revêtir n'importe quel bout de papier du signe de l'euro pour que celui-ci soit monnaie légale. Inversement, les conditions dans lesquelles des monnaies locales portant leur nom monétaire propre (le « sol violette » ou « le galléco » par exemple) entrent dans la catégorie juridique des TMLC et sont alors monnaie légale ne sont pas toutes clairement établies. Mais le principe est posé, des TMLC régulièrement émis peuvent être légalement reçus en paiement de biens ou de services dont le prix est libellé en euro.

47

JORF n° 0176 du 1 août 2014.

Des monnaies complémentaires. – La consécration des TMLC en tant que monnaie légale devrait inciter les autorités locales à les accepter en paiement des contributions et impôts locaux. Elles demeurent cependant « complémentaires » sous deux aspects : d'une part, on peut penser que cette complémentarité obligerait les TMLC à être émis comme des subdivisions de l'unité monétaire « euro » (et donc d'adopter un cours fixe par rapport à l'euro, généralement 1 pour 1); d'autre part, et c'est plus certain, les TMLC sont complémentaires par rapport aux billets et pièces ayant cours légal. Cela signifie que la décision d'accepter ou pas des TMLC appartient au bénéficiaire là où celle d'accepter des billets et des pièces est imposée.

Le principe de la prohibition de l'émission monétaire. - Avant la loi ESS, l'émission de MLC était passible de la prohibition de l'article L.442-4 du Code pénal qui punit « *La mise en circulation de tout signe monétaire non autorisé ayant pour objet de remplacer les pièces de monnaie ou les billets de banque ayant cours légal en France* ». Dorénavant, lorsqu'elles sont émises dans les conditions posées par la loi, la mise en circulation régulière des TMLC ne s'expose plus à la sanction de l'article L.442-4.

2. L'émission de plein droit.

Dans le nouveau régime monétaire posé par l'article L.311-5, une entreprise de l'ESS peut émettre et gérer de plein droit une monnaie légale sous la forme de « **titres de monnaies locales complémentaires** ». Ces titres constituent les supports juridiques assurant l'existence des monnaies locales dans la sphère juridique. Le droit d'émettre ces titres de nature « monétaire » est une nouvelle prérogative des acteurs de l'économie locale et solidaire. Deux conditions doivent être réunies pour que cette émission de plein droit soit légale, l'émetteur doit appartenir à la catégorie des Entreprises de l'économie sociale et solidaire (EESS) telles qu'elles sont définies à l'article premier de la loi ESS et les TMLC qu'il émet ne doivent pas tomber sous le coup de l'article L.311-6. Le champ de cette émission de plein droit n'est pas uniforme ; il diffère selon la forme que prennent les titres de monnaies locales.

Les TMLC corporels. – Avant la loi ESS, conformément à la jurisprudence de la Cour de cassation⁴⁸, le régulateur bancaire (l'autorité de contrôle prudentiel et de résolution, ci-après l'ACPR) reconnaissait que les monnaies locales corporelles lorsqu'elles ne sont « ni remboursables, ni fractionnables et ne donnent lieu à aucun rendu de monnaie » ne relevaient pas du champ d'application de la réglementation bancaire⁴⁹. Conformément à cette jurisprudence, cette inconvertibilité en monnaie nationale ne concerne cependant pas tous les détenteurs de monnaie locale ; les commerçants ayant passé un contrat avec l'émetteur sont éligibles au paiement de ces titres de créance.

Reprenant cet état du droit, le droit infrabancaire de l'article L.311-5 permet dorénavant à une entreprise de l'ESS d'émettre de plein droit des TMLC sous forme de billets à condition que ceux-ci ne soient pas remboursables (ce qui a pour conséquence d'empêcher le rendu de monnaie). L'avantage de ces titres papier demeure qu'ils peuvent être émis contre la remise de fonds.

Les TMLC électroniques. – La situation est inverse avec les TMLC électroniques. Tout TMLC émis sur un support électronique dématérialisé « contre la remise de fonds » (soit de monnaie nationale) reçoit la qualification de monnaie électronique au sens de la loi (L.315-1) et doit respecter le droit de la monnaie électronique. Il est interdit d'émettre

48 Cour de cassation, Chambre commerciale, 6 juin 2001 n° 99-18.296, Tir Groupé, *Bull. 2001 IV N° 111*, p. 101.

49 « Les monnaies locales », *Revue de l'ACPR*, n°14, septembre - octobre 2013, p.14-15.

une telle monnaie sauf à obéir aux dispositions du droit bancaire (L.525-3). En revanche, il ne semblerait pas que l'interdiction porte sur l'émission de TMLC dès lors que les fonds ne sont versés que lors du paiement des titres – et non lors de leur émission. Une telle hypothèse d'une émission de plein droit de ces TMLC se retrouverait dans le cas de bons électroniques, subventions, récompenses ou autres allocations dans le cadre d'un système de rétribution. L'émetteur s'engagerait à rembourser les titres émis lorsque ceux-ci viendraient entre les mains de porteurs (généralement les commerçants) qui auront reçu un droit au paiement dans les conditions stipulées contractuellement lors de l'émission.

Les TMLC scripturaux. – Ces titres sont dits scripturaux parce qu'ils prennent la forme incorporelle d'écritures qui sont gérées par inscription en comptes – les titres sont ici encore dématérialisés. Traditionnellement, la gestion de ces comptes est réservée à des établissements soumis au droit bancaire. Les **monnaies des systèmes d'échange locaux** (SEL) sont une exception au monopole bancaire dans la mesure elles sont totalement inconvertibles que ce soit à l'entrée – par la remise de fonds –, ou à la sortie – par l'interdiction statutaire de toute conversion⁵⁰.

3. Un droit infrabancaire des TMLC.

L'émission de plein droit prévue par l'article L.311-5 s'accompagne d'un droit infrabancaire des TMLC de type 311-5.

Une circulation de titres pas de moyens de paiement. – Dans la mesure où les titres non convertibles sont « des moyens de transférer des créances sur des débiteurs prédéterminés »⁵¹ et non des moyens de paiement au sens de la loi, leur circulation ne relève pas du champ de la réglementation bancaire. Ces titres au porteur circulent alors dans les conditions du droit commun. L'émetteur de ces TMLC non convertibles n'est pas tenu au respect du droit des instruments de paiement et de la monnaie électronique. Il bénéficie alors d'une grande liberté dans la conception des conditions de circulation et de détention des titres spéciaux. De manière à encourager la dynamique propre aux monnaies locales, l'émetteur peut ainsi mettre en œuvre les règles spéciales développées par les théoriciens des MLC (les mécanismes de fonte ou de dépréciation de la valeur des titres, les limitations et taxes de sortie ou de conversion, les bonifications d'entrée, etc.).

Compte de cantonnement. – Il en résulte de ce statut que l'émetteur est également dispensé de l'obligation de déposer, dans un établissement de crédit, les fonds collectés sur un compte dit de cantonnement qui est distinct de ses propres comptes de fonctionnement. Il peut cependant choisir d'abonder un tel compte – selon sa propre politique – notamment pour encourager la confiance dans la circulation de ses TMLC. Outre cette confiance, l'émetteur de TMLC demeure, conformément au droit commun, tenu de rembourser les porteurs dans les conditions stipulées lors de l'émission. Il engage sa responsabilité personnelle tant civile que pénale.

Contrepartie de l'émission de plein droit. – En contrepartie, une entreprise de l'ESS doit faire de l'émission et de la gestion de TMLC son unique objet social. Sa sphère d'activité en sera limitée. Les acteurs de l'économie sociale auraient sans doute préféré avoir également le droit d'employer une partie des encaissements pour distribuer des microcrédits. En effet, une EESS qui émettrait ses TMLC contre de la monnaie légale

50 V. notre contribution spécifique portant sur les monnaies des systèmes d'échanges locaux.

51 Cour de cassation, Chambre commerciale, 6 juin 2001 n° 99-18.296, Tir Groupé, *Bull. 2001 IV N° 111* p. 101.

devrait récolter quelques fonds (en euros). Si le système monétaire local est bien configuré et obtient le succès espéré, l'EESS pourrait se retrouver avec quelques réserves à redistribuer sous forme de prêt. Or le monopole des opérations de crédit appartient en principe aux banques. Il existe néanmoins différentes dérogations pour les prêteurs sociaux (V. par ex. C. mon. fin. art. L.511-6, 1.). Il reste à savoir à quelles conditions ces différentes personnes morales pourraient combiner leur activité.

Les monnaies locales, monnaies bancaires

Les monnaies locales complémentaires sont des monnaies bancaires – Le nouvel article L.311-6 vient confirmer la pratique antérieure à la loi ESS. Dans la mesure où une monnaie locale est pleinement convertible, elle est assimilée à un moyen de paiement, soit à la monnaie bancaire. Son émetteur doit alors obtenir un agrément de la part du régulateur bancaire. Ce dernier étant inaccessible pour des questions de coût et de complexité pour la plupart des initiatives sociales, l'émetteur d'une MLC peut rechercher l'appui d'une banque auprès de laquelle il peut sous-traiter une telle émission (les caisses de crédit municipal ou les banques coopératives, par exemple).

Pour demeurer l'émetteur en titre, il reste à l'entreprise de l'ESS la possibilité de bénéficier d'une des exemptions d'agrément prévues par le Code monétaire et financier. Le droit bancaire, repris à l'article L.311-6, distingue les instruments de paiement généraux des instruments de paiement spécifiques à partir du critère du « réseau limité de personnes ». Lorsque cette condition est remplie, l'entreprise est dispensée de se constituer sous la forme d'un établissement de type bancaire. Mais c'est là le seul avantage de la dispense puisque les instruments ainsi émis demeurent soumis au droit des instruments de paiement exactement comme ceux des émetteurs ayant reçu un agrément bancaire – qui ne sera pas traité ici.

Le critère du réseau limité de personnes. - Pour être éligibles à cette dispense d'agrément, les TMLC doivent être émis en vue « *de l'acquisition de biens ou de services, uniquement dans les locaux de cette entreprise ou, dans le cadre d'un accord commercial avec elle, dans un réseau limité de personnes acceptant ces moyens de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services* ». Cette condition est posée pour les TMLC, quelle que soit la catégorie de moyens de paiement à laquelle ils sont rattachés (L.311-3 C. mon. fin.). Le droit français en compte trois : les TMLC corporels, scripturaux et électroniques correspondant aux services bancaires de paiement, aux services de paiement et à la monnaie électronique (art. L.311-6 C. mon. fin.).

TMLC corporels. – L'entreprise souhaitant émettre des TMLC sous forme de billets pleinement convertibles – à défaut d'une telle convertibilité, elle peut recourir à régime de l'émission de plein droit –, doit demander une exemption par l'ACPR en vertu de l'article L.511-7 II. Lors de l'examen du dossier, l'ACPR prendra « en compte la sécurité des moyens de paiement, les modalités retenues pour assurer la protection des utilisateurs, le montant unitaire et les modalités de chaque transaction » (L.511-7 II al.2). L'ACPR déduit de sa mission de protection des utilisateurs, le pouvoir d'obliger les émetteurs à déposer l'intégralité des fonds reçus des porteurs TMLC sur un compte de cantonnement⁵².

TMLC scripturaux. – La procédure pour obtenir une exemption d'agrément pour émettre des TMLC sous forme de services de paiement détenus sur un compte de paiement obéit au régime de l'article L.521-3. La seule condition posée par cet article tient au

52

V. sur la question propre aux TMLC corporels la contribution de H. Pillard.

respect du critère du « réseau limité de personnes ». Contrairement à la procédure de l'article L.511-7 II al. 2 pour les TMLC corporels, l'ACPR ne reçoit pas de la loi le pouvoir de poser d'autres conditions à l'octroi de la dispense. La Banque de France dispose cependant d'un pouvoir de recommandation en vertu de l'article L.141-4 qui, lorsque l'émetteur demeure impassible, se mue en celui de formuler un avis négatif publié au Journal officiel. L'économie du dispositif apparaît ainsi de nature à menacer toute confiance dans une monnaie locale qui aurait été émise sans tenir compte des recommandations de la Banque de France.

Il n'en demeure pas moins que l'ACPR a préféré anticiper une telle hypothèse. En effet, le dossier de notification d'une exemption d'agrément demande qu'en sus du dispositif prévu par la loi, l'émetteur ait ouvert un compte de cantonnement. L'ACPR s'assure ainsi que l'émission de ces monnaies locales sera garantie. Lors du contrôle d'une décision de dispense d'agrément, le Conseil d'État a admis la légalité de cette pratique non prévue par la loi en se fondant sur les missions de l'ACPR⁵³. Il reste à savoir si cette obligation imposée à des entreprises de la grande distribution aux capitaux considérables s'applique également à l'émission de TMLC.

TMLC électroniques. – L'exemption d'agrément permettant l'émission de TMLC sous la forme de monnaie électronique connaît une formulation identique à celle des services de paiement (L.525-6). Néanmoins, à la condition du respect du critère du « réseau limité de personnes », l'article L.525-5 ajoute celui du plafonnement du chargement du support électronique à 250 euros. En contrepartie, l'émetteur de TMLC n'est pas soumis aux règles applicables aux *émetteurs de monnaie électronique* (soit les établissements de monnaie électronique et les banques de l'article L.525-1). Cela devrait signifier essentiellement que l'émetteur de TMLC électroniques n'est pas soumis à une obligation légale et systématique de rembourser tous les détenteurs comme celle qui pèse les *émetteurs de monnaie électronique* (L.133-29). A contrario, il ne lui est pas interdit de prévoir par contrat le remboursement des TMLC électronique à des détenteurs déterminés (les commerçants-accepteurs par exemple).

Les TMLC sont soumis au droit des instruments de paiement. – Contrairement aux TMLC dont la convertibilité est limitée, les TMLC scripturaux et électroniques sont soumis au droit des moyens de paiement. En effet, indépendamment de leur support (le compte de paiement ou le support électronique), pour être employés dans les paiements, ces TMLC ont recours à des instruments de paiement répondant à un droit propre. Celui-ci repose sur la notion d'opération de paiement en euros à laquelle doivent être assimilées les opérations en monnaies locales. L'émetteur (et donc le gestionnaire) doit mener ces opérations conformément au droit et pour cela met en place des procédures complexes pour lesquelles il engage sa responsabilité (not. art.133-3 à 133-27 C. mon. fin.).

L'émetteur de TMLC peut néanmoins opter pour un droit allégé où les obligations qui lui incombent sont limitées (information due aux parties au paiement, responsabilité en cas de fraude...). Le régime allégé des « instruments réservés au paiement de faibles montants » (L.133-28) exige, en contrepartie, que les instruments de paiement ne puissent effectuer des opérations supérieures à 30 euros, ou connaissent une limite de dépenses de 150 euros ou ne puissent stocker plus de 150 euros. Ces conditions devront être cumulées avec celle du support de TMLC électronique émis sous le régime de l'exemption d'agrément (250 euros).

53 Conseil d'Etat, 9^{ème} et 10^{ème} sous-sections réunies, 24 avril 2013, n° 354957, société Printemps.

Perspectives du droit infrabancaire des monnaies locales

L'évolution du droit des monnaies locales complémentaires. – La loi ESS a légalisé les monnaies locales complémentaires en les partageant entre l'application d'un nouveau droit infrabancaire (TMLC type 311-5) et celle du droit bancaire (Type 311-6). La frontière entre les deux régimes repose sur le critère de l'inconvertibilité (ou la convertibilité restreinte si l'on admet le paiement aux commerçants) propre aux monnaies du droit infrabancaires.

Critères en construction. – Il reste à savoir comment conjuguer le critère de la convertibilité restreinte et celui du « réseau limité de personnes » issu du droit bancaire européen⁵⁴. Le législateur français aurait sans doute pu fusionner les deux critères en exemptant de l'application du droit bancaire et des moyens de paiement tous les TMLC marqués par une convertibilité limitée. Cela aurait eu pour avantage de soumettre les TMLC scripturaux et électroniques, émis contre des fonds, à un régime juridique comparable aux TMLC corporels. Une telle législation serait conforme au droit européen dans la mesure où celui-ci exempte assez largement les instruments de paiement à vocation spécifique. Les monnaies locales émises dans une zone géographique limitée, uniquement par des émetteurs EESS, portant nom monétaire propre et arborant une convertibilité limitée n'apparaissent pas comme des instruments de paiement à vocation générale. Il est vrai, cependant, qu'une confirmation par le législateur européen serait la bienvenue.

54 **Directive 2007/64/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 novembre 2007 concernant les services de paiement dans le marché intérieur, JOUE n° L 319 du 05 décembre 2007 et Directive 2009/110/CE du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 concernant l'accès à l'activité des établissements de monnaie électronique et son exercice ainsi que la surveillance prudentielle de ces établissements, JOUE n° L. 267, 10 octobre 2009.**

LES MONNAIES LOCALES COMPLÉMENTAIRES SUR SUPPORT PAPIER ET LE DROIT BANCAIRE – CONDITIONS D'EXEMPTION D'AGREMENT BANCAIRE (HERVE PILLARD)

Les monnaies locales complémentaires (MLC) sont un territoire encore largement inexploré par la recherche juridique. La présente contribution n'aborde que l'une des nombreuses interrogations qu'elles soulèvent et sur laquelle se porte souvent l'attention des porteurs de projet de MLC : à quelles conditions les émetteurs de MLC sur support papier, qui représentent la quasi totalité des MLC en circulation, peuvent être exemptés de l'agrément de banque (2). Auparavant, nous présenterons les principales caractéristiques juridiques des MLC sur support papier au regard du droit bancaire(1).

(1) Les MLC sur support papier au regard du droit bancaire

Les MLC sur support papier gagées sur l'euro sont une création de la pratique. Leur existence et leurs modalités de fonctionnement reposent fondamentalement sur la loi des parties, c'est-à-dire sur un ensemble de contrats entre, notamment, utilisateurs et accepteurs de MLC et l'émetteur.

La loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire a reconnu l'existence de ces monnaies en leur consacrant une brève section dans le Code monétaire et financier (CMF). La loi consacre aussi l'appellation de « monnaie locale complémentaire », mais sans lui donner un contour précis.

D'autres types de MLC existent, non adossées l'euro (ou une autre monnaie officielle), servant d'unités de compte pour comptabiliser et compenser des échanges multilatéraux. Ce type de monnaie locale complémentaire n'est pas abordé dans la présente note.

Les MLC papier relèvent de la catégorie des titres, c'est-à-dire un support corporel incorporant une créance sur l'émetteur. Chaque unité de monnaie locale a, en effet, pour contrepartie, des fonds en euros collectés par l'émetteur. Nous verrons que l'Autorité de contrôle prudentiel (ACPR) attache la plus grande importance à l'indisponibilité de ces fonds pour permettre le remboursement à vue des titres de MLC en euros. La circulation par simple tradition manuelle (remise de la main à main) du titre emporte transfert de la créance sur l'émetteur que le titre incorpore.

Plus précisément, les titres de MLC nous semblent ressusciter une catégorie ancienne et peu usitée du droit civil : celle des billets au porteur de droit commun, qui sont licites à condition de ne pas avoir pour objet de remplacer la monnaie fiduciaire ayant cours légal (article 442-4 du Code pénal). Les caractéristiques juridiques de tels billets, à savoir la cessibilité sans formalité, l'absence de solidarité des porteurs successifs et l'inopposabilité des exceptions⁵⁵ rendent compte juridiquement du mécanisme extrêmement simplifié de circulation des titres de MLC.

⁵⁵ Dans un arrêt du 31 octobre 1906, la chambre civile de la Cour de cassation a décidé que « *dans les bons au porteur, le débiteur accepte d'avance pour ses créanciers directs, tous ceux qui en deviendront successivement porteurs* » et « *qu'il suit de là que le porteur est investi d'un droit qui lui est propre, et n'est passible, s'il est de bonne foi, que des exceptions qui lui sont personnelles ou qui résultent de la teneur de l'acte* » (principe dit d'inopposabilité des exceptions propre au droit des effets de commerce) Cass civ. 31 octobre 1906, (DP 1908. I 497 ; S1908 I 305 note Lyon Caen), solution reprise dans un arrêt de la chambre commerciale de la Cour de cassation du 17 juillet 1984 (RTD civ 1985 p378 obs. Mestre)

Chaque transmission des titres permet de réaliser un paiement immédiatement libératoire, s'analysant en une dation en paiement (des titres de MLC sont remis à l'accepteur à la place d'une somme d'argent), à laquelle les accepteurs ont consenti par avance en adhérant au réseau de la MLC. Jusqu'à leur remboursement, les titres de MLC peuvent en principe indéfiniment circuler entre les membres du réseau. Leur caractère – en théorie - indéfiniment réutilisable est même ce qui les distingue le plus fondamentalement de simples chèques-cadeaux ou bons d'achat et qui leur confère justement leur puissance quasi- monétaire⁵⁶. Tandis que les chèques-cadeaux ou bons d'achat sont présentés au paiement par leur premier bénéficiaire et non remis en circulation, les MLC, selon l'intention de leurs initiateurs, est en effet de constituer un circuit d'échange aussi complet que possible dans lequel chaque participant serait, idéalement, alternativement payeur et accepteur en MLC.

Les titres de MLC sont-ils des moyens de paiement au sens de la loi bancaire ? c'est-à-dire un procédé permettant de transférer des fonds (article L.311-3 du CMF)⁵⁷, ou bien ne sont-ils que des « *des moyens de transférer des créances sur des débiteurs prédéterminés* » selon les termes de la jurisprudence Tir Groupé⁵⁸, permettant de les assimiler à des chèques-cadeaux, des bons d'achats ? La réponse à cette question dépendra des caractéristiques de la MLC considérée et en particulier des conditions de remboursement en euros des titres. La loi n°2014-856 du 31 juillet 2014, en créant une section spécifique pour les MLC, distincte de la section consacrée à la « *définition des opérations de mise à disposition de la clientèle ou de gestion de moyens de paiement* », semble leur conférer un statut particulier non réductible aux moyens de paiement (au sens du droit bancaire). L'utilisation par la loi du terme « monnaie » intrigue : Les MLC sont-elles une monnaie ? une telle question ne vient-elle pas se briser sur le principe d'unicité monétaire énoncé à l'article L.111-1 du CMF ? Si l'on enferme la monnaie dans la tautologie du cours légal, à l'évidence, les MLC ne peuvent être appelées « monnaies », puisqu'elles n'ont pas cours légal (nul n'est obligé par la loi de les accepter). Pourtant, leur mode de circulation ressemble étrangement à celui de la monnaie fiduciaire. La comparaison des MLC papier avec les unités de monnaie électronique est, à cet égard, éclairante. Comme la monnaie électronique, la MLC est créée par remise de fonds, circule dans un réseau limité et n'a pas cours légal. Les unités de MLC, comme les « unités de valeur » de la monnaie électronique, constituent

56 Pour le doyen Carbonnier, le caractère réutilisable de la monnaie est l'une de ses caractéristiques distinctives : « *Qu'est-ce qui fait la monnaie ? la faculté (la liberté) de la réutiliser, de la remettre en circulation immédiatement* » Jean Carbonnier, Droit civil, les biens T III, p43

57 La notion de paiement diffère en droit civil et en droit bancaire : Pour le droit civil, « *le paiement, mode naturel d'extinction de toute obligation, n'est autre chose que l'exécution de celle-ci* ». Le paiement suppose donc une dette (article 1235 du code civil). Au sens du CMF, le paiement s'entend de toute circulation monétaire (fiduciaire, scripturale, ou sous forme de monnaie électronique), sans qu'il y ait nécessairement extinction d'une obligation (ex un virement entre deux comptes ayant le même titulaire). Au sens du droit civil, n'importe quel bien peut être un moyen de paiement en lieu et place d'une somme d'argent si le créancier l'accepte, c'est le principe de la dation en paiement.

58 Cass com 6 juin 2001 n°99-18.296 ; dans cet important arrêt, à l'occasion d'une affaire où lui était posée la question de savoir si des chèques-cadeaux multi-enseignes sont ou non des moyens de paiement au sens de l'article L.311-3 du CMF, la Cour de cassation a répondu par la négative estimant que les chèques cadeaux multi-enseignes sont « *des moyens de transférer des créances sur des débiteurs prédéterminés* » et donc que leur émission est libre (de même que les cartes mono enseigne émises par l'enseigne elle-même), en retenant le faisceau d'indices suivants :

1° « *les chèques-cadeaux ne peuvent, pendant la durée limitée de leur validité, qu'être échangés auprès de personnes et contre des biens ou des services limitativement définis* » ;
 2° « *ils ne sont jamais convertibles en monnaie, toute restitution d'une différence de valeur éventuelle entre le prix du bien acquis et le montant du titre étant interdite* » ;
 3° « *ils ne sont pas non plus susceptibles d'être virés ou déposés sur un compte* » ;
 4° « *ils sont donc dépourvus de tout caractère fongible et liquide, ne représentaient pas une valeur monétaire, pas même après inscription en compte pour une utilisation ultérieure de leurs montants à des fins indifférenciées* ».

« une créance incorporée dans un titre » (L.315-1 du CMF). Le nom donné aux unités de MLC (Abeille, Mesure, Roue, SOL, etc....) n'est qu'un masque d'une créance en euros⁵⁹. Au final, les MLC semblent posséder deux faces comme la monnaie électronique : « pile » ce sont des titres de créance, « face » elles sont un nouvel instrument monétaire. Il reste que la portée de la reconnaissance par la loi des MLC en tant que « monnaie », complémentaire de l'euro reste entièrement à explorer en droit.

Les émetteurs de MLC papier effectuent-ils des « services bancaire de paiement » ?

La réponse à cette question est d'un enjeu fondamental pour les émetteurs de MLC, puisqu'elle trace la ligne de partage entre les MLC entrant dans le champ du monopole bancaire, soumis à supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel et celles qui ne sont pas régulées. Il est bien difficile de savoir ce que recouvre précisément cette notion, tant son articulation avec la notion classique de « moyen de paiement » est incertaine. Simple catégorie résiduelle de ce que n'appréhende pas la notion de « services de paiement » issue de la directive 2007/64, elle se limiterait essentiellement à l'émission de chèques.

Selon l'ACPR, « lorsque les coupons [de MLC papier] ne sont ni remboursables, ni fractionnables et ne donnent lieu à aucun rendu de monnaie, ils ne relèvent pas du champ d'application de la réglementation bancaire. En revanche, dans le cas où ils sont remboursables, fractionnables ou permettent un rendu de monnaie, l'ACPR considère qu'il s'agit d'instruments de paiement relevant des services bancaires de paiement »⁶⁰.

Ces critères, qui sont alternatifs et non cumulatifs (si l'un d'entre eux est satisfait, l'ACPR considère que la MLC qui lui est soumise est un service bancaire de paiement), s'appuient sur la jurisprudence Tir Groupé susvisée.

L'ACPR semble, en pratique, avoir quelque peu assoupli sa position et écarté l'application du critère de « fractionnabilité ». Elle considérerait désormais qu'une MLC n'est pas un service bancaire de paiement lorsque 1° seuls les accepteurs (c'est-à-dire les prestataires et commerçants acceptant des MLC en paiement) peuvent demander le remboursement de leurs titres en euros et 2° aucun rendu de monnaie n'est effectué en euros. Le critère relatif au rendu de monnaie est strictement entendu, aucune tolérance n'est prévue, y compris pour les rendus de monnaie en centimes d'euros. Le payeur en MLC doit donc faire l'appoint ou l'accepteur doit avoir suffisamment de titres de MLC pour rendre la monnaie en MLC, à défaut la MLC est considérée comme un service bancaire de paiement.

Les critères de qualification retenus par l'ACPR ouvrent aux MLC qui les respecteraient un espace d'expérimentation assez vaste, situé en dehors du champ du monopole bancaire et de la supervision de l'ACPR. Ces « MLC libres » seraient donc de simples « des moyens de transférer des créances sur des débiteurs prédéterminés » de la jurisprudence Tir Groupé échappant doublement à la qualification de « services bancaires de paiement » et de « moyen de paiement » rejoignant la nébuleuse des titres de paiement « infra bancaires »⁶¹. Ce ne serait pas le moindre paradoxe de la Loi ESS

⁵⁹ Pour l'analyse juridique, il convient de ne pas se laisser tromper par la terminologie généralement utilisée pour décrire la monnaie locale : « monnaie » signifie « titre » ou « bon » ; « conversion » signifie « remboursement » du titre en euros ; « change » signifie « cession » ou « achat » de bons.

⁶⁰ Revue de l'ACPR, p14-15, septembre octobre 2013, http://www.acpr.banque-france.fr/fileadmin/user_upload/acp/publications/revue-acpr/201309-Revue-autorite-contrôle-prudentiel-resolution.pdf

⁶¹ Cf contribution de R. Zanolli

que les MLC voient leur existence consacrée, qui plus est en tant que « monnaies », au cœur du code monétaire et financier, en échappant à la qualification de moyen de paiement et donc à la supervision bancaire. Il serait toutefois hasardeux d'en déduire que ces « MLC libres » s'affranchissent complètement des contraintes des MLC régulées : même si elles ne sont pas tenues de respecter stricto sensu la condition du « réseau limité » exigée par l'article L. 511-7 II du CMF tel qu'appliqué par l'ACPR, elles devraient néanmoins circuler dans le réseau (de facto limité) de leurs adhérents pour se conformer à l'article 442-4 du Code pénal⁸. En tant que « des moyens de transférer des créances sur des débiteurs prédéterminés », les MLC non régulées n'entreraient pas non plus dans le champ de la surveillance générale exercée par la Banque de France sur la sécurité des moyens de paiement, prévue à l'article L.141-4 du CMF.

Les émetteurs de MLC qui effectuent des services bancaires de paiement (c'est-à-dire qui émettent des MLC qui ne respectent pas les critères susvisés posés par l'ACPR), doivent en principe solliciter un agrément en tant qu'établissement de crédit. Les émetteurs peuvent heureusement être exemptés de ce statut - en pratique trop contraignant pour eux - lorsque la MLC circule dans le cadre d'un réseau limité de personnes ou pour un éventail limité de biens et services, notions qui soulèvent nombre d'incertitudes et de difficultés pour les porteurs de projets de MLC.

(2) Conditions auxquelles les MLC papier peuvent bénéficier de l'exemption d'agrément bancaire

L'émetteur de MLC, dans la mesure où il effectue un service bancaire de paiement, doit en principe solliciter auprès de l'ACPR un agrément en tant qu'établissement de crédit. Toutefois, en application de l'article L.511-7 II du CMF « l'Autorité de contrôle prudentiel peut exempter d'agrément une entreprise fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans le cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes acceptant ces services bancaires de paiement ou pour un éventail limité de biens et services.

Pour accorder l'exemption, l'ACPR doit notamment prendre en compte la sécurité des moyens de paiement, les moyens retenus pour assurer la protection des utilisateurs, le montant unitaire et les modalités de chaque transaction ».

Il convient de souligner la grande latitude d'appréciation que ce texte laisse à l'ACPR pour accorder ou non l'exemption. Tandis qu'en matière de monnaie électronique ou de services de paiement, l'ACPR doit seulement vérifier si les conditions de dispense ne sont pas remplies et le notifier, elle « peut » accorder une exemption d'agrément bancaire si les conditions sont réunies et doit fonder sa décision sur l'appréciation d'un ensemble de considérations « notamment », la sécurité des moyens de paiement, les moyens retenus pour assurer la protection des utilisateurs, le montant unitaire et les modalités de chaque transaction.

La demande d'exemption prend la forme d'un dossier à remplir par le demandeur, intitulé « *Déclaration d'exemption d'agrément d'établissement de crédit au titre du II de*

l'article L.511-7 du Code monétaire et financier »⁶². L'ACPR dispose d'un délai de trois mois à compter de la réception d'un dossier complet pour notifier son opposition au déclarant si elle estime que les conditions de l'exemption ne sont pas remplies, étant précisé que, le point de départ du délai est retardé jusqu'à ce que l'ACPR estime avoir un dossier complet.

Le dossier d'exemption doit notamment comporter les principaux éléments suivants :

- la description de l'émetteur et des activités envisagées ;
- la description des éléments justifiant du respect des critères du réseau limité d'accepteurs ou de l'éventail limité de biens et services, à savoir :

s'agissant du critère de l'éventail limité de biens et services, « une liste exhaustive des biens ou des services pouvant être acquis sur la base des services bancaires de paiement fournis », le dossier d'exemption précisant « que les biens ou services offerts doivent s'inscrire dans une offre thématique dont le contenu doit être délimité de façon suffisamment restrictive » ;

s'agissant du critère du réseau limité de personnes, « tous éléments utiles permettant à l'ACPR d'apprécier le caractère limité du réseau d'accepteurs (ex : enseigne commune, appartenance à une coopérative ou à une association de commerçants, réseau d'accepteurs situé dans un périmètre géographique circonscrit et n'ayant pas vocation à s'étendre, liens capitalistiques éventuels entre l'émetteur et les accepteurs, étroites relations commerciales existantes entre l'émetteur et les accepteurs, etc.) », et

- la description des éléments relatifs à la sécurité opérationnelle (notamment : résistance à la contrefaçon, sécurité du traitement des moyens de paiement, sécurité informatique).

L'ACPR exige, en outre, que les fonds en euros qui représentent la contrepartie des titres en circulation soient « déposés sur un compte spécifique ouvert auprès d'un établissement de crédit habilité à recevoir des fonds remboursables du public, dans le cadre d'une convention de compte dédié signée avec l'établissement » (dossier de demande d'exemption d'agrément précité, p.7). Cette condition peut surprendre, car si la loi prévoit expressément que l'ACPR peut assortir ses décisions d'agrément de conditions, elle ne le prévoit pas s'agissant des décisions d'exemption⁶³. Dans un arrêt du 24 avril 2013, le Conseil d'Etat a cependant reconnu qu'eu égard à la mission générale qui lui est confiée de veiller à la stabilité du système financier (article L. 612-1 du CMF), l'ACPR peut légalement assortir ses décisions d'exemption d'agrément de conditions. On pourrait ici souhaiter plus de souplesse de la part du régulateur : sans que cela ait d'incidence sur la sécurité des titres de MLC, la condition de dépôt des fonds pourrait être remplacée, alternativement au choix de l'émetteur, par une garantie

⁶² Dossier établi par une instruction de l'ACPR n° 2013-I-13 du 12 novembre 2013, accessible sur le site web de l'ACPR à l'adresse suivante : <http://acpr.banque-france.fr/agrements-et-autorisations/procedures-secteur-banque/tous-les-formulaires.html>

⁶³ Note, J. Lasserre Capdeville, Petites Affiches 17 juin 2013 n°120 p9 et s.

bancaire ou, le cas échéant, une garantie émanant d'une collectivité territoriale.

La principale difficulté porte sur les conditions relatives au « réseau limité de personnes ou d'un éventail limité de biens et services ».

Soulignons en premier lieu que ces critères sont alternatifs. Il en résulte que si le réseau de personnes n'est pas limité, la condition légale d'exemption serait satisfaite si l'éventail de biens et service l'est et inversement.

L'obtention de l'exemption sur la base du critère de l'éventail limité de biens et services paraît assez hypothétique, même si on ne peut l'exclure, notamment lorsque l'adhésion au réseau dépend du respect d'un ensemble de critères éthiques, sociaux ou liés au développement durable. Il reste que la fourniture au stade de la demande d'exemption, c'est-à-dire en principe, avant toute activité, d'une liste exhaustive des biens et services échangés dans le réseau n'est pas réalisable s'agissant d'une MLC.

Il convient donc de s'attacher au critère du réseau limité de personnes.

La loi ne précise pas ce qu'est un réseau limité de personnes. Cette appréciation est laissée à l'ACPR sous le contrôle des tribunaux. Rappelons que cette notion est issue du droit européen et qu'elle délimite la frontière entre les instruments de paiement harmonisés par le droit européen et ceux soumis à la seule compétence des législateurs nationaux. Bien que les services bancaires de paiement sur support papier n'étaient pas dans le champ d'application de la directive 2007/64 relative aux services de paiement, l'ordonnance 2009-866 du 15 juillet 2009, qui l'a transposée en droit français, a calqué à cette occasion la rédaction de l'article L.511-7 II, s'agissant de la condition du réseau limité, sur celle de l'article L.521-3 du CMF, relatif aux conditions de dispense du statut d'établissement de paiement. Le même critère du réseau limité est également employé par la directive 2009/110 relative à la monnaie électronique, transposée par la loi 2013-100 du 28 janvier 2013. A propos du critère du réseau limité, le 5^e considérant de cette directive (dont s'inspirent les termes du dossier d'exemption) apporte l'éclairage suivant : « il n'y a pas lieu d'exclure du champ d'application de la présente directive les instruments pouvant être utilisés pour réaliser des achats auprès de commerçants enregistrés dans une liste, lesdits instruments étant conçus, en principe, pour un réseau de prestataires de services qui ne cesse de s'étendre ».

Par ailleurs, le Conseil d'Etat, dans l'arrêt précité du 24 avril 2013, a apporté une importante précision sur cette notion. Rappelons que les décisions individuelles de l'ACPR (comme un refus d'agrément ou un agrément assorti de conditions dont le fondement est contesté par le requérant) sont des actes administratifs susceptibles de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Conseil d'Etat. Saisi d'un tel recours à l'encontre d'une décision d'exemption qui avait exclu certaines sociétés du réseau, le Conseil d'Etat a annulé ladite décision en considérant qu'un : *« un réseau peut être regardé comme conforme aux exigences de l'article L.521-364 du CMF, s'il satisfait à des critères objectifs, tels que, notamment, un périmètre géographique circonscrit, l'importance des liens capitalistiques entre ses membres, ou l'étroitesse de*

64 Solution transposable à l'article L.511-7 II, qui utilise la même notion de réseau limité.

leurs relations commerciales, et que son caractère limité se trouve ainsi garanti ».

S'il n'est pas possible, d'après cette jurisprudence, de définir a priori la taille du réseau des MLC qui satisferait la condition légale d'un réseau limité - il semble que le pouvoir d'appréciation de l'ACPR doive rester assez discrétionnaire en la matière notamment au regard des caractéristiques de chaque MLC en cause - on retient principalement de cette jurisprudence, que la définition du réseau doit être objective. Dans la mesure où les MLC cherchent à relier par l'instrument monétaire une communauté d'utilisateurs ancrée le plus souvent sur un territoire, sans limiter a priori la diversité des biens et services échangés, le critère objectif qui semble le plus pertinent pour les MLC est le critère géographique. Selon cette interprétation, un émetteur de MLC ne pourrait pas prévoir dans sa charte d'utilisation d'agréer des accepteurs en dehors du territoire défini, même à titre exceptionnel et pour une raison légitime appréciée librement par lui (telle que l'absence d'offre similaire dans le territoire défini). Cela ne s'opposerait pas en revanche à l'augmentation progressive du nombre d'adhérents au sein du territoire circonscrit (le territoire lui-même ne s'étend pas). On ne peut que recommander aux émetteurs de rédiger avec soin les critères d'inclusion au réseau pour les rendre aussi objectifs que possible, même si une telle objectivation n'est pas conforme à l'esprit des MLC et s'harmonise difficilement avec la réalité économique et humaine qui sous-tendent le réseau des MLC.

Il faut enfin, aux termes de l'article L. 511-7 II susvisé, pour que la condition d'exemption soit satisfaite, que l'émetteur soit une « entreprise » et que l'accord le liant avec les prestataires soit « un accord commercial ». Une association loi 1901, forme que revêtent le plus souvent les émetteurs de MLC, peut-elle satisfaire ces critères ? Dans la mesure où elles constituent et organisent un réseau d'échanges de biens et de services, activité économique en soi, ces associations nous semblent devoir être considérées comme des entreprises au sens de la loi. De même, si la finalité des MLC n'est pas mercantile (activer un réseau de commerces éthiques et responsables sur le plan environnemental, créer du lien entre les citoyens, etc.), le réseau de MLC peut aussi apparaître comme un catalyseur de transactions commerciales (par exemple en visant à revitaliser un territoire via le commerce de proximité) et par conséquent, il n'est pas déraisonnable d'assimiler, pour les besoins de l'exemption, l'accord qui lie les entreprises à l'émetteur à « un accord commercial ».

Il apparaît néanmoins ici à nouveau, comme pour la notion de réseau limité, que les critères d'exemptions – conçus principalement pour des dispositifs commerciaux qui brassent souvent des volumes de paiement incomparablement supérieurs à ceux des MLC – sont globalement inadaptés à l'objet singulier que sont les MLC, en tant que « monnaies du lien », non réductibles à leur seule fonction de moyen de paiement régi par le droit bancaire. C'est pourquoi, il serait souhaitable que les conditions d'exemption soient assouplies et prennent en compte cette singularité, eu égard également à l'échelle souvent réduite, voire micro locale, des projets de MLC. La loi reconnaît à l'ACPR la faculté de « prendre en compte la spécificité de certains établissements de crédit ou sociétés de financement appartenant à l'économie sociale et solidaire », pour fixer les conditions de l'agrément et d'apprécier notamment « l'intérêt de leur action au regard des missions d'intérêt général relevant de la lutte contre les exclusions ou de la reconnaissance effective d'un droit au crédit » (article L. 511-10 alinéa 4 du CMF). Il nous semble que sur la base de ce texte et de l'arrêt du Conseil d'Etat du 24 avril 2013

(qui lui a reconnu la faculté d'assortir ses décisions d'exemption de conditions), l'ACPR pourrait aménager les conditions d'exemption des MLC, dans le cadre par exemple d'une instruction spécifique, d'autant que, depuis la loi du 31 juillet 2014, les MLC forment une catégorie juridique spécifique inscrite dans le paysage de l'économie sociale et solidaire.

SI C'ETAIT A REFAIRE: RETOUR D'EXPERIENCE SUR LE MISE EN PLACE DES MONNAIES CITOYENNES ET PERSPECTIVES D'AVENIR (RESEAU DES MLC)

Et si c'était à refaire?...

La question ne serait-elle pas mal posée? En effet, le piège serait de passer pour des personnes qui ne se remettent pas en question, ou pour des personnes instables dans leur choix, ne tenant pas compte des valeurs éthiques auxquelles elles croient qui découlent d'un travail collectif, long et transformateur. Or les expérimentations citoyennes, constituant de la recherche en action, faite de tâtonnements, d'essais, d'erreurs, de retours réflexifs entre la pratique et la théorie. La réponse n'est donc pas simple et mérite l'explication de notre démarche, de notre réflexion évolutive et de notre vision d'avenir elle aussi évolutive dans le temps pour correspondre le mieux possible à un "buen vivir" pour chaque personne, respectueux de l'être Humain et de l'environnement.

Notre démarche et nos objectifs...

Tout d'abord aujourd'hui nous continuerons à nous référer au « [Manifeste pour les MLC](#) » qui a été écrit collectivement lors des premières Assises des MLC à Villeneuve-sur-Lot le 18 mai 2013. Il est la représentation de ce que nous sommes, de notre vécu et de nos valeurs. Ces valeurs traduisent une vision transformatrice pour assurer des transitions vers un mode de vie juste et soutenable.

1. La réappropriation de la monnaie et de son usage par le citoyen, comme outil économique et comme moyen pédagogique pour comprendre sa vraie nature et donner du sens à son usage. Montrer que la monnaie locale complémentaire et citoyenne a une utilité sociale qui ne se réduit pas au seul intérêt économique. Elle permet de renforcer le lien social à travers nos échanges. Une MLC est donc, un des outils qui permet de contribuer individuellement et collectivement à un mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau. Cela permet de replacer la personne au centre de la vie et l'économie uniquement comme un outil permettant d'atteindre cet objectif. Chacun est replacé à sa juste place. Ensuite se lancer dans l'aventure d'un projet de MLC, c'est finalement pour le citoyen le meilleur moyen de s'approprier les réponses sur l'origine de l'argent, qui le crée, d'où vient le crédit, à quoi sert une banque, d'où vient la création monétaire, à quoi je souhaite que serve mon argent etc. Dans cette reprise citoyenne c'est le faire qui détermine le comprendre. Les citoyens, en réfléchissant à la conception des billets qu'ils ont fait imprimer, en s'assurant de leur infalsifiabilité, en garantissant les dépôts, en aidant à leur circulation, s'approprient le fonctionnement de quelque chose qui leur semblait interdit et lui redonne une respiration nouvelle et humaine.

2. La monnaie est utilisée dans ce cadre-là comme un symbole de richesses élargies aux champs éthique, écologique, social et culturel. Elle favorise prioritairement la consommation locale par des circuits courts de proximité et de qualité. Elle favorise l'initiative, l'autonomie et la responsabilité entrepreneuriale tout en refusant la spéculation. Dans ce sens elle donne un surcroît de sens aux prestataires et amène donc un autre intérêt que celui économique ou pécuniaire. Ils créent un réseau des prestataires où les critères mis en avant (relocalisation, écologie, social, humain...) permettent de sortir de l'entre soi. Cet engagement des prestataires en fonction de ce qu'ils sont au moment de leur engagement est progressif. Une démarche de progrès est donc mise en place par chacun. Elle permet aussi aux utilisateurs de réorienter leur consommation vers un réseau légal et éthique. Le consommateur sait alors que son choix d'achat n'est plus neutre. Il y a alors un pari de réussite d'une consommation éthique et un plaisir retrouvé de liberté de vie qui a d'autant plus de goût qu'elle est assumée, choisie et construite.

3. La monnaie comme moyen d'échange invitant à l'entraide, la coopération et la solidarité.

Il est bon dans ce contexte de se rappeler, qu'une monnaie locale complémentaire se définit par :

- Complémentarité : une MLC coexiste avec l'euro, c'est un outil parmi d'autres pour expérimenter et construire d'autres modes de vie d'échange et de solidarité
- Parité : L'euro est convertible en MLC 1euro est égal à une unité de MLC
- Subsidiarité : à son échelle, celle de son bassin de vie, une MLC donne la possibilité à chaque personne de reprendre la maîtrise de son argent pour redevenir acteur de ses choix de vie et de consommation.

Chaque MLC se construit à partir de l'identité de son territoire et de ceux qui la portent. Ce sont ces deux diversités, humaines et territoriales ; qui créent la richesse d'un réseau par les liens, les échanges et le partage des idées pour le développement de l'ensemble du réseau. Finalement, une MLC est un des outils qui permet de contribuer individuellement et collectivement à créer les conditions pour mieux vivre ensemble. L'esprit d'ouverture et de coopération de chacun participe aux réflexions et actions menées dans le réseau. Les porteurs de monnaies locales complémentaires et citoyennes souhaitent favoriser le partenariat local : ils invitent les collectivités et les autres acteurs du territoire à les rejoindre et à accompagner cette démarche de transition.

C'est tout cela que nous référons car cette démarche nous semble honnête, simple, respectueuse des êtres humains, de la planète et des institutions. Elle est force de proposition de changement innovant, de nouveaux liens sociaux permettant à chacun d'être acteur de sa propre vie.

Des points qui nous semblent importants à creuser / approfondir / dépasser / avancer dans les initiatives MLC

Ce n'est pas parce que nous expérimentons et que nous voulons nous ouvrir à l'avenir que nous ne devons jamais tenir compte de ce que l'expérience nous a **déjà** apporté. Nos projets ont déjà 3-4 ans de pratique et nous pouvons déjà en avoir une

compréhension rétrospective. Mais cela mériterait véritablement de prendre le temps d'en débattre...Cela suppose des moments et des lieux où ces discussions permettent de repérer les problèmes, de les formuler le plus explicitement possible (ce qui est long et lent) puis de les discuter (en acceptant que l'on commence par des positions différentes PUIS qu'on cherche un consensus. Nos rencontres du réseau sont de tels lieux et moments ; on aurait pu espérer que la Mission le soit aussi quelquefois.

A ce stade-là de construction d'une MLC plusieurs questions peuvent se poser.

**** Que faire des euros déposés?** – cette question est souvent la deuxième question, positive, que pose un utilisateur néophyte ; mais il a déjà posé en général une première question, plutôt négative : c'est quoi la différence avec l'Euro ? – Doivent-ils abonder un fonds de garantie? Et si cela est le cas ce fonds de garantie doit-il être déposé sur une banque (Crédit Coopératif) ou soutenir des projets de La NEF? Est-ce suffisant? Pourrait-on financer des microcrédits pour des projets éthiques. L'utilisateur pourrait librement décider et choisir le projet qu'il voudra soutenir. L'usage d'une MLC ne permet pas une réponse simple, valable, pour tous les participants du projet et c'est tant mieux car cette diversité et cette hétérogénéité des questions et des idées garantissent son ouverture.

**** C'est bien un projet citoyen mais cela exclut-il les institutions?** Un projet ascendant n'est aucunement un projet hostile aux institutions. Dès que le projet est lancé et à partir du moment où les institutions reconnaissent une démarche citoyenne il est possible de les intégrer au projet. C'est non seulement simplement possible mais tout à fait légitime. Ils peuvent soutenir de différentes manières:

- a) Soutenir techniquement par des locaux, permettre de financer des services municipaux ou travailler avec les services sociaux.
- b) Soutenir financièrement des projets d'initiatives citoyennes en garantissant des prêts à 0 %, proposer des subventions, aider à relocaliser une affaire locale.
- c) Etre partie prenante du circuit, en utilisant la MLC pour le paiement de ses achats et pour la réception du paiement de ses services

**** C'est d'abord pour les utilisateurs qu'il faut proposer du concret qui « fasse sens », qui les mobilise (passer de la motivation à l'acte) et les engage pour convertir des euros en MLC.**

Devraient être mis en avant :

- **L'abonnement** à la conversion : sur le principe d'une Amap, les abonnés s'engageraient à convertir chaque mois des euros en MLC. Cela garantirait aux prestataires un volume global de MLC en circulation. Une MLC comme « association » de consommateurs et de prestataires.

- Les MLC devraient viser à devenir **l'argent des circuits-courts**. Ces derniers valent d'abord non pas parce qu'ils sont locaux mais parce qu'ils permettent une réduction des coûts socialement et écologiquement inutiles. Du coup, les MLC auraient un impact social (et écologique) non pas par l'augmentation du pouvoir d'achat des uns mais par la baisse des coûts pour tout le monde. Une MLC comme « coopérative » de consommation et de production.

- **Les Finances solidaires**. Cette solidarité pourrait être abondée par les revenus de la reconversion, des adhésions (voire de la fonte) mais il y a des chances pour que, si les volumes de circulation le permettent, ces sommes aillent en priorité au financement de rémunérations. Du coup, c'est bien en utilisant les euros du fonds de réserve que l'on peut trouver de réels financements : ce qui suppose des garanties et des nantissements

par les organismes déjà engagés aujourd'hui dans les financements solidaires. C'est là que le « **doublément** » opéré par une MLC trouverait tout son sens : l'utilisateur au lieu de directement financer le projet qui l'intéresse le ferait par le moyen de la MLC : ce qui pourrait grandement accroître le volume qu'il peut consacrer à un tel financement. Et du côté des « garants », passer par une MLC élargirait leur base citoyenne. Une MLC comme « mutuelle » de consommation et de production.

** Rencontre avec les Mouvements de transition, car, en effet, les MLC ne sont qu'un moyen de transformation, et d'évolution vers une société plus juste et plus éthique.

De l'espoir à la désillusion

1 Sur la question spécifique de la loi et de l'encadrement légal

La question qui se pose à nous est de savoir comment penser un encadrement légal, qui donne la possibilité d'avancer, par la reconnaissance et la confiance hiérarchique qu'il instaure, sans pour autant empêcher de poursuivre dans l'expérimentation, les tâtonnements, la construction en action. Et ce, sur un thème éminemment politique, celui de la monnaie !

C'est ce qui a guidé notre réflexion autour de l'amendement MLC dans la loi relative à l'ESS (loi globalement décevante car incapable de reconnaître un rôle moteur aux initiatives citoyennes ; elle continue malheureusement dans la voie de l'institutionnalisation, celle de l'innovation (économique) plus que celle de l'expérimentation (politique) et du coup elle maintient l'ESS dans cet entre-deux qui fait d'elle à la fois un sous-service public et un sous marché de l'emploi.

La dimension de ces expérimentations de monnaies locales complémentaires, initiées par des citoyens, va bien au-delà de l'économie locale, il s'agit bien d'une réappropriation par les citoyens de l'utilisation de la monnaie qui leur échappe. Mais ces initiatives doivent définir leurs objectifs car le fait d'être complémentaire ne rend pas toute monnaie transformatrice.

Il nous apparaît " terrible " que ces questions de fond (quel encadrement et pourquoi) n'aient jamais été discutées à la hauteur de l'enjeu qu'elles représentent.

Notre vision étant de faire évoluer la loi le plus rapidement possible, nous proposerons à nouveau notre projet d'amendement relatif aux MLC (les différences qui nous semblent essentielles sont soulignées):

Amendement au projet de loi relatif à l'Economie sociale et solidaire

Après l'article « [50 bis *article du projet de loi ESS*] », insérer l'article suivant :

« Article [50 ter] *Dispositions relatives aux monnaies locales complémentaires*

1.- Une expérimentation est engagée pour une durée de six années à compter de la publication de la présente loi afin de faciliter l'émission et la circulation des monnaies locales complémentaires, qui sont sociales dans l'objectif de liens et citoyennes par leur gouvernance démocratique, dans le respect de valeurs telles que la proximité, la coopération, la solidarité.

Pour le présent article, « monnaie locale complémentaire » désigne les titres de paiement sur support papier ou dématérialisés qui remplissent les conditions suivantes ;

1° lesdits titres de paiement sont émis et gérés par toute personne visée à l'alinéa 1° du deuxième paragraphe de l'article 1er de la loi n° , dotée d'une gouvernance démocratique définie par ses statuts et poursuivant une utilité sociale au sens de l'article 2 de la loi précitée,

2° lesdits titres de paiements sont utilisés pour l'acquisition de biens ou de services,

dans le cadre d'une convention avec l'émetteur, s'appliquant à un réseau limité de personnes acceptant ces titres de paiement ou pour un éventail limité de biens ou de services.

Afin de défendre nous-mêmes nos rêves, nos utopies auprès des décideurs :

- Rencontre avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
- Rencontre avec le Secrétariat d'État à l'Économie sociale et solidaire
- Rencontre avec des députés et sénateurs

2 Sur la méthodologie

Il nous semble que l'une des questions méthodologiques centrales - dans nos projets de MLC, dans la question de la place des MLC dans le paysage institutionnel, mais aussi dans l'évaluation de ces initiatives en termes de potentialités et de risques (ce qui était l'un des objets de la mission)...- est celle de la place de l'expérimentation (la construction en action) et celle de la reconnaissance de l'expertise (réflexive et concrète) des acteurs de terrain, des citoyens-acteurs-chercheurs.

D'autant plus sur le thème de la monnaie, et tous les enjeux qui lui sont associés. Car effectivement, nous défendons une réappropriation citoyenne de la monnaie dans une " vision transformatrice pour assurer des transitions vers un mode de vie juste et soutenable ".

Pour cette raison nous aimerions revenir sur la manière dont se sont déroulées nos relations et notre "participation " à la mission, car elle met en exergue ces questions et les éclaire.

- La composition du groupe ressource

En début 2014, nous avons appris la mise en place d'une mission interministérielle pour préparer une loi sur les monnaies locales complémentaires qui devaient s'inscrire dans la loi en préparation sur l'économie sociale et solidaire. Nous avons appris alors, que le ministère du logement et le ministère de l'économie sociale et solidaire, dirigés respectivement par Cécile DUFLOT et Benoît HAMON avaient désigné Jean-Philippe MAGNEN et Christophe FOUREL comme pilotes. Après nous avoir adressé la lettre de mission, ils nous ont fait connaître le groupe d'appui qu'ils ont constitué. La première surprise fut qu'aucune monnaie locale complémentaire en circulation n'était dans ce groupe d'experts.

- Objet d'étude ou apporteur de contenu ?

Nous n'étions donc pas considérés alors, comme des experts du terrain qui avaient les mains dans le cambouis de l'innovation sociale tous les jours, mais à notre avis, des simples faire-valoir. Quelle fut notre surprise alors, de découvrir que le Groupe Ressources, était constitué uniquement d'experts économistes, d'instituts financiers, de structures classiques de l'économie ainsi que de monnaies régionales en voie de construction et que comme dit plus haut, nous n'étions pas nous, invités à ce débat. Partant au tout départ d'un sentiment plutôt favorable sur la construction de cette mission, nous avons fait part lors de la première visite sur le terrain des missionnés à Toulouse de nos questionnements et réflexions sur la constitution de ce groupe d'appui. Nous avons été alors, entendus et après discussion «l'Abeille», «la Mesure», «l'Eusko», «le Sol-violette» ont été acceptés dans le Groupe Ressources, malgré la restriction financière dont on nous a fait part. Même si nous ne l'avons jamais exprimé, ce premier point, nous a marqué, d'autant plus que les problèmes financiers énoncés étaient valables apparemment pour les quatre représentants des MLC, et non pas pour la vingtaine d'experts déjà nommés dans ce Groupe Ressources. A Toulouse déjà, nous avons permis à la mission de rencontrer en plus de l'expérience du Sol-violette, les monnaies régionales ainsi que les représentants du SEL Toulousain. Nous avons ainsi tous, insisté lors de cette visite sur le fait que la démarche mise en place par les MLC en Midi-Pyrénées était bien une démarche citoyenne, permettant de comprendre que nous étions dans une dimension d'éducation populaire et non pas de réduire la monnaie à un outil seulement facilitateur d'échanges économiques entre individus ; les échanges, se faisant sur des produits respectueux des individus et de l'environnement. Le but étant de remettre l'économie à sa juste place et donc de replacer l'être humain au centre des décisions dans une société solidaire. Une autre visite a eu lieu à Romans-sur-Isère où là encore, la mission interministérielle a rencontré les acteurs de «la Mesure», ainsi que les Lucioles ardéchoises. Entre temps, la première réunion de la mission s'est faite à Paris, où nous avons été auditionnés l'après-midi de la première journée mais nous n'avons pas participé à la mise en place du Groupe Ressources qui a eu lieu le matin. Nous ne pouvions pas, nous a-t-on dit être juges et parties. Cela a d'ailleurs été le cas de la deuxième rencontre de ce Groupe Ressources pour lequel on nous a fait savoir que nous ne pouvions siéger à nouveau, car ils allaient auditionner d'autres MLC, entre autre dont l'Eusko. Là encore, nous nous sommes sentis mis à l'écart, car les MLC dans leur fonctionnement et dans leurs liens n'ont pas de secrets les uns pour les autres ; d'autant plus, rappelons-le, que nous avons tous contribué et signé le Manifeste des MLC. Nous ne nous sentions d'ailleurs, pas juges des autres. Par contre, nous nous sentions encore, partie prenante de la construction d'un texte législatif qui nous concernait fortement.

Notre détermination, nous a amené(e)s à proposer dans le cadre de la loi, une

proposition à l'expérimentation sociale et citoyenne.

- Des questions de fond mais pas d'espace de discussion

Nous tenons à dire que nous n'avons pas été soutenus, entendus, compris, à notre avis, par la Mission. Nous nous sommes sentis floués, car, après un travail intense qui a réuni plusieurs MLC, des spécialistes du droit et spécialiste économique, notre proposition d'amendement n'a même pas été présentée. La cerise sur le gâteau a été que nous n'avons même pas été prévenus de la réunion du Groupe Ressources à la Mission Interministérielle du 13 mai 2014. A compter de cette période, un sentiment de suspicion est né. Nous l'avons fait savoir par écrit par un courrier daté du 2 et 3 mai 2014, où nous faisons connaître l'ensemble de nos désaccords sur le fonctionnement de la mission, sur l'échange entre la Mission et les MLC sur notre proposition d'amendement, et nous terminions par une invitation aux Rencontres Nationales des MLC à Libourne le dimanche 1er juin. La réponse à ce courrier de la Mission a été de nous inviter rapidement aux différentes autres rencontres.

Cependant, les questions de fond n'ont jamais été abordées. Même si nous reconnaissons aujourd'hui que les MLC dans le nouveau texte de loi ESS sont reconnues en tant que telles, nous sommes désappointés sur le 2° article qui ne règle en rien les relations et le fonctionnement avec les institutions financières telle que la Banque de France et l'ACPR.

De l'illusion, l'espoir à la désillusion

Aujourd'hui, il est certain que nous ne referions pas la même chose et sûrement que le Réseau MLC formé de bénévoles donnerait plus d'énergie à contacter, travailler, expliquer auprès de nos députés sénateurs, quelles sont nos attentes, nos désirs, afin d'avoir un peu plus de chance d'être entendus. D'où notre titre de l'illusion, l'espoir à la désillusion, mais dans le contexte politique actuel, pouvions-nous nous attendre à plus ? En tout cas, les citoyens que nous sommes, au tout départ, nous y avons cru ! Était-ce de l'utopie ?

Notre naïveté nous donne aujourd'hui, l'impression d'exister mais avec une corde autour du cou que notre maître «bienveillant» peut serrer, nous étouffer, si nous n'allons pas dans la bonne direction, dans sa bonne direction, ou bien de pouvoir être relâchés avec un sentiment de liberté bridée, à condition de faire l'effort d'aller sur les chemins déjà tracés de notre société actuelle. Il nous semble important de dire que si nous ne sommes pas plus que les experts et les politiques qui nous mènent aujourd'hui, en tout cas, nous citoyens, nous disons que nous ne sommes pas moins qu'eux, et qu'il est bon que nous soyons respectés à notre juste valeur. C'est-à-dire, experts de notre vie et de nos expériences, donc, force de propositions qualitatives vers un changement respectueux des êtres humains et de la terre.

En conclusion

Si c'est bien une analogie que de considérer l'argent comme le « sang » de l'économie suivant des processus identiques dans le corps social, la confusion entre intérêts économiques et politiques constitue de plus en plus une gêne pour la société empêchant les individus de féconder sainement l'organisme social.

Toutes les tentatives impuissantes à maîtriser les crises économiques et sociales actuelles sont condamnées à échouer tant qu'on applique pour les résoudre les méthodes qui ont conduit à leur apparition. Et l'on est en droit de se demander si le

manque de considération de la parole citoyenne n'est pas en rapport avec le professionnalisme du personnel politique.

S'il est une chose dont nous sommes convaincus c'est qu'une réelle ré-évolution citoyenne ne peut commencer que par en bas. Or les alternatives à la marge existent en nombre croissant pour ceux qui circulent dans le quotidien. Nous souhaitons participer à mutualiser cette diversité d'expériences alternatives concrètes en prise avec la réalité particulière de chaque territoire, pour proposer des réflexions et solutions positives qui fassent sens pour tous.

Or dans le cadre d'un réseau partagé, tel que nous le concevons, cela suppose du temps, de la confiance bienveillante car sans la possibilité de se tromper, pas de liberté. Ce sont toutes ces données qui doivent être partagées pour qu'en émerge un cadre légal respectueux et respectable.

Pour le Réseau des Monnaies Locales Complémentaires et Citoyennes

ni-ne-vole@listes.monnaie-locale-complementaire.net

<http://monnaie-locale-complementaire.net/>

COLLECTIVITES REGIONALES ET SOUTIEN A LA DYNAMIQUE DES MONNAIES COMPLEMENTAIRES (CYRIL KRETZSCHMAR)

1. L'approche politique du Conseil Régional

Le Conseil Régional Rhône Alpes a inscrit dans son plan de mandat 2010-2015 le soutien aux monnaies complémentaires. Cette thématique a été effectivement reconnue dans deux délibérations, l'une en 2011 sur les monnaies d'engagement, au titre de la vie associative, l'autre en 2012 sur les monnaies locales complémentaires, au titre de l'économie de proximité.

La démarche régionale s'appuie sur trois leviers successifs :

- **Le soutien à l'émergence de monnaies locales complémentaires sur les territoires** : la Région soutient politiquement et financièrement le lancement de nouvelles expériences, sous condition de l'existence d'un collectif porteur, de diversité des formes de monnaies (temps, marchandes, engagement...), de pluralité des territoires engagés et de capacité d'essaimage des projets. Au printemps 2014, la Région a soutenu 8 projets : La Mesure à Romans, la Luciole en Ardèche, DELMO à Valence, le projet régional de l'Ecole de la Nature et des Savoirs et les Accorderies de Chambéry, Die, Grenoble et Ambérieu. D'autres projets sont en construction.
- **L'accélération de la mise en réseau et de la coopération entre les projets de monnaies** : la Région a contribué à la mise en place, a minima, d'une rencontre régionale annuelle des porteurs de monnaies en Rhône Alpes. Trois séminaires ont déjà eu lieu en 2011, 2012 et 2013. Universitaires et experts régionaux, nationaux et internationaux, acteurs économiques, financiers et de l'ESS sont associés à ces rencontres qui visent à mieux modéliser les expériences, à faciliter le transfert de savoir faire et l'essaimage, à constituer une communauté agissante auprès de l'opinion publique et des décideurs publics et privés ; la Région a notamment soutenu un travail spécifique sur les modèles économiques des monnaies complémentaires réalisé par deux chercheurs, Marie Fare⁶⁵ et Jérôme Blanc⁶⁶. La Région est également membre actif du Réseau des Accorderies de France et échange sur la thématique avec les membres du Réseau des Territoires de l'Economie Solidaire.
- **La mobilisation de l'outil monnaie complémentaire autour d'une politique régionale** : la Région souhaite expérimenter pour ses propres politiques le support d'une monnaie complémentaire. Elle dispose d'outils proches de cette philosophie, comme le système d'abonnement TER OURA, la carte de débit affecté pour les lycéens M'Ra ou encore la société publique locale OSER dédiée au financement de travaux d'efficacité énergétique. Suivant de près les travaux en cours d'autres Régions comme Midi Pyrénées (Mipy) ou Ile de France (SAMBA), la Région Rhône Alpes n'a pas encore engagé cette étape opérationnelle.

65 Docteur en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, UMR 5206 Triangle, Institut des Sciences de l'Homme

66 Maître de Conférences HDR en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, UMR 5206 Triangle, Institut des Sciences de l'Homme

2. Quelques constats sur les monnaies locales issus des expériences en Rhône Alpes

La diffusion rapide des projets de monnaie locale complémentaire va de pair avec certaines difficultés pour certains des projets initiés en Rhône Alpes. Le travail en réseau à l'échelle nationale, l'accompagnement des nouveaux projets par certains des porteurs des premières initiatives (ex : Frédéric BOSQUE de Toulouse, Olivier TRUCHE de Grenoble) permettent une certaine capitalisation des retours sur expérience, la diffusion d'outils et de démarches.

Quelques traits communs se dégagent des premiers projets rhônalpins :

- **une difficulté à atteindre une taille critique et un modèle économique pérenne.** Il semble qu'on ne puisse attendre un autofinancement à très court terme. Dans le cas de l'expérience toulousaine, après 3 ans de soutien de la municipalité la monnaie parviendrait à s'autofinancer à 50%.

- Un des freins – et levier de progression – est le **développement des échanges interentreprises**, élément clé pour qu'une monnaie circule et soit plus qu'un simple outil de fidélisation ; cela demande d'une part un gros travail d'animation, d'autre part des réseaux locaux d'échange et d'approvisionnement qu'une monnaie peut consolider, mais sans doute pas générer à partir de rien.

- Une clé de succès des monnaies locales est qu'elles soient considérées comme **outil d'une stratégie plus large portée par une diversité d'acteurs**. Par exemple, une monnaie locale a vocation à irriguer et renforcer des circuits d'approvisionnement locaux, mais ne peut porter à elle seule toute l'ingénierie de développement de ces circuits. La question du maillage des monnaies avec ces acteurs est donc cruciale. Elle relève de choix stratégiques, à opérer par les porteurs eux-mêmes mais aussi par leurs partenaires possibles, acteurs économiques et collectivités locales

- L'ancrage philosophique / éthique des monnaies locales est aussi une caractéristique très forte. Les porteurs de monnaie sont souvent dans **une démarche d'éducation populaire, de réappropriation citoyenne des questions économiques**. Ils sont soucieux d'ancrer leur démarche dans une charte de valeurs réunissant les différents partenaires/consommateurs, prestataires de biens et services, le cas échéant banques et collectivités locales. De ce fait, les partenaires naturels se situent plutôt parmi les acteurs de l'économie sociale et solidaire, au moins dans un premier temps, que parmi les acteurs plus classiques du commerce. Des passerelles avec des démarches cousines comme les outils locaux de fidélisation commerciale sont possibles mais supposent un temps d'appropriation réciproque, de construction de bases de confiance. Ex : à Die les commerçants promoteurs du DIZZ refusent clairement l'identification à une monnaie locale, le volet éthique étant perçu comme source de tensions et de fermeture.

- **La place des acteurs publics est encore hésitante sur le sujet.** Les collectivités locales sont partiellement impliquées, via une entrée ESS (ex : CDDRA Ardèche méridionale, plus récemment CDDRA bassin Chambérien) ou Agenda 21 (Ville de Romans). Les Conseils généraux et les CAF sont sensibles à la dynamique des Accorderies en Rhône Alpes. L'implication de la Région Rhône Alpes a eu un réel effet de crédibilisation des projets mais n'a pas encore fait suffisamment effet de levier sur les financements. Un travail en cours avec l'autorité prudentielle (ACP) mené par le réseau national et la Ville de Toulouse devrait permettre mieux définir le cadre légal, et de nouveaux leviers d'intervention possibles des collectivités (ex : financement en monnaie locale de services publics locaux ou de certains prestations).

3. Tour d'horizon des monnaies locales en Rhône Alpes (mars 2014)

- La Bogue et la Luciole, Ardèche Méridionale

Monnaies marchandes soutenues l'une via IDECLIC Solidaire, l'autre via le CDDRA. Bon développement du réseau Luciole, essoufflement de la Bogue, choix de part et d'autre de fusionner. Des sollicitations y compris en Centre Ardèche pour étendre le réseau.

- La Mesure à Romans

La première monnaie marchande lancée en Rhône Alpes. Une démarche ancrée sur des valeurs éthiques fortement affirmées et une volonté d'éducation populaire. Un certain essoufflement à mobiliser :

- prestataires : un renouvellement, mais difficulté à développer les échanges interentreprises, y compris pour une enseigne comme BIOCOOP.
- Mobilisation citoyenne difficile : pas plus de 50 utilisateurs effectifs
- Portage politique local de la Ville via l'Agenda 21, mais pas au-delà ; pistes d'utilisation de la monnaie, pour des prix en récompense à appel à projet citoyen, et pour payer des services publics locaux (piscine), non validées à ce jour par le TPG
- Commerçants : pas de contact à ce jour avec le Management de Centre Ville
- Une trésorerie tendue.

- DELMO à Valence

Premier projet de monnaie nouvelle génération axée sur un support monétique, s'appuyant en partie sur un levier fidélisation. Plus ou moins bien perçue des autres porteurs de projet, l'expérience du SOL Alpin grenoblois ayant un peu un effet repoussoir. Le modèle est encore en cours de finalisation et dépend du partenariat qui sera noué avec le(s) prestataire(s) pour l'interface numérique. En dernière hypothèse, est envisagé un double partenariat : d'une part avec un prestataire informatique chargé de la mise en place de l'outil (adaptation d'un logiciel conçu pour la fidélisation) ; d'autre part, avec un prestataire local, qui prendrait en charge la gestion de l'outil numérique, mais en même temps une part de la communication et du développement du réseau, en s'autofinçant sur l'activité de la monnaie.

C'est le seul modèle public / associatif / privé avec implication d'un partenaire privé dans le développement commercial du réseau ; ceci pose la question de la gouvernance et du pilotage au regard des objectifs éthiques assignés à la monnaie locale par ses initiateurs. Il faudra suivre de près la question du modèle économique, sa capacité à mobiliser, la pertinence et l'effet levier de l'outil choisi, et l'articulation avec la monnaie de Romans sur le territoire. Pas de convergence à ce jour entre DELMO et la Mesure, les deux monnaies circuleront parallèlement et les associations restent en contact.

- LE DIZZ à Die : un support de fidélisation commerciale plutôt qu'une monnaie

Lancé à l'initiative de l'union de commerçants de Die en décembre 2012, le DIZZ est une démarche de fidélisation collective de territoire : 1€ en DIZZ par tranche de 25€

d'achats, pouvant être dépensés dans 27 commerces adhérents du centre ville de Die. Le DIZZ n'est pas et ne souhaite pas être une véritable monnaie circulante : « on fait du commerce, pas de la politique, on risquerait de perdre des adhérents ». La dimension militante, les exigences éthiques des monnaies locales et la fonte seraient des freins à l'adhésion de commerçants (d'autant plus dans le contexte Diois).

Le coût est de 4 % pour les commerçants, le taux de retour de DIZZ est de 2 % environ soit un coût net pour les commerçants de 2 %, pour fidéliser la clientèle sur le territoire. Reste à évaluer le coût de l'animation pour maintenir la dynamique...

- Monnaie locale de St Etienne

En projet, la démarche est en cours depuis près de deux ans.

- Le SOL ALPIN à Grenoble

Porté par l'association le SOL ALPIN, le projet de monnaie marchande avec support numérique est cofinancé via le CDDRA entre 2009 et 2013. Il s'agit d'un des cinq projets SOL historiques, initiés en 2007 avec l'appui de l'Europe (programme EQUAL) et de partenaires privés : Crédit Coopératif, MACIF, Chèque déjeuner, avec en Rhône Alpes un portage initial URSCOP et un transfert à l'association le SOL ALPIN. Il est basé sur un système de carte de crédit avec lecteur dédié chez les commerçants et un mécanisme de fidélisation. Trois niveaux d'utilisation étaient initialement prévus, monnaie marchande, monnaie temps, monnaie engagement.

Plusieurs difficultés sont apparues au cours du projet :

- 2009 : tensions avec les partenaires, transfert du portage URSCOP initial via la création d'une association
- 2012 : montage financier pour une suite de financement via le CDDRA : Région 14 000 €, Métro 14 000 €, Ville 7 000 €.
- Désengagement par la suite de la Métro et de la Ville, suite à réorientation d'une monnaie économique à une monnaie d'engagement ; la Région a néanmoins maintenu son engagement (14 800 € mandatés sur 2012-2013 via le CDDRA).
- Le système fidélisation + carte avec lecteur spécifique fonctionnant mal, désengagement des commerçants.

Aujourd'hui, le projet est dans l'impasse, le réseau à reconstruire et l'association trop endettée pour assurer une relance. Points positifs : Le retour sur expérience, l'engagement dans le réseau national, l'ex-chef de projet contribue à la formation d'acteurs (groupe Lyonnais).

- Monnaie locale lyonnaise : la GONETTE

Le périmètre de la GONETTE, monnaie marchande, est l'agglomération lyonnaise ; territoire défini pour inclure potentiellement les producteurs alimentant les circuits courts. La construction est progressive, avec l'appui (formations..) du réseau national : Olivier TRUCHE du SOL Alpin, Fred BOSQUE. Les porteurs sont soucieux d'avancer progressivement, de construire les réseaux avant l'outil, d'intégrer les retours sur expérience des autres monnaies. Sans doute pas de démarrage avant fin 2014- début 2015.

- **Projet l'EIEPH à Chambéry**

Démarrage septembre 2014 d'une monnaie marchande, porté par l'Association La Monnaie Autrement (porteuse de l'Accorderie de Chambéry). Soutien local au moins partiel : 20 élus présents le 20 novembre, Chambéry Métropole, soutien en cours via le volet ESS du CDDRA.

Atouts : réseau constitué (La Monnaie Autrement), intègre les retours d'expérience notamment du SOL Alpin, bénéficie de l'investissement de la salariée de la Monnaie Autrement, intérêt des élus de Chambéry Métropole, intégré au volet ESS du CDDRA. Il conviendra de suivre le développement du réseau dans un contexte a priori assez favorable, l'articulation avec l'économie de proximité et l'ESS.

- **L'ECO à Annemasse et la monnaie du Grand Genève**

Une monnaie marchande initiée dans le but de promouvoir le commerce équitable en premier lieu. Volonté d'ouverture vers certains acteurs économiques : partenariat mécénat avec GAN Assurances, partenariat recherché avec Carrefour.

Une démarche est initiée auprès du Grand Genève, en lien avec une association de développement de l'économie sociale et solidaire côté suisse.

- **Carte affinitaire de territoire, Ecole de la nature et des savoirs**

Une équipe basée dans le Diois s'est proposée de développer un support logiciel pour le développement de cartes affinitaires. Les cartes bancaires de type VISA ou MASTERCARD permettent en effet d'émuler des transactions sur plusieurs unités de comptes. Cette propriété est déjà utilisée par différents opérateurs bancaires, comme le Crédit Coopératif et sa carte affinitaire « Ensemble » (chaque transaction génère un pourcentage de dons à des ONG, selon des modalités définies par le porteur de la carte).

Une déclinaison de cette carte affinitaire serait envisagée sur Bourg en Bresse avec l'appui semble-t-il de la mairie, et de CAP3B. A terme, la Région souhaite que cette application puisse être proposée aux monnaies convertibles installées en Rhône Alpes.

Les accorderies en Rhône Alpes, une stratégie régionale de déploiement

Une Accorderie est un système d'échange né au Québec, visant à lutter contre la pauvreté en développant la participation des habitants. Des échanges de services sont développés, avec comme support une monnaie « temps » (une heure est échangée contre une heure). Tout en répondant à des besoins très concrets des habitants, ce système permet de valoriser des savoirs faire inemployés, de développer la convivialité, de remettre en confiance et de restaurer les liens et la capacité d'agir des personnes exclues du marché du travail et de la vie sociale tout en développant un réseau de solidarité avec des personnes de divers milieux. Elle permet ainsi de développer une richesse non monétaire mais évaluable en terme de bénéfices sociaux, tant pour la personne que pour la société (le quartier, le territoire) : solidarité, capacité d'échange et d'initiative, santé, tranquillité publique, accès à l'emploi...

La Région Rhône Alpes, en partenariat avec la Fondation MACIF, s'est engagée dans le soutien à l'émergence d'Accorderies sur son territoire. Dans le cadre d'une convention passée en juillet 2012 entre la Région Rhône Alpes et la MACIF, elle a soutenu à titre

expérimental :

- la mise en place d'une coordination régionale associative visant à accompagner l'émergence d'Accorderies par la formation d'acteurs notamment, avec les Centres Sociaux, les Foyers de Jeunes Travailleurs, les Régies de Quartiers
- un comité de pilotage régional inter-institutionnel, associant la Région, la Fondation MACIF, les trois réseaux associatifs et progressivement le Réseau national des Accorderies, les CAF, la Caisse des Dépôts, d'autres collectivités
- l'appui à l'émergence de trois Accorderies à Chambéry, Die et Grenoble.

A la suite d'une première année d'expérimentation, la dynamique de développement est forte sur Chambéry et Die, Grenoble démarrant juste. D'autres projets sont en émergence, dans des secteurs éligibles à la politique de la ville notamment : Romans, Lyon, Annecy. Le milieu semi-rural et rural est également concerné par de nouveaux projets : Ambérieu, Les Avenières... La question de la pérennisation et de la diversification du financement des Accorderies se pose, avec des pistes de réponse encore inabouties. La mise en place d'un réseau national des Accorderies, permet de travailler également cette question à une autre échelle. Diverses institutions (Conseils généraux, CCAS, CAF, organismes HLM...) sont sollicitées ainsi que des fondations.

Le fonctionnement économique des Accorderies suppose des ressources externes car elles emploient nécessairement un salarié pour animer et dynamiser les échanges et n'ont pas de ressources propres ; par contre, le coût de fonctionnement est limité par l'accès à des ressources non monétisées (ex : mise à disposition de locaux par la collectivité) et la forte implication bénévoles des membres, prévue par la charte de fonctionnement de ces associations. Une démarche nationale est en cours sur l'évaluation des premières expériences.

4. Des pistes de progrès pour les monnaies complémentaires en Rhône-Alpes

L'état des lieux met en évidence les failles des monnaies complémentaires de la région :

- Elles sont souvent assez **largement méconnues**, ce qui impacte également leur légitimité. La dispersion des initiatives (sous des noms différents) ne facilite pas une vision d'ensemble. Hormis le réseau des Accorderies et la fusion annoncée Bogue/Luciole, les séminaires régionaux n'ont pas permis d'opérer des regroupements ou tout du moins des fédérations de monnaies.
- Le **modèle socio-économique des monnaies** est leur talon d'Achille : il est souvent assez mal anticipé et ne permet donc pas d'assurer la sortie de la phase expérimentatrice. Pour les monnaies marchandes, les plus courantes en Rhône Alpes, le volume de transactions dépasse rarement, pour une centaine d'usagers, 10 à 15 000 € d'échanges monétaires. La non ouverture aux réseaux d'entreprise ne permet pas non plus un développement plus rapide des échanges.
- Les monnaies à vocation régionale n'atteignent ainsi pas **la taille critique suffisante**. Seul le réseau des Accorderies atteint ce seuil, par le nombre des utilisateurs comme par la diffusion du modèle (près de 10 Accorderies en Rhône Alpes en 2015, pour environ une vingtaine prévue en France). Les monnaies marchandes n'ont pas décollé, contrairement aux monnaies temps, qui bénéficient d'un modèle économique très simple... et très public !

Quatre pistes de réflexion sont identifiées pour pallier ces difficultés et proposer des actions possibles :

- **la communication** doit permettre aux acteurs publics et notamment aux élus de mieux connaître les principes de fonctionnement des monnaies complémentaires et les enjeux auxquels elles peuvent répondre, mais aussi aux associations porteuses de monnaies de mieux faire connaître leurs projets auprès des personnes et entreprises susceptibles d'être intéressées. La Région Rhône Alpes a produit à cet effet un premier court métrage à destination principalement des élus locaux sur les monnaies⁶⁷.
- **La coordination** des monnaies complémentaires, doit participer à leur décloisonnement, simplifier le paysage en fédérant voire unifiant certains projets, mais aussi élargir leur champ d'action et favoriser le partage d'expériences et de moyens pour des problématiques communes. L'intégration des monnaies complémentaires dans la Loi ESS doit permettre de légitimer de telles coordinations territoriales à l'échelle régionale et intercommunale, articulées avec les schémas régionaux de développement de l'économie sociale et solidaire.
- **Le développement** des monnaies complémentaires doit pouvoir contribuer à l'amélioration des modèles socio-économiques à même d'assurer la pérennité des projets. Les monnaies marchandes auront à s'appuyer sans doute sur des usagers entreprises, notamment par des fonctions d'ingénierie financières nouvelles : mutualisation de trésorerie (WIR), escompte mutualisé (C3), troc de produits/services (barter)... Les monnaies temps, déjà assez présentes à travers les Systèmes d'Echange Locaux (SEL), connaissent un essor important avec l'expérience des Accorderies. L'implication pérenne des collectivités, des CAF et des Fondations pourrait leur permettre de devenir l'un des premiers outils de développement communautaire en France. Les monnaies engagement sont en revanche parent pauvre en Rhône Alpes comme en France. C'est là que des monnaies affectées à des enjeux publics tels que l'efficacité énergétique ou la collecte et le recyclage de déchets encombrants pourraient être les plus intéressantes.
- **L'évaluation** est indispensable afin de mieux rendre compte des réalisations et des résultats des monnaies complémentaires et donc d'aider à asseoir leur légitimité. Il s'agit bien sûr d'en mesurer les effets économiques : volume des transactions, nombre d'utilisateurs, rotation de la monnaie, émergence de plus values marchandes. Mais les effets sociaux sont également essentiels à qualifier : réinscription dans des circuits d'échange, relocalisation des activités contribution à la réduction de l'empreinte écologique, à la création d'emploi, à la création de liens sociaux...

Annexe : délibération du Conseil régional Rhône-Alpes

Rapport n° 12.04.677 Economie de proximité III 4 Appuyer des formes nouvelles d'ingénierie financière -13/12/2012

En parallèle aux travaux pilotés à l'échelle nationale et locale sur de nouveaux outils de financement des collectivités, de nombreuses expériences en France et en

⁶⁷ <http://www.rhone-alpesolidaires.org/mediatheque/les-monnaies-complementaires-innovent-en-rhone-alpes>

Europe ont démontré le potentiel de nouveaux outils d'ingénierie financière territoriale pour développer l'économie locale. Depuis plus de 70 ans en Suisse, 20 ans en Allemagne, une dizaine d'années partout dans le monde, les économies locales et certaines filières professionnelles développent de nouvelles formes de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale, dites « monnaies complémentaires », permettant la mobilisation de l'épargne locale. A l'exemple du WIR en Suisse (utilisé par 60 000 entreprises suisses et générant 1,5 milliards de francs suisses d'échanges), les acteurs locaux créent des titres d'échange permettant de mieux capter les richesses sur le territoire et d'orienter la consommation de manière vertueuse pour l'économie de proximité. En Rhône-Alpes, la dynamique est forte, en parallèle à l'ouverture de la place d'échange (Hub) visant à mobiliser différentes ressources financières pour le financement des PME locales : projet de société de financement local visant la relocalisation de l'épargne (Val de Drôme), dispositif Prêt de chez moi lancé par la NEF (Grand Roanne avec le soutien de la Région) pour créer un circuit court financier local impliquant les citoyens, etc,....

Pour encourager la relocalisation de l'économie, près de 15 expériences de monnaies complémentaires à l'Euro sont ainsi en cours en Rhône Alpes pour environ une centaine en France, à vocation très sociale comme les Accorderies de Chambéry ou de Die ou à vocation beaucoup plus économique comme la Mesure à Romans, l'Eco à Annemasse ou encore le E-Barter en région. Tous les travaux montrent que ces monnaies complémentaires peuvent s'intégrer parfaitement aux circuits monétaires classiques, en total respect des législations fiscales, sociales et bancaires en vigueur. Elles ont un effet de pédagogie active et de stimulation de l'économie locale, en accélérant et en relocalisant les échanges. Elles permettent à des acteurs économiques de mieux amortir les chocs économiques, en fluidifiant leur trésorerie et en accélérant les échanges tout en les relocalisant.

Après une phase d'observation en 2012, la Région décide de soutenir le développement des nouveaux supports d'échange économique et favoriser la coordination et la mutualisation des expériences. Les principes d'intervention sont les suivants :

Aide au démarrage de projets de supports d'échange économique ou d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, à travers un appui financier ponctuel au fonctionnement la première année, permettant d'amorcer un tour de table avec des partenaires locaux publics et privés ; le dispositif Idéclic Solidaire projet remanié dans cette présente délibération sera notamment mobilisé pour ce faire. Il favorisera la diversité des expériences (monnaies sociales, monnaies marchandes), la meilleure répartition de celles-ci sur le territoire régional et l'interconnexion des projets entre eux. 5 projets seront aidés par an environ parmi les plus prometteurs.

Contribution à la mise en réseau des expériences de monnaies complémentaires et d'outils d'ingénierie financière territoriale permettant la mobilisation de l'épargne locale, par des rencontres régionales annuelles des porteurs rhônalpins et de leurs partenaires, ainsi que les porteurs français et étrangers les plus innovants et les acteurs de la recherche centrés sur ces objets. Cette mise en réseau régionale permettra d'identifier les mutualisations possibles entre les différentes expériences. Elle inclura un volet évaluation des impacts économiques, sociaux et environnementaux de ces expériences. Elle pourra être également un levier de promotion de Rhône Alpes, terre d'innovation en ingénierie financière.

Expérimentation de l'usage d'un outil de type monnaie complémentaire comme support à une politique régionale. De fait, des supports comme la carte M'Ra ou la carte

OURA ont déjà presque tous les attributs d'une monnaie complémentaire ; le savoir faire développé auprès des expériences françaises et étrangères, et notamment celles portées par les collectivités locales (Nantes, Toulouse, région Bretagne...) permettra de guider la Région dans un test à ce sujet courant 2013.

Projet de monnaie complémentaire numérique (Gérard Poujade)

Exposé des motifs.

L'objectif d'une monnaie est le soutien à l'activité et l'emploi local.

Le nom de cette monnaie est l'OCCITO. Elle permet de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. La monnaie pourra rentrer en circulation par deux moyens : l'achat volontaire et l'attribution de prêts. Sur Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, les prêts sont dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités.

Les enjeux d'une monnaie régionale

A) la création d'un PIB régional :

Les monnaies complémentaires en Europe ont des taux de rotation qui vont 1,5 à 13 fois par an. L'euro tourne lui environ 3 fois par an. Le premier objet sera donc de vérifier celui de la monnaie créée. Si on prend pour hypothèse 10 M€ qui tourneraient 7 fois par an, cela représenterait 70 M€, soit l'équivalent de 1 000 emplois à temps plein.

Une phase d'extension de la monnaie passerait par la mise en circulation de l'équivalent de 100 € par habitant en monnaie complémentaire. Pour Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, ceci représenterait 550 M€ en Monnaie régionale.

B) Le financement de la rénovation énergétique

La monnaie permettrait de mettre en place des prêts à taux zéro pour la rénovation énergétique des particuliers et des PME.

Bilan énergétique : si les logements rénovés sont les plus énergivores, on diminuerait la consommation de 25 % par un tel investissement. A terme, ce mode de financement permettrait de diminuer de 15 à 20 % par an la consommation des foyers de la région.

C) Une gestion coopérative et autonome

Enfin le dernier enjeu de cette monnaie passe par sa gestion qui ne sollicite pas de contributions publiques pour son fonctionnement.

Les ressources de la structure seront :

- Les frais de gestion des comptes,
- Le coût sur les transactions informatiques,
- Les cotisations d'adhésions à la structure,
- Le placement des fonds nantis

Mode de fonctionnement de la monnaie.

Une monnaie au cours stabilisé.

Un OCCITO vaudra 1 EURO dans tous les échanges entre usagers.

Un boni à l'émission, des frais de gestion à la restitution.

Pour 10 €, l'usager obtiendra 11 OCCITO

Pour 10 OCCITO, l'usager obtiendra 9 €.

Avec cette typologie d'échange, la structure sera à tout instant en capacité à rembourser les OCCITO en circulation. Seuls les professionnels auront le droit de reconvertir leurs OCCITO en €.

Ce mode de fonctionnement permet de répondre à la question : qui paie les 10 % de boni à l'émission ? Celui qui sort du système avec les 10 % de frais qui lui sont imputés.

La capacité de transaction.

Un usager pourra convertir en OCCITO un nombre limité d'Euros. Nous avons retenu pour hypothèse de ne pouvoir convertir que 20 % du salaire médian, soit **300 € par mois**.

L'enjeu est de favoriser les tranches les plus modestes de la population. Un foyer ne percevant que 900 € par mois qui échangerait 300 € gagnerait un pouvoir d'achat de 30 €, soit 3,33 % de gain.

Un foyer gagnant 4.500 € produisant le même échange bénéficierait d'un pouvoir d'achat supplémentaire de 0,66 %

Des frais de gestion proportionnels aux OCCITO sur le compte.

L'objectif est de faire circuler le plus rapidement possible cette monnaie. Ceux-ci représenteraient 0,8 % du montant moyen du compte sur le mois.

La monnaie n'est pas fondante. Un OCCITO vaudra toujours 1 € pour les échanges. La mise en place de tels frais de gestion a pour objet d'éviter la thésaurisation. L'OCCITO sera une monnaie de consommation.

Une monnaie uniquement numérique.

Pas de chèque, pas de pièce ni de billet : cette monnaie sera entièrement numérique, rendant plus simple son utilisation pour les usagers et les partenaires bancaires.

L'objectif consiste à ne pas favoriser des activités non déclarées.

L'organisme de gestion de cette monnaie étant doté d'un comité scientifique, la dématérialisation permet de mesurer précisément l'efficacité économique en chiffrant sa rotation réelle.

Cela permet également de fournir une information statistique régulière aux usagers adhérents au système.

Il est hors de question que par ce biais, il soit perdu un euro de fiscalité ou de cotisation sociale. Les paiements se feront par internet, carte ou smartphone.

Par nature des paiements, il ne pourra être généré aucun rendu de monnaie en Euro sur un paiement en OCCITO.

Prêt à taux zéro

En Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, l'OCCITO permettra de financer des investissements pour des particuliers, des TPE, PME, des associations, des collectivités en lien avec la transition énergétique.

Pour donner un ordre d'idée, prenons le cas d'un particulier qui doit financer 20 k€ de travaux sur 20 ans, si la moitié du prêt est à zéro pour cent, la mensualité est 13 % moins chère par rapport à un prêt à un taux de 3 %.

Cette différence permet souvent d'avoir un remboursement mensuel inférieur à la facture énergétique.

Il restera à déterminer pour quelle valeur maximale un prêt pourra être obtenu.

La gouvernance

L'organisme de gestion de la monnaie régionale comporte trois instances de gouvernance :

- a) Un Conseil d'administration pour gérer la structure.
- b) Un comité d'éligibilité des prêts. Chaque région déterminera ainsi sur quels aspects du DD porteront les prêts
- c) Un comité scientifique composé de trois collèges de spécialistes : des économistes pour vérifier le bien fondé et le volume de l'activité économique générée, des sociologues pour analyser le comportement des usagers, des experts du DD pour mesurer l'efficacité de la monnaie sur la transition écologique.

Démarrage de la monnaie

Objectif fin 2014.

Un premier démarrage aura vocation à tester les règles de gestion et l'outil informatique afférant.

Nous allons pouvoir lancer le système de gestion de la monnaie et les premiers échanges à partir d'un jardin associatif au Séquestre.

La base de test sera constituée de 2 ou 3 associations et d'une dizaine d'usagers. Tous accepteront la règle de la monnaie pour l'expérimentation.

Objectif printemps 2015.

L'association est en train de signer toute une série de convention (CCI MP, Union régionale des commerçants, URSCOP, UR-CFDT, BIOCOOP,...) si possible sur les 2 actuelles régions.

Nous souhaitons que pour le printemps prochain nous puissions travailler avec 2 associations de commerçants dans les 13 départements concernés. Lorsque nous aurons un millier d'adhérents, nous pourrons lancer la monnaie.

UN PROJET DE MONNAIE REGIONALE COMPLEMENTAIRE QUI MOBILISE LES CITOYENS POUR CREER UN RESEAU B2B (ETIENNE HAYEM)

Les monnaies complémentaires viennent apporter une réponse différente, une autre proposition de faire des échanges, de donner de la valeur et de se faire confiance.

Cet objet social aussi central dans notre société est fascinant tant il représente à la fois une quête universelle par les différentes couches de la société et tant ses intrications sont profondes et nombreuses avec d'autres champs de l'organisation sociétale.

Que ce soit la valeur, mes valeurs ou ma valeur, que ce soit mon besoin de sécurité, mes peurs du manque ou mon rapport à l'argent, tous ces aspects vont être secoués et remis en question lorsque je commence à questionner la monnaie et mon rapport à l'argent.

Il est impressionnant de constater comment cette petite pièce de monnaie apparemment aussi inoffensive influence les relations économiques et sociales dans les rapports de force qu'il sous-tend par la façon dont la monnaie elle-même va être émise, comment, dans quelles conditions et par qui ?

En créant des monnaies complémentaires et en définissant de nouvelles règles, nous changeons complètement le jeu économique : son but, la façon de jouer et les rapports de forces entre ses acteurs.

En quoi est garanti l'euro ?

Historiquement nous avons associé la monnaie avec l'or. C'est encore dans nos esprits, nous croyons globalement que la monnaie est garantie en or, ou en quelque chose de physique qui la garantirait encore. Or depuis 1971, les monnaies nationales qui étaient échangeables en dollars, la monnaie de réserve ne sont plus garanties en or. Alors nous pensons que la monnaie qui nous est prêtée est garantie par les dépôts des autres épargnants de notre banque. C'est partiellement vrai, mais c'est partiellement faux également. Depuis l'instauration du système de réserve fractionnaire, il est possible pour les banques de créer plus de crédits en circulation qu'il n'y a d'épargne en dépôt. Ainsi nous avons plus de monnaie en circulation que de monnaie à la banque.

C'est ce qu'on appelle le système d'argent dette, où l'argent est créé à partir d'une dette. Ce système s'aggrave lorsque l'on demande à l'emprunteur de rembourser la dette avec intérêts. C'est ce que les religions ont appelé l'usure et interdit pendant de nombreux siècles. La finance islamique considère encore de nos jours l'intérêt comme un péché capital.

Margrit Kennedy a démontré les effets néfastes de ce système à travers plusieurs livres tout au long de sa vie en mettant le doigt sur le système des intérêts composés : les intérêts qui s'accumulent lorsque le principal n'est pas remboursé. Les pays d'Afrique connaissent bien ce système puisqu'ils sont obligés de réemprunter pour payer les intérêts de leur premier prêt. La France n'est pas exempte de ce mécanisme puisque nous payons chaque année des sommes pharaoniques pour payer le principal et les intérêts de la dette française.

Margrit Kennedy, architecte urbaniste avait découvert ce système et l'impossibilité d'investir sur le long terme à cause du système de taux d'intérêts. Elle a écrit Monnaies régionales avec Bernard Lietaer pour faire la promotion de systèmes monétaires à l'échelle de la région et montrer des systèmes qui fonctionnent sans intérêts comme la banque JAK en Suède. Elle a publié Occupy Money pour dénoncer le coût des intérêts dans les biens courants et les différents

Helmut Kreutz a écrit plusieurs ouvrages expliquant le problème d'utiliser un système à fonction exponentielle (les intérêts composés) dans des systèmes naturels en montrant ce que nous savons maintenant tous : qu'une croissance infinie n'est pas possible dans un système fini.

Qu'est-ce que la monnaie ?

Bernard Lietaer nous donne une définition de ce que la monnaie est, par opposition aux économistes et aux livres d'économie qui nous répètent les 3 fonctions principales de la monnaie.

« Une monnaie est un accord d'utiliser un média au sein d'une communauté de confiance »

Charles Eisenstein dans son livre Sacred Economy insiste sur le fait que la valeur de la monnaie n'est pas sa garantie en or mais bien la confiance que nous avons dans la communauté et les richesses réelles auxquelles nous pouvons avoir accès.

L'or ou les métaux précieux s'appuient sur des mécanismes psychologiques de peur et de manque pour rassurer les détenteurs de la monnaie mais en dernier recours, l'or ne se mange pas et n'est pas pratique à déplacer en grandes quantités. Ainsi, la valeur

d'une monnaie résiderait non pas dans son mécanisme de garantie mais plutôt dans les richesses réelles de la communauté qui l'utilise. La monnaie, c'est la communauté et ses richesses propres !

La monnaie étant une invention humaine pour représenter la richesse, si nous la remettons à sa place d'outil, à notre service, nous sommes bien d'accord que ce n'est pas la monnaie en tant que tel qui nous intéresse mais les biens et services auxquels elle nous donne accès.

Dans les systèmes de crédit mutuel, nous nous faisons mutuellement crédit, nous nous accordons mutuellement confiance. Le mot crédit vient du latin *credo*, *credere* qui signifie croire. Dans un système de crédit mutuel nous croyons respectivement en nous. Nous croyons et avons confiance que les autres membres joueront le jeu de la communauté. Qu'ils feront des échanges : ventes, achat dans le réseau, et que leur position débit/crédit évoluera à l'intérieur des limites symétriques qui leur sont fixées par le réseau.

Nous croyons et avons confiance dans le fait qu'ils rembourseront leurs débits et qu'ils donneront des crédits pour permettre les échanges dans le réseau avec les autres membres.

Crédit et confiance : croire en la vulnérabilité

« Il y a une crise du crédit et une crise de la confiance dans notre pays » François Hollande

Nous avons perdu la capacité de faire du crédit, de donner de la force à ce en quoi nous croyons, de donner notre confiance.

Bruce Lipton, scientifique en biologie cellulaire s'appuie sur les découvertes de la physique quantique pour nous démontrer qu'aujourd'hui nos croyances modifient le monde et que si nous changeons nos croyances nous manifestons un monde différent. Ce que le Crowdfunding (financement participatif) apporte est bien un essor de cette confiance libérée des citoyens envers d'autres citoyens sans intermédiaire. A sa façon le P2P lending (prêt de particulier à particulier) nous montre également la capacité des particuliers à choisir directement les projets auxquels ils croient sans intermédiaire spécialisé pour leur dire ce qui a de la valeur et ce qui marche en fonction de critères de rentabilité.

Liberté de croire, responsabilité de dire ce qui a de la valeur

Lorsque l'individu retrouve sa capacité et sa liberté de choix, il est capable de dire ce qui compte pour lui, ce qui a de la valeur et ce en quoi il croit, que ce soit rentable économiquement ou non. Il a le pouvoir de donner vie économiquement à des projets qui lui plaisent, de les créditer.

Il devient libre de prendre les risques pour ce en quoi il croit, des risques qu'il soutient déjà par son utilisation de la monnaie et qu'il paye déjà dans le système conventionnel à travers l'inflation, la déflation et les multiples crises à répétition.

Il devient également conscient et responsable de ses choix et de leurs conséquences.

Aujourd'hui nous avons cette capacité au niveau individuel avec notre argent et notre temps libre, mais la capacité de créer du crédit sur le futur est un outil essentiel pour choisir et influencer la direction dans laquelle notre société avance et les projets qu'elle finance.

Les monnaies complémentaires couplées aux mécanismes de financement participatif doivent permettre cette remise en responsabilité des citoyens devant leurs choix de sociétés.

Des alternatives connues et reconnues

Que ce soit en Allemagne, aux Etats-Unis, en Suisse, en Italie, en Angleterre il existe déjà de par le monde environ 900 systèmes de chambre de compensation locales dans ce qui s'appelle des credit clearing union ou des systèmes de crédit mutuel dont la plus connue est le WIR.

L'avis des pratiquants et experts

Lors de la conférence internationale de recherche sur les monnaies complémentaires à La Haye en Juin 2013, les membres de la table ronde sur les systèmes de crédits mutuels étaient tous d'accord avec plusieurs points :

- Nous devons passer d'une culture du « me, me, me au we, we, we »
- Il y a un grand besoin d'éducation à ces systèmes qui changent les règles et la façon d'être en relation avec les autres
- La façon de gérer ces systèmes a évolué : d'un gérant privé à un regroupement d'entreprises qui partagent la propriété et la gouvernance

La table ronde rassemblait 4 pratiquants et experts des systèmes de Crédit Mutuel : Annette Riggs, présidente de l'IRTA (International Reciprocal Trade Association) et gérante du système de crédit mutuel Community Connect Trade depuis 4 ans, Pepe Jordi du RES, système de crédit mutuel né en 1996 en Belgique, Darius Brzozowiec, gérant d'un système de crédit mutuel en Pologne pendant 12 ans, Giuseppe Littera, fondateur de Sardex, système de crédit mutuel à fort développement sur l'île de Sardaigne en Italie depuis 2009.

Quelle est la garantie ?

La garantie de ces systèmes repose d'abord dans la confiance tissée entre les membres et leur engagement à jouer le jeu. En dernier recours la monnaie repose sur les biens et services des entreprises qui font partie de l'économie réelle : les usines, les produits, les salariés qui produisent cette richesse.

En cas de soucis, les gérants prévoient un fond de garantie en monnaie complémentaire pour faire face aux éventuels défauts des participants.

Jacques Stern, directeur du Crédit Municipal de Nantes et responsable technique de la monnaie Sonantes à Nantes précise que les risques de défaut dans l'économie réelle dans un réseau d'entreprises qui se connaissent est de 3 %.

Pourquoi commencer par les entreprises ?

Nous voyons les entreprises comme les moteurs de l'économie et pensons que leur offrir une aide de trésorerie est la meilleure façon de les aider à développer leurs activités et à soutenir l'économie locale en temps de crise.

En sélectionnant et valorisant les entreprises et associations vertueuses : avec un impact positif économique, social et environnemental, nous donnons de la force à ces entreprises et organisations lorsque le système bancaire traditionnel valorise l'économie aux dépens des impacts sociaux et environnementaux.

Selon Bernard Lietaer, en temps de crises les PME sont les plus fragiles et les plus sujettes à la rupture de trésorerie lorsque les liquidités se font rares.

Une offre de trésorerie valable dans un réseau de confiance limité au niveau territorial nous semble complètement en phase avec les challenges des collectivités locales et territoriales de la région : développer l'activité locale, créer des emplois et accroître les richesses sociales, environnementales, culturelles et économiques du territoire.

Pourquoi ouvrir aux citoyens ?

Si les entreprises sont le moteur de l'économie en tant qu'organisations, ce sont bien les citoyens sous la forme entrepreneuriale ou salariés qui créent la richesse. Ainsi il nous paraît cohérent d'ouvrir dans un second temps aux citoyens.

Nous espérons ainsi montrer qu'il est possible et souhaitable de créer des monnaies complémentaires citoyennes à l'échelle régionale en commençant par les entreprises et en sensibilisant les citoyens à la responsabilité de la création monétaire.

POURQUOI ET COMMENT UNE COLLECTIVITE LOCALE PEUT-ELLE CREER UNE MONNAIE COMPLEMENTAIRE: LE CAS DU CONSEIL GENERAL D'ILLE ET VILAINE (JEAN YVES PRAUD)

Le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine a fait du bien vivre ensemble et du lien social le cœur de ses politiques publiques. Par lien social, on entend l'ensemble des relations que les individus entretiennent avec leur famille, leurs amis, leurs voisins, leurs collègues de travail, ou encore avec divers groupes d'appartenance, en particulier avec le quartier, la commune et la communauté nationale. Cette cohésion va être d'autant plus forte que certaines conditions appropriées sont présentes (normes et règles communes, territoire, langue....). La monnaie, en tant que moyen facilitateur des échanges, joue ce rôle important de cohésion sociale.

Or il y a actuellement plus de 6 millions de personnes qui sont en exclusion bancaire. En privant l'individu de ses capacités d'échanges économiques, le système capitaliste le prive du lien social nécessaire à son épanouissement personnel. L'absence d'un lien social harmonieux empêche la création de nouvelles richesses et pourtant il est possible de créer des échanges sur des valeurs de réciprocité, d'équité et de solidarité.

A leurs façons, les SEL et les monnaies complémentaires répondent à ce besoin ; leur objectif n'est plus le profit, mais des valeurs communes de respect de chacun et de notre environnement. Ils sont la preuve de la prise de conscience de la finitude de nos existences et de celle de nos ressources. En ce sens, les monnaies complémentaires mises en place dans le monde répondent aux dysfonctionnements du modèle capitaliste et redonnent à la monnaie sa fonction principale, celle de l'échange, aussi bien économique que social.

Les monnaies complémentaires : l'expérimentation du Galléco en Ille-et-Vilaine.

Les politiques publiques menées par Conseil Général d'Ille-et-Vilaine sont fortement marquées par la notion d'éco-localisme. En effet, le CG35 a fait le choix d'orientations répondant à la fois « à la préservation de l'écosystème ainsi qu'à la subordination de l'économie à la société et à la communauté locale ». La proximité du Conseil Général avec les territoires lui permet ainsi de développer au plus près des acteurs locaux des politiques innovantes qui correspondent à ses orientations. Le périmètre départemental offre ainsi une diversité d'acteurs ainsi qu'une délimitation des frontières administratives

intéressantes pour expérimenter de nouveaux outils telles qu'une monnaie complémentaire. C'est à la fois un outil de politique publique et un moyen pour les habitants de participer activement au développement local dans le respect de valeurs fortes partagées.

Car les enjeux fondamentaux sont bien là : relocaliser l'économie, ralentir la fuite des richesses créées sur nos territoires, mettre l'économie aux services des hommes, favoriser la consommation et les comportements éthiques.

Le Galleco : une expérience innovante en France au service des citoyens

De manière générale, les monnaies complémentaires ont été portées depuis des années par des acteurs privés telles que des associations. Le fait que certaines collectivités se lancent dans ce type d'orientation est assez récent et présentent une nouvelle génération de monnaies alternatives (Nantes, Toulouse...). Alors qu'il s'agissait auparavant d'une prise de conscience populaire et citoyenne, l'intérêt que portent aujourd'hui les collectivités locales à cet outil socio-économique prouve bien sa capacité à fournir des leviers d'action locale pertinents dans la mise en œuvre de politiques publiques innovantes porteuses de valeurs.

Un constat, économique, social et environnemental.

Face à une situation économique de plus en plus compliquée, confrontée à de nouveaux enjeux (écologiques et sociaux), le Conseil Général a décidé d'expérimenter sur plusieurs territoires du Département la mise en place d'une monnaie complémentaire, qui se veut principalement solidaire. Les objectifs du Conseil Général portent sur plusieurs points :

- tout d'abord dynamiser l'économie locale : la monnaie devra pouvoir permettre d'intensifier et multiplier les échanges locaux, afin que la richesse produite sur le territoire puisse bénéficier au maximum aux habitants du département de l'Ille-et-Vilaine. En effet, aujourd'hui une grande partie des richesses produites sur un territoire donné ne profite pas directement à ses habitants.
- Valoriser la consommation éthique, biologique et de proximité.
- Orienter les comportements d'achats des citoyens.
- Orienter les entreprises vers la prise en compte de la RSE au sein de leurs établissements
- Créer du pouvoir d'achat pour les catégories sociales les plus en difficultés.
- Démocratiser l'appropriation citoyenne de la monnaie et ne plus la laisser aux seuls mains des financiers.

La monnaie solidaire devient ainsi un véritable outil de politique publique au service de l'intérêt général.

Une démarche participative, un ancrage territorial, un nom

La démarche menée par la Conseil Général s'est résolument voulue participative. L'appropriation de la nouvelle monnaie ne peut se faire que si les citoyens sont eux aussi associés à sa construction. D'où la mise en œuvre d'une approche « bottom-up » et la mise en place de plus d'une trentaine de réunions publiques dans les territoires visés. Réunions avec les populations, les acteurs locaux, mais aussi avec les élus

locaux sans lesquels rien n'aurait été possible. Plusieurs types de réunions ont ainsi été programmés : des réunions purement informationnelles présentant les orientations et la démarche du Conseil Général, des réunions pédagogiques proposant des conférences populaires pour les habitants sur le rôle fondamental de la monnaie et des réunions d'élaboration du projet. Ces étapes étaient importantes, car elles assuraient le processus d'appropriation citoyenne de la monnaie. Les participants à ses réunions, qu'ils s'agissent d'associations ou de personnes physiques sont devenus ainsi des relais importants dans la diffusion des informations nécessaires à l'acceptation de la monnaie solidaire.

Afin que la participation des acteurs locaux soit constante tout au long de l'expérimentation, des CLA (Conseils locaux d'animation) ont été mis en place sur chaque territoire⁶⁸. Ils ont eu pour objectif de faire le lien entre la collectivité et les citoyens, de faire remonter les remarques et surtout d'assurer localement l'animation de la monnaie solidaire. C'est donc une véritable démarche territoriale qui a été mise en œuvre qui est aujourd'hui portée par une association créée dès les débuts des expérimentations. Elle a pris le relais de l'action menée par le Département (initiateur de la démarche qui se fonde avec les autres acteurs au sein de cette association en charge du pilotage du projet). Le nom donné à cette association, le même que la monnaie, le montre. En effet, le nom de Galleco, évoque à la fois l'appartenance locale (Gallo) et l'implication économique, mais aussi écologique de cette monnaie (Eco).

Une démarche de progrès

En entrant dans le réseau Galleco, les participants, qu'ils s'agissent des consommateurs ou des producteurs, s'engagent à adopter des comportements responsables. En effet, pour intégrer le réseau des « offreurs », les commerçants doivent respecter une grille de critères sociaux et environnementaux. Un nombre minimum de ces critères est exigé pour permettre à l'entreprise d'entrer dans le réseau, ainsi que son engagement de mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir de nouveaux critères. En entrant dans ce réseau, les acteurs économiques s'assurent l'octroi d'une clientèle fidèle guidée par des valeurs répondant à celles des membres du réseau. Un cercle vertueux se met alors en place, où les producteurs doivent continuer à proposer une offre exigeante pour garder cette clientèle de « valeurs ».

Conclusion

Avec la crise et les interrogations profondes qu'elle impose sur nos modèles de développement, sur notre relation à l'autre, à la biodiversité, à la consommation des ressources naturelles, au réchauffement climatique, la diversité des initiatives locales en faveur du développement durable prend une importance capitale dans l'avenir que nous voulons construire collectivement.

Chaque outil économique devient ainsi un levier à utiliser pour mettre en œuvre les facteurs de transition vers une autre modèle de société. Les monnaies complémentaires sont de ces outils. Elles permettent d'engager un changement profond tant dans notre relation à l'argent qu'à notre façon de consommer et produire. Elles interrogent chacun de nous sur l'importance de nos choix aux quotidiens et de leurs impacts sur le monde que nous laisserons aux générations futures.

68 A noter, que trois types de territoires participent à l'expérimentation : un urbain, un périurbain et un rural.

MONNAIE, MONNAIES ! LE ROLE DE L'ECONOMIE SOCIALE DANS L'ESSOR DES MONNAIES AFFECTEES EN FRANCE (JACQUES LANDRIOT ET JEAN-PHILIPPE POULNOT)

1 - Une monnaie officielle dénaturée, une économie livrée à elle même ...

La monnaie, formidable invention du génie humain, avait, au départ, pour vertu de permettre l'échange de biens et services, lorsque le troc ne pouvait plus opérer. En effet, si les systèmes de troc peuvent parfaitement bien fonctionner à petite échelle (de l'ordre du village, ou de la communauté), y compris dans leurs formes les plus modernes tels les Systèmes d'Echanges Locaux (S.E.L.), il devient difficile de les faire fonctionner à grande échelle, tant il est vrai que la confiance, la connaissance des autres, la part d'affectif et la pluralité des biens et services à échanger, deviennent essentielles dans la logique du troc.

Dès 1776, Adam Smith avait bien résumé la limite du troc entre deux coéchangistes :

*« Le boucher a dans sa boutique plus de viande qu'il n'en peut consommer ; le brasseur et le boulanger en achèteraient volontiers une partie, mais ils n'ont pas autre chose à offrir que les différentes denrées de leur négoce, et le boucher est déjà pourvu de tout le pain et toute la bière dont il a besoin ... ».*⁶⁹ On appréhende assez aisément dans cet exemple la limite du troc, et la nécessité d'élargir le cercle d'échanges à d'autres acteurs et utiliser des outils de médiation pour pouvoir satisfaire les besoins de chacun.

Au-delà, et plus le nombre d'acteurs sera important, plus il sera nécessaire de mettre en œuvre un outil quasi universel, reconnu par tous et valablement accepté par tous dans le processus d'échange. C'est donc une des premières fonctions de la monnaie que d'être un **moyen de paiement**, avec cette particularité de pouvoir additionner des « carottes et des navets », c'est à dire des biens et des services très divers, très hétérogènes.

Nous distinguons par là même la seconde fonction de la monnaie, à savoir la fonction **d'unité de compte**, qui permet ce type d'addition. C'est pour remplir cette fonction d'unité de compte, d'étalon, que les pays, afin de conférer à la monnaie la confiance nécessaire aux échanges, l'ont gagé sur l'or ou sur l'argent, métaux précieux, rares, connus très vite par toutes les civilisations, et jusqu'à des temps récents.

La troisième fonction de la monnaie, quant à elle, est de jouer le rôle de **réserve de valeur**.

La monnaie s'accumule, s'épargne et constitue ainsi une réserve de valeur. Pouvoir stocker la valeur permet de préparer un investissement important, permet de lisser les échanges dans le temps pour satisfaire des besoins futurs. En soi, cette option de réserve de valeur est peu critiquable s'il s'agit de satisfaire des besoins à venir. C'est l'équilibre en effet entre les trois fonctions décrites ci-dessus qui donne à la monnaie un intérêt intrinsèque : pouvoir échanger en toute confiance à un instant T (unité de compte et moyen de paiement), tout en préparant, toujours en confiance, des échanges plus lointains à un instant T+1 (réserve de valeur).

A ceci près que la dérive de la fonction réserve de valeur devint vite l'intérêt sur la

69

de la richesse des Nations, livre 1, 1776, Adam Smith

valeur, puis pire encore, l'intérêt sur l'intérêt sur la valeur (l'intérêt composé).

La monnaie est donc devenue, de fait, une finalité et non plus un moyen au service des activités humaines.

2 - Des monnaies complémentaires pour pallier le manque d'échange

De Bernard Lietaer qui définit des monnaies Yin et des monnaies Yang⁷⁰, à Patrick Viveret qui met en évidence la « double face de la monnaie »⁷¹ (la monnaie entre échange et domination), tout le monde s'accorde à dire que la monnaie est duale, ambivalente car l'une de ses faces représente l'échange positif (un moyen au service de l'être humain, dont la devise républicaine « liberté, égalité, fraternité » figure toujours sur une face d'une pièce française d'1 €), l'autre face incarnant la thésaurisation dans sa forme la plus négative (une finalité en soi ; « 1 € et plus grâce au mécanisme de l'intérêt. »). Le Dollar américain relève de la même ambivalence, avec le fameux "In God we trust" et le \$ qui pourrait être lui résumé en "*In Gold we trust*"⁷² !

Il s'agit, par le biais des monnaies complémentaires, de travailler sur les fonctions de la monnaie pour recréer de l'échange positif, l'accélérer, par là même de générer de la croissance, et éviter de retomber dans le piège de l'intérêt cumulé.

Bien souvent ces monnaies complémentaires s'appuient sur une suppression totale ou partielle de la fonction réserve de valeur, ceci afin de supprimer les effets de spéculation à partir de l'intérêt, et afin également de démultiplier l'échange et générer de la croissance.

D'autres, comme le SOL, porté par des acteurs de l'ESS et des collectivités locales, ont souhaité aller encore plus loin en créant des "monnaies fondantes" (CAD à intérêt négatif si on ne les utilise pas, en s'appuyant notamment sur l'expérience Autrichienne de la ville de Wörgl⁷³ entre 1932 et 1936).

Mais quasi-toutes ont ou devraient avoir une date limite d'utilisation, de validité.

3 - L'exemple du Groupe Chèque Déjeuner, acteur de l'ESS et spécialiste des moyens de paiement.

De manière plus frustrante, d'autres monnaies Yin sont apparues au fil des décennies, en particulier les moyens de paiements affectés qui devinrent au fil du temps des spécialités françaises.

Ainsi, les titres déjeuner, lancés au début des années 1950 en Angleterre sont devenus une spécialité française, bien souvent exportée, à ce point que les 3 leaders mondiaux, au départ, étaient des entreprises hexagonales (le Groupe Accor devenu Edenred depuis, le Groupe Sodexo, et le **Groupe Chèque Déjeuner**, groupe coopératif et par ailleurs seul groupe indépendant de ce trio).

Il s'agissait d'apporter une réponse aux salariés leur permettant de déjeuner à un moindre coût (*par le partage de l'addition entre le salarié, l'employeur et, dans une moindre mesure, l'Etat au travers d'exonérations de cotisations sociales et d'une fiscalité spécifique*) un repas équilibré (*avec donc de réelles conséquences sur la nutrition et la santé publique*).

70 Bernard Lietaer « Beyond greed and scarcity »

71 Patrick Viveret, "Reconsidérer la richesse", Editions de l'Aube – L'Aube Nord

72 Ce n'est pas la quantité de monnaie qui crée de la croissance, mais sa vitesse de rotation.

73 "L'économie sociale, une alternative planétaire", 2007, Edition ECLM, T. Jeantet / JPh Poulnot

C'est ainsi qu'au fil du temps, le Groupe Chèque Déjeuner inventa, très souvent en lien avec d'autres membres de l'ESS, et sur un schéma de partage des coûts assez similaire à celui du Chèque Déjeuner :

Le Chèque Vacances, pour permettre aux salariés d'accéder aux vacances⁷⁴ ;

Le Chèque Lire, pour favoriser la lecture et soutenir les librairies indépendantes ;

Le Chèque Disque, pour permettre l'accès à la musique tout en tentant de soutenir les disquaires ;

Puis le Chèque Culture, le Chèque Cadhoc, ou encore le Chèque Domicile, le Chèque de Services.

La caractéristique commune à tous ces chèques est de posséder **deux** seulement des **trois** fonctions de la monnaie. En effet, la fonction réserve de valeur est fortement limitée, puisque ces titres ont une date de validité à l'issue de laquelle ils n'ont plus de valeur. Par ailleurs, leur fonction moyen de paiement est circonscrite à une utilisation pré - affectée. De plus, et dans la mesure où la contre-valeur des chèques est réglementée, les

Par voie de conséquence, ces moyens de paiement affectés ont un effet doublement vertueux :

- Ils remplissent pleinement l'usage auquel ils sont prédestinés, grâce à un réseau encadré et labellisé y compris au plan réglementaire,
- Ils ne donnent lieu à aucune réserve de valeur et de production d'intérêt et, dès lors, sont effectivement consommés.

Ces titres génèrent donc la consommation qui leur est originellement dévolue, et pour la quasi-intégralité de leur niveau d'émission (à titre d'exemple, on constate un taux de non- utilisation de l'ordre de 0,5 % des chèques émis pour le produit Chèque Déjeuner, principalement lié à la perte ou la destruction accidentelle de ces derniers.

Petite coopérative créée en 1964 sur des bases militantes et utopistes, Le Groupe Chèque Déjeuner aujourd'hui représente 4,6 milliards d'€ de volume d'affaires dans 14 pays, sert 24,4 millions d'utilisateurs issus de 185 000 entreprises et collectivités clientes. Il offre des supports dématérialisés dans 7 pays et emploie 2 300 collaborateurs. Il est le N°3 mondial sur le marché des titres et cartes de services.

4 - Pourquoi l'ESS dispose-t-elle des meilleurs atouts pour inventer des monnaies locales complémentaires ?

Souvent qualifiée de "fille de la nécessité", l'ESS s'est construite sur des réponses à apporter au plus grand nombre (L'accès à ...⁷⁵). Elle s'oppose en ce sens au capitalisme qui, lui, s'est développé sur une logique de rareté plutôt que d'abondance, d'exclusivité plutôt que d'universalité, de recherche d'un profit maximisé plutôt que d'une réponse aux besoins sociaux, sociétaux et environnementaux. Il suffit d'effectuer un benchmark des communications vers le client pour s'en rendre compte, et d'analyser le sens du "vous" chez les uns (un vous individuel, voire individualiste) et le "vous" chez les autres (un vous tout simplement collectif) !

⁷⁴ Le Chèque Vacances est opéré par l'agence nationale du Chèque Vacances, la marque Chèque Vacances lui étant gracieusement prêtée par le Groupe Chèque Déjeuner qui en est le dépositaire.

⁷⁵ Jeremy Rifkin « L'âge de l'accès – la vérité sur la nouvelle économie » Pocket, éditions la Découverte & Syros

Dans la pluralité de ses formes, (Coopératives, mutuelles, Associations et Fondations) et dans sa capacité naturelle à la coopération plutôt qu'à la compétition, dans sa connaissance fine des populations qu'elle accompagne au quotidien, l'ESS est un puissant levier d'identification des problématiques et de la co-construction de réponses adaptées.

A titre d'illustration, qui mieux que les réseaux d'aide à domicile, associés aux réseaux de l'insertion, aux banques coopératives, aux mutuelles de santé, aux organisations syndicales, aux collectivités locales, associées au Groupe Chèque Déjeuner, pouvaient inventer le CESU Chèque Domicile en 1995 ? Qui mieux que les acteurs du tourisme social, les banques coopératives et le Groupe coopératif Chèque Déjeuner pouvaient inventer le Chèque Vacances dans les années 80 ?

5 – Les riches enseignements du projet Sol :

Créé dans le cadre d'un projet Equal de l'Union Européenne, le Sol consistait en un ensemble de 3 monnaies sous la forme de cartes à puce et d'internet, ayant toutes leurs règles du jeu et ayant toutes des objectifs différents, bien que complémentaires :

a- Le Sol dit "Coopération" fut testé sous la forme d'une monnaie permettant l'échange entre des particuliers (les Solistes) dans un réseau constitué de partenaires de l'ESS, du Développement Durable, des circuits courts. Ce Sol coopération disposait d'une contrepartie euro (1 sol = 0,10 €) et avait la particularité théorique d'être une monnaie fondante. Cela signifie que les Sols non utilisés, fonderaient s'ils n'étaient pas utilisés, qu'une partie de la fonte devrait alimenter le circuit économique du dispositif, et que l'autre partie de la fonte aurait eu pour objet d'alimenter un "fonds" pour soutenir de grands projets, votés par ailleurs par la communauté des Solistes.

b – Le Sol Engagement, devait permettre des échanges de temps bénévoles et gratuits entre Solistes, et mettre en leur cette part importante d'échanges non marchands, pour autant part entière de tout système économique. Bien évidemment, ce Sol était assorti de règles de gouvernance afin que tous puissent contribuer au système de manière au moins équitable. *(On constate ainsi que des systèmes de troc tels "couchsurfing" fonctionnent avec le même type de règles).*

C - Le Sol Affecté, était en réalité un outil moderne pour la mise en œuvre de politiques locales (ou publiques), au plus près du territoire. Par exemple, une ville qui souhaitait soutenir à la fois ses équipements sportifs communaux, tout en favorisant l'accès au sport à certaines catégories de la population, plutôt éloignées du sport par exemple, ont pu le faire en offrant des Sols affectés pour régler tout ou partie de l'abonnement annuel à un club sportif.

Dans ce cadre très précis, la collectivité répondait à une triple préoccupation :

- Etre innovante, grâce aux supports internet et cartes à puce du Sol ;
- Etre bon gestionnaire, grâce à un système de pilotage aux indicateurs adaptés ;
- Etre comptable des deniers publics, grâce à une parfaite maîtrise des aides attribuées et des budgets votés.

En contre- exemple, l'APA versée sous forme de "monnaie sonnante et trébuchante" a montré ses limites, car toutes les sommes ne sont pas utilisées pour les services pour lesquels elle a été attribuée, et rares sont les Conseils Généraux qui mettent effectivement en œuvre la reprise sur succession telle que prévue par la loi.

Le projet Sol a donné les résultats qu'en attendait l'Union Européenne, c'est-à-dire une

expérimentation certes limitée, mais très fouillée et théorisée.

Il a toutefois donné naissance à une entreprise de l'ESS, EcoSol, dont les parties prenantes sont des entreprises de l'ESS et l'association Sol, qui en représente les utilisateurs.

Ainsi EcoSol propose :

- des monnaies locales sociales et complémentaires, dont le Sol,
- des plateformes locales d'échanges de services et de savoir-faire.

EcoSol est :

- a. concepteur : conseil, conduite de projet, assistance à maîtrise d'ouvrage,
- b. opérateur : gestion, prestation technique.

Ecosol agit pour :

- a. les collectivités locales, les crédits municipaux en proposant un système de mise en valeur du territoire et du développement économique de proximité,
- b. les associations, commerces et entreprises porteurs des valeurs de l'économie sociale, solidaire et durable, en mettant à leur disposition des outils de stimulation et de fidélisation de l'engagement de leurs bénévoles et de leurs clients,
- c. les citoyens en valorisant les comportements solidaires et durables et en leur donnant des leviers d'influence pour se réapproprier les circuits économiques et monétaires locaux.

6 - Etat de la réglementation et des directives au sujet des titres de services :

La position de l'Union Européenne :

La Directive Services de Paiement de 2007 (DSP) : exclusion des titres de services sur support papier et des instruments utilisés dans le cadre d'un accord commercial à l'intérieur d'un réseau limité (nombre restreint de commerce) ou pour un éventail limité de biens ou de services

La Directive Monnaie Electronique de 2009 (DME2) : reprend l'exclusion de la DSP et cite les « titres repas » en exemple d'exclusion

La position française

- Avant 2009, une volonté de la DGTrésor d'inclure les titres de services
- Après 2009 (transposition de la DSP2), une exclusion mais une définition restrictive de la notion de d'un réseau limité et d'éventail limité de biens ou de services par l'ACP = insécurités juridique et commerciale
- A partir de 2013 (transposition de la DME2), une prise de conscience de la spécificité des titres de services par Bercy et une exclusion explicite de la qualification de monnaie électronique (article L. 525-4 du code monétaire et financier et arrêté du 17 juin 2013)

La « révision » européenne

- Une future directive DSP2 pour 2015 ? La version en discussion sanctuarise l'exclusion des titres de services en les définissant expressément
- La définition est largement inspirée de la « doctrine » française de 2013

7 – Conclusion et préconisations

Dans un monde où l'économie se veut globale, grâce aux moyens modernes de communication, dont l'internet, on voit se développer une nouvelle forme d'économie : L'économie du partage, et, le paradoxe, c'est que celle-ci s'est également développée à partir de l'internet. Ce développement ne pourra que s'accélérer, en particulier avec l'avènement d'un internet nouvelle génération : L'internet des objets.⁷⁶

Dès lors, de nouvelles communautés se créent tant au niveau mondial sur des bases affinitaires, qu'au plus près du local. Ainsi, de nouvelles formes d'échange se mettent en place : circuits courts, bio, le "co" (co voiturage, Co location, co production de biens et services culturels...). La notion de bien commun (commons), d'entrepreneurs sociaux, de "libre" (logiciels, plans techniques...), d'économies collaborative, du partage, circulaire, autant de nouveaux échanges qui nécessiteront, faute de monnaie officielles, la mise en œuvre de nouveaux outils : Le Crowdfunding et surtout les monnaies locales complémentaires.

Ces dernières devront favoriser l'échange et donc créer de la valeur, sans tomber dans les travers des monnaies officielles, la réserve de valeur. C'est pourquoi il semble que les monnaies locales complémentaires, telles que définies à l'article 16 de la loi 2014-856 du 31 juillet 2014 devraient relever d'une exclusion ou exemption de la qualification de monnaie électronique, dans la mesure où :

- Elles ne sont valides que dans un état ou un territoire défini;
- Elles sont émises à la demande d'une entité publique ;
- Elles portent un droit pour un individu à recevoir un bien ou un service auprès de prestataires ayant un accord commercial avec un émetteur,
- Elles ne sont pas échangeables contre de la monnaie, ni éligibles au rendu de monnaie.

PLATES-FORMES DE MONNAIES REGIONALES AUTOFINANCEES : UN NECESSAIRE BESOIN D'ETUDE PRELIMINAIRE POUR PROMOUVOIR LES MLC ET SOUTENIR L'ECONOMIE LOCALE (BERNARD LIETAER ET PASCAL TREHET)

Même si l'article III du traité de Maastricht institue l'Union Européenne comme une union économique et monétaire fondée sur la *monnaie* unique, les MLC sont à proprement parler une innovation financière permettant de se réapproprier l'usage de ce lien social et citoyen qui nous rassemble, un signe d'accord sur ce que nous souhaitons réaliser. *La Monnaie, c'est à nous d'en faire (!)*

Sur le plan économique, les monnaies locales complémentaires ont un objectif ciblé : **stimuler l'économie locale en créant des circuits monétaires à forte vitesse de circulation pour relocaliser le PIB**. Ceci afin de soutenir les échanges entre PME dans une dynamique territoriale fondée sur des valeurs de solidarité et d'entraide cohérentes avec les politiques locales. Plus largement, elles permettent de créer entre acteurs des territoires pour soutenir l'économie sociale et solidaire.

Il est nécessaire de rappeler quelques aspects connus de la monnaie, que ce soit celui

⁷⁶ Jeremy Rifkin, "La nouvelle société du coût marginal zéro" édition LLL les Liens qui Libèrent Septembre 2014

d'intermédiaire dans les échanges avec pouvoir libérateur⁷⁷, sa nature d'unité de compte et du fait qu'elle constitue une réserve de valeur sujette à épargne, placement, génération d'intérêt, tout cela afin de comprendre pourquoi les mesures d'assouplissement quantitatif⁷⁸ utilisées par les banques centrales en période de crise n'ont pas les effets escomptés sur l'investissement dans l'outil productif. De fait, l'argent circule aujourd'hui difficilement dans l'économie réelle... En Février 2013, une étude de l'Observatoire des délais de paiement indique que 60 % des cessations d'activité sont dues à un problème de liquidités et non à la viabilité de l'activité. L'État y assiste, sans s'autoriser à mobiliser véritables leviers d'action.

La monnaie est trop souvent détournée de son usage premier, permettre d'échanger des biens et des services. D'où la nécessité pour les pouvoirs publics et les acteurs de l'économie locale de se la réapproprier à l'échelle des territoires pour protéger ses bassins économiques et de vie. La monnaie régionale est un outil de résilience dans un contexte de crise européenne.

Créer une MLC, c'est tout d'abord vouloir remettre la monnaie à sa place, celle du médium fondateur des liens et des échanges. Mais pas seulement. Ces monnaies qui accompagnent le renouveau social et économique local essaient de remédier aux imperfections des monnaies classiques par l'introduction de fonctions correctrices : cette monnaie est non spéculative car elle ne génère pas d'intérêts, son utilisation n'est pas obligatoire contrairement à l'Euro, son champ de validité est volontairement limité à un territoire ou à une activité fléchée, enfin ce n'est pas un outil d'épargne : elle est fondante⁷⁹, elle perd de la valeur au-delà d'une certaine échéance.

L'objectif à terme n'est pas de supplanter la monnaie conventionnelle mais de coexister avec elle. La monnaie conventionnelle n'a pas les mêmes fonctions, c'est en cela que les deux monnaies sont complémentaires. Le Dollar, le Yen et l'Euro ont été propices à la création de marchés globalisés, à l'accumulation du capital, à la stimulation de la concurrence... Mais aujourd'hui, leur bilan sociétal est délétaire. Si l'on s'en tient à la théorie quantitative d'Irvin Fischer⁸⁰, ces circuits monétaires dédiés à forte vitesse de circulation dopent l'économie locale et l'emploi. Ce sont des boosters *locaux*. La dimension du territoire concerné est donc le premier facteur à considérer.

Quel est le bon périmètre pour les MLC, pour quelles compétences ?

Un principe fondamental est le respect de la pluralité et de la subsidiarité des initiatives locales dans un schéma d'ensemble favorisé et contrôlé par l'État. D'un point de vue fonctionnel, les usages de la monnaie touchent à différents secteurs de la réalité sociale : administration et citoyenneté, économie et emploi, social et solidarité. Le débat du découpage territorial est un sujet complexe. En ce sens, que ce soit la vision du bassin de vie ou celle du bassin d'emploi, aucune vision ne pourra apporter de solution parfaite. Cependant les expérimentations en Italie le démontrent (cf. SARDEX), l'échelle de la région semble être un niveau pratique pour envisager la couverture de la plupart des relations des acteurs d'un territoire : les entreprises entre elles, les administrations et administrés, les entreprises et les salariés, les entreprises et le grand public,... De manière subsidiaire, l'expérience de réinsertion sociale dans les quartiers défavorisés de la ville de Gan démontre également que de plus petits territoires peuvent réussir très

77 Personne ne peut refuser la monnaie en règlement d'une dette libellée dans cette monnaie

78 Quantitative Easing

79 L'attrition ou la fonte est un intérêt négatif qui obère l'accumulation du capital, stimule la vitesse de circulation et donc le PIB

80 http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9orie_quantitative_de_la_monnaie

localement sur des sujets ciblés de par leur forte proximité des réalités.

La France compte environ 60 bassins d'emploi de 500 000 personnes et 7 bassins de plus de 1 million de personnes⁸¹. Par-delà les remous du chantier de la réforme territoriale en cours, l'angle « bassins d'emploi » pourrait être retenu en phase d'étude pour permettre un avancement du programme MLC indépendamment de l'évolution de la réforme territoriale.

Comment encourager et encadrer les initiatives locales dans leur diversité et leur complémentarité avec le système européen ?

En France, le droit à l'expérimentation est offert de plein droit à toute collectivité territoriale qui en fait la demande dans les conditions prévues par la loi⁸². Pour les initiatives privées et citoyennes, il en va de même dans la mesure où cela apporte un bien indiscutable à la communauté, qu'il soit économique, social ou environnemental. La fixation d'un cadre qui permette l'évaluation des expérimentations pourrait être la première brique d'un socle méthodologique pour mesurer les bénéfices des initiatives au regard des politiques locales et des dynamiques citoyennes ou privées. Ce cadre d'évaluation semble également indispensable pour valoriser les enseignements tirés des expérimentations, partager et promouvoir les bonnes pratiques avérées.

Si le bienfondé des initiatives doit rester « à la main » des acteurs locaux, la barrière à l'entrée de la plupart des systèmes MLC est le coût de mise en place du socle technique, organisationnel et légal du dispositif. Si les usages et objectifs des MLC varient au gré des projets, il existe aujourd'hui des plateformes technologiques qui permettent de couvrir tout ou partie des besoins des différents types de MLC. (Monnaies temps, B2B, B2C,...). Le socle méthodologique et organisationnel reste à consolider.

La mise à disposition gracieuse d'un tel socle comme accélérateur des initiatives locales est de toute évidence un facteur clé de succès pour « le bien commun » puisque déjà éprouvé et gratuit. C'est un gage de réussite des projets.

Comment autofinancer les plateformes de monnaies régionales ?

Les usages des services sous-tendus par les MLC touchent 4 grandes parties prenantes utilisatrices⁸³ :

- 1) Les entreprises, principalement TPE et PME (B2B)
- 2) Les collectivités territoriales et administrations
- 3) Les salariés
- 4) Le grand public

Une des plus grandes difficultés pour les MLC est d'atteindre la masse critique pour assurer la pérennité économique d'un système en cohérence avec les politiques locales. Ce n'est pas le système technique qui est le plus onéreux mais plutôt l'accompagnement des parties prenantes dans l'adoption et l'appropriation du système, le « faire-savoir » notamment...

Dans l'optique de déploiements de plateformes⁸⁴ territoriales généralisables, une

81 <http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/donnees-detaillees/atlas-zone-emploi-2010/pdf/atlas-ze-2010.pdf>

82 Conseil constitutionnel, décision n° 2004-503 DC du 12 août 2004, cons.12

83 Les banques, assureurs et autres opérateurs nationaux sont des parties prenantes partenaires

84 La plateforme est un socle commun qui supporte les usages des MLC qui fléchés et peuvent « être expérimentés » en toute indépendance les uns des autres

première bonne pratique consiste à prioriser le cas d'utilisation des échanges inter-entreprises. Ce cas d'utilisation est simple à mettre en place, les structures relais locales peuvent permettre d'atteindre rapidement la masse critique nécessaire à la stabilité du circuit. Cette première phase constitue un jalon rapide pour pouvoir autofinancer et faire connaître le dispositif. **Les autres usages des MLC pourront ensuite s'ajouter comme autant de nouveaux services indépendants à la plateforme ainsi constituée.** D'un point de vue opérationnel, l'atteinte rapide de cette masse critique est le gage de réussite de la plateforme. Le système, pour la prospérité du territoire, est fondé sur des principes éthiques et solidaires. Une attente naturelle est que le comportement des entreprises adhérentes soit dans cette logique. Cela dit, dans la phase de mise en application, il conviendra de ne pas faire peser des contraintes opérationnelles et administratives qui compromettraient l'adhésion des entreprises ou généreraient des charges prohibitives pour le projet. Par analogie, les listes blanches ou noires utilisées dans les systèmes antifraudes bancaires ou télécom nécessitent de gérer les utilisateurs habilités ou non autorisés. Il va de soi qu'une telle gestion, appliquée au domaine de la responsabilité sociétale, constituerait une barrière à l'entrée qui compromettrait de facto l'hypothèse de généralisation massive du système. **La reconnaissance a priori⁸⁵ de l'attrait social et solidaire d'une entreprise locale pour son territoire permet de s'affranchir de cette question d'éligibilité.** La mise en place d'une stratégie d'ensemble pour utiliser le nouvel écosystème monétaire des MLC -à une échelle significative dans le développement des régions- est une nécessité. Parvenir à survivre sans aide des pouvoirs publics est un premier objectif. La mise en place d'une plateforme autofinancée constitue une réponse pour aider et promouvoir les MLC de manière pérenne.

Le crédit inter-entreprises, une stabilité déjà éprouvée, un besoin commun à tous les territoires

A titre illustratif, prenons le cas de la banque coopérative suisse WIR⁸⁶ dont la réputation et l'efficacité continuent de séduire bon nombre d'économistes. Elle offre à ses membres une forme de crédit inter-entreprises reposant sur la mise en place d'une chambre de compensation. En effet les membres professionnels (TPE, PME, PMI...) s'engagent à accepter et à régler une certaine part de leurs transactions en WIR ; typiquement, de 20 à 50 % du paiement jusqu'à un certain plafond pour éviter d'être à court de monnaie officielle. Le WIR existe en Suisse depuis plus de 80 ans et, jusqu'à aujourd'hui, a résisté à toutes les crises. Ses effets contra-cycliques permettent de soutenir les PME et de maintenir l'emploi en période de crise.

En 2010, la France comptait 3,2 millions de PME⁸⁷, soit 99,9 % des entreprises qui représentent 52 % de l'emploi salarié. La mise en place d'une monnaie inter-entreprises permettrait, quelle que soit la région, de favoriser la bonne santé et le développement des entreprises. Soutenir le réseau des entrepreneurs locaux via une plateforme dédiée favorise dans les faits les dynamiques d'échange solidaires tout en diminuant les besoins en fonds de roulement. Il limite également le risque systémique de faillite à l'échelle du territoire et optimise la gestion des stocks et des surcapacités des secteurs amont. La protection et le soutien du tissu économique local et de l'emploi est

85 La gestion a posteriori par effraction à une charte, des statuts et/ou un règlement (CGU) sont autant de pistes envisageables

86 WIR : La crise économique mondiale sévissant depuis 1929 et qui a atteint son apogée en 1934 a été le déclencheur de la création de la «WIR Wirtschaftsring-Genossenschaft» par Werner Zimmermann, Paul Enz et 14 autres personnes en Suisse.

87 <http://www.economie.gouv.fr/cedef/chiffres-cles-des-pm>

évidemment un enjeu commun à toutes les régions. Une fois l'usage du crédit inter-entreprises mis en place, des usages nouveaux peuvent naturellement être réalisés au-delà des transactions commerciales : paiement des salaires, de l'impôt, des cotisations sociales...

Bien conçue, cette plateforme au départ plutôt *économique* est, d'un point de vue technique, en mesure d'héberger tout type de MLC (monnaie temps, B2C,...) et d'usages.

Quand lancer un projet B2B⁸⁸ pour susciter l'adhésion, quel usage en cas de crise monétaire ?

D'expérience, l'innovation financière d'échanges inter-entreprises s'accélère en période de crise. C'est le moment propice pour fédérer pouvoirs publics et entreprises autour de la construction d'un réseau de coopération territoriale, idéal pour amortir les chocs. En cas de crise monétaire aggravée, le système peut d'ailleurs devenir crucial⁸⁹ - *de manière transitoire* - jusqu'à rétablissement d'un régime nominal. Le déploiement en Région fournit donc un véritable système alternatif et palliatif en cas de défaillance du système conventionnel.

Une coopération fédératrice fondée sur une solidarité de proximité

Sur le plan des affaires, si l'utilisation de l'affacturage par une PME génère une image négative pour les partenaires, bien au contraire, l'adhésion à une plateforme B2B territoriale est un signal positif d'appartenance à une mouvance volontaire, responsable, innovante et solidaire. Relayée à l'échelle d'un territoire sous l'impulsion motrice des collectivités – *il faut le rappeler, également donneurs d'ordres* – et des chambres consulaires, ce dispositif peut rencontrer un succès fondé sur le sentiment – et la fierté – d'appartenance régionale, facteur d'entraînement rapide, voire d'engouement auprès des PME et des artisans.

Le C3, un modèle qui permettrait le financement du socle des MLC

Son modèle fonctionne de manière satisfaisante dans plusieurs pays d'Amérique latine. Le processus recourt à des factures garanties utilisées comme moyens de paiement au sein d'un réseau inter-entreprises qui « fait office » de chambre de compensation. Le système s'adosse à l'euro par le biais des actifs garantis, la conversion rendue possible en sortie permet l'équilibre du système. Chaque détenteur d'un actif garanti peut l'échanger contre sa valeur en monnaie conventionnelle ou l'utiliser à son tour pour payer ses propres fournisseurs avec des « fonds de compensation » garantis par le réseau. L'attrition constitue le signal-prix qui stimule la vitesse de circulation. L'entreprise peut, via un service de change assuré par des banques partenaires, convertir tout ou partie du crédit de MLC en euros pour faire face à ses besoins hors circuit. Les frais de change financent le coût de la plateforme et le service de change. La gouvernance repose idéalement sur une structure coopérative pilotée par les entrepreneurs, les pouvoirs publics et les partenaires.

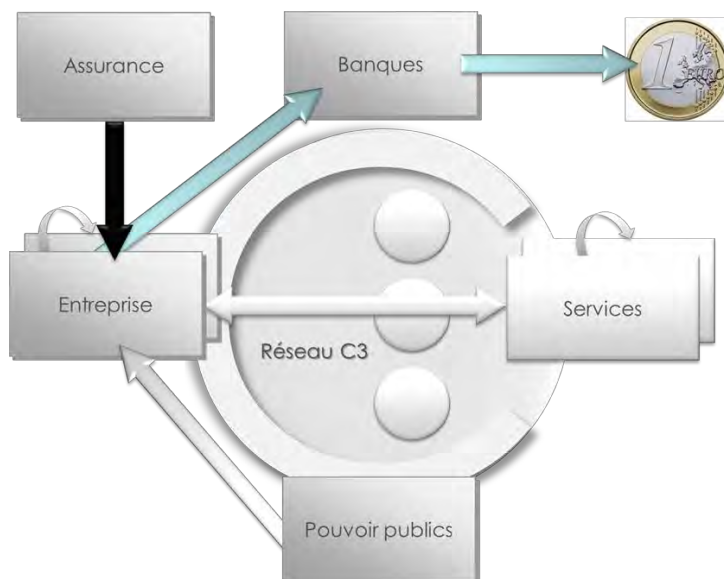
88 B2B : Business to Business = inter-entreprises

89 Lors de la crise du Rouble en 1998, le paiement des taxes a été effectué de manière transitoire sur la base d'échanges en cuivre

Un système simple qui améliore la trésorerie des PME et dope le tissu économique local

- Le système est l'un des plus simples⁹⁰ dans sa mise en place,
- Les entreprises adhérentes ont accès à des fonds court terme au gré de leurs besoins. De ce fait, elles augmentent leurs capacités de production pour un coût largement inférieur au prêt bancaire conventionnel. Selon les secteurs d'activité⁹¹, les entreprises peuvent s'adosser au circuit pour une masse monétaire entre 25 et 40 % de leurs ventes,
- Les fournisseurs sont payés immédiatement, indépendamment des délais de paiement⁹² fixés avec l'acheteur originel⁹³. De ce fait, des liquidités importantes sont injectées dans le réseau à très bas coût. L'accès à ces liquidités rend le réseau particulièrement attractif pour les TPE et petites PME (de 0 à 19 salariés),
- La plateforme permet l'exploration de nouveaux marchés entre membres du système de coopération.

Quel serait le rôle des banques vis-à-vis du système ?



La question du rôle des banques vis-à-vis du système est un sujet sur lequel l'étude préliminaire donnera un éclairage précis. En particulier, la première étape sera focalisée sur le cadrage de la plateforme avec la Banque de France et l'ACPR⁹⁴ sur le modèle de l'innovation financière, la conformité du système et son modèle juridique, l'éventuel rôle de la BPI⁹⁵ dans le dispositif national. Dans cette phase de cadrage et concernant la constitution du socle commun, il conviendra également de

solliciter Horizon 2020, programme de recherche et d'innovation de l'UE au service de la *Stratégie Europe 2020* pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Suivront des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) à destination des banques de réseau pour travailler sur le programme en partenariat avec les collectivités pour les déploiements en régions.

90 Pas de nécessité de gestion permanente des conditions d'équilibre du système

91 L'étude de faisabilité s'attachera à modéliser ces valeurs selon les secteurs

92 Délais de paiement en France (maj 17/09/2014) : sans dispositions contraires figurant aux conditions de vente ou convenues entre les parties, le délai de règlement est fixé au 30^{ème} jour suivant la réception des marchandises ou l'exécution de la prestation. S'il est précisé au contrat, le délai peut aller au-delà des 30 jours, sans dépasser 45 jours fin de mois.

93 Entreprise cliente qui paiera la facture de l'adhérent à échéance (facture garantie entrée dans le système)

94 Autorité de contrôle prudentiel et de résolution

95 Banque Publique d'Investissement

Dans le dispositif envisagé, la première fonction des Banques de réseau serait d'offrir le service de change pour la conversion de la MLC en euros conventionnels. Il est probable - *les AMI le confirmeront* - que le regroupement TPE et PME locales au travers d'un système coopératif régional facilitera, grâce une meilleure diversification des risques et à l'effet d'échelle, la création d'offres de financement conventionnelles à destination des entreprises de petite taille.

Une plateforme qui démultiplie l'action des politiques publiques sur le territoire

- Les bénéfices au sein du système relèvent des mêmes règles d'imposition que celles menées en Euro. Le système favorise la lutte contre l'économie grise - *ou le marché noir* - dans la mesure où les entreprises adhèrent officiellement au réseau pour y mener des transactions, toutes enregistrées électroniquement et *traçables*,
- Les pouvoirs publics disposent d'un outil permettant de stimuler l'économie locale sans subventions et disposent de métriques pour qualifier les secteurs à soutenir,
- Les pouvoirs publics peuvent, en s'adossant au système, optimiser les retombées de leurs mesures incitatives pour le territoire,
- La création d'un circuit monétaire économique pour un territoire est un puissant levier politique et « protectionniste » pour préserver le tissu économique et renforcer la politique sociale par le maintien des emplois.

En synthèse, quels sont les avantages du socle commun ?

Le foisonnement des projets locaux qui fleurissent en période de crise rend nécessaire un accompagnement de leur développement. Un socle qui intègre une « monnaie interentreprises » permettant de générer une trésorerie en euro de manière durable d'une part et, d'autre part, de soutenir des monnaies électroniques à vocation sociale ou écologique, permet d'autofinancer l'ensemble des MLC. Une telle approche nécessite une volonté politique et un bon phasage du projet - dans le temps - pour atteindre la pleine effectivité de la « Plateforme des monnaies régionales ».

Rassembler tous les partenaires publics, privés et citoyens autour d'un projet où toutes les parties sont gagnantes fournira à nos territoires des instruments nouveaux pour contrecarrer les effets à long terme de la crise.

Quelles sont les grandes phases du programme ?

1. **Une étude préliminaire** dès la validation du programme par les instances politiques sollicitées par la mission sur les monnaies locales complémentaires. **Cette phase conditionne la réussite du programme.** Elle consiste à cadrer le programme et dure environ 4 mois :
 - a. Valider les principes avec les instances nationales et européennes
 - α.1. Les ambitions du projet MLC France (intentions stratégiques, périmètre, objectifs, cibles)
 - α.1.1. Le cadre légal et les modèles métier, une pluralité au service des territoires (yc administratif)
 - α.1.1.1. La création d'un socle organisationnel, méthodologique et technique **transférable et adaptable en régions**. Un accélérateur

« à la main » des territoires et des projets

- α.ιϞ. Qualification des pistes de financement du socle MLC
- α.Ϟ. Un schéma directeur pérenne, compatible avec une diversité nécessairement plurielle
- α.Ϟι. Identifier des territoires candidats à l'expérience, des PME ou secteurs, CCI, acteurs d'accompagnement
- α.Ϟιι. Le cadre d'évaluation des expérimentations. Suivi et évaluation au regard des objectifs, des moyens et des contraintes. Efficience des projets.

b. Lotir le programme, définir les phases et les chantiers, les préparer

- β.ι. Le Plan programme
- β.ιι. Définir la gouvernance du programme
 - b.ii.1. Dans la continuité de la mission MLC, avec les responsables de la mission
 - b.ii.2. Structure du comité de programme (instances, fréquences, compétences,...)
 - b.ii.3. Des instances de suivi des chantiers
 - b.ii.4. La représentativité des parties prenantes. Gouvernance de manière à obtenir la meilleure appropriation par les partenaires internes et externes (collèges,...)
 - b.ii.5. Stratégie de communication interne et externe
- β.ιιι. Quel modèle de partage de la valeur ?
 - b.iii.1. Identification des parties prenantes du projet
 - b.iii.2. Appel à manifestation d'intérêt des opérateurs privés (banques, assurances,...)
 - b.iii.3. Conventions avec partenaires institutionnels (chambres consulaires, ...) et territoires
- β.ιϞ. Quels usages, quels processus, quel(s) socle(s) technique(s) ?
 - b.iv.1. Rédaction d'un cahier des charges
 - b.iv.2. Dépouillement proposition soumissionnaires
- β.Ϟ. Quel(s) modèle(s) économique(s)
 - b.v.1. Besoins et plan de financement possibles du socle MLC
 - b.v.2. Quel scénario pour financer le socle ?
 - b.v.2.a. Modéliser les usages possibles par secteur d'activité
 - b.v.2.b. Modéliser les secteurs d'activité par territoire
 - b.v.2.c. Vérifier les hypothèses en termes d'autofinancement
 - b.v.3. Quels impacts positifs attendre du dispositif B2B ?
 - b.v.3.a. Entreprises
 - b.v.3.b. Territoire, PIB et emploi
 - b.v.3.c. Leviers d'action des politiques publiques**

2. **Lancer une expérimentation pilote** restreinte (6 mois à partir de la fin de l'étude préliminaire)

a. Valider les principes avec les parties prenantes des territoires pilotes pressentis

- α.ι. Un territoire *rural* comme la Basse-Normandie qui est déjà

sensibilisé, par exemple

- α.11. Une grande ville en région à définir
 - b. Mettre en œuvre l'expérimentation sur l'usage du crédit inter-entreprises
 - β.1. Instanciation du socle et gestion du projet
 - β.11. Gestion opérationnelle de la communication externe et interne
 - c. Valider la compatibilité du socle avec la pluralité - et la diversité des projets, territoires et politiques locales – identifiée dans le schéma directeur
 - d. Faire un bilan de la première phase
 - e. Valider le plan de généralisation et les vagues de déploiement (territoires versus usages)
- 3. **Une généralisation fin 2015**
 - a. Pilotage du déploiement du socle par vagues successives, transfert de compétences
 - b. Accompagnement des initiatives locales

Tous nos remerciements à Manfred Olm pour ses conseils avisés et sa relecture.

B-4 SYSTEMES BASE-TEMPS ET MAILLAGE MONETAIRE

LE DEVELOPPEMENT DES MONNAIES-TEMPS (JEAN BOURDARIAT ET BRUNO THERET)

L'étalon de mesure de la vraie richesse est le temps disponible (Karl Marx, Grundrisse⁹⁶)

Les monnaies-temps, l'échange et la réciprocité

Les monnaies-temps et les banques de temps sont apparues il y a une trentaine d'années environ, d'abord dans les pays anglo-saxons. Il existe aujourd'hui plusieurs milliers de banques de temps de par le monde. La plupart d'entre elles réunissent un cercle restreint de membres qui échangent entre eux des services ou des biens sans rechercher le profit, ou se retrouvent pour des rencontres amicales ou festives.

Le concept d'échange amical et d'entraide nous interpelle non seulement sur notre addiction à l'échange marchand, mais aussi sur notre relation à la collectivité dans laquelle nous vivons, sur nos pratiques de la solidarité et sur la conscience plus ou moins claire que nous avons de l'utilisation et de l'entretien des biens communs que nous partageons, au sein d'un groupe, d'une communauté, ou d'un territoire.

Il existe trois manières de disposer d'un objet : l'échange médiatisé par un marché ; la redistribution (un centre collecte et redistribue aux membres de la collectivité) ; la réciprocité (don – contredon)⁹⁷. La science économique étudie l'échange et la répartition des objets en fonction de leur valeur telle qu'elle est mesurée sur des marchés avec les instruments monétaires correspondants. Le champ de la réciprocité est en dehors de ce périmètre : dans la réciprocité, l'échange peut se faire sans qu'il y ait nécessairement représentation d'une équivalence entre les contreparties.

Une monnaie-temps est un instrument monétaire de la réciprocité basé sur une échelle de valeur immatérielle, celle du temps d'activité d'une personne. La monnaie-temps instrumente un principe mutualiste d'équivalence de la contribution en temps de chaque participant, du type une heure = une heure. L'objet (un bien ou un service) est mis à disposition en échange d'un crédit-temps inscrit simultanément à l'actif et au passif de la banque.

Les dispositifs d'échange base temps sont ainsi construits sur l'enregistrement de dettes mutuelles entre les membres. Le solde de leurs bilans est donc en principe toujours nul, mais des bonifications et incitations en crédit-temps peuvent être distribuées par certaines banques de temps. L'unité de compte étant fixe et non manipulable par convention, l'heure d'activité domestique ou communautaire n'est pas sujette à variations : la monnaie-temps ne saurait être inflationniste. Elle n'est pas non plus destinée à être épargnée, sauf rares exceptions (le Fureai Kippu au Japon, un système dont l'unité de compte est une heure de service à une personne âgée, le permet). Elle

⁹⁶ Marx Karl, Grundrisse, La Pléiade T2, p. 307-308

⁹⁷ Blanc Jérôme (2000), *Les monnaies parallèles. Unité et diversité du fait monétaire*, Paris, L'Harmattan.

ne peut donc faire l'objet d'une spéculation financière⁹⁸. Enfin, selon le choix de ses créateurs, une monnaie-temps peut, ou non, avoir un prix mesuré en monnaie nationale, et éventuellement être convertible.

La monnaie n'est pas nécessaire à l'exercice de la réciprocité, car il n'y a pas forcément équivalence entre don et contredon. Le don gratuit est souvent pratiqué par les adhérents d'une banque de temps sous la forme du bénévolat : un service peut être délibérément rendu sans que le fournisseur attende du bénéficiaire un paiement en crédit-temps. On peut même penser que cela a été une condition pour que les banques de temps puissent se développer, mais aussi que c'est là un frein important à leur reproduction et/ou à leur dynamique dans le temps (cf. infra)

Banques de temps, LETS, SEL

L'idée de monnaie temps est apparue aux Etats-Unis au début des années 1980, quand Edgar Cahn dit s'être rendu compte que l'assèchement des budgets sociaux décidé par le gouvernement Reagan rendait nécessaire une autre monnaie, différente. Le concept de monnaie temps (le Timedollar) et de banque de temps était né. A peu près au même moment est apparu le premier Local Exchange Trading System (LETS), créé par Michaël Linton⁹⁹ au Canada, en Colombie britannique. Un LETS est un système organisé par un groupe de personnes appartenant à une petite communauté, qui se mettent d'accord pour échanger des biens et des services entre eux sans argent liquide. La valeur des échanges, mesurée en monnaie officielle, circule d'une personne à l'autre par des comptes qui sont débités et crédités. Ainsi la monnaie utilisée pour valoriser les échanges distingue fondamentalement la banque de temps du LETS : le temps pour la première, la monnaie officielle pour les seconds. Depuis leur apparition, les banques de temps et les LETS se sont développés en parallèle dans un grand nombre de pays.

En France, les systèmes d'échange locaux (SEL) sont apparentés aux LETS : ils échangent des biens et des services. Le premier SEL français a été créé dans l'Ariège en 1994. Mais contrairement aux LETS, les SEL écartent toute référence à la monnaie officielle (l'euro) : les échanges doivent se différencier sans ambiguïté d'une transaction commerciale pour des raisons réglementaires et fiscales. Les SEL utilisent leur propre monnaie équivalente à une monnaie-temps, utilisée pour les échanges de services comme pour les échanges de biens. En revanche, le modèle de fonctionnement des Accorderies, conçues au Québec et qui se développent désormais aussi en France¹⁰⁰, est celui d'une banque de temps.

Les valeurs fondamentales

En lançant le Timedollar, et en observant l'activité des banques de temps, Edgar Cahn a

98 Lorsqu'apparaît sur le compte d'un membre une accumulation excessive de crédit-temps ou de dette-temps vis-vis de la collectivité, des procédures sont généralement prévues pour traiter ces excès et revenir à la normale. Par exemple un système de fonte de la monnaie-temps (qui opère comme un taux d'intérêt négatif) peut être instauré qui incite ses détenteurs à l'utiliser rapidement et qui amenuise régulièrement la valeur en temps des crédits obtenus

99 Linton, Michael (August, 1994). The LETSsystem Design Manual. Landsman Community Services Paper No. 1.3 Version No 1.3 (<http://www.gmlets.u-net.com/design/dm1%5E3.html>)

100 Fare Marie (2009 -2010), « L'Accorderie (Québec) : un dispositif de monnaie sociale singulier ? », Économie et Solidarités, Volume 40, numéro 1-2, p. 2-16 ; (2011), « Monnaies sociales et solidarités nouvelles : le cas de l'Accorderie », Note de l'Institut Veblen pour les réformes économiques, septembre, Paris, FPH.

formulé le concept de « *Core Economy* »¹⁰¹, que l'on pourrait traduire imparfaitement en français par « économie de base » ou « économie fondamentale ». Nous utilisons par la suite le terme anglais. Pour Cahn, la Core Economy est celle de la famille, du voisinage, de la communauté et des droits civils. Cette économie produit l'attention aux enfants, à la famille, aux personnes âgées, le dynamisme et la sécurité du voisinage, la démocratie et les droits civils au sein de la collectivité. Elle est en fait le fondement à partir duquel l'économie de marché s'est développée dans ses deux composantes, privée et publique. Elle représenterait au moins 40 % de l'activité globale (PIB + Core Economy). Elle n'est pas incluse dans les statistiques du PIB (produit intérieur brut). En France, l'INSEE estime le travail dit « domestique » entre 42 et 77 milliards d'heures par an, pour un temps de travail salarié évalué à 38 milliards d'heures¹⁰².

Le paradigme de la Core Economy est celui « *d'un travail non-rémunéré lié au bien-être* », réalisé au sein d'« *espaces communautaires d'échange* », les banques de temps¹⁰³. Celles-ci sont fondées sur les cinq valeurs fondamentales énoncées par Edgar Cahn :

Ressources : chaque être humain est une ressource.

Redéfinir le travail : certaines activités n'ont pas de prix et doivent être reconnues et récompensées.

Réciprocité : l'aide est plus efficace quand elle se fait dans les deux sens.

Communauté : nous sommes plus forts ensemble que chacun isolément.

Respect : chaque être humain est important.

Bien que les SEL se situent dans la lignée des LETS, leurs buts sont en accord avec les valeurs formulées par Cahn pour les banques de temps. La charte des SEL, qui est l'élément central de leur identité, exprime une volonté de « vivre autrement » en affirmant l'importance du lien (« *plus important que le bien* »), de l'échange sans référence au système marchand, du partage, de la solidarité et du respect de chacun, de pratiques démocratiques, de la conscience de l'impact humain sur l'environnement¹⁰⁴.

Les freins

Au départ, réaliser des échanges en mesurant la valeur de l'objet à l'aide du temps au lieu d'une monnaie officielle a suscité des réactions de défense de la part d'acteurs de l'économie de marché : parmi les griefs, la concurrence déloyale, le travail dissimulé, le travail bradé, l'évasion fiscale. Mais les échanges intervenant à l'intérieur de la Core Economy, donc en dehors de l'économie marchande, peuvent-ils être soumis aux mêmes règles que celles encadrant cette dernière, sans être immédiatement étouffés dans l'œuf ? Cela a conduit à la formulation de règles spécifiques, variables selon les pays, régissant ce type d'échanges.

Ainsi, aux Etats-Unis, l'IRS (Internal Revenue Service) a mis des conditions à l'exemption de taxes dont bénéficie le Time Dollar : une heure = une heure sans considération de l'objet de l'échange, des échanges non-contractuels, un but non-

101 Cahn Edgar (2006), *Priceless money: Banking Time for Changing Times*, Timebanks USA Washington, 27p

102 INSEE Première, N° 1423 - Novembre 2012

103 Del Moral Lucia (2013), *Espacios comunitarios de intercambio, bien-estar y sostenibilidad de la vida*, Tesis doctoral, Universidad de Sevilla

104 Sélidaire, selidaire.org/spip/-La-Charte-Esprit-du-SEL-

commercial¹⁰⁵. En France, les conditions d'exemption de l'impôt sur le revenu et de la TVA pour les échanges au sein d'un SEL ont été précisées par un arrêt de la Cour d'Appel de Toulouse¹⁰⁶. Suivant cette jurisprudence, le service objet de l'échange doit être apporté de manière occasionnelle et spontanée, en dehors de toute rémunération et de toute contrainte. C'est pour cela que les Accorderies et les SEL interdisent aux participants professionnels la réalisation d'un échange en temps dans leur champ de compétences professionnelles. En Finlande, en Suède et au Danemark, le développement des banques de temps est en revanche freiné par une politique fiscale fondée sur une assiette de taxation très large¹⁰⁷. En Belgique et en Italie, la tolérance fiscale est plus grande. Un groupement de maraîchers de Wallonie a obtenu qu'un pourcentage du prix d'un panier de légumes soit payé en monnaie-temps, le Minuto. Cette monnaie-temps se singularise, puisque l'usage en est proposé à des utilisateurs professionnels¹⁰⁸.

Un autre frein au développement des banques de temps est qu'elles nécessitent un apport extérieur minimum de ressources pour assurer le fonctionnement de l'organisation (bénévolat, subventions et aides publique, dons de fondations privées). Ceci peut expliquer d'un côté leur développement limité en termes de territoires couverts et populations participantes, de l'autre les projets d'élargissement de leur action en tant que nouveau paradigme de politique sociale et de démocratie participative.

Les banques de temps dans le monde

Il n'existe pas d'étude mesurant précisément la diffusion des banques de temps à travers le monde. Les annuaires d'associations de banques de temps donnent des chiffres qui doivent être considérés avec précaution, car les banques de temps sont souvent petites, elles sont nombreuses à fonctionner au ralenti¹⁰⁹. Elles peuvent aussi être recensées plusieurs fois, et il n'est pas certain que les informations enregistrées soient à jour. A titre d'exemple, si Sélidaire¹¹⁰ recense dans sa base de données plus de 480 SEL en France, ce sont seulement 272 SEL qui ont payé leur cotisation en 2013. Enfin certains LETS utilisent une monnaie temps, mais on n'en connaît pas le nombre, alors qu'ils sont nombreux en Allemagne (Tauschringen)¹¹¹. Il y aurait 1500 LETS dans 39 pays¹¹². Le tableau qui suit recense près de 2500 organisations utilisant une monnaie temps pour une sélection de pays. Mais pour Jérôme Blanc, le nombre réel serait inférieur et pourrait se situer entre 1500 et 2000.

Allemagne	400	batt-online.de/
Australie	48	timebanking.com.au/
Espagne	340	bdtonline.org

105 //mketimeexchange.org/are-time-dollars-taxable/

106 Cour d'Appel de Toulouse n°98-00166 du 17 septembre 1998. Voir Guichachoua Hervé, (2013) *La frontière entre l'activité professionnelle et le bénévolat*, Le Droit Ouvrier, n°777, Avril 2013

107 Van Der Wekken Ruby (2014), Villarceaux Monetary Forum, Institut Veblen, June 2014, [//stadinaikapankki.wordpress.com/in-english/helsinki-timebanks-abc/](http://stadinaikapankki.wordpress.com/in-english/helsinki-timebanks-abc/)

108 Dombret Laurent (2014), Villarceaux Monetary Forum, Institut Veblen, June 2014, minuto.be

109 Aux USA, sur les 451 banques de temps enregistrées par Timebanks.org aux USA, seules une cinquantaine ont enregistré au moins un échange au cours des 7 derniers jours.

110 Sélidaire est une association dont l'objet est la promotion des SEL, l'échange d'information et la solidarité entre les SEL. Voir www.selidaire.org/

111 Voir www.tauschringportal.de et www.tauschringadressen.de/

112 Voir www.lets-linkup.com/

France	480+ 15	http://selidaire.org/ accorderie.fr/
Italie	430	associazionenazionalebdt.it
Nouvelle Zélande	27	community.timebanks.org/
Portugal	28	bancodetempo.net/pt
UK	300+	timebanking.org , spiceuk.com
USA	700+	timebanks.org , hourworld.org

Le développement des banques de temps

Le développement des banques de temps s'accélère en fonction des événements politiques et économiques traversés. Dans les années Reagan et Thatcher (décennie 1980), c'était la réduction des programmes sociaux. Dans les années 1990, la libéralisation de la finance partout dans le monde. La crise de 2008 a ouvert de nouveaux espaces, en particulier dans les pays (comme l'Espagne, l'Italie, la Grèce) dont la population a été la plus durement frappée¹¹³.

Les banques de temps parviennent à attirer des personnes non impliquées dans le bénévolat traditionnel, souvent pour se réinsérer socialement. Au Royaume-Uni, 58 % des participants à une banque de temps ont un revenu inférieur à 10 000 livres contre seulement 16 % dans les organisations charitables traditionnelles, 72 % sont en dehors de l'emploi formel, contre 40 %¹¹⁴. En France, une étude montre que les membres des Accorderies sont majoritairement (74 %) des femmes, 57 % des accordeurs ont plus de 45 ans (la part des plus de 56 ans a tendance à diminuer). Près de la moitié vivent seul, 31 % sont en couples, et 11 % sont des familles monoparentales. 52 % vivent avec moins de 20 000 € par an. 36 % sont salariés, 25 % retraités et 22 % sans emploi¹¹⁵.

Jean-Michel Servet observe dans le mouvement français des SEL un éloignement de l'utopie, un accroissement du nombre de Sélistes non militants et leur vieillissement. Il se demande même « *si l'idéologie néolibérale du marché, qui privilégie l'individuel au détriment du collectif qui est nié, n'est pas parvenue à s'immiscer subrepticement à l'intérieur même des groupes locaux d'échange* »¹¹⁶. Un exemple de cette évolution peut être trouvé au Royaume-Uni avec le projet Spice : même si les idées d'Edgar Cahn sont réaffirmées, les offres sont largement tournées vers la convivialité et les activités ludiques, et souvent onéreuses¹¹⁷. Une entreprise commerciale comme Timerepublik, basée en Suisse, propose un réseau d'échange mondial qui ne fait référence ni à un projet ni à une utopie pour mobiliser les internautes.

Les systèmes de gestion de monnaies temps

Du fait que les monnaies-temps sont presque toujours scripturales, un système

113 Gisbert Quero Julio (2010), *Vivir sin empleo*, Los Libros Del Lince

114 NEF, 2002. *The Time of Our Lives*

115 *Etude technique sur les Accorderies de 2011 à 2013*, information aimablement communiquée par Zoé Renaut-Revoire

116 Servet Jean-Michel (2012), *Quelques réflexions sur l'évolution des SELs entre 1998 et 2012. De l'utopie volontariste de la corne d'abondance à l'affirmation « qu'une heure égale soixante minutes »*, Rencontres annuelles nationales Intersel, Poisy, 28/08/2012

117 Spice. Voir justaddspice.org/our-work.html

informatique est indispensable pour en faire usage. Les utilisateurs d'une banque de temps ouvrent des comptes ; l'outil informatique assure la gestion de ces comptes et l'enregistrement des échanges. L'inventaire des principaux systèmes, présenté ici, ne doit pas être considéré comme exhaustif.

Community Forge	Community Forge	Suisse	520 communautés (2012)	Non profit	USA, Suisse, France, Belgique
	communityforge.net/				
	<i>Distribuer des logiciels libres et open-source pour gérer des monnaies complémentaires et fournir des sites internet hébergés ou non.</i>				
	Tim Anderson, Matthew Slater, Shawn Berlin, Danielle Warynski, Dr Jem Bendell				
Timeline	Timebanking	UK	291 BdT	Non profit	UK
	www.timebanking.org/				
	<i>Promotion de la co-production et support des banques de temps : création de nouvelles banques de temps, formation et partage des bonnes pratiques, services aux adhérents, logiciel dédié pour l'utilisation et la coordination des banques de temps.</i>				
	Sarah Bird, Martin Simon, Nicki Baker, Ian Toplis, Kaaren Morris, Alexis Karlin				
Community Weaver 3.0	Timebanks.org	USA	461 BdT dont 50 actives	Non profit	USA, Canada, NZ
	timebanks.org				
	<i>Nourrir et étendre le mouvement Timebanking qui promeut l'égalité et veut bâtir des économies d'entraide pour les communautés par l'échange inclusif de temps et de talents.</i>				
	Edgar Cahn, Irvin Dallas, Badi Foster, Christine Gray, Sheryl Walton, Curtis Watkins, Polly Wiessner				
Community exchange	Community Exchange Systems	Afrique du sud	713 BdT (13 en France)	Non profit	Afrique du Sud, Espagne, USA, Finlande, Australie
	community-exchange.org/				
	<i>Système donnant à ses utilisateurs les moyens d'échanger des biens et des services sans argent, au sein d'une communauté ou à distance</i>				
	Tim Jenkin, Don Northcott, Dawn Pilatowicz, Ken Mee				
Séliweb	Association Connex	France	53 SEL	Non profit	France
	www.seliweb.org				
	<i>Séliweb est un logiciel de gestion d'un SEL sur internet.</i>				
	Philippe Le Duigou, Samir Chala, Frédéric Mathy, Pit Marsick, Arnaud Yonne				
Cyclos	STRO	Pays-Bas	370 communautés	Non profit	Diffusion sur les 5 continents
	cyclos.org/				

	<i>Faire de la monnaie un instrument pour le développement qualitatif et humain, plutôt qu'un mécanisme qui provoque des dégâts de l'environnement et empêche les pauvres d'optimiser leurs capacités.</i>				
Time'nTalent	hOurworld	USA	228 communautés	Non profit	USA, UK
	hourworld.org				
	<i>Nous sommes des architectes sociaux qui pensons que les personnes sont la vraie richesse du monde, car leurs talents peuvent bénéficier à tous. Nos racines sont les principes de simplicité et d'abondance, et la joie de donner et de recevoir.</i>				
	Linda Hogan, Stephen Beckett, Terry Daniels				

Il existe bien d'autres systèmes de gestion de monnaie temps, par exemple : Communitats (Espagne, 38 BdT) ; Cronobank (Espagne, 28 BdT) ; LIMS (Belgique, 46 LETS) ; Obelio (Allemagne, 15 LETS) ; Tauschen Ohne Geld (Allemagne, 68 Tauschrings) ; TimeOverflow (Espagne, 22 BdT).

Perspectives

Au XXI^{ème} siècle, l'incapacité à trouver des réponses adaptées à des questions économiques, sociales, environnementales et politiques essentielles, manifeste partout dans le monde, semble mener à un consensus sur la nécessité de changer l'attention que nous portons aux biens communs. Ce changement met le territoire, les collectivités et les personnes au centre des processus de décision politique et démocratique¹¹⁸. Comme l'écrit Edgar Cahn, « aucune société n'a l'argent pour acheter, aux prix du marché, ce qui est nécessaire pour élever un enfant, disposer d'un voisinage sûr, prendre soin des gens âgés, faire fonctionner la démocratie ou réduire les injustices systémiques ... la seule manière de résoudre les problèmes sociaux de la planète est de faire appel aux gens eux-mêmes, aujourd'hui classés comme clients et consommateurs, et de les convertir en co-producteurs, partenaires et reconstruteurs de la Core Economy »¹¹⁹. Ce nouveau paradigme chemine peu à peu dans les esprits : il est significatif que des consultants aussi investis dans le développement de l'économie marchande que ceux du cabinet McKinsey reconnaissent que la prospérité des sociétés humaines ne peut plus être mesurée uniquement par des indicateurs monétaires. « La prospérité d'une société est une accumulation de solutions à des problèmes humains »¹²⁰.

Les monnaies-temps et les banques de temps sont en situation d'apporter ces réponses, en restant enracinées dans les valeurs qui ont conduit à leur développement. Déjà, les Accorderies se sont donné pour ambition de réunir des personnes volontaires dans des groupes, certes dans un but de solidarité et d'inclusion sociale, mais sans exercer

118 Angeon V., Caron P., Lardon S., 2006, *Des liens sociaux à la construction d'un développement territorial durable: quel rôle de la proximité dans ce processus ?*, Développement durable et territoires, Dossier 7, 17 juillet 2006, developpementdurable.revues.org/2851

119 Cahn E (2007), *It's the core economy stupid: an open letter to the non-profit community*, in The new wealth of time, NEF London, Nov.2008)

120 Beinhocker Eric and Hanauer Nick, 2014, *Redefining Capitalism*, McKinsey Quarterly, September, www.mckinsey.com/Insights/Corporate_Social_Responsibility/Redefining_capitalism?/

d'influence ni sur le choix des actions à mener, ni sur la manière de les conduire. Il s'agit d'augmenter le « pouvoir d'agir » dans une démarche « bottom-up », en droite ligne de « l'utopie de co-production ». En restant dans le périmètre de la Core Economy et en continuant à s'interdire la convertibilité entre monnaie-temps et monnaie commerciale, les banques de temps ont un champ potentiel large de développement, au service du bien-être des gens et des collectivités. Mais pour cela elles doivent réduire leur dépendance paradoxale vis-à-vis du travail bénévole ou de sources de financement extérieur tant publiques que privées. L'enjeu essentiel ici est une nouvelle articulation entre deux sphères de valeurs et d'échange social hétérogènes. Il faut aller dans le sens de la complémentarité entre ces sphères, tout en rééquilibrant leur rapport en faveur de la Core Economy. C'est la condition d'un développement durable au plan écologique, et socialement et démocratiquement soutenable.

On ne doit donc pas s'étonner que certains chercheurs qui remettent en cause la réduction de l'économie à une économie de marché pensée comme autosuffisante, voient dans les banques de temps et la monnaie-temps des outils potentiellement puissants pour trouver des pistes de sortie de la crise économique, écologique et politique actuelle. Deux perspectives peuvent être ici évoquées qui s'attachent à redéfinir les relations entre l'économie de marché et l'économie réciproitaire des banques de temps, en mobilisant les qualités spécifiques de ces dernières en termes de protection sociale et de démocratie.

Protection sociale et démocratisation de l'action publique

La première perspective est celle tracée par le projet tunisien « Vie digne pour tous ». Pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage structurel, notamment celui des jeunes diplômés, ce programme met au cœur de son dispositif une banque de temps (la monnaie-temps est le Nabta) fonctionnant à l'échelle nationale, mais décentralisée au niveau des régions¹²¹. Ce projet, issu de la société civile, conçu en 2013, gouverné par des associations fédérées au sein d'un Institut de la citoyenneté (IdeC) et soutenu par la présidence de la république, est en cours d'implémentation.

121 Kaabi Lotfi (2013), *Vie digne pour tous*, septembre, Tunis, IdeC

Rejeton de la « révolution du jasmin », le programme tunisien montre que les services aux citoyens, qui souffrent de pénuries de personnel du fait de la crise des finances publiques, peuvent être ressourcés à une échelle nationale de manière efficace par une banque de temps et la co-production de services publics et sociaux que celle-ci permet. On sait en effet que plus il y a de coopération dans la conception et dans la réalisation d'une action publique, plus celle-ci est efficace¹²². La Nabtabank est conçue pour permettre que des hommes et des femmes

Le projet tunisien « Vie digne pour tous » présente deux caractéristiques principales :

la banque de temps se développe de concert avec une réduction de la pauvreté, qui va de pair avec le développement des échanges mutuels de services au sein de la population locale et entre celle-ci et la banque de temps. Les animateurs gestionnaires, anciens chômeurs diplômés sélectionnés et formés spécifiquement, sont eux-mêmes pour une partie substantielle rémunérés en monnaie-temps ;

le caractère hybride du dispositif monétaire (banque de temps) et financier (fonds de garantie) permet à la monnaie-temps, dont l'heure est tarifée en relation avec le salaire médian, de circuler également dans certaines limites dans la sphère des échanges commerciaux, et de financer de l'investissement, sans compter qu'elle peut aussi alimenter le circuit des finances publiques.

L'institution de la NabtaBank et du système politique et financier dans laquelle elle s'insère répond concrètement ainsi à la question du comment un système de monnaie-temps peut alimenter des budgets ou apporter du pouvoir d'achat permettant d'accéder à des biens et services qui requièrent aujourd'hui des dollars, des euros, des yens ou des dinars.

qui ne peuvent pas (ou plus) travailler dans l'économie de marché, alors qu'ils ont des talents et qu'ils voudraient les utiliser, puissent couvrir les besoins sociaux non solvables délaissés par le marché. N'a-t-on pas là le prototype d'un nouveau paradigme de protection sociale allant de pair avec une démocratisation de l'action publique ?

Elargir la sphère de la citoyenneté active

Cette perspective peut être prolongée en mettant cette fois l'accent moins sur la protection sociale assurée par les banques de temps, et plus sur le caractère intrinsèquement démocratique des échanges de temps à la parité entre individus, comme dans le vote une voix égale une voix. La monnaie-temps apparaît comme un levier singulièrement puissant pour développer la démocratie participative et ressourcer en main d'œuvre la production de services collectifs par la puissance publique. Le principe de reconnaissance de la valeur de l'activité fondée sur la réciprocité et financée par les banques de temps se confond avec le principe d'égalité démocratique "un humain, une voix".

Il semble donc légitime de s'inspirer des modalités de développement des monnaies-temps privées pour faire reconnaître la valeur de l'activité politique et de service public citoyen. Les activités publiques sont essentiellement des activités de services et notamment de services à la personne (éducation, santé, sécurité) ainsi que des activités de délibération, de négociation, d'étude, de prise de décision, dont le contenu cognitif immatériel est fort. Elles se rapprochent des activités des banques de temps privées, où de la même façon sont échangés essentiellement des services à la personne et des services collectifs et associatifs, et où les heures d'activité sont aussi valorisées

122 Ministère flamand de l'énergie, de la ville et de l'économie sociale, 2014, *Monnaie complémentaire, manuel pour les collectivités locales et les associations*, traduction de Handboek gemeenschapsmunten voor lokale besturen en organisaties thuisindestad.be/, TempOh, Paris

uniformément sur une base démocratique.

Dans le contexte économique et politique actuel des démocraties occidentales, on observe simultanément une réduction massive et très mal répartie du temps de travail, illustrée par des taux de chômage et d'inactivité très élevés, et une sous-production de services publics et sociaux. Par ailleurs, du fait du caractère purement représentatif de la démocratie, l'activité politique est monopolisée par une petite élite, ce qui nuit à la délibération politique, à la transparence de l'administration et à la rationalité de la prise de décision. La philosophie des banques de temps suggère de faire se rencontrer ces deux manques pour en faire un plus pour la démocratie. En effet, pourquoi ne pas mobiliser le temps de travail économisé dans l'économie de marché pour le réinvestir dans l'activité administrative et l'action politique ? On élargirait ainsi la sphère de la citoyenneté active et on créerait de nouvelles formes de service civil. Conformément à l'esprit des banques de temps, il suffirait pour cela de développer une fiscalité en heures d'activité politico-administrative monétisée par une banque de temps (succursale du Trésor public). Celle-ci émettrait des crédits-temps en contrepartie de ces heures d'activité, crédits avec lesquels chaque citoyen actif pourrait compenser à due concurrence sa charge fiscale, selon le tarif en monnaie nationale de l'heure d'activité citoyenne.

Le dispositif pourrait être le suivant : sur la base du temps d'activité politico-administrative global des citoyens, la puissance publique émettrait une monnaie-temps dotée d'un pouvoir libérateur de l'impôt. La monnaie-temps serait distribuée aux citoyens actifs de façon uniforme - à un tarif unique - en contrepartie de leurs heures d'activité politique. Ceux-ci pourraient s'en servir pour payer leurs impôts. Ou alors l'utiliser dans l'économie de marché moyennant certaines limites et des marquages incitatifs à des comportements civiquement responsables, tant au plan écologique que social. Il est possible de montrer que ce type de dispositif aurait des effets économiques et sociaux positifs quoique différenciés selon le tarif choisi de l'heure d'activité citoyenne : redistribution des revenus en faveur des citoyens les plus défavorisés dans l'économie marchande, renforcement de la participation démocratique, développement possible de réseaux commerciaux labellisés écoresponsables et d'un secteur économique réciproitaire, et, *last but not least*, réduction de l'endettement public¹²³.

Remerciements à Jérôme Blanc, Marie Fare et Bernard Billaudot pour leurs commentaires et suggestions.

123 Théret Bruno, 2011, *Une nouvelle économie politique de la prospérité : de la démocratie formelle à la citoyenneté participative*, Conférence au Collège Belgique, Bruxelles, 17 novembre, <http://www.humandee.org/spip.php?article169> ; 2012, « Réduction du temps de travail, démocratie participative et monnaie-temps », *Note de l'Institut Veblen pour les réformes économiques*, décembre, Paris, FPH

LES SELS EN 2014 EN FRANCE : RESULTATS ET ANALYSES DE DEUX ENQUETES NATIONALES ET LEURS UTILISATEURS (DAVID MARGUERIT ET HELENE PRIVAT)

Un système d'échange local (SEL) est une association, de fait ou de droit, dont les membres, appelés sélites, échangent des biens, des services et des savoirs. La valeur de ces échanges est évaluée à l'aide d'une unité de compte scriptural propre¹²⁴. Pour leurs partisans, ces associations proposent une alternative au système économique dominant jugé comme générateur de nombreuses inégalités et éloigné des valeurs humaines.

C'est en 1983 à Vancouver, Canada, qu'est né le premier *Local Exchange Trading Système* (LETS). Cette organisation, apparue dans un contexte de crise économique et de chômage élevé, avait pour objectif de redynamiser l'activité économique locale en favorisant la création d'emploi afin de lutter contre le chômage et la pauvreté. On parle alors de structure à dominante marchande puisqu'il s'agit de « reproduire à un niveau local une organisation par le marché en créant une monnaie *ad hoc* »¹²⁵ et d'accepter, en général, la convertibilité de cette monnaie avec celle nationale. Dans ce cas de figure, les participants sont à la fois des particuliers et des entreprises.

Il faut attendre 1994 et la création du SEL¹²⁶ de l'Ariège, dans les Pyrénées, pour voir ce type d'association émerger en France. Les SEL français, au départ à dominante marchande, ont progressivement évolué pour devenir à dominante réciprocitaire¹²⁷. Autrement dit, cette nouvelle forme de SEL met l'objectif de lutte contre la pauvreté au second plan derrière la création de liens sociaux. Ces SEL se destinent principalement aux particuliers et leurs monnaies internes ne sont pas convertibles avec la monnaie nationale.

Cette contribution a pour vocation de présenter et d'analyser les résultats de deux enquêtes réalisées au premier semestre 2014 auprès des SEL de France et de leurs membres¹²⁸. Ainsi, cette note fait suite aux deux précédents travaux du même type de 1998¹²⁹ et 2004¹³⁰, et propose un tour d'horizon des SEL vingt ans après leur création.

124 L'unité de compte est propre à chaque association (le clou, le grain de SEL, la fleur...) et circule sous forme d'écriture de compte. On peut également parler de monnaie de SEL.

125 Blanc J., Ferraton C. et Malandrin G. (2003), « Les Systèmes d'Échange Local », *Hermès*, n°36, pp.91-99

126 La dénomination SEL est la déclinaison française des LETS.

127 Gerardin H. et Poirot J. (2014), « Entrepreneuriat et éthique au sein des systèmes d'échange local », *XXXème Journées du développement de l'association Tiers-Monde*.

128 Une enquête auprès des SEL de David Marguerit pour France Stratégie et une autre auprès des sélites d'Hélène Privat [Privat H. (en cours), *Étude des motivations au sélisme : dimensionnement, antécédents et influence sur la pratique sélite*, Thèse de doctorat en Sciences de gestion, sous la direction du Pr. Bertrand Urien et du Dr. Hélène Cherrier, Université de Bretagne Occidentale, Brest.]

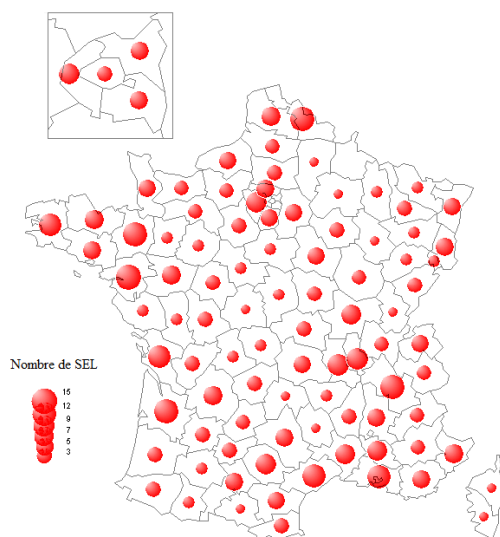
129 Laacher S. (2003), « Les SEL, une utopie anticapitaliste en pratique », Paris : La Dispute, coll. « comptoir de la politique », 171 p.

130 Lenzi C. (2006), « L'enquête nationale sur les systèmes d'échanges locaux (SEL) en 2004 : éléments d'analyse », in Blanc J. (dir.), « Exclusion et liens financiers : Monnaies Sociales, Rapport 2005-2006 », *Paris Économica*, 547 p.

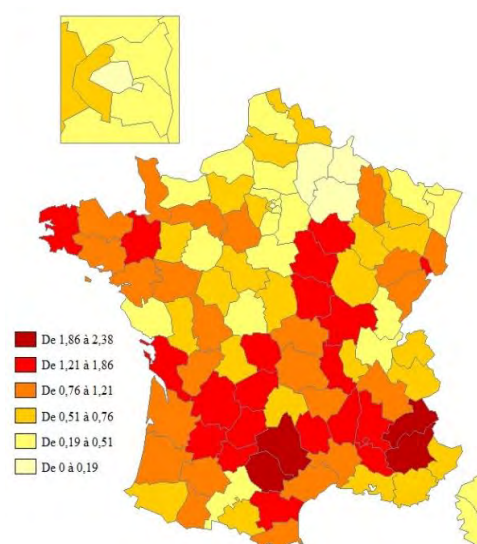
Les SEL se développent dans les zones urbaines composées par la classe moyenne inférieure

D'après l'annuaire de SEL'idaire¹³¹, la France comptait 472 SEL en 2012 (carte 1). Ils sont principalement localisés autour du bassin méditerranéen, en Bretagne, dans la région Rhône Alpes, dans l'extrême nord et dans les départements entourant l'estuaire de la Gironde. Le département de la Loire-Atlantique comprend le plus de SEL (15 SEL), suivi par l'Isère (14 SEL) et le Nord (14 SEL). Rapporté au nombre d'habitants, on constate que la densité de SEL est plus forte dans la moitié sud de la France, où le nombre d'habitant au kilomètre carré est le plus faible, et en Bretagne (carte 2).

Carte 1 : Nombre de SEL par département en 2012



Carte 2 : Nombre de SEL pour 100 000 habitants



Source: Données SEL'idaire, traitement des auteurs.

Source : Données SEL'idaire, traitement des auteurs.

Si les premiers SEL sont nés dans des régions rurales, ils sont, en 2012, davantage implantés dans des communes urbaines que rurales¹³². En effet, près de 79 % des SEL se situent dans une commune urbaine, alors que ces communes n'atteignent que 20 % à l'échelle nationale. Ce constat montre une urbanisation des SEL durant ces dix dernières années, puisque seule une faible majorité de SEL (51 %) se situaient en zone urbaine en 2004¹³³. Le développement des SEL dans les communes urbaines peut être

¹³¹ SEL'idaire est une association qui promeut et diffuse des informations sur les SEL afin de favoriser leur création et leur développement, ainsi que la communication entre eux. L'annuaire utilisé a été mise à jour en juin 2012.

¹³² Nous avons retenu ici la définition de l'INSEE : on appelle unité urbaine une commune ou un ensemble de communes présentant une zone de bâtie continu (pas de coupure de plus de 200 mètres entre deux constructions) qui compte au moins 2 000 habitants.

¹³³ Lenzi C. (2006), *op. cit.*

le fruit d'un anonymat souvent plus fort dans ces zones¹³⁴. Par ailleurs, les régions rurales possèdent déjà des réseaux d'échange et d'entraide informels annihilant la nécessité de développer des SEL. Enfin, il semblerait que les SEL situés dans les zones rurales soient composés en grande partie de néoruraux¹³⁵.

En 2012, les SEL se situaient dans des communes où le taux de chômage¹³⁶ était en moyenne plus élevé qu'au niveau national (8,5 % contre 6,9 %) et où le revenu fiscal¹³⁷ médian par unité de consommation était légèrement plus faible (18 204 euros contre 18 402 euros). Bien que les sélistes n'appartiennent pas forcément à la même ville que le SEL¹³⁸, il semble que les SEL se développent dans des zones où l'exclusion sociale est davantage présente. Cela confirme l'idée que les SEL français sont surtout réciprocitaires.

Une analyse « toute chose égale par ailleurs » permettant de tenir compte de chacun des effets pris séparément confirme certains des résultats précédents¹³⁹. Il en ressort que la probabilité pour une commune d'avoir un SEL augmente avec la taille de la population et le fait d'être définie comme urbaine. Comme pressentie en 1998¹⁴⁰, cette probabilité est également plus forte lorsque la part des professions intermédiaires et celle des cadres et professions intellectuelles supérieures augmentent. À l'inverse, elle diminue à mesure que le revenu fiscal médian par unité de consommation et que la part des hommes dans la population croît. Le taux de chômage ne présente pas d'effet significatif. Ces éléments confirment que les sélistes font partie de la classe moyenne inférieure qui est socialement intégrée et qui ne connaît pas de stress financier même si son niveau de vie n'est pas très élevé¹⁴¹ (voir *infra*).

Les Systèmes d'Échange Locaux et leur fonctionnement

Concernant l'enquête sur les SEL et leur fonctionnement, les 472 SEL inscrits dans l'annuaire de SEL'idaire ont été contactés par courriel afin de leur soumettre un questionnaire en ligne. Parmi les 92 SEL qui ont répondu, soit un taux de réponse de 20 %, environ 90 % ont entièrement rempli le questionnaire. S'il n'est pas possible d'affirmer la parfaite représentativité des résultats, celle-ci est très satisfaisante à la vue de la variété des SEL répondants et des caractéristiques des communes auxquelles ils

134 *Ibid.*

135 Didier J. (2010a), « Système d'échange local (SEL), Une monnaie pour les bobos ? », *Réseau Financement Alternatif*

136 Le taux de chômage est calculé en divisant le nombre de demandeurs d'emplois (catégories ABC) inscrit à Pôle emploi par la population de 15 ans ou plus. Il s'agit des données de 2011.

137 Le revenu fiscal correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Il comprend ainsi les revenus d'activités salariées, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), les revenus d'activités non salariées, certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors RSA et autres prestations sociales). Il s'agit des données de 2011.

138 Certains sélistes peuvent venir des villes environnantes du SEL auquel ils appartiennent.

139 Différents modèles logit avec les variables suivantes ont été testés : taille de la population, taux de chômage, commune urbaine, part des hommes, revenu fiscal médian par unité de consommation, part de la population par tranche d'âge et par catégories socioprofessionnelles.

140 Laacher S. (2003), *op. cit.*

141 Blanc J. (2006), « Introduction générale. Les monnaies sociales : un outil et ses limites », in Blanc J. (dir.), « Exclusion et liens financiers : Monnaies Sociales, Rapport 2005-2006 », Paris *Économica*, 547p.

appartiennent¹⁴².

Les SEL veulent créer du lien social

Bien que les SEL poursuivent plusieurs objectifs, ils se constituent avant tout dans l'optique de créer du lien social et de tisser des relations entre les citoyens. Selon eux, la France connaît un déficit grandissant de lien social entre ses citoyens, et leurs structures permettent de lutter contre cela en générant des situations favorisant les rencontres à travers des échanges. Les SEL évoquent également, mais dans une moindre mesure, l'objectif de créer de l'entraide et de la solidarité entre les sélistes. Ils voient à travers les SEL, une manière de venir en aide aux personnes qui sont dans le besoin. Enfin, certains SEL expriment la volonté de proposer un système alternatif au modèle économique dominant qui se caractérise par une impersonnalisation des relations et une consommation excessive de bien.

Plusieurs valeurs, comme les principes d'égalité et d'entraide, sont liées à ces objectifs et font partie intégrante des SEL. Ils fondent également leurs activités sur la solidarité, la confiance et le partage entre les membres.

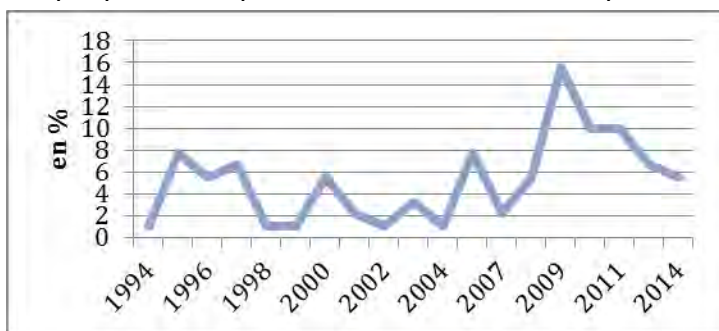
A l'initiative de citoyens, les SEL apparaissent en période d'instabilité sociale

L'étude de la fréquence de création des SEL montre qu'il existe deux périodes d'expansion (graphique 1). La première a lieu entre 1995 et 1997 et fait très probablement suite à la période d'instabilité sociale qui s'est traduite par les mouvements de 1995 et par un taux de chômage supérieur à 10 %. De plus, les SEL venaient tout juste d'apparaître en France et ont suscité une certaine curiosité des médias entraînant un engouement pour ce type de modèle alternatif¹⁴³. Il faut ensuite attendre 2008, et plus particulièrement 2009, pour voir le nombre de créations de SEL progresser vigoureusement et rester à un niveau relativement élevé jusqu'en 2014. Cette nouvelle période d'expansion s'explique sans doute par l'ampleur de la crise économique et de ses effets sur la population française. En effet, les SEL apparaissent comme un moyen de maintenir le niveau de vie de ses membres et comme une alternative à un modèle socioéconomique dont les Français semblent douter de plus en plus. Par ailleurs, les SEL ont été davantage médiatisés ces dernières années et ont multiplié les actions de communication (présence sur des salons, animations en mairie...).

142 Il est possible que l'enquête surreprésente légèrement les SEL importants en taille en raison d'une mobilisation plus facile de ces membres et de leurs informations. Par ailleurs, les SEL répondants se trouvent légèrement plus fréquemment en milieu urbain que pour l'ensemble des SEL (86 % contre 79 %), mais ne présentent pas de différences significatives en matière de revenu fiscal médian par unité de consommation de la commune (18 396 euros contre 18 204 euros) et de taux de chômage (8,7 % contre 8,4 %).

143 Lenzi C. (2006), *op. cit.*

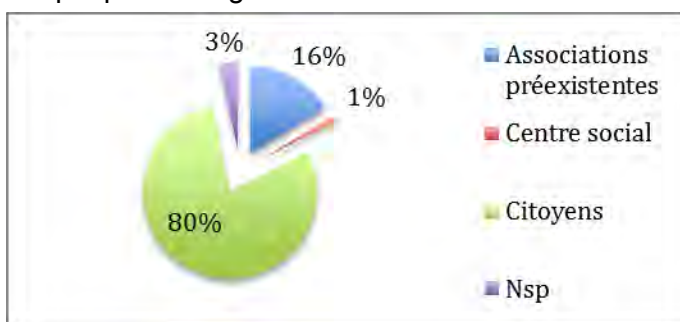
Graphique 1 : Fréquence de création des SEL par année



Lecture : 15,5 % des SEL qui ont répondu à l'enquête ont été créés en 2009.

Un grand nombre de SEL sont l'œuvre d'initiatives citoyennes (80 %) sans structures préexistantes (graphique 2). Ce mode de création semble d'ailleurs avoir progressé au fil des années puisqu'il n'atteignait que 64 % en 2004¹⁴⁴. Tel qu'avancé dans les enquêtes de 1998 et 2004, cela marque la volonté des sélistes d'avoir une certaine indépendance vis-à-vis de structures déjà existantes pouvant avoir des liens avec le pouvoir politique ou les institutions publiques.

Graphique 2 : Origine de la création des SEL



Lecture : 80 % des SEL déclarent avoir été créé par l'initiative de citoyens.

Environ 90 % des SEL ont un statut juridique d'association de 1901 et sont déclarés auprès de la préfecture. Cela marque une forte progression par rapport à la situation de 2004 où seulement 71 % des SEL étaient déclarés¹⁴⁵. Par ailleurs, on constate que les SEL non déclarés sont en moyenne légèrement plus anciens (9,5 ans) que ceux déclarés (8,5 ans). Deux explications peuvent être à l'origine de cette différence. Tout d'abord, les premiers SEL avaient peut-être une volonté plus forte de se démarquer des institutions publiques et ne voulaient donc pas se déclarer auprès d'elles. Deuxièmement, il est possible que la recherche de formes inédites d'animation (comité d'animation et de gestion, bureau avec assemblée mensuelle souveraine en démocratie participative, participation au CA volontaire...) ait été, dans un premier temps, difficilement comprise par les préfectures rejetant ainsi les demandes de statuts

¹⁴⁴ Ibid.

¹⁴⁵ Ibid.

d'association de 1901. En effet, bien qu'il soit possible de déclarer une association de 1901 avec un fonctionnement collégial, un certain nombre de SEL ont fait part de leur difficulté à le faire auprès des préfectures.

Le nombre d'adhérents est une question importante pour les SEL. Ils craignent qu'en atteignant un nombre trop important de participants, ils s'éloignent de leurs valeurs initiales. Il n'est donc pas rare de voir un SEL se scinder en deux lorsque sa taille devient critique. De plus, un certain nombre de SEL se plaignent de faire face à un *turn-over* élevé de la part de leurs adhérents compliquant ainsi le fonctionnement de la structure. En 2014, Les SEL comptent en moyenne 74 adhérents. Toutefois, ce chiffre varie fortement selon que le SEL est établi dans une commune rurale (40 adhérents en moyenne) ou urbaine (79 adhérents). Ainsi, d'après la répartition géographique des SEL (voir supra), le nombre de sélistes au niveau national se situe entre 30 000 et 35 000.

Les SEL ont un budget assez faible et optent davantage pour une comptabilité centralisée

Les SEL déclarent en 2014 un budget annuel médian de 350 euros. Toutefois, il existe de fortes disparités puisque certains déclarent avoir un budget supérieur à 1 000 euros (au maximum 3 000 euros), alors que d'autres avancent qu'ils n'ont pas de ressources financières. Il apparaît également que le budget des SEL dépend fortement du nombre d'adhérents : plus celui-ci est important et plus le budget est élevé¹⁴⁶. La faiblesse des budgets s'explique par des coûts d'organisation souvent limités. En effet, le fonctionnement des SEL repose presque exclusivement sur le bénévolat et les coûts se limitent souvent à la location d'une salle, si celle-ci n'est pas fournie par un adhérent ou la collectivité locale, et à l'impression de livrets présentant les services et biens offerts et demandés. Par ailleurs, un nombre grandissant de SEL ont décidé de ne plus imprimer de livrets au profit d'une diffusion par internet plus économique.

Environ 90 % des SEL de l'enquête déclarent recevoir des financements monétaires. Ils correspondent pour plus de 85 % d'entre eux au seul montant des adhésions. S'y ajoutent pour les autres des subventions de collectivités locales. De plus, un peu moins d'un SEL sur deux déclare avoir un local mis à disposition par les collectivités locales. D'ailleurs, la disposition d'un local est l'une des préoccupations majeures des SEL puisqu'il leur permet de faire des réunions, mais également d'avoir un lieu pour organiser des événements.

La comptabilité des échanges se fait dans trois cas sur quatre *via* une comptabilité centralisée. Autrement dit, l'échange est entré dans un document comptable au niveau du SEL. Ce mode de comptabilité est un peu moins utilisé dans les zones rurales puisque 40 % des SEL lui préfèrent une comptabilité individuelle. Selon SEL'idaire¹⁴⁷, si la comptabilité centralisée à l'avantage d'être plus transparente, elle est aussi plus difficile à mettre en place à cause de la nécessité de récupérer l'ensemble des feuilles retraçant les échanges. Il est possible que cela soit d'autant plus vrai en zone rurale où le SEL peut s'étendre géographiquement. Dans les SEL avec une comptabilité centralisée, les échanges sont principalement notés sur des feuilles d'échange ou feuilles de richesse¹⁴⁸ (38 %), des carnets d'échange¹⁴⁹ (26 %), des bons d'échanges¹⁵⁰

146 Le coefficient de corrélation entre le nombre d'adhérents et le montant du budget des SEL est de 0,73.

147 SEL'idaire (2009), « SEL Mode d'Emploi »

148 À chaque échange, le débiteur et le créancier doivent chacun remplir la feuille de son partenaire et la signer. Dans le cas d'une comptabilité centralisée, cette feuille est envoyée tous les mois à la personne

(22 %) ou par informatique (11 %). L'ordre est quelque peu modifié pour les SEL à comptabilité individuelle qui utilisent uniquement les carnets d'échanges (55 %) et les feuilles d'échange ou feuilles de richesse (45 %). Par ailleurs, de nombreux SEL ont fait part de leur difficulté à mettre en place une comptabilité claire pouvant être suivie dans le temps. En effet, il semblerait que l'absence de formations et d'outils informatiques adéquats pour gérer la comptabilité soit un réel souci pour le fonctionnement au quotidien des SEL.

Afin de favoriser les échanges et d'éviter les abus¹⁵¹, 70 % des SEL ont instauré un solde négatif et/ou positif maximum, et près de 60 % déclarent effectuer des contrôles. Malgré ces précautions, un nombre important de SEL, mais difficile à chiffrer, estime avoir connu des détournements d'usage. Ces détournements se caractérisent généralement par des personnes qui n'adhèrent aux SEL que pour bénéficier des prestations sans jamais rien proposer en contrepartie, ou par des professionnelles qui cherchent à développer leur clientèle. Les personnes à l'origine de détournements d'usage sont exclues des SEL.

Les SEL : un lieu d'échange de services et de biens, mais aussi d'activités variées

Au sein d'un SEL, il est possible d'échanger des biens, des services et des savoirs. En France en 2014, plus de 70 % des SEL échangent aussi bien des services que des biens¹⁵² (graphique 3). De plus, ils sont légèrement plus de 20 % à n'échanger que des services et 6 % que des biens. Par ailleurs, les SEL déclarent faire très attention à ce que les biens et services échangés ne prennent aucunement la forme d'un travail répétitif ou donnent lieu à des échanges en euros. En effet, tout échange de biens ou services entrant en concurrence avec une activité professionnelle est proscrit. Cette disposition fait suite au procès du SEL de Foix en Ariège en 1997 qui a vu trois sélistes condamnés pour travail clandestin, puis relaxé en appel, car ils avaient réparé un toit dans le cadre de l'association¹⁵³.

qui tient la comptabilité.

149 Le principe est identique à la feuille d'échange, mais sa longévité est plus longue puisqu'il s'agit d'un carnet et non d'une simple feuille.

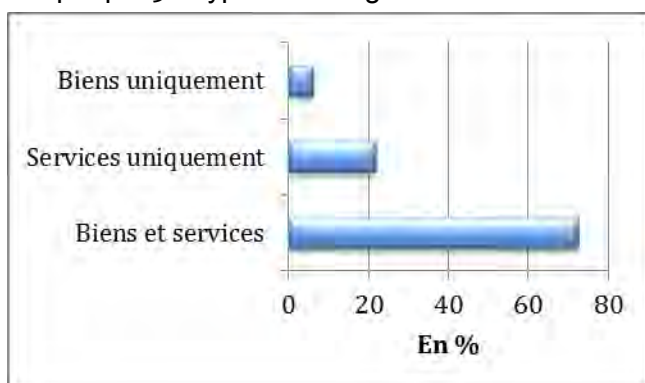
150 Le bon d'échange se compose de 3 parties qu'il faut remplir à chaque échange. Le premier volet est gardé par l'offreur, un deuxième par le demandeur du service et le troisième est envoyé à la comptabilité centralisée.

151 Gerardin H. et Poirot J. (2014), *op. cit.*

152 La frontière entre échange de savoirs et échange de services étant parfois floue et dépendante de l'interprétation de chacun des SEL, nous avons préféré tout rassembler sous la dénomination « service ».

153 Laacher S. (1998), « L'État et les systèmes d'échanges locaux (SEL). Tensions et intentions à propos des notions de solidarité et d'intérêt général », *Politix*, Vol. 11, N°42. pp. 123-149.

Graphique 3 : Type d'échange dans les SEL en 2014



Lecture : 72 % des SEL déclarent échanger des biens et des services.

Pour effectuer leurs échanges, les SEL utilisent une monnaie interne qui peut se résumer ainsi¹⁵⁴ : une monnaie totalement inconvertible en monnaie conventionnelle, qui est uniquement scripturale et dont le cours n'est pas lié à celui de la monnaie officielle. Cette monnaie est principalement basée sur le temps entraînant dans 95 % des échanges de service une unité de compte pour une minute de service. Toutefois, d'autres critères peuvent, de temps en temps, entrer dans la formation de la valeur d'échange¹⁵⁵ : la compétence nécessaire pour rendre le service, le matériel utilisé, la difficulté, la relation affective entre les partenaires d'échange, la connaissance de la situation économique difficile du partenaire, etc. L'estimation de la valeur d'échange d'un bien est plus difficile dès lors qu'il n'a pas été produit par la personne offreuse. Dans ce cas, la valeur d'échange est généralement déterminée par des négociations de gré à gré en adossant, parfois, le cours de la monnaie interne à celui de la monnaie nationale pour faciliter l'échange¹⁵⁶. Ce procédé n'étant pas en complète cohérence avec les valeurs défendues par les SEL, il arrive que certaines associations refusent d'échanger des biens¹⁵⁷. Enfin, certains SEL mettent en place un médiateur dont le rôle est de faciliter les échanges lorsque deux sélistes n'arrivent pas à s'entendre sur la valeur d'échange.

Les SEL ne sont pas uniquement des lieux d'échange de biens, de services et de savoirs. En effet, plus de 80 % des SEL déclarent également organiser des ateliers (66 %), des sorties culturelles (35 %) ou des événements festifs (60 %)¹⁵⁸. La plupart du temps, il s'agit d'atelier d'informatique, d'art plastique, de cuisine, de bricolage, etc. Concernant les sorties culturelles, les SEL vont généralement au cinéma, voir un spectacle, faire une visite guidée ou encore écouter des lectures. Les événements festifs prennent la forme de déjeuner, de pique-nique, de soirée jeux, etc. L'organisation de ces événements correspond à l'objectif des SEL français qui est principalement de lutter contre l'exclusion sociale en formant du lien social.

Pour se développer, les SEL ont besoin d'une aide en nature plus marquée des

154 Didier J. (2010b), « Système d'échange local (SEL) : Une monnaie, mais différente », *Réseau Financement Alternatif*

155 Au sein des SEL, on préfère parler de valeur d'échange au lieu de prix d'échange.

156 Didier J. (2010b), *op. cit.*

157 *Ibid.*

158 Le total fait plus de 100 %, car certains SEL organisent toutes ces activités à la fois.

collectivités locales

À la question de savoir si les SEL veulent se développer davantage, la réponse est mitigée. En effet, environ 40 % des SEL ne souhaitent pas s'étendre géographiquement, une proportion quasiment identique veut au contraire se développer (43 %) et le reste ne le sait pas. Par ailleurs, on constate que le désir de ne pas s'étendre est légèrement plus fort dans les communes situées en zone rurale. Pour justifier leur refus de se développer, les SEL mettent en avant la crainte de perdre leurs valeurs initiales et leur incapacité à gérer un SEL d'une taille plus importante. En effet, l'élargissement d'un SEL peut entraîner la création d'une comptabilité centralisée plus importante et difficile à tenir, peut fragiliser la convivialité et la faisabilité de la démocratie participative, et peut rendre les échanges plus coûteux en matière de transport, de temps et d'écologie.

Toutefois, les SEL mettent en avant plusieurs éléments susceptibles d'élargir le nombre de SEL en France et leurs participants. Ils pensent que les collectivités locales doivent davantage soutenir leur démarche en mettant, par exemple, à disposition un local. En effet, de peur de perdre leur indépendance vis-à-vis du pouvoir politique, les SEL préfèrent recevoir de l'aide en nature au détriment d'un soutien financier. De plus, ils pensent qu'il faudrait organiser une campagne de médiatisation des SEL pour faire connaître leur mouvement et les valeurs qu'ils défendent.

Les caractéristiques des sélistes

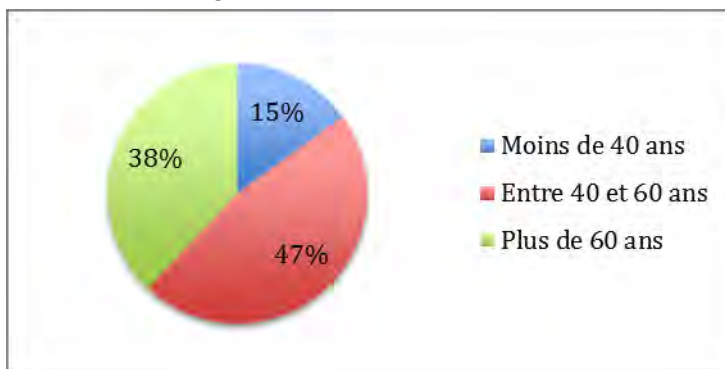
Concernant l'enquête portant sur les sélistes, 281 SEL ont été contactés aléatoirement à partir de l'annuaire de SEL'idaire couvrant ainsi 60 % des SEL situés dans 20 régions de France métropolitaine. Le protocole de l'enquête a été de demander à leurs membres de répondre à un questionnaire sur leurs motivations à faire partie d'un SEL. Au total, 957 questionnaires exploitables ont été retenus ce qui garantit un échantillon représentatif de la population SEL.

Le SEL est majoritairement constitué de femmes éduquées de plus de 40 ans

La population séliste est principalement composée de femmes : 75 % contre 25 % d'hommes. Cette participation accrue des femmes peut s'expliquer de différentes manières. Tout d'abord, les SEL permettent de monétiser des activités, par exemple le travail domestique, jusqu'alors non valorisées par l'économie dominante et principalement réalisées par des femmes. Par ailleurs, le monde associatif, et plus particulièrement les SEL qui proposent une vision égalitaire des rapports sociaux, permet aux femmes d'accéder plus facilement à des postes dans les instances dirigeantes. Les femmes trouvent alors dans les SEL une manière de valoriser des activités et des compétences que la société a encore du mal à reconnaître.

Par ailleurs, les SEL sont généralement composés de personnes plus âgées que le reste de la population. En effet, 70 % des sélistes ont 50 ans et plus contre 37 % au niveau national (graphique 4). Cette prépondérance de la population âgée peut s'expliquer par le désir de créer de nouveaux liens sociaux à un âge où les activités permettant de le faire se réduisent.

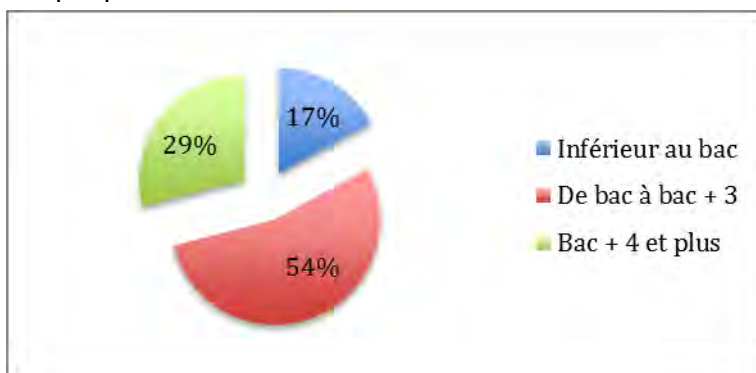
Graphique 4 : Âge des membres des SEL en 2014



Lecture : 15 % des membres de SEL déclarent être âgés de moins de 40 ans.

Les sélistes ont un niveau d'éducation scolaire relativement élevé. En effet, plus de quatre sélistes sur cinq (83 %) ont un niveau d'éducation équivalent ou supérieur au BAC (30 % pour BAC + 4 et plus) contre environ 40 % pour la France¹⁵⁹ (graphique 5). La nature du message politique émanant des SEL (démocratie participative, critique du modèle économique dominant...) est sans doute une des raisons de la surreprésentation des personnes éduquées.

Graphique 5 : Niveau scolaire des membres des SEL en 2014



Lecture : 54 % des membres de SEL ont un niveau d'éducation compris entre bac et bac + 3.

Concernant la situation des sélistes vis-à-vis du marché du travail, 32 % des sélistes sont en CDI, 9 % en CDD et 60 % d'entre eux déclarent ne pas avoir d'activité professionnelle (50 % au niveau national¹⁶⁰); ils sont soit en retraite ou au chômage. Ils ont donc davantage de temps pour s'investir dans le SEL. Ils voient dans les SEL une manière de rester acteur d'une société dans laquelle le rôle intégrateur du travail ne leur est pas accessible. En 2004,

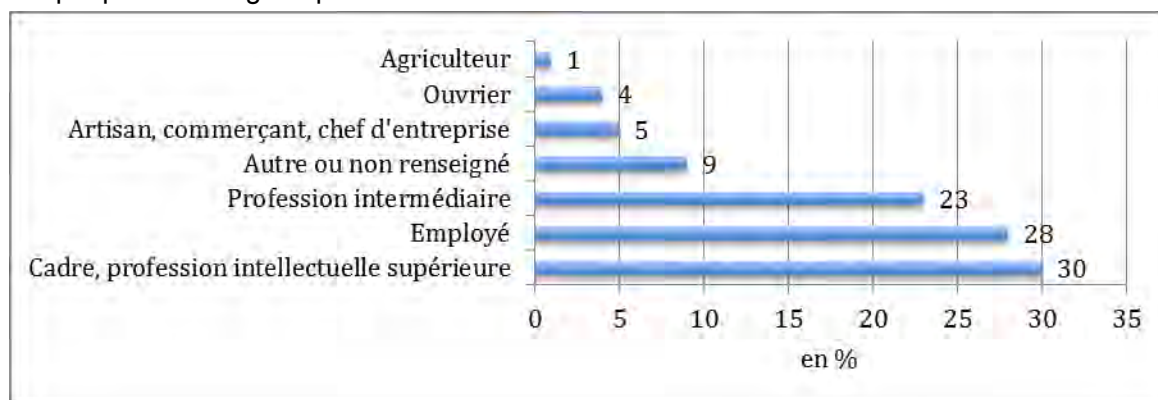
159 Insee (2011), « Population non scolarisée de 15 ans ou plus par sexe, âge et diplôme le plus élevé », *RP2011 exploitation principale*

160 Insee (2012), « Taux d'emploi par sexe et âge regroupé, en moyenne annuelle », *Insee - enquêtes Emploi*

Lenzi¹⁶¹ trouvait des pourcentages inverses : 40 % d'inactifs contre 60 % d'actifs. Cela pourrait être expliqué par un éventuel vieillissement des membres et une augmentation sociétale de la précarité.

D'un point de vue socio-économique, les sélistes sont essentiellement issus de la catégorie socioprofessionnelle des employés (28 %), des professions intermédiaires (23 %) et des cadres et professions intellectuelles supérieures (30 %) (graphique 6). Par ailleurs, un séliste sur deux appartient à un foyer qui détient un revenu mensuel net se situant entre 1 001 et 2 500 euros. Ils sont 15 % à avoir un revenu compris entre 0 et 1 000 euros et 33 % avec un revenu supérieur à 2 500 euros. Ces résultats confirment que les sélistes appartiennent plutôt à la classe moyenne inférieure.

Graphique 6 : Catégorie professionnelle des membres des SEL en 2014



Lecture : 38 % des membres des SEL sont employés.

Faire partie d'un SEL répond à des besoins sociaux, économiques et idéologiques

Les motivations à faire partie d'un SEL sont les suivantes : créer du lien, acquérir à faible coût, répondre à des idéaux alternatifs, se distraire et s'enrichir intellectuellement¹⁶².

Pour ses adhérents, le SEL permet la rencontre. L'objectif est de se faire des amis ou d'élargir son réseau amical, ou de rencontrer des personnes d'horizons différents en matière de catégorie socioprofessionnelle, mais possédant des valeurs idéologiques relativement similaires. Le SEL crée ensuite du lien sous forme d'amitié. Il est en effet convivial, et utilise la valeur de lien, plutôt que la valeur d'échange ou d'usage classiques des biens et services.

Le SEL est ensuite un marché alternatif, qui peut s'apparenter à un vide-grenier. Celui-ci permet d'acquérir des biens, des services, et des hébergements d'une valeur économique réelle, localement et sur toute la France. Pour quelques personnes, il est aussi un moyen de se faire connaître et de créer son réseau pour démarrer une activité professionnelle, ou une possibilité d'obtenir des services de la part de professionnels retraités. Le SEL est également un soutien économique, dans la mesure où il n'utilise pas d'argent « réel ». Il permet ainsi de réduire ses dépenses, et de trouver des services que l'on n'aurait pas les moyens de s'offrir. Il donne aussi la possibilité d'être en déficit temporaire. Des sélistes y éprouvent enfin un sentiment de gratuité, ou de richesse dans

161 Lenzi C. (2006), *op. cit.*

162 Privat H. (en cours), *op. cit.*

le cas d'un compte créditeur, par opposition à leurs conditions économiques réelles.

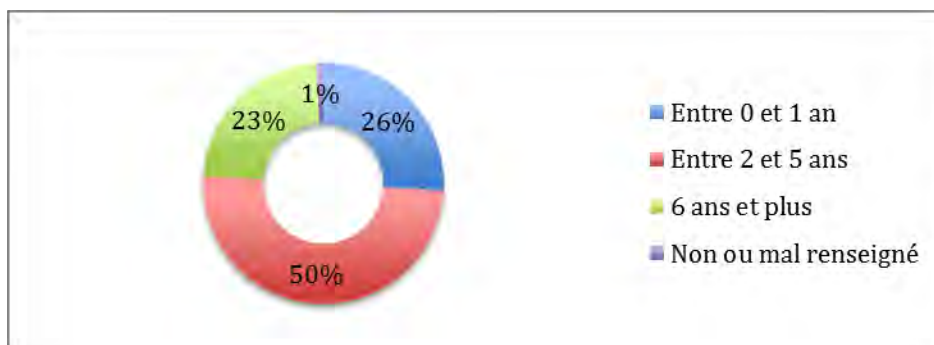
Il plaît également au membre que le SEL soit une autre manière d'échanger (« originale », « changer de façon de faire », « alternative de consommation », « partage », « autre valeur d'échange »...). Ils apprécient le SEL parce qu'il est un système égalitaire. Il y a également anonymat du niveau de richesse sociale des personnes et il est créateur de lien social. Le SEL est écologique, puisqu'il permet de diminuer la consommation d'objets neufs en donnant une deuxième vie aux objets. Le SEL représente aussi pour certains la société « en un peu mieux ». Il en gomme en effet quelques imperfections (argent-roi, profiteurs, consommation à outrance de produits neufs, isolement et dévalorisation sociale...).

Les adhérents sont enfin à la recherche de distraction et d'enrichissement intellectuel. Le SEL est en effet une occupation pour la plupart des sélistes. Certains s'inscrivent d'ailleurs initialement au SEL parce qu'il leur permet de faire une activité. Il s'agit principalement de s'occuper en l'absence d'activité professionnelle (retraite, maladie, chômage...). Mais il peut également s'agir de réaliser dans le cadre du SEL une activité plaisir, liée aux services échangés (par exemple faire du jardinage lorsque l'on ne possède pas de jardin). Le SEL est aussi source d'apprentissages, et permet l'épanouissement de soi.

Les sélistes ont peu d'ancienneté, mais s'investissent dans les réunions et les échanges de biens, de services et de savoirs

Sur les 957 sélistes interrogés¹⁶³, un membre sur deux a entre 2 et 5 ans d'ancienneté au sein d'un SEL, et 25 % sont de nouveaux entrants (1 an ou moins d'un an) (graphique 7). Ainsi, les trois quarts des membres des SEL ont adhéré au mouvement après que la crise ait eu lieu et que les conditions de vie se soient dégradées. Il est possible que les sélistes voient dans les SEL une alternative bienfaisante à des conditions socio-économiques se détériorant. Il est également possible que les SEL connaissent un problème de rotation rapide de leurs membres. Ce point a d'ailleurs été mis en avant dans l'enquête nationale sur les SEL faisant part de leur difficulté à retenir les membres plusieurs années de suite.

Graphique 7 : Ancienneté, type de SEL et nature des échanges des membres des SEL en 2014



Lecture : 23 % des membres des SEL déclarent participer à un SEL depuis au moins 6 ans.

¹⁶³ Privat H. (en cours), *op. cit.*

Les types d'échanges des répondants ainsi que les domaines d'échanges du SEL sont multiples, variés et couvrent tous les types de consommation : biens (prêt ou cession), services et savoirs, relatifs à la maison, à la construction, au transport, aux enfants, à l'alimentation, aux vêtements, au jardinage, au logement, à la santé, aux loisirs, à la formation, à l'informatique, au secrétariat et à l'administratif, à l'aide à la personne (âgée ou handicapée), aux animaux et à l'esthétique. Les pourcentages de participation à chacun des postes proposés aux répondants sont élevés et varient entre 25 et 70 %. Les postes les plus importants, auxquels participent plus de 50 % d'entre eux, concernent la maison hors construction, les transports, l'alimentation, les vêtements et le jardinage. Sur le plan de la nature des échanges, la moitié des échanges concernent les services (49 %) tandis que l'autre moitié se répartit entre les savoirs (27 %) et les biens (24 %).

La participation des membres au SEL se réalise à travers quatre modalités : une participation aux échanges de biens, de services et de savoirs (notamment à travers le catalogue d'échanges), une participation aux réunions (ex : CA), une participation aux Bourses locales d'échanges¹⁶⁴ et enfin pour certains une participation au fonctionnement du SEL (au bureau ou équivalent, au journal, à l'animation d'un atelier...). Plus de 50 % des répondants à l'enquête participent « fréquemment » ou « toujours » aux échanges et aux réunions, et entre 25 et 35 % n'y participent que « quelquefois ». Cela montre une certaine volonté des membres à prendre part aux décisions concernant l'orientation des SEL. Ils veulent pouvoir exprimer leurs opinions sur ce que doit être le SEL tout en continuant à participer aux échanges et, dans une moindre mesure, aux bourses d'échange. Toutefois, les adhérents se sentent moins concernés par les tâches nécessaires au fonctionnement des SEL, bien que celles-ci entraînent parfois une indemnisation en unité de compte. En effet, près d'un adhérent sur deux (47 %) déclare ne « jamais » ou que « rarement » participer au fonctionnement, alors que 36 % le font « toujours » ou « fréquemment ».

Conclusion

La France compte 472 SEL regroupant entre 30 000 et 35 000 adhérents. Ces associations ont connu une forte expansion au cours des dernières années avec la dégradation des conditions de vie due aux effets de la crise et une médiatisation plus marquée. Après être apparu dans le sud de la France en zone essentiellement rurale, les SEL se sont principalement développés dans des communes urbaines situées en Bretagne, en Ile-de-France, dans le Nord et dans la moitié sud de la France.

Les SEL français se distinguent de leurs homologues étrangers puisqu'ils sont davantage réciprocitaires que marchands. Autrement dit, leur objectif principal est de lutter contre l'exclusion sociale grâce à la création de lien social rendu possible par une nouvelle forme d'échange. L'objectif de pauvreté n'apparaît alors qu'en second plan.

Les sélistes sont principalement composés de femmes et de personnes âgées de 50 ans ou plus ayant un niveau d'éducation relativement élevé. Ils appartiennent pour la plupart à la classe moyenne inférieure.

Un soutien de la part des collectivités locales est indispensable pour l'élargissement des SEL. Toutefois, les SEL mettent bien en avant que ce soutien doit prendre la forme d'un prêt de matériels ou de locaux et non pas de subvention. En effet, les SEL sont très attachés à leur indépendance vis-à-vis des institutions publiques et ne veulent pas se sentir redevables.

164 Marché qui s'apparente à un vide-grenier.

LA MONNAIE DES SYSTEMES D'ECHANGE LOCAUX (SEL) APRES LA LOI ESS (ROMAIN ZANOLLI)

Les systèmes d'échange locaux (les SEL) recourent à des pratiques monétaires qui sont fréquemment assimilées à des monnaies locales. Le nouveau cadre juridique des monnaies locales complémentaires (MLC) invite à reconsidérer cette appartenance à une catégorie juridique commune du droit monétaire.

Description des SEL. - Les SEL sont des regroupements de personnes structurés autour du désir commun de partager des compétences, des savoirs et des biens. Ils sont constitués sous forme d'associations soumises à la loi de 1901 dont les membres se proposent de recourir les uns aux autres pour des prestations de service et des échanges de biens. Trois éléments sont fortement imbriqués : une association fondée sur l'entre-aide, un catalogue où sont décrits les prestations ou biens proposés et une monnaie propre au SEL.

Le régime des prestations de service au sein du SEL. - Les SEL ont été attirés sur le terrain du droit lors de l'affaire du « SEL pyrénéen ». En l'espèce, trois membres d'un SEL avaient convenu de réparer la toiture d'une maison. La première, propriétaire de l'immeuble, avait acheté les fournitures, les deux autres devaient effectuer les travaux en échange de quatre mille « grains » (de SEL nécessairement), soit deux mille grains chacun. Des professionnels du bâtiment s'étaient alors constitués parties civiles et avaient invoqué une concurrence déloyale.

La question posée aux magistrats était de savoir s'il y avait emploi de travailleurs clandestins et travail dissimulé. Saisie en première instance, le tribunal de grande instance de Foix (*TGI Foix, 6 janv. 1998*) avait écarté tant la qualification d'échange que celle de service bénévole. Au contraire, en visant le louage de services, il devait caractériser l'infraction de travail clandestin. Le tribunal avait néanmoins retenu les circonstances particulières du SEL et, en référence directe son objet social de réinsertion, n'avait prononcé à l'encontre des prévenus qu'une peine d'amende avec sursis.

La Cour d'appel de Toulouse avait réformé cette décision en estimant que l'activité avait un caractère occasionnel, amateur et aux revenus en deçà des seuils d'imposition. Il en résultait que l'immatriculation au répertoire des métiers ou au RCS n'avait plus un caractère obligatoire, pas plus que la déclaration aux organismes de protection sociale et à l'administration fiscale. L'infraction de travail clandestin n'étant pas constituée, la Cour avait relaxé les prévenus.

Près de quinze ans plus tard, il ne semble pas que la vie des SEL ait connu de contentieux similaire. Pourtant, un aspect avait été souligné d'une manière qui portait à l'inquiétude par les commentateurs juridiques de l'époque : celui de l'emploi d'une monnaie propre dans l'organisation des SEL.

La monnaie des SEL. – tentative de qualification générale

La monnaie des SEL. - Le jugement du Tribunal de Foix avait remarqué que le règlement intérieur du « SEL pyrénéen » prévoyait que les échanges s'effectuaient « sans utiliser l'argent », mais grâce à un système de comptes internes « à l'aide de l'unité de mesure dénommée grains ». D'autres SEL opposent plus radicalement la confiance sociale dans « l'argent » au recours à une monnaie choisie.

Monnaie de compte. - Les SEL tiennent des comptes nominatifs libellés dans leur unité de mesure propre (les grains). La fonction des monnaies des SEL est double: permettre aux membres de décider d'un prix pour chaque échange puis enregistrer les obligations que chacun contracte avec les autres membres de l'association. Ce n'est pas alors en donnant des grains (virtuels) qu'une personne se libère de ses dettes en monnaie de SEL, c'est en rétablissant son compte à l'équilibre. Or elle ne peut le faire qu'en offrant sa participation aux échanges du SEL. La monnaie des SEL ne serait qu'un instrument technique au service d'un système multilatéral d'échanges. L'article 1702 du Code civil définit l'échange comme *"un contrat par lequel les parties se donnent respectivement une chose pour une autre"*. L'absence de remise d'une somme d'argent renvoie alors communément à la pratique du troc.

Monnaie de paiement. – L'analyse de la monnaie de SEL en tant que simple monnaie de compte est cependant contestée. Le fonctionnement de la société en général ne serait pas différent de celui du SEL : chacun se dépenserait pour gagner de la monnaie qu'il dépensera ensuite. Dans l'affaire du « SEL pyrénéen », la Cour d'appel avait refusé de qualifier d'échange la transaction au motif qu'il y avait « eu ainsi en contrepartie du travail effectué un crédit en grains de sel, d'un montant déterminé, constituant une véritable rémunération ; ». Là est l'ambiguïté juridique du paiement au sein d'un SEL : la remise de *choses de genre, fongibles, et consommables par la dépense* s'apparente aux yeux de la science juridique comme les caractéristiques de la remise de monnaie. Or il ne s'agit pas pour autant d'une somme d'argent qui appelle l'application du régime du Code civil. La métaphore des grains reçoit ainsi une application littérale en droit : la monnaie des SEL peut s'analyser comme un système de paiement libellé en grains (ou en toute autre unité) dont les unités de paiement existent que sous forme d'écritures inscrites en compte.

La dépense. – La dépense par remise de monnaie de SEL n'est pas illimitée. Conformément à l'esprit des SEL, elle est généralement contrainte par le règlement intérieur. Celui-ci limite l'endettement de chacun en refusant que le débit du compte d'un membre dépasse un certain plafond et, inversement, qu'un membre accumule des grains sans les dépenser. Les règles du SEL font ainsi obligation à chaque membre d'équilibrer la manière dont il dépense des grains et celle par laquelle il se dépense personnellement dans ses échanges avec les autres membres de l'association. Par ce dispositif, la primauté du pouvoir de l'argent dans la société serait renversée au profit des liens que les personnes nouent ensemble : il est dit alors que « le lien est plus important que le bien ».

L'ordre public monétaire et les SEL

Dès lors que la monnaie des SEL est une monnaie de paiement, bien qu'elle est encore qu'une monnaie franche de nature scripturale, il convient de vérifier qu'elle n'enfreint pas l'ordre public monétaire.

Le cours forcé de circulation de l'article R.642-3 du Code pénal. - Les SEL

manifestent leur opposition philosophique à la monnaie nationale en recourant à une monnaie conçue selon des principes éthiques. En imposant comme mode de rémunération exclusif une monnaie franche, les SEL mettent en pratique ce refus. Or l'article R.642-3 dispose que « Le fait de refuser de recevoir des pièces de monnaie ou des billets de banque ayant cours légal en France selon la valeur pour laquelle ils ont cours est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 2e classe ». Cet article ne serait pas si problématique s'il se bornait qu'à établir le cours légal des billets de banque et des pièces de monnaie. Or il instaure également leur cours forcé de circulation en sanctionnant le refus d'accepter en paiement des espèces ayant cours légal.

Les SEL échappent à cette incrimination lorsqu'ils ne refusent pas expressément les espèces ayant cours légal – et que le règlement intérieur du SEL ne se risque pas à l'affirmer. La monnaie des SEL fonctionne sur le mode d'une monnaie scripturale qui circule de compte en compte. Or selon la théorie juridique, ce n'est qu'au moment où les comptes sont arrêtés que le paiement en monnaie légale s'impose. Dès lors que le compte d'un membre de SEL n'est pas clôturé autrement qu'à l'équilibre, aucune créance ne serait exigible en monnaie légale au sens de l'article R.642-3 du Code pénal. Le membre d'un SEL qui demanderait le règlement d'une prestation ou d'un bien sous forme de monnaie légale devrait d'une part faire évaluer la transaction en monnaie légale alors que d'autre part, il serait en contradiction avec les termes mêmes de son engagement dans l'association.

La prohibition de l'article L.442-4 du Code pénal. – La mise en circulation de « tout signe monétaire » ayant pour objet de remplacer les billets et les pièces ayant cours légal est prohibée. L'origine de ces dispositions – connues dans certaines législations étrangères également – tient au respect de la souveraineté monétaire et du monopole qui l'accompagne. Il s'agit de refuser la production de monnaies privées ou l'appropriation illégale du phénomène social à la base de la monnaie.

Le sens de l'expression de « signe monétaire » apparaît suffisamment large pour s'appliquer à toute forme d'initiative monétaire. Néanmoins, on ne trouve aucune application de ce texte aux signes monétaires incorporels. La monnaie des SEL n'étant qu'écritures, elle semble hors d'atteinte de l'article L.442-4. L'article L.311-5 introduit par loi ESS dans le Code monétaire et financier leur donne une protection supplémentaire au regard de l'ordre public monétaire à la condition, néanmoins, que l'association ou l'entreprise émettrice de la monnaie de SEL ait reçu le statut d'entreprise de l'économie sociale et solidaire¹⁶⁵.

Le droit bancaire. – Le droit bancaire a réservé l'émission de la monnaie scripturale à certaines institutions dûment agréées. Contrairement aux banques néanmoins, les SEL émettent leur monnaie franche sans recevoir des fonds libellés en monnaie nationale. Or c'est la réception de ces fonds du public, et leur transfert, qui fonde en droit, l'exigence d'un agrément bancaire. Cette impossibilité de convertir des euros en monnaie de SEL vaut aussi bien pour l'opération inverse qui consisterait à convertir une monnaie de SEL en monnaie nationale. Le cloisonnement qui caractérise ces monnaies franches leur permet d'échapper au champ d'application de la réglementation bancaire.

L'unité de référence des SEL. – L'inconvertibilité n'interdit pas en principe les monnaies des SEL de recourir à l'étalon de l'unité monétaire nationale (où une unité de monnaie SEL serait assimilée intellectuellement à un euro). L'absence de convertibilité rend cette correspondance purement théorique. Du reste, la règle qui prévaut en la matière semble être d'exprimer la monnaie d'un SEL en temps, avec l'heure comme

165 Sur cette question, V. notre contribution sur les monnaies locales après la loi ESS.

unité de référence et de paiement. En aucun cas, une unité de SEL n'apparaît substituable – ou fongible – à une unité en euro. La détermination de la valeur d'un bien ou d'un service dans l'unité monétaire d'un SEL ne peut valoir détermination de sa valeur en monnaie nationale.

La loi sur l'économie sociale et solidaire. – L'ordre public monétaire n'apparaît pas s'opposer à l'existence des monnaies franches des SEL ce qui ôte une partie de l'intérêt de la loi ESS. Le deuxième intérêt de cette dernière est de fournir aux monnaies locales un support juridique sous la forme des « titres ». Ce support juridique permet aux monnaies locales de circuler légalement dans les caisses des commerçants, des producteurs locaux et des collectivités locales. Cette nouvelle légalité de l'acceptation des monnaies locales semble laisser les monnaies des SEL insensibles. En effet, la circulation de celles-ci est intentionnellement réservée à l'entre-aide locale, cloisonnée de la monnaie nationale qui leur donne l'allure de monnaies communautaires plus que des monnaies complémentaires. Dès lors, elles ne profiteraient pas directement du statut que la loi ESS confère aux monnaies locales complémentaires.

En revanche, l'ancrage local et solidaire des monnaies des SEL devrait les préserver à l'application d'une éventuelle réglementation sur les « monnaies virtuelles ».

L'ACCORDERIE : UN CONCEPT D'ECONOMIE SOCIALE- L'IMPLANTATION DES ACCORDERIES EN FRANCE (ALAIN PHILIPPE, RAPHAËL SLAMA)

Une Accorderie, c'est un système d'échange de services qui regroupe toutes les personnes intéressées à échanger entre elles différents services (le dépannage informatique, de la traduction de texte, du transport, des formations, de l'aide pour une déclaration d'impôts, etc.).

Il s'agit d'un outil de solidarité visant à améliorer les conditions de vie socio-économiques des membres qui y adhèrent. A l'origine et ce dès 2002 dans le quartier Saint Roch de la ville de Québec, l'Accorderie a été créée pour répondre aux besoins des personnes en situation de pauvreté ou d'exclusion sociale tout en favorisant l'organisation de nouvelles formes de solidarité.

« Importé » en France par la Fondation Macif, en 2009, le concept d'Accorderie à la française s'est inscrit dans la philosophie originelle québécoise, avec comme dessein de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale en renforçant les solidarités dans la communauté entre des personnes d'âges, de classes sociales, de nationalités et de sexes différents. Une Accorderie développe, par l'échange de services et la coopération, les conditions d'une amélioration réelle, et au quotidien, de la qualité de vie de tous ses membres, les Accordeurs.

La première Accorderie a ouvert en France à l'automne 2011, à Paris dans le 19ème arrondissement.

Elle a été suivie, peu de temps après, par une seconde ouverte à Chambéry.

L'activité de l'Accorderie repose sur des valeurs d'égalité, de solidarité et de reconnaissance des compétences et des talents de tous les citoyens et de toutes les citoyennes qui deviennent Accordeur(e)s. Une Accorderie est une organisation économique marchande non monétaire. Les services échangés ont une réelle valeur, celle du temps et des talents offerts et reçus par les Accordeurs.

Ce n'est pas un réseau de troc :

Un troc, c'est un échange simultané, entre deux personnes et plus, d'objets ou de services qu'ils considèrent à peu près de la même valeur. Un troc se fait en direct et il n'y a pas de monnaie d'échange.

Dans une Accorderie : c'est différent puisque l'échange repose sur l'égalité, soit **une heure de service rendu égale une heure de service reçu, peu importe la compétence échangée**. De plus, lorsqu'un service est « payé », le vendeur repart avec son « temps » pour « acheter » à son tour un service à n'importe qui au moment qu'il le souhaite. Il n'y a donc pas de simultanéité dans l'échange.

Ce n'est pas du bénévolat :

Être bénévole, c'est contribuer à une cause ou s'impliquer dans un organisme sans contrepartie financière. Le bénévolat, c'est donner son temps volontairement et gratuitement.

Dans une Accorderie : chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il ou elle pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service. Un Accordeur reçoit du temps en rémunération de ses services et s'acquitte avec du temps pour ceux qu'il reçoit.

La participation à un comité de travail ou l'accomplissement d'une tâche technique pour l'Accorderie sont considérés comme des services rendus. Toutefois, comme pour toute entreprise d'économie sociale et solidaire, la participation aux réunions du conseil d'administration est considérée comme du bénévolat.

Une Accorderie est une entreprise d'économie sociale et solidaire qui, bien qu'elle partage les préoccupations et les valeurs sociales et citoyennes portées par les organismes à finalité sociale a pour projet de développer les conditions d'un renforcement des échanges économiques (non monétaires) entre les membres de la communauté.

En résumé, une Accorderie c'est une alternative économique

Une Accorderie œuvre dans le monde de l'économie sociale et solidaire donc, en proposant un système économique alternatif reposant sur la création d'une nouvelle forme de richesse.

Une richesse collective et solidaire qui s'appuie essentiellement sur le potentiel des membres de toute la communauté. Une communauté, où trop souvent, les citoyennes et les citoyens les plus pauvres sont jugés non productifs, car occupant un emploi mal rémunéré et étant exclus de la spirale folle de la surconsommation.

Une Accorderie fait plutôt le pari qu'il est possible de créer cette richesse collective et solidaire en se basant sur la contribution de tous les membres de la communauté. Une Accorderie, c'est une façon démocratique et organisée de construire une alternative au système économique dominant, avec ce qu'il comporte d'inégalités, et d'entrer dans la spirale d'un réseau qui concrétise sa croyance que le monde peut fonctionner autrement, en ne laissant personne de côté, et qu'il est possible de produire et de consommer autrement.

Chaque Accorderie réunit des adhérents, « les Accordeur(e)s », qui mettent à la disposition des autres leurs propres compétences, habiletés et savoir-faire, sous la forme d'offres de services.

Pour faciliter l'échange de services, une Accorderie crée une monnaie « sociale » : **le temps**. Elle est sociale puisqu'elle sort du système économique traditionnel basé principalement sur l'argent.

Chaque échange est comptabilisé sur la base des heures données selon le principe de base suivant : « une heure égale une heure ». Ainsi, toutes les compétences sont valables et tous les services sont mis sur un même pied d'égalité.

Pour échanger des services, il faut être un Accordeur. Toutes les personnes intéressées et prêtes à échanger des services peuvent devenir Accordeur, dans la mesure où elles adhèrent à la mission et aux règles spécifiques de chaque Accorderie.

La banque de temps

L'Accorderie appartient à la famille des banques de temps et partage avec ses « cousines » bien des points et des enjeux, ainsi: nouvelle façon de considérer les richesses, rapport au temps, à la compétence des individus, valeurs souvent égales, enjeux de reconnaissance et de droit...

Par contre, l'Accorderie s'en distingue par sa mission première, celle relevant de son histoire, celle d'une lutte contre la pauvreté et l'exclusion servie par les outils qu'elle met en place de façon concrète pour accomplir cette mission : système d'échange de services et accompagnement au pouvoir d'agir, appuyés par des moyens : budget, salarié, local, outils de gestion....

C'est l'ensemble du système : mission + outils + moyens qui font la spécificité et l'efficacité de l'Accorderie. Ce système est évidemment à améliorer, les moyens ont un coût et l'action a besoin de temps, de regard sur soi pour confirmer son impact, mais la base est bien là, forte du succès rencontré.

Doit-on pour autant considérer l'Accorderie comme une banque de temps plus performante que les SEL ? Rien de moins sûr ! Car même si l'outil est commun, la finalité de la mission diffère. Certains préféreront la liberté de fonctionnement du SEL tandis que d'autres trouveront le « cadre » de l'Accorderie plus structurant pour garantir sa pérennité dans le temps.

Ainsi la création d'une Accorderie sur un territoire permet souvent de dynamiser les SEL et RES aux alentours... ET bien que SEL et RES existent déjà en France, les Accorderies ont su trouver depuis 2010 leur espace d'implantation et de développement. Concrètement donc, dans une Accorderie chaque échange de service est comptabilisé dans une banque de temps sur la base des heures échangées. La banque veille ainsi à l'équilibre de l'ensemble des transactions effectuées entre Accordeurs.

Le compte temps

Comme dans une banque ou une caisse, chaque Accordeur dispose d'un compte personnel, nommé ici un « **compte temps** », où sont comptabilisés les dépenses (services reçus) et les revenus (services rendus). Pour ce faire, il dispose d'un carnet de « **chèques temps** » pour payer les services qu'il reçoit.

Le principe de fonctionnement de base d'une Accorderie est qu'une heure de service rendu est égale à une heure de service reçu, quels que soient la nature, la complexité ou l'effort reliés au service échangé. De l'aide pour faire le ménage vaut autant que du dépannage informatique, de la correction de textes, de la couture ou des conseils en décoration. Le temps de l'un vaut autant que le temps de l'autre. L'échange de services repose sur un rapport égalitaire.

La monnaie d'échange d'une Accorderie, c'est le temps. Le seul moment où l'argent entre en ligne de compte, c'est pour rembourser les dépenses liées à un service rendu.

Par exemple, c'est l'Accordeur qui demande de l'aide pour peindre son mur qui doit fournir la peinture.

L'adhésion à une Accorderie implique, de la part de chaque Accordeur, **une obligation morale vis-à-vis du groupe** et une aptitude réelle à rendre service. Il est essentiel que chaque Accordeur s'engage à participer aux échanges (offres et demandes) afin de garantir la survie du système. Le mécanisme de l'échange implique qu'un Accordeur accepte d'être parfois débiteur, parfois créateur.

Dans une Accorderie, le seul bénévolat est celui de la participation aux réunions du conseil d'administration. Chaque Accordeur est rémunéré, pour le temps offert, par des heures qu'il ou elle pourra utiliser à son tour pour recevoir un autre service. La participation à un comité de travail ou l'accomplissement d'une tâche technique pour L'Accorderie sont considérés comme des services rendus.

L'animation de l'échange de services et l'organisation des activités d'échange sont sous la responsabilité individuelle et collective de tous les Accordeurs. Chaque Accordeur est responsable à la fois des services qu'il offre, de l'ensemble des activités collectives mises en place par l'Accorderie et des tâches techniques nécessaires au fonctionnement de l'échange de services. **Une Accorderie ne saurait fonctionner sans la participation des Accordeurs**, contre rémunération en temps bien entendu.

Outre leur participation au fonctionnement de l'Accorderie, les Accordeurs sont appelés à s'impliquer progressivement dans leur gouvernance. Il importe qu'ils soient associés au plus près des décisions qui les concernent.

Ainsi, aux côtés des partenaires publics telles les collectivités locales, des institutions à vocation sociale ou encore des partenaires privés comme les fondations, les Accordeurs président à la destinée de l'outil initié pour eux, en siégeant dans ses instances « politiques ».

Le Réseau des Accorderies de France qui aujourd'hui, dans notre pays, fédère les Accorderies (15 en juin 2014 et 20 fin 2014) est le **garant du respect de la Charte des Accorderies** et de la fidélité de ces dernières au dessein social que le Réseau entend porter et promouvoir.

Il a pour mission d'agréer les projets de création d'Accorderie et de veiller à la pérennité du modèle.

Il est ouvert à la mise en place des synergies indispensables au développement de cette **économie participative**, laquelle pourrait être l'un des moteurs du bien être de nos contemporains qui reste le principal dessein des acteurs de l'économie sociale à travers le monde.

FAVORISER LE MAILLAGE DES DIVERSES INITIATIVES MONÉTAIRES (PHILIPPE DERUDDER)

1 - Pourquoi est-il nécessaire de mailler les différentes formes de monnaies citoyennes complémentaires.

Se réconcilier avec la vie, raviver la confiance

Les monnaies complémentaires sont devenues un vaste mouvement mondial qui s'étend et traduit la volonté grandissante de trouver des réponses aux grands défis de notre temps en donnant à la monnaie un sens qu'elle a perdu. En devenant la finalité de toute activité économique, ce n'est plus ce qu'on fait qui a de l'importance, mais ce qu'on

gagne. N'est-il pas révélateur de voir que nous sommes confrontés à une crise à double face? Une crise monétaire, expression de la richesse symbolique, et une crise écologique, expression de la richesse réelle? La diminution rapide des ressources non renouvelables et la pollution généralisée et grandissante de notre environnement ne nous invitent-ils pas à nous rappeler que « *l'argent ne se mange pas* » comme le dit la sagesse indienne et qu'à avoir inversé la hiérarchie des richesses on passe maintenant notre temps à scier la branche sur laquelle on est assis?

La centralisation du pouvoir et l'extraordinaire développement des moyens de communication propres aux temps modernes ont permis la disparition des monnaies de proximité qui ont accompagné l'histoire humaine jusqu'à la Renaissance. Aussi loin qu'on trouve des traces de monnaie dans le monde, ce ne sont pas des monnaies uniques comme celles auxquelles nous sommes maintenant habitués qu'on rencontre, mais diverses monnaies qui circulent en même temps sur un même territoire. Or l'étude de leurs formes donne le reflet de la nature des relations qui présidaient au cœur des communautés; les relations de proximité, celles existant au sein des clans, des villages entre les gens « ordinaires » et les relations lointaines concernant les élites politiques, religieuses et le grand commerce. Chez les premiers, c'est la notion de « crédit » fondé sur la confiance qui l'emporte. Les outils monétaires, sans aucune valeur propre ne sont pas des moyens de paiement comme nous les entendons, mais plutôt des reconnaissances de dette. On se connaît et on remet à la personne envers qui on est redevable un signe symbolique socialement admis, rappelant qu'on est en dette envers elle. Chez les seconds on a besoin de quelque chose qui a de la valeur en soi (bijoux, pierres précieuses, or, argent...etc) pour traiter avec « l'étranger » (l'autre, celui qu'on ne connaît pas) où la confiance ne pré existe pas par nature.

Cela devrait conduire à faire une distinction entre « monnaie » et « argent », la monnaie redevenant un symbole entre personnes qui se font confiance pour rendre plus aisé le tissage des liens dans la communauté, et l'argent qui a besoin d'être fondé sur une valeur propre plus universellement reconnue pour permettre des échanges entre personnes et communautés où la confiance ne pré existe pas ou est plus difficile à établir en raison de leur spécificité politique, économique, culturelle, religieuse, etc... La nature de la monnaie est (ou devrait résider) dans la confiance, celle de l'argent est dans le pouvoir qu'il donne à celui qui le possède.

En ce début de XXIème siècle où seuls les règles de la mondialisation s'imposent, valorisent le lointain par rapport au proche, où les sommets qu'atteint la fortune de quelques uns n'ont d'équivalent que l'abîme de pauvreté où se retrouve pas loin de la moitié de l'humanité, où la finalité de profit financier justifie le dépeçage de la planète et met en péril l'avenir des générations futures, ne faut-il pas voir dans cette rupture l'image de ce qu'il advient quand l'espace de confiance est conquis par l'avidité et la soif de pouvoir? Le mouvement des monnaies complémentaires, sans nul doute, est l'expression du besoin inextinguible de retrouver cet espace perdu, de renouer avec ce lien, la confiance, sans lequel la vie devient impossible.

Créer une synergie, donner de la puissance aux expériences monétaires existantes

Si la diversité des monnaies complémentaires est en soi une richesse, traduisant la créativité des communautés impliquées et l'adaptabilité à traiter des problématiques de natures différentes, elle se révèle aussi être une faiblesse, du moins en France, car les règlements qui encadrent la monnaie et le travail confinent les expériences dans des espaces réduits ne leur permettant pas de donner leur pleine expression. Il faut distinguer deux grands courants :

a) Les monnaies non appuyées sur la monnaie nationale.

Les réseaux qui choisissent cette direction créent purement et simplement leur unité de compte sans rapport et sans convertibilité avec la monnaie officielle. On se trouve alors dans un cas de figure inverse à celui qui préside au système dominant. Dans celui-ci, il faut avoir préalablement l'argent sur son compte pour pouvoir accéder au bien ou au service désiré. Là, c'est l'existence du bien ou du service dans la communauté et l'accord d'échange entre les parties qui « créent » la monnaie. On retrouve là d'un côté ce qu'on peut appeler les monnaies de lien, telles que les SELs¹⁶⁶ (Système d'échanges locaux), les JEUs¹⁶⁷ (Jardin d'échange universel) les Accorderies¹⁶⁸ et banques de temps qui concernent en général des réseaux de personnes individuelles, et de l'autre les barter¹⁶⁹ (troc) qui regroupent des entreprises qui se fournissent mutuellement en acceptant l'unité de compte propre au réseau.

b) Les monnaies appuyées sur les monnaies officielles.

C'est dans ce cas de figure qu'on trouve les monnaies locales complémentaires en fort développement en Europe depuis peu. Si l'aspect économique est souvent mis en avant, il convient toutefois de bien prendre conscience qu'il ne s'agit pas de faire *en petit* avec elles ce que les devises internationales font *en grand*. Elles proposent une expérience humaine individuelle et collective qui tente d'apporter des réponses aux immenses défis humains et écologiques propres à notre siècle. Une expérience de transition socio-économico-écologique. Les objectifs visés par les MLC (Monnaies locales complémentaires) sont en effet ambitieux. Pour les atteindre, certaines limites doivent être dépassées :

- Comme dans notre pays les monnaies locales ont par la loi obligation de s'appuyer à équivalence sur l'euro, remarque est couramment faite qu'elles ne sont accessibles qu'à ceux qui en ont. Les plus fragiles sont donc exclus du dispositif. Si des aménagements sont imaginés ici et là pour favoriser l'accès des monnaies locales à

166 SEL – Système d'échange local. C'est le système le plus connu en France : plus de 400 réseaux. Il ne concerne que les particuliers. Les participants échangent biens et services, mais surtout des services, dans une unité de compte, le grain de sel auquel chaque réseau donne un nom spécifique. Le compte de l'offreur est crédité du nombre de « grains de SEL » qui aura été convenu, la même somme sera débitée du compte du receveur. Préalablement, bien sûr, le groupe aura défini ce que représente un grain de SEL (une unité de la monnaie nationale par exemple, mais le plus souvent un grain de SEL = une unité de temps par exemple 1 minute ou 5 ...) Ensuite est établi un inventaire des offres disponibles au sein de la communauté pour permettre aux membres de savoir qui fait quoi et qui offre quoi. Les échanges se font de gré à gré, un coupon à trois volets est alors établi dont un est conservé par l'offreur, l'autre par le demandeur, le troisième est remis au bureau de l'association qui tient les comptes de tous les membres.

167 JEU – Jardin d'échange universel. Est une variante du SEL, sans centralisation des comptes

168 Accorderie : Née en 2002 au Québec, l'Accorderie est un concept solidaire qui vise à lutter contre la pauvreté et l'exclusion et à favoriser la mixité sociale. Il repose sur un principe simple: proposer aux habitants d'un même quartier de se regrouper pour échanger entre eux des services, sur la base de leurs savoir-faire et ce sans aucune contrepartie financière. Concrètement, un membre (Accordeur) qui effectue, par exemple, une heure de dépannage informatique se voit attribuer un crédit de temps qu'il peut ensuite utiliser comme bon lui semble pour obtenir l'un des services proposés par d'autres Accordeurs de son quartier.

169 Barter – Système de troc entre entreprises : Leur but est de réunir à l'intérieur de leur réseau le plus grand nombre possible d'entreprises aux activités les plus variées pour permettre l'échange entre elles des biens et services qu'elles produisent, à l'aide d'un moyen de paiement exprimé dans une unité de compte propre à leur réseau. Cela présente un double avantage: celui d'alléger leur trésorerie en monnaie nationale et celui de dynamiser leurs affaires dans un esprit plus solidaire.

tous, il n'en reste pas moins que cette remarque a toute sa pertinence. Il est à noter que certains pays comme les États-Unis et le Canada n'ont pas une telle obligation. Là, les monnaies locales sont considérées comme des moyens de paiement privés où seul préside ce qui est convenu entre les acteurs, à leurs risques et périls.

- La simple utilisation d'un moyen de paiement autre que celui qu'offre la monnaie officielle ne changera rien; c'est un label visible d'engagement citoyen. C'est l'animation du réseau qui permettra les évolutions espérées. Mais, qui dit animation, dit actions conduites par des êtres humains. Nous sommes là dans des démarches qui s'inscrivent dans la durée. Le seul bénévolat, souvent à l'origine d'une MLC ne saurait suffire. On le constate, il y a essoufflement au fil du temps. Il faut donc recourir à des postes salariés et/ou envisager une façon de valoriser le bénévolat.

- Quelles que soient les politiques publiques mises en œuvre depuis une quarantaine d'années le chômage est devenu une constante conduisant à la marginalisation, l'exclusion, la pauvreté, la dé-socialisation, accompagnées des dommages collatéraux qu'il génère sous forme de maladies, de violence, de criminalité... La logique d'assistanat étatique qui tente de limiter ces phénomènes ne peuvent en aucun cas restaurer les *bénéficiaires* dans la dignité et leur redonner une place reconnue et valorisante dans la société. Il y a fracture profonde et grandissante un peu plus chaque année entre deux mondes, celui de l'emploi et celui du chômage et des fins de droits. Pourtant les personnes qui appartiennent au second ne sont ni sans talents ni sans utilité. Ayant du temps, on en retrouve un certain nombre œuvrant bénévolement au sein d'associations ou de réseaux dont l'utilité sociale est évidente. En inciter plus à faire de même ne serait pas du temps perdu...

- Si des liens peuvent être facilement établis entre les *barter* et MLC car ces deux initiatives sont bien adaptées au cadre du premier monde, il n'en n'est pas de même pour les ressortissants du second car valoriser l'implication bénévole avec des outils de paiement utilisables dans le monde marchand fait basculer dans la sphère de l'emploi. Cela crée pour le moment une cloison étanche entre ce que nous avons appelé les monnaies de lien et les monnaies locales complémentaires.

C'est pourquoi favoriser l'implication citoyenne dans des actions d'utilité commune en les valorisant par un moyen non discriminant d'accéder à la satisfaction de besoins essentiels et d'une consommation plus responsable bénéficierait à l'ensemble de la société à moindre coût. Dans cet esprit il conviendrait d'assouplir dans certaines conditions l'étanchéité entre les monnaies de lien (SELS... monnaie de temps) et les MLC en permettant la convertibilité de la première vers la seconde. Il serait regrettable de réduire par trop de formalisme un potentiel qui ne demande qu'à se déployer. En revanche le favoriser;

- ce serait inciter les personnes marginalisées à s'engager dans des actions d'utilité commune en leur offrant le double avantage de retrouver le sens de leur propre valeur tout en leur permettant de mieux répondre à des besoins essentiels dans des conditions satisfaisantes de qualité et d'éthique;

- ce serait permettre aux acteurs impliqués dans les monnaies locales de donner de la puissance à leur action et de mieux incarner les valeurs qu'ils veulent promouvoir;

- ce serait le moyen d'inciter plus fortement les prestataires à échanger entre eux, sachant que cet acte libère proportionnellement des moyens dont bénéficie l'ensemble du territoire;

- ce serait le moyen de rendre plus visible aux yeux de la communauté locale l'intérêt et le sens de l'expérience, permettant ainsi de toucher une population qui peine à les voir et de donner à l'initiative la dimension sans laquelle aucun résultat probant

n'est à attendre.

Bref, favoriser une voie où la monnaie devient lien, outil de cohésion sociale au service d'un mieux être pour tous.

2 – Comment concrètement réaliser ce maillage

La question porte principalement sur le maillage entre les monnaies à vocation essentiellement sociale (que nous avons appelé plus haut monnaies de lien) et les monnaies à vocation essentiellement économique. Dans l'état actuel des choses elles ne peuvent inter-agir pour les raisons que nous venons d'évoquer :

Contrairement aux monnaies à vocation économique, les monnaies sociales ne sont pas appuyées sur la monnaie nationale.

Les monnaies sociales valorisent principalement des échanges de services ponctuels ; en devenant convertibles en monnaies complémentaires à vocation économique on passerait du bénévolat au salariat.

On pourrait donc imaginer le dispositif suivant :

Sur le territoire où circule une monnaie locale complémentaire, les associations qui en feraient la demande et dont l'utilité collective serait reconnue par le CA (Conseil d'administration) de l'association qui anime la monnaie locale et où siègerait au moins un représentant de la collectivité locale, deviendraient adhérentes du réseau et pourraient donc utiliser la monnaie locale. Au delà de cela, elles pourraient s'entre-aider en s'échangeant des services valorisés par une unité de compte spécifique sur le modèle des SEL ou des barter. (simple unité de compte scripturale non appuyée sur la monnaie nationale. Il ne s'agit pas d'une monnaie, mais d'un enregistrement de la valeur estimée des services échangés au sein du réseau).

Ces associations ainsi que les collectivités locales impliquées pourraient faire appel à des aides ponctuelles comme de la saisie informatique, une présence sur un stand, une aide à la promotion d'un événement, un suivi des prestataires dans le vécu de l'expérience de monnaie complémentaire, un sondage, du classement, une aide à la personne, etc... Bref, des aides en tous genre permettant à ces associations et aux collectivités de répondre mieux et plus facilement à leurs besoins ponctuels.

Les demandes seraient faites auprès de l'association de gestion et d'animation de la monnaie locale. Celle-ci diffuserait la demande auprès des Accorderies, SEL ainsi qu'auprès des autres associations affiliées pour tâcher de trouver la ou les personnes aptes à répondre au besoin exprimé.

Les comptes seraient tenus et centralisés par l'association gérant la monnaie locale ou par un mandataire désigné par le CA. L'entité bénéficiaire du service verrait son compte débité du nombre d'unités « barter » correspondant au temps effectué par le ou les bénévoles (une unité de compte = une minute) et l'entité qui aurait fourni le service par l'intermédiaire de ses adhérents se verrait créditée du même montant. Les bénévoles ayant accompli la tâche demandée recevraient de l'entité à laquelle ils adhèrent la valorisation de leur action en unités de compte propre à leur organisation (SEL, accorderie – Dans ce cas il y a convertibilité de l'unité barter en unité propre à l'organisme) ou dans la même unité « barter » pour les associations n'ayant pas de monnaie propre.

- Une heure de bénévolat traduite en unités de comptes comme décrit ci-dessus

est retenue comme valant une heure au taux du salaire minimum en vigueur.

- Cette valorisation du bénévolat est totalement défiscalisée

Les détenteurs d'unités barter ou autres unités spécifiques aux associations utilisant des monnaies à vocation sociale obtenues de cette façon pourraient demander la conversion de tout ou partie de ces unités en monnaie locale complémentaire en échange de 50 % en unités propres à son organisation et 50 % en euros.

Exemple : Un accordeur a effectué 8 h de bénévolat dans le mois en partie pour une association et en partie pour une collectivité.

Admettons que le salaire minimum soit de 10 euros de l'heure.

Il désire avoir 100 unités de monnaie locale complémentaire pour effectuer divers achats dans le réseau des commerces et producteurs affiliés.

Son compte sera débité de 5h (valorisées à 10 euros soit l'équivalent de 50 euros) et il versera en complément 50 euros (sachant que les MLC sont toujours à parité avec la monnaie nationale)

La limite à ce processus est déterminée par le taux de monnaie locale non reconverti. Imaginons qu'il y ait l'équivalent de 50 000 euros circulant en MLC sur le territoire, tournant 6 fois dans l'année et que l'on constate statistiquement qu'ils sont reconvertis à 75 %. Cela veut dire qu'on peut accepter des unités non garanties en euros pour 12 500 équivalents euros dans un espace de deux mois. Mais comme on demande à ces personnes de verser 50 % de la somme demandée en euros, cela augmente d'autant la possibilité de conversion de monnaie sociale en MLC. Bien sûr d'autres procédés peuvent être imaginés pour augmenter la part distribuable sous cette forme (constitution d'un fonds de garantie mutualisé. Caution bancaire... à adapter selon l'importance de l'offre et de la demande de services de cet ordre)

Le bénévolat se trouve ainsi valorisé et sa valeur peut être estimée par le montant global des unités barter comptabilisées. Une richesse collectivement utile qui passe pour le moment inaperçue.

Les personnes qui sont dans une situation difficile peuvent ainsi améliorer leur quotidien matériellement et psychologiquement. Sans alourdir les finances publiques on répond de façon plus pertinente aux besoins locaux tout en favorisant la cohésion sociale. Dans tous les cas on fait ainsi sauter les barrières qui cantonnent les personnes dans une catégorie trop souvent stigmatisante.

B-5 INNOVATIONS MONETAIRES

COMMENT ARTICULER MONNAIES COMPLEMENTAIRES ET DEVELOPPEMENT DE L'INITIATIVE ECONOMIQUE (JEAN MICHEL CORNU)

Les monnaies complémentaires actuelles apportent principalement un avantage sur une des trois fonctions de la monnaie : être un intermédiaire dans les échanges. Mais pourrait-on également imaginer des mécanismes qui permettraient de faciliter l'investissement (la fonction « réserve de valeur » de la monnaie) pour faciliter l'initiative économique ?

Genèse de cette approche

Cette question a d'abord été traitée dans le cadre d'un projet proposé, au premier Forum InnovAfrica en 2009 à Bamako au Mali avec Ibrahima N'Diaye, alors ministre de l'emploi et de la formation professionnelle et l'Agence Nationale Pour l'Emploi du Mali. Dans ce cadre, il s'agissait d'investissement en terme de bourses de formation pour des chômeurs : à qui attribuer des bourses pour maximiser l'impact sur l'emploi. La question a ensuite été creusée par le groupe Innovation Monétaire de la Fondation Internet Nouvelle Génération qui de 2011 à 2012 a rassemblé 130 personnes avec des méthodes d'intelligence collective (économistes, banquiers, collectivités territoriales, innovateurs, designers...). La question posée était de savoir s'il était possible d'imaginer de nouvelles monnaies qui pourraient offrir de nouvelles fonctions utiles à la société. Le groupe a étudié entre autre l'idée d'articuler monnaies complémentaires et monnaies conventionnelles pour faciliter l'investissement tout en défavorisant la dérive spéculative. Les résultats du groupe et les bases théoriques utilisées ont été fournies à deux promotions du Strate Collège, une école de designers sur Paris afin qu'ils prototypent des projets qui faciliteraient l'investissement dans les entreprises. Il s'agissait d'imaginer les bases de ce que pourrait être le « design monétaire ». L'ensemble a fait l'objet d'une publication : la monnaie et après ?

Repenser les définitions de la monnaie pour ouvrir de nouvelles possibilités

Le groupe innovation monétaire est reparti de la définition de base de la monnaie donnée par Aristote afin de mieux comprendre comment une remise à plat de cette définition pourrait conduire à une extension de la notion de monnaie et ainsi permettre de nouvelles fonctions.

Deux des fonctions de la monnaie -intermédiaire dans les échanges et réserve de valeur- peuvent être reliés afin d'éclairer la notion de spéculation. Lors des échanges en troc, deux personnes se donnent mutuellement des biens ou des services qu'ils considèrent de valeur proche. Mais si nous désirons quelque chose chez une personne, celle-ci n'a pas forcément trouvée une contrepartie qui l'intéresse dans ce que nous pouvons offrir. La monnaie a donc -entre autre- pour but de séparer les deux parties de l'échange de biens et de services. Un vendeur donne à un acheteur un bien ou un service mais la contrepartie se fait en monnaie, une représentation symbolique de la valeur, qui permettra au vendeur par la suite d'acheter auprès d'autres personnes. En fait le décalage dans le temps entre l'achat et la vente peut se faire dans les deux sens :

La monnaie permet de vendre puis d'acheter plus tard à quelqu'un d'autre (on parle d'intermédiaire dans les échanges).

La monnaie permet d'acheter pour pouvoir ensuite vendre une fois le produit ou service transformé ou utilisé pour développer l'activité. Elle permet donc d'investir pour créer de la valeur a posteriori (on parle alors de réserve de valeur).

La monnaie permet donc de faciliter l'échange et l'investissement en décalant dans le temps l'achat et la vente de biens et de services. Mais ce décalage dans le temps présente certains risques comme le piratage et la contrefaçon de la monnaie elle-même, l'impact sur l'économie (par exemple l'inflation des prix) ou encore des usages opportunistes (par exemple en spéculant sur l'évolution des prix). Les risques sont particulièrement présents dans les mécanismes de réserve de valeur où il peut y avoir une grande différence entre la valeur actuelle d'un bien et service et sa valeur potentielle (même s'il n'a pas été transformé, sa valeur peut changer simplement en pariant sur l'évolution de son prix). C'est pour cette raison qu'un certain nombre de monnaies défavorisent la réserve de valeur (par exemple à l'aide d'un intérêt négatif qui dévalue la monnaie au cours du temps).

Une autre fonction de la monnaie est de donner une indication de la valeur. Habituellement, il s'agit de la valeur du bien ou du service échangé, mais il existe de nombreuses valeurs possibles qui peuvent être caractérisées par le processus qui a conduit à leur estimation (valeur d'usage, valeur temps...). On parle traditionnellement "d'unité de compte" pour ce rôle. Cependant une unité est un étalon et le cours de la monnaie lui-même fluctue ! Parler d'indicateur de valeur plutôt que d'unité de compte ouvre de nouvelles possibilités, comme celle d'envisager une diversité de valeurs pour lesquelles la monnaie peut servir d'indicateur ou même de prendre en compte des indicateurs multiples.

Un indicateur est une grandeur ou un ensemble de grandeurs qui permet de définir une stratégie. Les indicateurs peuvent également créer de la valeur car ils permettent de prendre des décisions mieux informées en rendant visible un effet ou sa progression. Souvent un indicateur est conçu comme une mesure qui se traduit par un nombre, mais il existe des grandeurs non mesurables (que l'on ne peut pas comparer à un étalon externe commun) comme la confiance ou l'estime. Dans ce cas, l'indicateur peut simplement être évalué, c'est à dire catégorisé et approché. Les indicateurs de valeur peuvent porter sur les biens et services échangés (valeur d'échange, d'usage, travail, ou même sur la monnaie elle-même...) ou bien sur les personnes elles-mêmes (comptabilité d'une personne ou d'un groupe, comportement, autres indicateurs de « richesses » d'une personne ou d'un groupe...). Ces deux types d'indicateurs correspondent à deux régimes de valeur bien différents¹⁷⁰.

Il existe plusieurs indicateurs sur la valeur du bien ou du service échangé. La plus connue est la valeur d'échange, c'est à dire le résultat d'une négociation entre deux personnes sur le prix auxquelles elles sont prêtes à échanger un bien ou un service. Il peut s'agir aussi de la valeur travail. Dans ce cas on cherche à évaluer le coût du travail pour produire un bien. On peut par exemple utiliser une mesure de temps comme étalon (plusieurs monnaies complémentaires mesurent en heure les services échangés). Enfin il est également possible de s'intéresser à la valeur d'usage. Dans ce cas, la valeur peut être différente pour l'acheteur et le vendeur.

Articuler monnaies et indicateurs

Un des points clés de l'investissement est de savoir si ce qui va être acheté au départ

¹⁷⁰ Laurent Gilles, les différents régimes de la valeur, in la monnaie et après p142 : <http://reseau.fing.org/blog/view/83780/notions-de-base-annexe-10-laurent-gille--les-diffrents-rgimes-de-la-valeur>

permettra de produire suffisamment de valeur supplémentaire pour rembourser, vivre, donner plus à celui qui nous a éventuellement prêté (par l'intérêt ou par une simple rémunération de son service), ou produire de la valeur collective (par exemple, lorsque le financement initial vient de la collectivité). Plus précisément, la personne qui souhaite investir et éventuellement celle qui lui prête (ou qui lui donne) pour qu'elle en ait les moyens, cherchent à évaluer le risque que la valeur attendue ne soit pas atteinte. Ce risque dépend du projet lui-même, mais aussi de la personne et de son comportement : sa capacité à anticiper ou à s'adapter par exemple.

Si la monnaie est un indicateur de valeur des biens et services échangés, elle permet également de construire différents indicateurs utiles sur les personnes qui l'utilisent. Ainsi, il est possible d'utiliser une première monnaie, complémentaire, afin de produire un indicateur qui sera utile pour donner des informations aux personnes qui investissent. Celles-ci pourront le faire dans une monnaie conventionnelle ou alternative qui sera adaptée à l'investissement. Pour augmenter notre capacité à mieux choisir avant d'investir dans un projet individuel, cette première phase peut être collective. Il ne s'agit plus ici de convertir une monnaie dans une autre, mais plutôt d'utiliser le fonctionnement d'une première monnaie pour en tirer un indicateur sur le risque qui peut être utilisé pour investir avec l'autre monnaie. Les indicateurs pertinents issus de la première monnaie ne sont pas forcément des indicateurs de stock (combien je détiens de monnaie), mais aussi des indicateurs de flux (comment nous échangeons).

Multiplier les indicateurs grâce à la comptabilité

Si les monnaies donnent une indication utile de la valeur d'un bien d'un service ou même d'une personne ou d'une organisation, et s'il existe tant de formes de valeur, alors pourquoi se limiter ?

Plutôt que de se limiter à un seul indicateur, comme les monnaies traditionnelles qui s'intéressent uniquement à la valeur d'échange, nous pourrions multiplier les indicateurs pour obtenir plus d'informations, à la fois dans les mécanismes de type monétaire d'échange de biens et de services (deuxième régime de la valeur), mais aussi dans les autres mécanismes qui permettent d'évaluer des comportements (premier régime de la valeur). Ces indicateurs peuvent être issus de la comptabilité des échanges. La comptabilité est une discipline pratique consistant à répertorier et enregistrer les données chiffrées permettant de refléter et de qualifier – pour un agent ou une entité – aussi bien l'ampleur de son activité économique que ses conséquences sur l'inventaire de son patrimoine¹⁷¹ ; elle est donc bien adaptée à récupérer des indicateurs multiples, au-delà de la valeur faciale de la monnaie.

Le Moniba : favoriser la formation mutuelle et la formation professionnelle¹⁷²

Le Moniba¹⁷³ est une monnaie qui a été conçue au départ au Mali dans le cadre de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) du Mali. Il a pour but d'identifier au mieux les

¹⁷¹ Cf. « comptabilité » dans Wikipédia.

¹⁷² Cf. la présentation du Moniba sur [imaginationforpeople.org](http://imaginationforpeople.org/fr/project/moniba/) : <http://imaginationforpeople.org/fr/project/moniba/>

¹⁷³ Le terme Moniba a été proposé par Dioncounda Niakaté, directeur général adjoint de l'ANPE du Mali. Il signifie la « monnaie de Iba », Iba étant Ibrahima N'Diaye, ministre de l'Emploi et de la Formation professionnelle au Mali à cette époque. Mais le *moni* est également une bouillie de mil ou de maïs servie chaude que les Maliens mangent très souvent le matin au petit déjeuner, et *ba* veut dire « beaucoup » en bambara, la langue locale véhiculaire au Mali. Moniba signifie donc aussi « beaucoup à manger pour tout le monde ».

personnes à qui l'on attribuera une bourse de formation professionnelle.

Cette monnaie fonctionne en deux temps. Tout d'abord, le Moniba permet de développer les comportements de formation mutuelle. Une personne est formée durant une matinée par un ami ou un voisin. Elle va alors donner 1 Moniba à la personne qui l'a formée : l'unité de compte est volontairement approximative, 1 Moniba représentant quelques heures de formation. Pour cela, le bénéficiaire va utiliser son téléphone mobile et appeler un numéro de téléphone où un serveur vocal lui demandera un code personnel et le nom de la personne à laquelle elle souhaite donner 1 Moniba. À la suite de cette opération, le formateur disposera sur son compte de 1 Moniba et la personne formée de « moins 1 » Moniba. Il s'agit d'une monnaie de type « crédit mutuel » sans création de masse monétaire, la somme de tous les comptes en Moniba est toujours de zéro. Mais avec la formation, nous sommes dans le domaine des biens immatériels « non rivaux » : le formateur qui a donné la formation dispose toujours du savoir une fois que celui-ci a été transmis. En fait, l'acte de formation a permis non pas de « donner » un savoir mais de le « partager ». La personne qui a été formée peut donc former à son tour une personne et remettre son compte à zéro ou même former plusieurs personnes et se retrouver avec un compte positif. À ce stade, la monnaie a servi de facilitateur d'échange, plus précisément d'échange de formations, et a permis de recevoir des formations avant d'avoir pu en donner (contrairement au « troc de formation »).

Mais si le système s'arrêtait à ce stade, il ne s'agirait pas d'une monnaie de réserve de valeur et, surtout, ce système exclurait la formation professionnelle et tous ceux qui en vivent. L'idée est donc d'ajouter une deuxième étape au Moniba : les gouvernements et les organismes d'aide à l'emploi donnent en général des bourses pour permettre d'étudier à ceux qui n'en ont pas les moyens. Mais comment identifier les meilleurs candidats à la formation, les plus motivés ? C'est là que l'usage du Moniba peut apporter des informations qui prennent une grande valeur pour ceux qui doivent sélectionner les bénéficiaires des bourses.

Une première idée serait de convertir les Monibas en bourses de formations (pas en monnaie conventionnelle qui permettrait d'acheter n'importe quoi, mais en bourse ne pouvant servir qu'à une formation dans un organisme de formation agréé qui ensuite seulement pourra le reconvertir en monnaie pour payer ses formateurs). Mais cette solution comporte des inconvénients. Les Monibas convertis en bourse disparaissent de la masse monétaire qui devient ainsi de plus en plus négative, plutôt que de rester stable. Par ailleurs, cette solution ne favorise que ceux qui forment et non ceux qui ont fait l'effort de se former. Elle permettrait par exemple des approches du type : « Je mets des cours sur internet et toute personne qui les utilise me donne 1 Moniba sans que j'aie d'efforts supplémentaires à faire. »

Une autre solution plus innovante serait de convertir en bourse non pas un montant de Monibas mais des informations sur le fonctionnement du compte de la personne. Par exemple, une personne qui dispose d'un solde de zéro Moniba est peut être une personne qui n'a rien fait, mais ce peut être au contraire une personne qui a formé beaucoup de personnes (et ainsi gagné beaucoup de Monibas) et été formé un grand nombre de fois (qui a donc dépensé beaucoup de Monibas). Plutôt que de n'utiliser que le solde en Monibas, il devient alors possible d'utiliser le fonctionnement du compte comme un indicateur de valeur qui, lui, peut être converti. Par exemple, une personne dont le compte aura au cours de son fonctionnement reçu de l'extérieur plus de 100 Monibas et qui aura versé à d'autres comptes également plus de 100 Monibas pourrait recevoir une bourse. Plutôt que cette bourse « prenne des Monibas sur le compte », elle retirerait du compte à la fois cent transactions de crédit et cent transactions de débit. Cela nécessite de ne pas conserver seulement le solde, mais plutôt deux nombres : le

total des crédits et le total des débits, ce qui ne pose pas de problème pour un compte qui utilise un serveur informatique. Bien sûr, l'algorithme demande à être peaufiné. Pour éviter que deux amis ne se donnent mutuellement 100 Monibas, il serait possible de décider que la bourse soit donnée à un compte qui a donné 100 Monibas et reçu 100 Monibas d'au moins cinquante personnes différentes. Quel que soit l'algorithme final, il n'empêchera pas la triche avec certitude, tout comme les monnaies conventionnelles. Mais l'objectif est de faire en sorte que ce mécanisme permette d'attribuer des bourses de formations (et seulement cela) de façon plus efficace que sans utiliser le Moniba.

Ce n'est donc pas la « richesse » en Moniba d'une personne qui a de l'importance, mais un indicateur plus subtil de son comportement issu du fonctionnement de son compte. Cet indicateur crée de la valeur pour l'organisme qui est chargé de faire fonctionner au mieux la communauté. L'exemple du Moniba montre que l'utilisation d'une monnaie complémentaire crée un indicateur sur le comportement des personnes qui l'utilisent et permet ainsi de mieux choisir celles pour lesquelles on choisit d'investir.

Favoriser le développement économique

Mais ne pourrait-on pas identifier d'autres investissements immatériels que les bourses de formation ?

Le temps par exemple, il est nécessaire d'en avoir pour mettre en place un projet – c'est notamment le cas pour un projet d'entreprise innovant. Les porteurs de projet ont besoin de disposer de temps pour mener leur projet à maturité – y compris pour vivre avant que leur projet soit rentable. Et pendant cette période de gestation, ils ont peu de temps à consacrer à autre chose (ou à donner en retour), au risque de se disperser. Qu'est ce que les porteurs de projets pourraient alors échanger qui nécessite peu de temps et qui permettrait d'identifier ceux qui ont le plus de chance de mener à bien leur projet ? C'est l'objet des deux expérimentations suivantes : le Forward et l'Innox.

Le Forward : créer un échange qui favorise l'investissement¹⁷⁴

L'objectif du projet de plateforme « Forward » est de créer un échange qui favorise l'investissement dans les projets. Si les créateurs ont besoin de fonds, les investisseurs, pour leur part, ont besoin de comprendre le projet, de mieux connaître les personnes auxquelles elles ont à faire, pour identifier celles qui sont les plus susceptibles de mener à bien un projet. En effet, un même projet qui serait lancé par des personnes différentes (chacune ayant sa propre capacité d'adaptation, d'anticipation ou encore de travail en équipe) donnerait un résultat différent.

En introduisant une monnaie entre innovateurs, il est possible grâce à la mise en place d'indicateurs d'observer comment les différents porteurs de projets s'adaptent.

Prenons l'exemple de Logan Marvel, un jeune designer, qui est à la recherche d'un investisseur. Il sait par ailleurs que quelques avis et conseils l'aideraient à améliorer son projet. Il se dirige alors sur la plateforme Forward, basée sur l'entraide entre porteurs de projets, où il y crée son profil et y publie une description de son projet. Le site comprend à la fois des interfaces qui permettent de communiquer, de commenter et de partager avec les autres utilisateurs, mais également une monnaie complémentaire, le Nova, qui récompense la participation et l'entraide. Logan Marvel gagne un premier Nova en décrivant son projet, après quoi il en obtient d'autres, grâce à ces échanges avec d'autres porteurs de projet : il découvre notamment le projet de Pascal Derzert et a une

¹⁷⁴ Ce projet a été imaginé par Frank Buscaja, Jean-Baptiste Chancerelle, Jean Doutrebente, Clément Gougeon et Matthias Schmitt, élèves du Strate Collège, à l'occasion du workshop sur l'innovation monétaire du 27 février au 2 mars 2012.

idée qui pourrait lui être utile. Il laisse un commentaire qui est remarqué par la personne qui en bénéficie, mais aussi par d'autres membres de la communauté. Ces derniers ne manquent pas d'indiquer en retour qu'ils le trouvent intéressant, ce qui lui fait gagner des Novas. Les membres de la communauté peuvent également indiquer qu'elles trouvent un projet particulièrement clairvoyant en cliquant sur le symbole « ! » dans le commentaire de Logan Marvel. À noter que lorsqu'une personne donne un Nova (par exemple en indiquant qu'elle trouve un commentaire pertinent), elle ne le déduit pas de ses propres Novas, celui-ci est créé par la plateforme. Cela ressemble donc plus à un système de récompense qu'aux monnaies classiques telles que nous les connaissons. Nous pourrions parler également de « monnaies non-rivales ».

Parallèlement, Marcu Pirson, un investisseur qui cherche de nouveaux talents créatifs, s'inscrit sur la plateforme Foward, mais en tant qu'investisseur. Il a accès à tous les projets et peut suivre ceux qui l'intéressent particulièrement. Il dispose également d'indications sur les porteurs eux-mêmes, construites à partir de leurs échanges. Le projet Forward propose six indicateurs chiffrés construits autour de ces échanges, l'investisseur pouvant faire son propre tri en fonction de l'importance qu'il attribue à chaque aspect.

Le premier indicateur est la capacité d'anticipation. Il est construit en donnant la somme des symboles « ! », reçus par la personne, dans les différents commentaires qu'elle a laissés aux autres. Un autre indicateur s'intéresse à la capacité d'observation et est obtenu grâce à la somme des Novas reçus. La capacité de travail en équipe est évaluée par la somme des Novas échangés (aussi bien ceux que l'on a reçus que ceux que l'on a donnés¹⁷⁵). Un indicateur de persévérance est construit à partir de la répartition des Novas donnés et reçus, dans le temps. L'acceptation de l'appropriation est fournie par le nombre de Novas dépensés, et l'indicateur donnant une estimation du savoir-faire se construit à partir du nombre de commentaires jugés pertinents.

Les indicateurs et la façon de les construire à partir des Novas donnés et reçus, des commentaires jugés pertinents ou visionnaires, pourront être affinés à partir de tests. Ici aussi, les différents usages de la monnaie sont séparés et utilisent des monnaies différentes : des échanges permettent de gagner et de donner des Novas.

Le fonctionnement de cette monnaie complémentaire permet d'obtenir un ensemble d'indicateurs plus élaborés que la simple valeur faciale de la monnaie. Ces indicateurs aident des investisseurs à mieux estimer la capacité d'un créateur à mener son projet à terme, en complément des informations déclaratives (CV, description du projet et business plan). Ensuite, les investissements sont réalisés en monnaies conventionnelles.

L'Innox : échanger, c'est investir ensemble¹⁷⁶

Le projet Innox se base également sur une communauté de porteurs de projets, mais cette fois ce sont des équipes complètes autour d'un projet qui s'inscrivent sur la plateforme (il est prévu également une application pour smartphone pour faciliter les interactions plus spontanées). Sur son profil, chaque personne indique à la fois ses propres qualités humaines (créativité, efficacité, capacité d'adaptation, relationnel et travail en équipe), mais aussi ses compétences (par exemple en design, programmation, management, etc.). Ce profil permettra de mieux tracer les

¹⁷⁵ Cet indicateur est proche de celui construit dans le cadre du Moniba.

¹⁷⁶ Ce projet a été imaginé par Ludovic Bernard, Antoine Martinez, Stefan Hwang Tzy-Lung et Jean-Baptiste Vivié, élèves du Strate Collège, à l'occasion du workshop sur l'innovation monétaire du 27 février au 2 mars 2012.

complémentarités entre les personnes qui échangent. Les échanges se font entre membres d'une même équipe, mais également entre membres d'équipes différentes qui peuvent s'enrichir mutuellement. Lors d'un échange, chacun des protagonistes gagne un innox. Chaque échange rapportant aux deux parties, il y a donc création monétaire à chaque fois.

L'innox propose trois étapes pour construire progressivement des indicateurs sur les porteurs de projets utiles aux investisseurs. Les données brutes comprennent la trace des échanges entre les personnes (les innox reçus), les profils qui permettent de voir avec quel type de personne on échange ainsi que l'évolution des profils (la façon dont la personne perçoit l'évolution de ses qualités et de ses compétences). La trace de l'évolution des équipes, comme l'ajout ou le retrait de membres, est conservée. Ces données brutes permettent de construire des données dérivées plus élaborées, par exemple, la complémentarité des profils dans une équipe ou lors d'un échange. La proportion des échanges qui se font à l'intérieur des équipes et entre les équipes fournit également des informations importantes, de même que la fréquence des échanges entre deux personnes et l'existence ou non d'échanges dans la durée. De plus, l'Innox s'intéresse au nombre de personnes par échange, et au nombre de personnes différentes rencontrées. Enfin, diverses évolutions (évolution du profil personnel ou encore de la composition de l'équipe) peuvent compléter les données dérivées à partir des données brutes.

Une troisième étape consiste à utiliser ces données brutes pour construire des indicateurs qui peuvent être directement utiles aux investisseurs. En mixant les différentes données dérivées et en les pondérant, l'Innox propose d'évaluer la capacité des membres d'une équipe à se connaître eux-même, à rechercher des complémentarités et combler leurs lacunes, à savoir gérer la dynamique interne dans les équipes, à s'ouvrir aux autres équipes, à travailler en équipe ou encore quelle est la stabilité et la diversité des intervenants dans un projet.

Quel que soit le départ pris par une équipe qui lance un projet, nombres d'événements se déroulent pendant toute la période nécessaire à sa mise en place, et a fortiori pendant la durée de l'investissement initial. Présenter un projet, à un moment donné, par exemple au tout début, lors de sa soumission à un investisseur, ne suffit pas. Ce qui compte, c'est la possibilité d'aboutir in fine à un projet de qualité, grâce à la capacité d'adaptation des membres de l'équipe, aux échanges qui se dérouleront au sein de l'équipe et avec l'extérieur tout au long du développement du projet.

Et maintenant ?

L'articulation de monnaies permet à la fois de favoriser des échanges par l'intermédiaire d'une monnaie complémentaire mais également de construire des indicateurs complexes qui permettent de réduire le risque d'investissement qui peut se faire dans une monnaie conventionnelle. Il reste maintenant à expérimenter ces nouvelles approches dans le domaine du développement économique : bourses, prêts, micro-crédits, etc.

LE C3 (« CIRCUIT DE CREDIT COMMERCIAL CREDIT ») : UNE INNOVATION FINANCIERE QUI PROTEGE ET ENCOURAGE STRUCTURELLEMENT L'EMPLOI (BERNARD LIETAER)

Ce qui a commencé comme une crise bancaire et financière en 2008, est devenu de manière totalement prévisible une crise majeure de l'emploi. On sait aussi que la grande majorité des emplois sont fournis par les petites et moyennes entreprises (PME). Et la survie de beaucoup d'entre elles est typiquement en question à cause de problèmes de trésorerie.

Le problème

Les PME se voient réclamer un paiement rapide par leurs fournisseurs, disons à 30 jours ; alors que leurs principaux clients les paient à 90 jours ou davantage. Cela devient un piège, une impasse de trésorerie, si les banques refusent de faire un « crédit pont », ou le font à des conditions trop sévères.

Cette question est devenue récemment plus critique en France, du fait de la crise financière, mais elle a longtemps été un problème endémique dans les pays en développement.

La solution proposée

Le procédé C3 utilise des factures assurées ou d'autres créances comme des instruments de paiement à travers un système de compensation en réseau entre entreprises. Tout détenteur d'un tel instrument a le choix ou de l'encaisser en (avec un certain coût) ou payer directement ses fournisseurs avec le produit de la facture assurée. La manière dont cela fonctionne est décrite ci-dessous.

C3 pas à pas

Le mécanisme du C3 comporte 6 étapes.

1. Les entreprises participantes commencent par souscrire à une assurance de factures jusqu'à un montant prédéterminé, fondé sur les besoins spécifiques de crédit de leur propre secteur, et sur les types de créances qu'ils détiennent sur des tiers.
2. L'entreprise qui a obtenu une telle assurance, (nous l'appellerons entreprise A) ouvre un compte sur le réseau de compensation. Elle échange électroniquement sa facture assurée contre des « fonds de compensation », et paie ses fournisseurs (entreprise B) immédiatement et entièrement avec ces fonds de compensation, via le réseau électronique.
3. Pour être payée, l'entreprise B a seulement besoin d'ouvrir son propre compte sur le réseau. Elle a alors deux options : ou encaisser la somme en (en payant le coût des intérêts sur la durée restant à courir, par ex 90 jours, et les frais bancaires), ou payer sans frais ses propres fournisseurs avec les fonds de compensation correspondants.
4. Quel que soit le calendrier de paiement de ce qui est dû à la société A, la société B peut utiliser la balance positive de son compte sur le réseau, par exemple pour payer son fournisseur C.

5. l'entreprise C a seulement besoin d'ouvrir à son tour un compte sur le réseau. Elle a ensuite les mêmes deux options que B : encaisser en monnaie conventionnelle, ou dépenser sur le réseau. Et ainsi de suite...

6. A l'échéance de la facture (cad dans notre exemple, après 90 jours), le réseau récupère son montant en Euros, auprès de l'entreprise A (ou de sa compagnie d'assurance si A est défailante). Quiconque détient, à ce moment les montants de monnaie de compensation C3 générés par la facture assurée peut l'encaisser en Euros sans supporter aucun frais au titre des intérêts.

Avantages

Pour les entreprises :

Les firmes accroissent leur capital de travail et leur accès au crédit à court terme autant qu'il est nécessaire, et peuvent mieux utiliser leur capacité de production. Le volume de ce crédit peut être fixé à un niveau stable entre un quart (couvrant alors jusqu'à une moyenne de 90 jours de délai de paiement) et la moitié des ventes annuelles ; à un coût substantiellement plus faible que ce qui est possible autrement.

Les fournisseurs sont payés immédiatement, sans référence au calendrier de paiement de leur client, ce qui injecte de la liquidité de manière substantielle et très bon marché dans tout le circuit des PME. Les entreprises sont incitées par ce système à pousser leurs fournisseurs à adhérer au réseau C3.

La technologie de gestion du réseau C3 ne nécessite aucune nouvelle législation ou approbation du gouvernement, et le logiciel nécessaire est disponible en « logiciel libre »¹. Seules les factures et reconnaissances de dettes garanties à 100 % et gérées électroniquement sont acceptables dans un système C3. En cela, le système C3 encourage la généralisation des nouvelles technologies et leur usage plus efficient dans les PME.

Pour les gouvernements et en particulier les collectivités régionales :

L'approche C3 est une voie sûre pour une réduction systémique du non-emploi.

Les systèmes C3 sont organisés au mieux à une échelle régionale, de telle sorte que chaque réseau reste à une dimension gérable. Les entreprises ayant des comptes dans le même réseau régional sont incitées à dépenser leurs unités C3 les unes avec les autres, et ainsi elles stimulent davantage l'économie de la région. C3 procure un environnement gagnant-gagnant pour tous les participants, et donc favorise d'autres collaborations d'affaires entre les entreprises de cette région.

Le meilleur moyen pour les pouvoirs publics de donner un support à un système est simplement d'y participer en acceptant le paiement de taxes en C3. De plus ils ont un intérêt pour le faire, puisque la nature purement électronique du C3 rend impossible les opérations en "noir".

Les Pouvoirs Publics, à différents niveaux (Europe, pays, régions...) peuvent décider de contribuer, conjointement ou non, à un mécanisme de garantie. Un tel mécanisme est considérablement moins coûteux à financer que les subventions ou autres approches traditionnelles pour réduire le chômage.

Chaque réseau C3 devrait faire référence aux mêmes standards d'assurance, et utiliser un software compatible, de telle sorte que les réseaux puissent s'interconnecter en un « réseau de réseaux ».

Pour les banques et le système financier :

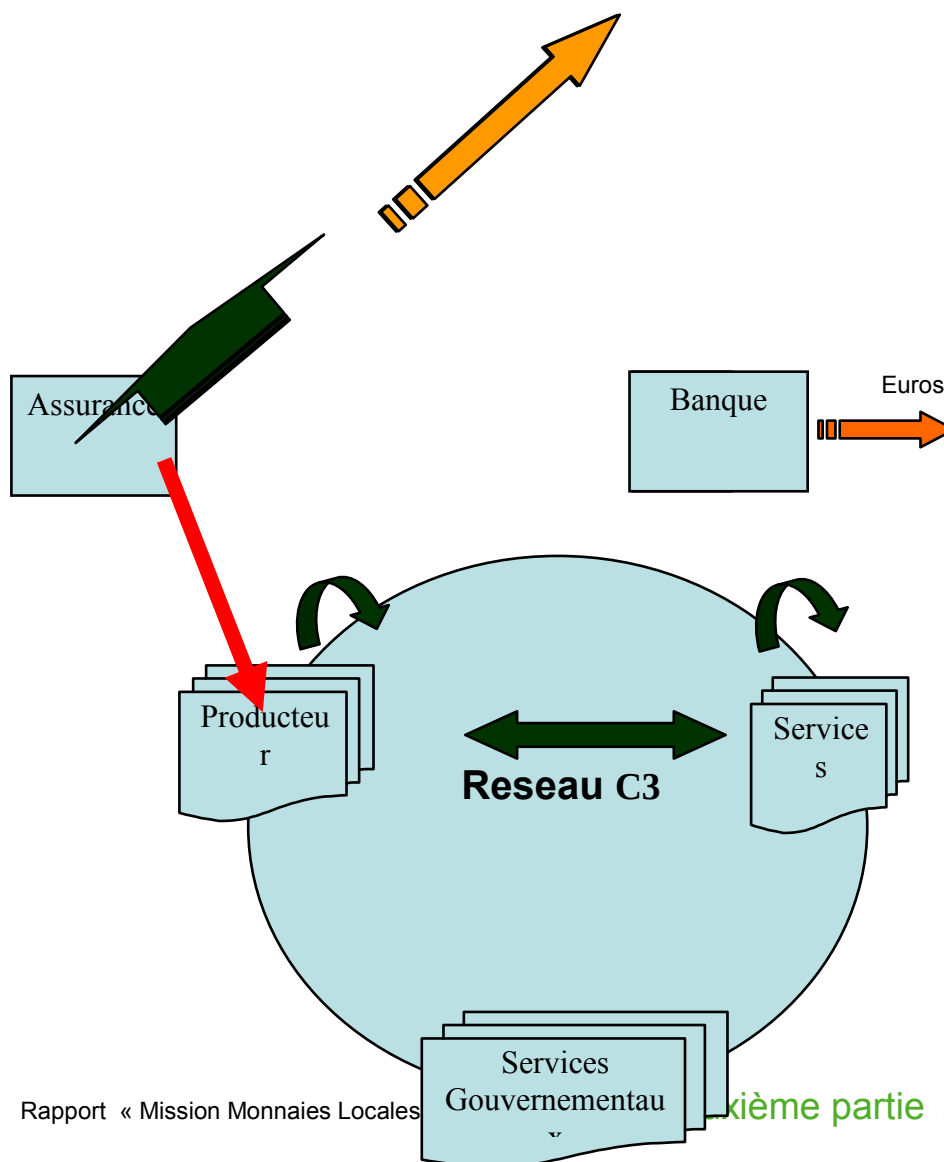
L'approche gagnant-gagnant du C3 inclut aussi le système financier. Comme le système C3 est entièrement informatisé, cela simplifie significativement la gestion bancaire des prêts et des assurances pour les PME. Les PME peuvent donc devenir un secteur plus rentable pour les banques également, parce que les lignes de crédit sont négociées avec l'ensemble du réseau, apportant au secteur financier la diversification du risque de tous les participants au réseau.

La plupart des banques sont également impliquées dans des activités d'assurance. C3 leur ouvre un nouveau marché pour l'assurance et le crédit, allant jusqu'à la micro-finance. Comme le système C3 est entièrement informatisé, même des sociétés très petites peuvent être servies, et ceci à un coût très faible.

Le mécanisme C3 contribue de manière systémique à la stabilité de l'emploi et de l'économie toute entière, ce qui est d'un grand intérêt pour la solidité des portefeuilles bancaires dans leur ensemble.

Le graphique suivant résume l'ensemble du processus C3.

Comparaison avec le produit bancaire classique: le factoring



Il existe un produit bancaire classique pour répondre à ces problèmes similaire au C3 : le factoring. Pourquoi le C3 est-il préférable ?

Ce que les entreprises cherchent c'est de minimiser les coûts financiers du « cash flow trap ». Ce que la banque cherche, c'est de prêter le plus possible d'argent à des taux avantageux et au moindre risque. Les objectifs ne sont donc pas les mêmes, et cela se remarque dans les conditions comparatives entre le C3 et le factoring.

Le factoring s'applique en principe sur toutes les factures d'une PME, alors que dans le C3 c'est la PME elle-même qui décide de présenter les factures sélectivement.

Il est plus cher pour l'utilisateur puisqu'il faut payer commission et intérêts pour chaque opération, alors que dans le cas du C3 cela n'a lieu que lorsqu'on désire quitter le système C3.

Le crédit dépasse rarement les 30 jours, tandis que le C3 peut en principe fonctionner sur des horizons plus flexibles.

Il est souvent sujet à un minimum (par exemple 5 millions d'Euros).

Les sociétés doivent se soumettre à une surveillance très stricte de la banque.

LES ECHANGES INTERENTREPRISES OU BARTER (SAMUEL COHEN)

a) Guide des échanges interentreprises

En 2012, la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS), du ministère du redressement productif a réalisé dans le cadre du Pôle Interministériel de Prospective et d'Anticipation des Mutations Economiques (PIPAME), une étude prospective sur les perspectives de développement des plate-formes d'échanges interentreprises. Cette étude nous donne la définition suivante des échanges interentreprises :

« L'échange interentreprises ou « barter » en anglais est l'opération économique par laquelle une entreprise cède la propriété d'un bien, d'un groupe de biens ou délivre un service à une autre entreprise et reçoit en retour un autre bien ou service. Cet échange ne passe pas par une transaction monétaire en numéraire, mais peut, dans certains cas, être néanmoins valorisé via une unité de compte interne au réseau qui facilite la multiplicité et la diversité des échanges. »

Cette étude révèle que les échanges interentreprises sont méconnus des acteurs économiques et font l'objet d'a priori souvent non justifiés. En effet, l'étude de la PIPAME rappelle que « l'opération d'échange n'a rien d'illégal en France que ce soit sur le plan juridique, fiscal ou comptable ».

Par ailleurs, cette étude explique que l'offre et la demande en matière d'échanges interentreprises se renforce depuis les années 2000 du fait du développement d'un contexte favorable aux échanges interentreprises.

Contexte économique favorable :

- **Des difficultés de trésorerie :**

« Les trous de trésorerie représentent la principale difficulté financière rencontrée par les dirigeants de TPE/PME. »

- **Des capacités de production inutilisées :**

Très peu d'entreprises utilisent leurs capacités de production à 100%. De nombreuses entreprises subissent une dépréciation d'actifs inutilisés.

- **Désengagement des banques traditionnelles** dans le financement du besoin en fond d'exploitation (BFE).
- **La multiplication des entreprises spécialisées dans la finance participative** (crowd founding) démontre une volonté de rechercher des modèles alternatifs de financement et de croissance.

Les échanges interentreprises : une solution anti-crise ?

Le rapport ministériel précité stipule que les échanges interentreprises peuvent être en partie la solution aux problèmes énoncés ci-dessus et dresse la liste des principaux avantages qui résultent de la pratique d'échanges interentreprises.

- **Préserver la trésorerie :**

Le Barter ou échange interentreprises est un système de compensation centralisé permettant aux entreprises membres d'un même réseau de financer une partie de leurs achats sans toucher à leur trésorerie mais directement en échange de leur production. Ainsi, la pratique de l'échange se révèle être un véritable levier économique pour l'entreprise car « chaque fois qu'un achat est substitué par un échange, l'entreprise préserve sa trésorerie et gagne le montant de sa marge brute sur la transaction. ».

Exemple : Une agence de web design souhaite acheter 10 000 euros de matériel informatique. Plutôt que de faire l'achat en numéraire, elle passe par une plate forme barter et échange deux sites internet d'une valeur totale de 10 000 euros contre le matériel informatique. Les coûts de production inhérents à la réalisation de ces deux sites internet sont de 5000 euros. (Si nous prenons comme hypothèse qu'elle marge à 50%). Ainsi, le matériel informatique à 10 000 euros lui aura réellement coûté 5 000 euros de trésorerie par l'échange au lieu de 10 000 euros si elle avait payé en numéraire. L'entreprise a donc gagné le montant de sa marge brute sur l'opération d'échange.

- **Valorisation des actifs sous utilisés ou dépréciés :**

La pratique du barter permet aux entreprises de valoriser des actifs sous-utilisés ou inutilisés (Temps humain, stocks, capacité de production...) et de les échanger contre des biens ou services qui pourraient rentrer dans le cadre du développement stratégique de l'entreprise et générer des recettes potentielles. Selon le rapport, le barter se révèle être un « **booster de l'économie réelle** » et permet d'optimiser de 3 à 10% les actifs inutilisés. Par ailleurs, l'étude révèle que cette pratique peut générer entre 3 et 5% de chiffre d'affaires supplémentaire.

- **Outil de financement :**

Le barter peut être utilisé comme outil de financement lorsque l'entreprise de Barter a mis en place une unité de compte interne au réseau. Les entreprises adhérentes ont alors la possibilité d'avoir une ligne de découvert Barter sans taux d'intérêts.

- **Développer son réseau :**

Les échanges interentreprises permettent d'intégrer un réseau et de nouer des relations avec des entreprises avec lesquelles elles n'auraient probablement pas effectué d'opérations économiques. Par ailleurs, « les échanges sont une opportunité de rencontres et permettent de dynamiser les interactions entre des entreprises ancrées localement sur un territoire précis ».

Le rapport ministériel de la DGCIS a mis en exergue l'utilité économique et l'intérêt qu'ont les entreprises à pratiquer des opérations d'échanges mais met également en avant les limites inhérentes à l'utilisation de cette pratique commerciale.

Le Barter : définition juridique

Les fondements juridiques du Barter reposent sur l'échange de créances et de dettes entre les acteurs membres du réseau et d'une chambre de compensation de factures. En aucun cas il ne s'agit donc juridiquement d'une monnaie. Le rapport ministériel est assez formel sur le sujet et précise que les unités de compte-réseau se distinguent des monnaies légales car elles n'en présentent pas toutes les caractéristiques :

« Ces unités de compte (UC) ou Barter ne circulent pas sous forme de pièces ou de Billets, les UCR ne sont pas utilisables hors du réseau, les UCR ont une contrepartie dans le réseau : lorsque le membre d'un réseau achète un bien ou un service avec des UCR, il s'engage par cet acte vis-à-vis des membres du réseau à créer et à mettre à leur disposition la valeur équivalente de biens ou services relevant de sa compétence ; c'est l'esprit « réseau ».

En dernier lieu, les UCR ne sont pas une monnaie de thésaurisation, ni une monnaie spéculative. »

b) Le marché du Barter à l'international et en France

Une industrie caractérisée par une certaine opacité sur les chiffres

L'industrie du Barter est assez peu transparente pour deux facteurs principaux : les entreprises utilisatrices des solutions Barter communiquent peu sur le sujet et également les réseaux Barters existant préfèrent protéger leur réseau que de communiquer sur le nombre de membres et le volume de transaction tant il est difficile d'animer un réseau Barter. Il s'agit donc d'un milieu dans lequel la concurrence des acteurs pose des problèmes à l'organisme central du Barter : **l'organisation IRTA ('International Reciprocal Trade Association')**. Au-delà de cela il conviendrait de consolider dans le volume global d'échange inter-entreprises les échanges directs hors réseau Barter entre les entreprises dans le cadre de réciprocités commerciales et là encore ce ne sont pas des chiffres que les entreprises privées publient naturellement.

La certitude partagée est que depuis la crise bancaire de 2007 et la réticence notoire des banques à prêter de l'argent, le volume d'échange inter-entreprises a significativement augmenté (+ 20 % / an).

Il est intéressant également de constater que les échanges entre entreprises trouvent leur source dans la complémentarité entre les membres d'un réseau Barter mais aussi dans la **proximité** (géographiques) des membres d'un réseau. Ainsi, il existe de nombreux réseaux et initiatives très locales de système Barter que l'IRTA référence avec plus ou moins de difficultés. On dénombre ainsi **plus d'une centaine de structures dédiées au Barter aux Etats-Unis et au Canada** alors qu'en France depuis les années 90 seul le modèle bien spécifique de **Barter Media** a su s'imposer, aucun acteur n'a pu proposer des plateformes généralistes de Barter si ce n'est récemment (2010) avec b2b EN-TRADE à Paris, E-Barter à Lyon et RES dans le Nord, les trois protagonistes ayant activement contribué à la rédaction du rapport ministériel PIPAME en 2012.

Un retard du marche français par rapport aux anglo-saxons

Une autre composante clef du Barter est la notion de **confiance** entre les membres du réseau qui va contribuer à accélérer les transactions et donc jouer considérablement sur le volume d'échanges. Les anglo-saxons sont à l'origine du Barter car ils développent dans les rapports commerciaux et plus précisément dans le nouement de la relation d'affaire une confiance sans doute plus importante que dans les cultures européennes.

Les modèles européens éprouvés sont principalement Suisse avec le modèle WIR qui regroupe aujourd'hui plus de 60 000 entreprises et le Sardex en Sardaigne. Il faut noter que les pays très touchés par la crise s'intéressent de près au modèle Barter, ainsi des initiatives ont vu le jour depuis 2010 en Grèce et en Espagne avec le site Troco-buy qui a débuté en 2012.

Les entreprises ont plus de difficultés à trouver des clients et donc plus d'actifs disponibles, elles peuvent, grâce au système Barter, utiliser ces actifs comme mode de paiement pour des dépenses ou des projets d'investissement qu'elles ont à effectuer

Le Barter repose sur le principe d'un crédit commercial entre les entreprises et cela implique une confiance qui doit être double envers les autres entreprises membres du réseau et également envers le réseau Barter qui offre des solutions pour dépenser ses unités de compte (l'animation réseau) et qui offre la sécurisation des transactions ainsi que la garantie du système. Ainsi des modèles comme la société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) France Barter créée en 2014 permettent d'accéder à un modèle collaboratif et participatif gage de confiance pour les entreprises qui sont impliquées dans un réseau qui leur appartient en tant que sociétaires de la SCIC.

Ce modèle de financement par du crédit commercial axé pour à l'origine duquel on retrouve les sociétés b2b EN-TRADE et E-Barter apporte une vraie solution pour encadrer ce mode de commerce et encourager un maximum d'entreprises à bénéficier de ce mode de financement tout à fait efficace dans le modèle actuel.

France Barter : Créé en 2014 du rapprochement des sociétés b2b EN-TRADE et E-Barter.

Il s'agit d'un nouveau mode de financement non bancaire pour les TPEs et PME basés sur le crédit commercial (achats compensés par des ventes).

France Barter est un réseau social BtoB permettant aux entreprises membres de réaliser des transactions d'échanges de marchandises et de services par l'intermédiaire d'un outil financier innovant : le Barter Euros.

Ce mode de commerce permet ainsi aux membres de la coopérative de vendre sur le réseau et de bénéficier en contrepartie de prestations ou de fournitures de la part d'autres membres. En plus de donner accès au système des Barter Euros et de sécuriser les transactions sur le réseau, France Barter assure la sélection et l'affiliation de nouveaux membres sur le réseau ainsi qu'un travail d'intermédiation efficace.

UNIFIER LES SYSTEMES D'ECHANGES UTILISANT DES EUROS A POUVOIR LIBERATOIRE RESTREINT (MICHELE DEBONNEUIL)

Depuis longtemps des « émetteurs de titres » se sont intercalés entre les banques et les citoyens pour organiser des échanges en euros affectés à l'achat de produits bien définis. Les banques ne savaient pas organiser ce type d'échanges dont le besoin existe pourtant depuis longtemps.

Ainsi par exemple les entreprises ont souhaité distribuer à leurs salariés des compléments de revenus affectés à leur déjeuner sous forme de « chèques-déjeuner ». De même les Conseils généraux commencent à distribuer des « chèque emploi service universel » (CESU) destinés à payer des services d'aide à domicile aux personnes en perte d'autonomie qui ont droit à une allocation pour personne en perte d'autonomie (APA).

Le métier des émetteurs de titres consiste à recevoir des sommes en euros des financeurs (entreprises, conseils généraux...) et à distribuer aux ayant-droit des « chèques » libellés en euros qu'ils émettent et que les ayant-droit utilisent pour payer les produits qui leur sont financés. Les prestataires les envoient alors aux émetteurs de titres qui les échangent alors contre des euros. A la fin, en théorie, les émetteurs de titres ont restitué à tous les prestataires les sommes qui leur ont été remises par les financeurs. Pour le moment, ces intermédiaires fonctionnent avec une gouvernance interne, mais ne sont pas soumis au contrôle des banques centrales car ils ne font pas de crédits.

Ce type de besoins se multiplie : chèques cadeaux, points de fidélité de la grande distribution.... La multiplication de ces titres oblige à poser la question de la rationalisation et du contrôle des multiples structures qui les gèrent.

Formellement, tous ces systèmes ressemblent beaucoup à ceux de monnaies complémentaires en euros qui permettent eux aussi de régler des échanges cantonnés à des acteurs bien déterminés.

Cette note expose ce qui a été fait pour les services aux personnes en perte d'autonomie et propose de conduire des expérimentations permettant d'utiliser la même architecture de façon à :

1. capitaliser les innovations sur les plates-formes et les services qu'elles procurent qui sont communes à tous ces systèmes et n'ont donc aucun intérêt à être multipliées. Elles doivent au contraire pouvoir être mises à la disposition de tous moyennant un coût d'usage et sous une forme standardisée
2. mettre le système bancaire dans la boucle de façon à organiser un contrôle de ce type de paiement aussi efficace et peu coûteux que possible.

Des expérimentations en cours sur les services aux personnes en perte d'autonomie

Jusqu'à maintenant les conseils généraux ne disposaient d'aucun système global satisfaisant pour échanger les plans d'aide avec les prestataires qui les exécutent ni pour les payer après avoir contrôlé l'effectivité des prestations que ces plans d'aide prévoient et financent.

Un projet, co-financé en 2009 par la CGCIS, a permis de concevoir le prototype d'une sorte de « réseau économique et social » (RES) sur Internet, qui propose un tel système global. Il permet à toutes les associations qui rendent ces services d'échanger les plans d'aide avec le conseil général de leur département dans un langage commun, d'obtenir très facilement et à faible coût tous les services organisant efficacement l'activité de leurs prestataires au domicile des bénéficiaires. Le contrôle d'effectivité des prestations, composante importante de cette nouvelle organisation du travail des prestataires, est transmis au conseil général par la structure employant le prestataire. Le conseil général peut alors donner l'ordre à la banque de débiter le compte du bénéficiaire « dédié » à l'APA que le conseil général aura préalablement approvisionné.

Le premier « réseau économique et social » de ce type vient d'être installé en Corse du Sud. Dans un premier temps, il ne comprend pas la partie paiement, mais tout est prêt pour l'inclure dès qu'un budget de 400 KF permettra de l'implémenter. Comme ce réseau a été conçu pour être extensible très facilement sur l'ensemble du territoire, il va pouvoir être installé gratuitement dans les départements qui en feront la demande. De sorte que, pour un coût modique, il pourra être mis à la disposition des conseils généraux et de toutes les structures prestataires de services qui souhaiteront en bénéficier.

Une extension possible du RES à une monnaie complémentaire volontaire

On propose d'étendre l'usage de ce RES, et de ses services associés, à la gestion d'une monnaie complémentaire volontaire (par exemple on pourrait penser à « la Violette » car le groupe GFI, qui est très impliqué dans le fonctionnement du RES, l'est aussi dans le système qui pilote cette monnaie complémentaire et serait très intéressé par une telle expérimentation). Si cette expérimentation était concluante, il serait possible d'étendre le RES à toutes les autres monnaies complémentaires qui le souhaiteraient, réduisant ainsi les coûts de mises en place qui peuvent être partagés et organisant un contrôle efficace et peu coûteux des paiements par la Banque de France.

MONNAIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE (MICHEL AGLIETTA)

Lier monnaie et développement durable peut paraître intrigant. Pourtant la monnaie est un contrat social. C'est le bien commun des membres d'une collectivité, le lien qui en valide la permanence. Le développement durable ou soutenable est essentiellement l'amélioration du bien être social à travers les générations. Il engage le long terme. Or l'Europe souffre d'une incomplétude de l'euro en tant que lien social et subit une triple crise financière, sociale et écologique. Le doute sur l'avenir qui ronge toute la Communauté Européenne quant à la poursuite du progrès social se manifeste par l'attrition de l'investissement, tant public que privé. L'interrogation sur l'enlisement possible dans la stagnation séculaire ne peut être levée sans une politique d'investissement qui soit structurante pour l'ensemble de l'Europe et inclusive en irrigant les territoires. Une telle politique implique une conception généralisée du capital qui intègre étroitement les ressources écologiques au régime de croissance à inventer. Il devrait être clair que la finance fondée sur le « fondamentalisme du marché », qui s'occupe surtout d'innover dans les arbitrages réglementaires pour piéger le contrôle prudentiel, ne peut financer de tels investissements, dont la contribution au bien-être résultera des externalités positives qu'ils créeront et des externalités négatives qu'ils éviteront.

Le carbone sous la forme de gaz à effets de serre est la source d'une externalité négative globale. Il s'ensuit que la reconnaissance d'une valeur sociale au carbone évité (VSC) fournirait une métrique générale aux projets d'investissements à la fois d'abattement et d'adaptation, concernant potentiellement la totalité des activités humaines, pour orienter les choix technologiques dans le sens d'une économie bas carbone. De même que l'or est devenu l'étalon monétaire universel par institutionnalisation progressive de la convertibilité des systèmes monétaires nationaux sur cette métrique au cours de la période 1873-1913, de même la VSC pourrait devenir l'étalon universel des systèmes monétaires des pays engagés dans des politiques de

développement au sein de la convention climat des Nations Unies.

Politique climatique : un changement de cap

Parce que le changement climatique est une externalité globale, les politiques destinées à y faire face impliquent une négociation internationale. La diplomatie qui a abouti au protocole de Kyoto a considéré le défi climatique comme un fardeau à partager, pas comme une opportunité à saisir ; un problème de répartition des charges, pas une refondation du régime de croissance. Corrélativement le prix du carbone a été considéré, soit directement par la voie de taxes, soit indirectement par la médiation d'un marché des droits à polluer, comme devant conduire à un prix mondial du carbone, en tant que vecteur de répartition des coûts d'abattement. Le protocole de Kyoto, qui a formalisé ce principe en 1997, n'est entré en vigueur qu'en 2005 et a été un échec par refus des Etats-Unis d'y participer et des pays émergents de prendre des engagements contraignants qui pourraient entrer en conflit avec leurs politiques de développement.

Un changement de perspective s'est dessiné lors de la conférence de Cancun en 2010. La démarche est passée d'un jeu stérile entre pays, par désaccord sur leurs droits et obligations, à la responsabilité des Etats à promouvoir volontairement des actions nationales appropriées¹⁷⁷. Cette démarche met l'accent sur l'investissement dans les technologies « bas carbone » et, par conséquent, pose le problème du financement¹⁷⁸. Le changement doctrinal permet aussi de saisir la distinction entre le prix du carbone en tant que prix de marché s'incorporant au niveau général des prix et modifiant le système des prix relatifs des biens et services d'une part, la valeur sociale du carbone en tant que prix notionnel incorporé au calcul économique des projets d'investissements propres d'autre part. Dans cette phase intermédiaire où il s'agit de lancer les flux d'investissements bas carbone sur une échelle suffisante pour commencer à faire évoluer le système productif, la VSC doit être comprise comme un prix public dans le référentiel du taux d'actualisation. L'institution d'un profil d'évolution croissant de la VSC sur des périodes renouvelées de 5 ans peut combattre l'effet inhibant du taux d'actualisation sur des investissements handicapés par leur durée, leur taille et les risques plus élevés que les technologies éprouvées. La VSC évite aux pays d'être bloqués dans les technologies « sales » existantes.

Une proposition pour le financement monétaire d'actifs carbone en Europe

Comprenons bien le lien entre l'institution de la VSC et le financement monétaire des projets d'investissement bas carbone. Ceux-ci doivent se déployer bien au-delà du secteur de l'énergie. Les transports, les bâtiments, les nouveaux matériaux et leur transformation, le recyclage des déchets et la bio-agriculture sont concernés.

Les investissements de réduction des émissions ont un rendement social (pour la collectivité) dont une dimension est la réduction de la quantité de GES dans l'atmosphère. Il s'agit d'une externalité positive par diminution d'une externalité négative. Si elle n'est pas reconnue par un prix, le calcul du rendement interne de l'investissement propre sera sous-évalué et ce projet d'investissement sera dominé par la poursuite des investissements (énergétiques par exemple) plus polluants. Il faut donc calculer un

177 NAMAs=nationally appropriate mitigation actions

178 J.C. Hourcade, P.R. Shukla et C. Cassen (2014), « climate policy architecture for the Cancun paradigm shift: building upon the lessons of history », *International Environmental Agreement* (IAE), special issue, à paraître.

rendement interne intégral qui incorpore dans les cash-flows futurs le gain social de l'abattement du carbone. Cela implique de donner, grâce à la VSC, une valeur à la quantité de GES abattue par les investissements et validée par des agences indépendantes et spécialisées dans cette évaluation. Encore faut-il pouvoir les financer.

La finance, ravagée par la crise qu'elle a elle-même provoquée, est incapable de financer la transition énergétique sous la contrainte climatique. La finance climatique est fragmentée car le marché international des droits à polluer n'existe pas. La finance carbone est volatile est très en dessous des montants de capital à engager. L'aversion pour le risque s'est fortement accrue à la fois dans les banques et les investisseurs institutionnels ; ce dont témoigne la faible attirance pour les obligations « vertes ».

Pour rediriger l'épargne dans les investissements bas carbone, il faut abaisser les profils de risque des projets pour les investisseurs sans surcharger les contribuables ; ce que permet l'institution de la VSC qui fait reconnaître que l'abattement des émissions, joint aux investissements bas carbone dans tout le système productif, a une valeur monétaire croissant dans le temps. Pour les entreprises porteuses de projets, l'avantage se trouve dans la certitude de l'accroissement de la valeur sociale du carbone dans le temps, laquelle élève la valeur des investissements de long terme conformes à la politique climatique relativement aux autres. Mais il faut aussi que les prêteurs aient l'opportunité d'offrir des financements dont le risque est partagé à la hauteur des projets d'investissement validés par les agences indépendantes ; ce que permet un financement monétaire *d'actifs carbone*¹⁷⁹.

Le financement monétaire a l'avantage majeur d'attribuer une valeur monétaire à l'utilité sociale de nouveaux actifs réels créés par les investissements encouragés. L'avantage social est que les projets d'investissement validés rémunèrent des réductions d'émission de GES effectives. Le gain privé est que le rendement de ces projets bénéficie aux preneurs privés du risque financier initial. *Il s'agit donc bien d'une organisation financière qui vise à éliminer le divorce entre rendements privés et rendement social des investissements qui est caractéristique des domaines où les externalités sont prégnantes*¹⁸⁰.

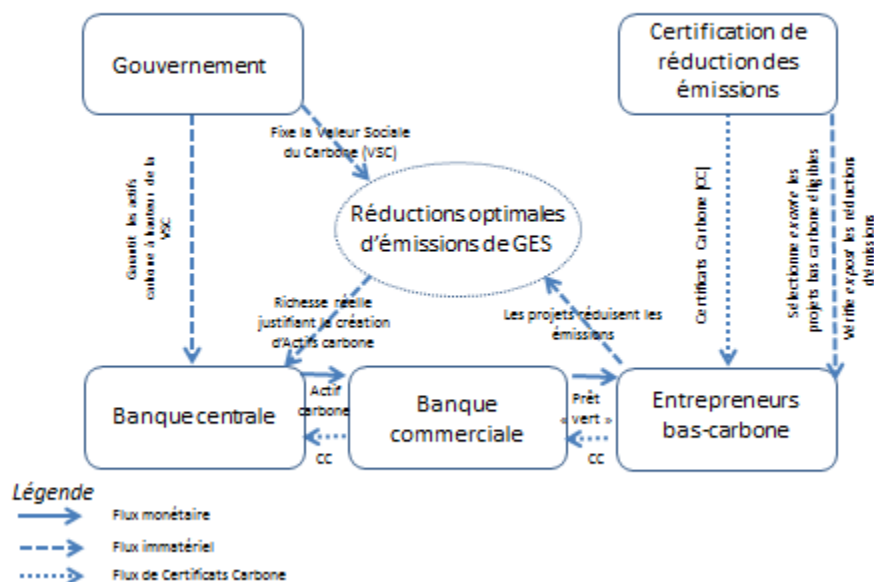
L'organisation financière est alors la suivante. Un accord international institue la VSC. Il donne l'opportunité, mais n'oblige pas, les pays à orienter leurs politiques de développement dans le sens du développement durable en garantissant un montant d'actifs carbone pour une période de 5 ans. Cela permet à la banque centrale d'inscrire à l'actif de son bilan la valeur des actifs carbone garantis. En contrepartie la banque centrale peut émettre à son passif des *certificats carbone*. Ce sont des réserves pour les organismes financiers (banques de financement, banques de développement, fonds d'investissement) qui ont financé les projets d'investissement validés par les agences de certification. L'ensemble du dispositif est représenté dans le schéma ci-dessous.

Contrairement aux politiques quantitatives menées par les banques centrales depuis la crise, le financement monétaire d'actifs carbone s'applique à la création d'actifs réels nouveaux qui ne seraient pas entrepris sans ce partage des risques. Il serait possible de sortir de ce financement monétaire lorsque la valorisation de l'externalité carbone par l'outil financier proposé convergerait avec celle qui émanerait d'une future taxe carbone.

179 M. Aglietta, J.C. Hourcade, C. Jaeger and B. Perrissin-Fabert (2014), "Financing transition in an adverse context: climate finance beyond carbon finance", *International Environmental Agreement (IAE)*, special issue, à paraître.

180 M.Aglietta, B.Barreau et E.Espagne, "le financement de la politique climatique. Une proposition pour mettre en œuvre le changement de paradigme de Cancun dans un contexte financier affaibli par les séquelles de la crise, *France Stratégie*, 2014, à paraître.

Un mécanisme de financement de la transition bas carbone



Source : M.Aglietta, B.Barreau et E.Espagne, « le financement de la politique climatique », op.cit.

L'économie circulaire et territoriale : où l'on repare des monnaies locales

Le changement climatique n'est pas la seule menace pour le régime de croissance des économies capitalistes. La surexploitation des écosystèmes et des ressources naturelles finies ne peut s'autoréguler, car elle est ignorée des normes que la finance affiche pour orienter l'investissement. Il n'existe pas de « valeur fondamentale » révélée par les marchés financiers pour les actifs non produits, porteurs de rareté absolue, qu'ils soient renouvelables ou pas.

L'économie circulaire fondée sur le recyclage est la première étape d'une transformation des systèmes productifs pour augmenter l'efficacité de l'usage des ressources¹⁸¹. Il faut créer des protocoles et des réglementations pour conduire les agents économiques à internaliser les externalités environnementales à la place des marchés défaillants. Cherchant à accroître la productivité de l'usage des flux de matières, l'économie circulaire est un principe d'intégration de l'écologie et de l'économie. A l'encontre de la conception mécanique de la croissance économique selon la théorie néo-classique, l'économie circulaire oriente le développement économique vers la théorie des systèmes complexes : importance des boucles de rétroaction, multifonctionnalité, saturation des capacités de réparation des sous-systèmes, donc limites au recyclage.

Compte tenu des interdépendances à mobiliser, les acteurs politiques en première ligne sont les pouvoirs politiques locaux. Il leur incombe d'organiser une démocratie du territoire pour produire une intelligence collective stratégique permettant de mettre en réseau de coopération des collectivités territoriales, des associations de citoyens et des entreprises

181 V.Aurez et J.C.Lévy, Economie circulaire, écologie et reconstruction industrielle ?, éd. CDNC, 2013

pour promouvoir des innovations *bottom-up*. Des systèmes d'information ouverts et en développement continu sont nécessaires pour les évaluations de politiques territoriales¹⁸².

Les monnaies locales ou complémentaires portent le lien social de la monnaie en favorisant des échanges réciproques dans des espaces géographiques relativement petits. Elles sont adaptées à l'économie circulaire. Ces monnaies sont complémentaires dès lors qu'elles ne constituent pas des systèmes de paiements fermés sans possibilités de conversion en d'autres formes de réserve de valeur. Les monnaies complémentaires peuvent être achetées et vendues contre la monnaie légale ou toute autre devise à des taux de change éventuellement variables, mais bien définis. Leurs systèmes de paiements sont donc connectés aux systèmes de paiements des monnaies légales ; ce qui implique une régulation par les émetteurs. En effet, si une monnaie locale est libellée dans une unité ce compte qui n'est pas la monnaie légale et si les avoirs dans ces monnaies n'ont pas à être convertibles au pair en monnaie légale, le contrôle de l'offre est laissé à l'émetteur qui est une entreprise non financière.

L'émetteur joue un rôle crucial dans le système de paiement qui fonctionne comme un système tripartite où les comptes des participants sont tenus par l'émetteur et où donc les paiements sont des transferts de créances sur la dette de l'émetteur. Ces paiements entraînent des risques de crédit, de liquidité et d'opération. Le système de paiement est équivalent à un système de paiements au détail en ce qu'il s'agit de nombreux paiements de valeur unitaire faible. Pour limiter les risques, le règlement est effectué généralement sur une base brute en temps réel. Les instructions de paiements sont donc traitées une à une.

L'économie circulaire peut donner une impulsion aux monnaies locales en ce qu'elle incite à développer la fonction de moyen d'échange en densifiant les transactions réciproques dans un territoire. Une plus grande vélocité de la monnaie peut accroître l'activité économique sur la base de flux de biens et services produits et consommés localement.

TRANSITION ECOLOGIQUE DE L'ECONOMIE ET MONNAIES LOCALES. DISCUSSION A PARTIR DES PROPOSITIONS DE MICHEL AGLIETTA (JEROME BLANC)

Résumé

Ce texte vise à discuter la proposition de Michel Aglietta de fixation d'une valeur sociale au carbone évité (VSC) et à proposer une connexion de ce principe à un dispositif de monnaie locale intégrant la possibilité de financement des investissements écologiques.

La proposition de Michel Aglietta est double : elle concerne d'une part un dispositif de fixation d'une valeur sociale au carbone évité en vue de stimuler les investissements bas-carbone, et d'autre part la promotion d'une économie circulaire par les monnaies locales. Je commence par commenter les deux propositions (1) puis je propose un prolongement afin d'intégrer financement et investissement dans les systèmes de monnaies locales afin qu'elles contribuent à la transition écologique des territoires (2).

Dans ce troisième temps, la proposition qui est faite porte sur une organisation monétaire décentralisée et territorialisée apte à soutenir la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire à l'échelle nationale. Elle est présentée selon trois étapes ou étages successifs, chaque étage

182

Voir le rapport dirigé par J.PAubert, *Mutations socio-économiques et territoires : les ressources de l'anticipation*, mai 2014.

supposant que le précédent a été construit. **Le premier étage** de la proposition consiste à renforcer l'existant des monnaies locales pour lui intégrer le principe du financement de l'investissement ; il ne nécessite pas des politiques publiques de transition mais suppose néanmoins une implication des collectivités. **Le second étage** introduit les politiques publiques de transition, qui passent alors par la conversion de fonds publics (fournis par les collectivités locales et territoriales concernées et par l'Etat) à des Fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique, FITTE) en monnaie locale sous forme de subventions ou de compléments de crédits à taux zéro pour investissement écologique, pour les entreprises et les ménages. **Le troisième étage** de la proposition intègre l'existence d'un plan européen ou international visant à valoriser le carbone évité, tel que la proposition Aglietta de VSC (valeur sociale du carbone évité). Il s'agit de connecter les fonds d'investissement territoriaux (FITTE) aux financements carbone développés dans le cadre de tels plans carbone. Il s'agit donc de convertir à l'échelle des territoires pertinents (par exemple, la région) une partie des fonds dégagés pour les investissements bas-carbone, et de les convertir en monnaies locales afin d'avoir une action appropriée à cette échelle.

Transition écologique de l'économie et monnaies locales.
Une proposition à partir du cadre proposé par M. Aglietta

Ce texte vise à discuter la proposition de Michel Aglietta de fixation d'une valeur sociale au carbone évité (VSC) et à proposer une connexion de ce principe à un dispositif de monnaie locale intégrant la possibilité de financement des investissements écologiques.

La proposition de Michel Aglietta est double : elle concerne d'une part un dispositif de fixation d'une valeur sociale au carbone évité en vue de stimuler les investissements bas-carbone, et d'autre part la promotion d'une économie circulaire par les monnaies locales. Je commence par commenter ces deux propositions (1) puis je propose un prolongement afin d'intégrer financement et investissement dans les systèmes de monnaies locales afin qu'elles contribuent à la transition écologique des territoires (2).

1. La proposition d'une valeur sociale du carbone évité par M. Aglietta : une politique climatique dans le paradigme de Cancún et sa connexion inachevée aux monnaies locales

1.1. Quelques commentaires sur le dispositif proposé

La proposition par M. Aglietta d'un dispositif de valeur sociale du carbone évité, qui a été déjà présentée et discutée ailleurs¹⁸³, est puissante et séduisante dans sa construction et dans le sens donné à cette valeur sociale. Elle laisse cependant dans l'ombre quelques questions centrales.

Explicitons d'abord cette proposition : il ne s'agit pas de fixer un « prix » au carbone mais une « valeur sociale » au carbone évité (ou, plus largement, aux émissions de gaz à effet de serre évités) que les porteurs de projets d'investissement intégreraient dans leurs calculs et qui stimulerait, de la sorte, les investissements permettant une réduction

183 Voir notamment les commentaires de Wojtek Kalinowski, « « 'Actif carbone', ou l'étalon-vert de Michel Aglietta », 7 novembre 2013. [<http://alternatives-economiques.fr/blogs/kalinowski/2013/11/07/%C2%AB-actif-carbone-%C2%BB-ou-l%E2%80%99etalon-vert-de-michel-aglietta/>], consulté le : 31 octobre 2014.

des émissions de GES en les rendant plus rentables.

La différence entre « prix » et « valeur sociale » est très importante. Un prix, en effet, suppose une procédure marchande par laquelle l'égalisation des quantités offertes et demandées déterminent le prix. Le prix est donc d'emblée par principe fluctuant et en apparence non politique. En apparence seulement, comme le montrent les marchés dits de droits à polluer, dans lesquels le politique se loge en amont du marché : dans l'ingénierie du marché et dans les modalités de distribution des quotas dans la phase initiale du marché (qui reçoit combien de droits et à quel coût). Au contraire du prix, l'idée de « valeur sociale » développée par M. Aglietta renvoie certes à une monétarisation (comme dans le cas d'un prix du carbone) mais pas d'une marchandisation (contrairement au cas du prix du carbone). Le mécanisme de VSC proposé n'est donc pas une proposition de marchandisation mais simplement de monétarisation, de sorte que les agents économiques puissent intégrer cette valeur sociale dans leurs calculs d'investissement, de coûts et de rentabilité. Il s'agit donc de permettre aux agents économiques d'internaliser les externalités climatiques. Mais si elle n'est pas marchande, la « valeur sociale » doit être fixée par une instance politique. Selon la proposition de M. Aglietta, il s'agit de fixer cette valeur par négociation internationale, mais à une échelle qui peut ne pas être mondiale. La VSC devrait être fixée tout en étant révisable (et révisée, à la hausse) par paliers de cinq ans, de sorte que cette régularité soit le socle d'anticipations correctes de la part des investisseurs : cette simple règle est une nécessité si l'on veut que les investisseurs intègrent durablement et sans craintes d'aléas réglementaires les contraintes de valorisation du carbone évité.

Cette VSC est présentée comme une étape intermédiaire avant la mise en œuvre d'une taxe carbone, pour l'instant introuvable. Pourtant, d'un point de vue logique elle en est l'inverse : alors qu'une taxe carbone doit sanctionner l'émission de GES, la VSC présentée récompense la réduction des GES. A ce titre, elle paraît davantage complémentaire d'une taxe carbone qu'un simple substitut provisoire et par défaut. Elle peut tout à fait constituer le vecteur, complémentaire d'une taxe, d'un renversement des flux de taxation et de subvention depuis des activités fortement émettrices de GES vers des activités qui en émettent peu.

Cette complémentarité conduit à interroger le profil d'évolution haussier par paliers de 5 ans proposé par M. Aglietta : si la VSC doit être réhaussée tous les cinq ans pour progressivement forcer les investisseurs à intégrer une contrainte de plus en plus forte dans leurs calculs, n'y a-t-il pas au début le risque d'une innocuité du mécanisme ? Ne devrait-on pas au contraire démarrer avec une VSC élevée pour signifier l'importance des changements à réaliser en vue du maintien de la hausse de la température moyenne du globe à un niveau « raisonnable » ?

L'ensemble renvoie au problème politique premier du choix des valeurs et des niveaux de taxation – non pas seulement son évaluation par des experts (toujours susceptibles de controverses, en particulier si certains experts sont financés par les industries fortement émettrices de GES) mais aussi dans la sphère de la décision politique. A ce titre, il n'est pas certain que la VSC soit plus facilement praticable qu'une taxe carbone – hormis le point important qu'elle ne suppose pas un bouleversement progressif du système fiscal, contrairement à la taxe carbone en tant qu'outil destiné à être généralisé si l'on veut que l'ensemble des activités économiques intègre la question des GES. Si l'on met de côté cet avantage indéniable de la VSC, reste le problème de l'accord politique alors même que, même en Europe, les gouvernements sont globalement réticents à prendre des engagements contraignants. Autrement dit, une VSC à niveau faible est plus politiquement acceptable qu'une VSC à niveau élevé – mais alors, où est

l'avantage par rapport à une taxe carbone ? Enfin, la proposition de M. Aglietta prévoit l'établissement d'une taxe à l'entrée des biens afin d'éviter de pénaliser les investissements dans les pays soumis à la VSC. Ce point est en effet crucial et c'est une autre difficulté politique à régler – notamment au vu des règles de l'OMC, et dans un univers où les litiges entre firmes et Etats s'orientent de plus en plus vers la condamnation des Etats (cf le projet actuel d'accord de libre échange transatlantique).

La résolution des questions relatives aux externalités renvoie généralement à la dualité Pigou/Coase ou taxation/marché de droits. Dans la proposition pigouvienne, les agents concernés connaissent le surcoût (la taxe étant fixé) mais les quantités de polluants émis sont inconnues ; dans la proposition coasienne, les agents concernés ne connaissent le coût de leurs émissions qu'après achat ou vente des droits sur un marché créateur de prix, mais les quantités émises sont, en principe, connues puisqu'elles sont fixées par la distribution de quotas aux agents. Par rapport à cette dualité, le mécanisme de la VSC s'apparente à la taxation à la Pigou dans la mesure où le surcoût (ou plutôt, ici, le rendement additionnel pour les investissements réduisant les émissions de GES) est connu (grâce aux paliers de fixation de la VSC sur 5 ans) alors que les GES émis ne sont pas connus. Ce mécanisme ne peut donc être considéré comme un vecteur sûr de réduction des GES. Il se heurte notamment aux possibilités d'effet rebond : on peut imaginer, par exemple, que les investissements « verts » stimulés par la VSC engendrent un surcroît de croissance du PIB ; dans ce cas, même si produire une unité de valeur ajoutée nécessite peu à peu moins de GES (par gains d'efficacité énergétique), le volume global de GES peut tout à fait s'accroître. C'est donc là le problème connu aujourd'hui de la crédibilité d'un découplage entre croissance de l'activité et croissance des émissions : le mécanisme de la VSC, même vertueux par ailleurs, ne permet pas de lever le doute.

La généralisation de la VSC suppose, comme indiqué dans la proposition, l'établissement d'un système de certification des investissements et de leurs effets sur les émissions de GES. Si la mise en œuvre de la VSC peut être réalisée à une échelle régionale (par exemple, dans l'Union européenne ?), la proposition assigne à une institution comme l'ONU le soin d'établir les conditions de la certification. Point crucial là encore, car les agences doivent être indépendantes, leurs évaluations doivent faire l'objet d'un consensus (être acceptées par les parties en présence) et minimiser les risques de fraude et surtout de surévaluation des avantages des investissements verts¹⁸⁴.

1.2. Dimensions monétaires et financières de la proposition

Venons-en aux dimensions monétaires et financières de la proposition de VSC. La proposition inclut un « financement monétaire d'actifs carbonés ». Dans ce mécanisme, un actif réel (les actifs carbonés) entre au bilan de la banque centrale en contrepartie des « certificats carbone » obtenus par les banques commerciales lors des crédits

¹⁸⁴ A titre d'illustration, on sait aujourd'hui combien l'auto-évaluation des émissions des automobiles par leurs constructeurs conduit à sous-évaluer considérablement la quantité d'émission au kilomètre et contribue à une communication associant voitures et vertu climatique ! A ce titre, ce n'est peut-être pas seulement sur les émissions par kilomètre parcouru qu'il faut jouer (et donc sur les investissements de r&d des constructeurs sur les motorisations et autres paramètres clés de la consommation de carburant), mais sur la transition d'un modèle de propriété individuelle de l'automobile vers un modèle de la fonctionnalité (et donc sur les questions de structuration de l'industrie et d'organisation des services).

« verts » qu'elles opèrent pour leurs clients. Cet actif réel apparaît en tant que monnaie de réserve ultime sur la base de laquelle la liquidité bancaire est émise et qui, en conséquence, contribue à la création monétaire par les banques commerciales. C'est une nouvelle contrepartie pour une liquidité bancaire qui elle, ne change pas de nature. Ne pourrait-on pas découpler les deux en créant un circuit spécifique d'émission monétaire sur la base des crédits-carbone ? Cette séparation permettrait de mieux contrôler de manière spécifique chacun des deux circuits en imposant des règles différentes (et particulièrement des taux d'intérêt différents).

Au plan international, M. Aglietta estime que « la VSC pourrait devenir l'étalon universel des systèmes monétaires des pays engagés dans des politiques de développement au sein de la convention climat des Nations Unie », à l'instar de l'or dans le système d'étalon or de 1873-1913. Une différence importante cependant sépare l'or de la VSC : l'or est aussi marchandise, tandis que la VSC n'est qu'un bien non marchandisé, comme on l'a indiqué plus haut. Pour que la VSC soit ce bien-étalon au cœur d'un nouveau système monétaire à l'échelle internationale, il faut que les monnaies nationales soient universellement convertibles dans la VSC.

En fait, deux possibilités apparaissent quant à la détention des VSC : soit les seules banques centrales nationales les détiennent, soit une institution internationale est habilitée à les détenir... voire les émettre. La proposition de M. Aglietta ouvre les deux possibilités. Dans la seconde, on peut bien sûr penser au FMI, institution existante dont la réforme pourrait passer par la transformation du DTS en VSC. L'avantage du DTS, et que conserverait la VSC, est son existence pérenne, en tant que liquidité ultime, non remboursable, et strictement inter-nationale, non dépendante d'un Etat hégémon. Ce qu'apporterait la VSC en plus du DTS est la déconnexion d'avec un ensemble d'Etats dominants, puisque le DTS est aujourd'hui défini comme panier de monnaies. Un effet collatéral du dispositif de VSC pourrait donc être un renouvellement en profondeur du SMI dans une voie qui éviterait l'hégémonie d'un pays (dollar), la lutte entre deux puissances (dollar, yuan) ou la fragmentation de l'espace monétaire international. Il y a cependant deux sérieuses objections à cette possibilité. Premièrement, cela suppose que la VSC soit un dispositif endossé par la plupart des Etats du monde – ce qui renvoie au problème de sa faisabilité politique. Deuxièmement, dès lors que la VSC obtenue par les banques centrales nationales dépend des investissements bas carbone réalisés sur leur territoire, les asymétries de puissance se manifestent dans les portefeuilles respectifs des banques centrales. Ce n'est que par une injection de VSC par le haut (c'est-à-dire le FMI), et selon des règles visant à l'équilibre international, que l'on peut éviter que les asymétries de dynamique économique se traduisent par des rapports de puissance où réapparaissent les logiques hégémoniques de certains Etats.

1.3. Une connexion inachevée du plan Aglietta aux monnaies locales et à l'économie circulaire

La seconde proposition de M. Aglietta est moins formalisée et combine l'objectif d'économie circulaire et les possibilités de « monnaies locales ou complémentaires ». Il s'agit de faire de ces monnaies des outils au service de la transition écologique de l'économie. Cela suppose leur intégration dans des politiques de développement territorial.

Les « monnaies locales ou complémentaires » que M. Aglietta a en vue sont des monnaies convertibles. Cela les rapproche des monnaies locales, ou monnaies associatives à vocation commerciale, qui constituent la troisième génération de monnaies associatives depuis leur émergence au début des années 1980 (G3). Il existe

une quatrième génération de dispositifs (G4), plus complexe, qui vise une pluralité d'objectifs, est lourde financièrement et techniquement, mais qui inclus plus fortement que dans la troisième génération des objectifs de valorisation de comportements écologiquement vertueux (comme, par exemple, la rétribution en une monnaie spécifique de comportements de recyclage, cette monnaie étant ensuite utilisable dans un réseau de commerces, producteurs et services publics agréés)¹⁸⁵.

Ces monnaies de troisième et quatrième génération se rapprochent de ce que M. Aglietta a en vue du point de vue de leur convertibilité et de leur adossement à la monnaie nationale : elles sont généralement fixées à parité et il est possible pour les prestataires (pas pour les usagers) de les reconvertir en monnaie nationale, moyennant une taxation désincitative. Cela signifie que leur émission est réalisée en contrepartie de la mise en réserve de l'équivalent en monnaie nationale. En revanche, plusieurs éléments conduisent à affirmer que les monnaies existantes de troisième génération ne sont pas compatibles avec la proposition de M. Aglietta – tout au moins dans leur forme actuelle.

Premièrement, l'inscription dans les politiques territoriales de formes monétaires locales fait d'elles des outils descendants. A ce titre, on est bien plus proche de la quatrième génération de dispositifs (qui s'inscrivent dans des politiques locales) que de la troisième génération (qui revendiquent une logique ascendante et non descendante et dont le rapport aux collectivités locales est pour l'instant relativement distendu). On peut ajouter que la construction ascendante des monnaies locales se fait à partir de regroupements associatifs de personnes autour de ces projets, et qui affirment un ensemble de valeurs dont la concrétisation suppose d'exclure un nombre relativement important de prestataires, car non conformes à ces valeurs (par exemple, des magasins en franchise, des producteurs agricoles non bio, etc.). On peut ajouter que ces dispositifs sont pensés à partir de l'usager final : les commerces, producteurs et services concernés par ces monnaies sont, par nature, en contact avec des utilisateurs finals. Les transactions interentreprises sont extrêmement marginales dans ces dispositifs.

Deuxièmement, M. Aglietta indique trois risques qu'il faut gérer : les risques de crédit (risque de défaut de remboursement des débiteurs), de liquidité (risque pour l'émetteur de ne pas pouvoir faire face à ses engagements à court terme en mobilisant ses actifs) et d'opération (risques liés à l'activité de l'émetteur, en terme de fraude par exemple mais aussi d'erreurs humaines, de défaillances de procédures etc.). Il est remarquable que, jusqu'ici, seul le troisième risque est présent dans les dispositifs de monnaies locales. Le premier, en effet ne s'applique pas précisément parce que la monnaie locale n'est pas émise par crédit. Le second est quasi nul du fait que la monnaie émise est intégralement garantie par une contrepartie en euros, déposée sur un compte bancaire. Seul le troisième peut être identifié du fait de la faiblesse fréquente des associations émettrices et notamment de leur caractère fortement bénévole.

Il faut donc souligner à quel point la seconde proposition de M. Aglietta n'est pour l'instant pas en phase avec l'existant des monnaies locales. Cela conduit à s'interroger sur les conditions de faisabilité de cette proposition et dans quelle mesure cette proposition peut contribuer à orienter les dispositifs monétaires locaux actuels et les déployer dans une logique d'efficacité économique en terme de transition écologique.

185 Les deux premières générations sont constituées par les LETS, SEL et trueque (G1) et les banques de temps (G2). Sur cette construction généalogique, voir notamment J. Blanc et M. Fare, « Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation », *Innovations*, juin 2012, vol. 38, n° 2, pp. 67-84, [<http://dx.doi.org/10.3917/inno.038.0067>].

2. Un prolongement en trois étages : des monnaies locales pour la transition écologique de l'économie via le crédit et l'investissement

Pour résumer, l'enjeu de la seconde proposition de M. Aglietta quant aux monnaies locales est de les utiliser pour réorienter les économies à l'échelle locale vers un modèle bas carbone en promouvant en particulier les logiques d'économie circulaire. On peut tout à fait ici ouvrir la perspective au-delà de la seule économie circulaire et inclure toute activité et tout investissement participant de la transition écologique de l'économie : investissements économisant des GES, développement d'une agriculture biologique, de circuits de proximité¹⁸⁶, etc.

La proposition qui suit part de cette lecture critique du plan Aglietta de dispositif international et de sa mobilisation pour stimuler des investissements « bas-carbone ».

Cette proposition ne présuppose pas la mise en œuvre du plan Aglietta, mais celui-ci lui donnerait une impulsion nouvelle. La proposition qui suit nécessite en effet deux éléments clés : des banques faisant crédit à des entreprises dans le cadre d'investissements bas-carbone, et des collectivités publiques prêtes à bonifier ces crédits via une monnaie locale. L'introduction du mécanisme de VSC démultiplie les possibilités de bonification, mais n'est pas logiquement ou institutionnellement nécessaire pour cette proposition.

Pour la résumer en une phrase, notre proposition porte sur une organisation monétaire décentralisée et territorialisée apte à soutenir la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire à l'échelle nationale. Elle est présentée selon trois étapes ou étages successifs, chaque étage supposant que le précédent a été construit.

Le premier étage de la proposition consiste à renforcer l'existant des monnaies locales pour lui intégrer le principe du financement de l'investissement ; il ne nécessite pas des politiques publiques de transition mais suppose néanmoins une implication des collectivités (2.1). Le second étage introduit les politiques publiques de transition, qui passent alors par la conversion de fonds publics (fournis à des Fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique, FITTE) en monnaie locale sous forme de subventions ou de compléments de crédits à taux zéro pour investissement écologique (2.2). Le troisième étage renforce ces politiques publiques de transition en les connectant au plan Aglietta de VSC – comme à tout type de plan pour une économie décarbonée passant par l'entrée du coût ou du rendement des investissements (2.3).

2.1. Intégrer les monnaies locales dans les économies locales

On a vu la différence entre la troisième et la quatrième génération de monnaies associatives. Dans une logique de circulation étendue de la monnaie à un grand nombre d'acteurs (au-delà des usagers finals, qui sont l'objet central de la G4) et pour un grand nombre de biens et de services mais sur un territoire prédéfini, et aussi afin que le dispositif puisse rester léger au moins dans ses premiers étages, on se concentre ici sur la troisième génération de dispositifs (G3), celle des monnaies locales.

Si certaines de ses expériences sont devenues emblématiques et connaissent un

¹⁸⁶ On emploie ici « circuits de proximité » pour ancrer dans la proximité territoriale le concept de « circuit court » qui, tel qu'il est généralement entendu, ne suppose pas une telle proximité mais simplement l'absence d'intermédiaires (vente directe) ou l'existence d'un seul intermédiaire entre producteurs et consommateurs.

certain succès, comme le SOL violette ou l'eusko en France, le Bristol pound en Grande-Bretagne ou le chiemgauer en Allemagne, elles n'ont pas encore pris une extension suffisante pour pouvoir prétendre avoir un impact significatif sur les dynamiques productives et commerciales à l'échelle du territoire recherché¹⁸⁷. Elles ne sont donc pas à la hauteur des enjeux d'une transition écologique de l'économie à l'échelle locale, même si elles peuvent y contribuer par la sensibilisation progressive des acteurs du territoire.

Une première proposition relative à ces monnaies consiste donc à construire un environnement institutionnel et partenarial tel qu'elles puissent contribuer à infléchir en profondeur les dynamiques productives et commerciales. Pour cela, il faut aller au-delà du rapport usagers (consommateurs, citoyens) / prestataires (producteurs, commerçants, associations) qui constitue le point de départ des monnaies de cette génération, lesquelles se raccrochent en conséquence, mais partiellement, à ce que certains appellent la « consommation engagée », la « consommation critique » ou le « consumérisme politique » : le changement des choix de consommation de consommateurs critique, dans certains cas selon une logique individuelle, dans d'autres via l'organisation de dispositifs collectifs qui enracinent cette action dans la durée (comme les AMAP). Pour aller au-delà de ce seul rapport usagers / prestataires, il faut intégrer la circulation monétaire interentreprises et plus largement inter-« prestataires ».

Ce qui suit est donc une esquisse d'une organisation monétaire à l'échelle territoriale contribuant à la conversion écologique des territoires sans toutefois que les politiques publiques soient, à ce stade, concernées au premier plan. Cette esquisse prend l'existant des monnaies locales et propose de renforcer leur activité dans les conditions suivantes : (1) une monnaie locale à parité, convertible sous conditions et partiellement électronique, afin d'intégrer les transactions interentreprises, (2) des partenariats avec les collectivités locales et territoriales afin de démultiplier les possibilités de circulation des monnaies locales, (3) des partenariats avec des organismes financiers à vocation locale et solidaire afin de démultiplier les capacités de financement des dispositifs de monnaie locale, et (4) une SCIC comme organisme émetteur afin de garantir l'intérêt collectif du projet en rassemblant une diversité de parties prenantes sur le territoire.

(1) Une monnaie locale à parité, convertible sous conditions et partiellement électronique

Les règles principales des monnaies de la G3 semblent ici pertinentes :

- monnaie locale à parité avec l'euro (pour ne pas créer de discontinuité entre l'activité en euros et l'activité en monnaies locales) et couverte par une réserve équivalente en euros ;
- émission par conversion entrante (euro $\square$ monnaie locale) pour tout acteur (particuliers usagers, organisations productives, associations, collectivités, organismes financiers) ;
- conversion sortante sous conditions (limitée aux organisations et moyennant des frais de reconversion à caractère désincitatif).

Il faut cependant que la monnaie locale puisse intégrer les circuits interentreprises et plus largement entre banques, entreprises et collectivités, afin de sortir des seuls rapports entre consommateurs et fournisseurs et porter ainsi l'investissement et pas

¹⁸⁷ On ne parle pas ici des dimensions symboliques, qui jouent un rôle potentiellement très important dans la prise de conscience de la communauté dans laquelle la monnaie circule.

seulement la consommation. Il faut pour cela que la monnaie locale puisse prendre une forme électronique.

D'un point de vue technique, il faut privilégier les dispositifs qui sont les plus simples, les moins coûteux et qui sont les plus largement employés. C'est pourquoi cette monnaie doit pouvoir être mobilisable par téléphonie mobile, car une très grande partie de la population est équipée de téléphones. En revanche, on peut douter de la pertinence de dispositifs techniques nécessitant un équipement spécifique des usagers et prestataires. L'organisme gestionnaire devra donc avoir un agrément pour gestion de monnaie électronique. Pour des raisons symboliques et d'universalité des usages, il faut que cette monnaie prenne aussi la forme papier qui est celle historique des monnaies locales de troisième génération.

(2) Des partenariats avec les collectivités locales

La Loi ESS de juillet 2014 introduit les titres de monnaies locales complémentaires (TMLC). Les collectivités et organismes publics peuvent donc désormais accepter ces titres en paiement : pour services municipaux ou intercommunaux, pour taxes locales etc. De même, il est possible de distribuer les TMLC comme partie des rémunérations – ce qui rapproche la France de ce qui se pratique déjà, par exemple, en Grande-Bretagne (voir l'exemple du Bristol Pound). Cette possibilité nouvelle doit être saisie par les collectivités, pour plusieurs raisons : validation des projets monétaires citoyens, qui sont le résultat de dynamiques populaires de prise d'autonomie et de réflexivité autour des conditions du bien-être social sur le territoire ; usage des TMLC comme outils possibles de politiques sociales, économiques et environnementales par lesquelles le tissu commerçant et productif local est renforcé tout en s'orientant vers un modèle plus écologique, etc.

L'implication de collectivités constitue évidemment un levier important pour dynamiser les dispositifs existants et les faire changer d'échelle.

(3) Des partenariats avec des organismes financiers à vocation locale et solidaire

L'existence d'une association formelle conduit à posséder au moins un compte bancaire. Toute association émettant une monnaie locale dispose ainsi d'un compte courant et est donc en lien avec une banque. Mais la spécificité de l'activité de ces associations conduit généralement à ouvrir un autre compte : la contrepartie en euros des émissions réalisées est alors placée dans un compte spécifique afin de le préserver des opérations courantes de l'association. Les usages s'orientent, pour cela, très fortement vers la NEF (société financière ayant obtenu la possibilité de devenir banque en 2014) et le Crédit coopératif. Enfin des banques peuvent être partenaires de ces associations non pas pour gérer leurs comptes mais pour constituer un « comptoir de change », des lieux où l'on peut opérer la conversion euro / monnaie locale. Il y a ainsi de plus en plus souvent une ou des banques membres des dispositifs : crédits municipaux, Crédit coopératif voire caisses d'épargne. A l'étranger, les banques membres sont caractérisées par leur dimension locale, coopérative et éthique.

Il faut souligner ici, en conséquence, que l'un des intérêts des monnaies locales convertibles est de doubler la capacité de circulation monétaire : théoriquement, peuvent circuler la monnaie locale et sa contrepartie en euros.

- La monnaie locale peut être émise lors d'opérations de crédit, comme c'est le cas au Brésil dans des banques communautaires de développement réalisant du crédit à la consommation.

- Les banques de dépôt et sociétés financières gestionnaires des comptes des associations émettrices (la NEF, le Crédit coopératif et des crédits municipaux, pour l'essentiel) utilisent ces fonds dans le cadre de leur activité générale. D'où l'importance de cibler ces partenaires financiers, selon le double critère du local (pour l'ancrage territorial des activités financées) et du solidaire (pour la nature des projets).
- Jusqu'ici les fonds de réserve sont des fonds de garantie qui ne sont pas mobilisés par les associations émettrices. On peut souhaiter que ce fonds soit mobilisé partiellement pour réaliser des opérations de financement de partenaires : associations et projets productifs locaux compatibles avec les objectifs du dispositif de monnaie locale. Le fonds ainsi engagé peut être néanmoins garanti par le partenaire financier principal, maintenant ainsi la confiance des usagers et prestataires dans le dispositif.

Cependant, la proposition que l'on fait ici consiste à connecter les monnaies locales à des activités financières dont la vocation est locale, solidaire et promeut un « capital patient » : finance participative compatible avec ces principes¹⁸⁸, CIGALES¹⁸⁹, microcrédit d'investissement, crédit aux entreprises sociales et solidaires, capital risque (comme le capital-risqueur local et solidaire Herrikoa, au Pays basque) ; mais aussi certaines formes de crédit à la consommation. Les banques commerciales classiques (même celles coopératives) sont marginales dans cet ensemble d'activités. De tels partenariats financiers trouvent tout leur sens dans ces dispositifs dès lors qu'ils conduisent à financer (en capital, en crédit, en don) le tissu économique local.

Dans le cas de l'eusko par exemple, le partenaire capital-risqueur Herrikoa abonde, à proportion des conversions entrantes, un fond employé pour soutenir en euros des projets variés. Dans plusieurs cas de monnaies locales, les produits de l'activité sont employés pour financer des projets et structures (associatives le plus souvent) à partir d'un choix réalisé par l'association ou par les usagers eux-mêmes.

(4) Une SCIC comme organisme émetteur

Plutôt que des associations, marquées par l'absence de capital et la difficulté à faire cohabiter des parties prenantes différentes dans leur structure de gouvernement, les organisations gestionnaires de ces monnaies pourraient être des SCIC (sociétés coopératives d'intérêt collectif). Selon la loi ESS de juillet 2014, ce statut est l'un de ceux qui sont possibles pour émettre des « titres de monnaies locales complémentaires ».

Les SCIC, en effet, ont la capacité de rassembler dans leur capital des parties prenantes d'origines variées – y compris des collectivités publiques. On peut imaginer ici une SCIC à 5 collèges : salariés (c'est une obligation légale), particuliers usagers, prestataires professionnels acceptant la monnaie, collectivités locales, partenaires financiers. Le statut de SCIC garantit l'intérêt collectif du projet. Il garantit aussi l'impossibilité de captation privative des bénéfices de l'activité. Cette impossibilité (et donc le fait que

188 Le *crowdfunding* est en général orienté vers un financement à longue distance, ou du moins dont les distances ne sont pas questionnées. L'usage de plateformes internet, qui donne toute sa puissance à l'outil, est précisément un facteur d'effacement des distances. Par ailleurs, la dimension solidaire du *crowdfunding* ne va pas de soi lorsqu'il s'agit de distribuer un crédit donnant lieu à des intérêts à taux élevés. Il s'agit donc ici de se concentrer sur des plateformes de finance participative à la fois locales et solidaires.

189 Clubs d'investisseurs pour une gestion alternative et locale de l'épargne solidaire : une forme de capital risque pour de petites entreprises locales et collectives prenant souvent des statuts d'ESS.

l'émetteur et gestionnaire de la monnaie locale n'est pas mû par un objectif de lucrativité) est en concordance avec la nature de la monnaie qui est d'être un bien public.

2.2. Connecter les monnaies locales à la transition écologique de l'économie via l'investissement des entreprises et l'équipement des ménages

L'esquisse ci-dessus constitue un premier étage pour une organisation monétaire territorialisée apte à soutenir la transition écologique de l'économie et dans un rapport de subsidiarité avec l'organisation monétaire nationale. Cependant, le rapport à la transition sera d'autant plus puissant que ces monnaies seront intégrées dans des circuits de financement de l'investissement écologique et de l'équipement des ménages stimulés par les politiques publiques : investissement en matériels et procédés plus économes, production et consommation d'énergies renouvelables, connexion des entreprises dans des relations d'économie circulaire, stimulation de la production biologique et des circuits de proximité, déploiement d'une économie de la fonctionnalité, rénovation thermique des habitations, etc. Les monnaies locales peuvent être utilisées comme complément et bonification de financements en euros, sous la forme de crédit ou de subventions, pour entreprises et pour ménages : c'est le second étage de cette proposition.

Il faut bien sûr garder à l'esprit que, étant à l'échelle locale (dont l'étendue reste cependant à discuter !), ces monnaies locales ne peuvent être employées pour des investissements lourds liés à des infrastructures ou équipements très coûteux ou des éléments de réseau connectés avec d'autres territoires, et elles ne peuvent pas non plus être employées pour des investissements nécessitant la commande de biens ou de services extérieurs au territoire de circulation.

Un certain nombre de choix politiques doivent être faits pour construire ce deuxième étage.

- Dès lors que l'on combine le principe de la monnaie locale et celui d'investissements écologiques, la question de l'échelle pertinente se pose avec bien plus d'acuité que lors du premier étage de la proposition. Idéalement, le territoire pertinent est celui qui est capable de minimiser les flux d'entrée et de sortie et donc dont les entreprises et les ménages peuvent réaliser une proportion importante de leurs transactions avec d'autres acteurs de ce territoire. D'un point de vue pragmatique, l'échelle peut être celle de la métropole, du pays, du département ou de la région.
- Il faut aussi délimiter politiquement ce qui relève du crédit et ce qui relève de la subvention. Celle-ci peut être conçue comme un moyen de contrecarrer la limite des crédits d'impôts aux ménages, une masse importante de ménages n'étant pas assujettis à l'impôt.
- Il faut enfin définir politiquement la part des crédits complémentaires en monnaie locale accordés aux entreprises et ménages emprunteurs ainsi que les montants fournis en subvention.

Pour constituer une forme de bonification et donc contribuer à l'attractivité de ces investissements, le complément de crédit en monnaie locale doit être à taux zéro.

Le fonctionnement peut alors être le suivant.

1. Un investisseur ou un ménage négocie un financement pour un investissement écologique auprès d'un partenaire financier (structure de capital-risque, banque, structures de finance locale et solidaire...)

2. Un dossier de demande de soutien est monté, en parallèle du dossier précédent, auprès d'un fonds d'investissement territorial pour la transition écologique (FITTE) qu'abondent les collectivités pertinentes (dans lesquelles on peut trouver aussi l'Etat, en tant que pilote national de politiques déployées à l'échelle territoriale). Pour être les plus efficaces, les règles de soutien financier doivent être adaptées à la situation de chaque territoire et donc décidées de façon spécifique par chaque FITTE.
3. Une fois l'agrément par le FITTE obtenu, celui-ci verse le montant décidé en euros à la SCIC gestionnaire de la monnaie locale, qui verse alors ce montant en monnaie locale à l'investisseur ou au ménage bénéficiaire.
4. L'investisseur ou le ménage recevant une part en monnaie locale de son crédit n'a pas d'obligation de le rembourser en monnaie locale. Il peut l'utiliser auprès de fournisseurs locaux, auprès de collectivités en paiement de services ou d'impôts locaux, ou encore en remboursement du crédit.

Un tel fonctionnement démultiplie les effets des monnaies locales, par l'appui institutionnel dont elles bénéficient alors, mais aussi par la diversification des modalités de l'émission : le crédit et la subvention apparaissent ici comme des formes d'émission puissantes susceptibles de largement dépasser les modalités historiques d'émission par conversion entrante de la part des usagers.

Employées pour favoriser les économies à l'échelle locale (si le territoire n'est pas trop large) dans le cadre d'une conversion écologique des territoires, il semble que les valeurs de ces monnaies seraient proches de celles incluses dans l'existant des monnaies locales aujourd'hui (MLC et SOL). Le glissement majeur qui peut s'opérer est celui de la construction citoyenne. Pour la préserver, il faut introduire un gouvernement de la SCIC dans lequel les usagers ont un rôle important (sous la forme d'un collège et à partir de parts sociales au montant acceptable par un grand nombre d'usagers) mais aussi un gouvernement du fonds territorial (FITTE) qui là encore inclut les usagers.

2.3. Connecter la proposition d'actifs carbone au principe des monnaies locales

Le troisième étage de la proposition intègre l'existence d'un plan européen ou international visant à valoriser le carbone évité, tel que la proposition Aglietta de VSC (valeur sociale du carbone évité). Il est très simple mais introduit une nouveauté considérable. Il s'agit en effet de connecter les fonds d'investissement territoriaux pour la transition écologique (FITTE) aux financements carbone développés dans le cadre de tels plans carbone. Il s'agit donc de convertir à l'échelle des territoires pertinents (par exemple, la région) une partie des fonds dégagés pour les investissements bas-carbone, et de les convertir en monnaies locales afin d'avoir une action appropriée à cette échelle.

La nouveauté considérable vient de la nature de la VSC définie dans le plan Aglietta. Celle-ci, en effet, sert d'actif en contrepartie de laquelle la monnaie est créée. Autrement dit, la monnaie locale créée en contrepartie de la territorialisation d'actifs carbone n'a pas pour contrepartie des euros, par définition. La reconversion en euros de la monnaie locale émise doit donc être réalisée désormais auprès de banques capables d'émettre des euros sur la base d'actifs carbone.

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13

Mission d'étude sur les monnaies locales complémentaires et les systèmes d'échange locaux

À la demande

de la Ministre du logement,
de l'égalité des territoires et
de la ruralité

&

de la Secrétaire d'État chargée
du commerce, de l'artisanat,
de la consommation et de
l'économie sociale et solidaire

D'AUTRES MONNAIES POUR UNE NOUVELLE PROSPÉRITÉ



Jean-Philippe MAGNEN

Vice-président de la région Pays de la Loire,
chargé de l'Emploi, de la Formation professionnelle
et des métiers de demain

Et **Christophe FOUREL**, chef de la mission prospective
à la direction générale de la cohésion sociale

Rapporteur : **Nicolas MEUNIER**

Rapport remis à **Carole DELGA**, Secrétaire d'État
chargée du commerce, de l'artisanat, de la consommation
et de l'économie sociale et solidaire le 8 avril 2015

Troisième partie
– Annexes –

TABLE DES MATIERES

<u>Groupe ressource.....</u>	<u>5</u>
Composition	5
<u>Le déroulement de la Mission sur les Monnaies locales complémentaires et les Systèmes d'échanges locaux.....</u>	<u>7</u>
<u>Visites sur le terrain.....</u>	<u>7</u>
Déplacement à Toulouse	7
Déplacement à Romans	8
Déplacement en Sardaigne	8
<u>Article « Les dispositifs de monnaies locales en quête de ressources : entre expérimentation et modèles socio-économiques » (J. Blanc et M. Fare)</u>	<u>10</u>
<u>Introduction.....</u>	<u>11</u>
<u>I. Structure des dépenses et des ressources</u>	<u>12</u>
1. Les postes budgétaires : l'emploi comme variable d'ajustement	12
2. Des ressources hybridées	14
<u>II. Trois modèles de dispositifs</u>	<u>17</u>
1. Modèle dominé par le bénévolat.....	17
2. Modèle dominé par les subventions	18
3. Modèle dominé par les transactions	19
4. Perspectives.....	21
Bibliographie	23
<u>Synthèse de l'enquête adressée aux acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC)</u>	<u>26</u>
<u>1. Mise en place du dispositif</u>	<u>26</u>
A. Les MLC relèvent majoritairement d'initiatives citoyennes	26
B. Les projets de MLC peuvent faire l'objet d'une aide de la part des citoyens, des pouvoirs publics, voire d'acteurs privés	26
<u>2. Fonctionnement du dispositif</u>	<u>27</u>
Le format papier est préféré, bien que sa gestion soit complexe à long terme	27
Les MLC prennent essentiellement place dans le cadre d'un échange de biens et services	27
Les choix de rendre la MLC fondante et/ou convertible font débat	27
<u>Objectifs et publics</u>	<u>28</u>
Trois objectifs principaux : le lien social, la relocalisation de l'économie, la protection de l'environnement.....	28
Les MLC se veulent responsables, voire éthiques, et sont donc porteuses d'un projet d'une société renouvelé	28
<u>Mise en perspective</u>	<u>32</u>
la portée des projets de MLC s'avère pour l'instant limitée	32
Les associations attendent un soutien affirmé des pouvoirs publics	33
Apprendre des réussites	34
<u>Des MLC qui se distinguent</u>	<u>35</u>
Une MLC tournée vers le monde de l'entreprise	35
Permettre la contribution des plus défavorisés au développement durable	35
Des « monnaies » à base temps	35
Valoriser l'engagement citoyen	36

<u>QUESTIONNAIRE Monnaies Locales Complémentaires</u>	<u>38</u>
I. Mise en place du dispositif.....	38
II. Objectifs et publics.....	38
III. Fonctionnement du dispositif	38
IV. Mise en perspective	38
<u>QUESTIONNAIRE Systèmes d'échanges locaux à base temps.....</u>	<u>40</u>
<u>Questionnaire conseillers économiques en ambassade : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS.....</u>	<u>42</u>
<u>LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS</u>	<u>43</u>
<u>Étude comparative internationale sur le développement des monnaies locales complémentaires et des système d'échange locaux</u>	<u>47</u>
Analyse comparative dans 13 pays, contributions des Services économiques des pays suivants : Allemagne, Belgique, Brésil, Canada, Chili, Espagne, États--Unis, Japon,Kenya, Luxembourg, Royaume--Uni, Suisse et Venezuela	

GROUPE RESSOURCE

COMPOSITION

Conformément à la lettre de mission adressée à Monsieur Christophe Fourel et Monsieur Jean-Philippe Magnen par Mme Cécile Duflot et Monsieur Benoît Hamon, les travaux autour des monnaies locales complémentaires se sont appuyés sur l'expertise d'un groupe de personnes qualifiées réparties en 3 collèges. Ce Groupe Ressource n'est en aucun cas une Commission. Sa composition a évolué tout au long des travaux de la Mission.

Collège des Experts

AGLIETTA Michel	Professeur émérite à l'Université de Paris X, conseiller scientifique du CEPPI.
ALPHANDERY Claude	Président du Labo de l'ESS ; Président du mouvement SOL.
AMATO Massimo	Economiste et historien de l'économie, professeur à l'Université Bocconi à Milan.
AUDUIT Erwan	Responsable des Partenariat et Recherche à la Direction du développement du Crédit Coopération.
BARBAROUX Catherine	Présidente de l'ADIE (Association pour le Droit à l'Initiative Economique) qui vient en aide aux personnes exclues du système bancaire traditionnelle.
BLANC Jérôme	Enseignant-chercheur au laboratoire Triangle (Lyon, sur l'action, le discours, la pensée politique et économique).
BOUCHART Christiane	Vice-présidente du labo de l'ESS, membre du conseil supérieur de l'Economie Sociale et Solidaire, présidente du Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES).
CLERC Denis	Economiste, fondateur de la revue Alternatives Economiques, président de la FNARS Franche-Comté.
COHEN Samuel	Fondateur de France Barter, Président de B2B EN TRADE.
CORNU Jean-Michel	Directeur du développement de Imagination for people, conseiller scientifique de la FING (Fondation Internet Nouvelle Génération).
DEBONNEUIL Michèle	Administrateur de l'Insee et inspecteur général des finances. Chargée de mission à la caisse des dépôts.
DE FOUCAULD Jean-Baptiste	Ancien commissaire au plan, fondateur de l'association Solidarités nouvelles face au chômage et du pacte civique.
DE FREITAS Carlos	Coordinateur de l'Institut Palmas Europe, coordinateur Global Fund for Cities Development (FMDV). Co-auteur du livre « Viva Favela ! ».
DEGRAND-GUILLAUD Marie	Directrice Marketing de l'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (ADIE).
DERRUDER Philippe	Ancien chef d'entreprise, conseil en économie et monnaie alternatives
DORE Dominique	Porte-parole de la coordination des SELs d'Ile de France
DORIVAL Pascal	Ancien Directeur Général de Chèque Domicile, a collaboré avec Chèque Déjeuner et la Fondation MACIF pour la mise en place du projet SOL.
FARE Marie	Docteure en sciences économique rattachée au laboratoire Triangle, chercheuse spécialisée sur la question des monnaies locales complémentaires.
GAUDIN Thierry	Expert international en politique de l'innovation et en prospective
KALINOWSKI Wojtek	Economiste, chargé d'études à l'Institut Veblen.
LANDRIOT Jacques	Ancien Président de Chèque Déjeuner.
LAUDIER Isabelle	Responsable de l'Institut de recherche de la Caisse des Dépôts.
LAVILLE Jean-Louis	Sociologue et économiste, professeur au CNAM.
LIETAER Bernard	Un des fondateurs de l'ECU, ancien dirigeant de la banque

	centrale belge, auteur de l'ouvrage « L'avenir de la monnaie ».
MARGUERIT David	Statisticien, chargé d'études à France Stratégie.
NOISETTE François	Conseiller auprès du directeur général du Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET).
OLM Manfred	Statisticien économiste, spécialiste en ingénierie de l'information. Co-inventeur d'une messagerie sécurisée autour des paiements européens (SEPAmail).
PHILIPPE Alain	Ancien Président de la Fondation MACIF, spécialiste et promoteur des Accorderies en France.
PILLARD Hervé	Avocat au Barreau de Paris, spécialiste du droit du financement et du droit bancaire.
POULNOT Jean Philippe	Direction des relations extérieures de Chèque Déjeuner.
PRIVAT Hélène	Doctorante en sciences de gestion, spécialiste des Systèmes d'Echanges Locaux (SEL).
RACHELINE François	Conseiller spécial du Président du Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE).
SERVET Jean-Michel	Enseignant-chercheur en économie, spécialiste des questions de développement solidaire.
SLAMA Raphaël	Ancien adjoint au Chef de la Mission Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective de la Direction Générale de la Cohésion Sociale.
THERET Bruno	Directeur de recherche au CNRS, membre de l'IRISSO (Institut de Recherches Interdisciplinaires en Sciences Sociales) de l'université Paris-Dauphine, auteur de « La monnaie dévoilée par ses crises ».
TREHET Pascal	Président de GO Conseil, expert en stratégie opérationnelle, finance solidaire et systèmes complexes.
VIVERET Patrick	Philosophe, co-fondateur du nouveau SOL, ancien magistrat à la Cour des comptes.
WHITAKER Céline	Membre du Centre d'Etudes pour le Développement de l'Amérique Latine (CEDAL), membre du CA du projet SOL et ancienne coordinatrice du projet SOL entre 2004-2009.
ZANOLLI Romain	Juriste, droit monétaire.

Collège des porteurs de projet en France

BOUDARIAT Jean	Co-fondateur du projet Temp'oh.
CARO-GOMEZ Andréa	Secrétaire Générale du mouvement SOL et du SOL-Violette à Toulouse.
GRIVEAU Denis	Co-fondateur du projet Temp'oh.
HAYEM Etienne	Initiateur et Gérant du projet SYMBA.
LENOBLE Philippe	Co-créateur de la monnaie « Abeille » de Villeneuve-sur-Lot.
PLA Jean-Paul	Conseiller municipal de la ville de Toulouse (2008-2014) à l'origine du projet Sol-Violette.
POUJADE Gérard	Président de l'Agence Régionale de Développement Durable à l'initiative du "Mypis" (monnaie régionale complémentaire en projet), auteur de « Une monnaie régionale, une monnaie anti-crise ». Maire du Séquestre, élu du CG Midi-Pyrénées.
PRAUD Jean-Yves	Vice-président du conseil général d'Ille et Vilaine, en charge de l'économie solidaire et de l'insertion.
SANJURJO Dante	Co-président de l'association Euskal Moneta à l'initiative du projet Eusko.
VITAL Annie	Cofondatrice et administratrice de la Mesure, MLC de Romans sur Isère.

Collège des administrations

CESANA Magali (ou son/sa représentant.e)	Cheffe de bureau service bancaire et moyen de paiement à la Direction du Trésor
FAURE Jérôme (ou son/sa représentant.e)	Chef de la mission innovation, expérimentation sociale et économie sociale au sein de la Direction Générale de la Cohésion Sociale
HUYSEN Jean-Claude (ou son/sa représentant.e)	Directeur des Agréments, des autorisations et de la réglementation - Autorité de Contrôle Prudentiel et de résolution (ACPR) - Banque de France

LE DEROULEMENT DE LA MISSION SUR LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX

Fin février 2014 Lettre de Mission signée par Mme Cécile DUFLOT et M. Benoît HAMON

25 février 2014: Rencontre de **Patrick Viveret** : auteur du rapport « Reconsidérer la richesse » ;

5 mars : Rencontre de **Bernard Lietaer** (Bruxelles) : auteur (en autres) d'un rapport pour le Club de Rome et expert international reconnu sur le sujet de monnaies complémentaires ;

19 mars : déplacement à Toulouse :

Rencontre de Jean Paul Pla (et son équipe) : initiateur du **Sol-Violette + 7 autres monnaies locales**

Rencontre de Gérard Poujade (Conseil Régional) : initiateur des **Mypis** (monnaie régionale en projet) ;

21 mars : Rencontre de la **Direction du Trésor** : Magali Césana (Cheffe de bureau) et Fabrice Wenger (adjoint)

21 mars : Rencontre de la **Banque de France et de l'Autorité de Contrôle Prudentielle** (ACP-R) : Jean-Claude Huyssens et

28 mars : déplacement à Romans (Drôme) :

Rencontre de Michel Lepesant, Annie Vidal et Marie-Christine Baudin et : initiateurs de La Mesure (Romans) et des Lucioles (Ardèche)

Rencontre de Christophe Chevalier (DG du Groupe Archer et animateur du PTCE)

Rencontre de Philippe Le Duigou et Agnès Garelli : initiateurs du BEL (monnaie locale électronique en projet)

1^{er} avril : première séance de travail avec le **Groupe Ressource**

Point d'avancement sur l'enquête lancée par la Mission auprès des acteurs

auditions de 5 monnaies locales

13 mai : deuxième séance du **Groupe Ressource** :

Exposé de Bernard Lietaer (les bases scientifiques des monnaies complémentaires)

Exposé de Bruno Théret (les monnaies base temps)

Auditions de 3 monnaies locales

20 mai : Rencontre cabinet de Sylvia Pinel : directrice de cabinet (Emilie Piette)

10 juin : troisième séance du **Groupe Ressource**

Présentation du projet Sardex (monnaie inter entreprise en Sardaigne : 48 millions d'euros en circulation)

Présentation du projet de monnaie base temps Temp'oh

Auditions Crédit coopératif + BPCE

23 juin : quatrième séance du **Groupe Ressource** :

Présentation de l'enquête internationale réalisée par les services économiques en ambassade à la demande de la Mission

Présentation de l'enquête auprès des SELs réalisée par la Mission

Ebauche d'un programme d'expérimentation

4 septembre : cinquième séance du Groupe Ressource

la dynamique des Accorderies par Alain Philippe (ancien Président de la Fondation Macif);

la monnaie-temps NABTA par Lofti Kaabi (conseiller à la Présidence de la République Tunisienne);

l'évolution législative en cours en Italie par Massimo Amato

23 septembre : sixième séance du Groupe Ressource

Exposé de Michel Aglietta sur « Monnaies et développement durable »

Discussion par Jérôme Blanc

Exposé de Jacques Landriot et Jean Philippe Poulnot sur « le rôle de l'économie sociale dans le développement des titres de paiement : l'exemple de Chèque-déjeuners »

15 octobre : septième et dernière séance du Groupe Ressource

Exposé de Samuel Cohen sur le développement des système barter en France

Discussion de Manfred Olm

Exposé de Jean-Michel Cornu sur « innovation monétaire et initiative économique »

18 et 19 octobre : déplacement en Sardaigne

20 octobre : rencontre avec Michel Rocard, ancien Premier Ministre

29 octobre : Nouvelle lettre de Mission signée par Mme Sylvia PINEL et Mme Carole DELGA

VISITES SUR LE TERRAIN

DEPLACEMENT A TOULOUSE

Le 19 mars 2014, la Mission s'est déplacée à Toulouse. Elle a rencontré Jean-Paul Pla (et son équipe), alors conseiller municipal chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et à l'initiative du dispositif du **Sol-Violette** (en coopération avec des associations citoyennes) lancé en mai 2011. Cette monnaie complémentaire est présentée par ses promoteurs comme une monnaie citoyenne ayant vocation à « tisser des liens autour de valeurs », à « alimenter l'économie locale et remettre la finance au service de l'économie réelle ». En ce sens, le Sol-Violette serait un « levier de développement pour l'Economie Sociale et Solidaire ».

La monnaie circule sous forme de coupons-billets¹ et permet de régler des achats de biens et de services auprès de commerçants agréés selon une charte qui prend en compte divers critères : critère de proximité territoriale, critères environnementaux, sociaux, économiques et d'engagement

1

Des expérimentations sont actuellement en cours pour une évolution vers des possibilités de paiement par carte ou via mobiles.

citoyen. Pour obtenir des Sol-Violette, tout citoyen membre de l'association du Sol-Violette doit se rendre à un comptoir de change (Crédit Coopératif, Crédit Municipal). Les euros convertis en monnaie locale sont conservés chez les partenaires bancaires du Sol-Violette. Aujourd'hui, ce projet réunit près de 1700 adhérents et 135 prestataires pour une masse monétaire en circulation en Sol-Violette d'un montant équivalent à 43 000 €.

La Mission a aussi rencontré à Toulouse les partenaires bancaires du Sol-Violette : le Crédit Coopératif et le Crédit Municipal de Toulouse.

Cette visite a, en outre, permis de rencontrer 7 autres porteurs de projets de monnaies locales actuellement lancés (ou sur le point de l'être) en Midi-Pyrénées.

La Mission a également rencontré Gérard Poujade, maire de la commune du Séquestre et Président de la Commission Développement durable au Conseil régional de Midi-Pyrénées, à l'origine d'un projet de monnaie locale et complémentaire un peu particulier. La **Monnaie Régionale d'Investissement (MORI)** et sa première forme expérimentale en projet en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles de l'échelle des revenus. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne sera pas simplement dévolue à l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises, toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires, sans doute à l'automne 2014.

DEPLACEMENT A ROMANS

Le 28 Mars, la Mission s'est déplacée à Romans et Valence dans la Drôme. Cela a été l'occasion d'une rencontre avec le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE) piloté par le Groupe ARCHER et avec les représentants de la MLC de Romans (« la Mesure »), de Privas et ses alentours (Ardèche nommée « Les Lucioles »), puis avec ceux du projet Delmo de Valence.

A Romans, La Mesure circule depuis mai 2011. A l'instar du Sol-Violette c'est une monnaie locale complémentaire qui se veut éthique et responsable. Son fonctionnement est très semblable à celui de la monnaie toulousaine.

A Valence, le projet Delmo souhaite mettre en circulation une MLC sous forme électronique, Le Bel, qui est encore à l'état de projet. Développé avec le soutien de la Région Rhône-Alpes, ce dispositif de monnaie semblable lui aussi aux projets précédemment cités envisage par ailleurs la mise en place d'un groupement d'achat pour permettre au plus grand nombre l'accès à des produits de meilleure qualité à moindre coût notamment. Ce projet envisage une véritable collaboration avec le PTCE local.

Le Bel devrait être lancé à l'automne 2014.

DEPLACEMENT EN SARDAIGNE

Visite de SARDEX en Sardaigne : une chambre de compensation à l'échelon de la Sardaigne

Le SARDEX est le nom de la monnaie complémentaire servant pour les échanges dans toute la Sardaigne. Lancée en 2009 pour revitaliser l'économie locale en période de crise financière, Sardex s'est développée sur le modèle des Barters (qui représentent des milliards d'échanges aux Etats-Unis), système de troc interentreprises.

Les responsables de Sardex ont rencontré le Groupe Ressource de la mission au printemps 2014. A cette occasion, ils ont invité la mission à une grande rencontre européenne sur les monnaies complémentaires qui a eu lieu à Cagliari les 18 et 19 octobre.

A cette occasion, nous avons pu rencontrer l'ensemble des acteurs impliqués dans le projet Sardex et également les responsables politiques de la collectivité régionale de Sardaigne. La dynamique territoriale est réelle et reconnue par l'ensemble des acteurs. L'impact sur l'activité économique sarde est sans conteste après le modèle WIR en Suisse, le plus important d'Europe sur un territoire de cette échelle. Ces quelques chiffres l'illustrent clairement :

L'activité de Sardex en 2014

Nombre de transactions : 90.000

Valeur de transactions : 63.000.000 srd (=€)

Valeur des biens et services en garantie de la masse monétaire : 34.000.000 €

Nombre d'entreprises : 3.000

Nombre de particuliers (salariés) : 1.100

Nous sommes également intervenus lors de cette rencontre pour évoquer les travaux de la mission et les confronter à la réalité italienne, et notamment au projet de loi italien en cours sur les monnaies complémentaires.

Enfin, cette rencontre fut aussi l'occasion pour nous de rencontrer d'autres partenaires européens qui se réunissaient à cette occasion pour mutualiser leurs expériences dans le cadre d'un projet européen. Ainsi nous avons pu échanger et découvrir les expériences anglaises (Bristol), espagnoles (Catalogne) et une expérience hollandaise.

ARTICLE « LES DISPOSITIFS DE MONNAIES LOCALES EN QUETE DE RESSOURCES : ENTRE EXPERIMENTATION ET MODELES SOCIO-ECONOMIQUES » (J. BLANC ET M. FARE)

L'article qui suit a été rédigé par Jérôme Blanc et Marie Fare à l'occasion des XIVe Rencontres du Réseau interuniversitaire de l'économie sociale et solidaire en mai 2014. Il est reproduit ici intégralement avec l'aimable autorisation de ses auteurs

Résumé

Peu de travaux se sont penchés sur la manière dont les dispositifs de monnaies locales se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier leur « modèle économique ». Ce texte vise précisément à identifier les ressources et les dépenses de ces dispositifs ainsi que ce que ces ressources engagent, autrement dit, la nature du projet lui-même. Il s'agit ainsi d'analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même. Cela nous conduira à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire). Nous distinguerons quatre types de ressources : marchandes, redistributives, du don et de la double qualité. A partir de ces types de ressources, nous identifierons trois modèles, construits autour de la domination d'un type de ressources, lié notamment à la place de certains acteurs dans la construction du projet et nous en tirerons les principaux enjeux.

Mots-clés : Monnaies locales, modèle socio-économique, projet politique, hybridation des ressources

Abstract

Few studies have examined how local currency systems fund, whereas the gradual rise of interest from public authorities and private actors led to question their "business model". This text is specifically designed to identify the resources and expenses of these schemes and what these resources lead, ie the nature of the project itself. It aims, thus, at analyzing the issue and the difficulties of balancing expenditure and resources through the prism of the project itself. This leads us to refine the usual tripartition of resources in solidarity-based economy (market / non-market /

non-monetary economy). We distinguish four types of resources: market, redistributive, gift resources and resources from the double status. Based on these types of resources, we identify three models, built around the domination of one type of resource, linked in particular to the place of some actors in the building of the project. We conclude on the main issues from these models.

Keywords: Local currencies, socio-economic model, political project, resources hybridization

INTRODUCTION

Les dispositifs de monnaies sociales, locales ou complémentaires (ci-après, MLC) ont pris une extension inédite depuis quelques années, en France comme ailleurs en Europe ou dans le monde (voir par exemple Blanc, dir., 2006 ; Kennedy et Lietaer, 2008)². Ils sont très divers, tant dans leurs objectifs et impacts, leur « architecture monétaire » (adaptée à ces objectifs), que dans les moyens mobilisés et les démarches mises en place. Ils visent principalement trois objectifs : la territorialisation des activités, la dynamisation des activités locales et la transformation sociétale dans un sens plus soutenable (Fare, 2011).

On s'intéressera ici aux dispositifs français de monnaies locales, qui appartiennent à la troisième génération de dispositifs de monnaies apparus depuis les années 1980. Ils ont émergé à partir de 2010 et, au premier semestre 2014, on en compte plus d'une vingtaine, ce qui fait de la France l'un des pays les plus dynamiques en la matière sur la période. Ces dispositifs s'apparentent à des monnaies citoyennes commerciales : *citoyennes* car elles sont mises en œuvre localement à partir d'orientations et de décisions prises, dans une grande autonomie, par des groupes de personnes réunies par leur intérêt pour ces projets ; *commerciales*, car elles ont vocation à être acceptées par des prestataires professionnels et elles sont ancrées par un taux fixe sur l'euro, dans lequel les professionnels ont la possibilité de les convertir sous conditions. Au plan international, ces monnaies sont analogues au Chiemgauer et à la plupart des monnaies dites Regio en Allemagne, Suisse et Autriche (Gelleri, 2009 ; Thiel, 2012 ; Volkmann, 2012) ou aux monnaies de villes en transition britanniques (North, 2010 ; Ryan-Collins, 2011).

On connaît de mieux en mieux les modes de fonctionnement et les potentialités de ces monnaies. Des réseaux nationaux et des liens internationaux se tissent qui permettent d'échanger sur les pratiques et qui conduisent à opérer une certaine convergence des systèmes. Les collectivités publiques s'y intéressent de plus en plus (Blanc et Fare, 2013). Quelques banques centrales s'en inquiètent, édictent des règles ou font réaliser des études ou des rapports à leur sujet (en Allemagne, voir le rapport de Rösl, 2006 ; au Brésil, voir la thèse d'une juriste employée par la Banque centrale, Vasconcelos Freire, 2011 ; en Angleterre, voir l'article de Naqvi et Southgate, 2013).

Peu de travaux, cependant, se sont penchés sur la manière dont ces dispositifs se financent, alors même que l'entrée progressive de collectivités et de financeurs privés conduit à interpellier le « modèle économique » de ces dispositifs. Ces financeurs potentiels tendent à imposer la terminologie gestionnaire des « projets » à partir de cette notion de « modèle économique ». La notion de projet renvoie, pour Boutinet, à une « anticipation à caractère opératoire, de type flou, d'un futur désiré ». Appliqué à des dispositifs de management, Bréchet et Schieb-Bienfait (2006) le définissent comme « processus de rationalisation de l'action collective fondé sur l'anticipation ». Cette rationalisation est articulée à des nécessités de régulation de l'action collective (Bréchet et Desreumeaux, 2006), lesquelles sont très visibles dans les projets de monnaies locales : la question des bonnes méthodes de prise de décision et de progression dans le projet, par exemple, y est souvent centrale. Le travail de rationalisation qu'implique tout projet est amplifié par l'usage d'outils gestionnaires tels que les plans d'affaires. Dans ce cadre, l'usage de la notion de « modèle économique » n'est pas neutre ; elle permet de qualifier la manière dont les dispositifs peuvent se pérenniser. Poser la question « quel est le modèle économique de votre projet » sous-entend en effet plus précisément : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour que votre projet soit

2 Ce texte emprunte à un rapport rédigé pour la Région Rhône-Alpes : M. Fare et J. Blanc, « Les modèles économiques des monnaies locales complémentaires », mars 2014, 31 p.

pérenne », avec un sous-entendu plus fort encore : « quels moyens mettez-vous en œuvre pour qu'il devienne autonome financièrement ». Ces dispositifs, qui sont généralement à base associative militante et contestataire, sont alors rattrapés par le langage et les techniques de la rationalisation économique et sont potentiellement soumis à l'idéologie néolibérale de l'autonomie financière à base de ressources marchandes³. Par ailleurs, l'arrivée de financeurs externes conduit aussi à transformer le « modèle économique » en soumettant les dispositifs à une contrainte de professionnalisation, qui engendre à son tour une exigence de ressources. Le texte qui est ici proposé vise précisément à identifier les ressources de ces dispositifs et ce que ces ressources engagent – autrement dit, la nature du projet lui-même.

Cependant, l'analyse des « modèles économiques » des MLC ne doit pas conduire à adopter une approche purement monétaire. En effet, à l'instar de l'économie sociale et solidaire, l'utilité sociale, voire sociétale, des MLC reste encore peu étudiée et documentée. Par conséquent l'analyse des modèles économiques ne peut être décloisonnée d'une perspective d'évaluation des impacts des MLC ainsi que des coûts évités et de réflexions sur les plus-values sociales, économiques, démocratiques et environnementales des MLC : amélioration du cadre de vie, maintien de commerces et de productions alimentaires de proximité, réduction des émissions de gaz à effet de serre et de polluants divers, cohésion sociale, etc. Dit autrement, il s'agirait d'évaluer l'utilité sociale des MLC, c'est-à-dire leur capacité de contribuer à la réduction des inégalités économiques et sociales, la solidarité et à la sociabilité et à l'amélioration des conditions collectives de développement humain durable (Gadrey, 2004). A ce titre, nous privilégierons l'usage la notion de « modèles socio-économiques » pour souligner l'encastrement social et politique de l'activité des MLC.

Cette notion a été développée dans un rapport de la Conférence permanente des coordinations associatives en 2014 (CPCA) proposant une typologie des « modèles socio-économiques » associatifs, qui reprend l'idée d'un double encastrement, politique et social, des associations (Laville et Sainsaulieu, 2013). Ces modèles sont fondés sur trois axes : les « richesses humaines », conduisant à prendre en compte le bénévolat aux côtés du salariat et autres activités rémunérées ; les stratégies d'alliances des associations, conduisant à souligner l'ampleur et la diversité de ces connexions constituant autant de ressources ; les « leviers financiers », plus classiquement considérés (CPCA, 2014). On retiendra ici l'accent mis sur des ressources variées dans leurs origines mais aussi dans leur nature, témoignant de l'hybridation des ressources propre au monde associatif mais qui prend des formes assez différentes selon les cas.

Cette étude est basée sur un examen de documents explicitant ressources, projets et valeurs de ces dispositifs : documents en libre accès et documents internes. Des entretiens complémentaires réalisés en 2013-2014 ont permis de préciser l'analyse dans certains cas. Ces dispositifs étudiés sont principalement français, avec quelques éclairages internationaux par comparaison. En tout état de cause, la difficulté de rassembler l'information pertinente rend impossible la production d'une étude exhaustive de l'existant ; même pour certains des cas étudiés, il a été nécessaire de poser des hypothèses afin d'aboutir à des données utilisables.

On commencera par identifier la nature des dépenses engagées et la variété des ressources mobilisées, ce qui conduira à discuter des catégories pertinentes et proposer de raisonner en quadripartition plutôt qu'en tripartition de ressources (I). On pourra alors analyser l'enjeu et les difficultés de l'ajustement entre dépenses et ressources au prisme du projet lui-même (II).

I. STRUCTURE DES DEPENSES ET DES RESSOURCES

1. LES POSTES BUDGETAIRES : L'EMPLOI COMME VARIABLE D'AJUSTEMENT

Les coûts de mise en place et de fonctionnement des monnaies locales sont relativement

3 Cette idéologie se retrouve de façon très claire dans la façon dont la microfinance est soumise à l'injonction d'autonomie financière. Son résultat est pourtant potentiellement destructeur : hausse des taux d'intérêt, concurrence entre institutions de microfinance autour des populations cibles, déplacement progressif de cette cible depuis les plus pauvres vers des catégories moins risquées, produisant une marchandisation du microcrédit, un accroissement du surendettement et au final un « mission drift » remettant en cause les finalités premières de la microfinance.

similaires à ceux de n'importe quelle association, avec la spécificité des coûts de fabrication et de gestion de la monnaie. Ils sont bien sûr cependant relatifs aux choix organisationnels et aux ressources détenues. La nature du projet est centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet et le servir.

Au-delà des frais de fonctionnement, trois grands postes peuvent ainsi mobiliser la plupart des ressources : la fabrication de la monnaie et la gestion du dispositif technique, la communication (en tant que vecteur d'extension du réseau mais aussi de sensibilisation plus large) et, le cas échéant, les salaires (Tableau). Leur importance est très variable selon les cas, en fonction notamment de l'ampleur du dispositif, des ressources collectées et les techniques mises en œuvre.

C'est ainsi que quelques milliers d'euros suffisent parfois à démarrer un projet : principalement, le coût de la création et de l'impression des coupons, l'activité nécessaire au projet pouvant être réalisée de manière bénévole au sein de l'association fondatrice, laquelle peut d'ailleurs mobiliser ses propres ressources lorsqu'elle a été créée avant que le projet n'émerge.

Dans le cas de l'heol (Brest), par exemple, le budget de la première année était de 5750 euros, utilisé à 60 % pour l'impression des coupons ; d'autres apports non monétaires, comme le bénévolat, sont valorisés à environ la moitié de ce budget. Le SOL expérimental (c'est-à-dire le projet SOL dès son expérimentation en 2007 ; nous n'incluons pas ici le SOL violette qui constitue une déviation par rapport au projet initial) est au contraire, au bas mot, un projet de plusieurs dizaines de milliers d'euros à mobiliser localement (en plus du lourd financement européen d'origine). Le budget du SOL sur l'agglomération grenobloise a ainsi approché les 100 000 euros en 2007-2008.

Le choix technique du support monétaire renvoie à la fois à un choix politique sur la nature du projet lui-même mais aussi à un choix économique potentiellement important. En France, la quasi-totalité des dispositifs ont choisi, jusqu'ici, l'impression de coupons papier. Les coûts d'impression sont fonction des ressources, des choix techniques et du degré de sécurisation souhaité. La sécurité des coupons est souvent assurée d'abord par la qualité du papier et puis par les techniques d'impression nécessitant de recourir à des imprimeurs spécialisés. Ce papier sécurisé est parfois filigrané, à l'instar de tickets restaurant ou de billets de spectacle. Dans les cas étudiés, le coût d'impression par coupon s'étale de 0,03 euros (Luciole) à 0,11 euros (Commune-mesure) pour du papier de qualité bancaire. Dans ce cas, une association peut lancer sa monnaie avec un coût d'impression de moins de 1000 euros. Cependant, pour du papier plus sécurisé via des codes à bulle et offrant la possibilité d'une traçabilité de la circulation des coupons en les scannant, le coût est autour de 0,30 euros par coupon (Galleco, SOL violette).

Le support électronique a parfois été choisi. Le SOL expérimental en France ou la carte NU aux Pays-Bas ont ainsi été mis en œuvre autour de cartes à puce lues par des terminaux spécifiques. Le coût technique est alors bien plus élevé que les coupons papier. La carte NU a nécessité 180 000 € pour l'implémentation technique (10 000 cartes, 100 terminaux et un serveur central). Le coût technique du SOL expérimental a constitué une partie importante de son coût global au niveau national. La lourdeur de l'outil s'est avérée être un frein important pour sa diffusion. Le choix de la carte à puce a des effets directs sur la façon dont la monnaie peut être diffusée, acceptée et appropriée par les acteurs. L'expérience du SOL expérimental indique qu'un dispositif technique contraignant (il supposait que les commerçants disposent d'un terminal lisant les cartes, mais il supposait aussi... le bon fonctionnement technique du système !) est un frein à la diffusion des usages de cette monnaie. Pour exemple, une expérimentation exclusivement en monnaie électronique a été tentée dans une ville du nord du Chiemgau (région de Bavière) et l'utilisation en a été plus faible que dans les autres villes où des monnaies papier étaient implantées (Thiel, 2011).

A ce titre, les dispositifs de paiement par téléphones mobiles via des SMS, qui ne requièrent donc pas l'emploi de smartphones, ont des potentialités plus importantes : le coût semble modique, pour une facilitation des usages auprès de certains publics. Mais il ne peut être pensé, pour l'instant, que comme un complément à la monnaie papier. C'est le cas par exemple dans le Brixton pound et le Bristol pound, en Angleterre.

Le papier garde l'avantage d'être directement intégrable dans les représentations et pratiques monétaires des usagers, car il ne bouleverse pas les usages. Il porte aussi une variété d'éléments

informatifs et symboliques, bien plus que ce qu'une carte à puce peut porter, sans parler des dispositifs de paiement par téléphone qui ne fournissent pas de support informatif et symbolique visible par tous. Le papier peut aussi être exhibé facilement et parle davantage aux usagers potentiels. Enfin, il permet de réaliser très facilement des paiements combinant monnaie nationale et monnaie locale, alors qu'un paiement partiel par carte ou par téléphone suppose de fractionner le prix à régler. Il est cependant moins aisé de piloter la circulation monétaire papier, alors que les deux autres techniques fournissent d'emblée des outils pour cela.

Le Tableau résume les grands postes budgétaires des MLC. Nous n'apportons ni une vision exhaustive des dépenses plausibles, ni d'évaluations chiffrées de ces coûts dans la mesure où ils varient fortement en fonction des ressources mais également selon les modalités organisationnelles choisies par les porteurs du projet. A titre indicatif seulement sont mentionnées des fourchettes de coûts.

Les principaux budgets que nous avons pu analyser indiquent que les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation résultent des ressources obtenues. Les MLC ayant les budgets les plus faibles, et qui, en majorité fonctionnent sur fonds propres, ne disposent généralement pas de salariés chargés de la gestion et de l'animation du dispositif. Dans ce cas, il s'agit d'une animation bénévole, comme dans les cas de la roue ainsi que la luciole jusqu'en novembre 2013. Néanmoins, même en cas de présence salariée, la part du bénévolat reste importante dans toutes les MLC.

Tableau - Grands postes budgétaires des MLC

Postes budgétaires	Fourchettes
Fabrication et gestion de la monnaie	
<i>Monnaie papier</i> : coût d'impression des coupons, coût d'impression des timbres (si monnaie fondante)	Le coût est fonction du papier utilisé, des sécurités présentes sur les coupons, etc. (cf. encadré sur les coûts d'impression des coupons)
<i>Monnaie électronique</i> : logiciel, gestion informatique	Le coût dépend du système technique utilisé et de sa mutualisation éventuelle avec d'autres dispositifs
Communication	
Communication (tracts, affiches, etc.)	De quelques euros jusqu'à plus de 20 000 €
Moyens humains	
Salariés	De zéro salarié à quelques équivalent temps plein (ETP)
Autres frais	
Location d'un local et charges associées	D'environ 1 000 € à plus de 4 000 €
Frais de fonctionnement (téléphone, timbres, fournitures, impression, etc.)	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Frais bancaires	D'une dizaine à quelques centaines d'euros
Assurances	Quelques centaines d'euros
Frais de déplacement	Peut atteindre quelques milliers d'euros
Dons à des associations	Peut atteindre plusieurs milliers d'euros

2. DES RESSOURCES HYBRIDES

La théorisation courante de l'économie solidaire en fait un ensemble d'activités de production, de distribution, d'échange et de financement hybridant des ressources d'origines variées (voir en particulier Laville, 1994/2013 ainsi que Gardin, 2006). Partant de Karl Polanyi dont les formes ou principes d'intégration sont reformulés, on distingue en général une économie marchande, une économie non marchande (renvoyant au principe de redistribution et opérée par des acteurs privés mais surtout publics) et une économie non monétaire (renvoyant à la réciprocité et à l'administration domestique) (Laville, 2001, pp. 110-111). Il ne s'agit pas ici de discuter les principes d'intégration de Polanyi (voir pour cela notamment Hann et Hart, dir., 2009 et Hillenkamp et Laville, dir., 2013) mais leur transposition à une analyse des ressources – ce qui est réalisé lorsque l'on traite d'hybridation des ressources. Le cas des monnaies locales permet de discuter cela en contestant la pertinence de la distinction opérée entre ces trois termes. Ils sont en effet hiérarchisés : en dépit du cadre pluraliste socioéconomique défini et affirmé par Laville, Eme, Gardin etc., la conceptualisation adoptée privilégie le marché : c'est en référence à « l'économie marchande » que se définit « l'économie non marchande », puis enfin en référence à ces deux premières que se définit « l'économie non monétaire ». Par ailleurs, « l'économie non marchande » peut inclure des formes non monétaires ; enfin, « l'économie non monétaire » telle qu'elle est conceptualisée est tout aussi non marchande que « l'économie non marchande ». Ces catégories posent donc des problèmes théoriques ; appliquées à la question des ressources, ces problèmes sont redoublés.

Sur la base des principes d'une monnaie locale, les ressources marchandes sont constituées d'abord de l'ensemble des frais prélevés sur l'activité monétaire des adhérents : pour l'essentiel, les frais de reconversion des monnaies locales en monnaie nationale par les adhérents autorisés à le faire (en France, ce sont les « prestataires » : producteurs, commerçants, associations...), mais aussi des frais de fonte lorsque celle-ci est mise en œuvre. D'autres ressources marchandes peuvent provenir de clients variés : particuliers, entreprises (qui peuvent être d'ESS) mais aussi acteurs publics via l'obtention de marchés publics. Il faut y inclure des prestations réalisées par des employés de l'association, possiblement à la marge de l'activité de l'association.

Quant à « l'économie non marchande », elle n'est pas constituée que d'acteurs publics. Certes, les collectivités locales et territoriales constituent les acteurs clés de ce type de ressources, via des formes de subventionnement. Dans ce premier cas, la ressource non marchande prend une forme monétaire. Mais ces collectivités peuvent aussi soutenir les dispositifs de monnaie locale via des apports non monétaires : par l'accès à des locaux, à des services (par exemple, de communication) ou du matériel, par l'affectation de temps de travail d'employés... Ces formes de soutien public non monétaire restent de l'ordre de la redistribution dès lors que les ressources nécessaires à leur fourniture (comme, par exemple, les recettes permettant de financer les salaires des employés) sont prélevées à l'instar des ressources à partir desquelles les subventions sont versées. Au-delà de ces acteurs publics, des acteurs privés peuvent aussi apporter un soutien non marchand : là encore, sous forme de versements monétaires (cas classique du mécénat), mais cela peut être aussi sous forme non monétaire (comme le mécénat de compétences, par exemple, mais aussi la fourniture de biens ou l'accès à des services). C'est ainsi que le bénévolat n'est pas la seule origine de ressources non monétaires.

L'interpénétration de ces modalités d'organisation des interdépendances conduit ici à privilégier une autre terminologie. Celle-ci est centrée sur les ressources, puisque c'est l'objet de la présente discussion. On peut alors distinguer des *ressources marchandes*, des *ressources redistributives* et des *ressources du don*. La nature des acteurs n'intervient pas dans la définition de ces trois derniers types de ressources : une collectivité publique, par exemple, est susceptible de les fournir toutes trois. Alors que les ressources marchandes renvoient à la contrepartie immédiate et équivalente de la fourniture d'un bien, les ressources redistributives impliquent un contrat sans contrepartie équivalente : le mécénat, par exemple, est une forme de contrat imposant des contraintes formelles sur le bénéficiaire comme la réalisation d'actions de communication, mais il n'y a pas de principe d'équivalence marchande entre le financement de mécénat et la contrepartie. Enfin, les ressources du don n'impliquent aucun contrat et a fortiori aucune équivalence entre ce

qui est donné et ce qui est rendu – lorsque le don s'accompagne d'un contre-don⁴.

Il faut enfin faire une place aux frais d'adhésion : l'association étant constituée par des adhérents, les oublier contredirait la nature même de cette organisation. Or, monétaires par nature, ces frais d'adhésion ne sont réductibles ni à un échange marchand (dans une association, les services fournis aux adhérents peuvent donner lieu à un règlement marchand par ailleurs), ni à une forme redistributive, ni enfin à un don. Dans le cas des monnaies locales, il semble rare en Europe que les créateurs ne soient pas associatifs : c'est alors une forme d'entreprise sociale comme la CIC (Community Interest Company) en Grande-Bretagne que l'on trouve dans le cas du Brixton Pound et du Bristol Pound – une forme proche des coopératives ; en France, certains projets prennent la forme de SCIC. Lorsque le créateur est associatif, la règle semble être la nécessité d'adhérer pour pouvoir utiliser la monnaie ; en France, cette règle est une forme de protection légale car, en l'absence d'un cadre légal spécifique, il est reconnu qu'un dispositif de paiement peut être mis en place hors euro dans le cadre fermé d'un réseau limité de membres. Quoi qu'il en soit, les frais d'adhésion renvoient alors au principe de double qualité, spécificité d'un certain nombre d'organisations de l'économie sociale et solidaire. Il faut donc considérer cette *ressource de la double qualité* séparément des trois autres ressources, ce qui présente par ailleurs l'avantage de distinguer l'ensemble des activités reposant sur une double qualité de toutes les autres ne l'intégrant pas. Dans la pratique les frais d'adhésion sont plus ou moins élevés selon les dispositifs : à partir de 5 € pour les particuliers et de 20 € pour les prestataires ; ils sont parfois progressifs ou modulables en fonction de critères comme le chiffre d'affaires voire négociables. Le cas allemand du chiemgauer est intéressant car ce gros dispositif n'exige des frais d'adhésion que pour les entreprises-prestataires, ce qui représente pourtant aux alentours de 45 % du budget total.

Le Tableau présente la variété des configurations possibles en croisant, pour les monnaies locales, ces quatre types de ressources avec les acteurs et partenaires potentiels.

4 A ce titre, les pratiques émergentes de financement participatif dans lesquelles un donateur sait qu'il recevra une contrepartie fixée à l'avance (remerciements privés, mention du nom dans un document, invitation à un événement...) est hybride entre la forme redistributive et la forme de don.

Tableau - Les ressources possibles pour les dispositifs de MLC selon les acteurs et partenaires potentiels

	Utilisateurs du dispositif <i>Les créateurs du dispositif peuvent se trouver parmi eux</i>	Partenaires possibles dans le circuit monétaire	Organisations et personnes tierces		
	Adhérents (particuliers, prestataires, collectivités publiques, organisations diverses)	Collectivités publiques partenaires	Banques et entreprises partenaires	Soutiens privés divers (associations, fondations, fonds européens, fournisseurs de la structure organisatrice...)	Clients divers
Ressources de la double qualité	Frais d'adhésion	/	/	/	/
Ressources marchandes	Frais d'accès et d'utilisation de la monnaie (fonte, frais de conversion, seigneurage)	Marchés publics (commande publique)	Frais pour publicité, seigneurage (placement du fonds de réserve)	/	Prestations, formation... Vente diverses (lot de coupons, touristbox, etc.)
Ressources redistributives	/	Subventions, prix... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat... Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	Subventions, mécénat Accès à des services, du matériel, des locaux, affectation de temps de travail, etc.	/
Ressources du don	Bénévolat, dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	Dons monétaires et en nature	/

Remarques :

- 1) Les collectivités publiques, les banques et les fournisseurs peuvent aussi devenir un type spécifique de prestataires adhérents.
- 2) Dans l'hypothèse où l'émission est couverte intégralement par des réserves en euro placées en actifs financiers, le seigneurage correspond au rendement du fonds de réserve. Si l'émission est fractionnaire (couverte partiellement seulement par des réserves en euros), le seigneurage se complète de l'écart entre la valeur des coupons émis et celle de la contrepartie en euros.
- 3) On peut imaginer des banques créatrices possibles de tels dispositifs, mais ce cas n'a pas encore été observé (s'agissant de monnaies locales convertibles).
- 4) Les collectivités publiques, qui apparaissent ici comme possibles « créateurs du dispositif » et « partenaires possibles dans le circuit monétaire », peuvent aussi être de simples organisations tierces et extérieures apportant un soutien au dispositif.

II. TROIS MODELES DE DISPOSITIFS

La présentation de la structure des ressources et des dépenses des dispositifs de monnaies locales conduit à identifier trois grands modèles, construits autour de la domination de certains types de ressources, liée notamment à la place des acteurs correspondant à ces ressources dans la construction du projet (Tableau). Le projet est prioritairement façonné en fonction des finalités que privilégie ce type d'acteurs, et cela a des effets sur la nature des ressources collectées.

Tableau – Forces, difficultés et enjeux de trois grands modèles de dispositifs

	Modèle dominé par le bénévolat	Modèle dominé par les subventions	Modèle dominé par l'activité
Ressources	Ressources propres dominantes : ressources de la double qualité et ressources du don	Ressources publiques dominantes : ressources redistributives	Ressources marchandes propres dominantes et ressources de la double qualité
Forces	Force du projet et de l'autonomie politique	Force des ressources et des compétences territoriales des collectivités	Force de l'assise économique permise par l'autonomie marchande
Risques	Risque de l'anecdotique (taille très réduite), de l'enfermement (militant), de l'épuisement (bénévole), risque de frustration des utilisateurs et des prestataires du fait de la faible taille	Risques de l'éloignement (faible participation du public), de la technicité et du déficit de sens	Risque de la soumission aux contraintes marchandes, de la technicité, du déficit de sens
Enjeu	Comment ouvrir à d'autres ressources en maintenant le projet politique ?	Peut-on ouvrir à la participation après avoir créé le projet ?	Comment maintenir le sens politique du projet ?
Horizon	Atteindre la taille critique pour l'autonomie	Permettre à la société civile de s'approprier le dispositif	Faire davantage circuler la monnaie au risque de diminuer les recettes de reconversions
Cas	Déodat, Lucioles	SOL Alpin, Galléco, Sonante	Chiemgauer

1. MODELE DOMINE PAR LE BENEVOLAT

Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat (première colonne), et donc largement autonome de financements marchands ou publics, on observe un risque d'essoufflement pour un dispositif de taille réduite ne parvenant pas à s'étendre faute de moyens humains. Par ailleurs, l'épuisement rapide du bénévolat peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet. Par conséquent l'animation du dispositif risque d'être freinée, conduisant à des difficultés pour la constitution d'un réseau diversifié. La luciole en Ardèche représente le cas

typique d'un fonctionnement fondé sur les ressources non monétaires avec un part prépondérante du bénévolat. En effet, avant de bénéficier d'une subvention de la région Rhône-Alpes en 2013, 91 % de ces ressources venaient des ressources du don, et plus précisément du bénévolat⁵. L'aide régionale a permis d'employer une personne à 75 % pour une durée limitée (5,5 mois) et de commencer à dépasser les difficultés inhérentes à la domination des ressources du don.

Aujourd'hui, la majorité des monnaies locales françaises s'appuie sur du bénévolat et des dons en nature. Ces ressources sont difficilement valorisables dans les activités des MLC et plus globalement des associations. Elles représentent pourtant une ressource non négligeable. Comptabiliser et évaluer ces apports constitue un des enjeux majeurs pour l'ensemble des associations et certaines les valorisent dans leur comptabilité, possibilité offerte depuis 1999. L'association Agir pour le vivant, qui développe la monnaie l'abeille, évalue le bénévolat à deux équivalent temps plein. La roue évalue cette contribution bénévole à 140 h/mois soit presque un temps plein. L'eusko l'évalue à 4 576 heures annuels, soit 2.8 équivalent temps plein (ETP). Pour le Galléco, cela s'élève à 4 004 h par an, soit environ 2,4 ETP. A Bristol, environ 0.7 ETP est dédié au travail bénévole, sans comptabiliser les contributions volontaires par exemple pour les travaux de design, l'écriture de blog, l'aide lors d'événements, etc. Néanmoins, ces associations pour l'instant (excepté pour l'abeille) ne valorisent pas ces heures de bénévolat dans leur plan comptable⁶.

2. MODELE DOMINE PAR LES SUBVENTIONS

Dans un projet dominé par des ressources redistributives publiques (deuxième colonne), il est possible de recruter un ou des salariés, ce qui renforce considérablement le potentiel d'extension du dispositif. Les financements peuvent alors venir de diverses institutions : villes, établissements publics de coopération intercommunale, départements, régions, Caisse des dépôts et de consignations...

La dépendance engendrée par ces financements, cependant, se traduit par une course à leur renouvellement et par un risque d'arrêt en cas de renversement de majorité. Devenir moins dépendant des ressources redistributives suppose alors de se diversifier et s'orienter vers les ressources marchandes. L'ensemble peut se traduire par la mise en retrait de certains éléments du projet.

Par exemple, l'eusko bénéficie de subventions publiques provenant de la région Aquitaine, du Conseil Général, de communes, de l'Agglomération du Pays Basque ainsi que de l'Office public de la langue basque pour un montant total de 65 000 € soit 40 % de son budget total en 2013. Le SOL Alpin a obtenu un financement de 49 400 € (soit 48 % de son budget total) des collectivités locales (Région, Communauté de communes du Val de Drôme, de la Métro, Ville de Grenoble, Ville d'Echirolles) en 2007-2008, puis il a bénéficié de 41 300 € (soit 69,5 % de son budget total) provenant de la Région Rhône-Alpes, de la Métro (communauté de communes), de la Ville de Grenoble et de la Ville d'Echirolles, ainsi qu'une subvention du Fonds pour le

5 ☐ Le bénévolat est ici valorisé à partir d'une approximation du nombre d'heures bénévoles*10 euros.

6 La valorisation a pour objet de rendre compte de l'utilité sociale du bénévolat. Or, comme le bénévolat ne génère pas de flux financier, il n'entraîne pas de comptabilisation systématique et il n'apparaît donc pas dans les documents composant les comptes annuels (bilan, compte de résultat, annexe). Il peut en revanche être intéressant, pour l'association, de faire apparaître le bénévolat, en complément des flux financiers, pour donner une image fidèle de l'ensemble des activités développées. Cette recherche de fidélité peut servir aussi bien une finalité de communication externe que répondre à des motivations internes.

Développement de la Vie Associative (FDVA) de 3 150 € en 2012. Le Galléco, dans sa première année, bénéficie également d'une subvention de 59 500 € du Conseil Général d'Ille et Vilaine, permettant d'employer 2 ETP, et couvrant environ 91 % de ces coûts de fonctionnement, soit environ 87% du budget calculé en valorisant le bénévolat parmi les ressources du don.

Des collectivités locales développent des politiques spécifiques en faveur des MLC. Par exemple, la région Rhône-Alpes a mis en œuvre une politique de soutien aux initiatives de MLC dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie de proximité. Plusieurs MLC dont la mesure (Romans-sur-Isère), la luciole et la bogue (Ardèche) ont reçu ce soutien. La mesure a ainsi bénéficié d'une subvention du conseil régional de 60 000 euros par le biais du programme Idéclic solidaire. Elle a aussi reçu une subvention de la CRESS Rhône-Alpes à hauteur de 17 250 euros pour l'exploration des dimensions sociales et solidaires d'une MLC.

Les ressources redistributives peuvent aussi être européennes (FSE, Fonds européen agricole pour le développement rural, programme LEADER, INTERREG). Le SOL Alpin, dans sa version expérimentale, a bénéficié d'une subvention du FSE dans le cadre des programmes Equal à hauteur de 50 000 € pour 2007 et 2008, tandis que le SOL expérimental au niveau national a bénéficié de plus d'un million d'euros pour l'expérimentation. Quant au béki (Luxembourg), il est soutenu par le programme européen LEADER (Liaisons entre Actions de Développement de l'Economie Rurale). Enfin, six projets pilotes (la Sonante en France, le Makkie aux Pays-Bas, le Lambeth Pound en Grande-Bretagne, le E-portemonnee en Belgique, le Spice Time-bank en Grande-bretagne et TradeQoin) sont financés en partie par un programme INTERREG NEW IVB (ERDF). L'objectif est de développer et de mettre en place des monnaies complémentaires à travers l'Europe du Nord ainsi que de promouvoir les MLC comme un moyen pertinent pour réaliser un changement social, économique et environnemental.

Dans d'autres cas, enfin, les subventions peuvent être fournies par des organisations privées de type fondations et associations. La mesure et la roue, par exemple, ont bénéficié d'un soutien de l'association la NEF (Nouvelle Economie Fraternelle) au lancement de leur monnaie. D'autres ont obtenu le soutien de la fondation GRDF ou de la Fondation Vinci pour la Cité (Sol violette en 2012). Autre cas encore, l'eusko bénéficie d'une subvention d'un groupement d'intérêt public (GIP), Office public de la langue basque (OPLB) à hauteur de 15 000 €.

Au-delà des versements monétaires de subventions, l'accès à des services ou des locaux peut être essentiel. Par exemple, à Romans, la mesure a bénéficié du soutien de la Maison de Quartier St Nicolas, qui s'est fortement impliquée dans le projet par la mise à disposition de locaux dans son bâtiment et de matériel (bureau avec un accès internet et téléphone) et par la prise en charge pendant un an d'un emploi aidé à 24 h par semaine soit 450 euros par mois. La mesure évalue ces contributions volontaires en services à 8 800 euros par an de prestations et 1 500 euros d'investissement pour les immobilisations. Sans compter, toutefois, le coût des documents de communication (édition d'annuaires mise à jour tous les 2 mois, documents d'information comme la gazette de la mesure, les tracts, flyers affichettes annonçant des soirées ou autres...) Une autre contribution volontaire, qui se traduit par un partenariat et l'affectation de personnel, consiste à déléguer une partie de la gestion de la MLC à une banque. C'est notamment le cas du SOL Violette ou du Galléco qui se sont associés notamment au Crédit Coopératif, chargé entre autres de l'émission et de la conversion de la MLC.

3. MODELE DOMINE PAR LES TRANSACTIONS

Enfin, un projet peut être dominé par les ressources marchandes propres, c'est-à-dire par les ressources obtenues au fil des opérations monétaires des adhérents : frais de conversion, taxe sur les échanges, fonte de la monnaie, publicité pour les prestataires

adhérents contre paiement, intérêts du placement du fonds de réserve, mais également dans le cadre d'activités marchandes externes telles que des activités de « consulting », de formation, d'accompagnement de projet de MLC ou encore de ventes de lots de billets à des touristes, etc. (troisième colonne).

La conversion à l'entrée du dispositif de MLC est autorisée pour tous et sans coût (1 unité de MLC=1 €), quand elle n'est pas bonifiée. En revanche, la conversion à la sortie est généralement autorisée pour les seuls prestataires et subit une taxe de conversion. Cette taxe est variable : elle va de 1 % pour la luciole à 5 % pour le SOL violette. Par ailleurs, le Bristol Pound, dont la version électronique est gérée par le Bristol Credit Union, facture les paiements en ligne (taxe de 1 %) et les paiements par SMS (taxe de 2 %). Cependant, pour l'instant, au regard du volume d'échanges, il ne retire aucun surplus (la différence entre les coûts de gestion et les coûts de transaction n'étant pas positive).

En outre, il est souvent prévu d'établir un système de fonte⁷. Les recettes qui en résultent semblent cependant relativement peu importantes. En effet, le SOL violette, qui a mis en place un système de fonte glissante, a récolté 1 449 euros en 2013, pour un volume de 47 918 SOL en circulation (calcul à novembre 2013). Pour la mesure, la fonte périodique (semestrielle) de l'année 2012 a rapporté... 13 euros à l'association. La question s'est posée, en conséquence, du rapport entre les difficultés entraînées par le principe de fonte (nonobstant son intérêt par principe) et les recettes qu'il engendre ; il a finalement été décidé de ne plus l'appliquer. Dans le cas du chiemgauer, les recettes issues de la fonte s'élèvent à moins de 10% du budget total, soit 8 000 € pour un volume d'environ 600 000 chiemgauer en circulation (données de 2012).

De plus, des prestataires du réseau de MLC peuvent également payer en échange de publicité sur des documents diffusés par le réseau ou sur la MLC. Par exemple, le beki a collecté 12 000 € en moins d'un an grâce à la publicité figurant au verso des coupons.

Par ailleurs, le placement du fonds de réserve procure un certain rendement, qui correspond à une partie de ce que les économistes appellent seigneurage. Les recettes liées à ce placement sont relatives au montant collecté, c'est-à-dire au volume d'euros convertis en MLC mais également de l'utilisation ou non du fonds de réserve : d'une soixantaine d'euros par an à environ 1 000 € selon les MLC et selon la rémunération du placement choisi.

Enfin, il peut s'agir d'activités de « consulting », de formation (autour des notions de richesse, de création et circulation monétaire, de finance solidaire), d'accompagnement de projet de MLC (rémunération d'expertises et d'animations) ou encore d'édition de livres ou de ventes diverses (coupons à des fins de collection). Ainsi le SOL Alpin a développé des prestations autour de la coordination et l'accompagnement de projets, de l'organisation d'événements ou encore de la location et de la gestion de coupons lors de festival ou de rencontres (Dialogues en Humanité). Le Bristol Pound développe également ce type d'activité (consulting, formation...) ainsi que des initiatives marketing telles que la vente de billets souvenirs via internet non utilisables comme

7 Une monnaie fondante est une monnaie dont la valeur faciale des coupons diminue périodiquement (par trimestre, semestre, etc). Une autre présentation de la logique de la fonte consiste à la concevoir comme un droit de réemploi de la monnaie détenue. Quoi qu'il en soit, le détenteur doit parfaire la somme initiale en appliquant sur son coupon un timbre qu'il achète. Des frais de conservation sont ainsi imposés à la monnaie.

Dans un système de fonte glissante, à chaque fois qu'un coupon change de main, cela renouvelle la période de validité du coupon. Par exemple, à Toulouse, lors d'un paiement en SOL Violette (ou d'un changement de main du coupon SOL), la date est inscrite au verso du coupon. La personne qui conserve le billet plus de trois mois paiera le timbre de la fonte (2 % de la valeur faciale du billet) mais si la personne l'utilise avant le délai de trois mois alors ce délai est renouvelé lors du changement de main.

moyen de paiement. Ces ventes sont majorées et permettent également d'alimenter les recettes.

Ce troisième modèle dominé par les transactions représente l'idéal de stabilisation et d'autonomie de nombre de dispositifs, car cela permet de ne plus être dépendant de financeurs extérieurs (collectivités ou entreprises) tout en pouvant disposer de ressources permettant la salarisation. Il suppose cependant une extension considérable à la fois du nombre d'utilisateurs mais aussi des opérations qu'ils réalisent. Les acteurs peuvent se livrer ainsi à des calculs identifiant les recettes possibles liées à la double qualité, aux transactions et aux conversions, en fonction de l'extension du réseau, voire calculant un point mort (SOL violette, Mesure, projet DELMO, Bristol Pound). Le BP CIC (Bristol Pound), par exemple, a fait l'hypothèse d'une circulation de l'équivalent de 5 millions de livres en bristol pound à un horizon de deux ans, rendant le système autonome d'un point de vue financier grâce aux taxes perçues sur les paiements par SMS et en ligne.

Pour parvenir au point mort, et donc pour attirer davantage de prestataires et d'utilisateurs, le risque existe de devoir affaiblir les valeurs et de dériver vers une logique de fidélisation de la clientèle. Cependant, le cas du chiemgauer, qui semble le plus proche de ce modèle du fait de sa plus grande extension que les autres dispositifs de même nature, ne semble pas avoir dû relâcher ses principes. Le volume du chiffre d'affaires réalisé par les prestataires en chiemgauer a atteint 6,5 millions d'euros en 2012. Sur cette base, le dispositif parvient à couvrir ses ressources à environ 45% par les frais liés aux conversions. Il prélève une taxe de reconversion à hauteur de 5 % des montants reconvertis en euros, sachant que 3 % sont ensuite reversés à des associations partenaires. Les 2 % restants de cette taxe sont affectés à la gestion du dispositif. Les ressources de la double qualité fournissent les 45% complémentaires du budget total de l'association. Paradoxalement, le poids de ces taxes de reconversion serait diminué si le chiemgauer circulait davantage : ce n'est que parce qu'il y a des fuites dans le circuit que ces taxes engendrent beaucoup de recettes. Ainsi, 1 815 108 chiemgauer ont été reconvertis en euros en 2012, procurant 36 302 € de recettes pour la gestion du dispositif.

Néanmoins, une augmentation de la taille accroît également les coûts d'animation du dispositif et conduit à interroger les objectifs même des MLC qui s'inscrivent dans une dynamique d'éducation populaire. Cela questionne les objectifs/enjeux et l'adéquation ou non entre croissance qualitative et quantitative. Une échelle plus vaste est-elle compatible avec l'objectif de réappropriation citoyenne de la monnaie, qui traverse la plupart de ces dispositifs ? Cela renvoie également au territoire entendu comme une construction sociale, fruit du croisement des différentes formes de proximité (spatiale et socioéconomique) (Bouba-Olga et Grosetti, 2008).

De plus, un des enjeux majeurs des MLC actuellement se trouve dans le manque de particuliers-utilisateurs de la MLC. En effet, on observe que le nombre de prestataires croît régulièrement alors que celui des utilisateurs et du volume de MLC a tendance (relativement) à croître moins rapidement.

4. PERSPECTIVES

Sur le terrain, un enjeu important est de combiner de façon équilibrée différentes ressources pour éviter les effets délétères de la dépendance. L'horizon de l'équilibre financier par les seules ressources de la double qualité et des ressources marchandes propres semble très éloigné des possibilités actuelles. Pour y parvenir, il faudrait mobiliser des ressources humaines importantes et le seul bénévolat ne semble pas le permettre. En l'état actuel des choses, ce modèle est donc utopique, et l'enjeu des dispositifs actuels est davantage d'obtenir des soutiens publics et privés qui leur permettront de monter en charge pour accroître ensuite les ressources propres.

Plus largement, une connexion étroite avec les logiques et outils issus de l'économie

sociale et solidaire semble pertinente afin de développer un véritable projet de territoire.

A titre d'exemple, des possibilités d'appariement apparaissent avec :

- d'autres politiques, structures et outils de l'économie sociale et solidaire, pour un développement économique et social inscrit dans une volonté d'agir autrement pour l'insertion sociale et culturelle et la cohésion territoriale (microcrédit, tontine, groupement d'achat, épicerie sociale, coopératives, fonds de finance solidaire et d'investissement responsable, banques coopératives, banques publiques, pôles territoriaux de coopération économique)
- ou avec des politiques et instruments de transition écologique et de résilience territoriale (revenu inconditionnel, incitation aux comportements écoresponsables)

De plus, les MLC portent en germe une autre façon de « faire de l'économie » avec la volonté d'être des « outils » face aux crises économiques, sociales et environnementales. Cette ambition de transformation sociétale s'inscrit dans le temps long, ce qui se heurte au « courttermisme » de biens des financements. Les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par les financeurs en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour les faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

conclusion

Analyser les ressources des MLC conduit à affiner la tripartition usuelle dans les travaux relatifs à l'économie sociale et solidaire (économie marchande / non marchande / non monétaire) : on distingue ici quatre types de ressources : des ressources marchandes (frais d'accès et d'utilisation de la monnaie, marchés publics, prestations, frais pour publicité, etc.), des ressources redistributives (subventions, mécénat, accès à des locaux, services, affectation de salariés), des ressources du don (bénévolat et dons monétaires ou en nature) et des ressources de la double qualité (frais d'adhésion).

En première analyse, les coûts apparaissent très différents selon les dispositifs, en fonction notamment de la taille, des ressources et des supports monétaires utilisés (papier, carte à puce, mobiles). Les moyens humains constituent la principale variable d'ajustement : c'est la gestion et l'animation du dispositif (bénévole ou salarié) et l'ampleur de cette animation qui résultent des ressources obtenues.

Au final, il nous semble voir apparaître les tensions suivantes, dépendant du type de ressources mobilisées.

- Dans un projet reposant fortement sur le bénévolat, il y a un risque important d'essoufflement ; l'épuisement des bénévoles peut conduire à mettre en retrait certains objectifs pourtant politiquement importants du projet.
- Dans un projet dominé par des ressources redistributives, le salariat devient possible et il y a un potentiel d'extension plus fort, mais la dépendance engendrée par ces financements se traduit par une course aux renouvellements de ces financements et possiblement par la mise en retrait de certains éléments du projet.
- Dans un projet dominé par les ressources marchandes propres, il semble y avoir un risque de dépendance plus fort lié à la captation de ces ressources, accompagné d'un risque d'affaiblissement des valeurs pour intégrer davantage de prestataires dans le cercle des usagers. Il y a donc un risque de dérive du système vers une logique de fidélisation.

Par conséquent, la nature du projet est évidemment centrale, ici : les coûts sont liés à la réalisation du projet ; les ressources devraient être, logiquement, compatibles avec le projet. Un double désajustement apparaît et devrait être étudié par la suite :

- d'une part, entre le projet et sa réalisation, car les ressources contraignent l'espace de ce qui est réalisable. Ici apparaît le risque d'un dispositif très en deçà du projet initial, et donc de déceptions.
- d'autre part, entre le projet et les ressources, car la réalisation souhaitée du projet peut conduire à chercher des ressources non imaginées au départ. Ici apparaît un risque de glissement de sens et de bifurcation du projet du fait de la nature des ressources, et donc de déceptions.

Au final, il semble y avoir une tension dans la quête de ressources : les logiques d'expérimentation et d'éducation locale, qui sont au cœur de la logique citoyenne de nombre de ces dispositifs, risquent de ne pas résister à la recherche de financements plus abondants et pérennes. La notion de « modèle économique » employée parfois, ou appelée de ses vœux par tel exécutif local en situation de soutenir un projet, introduit une contrainte qui fait sortir les dispositifs du cadre expérimental et citoyen pour le faire entrer dans l'univers de la contrainte économique.

Plus globalement à l'instar de l'ensemble des associations, les MLC sont fragilisées par le contexte socioéconomique de raréfaction de leurs ressources. Ces contraintes les conduisent à interroger leur modèle socio-économique mais cela ne doit ni mener à une banalisation, voire à une marchandisation, qui les ferait glisser vers les fonctionnements des entreprises du secteur marchand, ni à une instrumentalisation qui les mènerait à devenir des sous-traitantes des pouvoirs publics. Par conséquent et pour éviter ces écueils, une des voies intermédiaires se situe dans l'hybridation des ressources et la multiplication des partenariats avec les différents acteurs.

Enfin, il nous semble pertinent de ne pas décroiser une analyse des modèles économiques d'une évaluation qualitative et quantitative des impacts des MLC et de leur utilité sociale. Cette évaluation pourrait reposer à la fois sur des indicateurs de suivi de la monnaie (taux de conversion, vitesse de circulation de la monnaie, volume de monnaie en circulation), des indicateurs de résultats et d'impacts (cartographie des échanges, qui suppose la traçabilité des transactions pour identifier les pôles de circulation et d'accumulation de la monnaie ; chiffres d'affaires réalisés en monnaie locale et leur proportion dans le chiffre d'affaires total des prestataires) mais également sur le processus (il peut s'agir d'analyser la cohérence des intentions avec les outils mobilisés et les valeurs centrales et les choix organisationnels). Néanmoins, la méthode d'évaluation déployée est primordiale : elle doit résulter d'une co-construction entre les différents acteurs. En ce sens, la définition des bénéfices collectifs de l'activité pour la société ou pour un territoire doit résulter d'un processus de délibération incluant l'ensemble des parties prenantes au dispositif afin de co-construire des critères d'évaluation partagé dans la mesure où la définition de l'utilité sociale découle de « négociation conventionnelle ». De fait, ce type de processus d'évaluation doit être envisagé afin de mesurer l'utilité sociale des MLC sans se limiter à une approche purement économique et monétaire.

BIBLIOGRAPHIE

Blanc Jérôme (dir.), (2006), *Monnaies sociales, Rapport Exclusion et liens financiers 2005/06*, Paris: Economica.

Blanc Jérôme et Fare Marie (2013), « Understanding the role of governments and administrations in the implementation of community and complementary currencies », *Annals of Public and Cooperative Economics*, 84, no 1, pp. 63–81

Bouba-Olga O. et Grossetti M., (2008), « Socio-économie de proximité », *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3, p. 311-328.

Bréchet Jean-Pierre et Desreumaux Alain, (2006), « Le projet dans l'action collective », in José Allouche (dir.), *Encyclopédie des ressources humaines*, 2e édition., Paris, Vuibert, pp. 1015-1024.

Bréchet Jean-Pierre et Schieb-Bienfait Nathalie, (2007), « Projets et pouvoirs dans les régulations concurrentielles », *Revue d'économie industrielle*, novembre 2007, n° 113, pp. 9-29.

Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), (2014), *Contribution à l'analyse des modèles socio-économiques associatifs. Typologie des modèles de ressources financières* [Rapport], Paris, CPCA, 24 p.

Fare M. (2011), *Les conditions monétaires d'un développement local soutenable : des systèmes d'échange complémentaire aux monnaies subsidiaires*, Thèse de doctorat en sciences économiques, Université Lumière Lyon 2, Lyon.

Gadrey Jean, (2004), *L'utilité sociale des organisations de l'économie sociale et solidaire. Une mise en perspective sur la base de travaux récents* [Rapport], Paris, DIES et MIRE, 136 p.

Gardin Laurent, (2006), *Les initiatives solidaires: la réciprocité face au marché et à l'Etat*, Ramonville Saint-Agne, Erès, 190 p.

Gelleri Christian (2009), "Chiemgauer Regiomoney : Theory and Practice of a Local Currency", *International Journal of Community Currency Research*, 13, pp. 61-75.

Hann Chris M. et Hart Keith (dir.), (2009), *Market and society: the great transformation today*, Cambridge ; New York, Cambridge University Press, 320 p.

Hillenkamp Isabelle et Laville Jean-Louis (dir.), (2013), *Socioéconomie et démocratie: l'actualité de Karl Polanyi*, Toulouse, Érès, coll. « Sociologie économique », 312 p.

Kennedy Margrit et Lietaer Bernard (2008), *Monnaies Régionales : de nouvelles voies vers une prospérité durable*, Paris : Editions Charles Léopold Mayer, 247 p.

Laville Jean-Louis, (2001), « Les raisons d'être des associations », in *Association, démocratie et société civile*, Paris, La Découverte, Syros, coll. « Recherches », pp. 61-140.

Laville Jean-Louis, (2013), *L'économie solidaire: une perspective internationale* (éd. originale 1994), Paris, Pluriel, 383 p.

Laville Jean-Louis et Sainsaulieu Renaud, (2013), *L'association: sociologie et économie*, Paris, Pluriel, 437 p.

Naqvi Mona et Southgate James, (2013), « Banknotes, local currencies and central bank objectives », *Bank of England Quarterly Bulletin*, Q4, pp. 1-9.

North Peter (2010), *Local Money*, Totnes : Green Books, 192 p.

Rösl Gerhard (2006), "Regional currencies in Germany - local competition for the Euro?" Deutsche Bundesbank Discussion Paper, Series 1 : Economic Studies, Frankfurt, No 43/2006, 63 p.

Ryan-Collins Josh (2011), "Building Local Resilience: The Emergence of the UK Transition Currencies", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 15, pp. 61-67.

Thiel Christian (2012), "Moral Money – The action guiding Impact of Complementary Currencies. A Case Study at the Chiemgauer Regional money", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 91-96.

Vasconcelos Freire Marusa (2011), *Moedas Sociais: Contributo em prol da elaboração de um marco legal e regulatório para as moedas sociais circulantes locais no Brasil*, p.

Volkman Kristin (2012), "Solidarity economy between a focus on the local and a global view", *International Journal of Community Currency Research*, vol. 16, Special Issue, pp. 97-105.

SYNTHESE DE L'ENQUETE ADRESSEE AUX ACTEURS PORTEURS DE PROJETS DE MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES (MLC)

Ce travail présente la synthèse des réponses obtenues dans le cadre de l'enquête menée auprès des acteurs porteurs de projets de monnaies locales complémentaires (MLC) sur le territoire français. En nous appuyant sur le réseau monnaies locales, et notamment sur son recensement des dispositifs en cours de projet ou déjà en circulation, nous avons envoyé 68 questionnaires le 4 Mars 2014.

L'objectif premier était de mettre en lumière les modalités de fonctionnement de ces différents dispositifs, leurs particularismes mais aussi les réussites et les obstacles que les acteurs ont pu rencontrer en construisant ces projets.

Peu de données existent à l'heure actuelle sur les monnaies locales complémentaires en France, en particulier sur le nombre d'utilisateurs, de prestataires impliqués dans ces dispositifs et de retombées économiques et sociales mesurables.

A la date du 24 mars 2014, nous avons reçu 37 questionnaires complétés, dont 32 correspondant à des monnaies locales complémentaires « classiques »⁸ situées en métropole⁹.

C'est un taux de retour très satisfaisant dans les courts délais qui nous ont été impartis.

Parmi les répondants, 17 mettent en avant des dispositifs **déjà en circulation**, les 15 autres ne sont encore qu'à l'état de projet.

Voici les premières et principales conclusions qui peuvent être tirées de l'exploitation de cette enquête.

Cette première analyse sera complétée par des visites de terrain conduite par la Mission qui permettront une appréciation plus qualitative.

1. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

La mise en place d'une monnaie locale procède d'un travail de longue haleine qui s'étale entre un an et demi et deux ans dans la très grande majorité des cas (30/32). Nous verrons dans cette section quels sont les acteurs impliqués.

A. LES MLC RELEVANT MAJORITAIREMENT D'INITIATIVES CITOYENNES

La première information tirée de l'enquête est que la mise en place de projets de création de monnaies locales complémentaires relève d'abord et avant tout d'initiatives de la société civile organisée. En effet la moitié des projets naissent au cœur d'une association déjà existante, et un tiers supplémentaire sont impulsés par des citoyens qui s'organisent ensuite autour d'une association dédiée à la mise en place d'une monnaie.

8 C'est-à-dire des projets concernant avant tout des échanges de biens et services entre citoyens et commerçants. Les autres, qui nous ont semblé être des modèles mettant en avant des logiques différentes, sont aussi présentées dans la dernière partie de ce travail.

9 Un projet a été identifié à l'Île de la Réunion mais nous n'avons pas obtenu de réponse de leur part.

Dès lors, l'immense majorité des dispositifs de MLC (94%), reposent sur le statut d'association à but non lucratif de la loi de 1901¹⁰. Ainsi, ils ne sont pas soumis aux impôts commerciaux. Par ailleurs, seule une structure sur cinq a effectué, auprès des services fiscaux, une demande d'exemption d'agrément au titre de l'article L. 511-7 du code monétaire et financier qui estime que cela peut être autorisé dans le cas d'une « *entreprise fournissant des services bancaires de paiement pour l'acquisition de biens ou de services dans les locaux de cette entreprise ou dans la cadre d'un accord commercial avec elle, s'appliquant à un réseau limité de personnes* ».

B. LES PROJETS DE MLC PEUVENT FAIRE L'OBJET D'UNE AIDE DE LA PART DES CITOYENS, DES POUVOIRS PUBLICS, VOIRE D'ACTEURS PRIVES

Cette dimension citoyenne est renforcée par le fait que l'immense majorité des dispositifs ont bénéficié de l'aide de particuliers (travailleurs bénévoles ou dons). Ils participent à la mise en place des dispositifs au travers de multiples tâches dont la délivrance de l'agrément aux commerçants qui pourront selon différents critères intégrer ou non le réseau de commerces habilités à recevoir la monnaie locale. Seuls deux des dispositifs indiquent ne pas avoir bénéficié d'une aide significative citoyenne.

De plus, nombreux sont les cas où les pouvoirs publics apportent eux aussi leur soutien à la mise en place de ces dispositifs. Ce soutien est parfois un simple soutien matériel (prêt de salles, mise à disposition de matériel etc.). Pourtant, bien souvent, il prend des dimensions plus ambitieuses avec l'octroi par certains conseils régionaux ou certaines mairies de subventions spécifiquement fléchées pour la mise en place de ces monnaies. Ainsi, près des deux-tiers des projets sont appuyés par les pouvoirs publics locaux. Par ailleurs, le cas du mouvement SOL11 pourrait faire école dans la mesure où, dans le cadre du programme EQUAL12, il a été financé par le Fonds Social Européen à hauteur de 50% de son budget de mise en fonctionnement.

Enfin, les acteurs privés sont souvent présents puisque nombre d'associations et de partenaires financiers, tels que la NEF13 ou le Crédit Coopératif, appuient les porteurs de projet. 50% des porteurs de projets ont déclaré recevoir un soutien extérieur d'organismes privés sur le plan financier et/ou technique.

2. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

LE FORMAT PAPIER EST PREFERE, BIEN QUE SA GESTION SOIT COMPLEXE A LONG TERME

L'intégralité des monnaies locales étudiées, et qui sont d'ores et déjà en circulation, repose sur un support papier. Certains acteurs soulignent la dimension pédagogique de ce support, qui permettrait une meilleure appropriation de la monnaie par les citoyens, ainsi qu'une mise en route à moindre frais. A Toulouse, le Sol-Violette précise que pour des publics avec des antécédents d'interdits bancaires le format papier leur permet plus facilement de regagner un accès et un contrôle sur l'argent. Néanmoins, il est souligné, qu'à terme, la gestion du format papier est plus complexe tant

10 Seule l'une des structures porteuses de projet correspond à un établissement public de crédit et d'aide sociale. Les autres n'ont pas encore finalisé cet aspect de leur projet.

11 Le mouvement SOL est un des collectifs pionniers en matière de développement de monnaie locale et de promotion de l'Economie Sociale et Solidaire.

12 Le programme EQUAL du Fond Social Européen a soutenu de 2000 à 2006 le **développement en Europe de projets innovants de coopération transnationale visant à lutter combattre les inégalités et discriminations sur le monde du travail.**

13 La Nouvelle Economie Fraternelle est une société coopérative de finance solidaire qui défend les valeurs de l'écologie et de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Elle soutient de nombreux projets de MLC.

du point de vue de sa traçabilité que de son usage. Cela entraîne notamment des difficultés en termes de frais de gestion. Par ailleurs, cela pose la question de possibles fraudes telle que la falsification de billets. Ainsi, près des deux-tiers des associations porteuses de monnaies en circulation envisagent ou souhaitent une évolution vers un format dématérialisé, avec notamment la mise en place de paiement par le biais des téléphones portables et/ou la possibilité de faire des virements bancaires entre prestataires et éventuellement entre utilisateurs et prestataires. Cela représente pour le moment des charges que les associations ne sont pas en mesure de soutenir. Certaines évoquent alors l'idée d'une mutualisation ou de la mise en place d'une plateforme nationale.

LES MLC PRENNENT ESSENTIELLEMENT PLACE DANS LE CADRE D'UN ECHANGE DE BIENS ET SERVICES

Les MLC, dites classiques, ont toutes pour objectif principal les échanges de biens et de services entre utilisateurs et prestataires appartenant au réseau de la MLC. Cette appartenance suppose dans la quasi-totalité des cas une adhésion.

Par ailleurs, une large majorité des porteurs de dispositifs indique qu'il est possible de régler une partie du salaire ou des primes d'un salarié en monnaie locale dès lors qu'il y a un accord entre l'employeur et le salarié. Cet aspect, s'il se généralise, pourrait permettre d'étendre les possibilités d'usage des monnaies complémentaires.

Enfin, certains abordent la question du crédit en précisant que c'est une dimension qu'ils étudient ou qu'ils ont étudié mais qui apparaît incertaine du fait de la difficulté de gestion et des aspects juridiques complexes. Pourtant, selon eux, cela pourrait être un moyen intéressant de valoriser les monnaies locales, de les distinguer de l'euro et d'en faire un véritable outil de financement d'une économie sociale et solidaire. En effet, les MLC offrent l'opportunité de se passer du système bancaire conventionnel pour financer des projets ou apporter une aide que ne satisfait pas nécessairement l'économie financière.

Les fonds collectés qui servent de garantie sont le plus souvent dédiés au financement d'acteurs de l'ESS ou sur le champ d'initiatives respectant les valeurs du développement durable. Pour cela ils sont déposés le plus souvent sur des fonds de garantie solidaires gérés par les établissements bancaires et fléchés par leurs soins sur ce type de projets. Cela a donc un effet dynamisant sur les outils de la finance solidaire.

Certains acteurs envisagent, sur le modèle des banques communautaires de développement brésiliennes, que des prêts à la consommation à taux zéro soient accordés directement en MLC pour venir en aide à des personnes en situation de pauvreté et exclues du système bancaire conventionnel. Cela donnerait corps au projet porté par certains de monnaies à forte vocation sociale.

LES CHOIX DE RENDRE LA MLC FONDANTE ET/OU CONVERTIBLE FONT DEBAT

D'un point de vue pratique, la totalité des monnaies répertoriées par l'enquête sont à parité avec l'euro (1€ = 1 unité de MLC) et sont assurées par un fond de garantie, la fonte¹⁴ et la reconversion semblent être des modes de fonctionnement qui divisent.

- En effet, 50% des dispositifs étudiés ont fait le choix d'une monnaie fondante. Si les montants ainsi récoltés, très faibles, sont quasiment à chaque fois destinés à financer le fonctionnement de la structure, les taux et délais sont très variables et s'étalent d'un 1% par mois à 1% par semestre. Du fait du support papier, cela génère parfois des problèmes de traçabilité.
- Quant à la conversion, elle est autorisée dans 60% des dispositifs. Parmi eux, un tiers autorisent à la fois les utilisateurs et les prestataires à reconvertir leurs unités de MLC en euros avec un malus d'une moyenne de 4%. Les deux-tiers restant

¹⁴ Afin de prévenir la thésaurisation des MLC et accélérer leur circulation, certaines MLC ont fait le choix d'une monnaie qui perd de sa valeur si elle n'est pas dépensée dans un certain délai. Pour qu'un billet recouvre sa valeur originelle, son propriétaire doit s'acquitter d'une taxe représentant un maigre pourcentage de celle-ci.

estiment eux que la reconversion n'est possible que pour les prestataires (partenaires commerciaux). Dans ce cas là aussi, un malus d'une moyenne de 3% est appliqué.

Bien conscients que tous ces aspects peuvent être des facteurs de complexité, 80% des acteurs ont mis en place des supports d'informations, des réunions de sensibilisation, voire des formations à l'intention des prestataires et des utilisateurs, afin de favoriser une meilleure compréhension du fonctionnement de ces dispositifs mais aussi de leur pertinence.

OBJECTIFS ET PUBLICS

Au-delà de ces dimensions pratiques et techniques, plusieurs objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales sont clairement mis en avant.

TROIS OBJECTIFS PRINCIPAUX : LE LIEN SOCIAL, LA RELOCALISATION DE L'ECONOMIE, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

- Dans près de deux-tiers des cas, un des premiers enjeux évoqués est celui du **lien social**. La monnaie n'est plus considérée comme un vecteur d'échange neutre mais comme un véritable fondement de la vie en société. Par là-même, en favorisant l'usage d'une monnaie émanant directement des citoyens, on chercherait à cultiver une plus grande cohésion sociale au travers de l'échange.
- Par ailleurs, comme leur nom l'indique, les dispositifs de monnaies locales ont aussi comme préoccupation principale le fait de **re-localiser l'économie** et de **favoriser des circuits courts** en rapprochant producteurs et consommateurs locaux. C'est un argument repris par 75% des projets et qui s'exprime de manière diverse et ambitieuse. Ainsi, le projet Eco (Annemasse, Haute-Savoie) ambitionne de proposer une monnaie transfrontalière rapprochant citoyens français et suisses. Par ailleurs, le projet Chouette projette quant à lui de développer une monnaie complémentaire à l'échelle de tout le territoire français. Il est important de noter que la quasi-totalité des projets actuels se développent à une échelle locale ou micro-locale.
- Le fait de limiter à un espace géographique réduit les circuits de production et de consommation va au-delà d'une vision purement économique. Cette démarche est aussi stimulée par une volonté de favoriser une **économie « verte »** au service du développement durable. C'est un objectif mis en avant par 8 MLC sur 10.

LES MLC SE VEULENT RESPONSABLES, VOIRE ETHIQUES, ET SONT DONC PORTEUSES D'UN PROJET D'UNE SOCIETE RENOUVELE

Ces trois objectifs se retrouvent également dans la volonté des porteurs de projets de MLC de promouvoir des comportements plus responsables (les deux-tiers) et plus éthiques (la moitié). L'argent est alors employé comme un outil pédagogique afin de sensibiliser les gens quant à l'impact que peuvent avoir des gestes quotidiens qui trop souvent sont considérés comme anodins tels que l'achat de denrées ou de biens de première nécessité.

Ces projets ont alors clairement une visée d'éducation populaire.

Il est intéressant de souligner que dans un tiers des cas, les porteurs de projets soulignent aussi leur volonté, à travers la création d'une monnaie complémentaire à l'euro, d'exprimer un refus du modèle économique dominant, qui fonctionne selon eux très largement sur la spéculation. La plupart de ces projets, qui ont émergés après l'éclatement de la crise financière de 2008, mettent en avant le fait que seuls 3% des flux financiers internationaux sont véritablement en circulation et au service de l'économie réelle, tandis que 97%

seraient utilisés dans la sphère financière. Dès lors, il s'agit véritablement de permettre aux individus de reprendre le contrôle sur leur argent en choisissant véritablement ce à quoi il sera affecté.

Afin de valoriser ces objectifs, des critères de sélection des prestataires ont été établis. Ceux-ci sont divers et plus ou moins précis.

Un simple engagement moral des partenaires à respecter des valeurs

L'exemple de la **Luciole** (Ardèche): pas de charte de valeurs à proprement parler, fonctionnement sous forme de parrainage avec visites sur site pour certains professionnels. Les seuls engagements demandés sont :

- D'adhérer à l'association et de respecter les valeurs de l'association.
- De soutenir le réseau en participant aux rencontres
- D'accepter les lucioles en paiement

Chartes de valeurs

L'existence de chartes de valeurs spécifiques à la monnaie locale est répandue. Parfois, cette charte est générale et concerne l'Economie Sociale et Solidaire en général (monnaies locales de la région PACA, comme Centifolia, Soleil). L'obligation de signature d'une charte par les prestataires est largement répandue (Retz'L en Loire-Atlantique etc) mais dans certains cas, les prestataires n'ont pas à en signer (en revanche leur agrément n'est validé que s'ils respectent la charte - signature implicite).

Exemple : Charte de l'Heol (pays de Brest)

Les acteurs signataires de cette Charte s'engagent par leurs activités économiques (pour les personnes morales et les entrepreneurs individuels) et leurs achats à mettre en œuvre un nombre maximum des critères suivants :

Pour une écologie effective :

- Favoriser les productions locales, peu génératrices de pollutions par transport,
- Favoriser les productions écologiques/biologiques,
- Ne pas produire ou distribuer des produits qui remettent en question le principe de non appropriation du vivant, par exemple qui contiennent des OGM ou dont le processus de production utilise des OGM...
- Eviter le gaspillage d'énergie et favoriser l'utilisation d'énergie renouvelable
- Favoriser les transports actifs, vélo, marche, co-voiturage, transport collectif, auto-partage...
- Minimiser les déchets (et donc les emballages) et rendre ceux générés biodégradables.

Pour une économie locale respectueuse de l'être humain et de son environnement :

- Soutenir une production de qualité plus que de quantité
- Promouvoir une répartition équitable des revenus entre la production, la transformation et la distribution.
- Favoriser les circuits courts
- Favoriser le commerce équitable
- Mettre en œuvre une politique salariale progressiste (soucieuse d'une réduction des écarts) et égalitaire entre les femmes et les hommes

Pour un vivre ensemble et une solidarité efficaces :

- Favoriser un contact direct entre le producteur et le consommateur/usagers/bénéficiaires.
- Privilégier la coopération au détriment de la compétition commerciale.
- Partager la rentabilité des produits à tous les échelons des filières concernées.
- Exercer une activité développée selon un mode de gouvernance démocratique donnant

primauté aux personnes (salariés, bénévoles) sur le capital.

- Exercer une activité impliquant les usagers et contribuant à la création de lien social et de solidarités entre les personnes.
- Exercer une activité contribuant (conception et diffusion) à l'insertion de personnes en difficultés ou exclues du marchés du travail.
- Mettre en œuvre la transparence au niveau de la production et de la gestion pour garantir des relations de confiance

Grilles/questionnaires d'agrément

Dans certains cas, la charte est complétée par un questionnaire d'agrément qui reprend les valeurs de la MLC et permet d'en savoir plus sur le prestataire (voir partie grilles d'agrément). Dans d'autres cas, la charte se suffit à elle-même et les prestataires doivent simplement s'engager moralement à respecter les valeurs de la charte.

Exemple de la Roue (Région PACA): « *un engagement à faire de son mieux quant au respect de la charte « en son âme et conscience » »*

Le questionnaire peut être plus ou moins précis. Par exemple, l'association qui gère l'Epi (Région du Havre) met en œuvre des critères d'adhésion très souples, de manière à accompagner le maximum d'acteurs vers un changement progressif de leurs pratiques. De même, plusieurs questionnaires posent des questions fermées sans demander des exemples précis.

D'autres associations font remplir des questionnaires plus précis et complets.

- ✓ questions ouvertes avec demandes d'exemples

Exemple du Sol Violette (Toulouse)

Lien et citoyenneté au territoire : en quoi votre structure est-elle en lien avec son territoire, ses habitants et la vie citoyenne qui s'y exerce ?

Valorisation des circuits courts : Que faites-vous pour réduire la chaîne des intermédiaires jusqu'à vous ?

Politique de justesse du prix d'achat : Comment votre structure met-elle en place un prix « juste » qui prend en compte les besoins économiques et sociaux du producteur ?

- ✓ questions fermées

Exemple du Retz'L

J'utilise ou vends des fournitures, des produits, du matériel, des consommables Mon défi

- Fabriqués localement
- Issus de l'agriculture biologique
- Issus du commerce équitable, éthiques
- Mutualisés
- Recyclés
- Certifiés (précisez)
- Recyclables
- Durables, réparables
- Non polluants
- Fabriqués en France
- Fabriqués en UE

- ✓ Conditions excluant

Exemple de la Mesure

Ne pourra appartenir au réseau de la Mesure, tout prestataire :

1- Vie locale — qui ne s'inscrit pas significativement dans les échanges locaux, soit par le choix de ses fournisseurs, soit par son implication dans la vie locale...

2- Responsabilité écologique — dont les pratiques n'intègrent pas une démarche écologique, une réduction de ses déchets et des économies d'énergie...

3- Dimension sociale — qui n'inclut aucun critère social ou éthique dans le choix de ses fournisseurs et dans son fonctionnement...

4- Vie du réseau (à partir de la deuxième année) — qui ne participe jamais à la dimension collective du réseau (entre prestataires, vers les utilisateurs, au sein de l'association)...

... sans volonté ou possibilité d'y remédier.

✓ Demande de relever deux ou trois défis par an : eusko

Exemple de l'eusko (pays Basque)

DÉFI 1 : RELOCALISATION DE L'ÉCONOMIE/ENVIRONNEMENT

Je vends ou j'utilise trois produits locaux dans mon activité.

☐ Déjà réalisé

☐ D'ici à la fin 2013

☐ D'ici à la fin 2014

☐ Je demande à être conseillé pour réaliser ce défi.

Si cela n'est pas possible dans mon activité : Je fais travailler trois prestataires du réseau Eusko.

Je mets en place le tri des déchets effectif dans mon entreprise.

DÉFI 2 : PROMOTION DE L'USAGE PUBLIC DE L'EUSKARA

Affichage en euskara : je traduis en basque ce qui est affiché en français dans mon commerce, ou sur mes outils de communication si mon activité relève de la production ou des services.

Ou bien :

Accueil possible en euskara : je prends 20 heures de cours de basque à usage professionnel ou je prends en charge ces cours pour l'un de mes salariés au contact du public.

✓ **Actions menées et engagements pour l'année à venir** (Exemple du Galleco, Ille et Villaine)

A) L'enquête conduite auprès des MLC ne permet pas d'affirmer que celles-ci prennent en compte la qualité et le prix des produits concernés même si, lors des visites sur le terrain, les acteurs le revendiquent.

- Tout d'abord, la volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder à des produits de meilleure qualité ne semble pas être une préoccupation, puisque c'est un critère cité par moins de 6% des personnes interrogées.

- De même, rares sont les projets qui prennent en considération le fait que la très grande majorité des commerces de proximité, dits « éthiques » ou « responsables », proposent des prix bien plus élevés que la grande distribution. Ainsi les produits issus de l'agriculture biologique coûtent aujourd'hui en moyenne 58% plus chers que des produits conventionnels¹⁵. Si des intéressements à la conversion euros/ MLC sont proposés, il est peu probable que cela soit suffisant pour pallier ce différentiel de prix.

Indirectement, cet aspect pose la question des publics visés par ces monnaies. En théorie, l'intégralité des projets déclarent ne pas souhaiter privilégier un type de public spécifique. S'il est vrai que certains projets, tels que le Sol-Violette, œuvrent en étroite collaboration

15 http://www.lemonde.fr/planete/article/2011/10/06/les-produits-bio-restent-plus-chers-que-les-produits-conventionnels_1583237_3244.html

avec les Maisons de Chômeurs, par peur d'être identifié comme une « monnaie de pauvres » la plupart des MLC ne souhaitent pas cibler une population d'utilisateurs en particulier. Or, dans les faits, il semblerait que les monnaies locales complémentaires ne soient pas reçues de la même façon selon les milieux sociaux.

En effet, nous pouvons mettre en perspective les réponses aux questionnaires avec une étude menée par Marie Fare fin 2010 concernant le profil sociologique des utilisateurs du dispositif carte de fidélité du SOL Alpin (région grenobloise). Les résultats sont sans appel : les utilisateurs du SOL sont majoritairement des jeunes provenant de milieux aisés et éduqués. En effet, les deux-tiers des solistes ont entre 25 et 34 ans, les trois-quarts ont un niveau d'étude supérieur à un bac +3 et la moitié supérieur à bac+5. Enfin près de 40% sont des cadres. Si ces constats ne peuvent pas nécessairement être généralisés, ces chiffres démontrent bien en revanche que les MLC ne sont pas des outils accessibles à tous ou, pour le moins, « parlant » pour tous.

MISE EN PERSPECTIVE

LA PORTEE DES PROJETS DE MLC S'AVERE POUR L'INSTANT LIMITEE

Les données avancées concernant les populations impliquées dans ces projets de monnaies locales en France sont à mettre en perspective avec une deuxième série de chiffres tirée de l'enquête concernant l'étendue prise par ces projets.

En effet, malgré une réelle ambition affichée, il semblerait que leur ampleur reste à ce jour très limitée. En moyenne, les 17 MLC en circulation estiment concerner une population d'environ 500 000 habitants. Or dans les faits, les monnaies locales complémentaires réunissent en moyenne 414 utilisateurs et 86 prestataires. Cela correspond donc à 0.1% de la population estimée concernée.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Nombre d'utilisateurs	20	150	414	2700
Nombre de prestataires	5	55	86	500

Ce public, peu nombreux, va de pair avec le montant de la masse monétaire en MLC actuellement en circulation, en général très faible mais très différent d'un projet à l'autre. Parmi les 17 MLC en circulation, 7 ont une masse monétaire en circulation ne dépassant pas un montant de 10.000 euros.

	Minimum	Médiane	Moyenne	Maximum
Masse monétaire	1600	11525	26139	245000

A) Les projets de MLC sont en effet confrontés à des difficultés

Ceci peut s'expliquer par de nombreux éléments.

Tout d'abord, la plupart de ces projets sont très récents et ont vocation à se consolider et à s'étendre. A l'exception de l'Abeille (Est du Lot et Garonne), les 17 monnaies en circulation étudiées existent en moyenne depuis moins de 3 ans. Par ailleurs les obstacles et les difficultés rencontrées par les associations sont nombreux.

- La première difficulté est sans surprise un **manque de moyens tant financiers qu'humains** pour permettre la mise en place d'une monnaie locale que ce soit sur

le plan technique ou concernant la sensibilisation des individus à l'intérêt d'une monnaie complémentaire. L'émission des billets représente un coût, la gestion des systèmes de traçabilité aussi. Si le lancement de projets suscite souvent un certain engouement, le risque d'essoufflement chez les bénévoles est grand et il devient alors difficile de soutenir le projet sur le long-terme. A noter que même les projets initiés par les pouvoirs publics ou en étroite collaboration avec ceux-ci ne sont pas épargnés par cette difficulté.

- Dans un deuxième temps, près de 4 projets sur 10 se heurtent à **l'incompréhension et à la méconnaissance des citoyens**. Nombreux sont ceux qui peinent à croire que cela soit utile ou viable quand d'autres craignent même d'entrer dans l'illégalité.
- Dans un troisième temps, de nombreuses difficultés sont engendrées par l'absence de cadre juridico-légal autour de certains aspects des monnaies locales. Ainsi, près de 50% déplorent le fait qu'il ne soit pas possible de régler les services publics locaux en monnaie locale, du fait d'un refus des trésoriers payeurs généraux qui seraient selon eux dans l'attente de décisions politiques plus précises. Or si les communes permettaient à leurs habitants de payer la médiathèque, la piscine et la crèche en MLC voire à recevoir une partie de leurs allocations dans ces monnaies, on peut imaginer qu'elles gagneraient en audience. Cela permettrait un changement d'échelle. De même, la complexité des démarches administratives ou du « jargon bureaucratique » fait que pour beaucoup d'acteurs non professionnels, les demandes d'agrément auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution représentent de véritables obstacles qui ont souvent considérablement rallongés les délais de mise en œuvre des projets même pour ceux portés par des collectivités locales et adossés à des banques (SoNantes, Galléco).

LES ASSOCIATIONS ATTENDENT UN SOUTIEN AFFIRME DES POUVOIRS PUBLICS

Dans ce contexte et pour permettre aux monnaies locales de se développer, la quasi-totalité des porteurs de projet reconnaissent la pertinence d'une participation des pouvoirs publics tout en rappelant que ces dispositifs de monnaies complémentaires sont avant tout des initiatives citoyennes et doivent le rester.

Cet appui des pouvoirs publics est attendu à deux échelles.

- Au niveau national.
 - Il est avant tout attendu du pouvoir central qu'il reconnaisse et « adhère » au principe de création de monnaies locales afin de participer à leur meilleure visibilité à l'échelle du territoire mais aussi pour permettre d'assurer une confiance des individus dans ces dispositifs nouveaux. Alors que le fondement même du fonctionnement de la monnaie repose dans la confiance, l'aval de l'Etat est un élément crucial pour rallier un plus grand nombre d'usagers et de prestataires.
 - Dans un deuxième temps, les associations souhaitent que l'Etat précise un cadre juridique plus simple et plus transparent autour des MLC. Ceci permettrait de simplifier les procédures de mise en place et de les rendre plus accessibles aux citoyens. Il est tout particulièrement attendu que l'ACPR assouplisse, simplifie et raccourcisse les procédures de la réglementation autour des MLC (rendu de monnaie, exemption d'impôts, etc) afin de garantir la liberté d'expérimentation. Bien souvent, un certain flou juridique actuel effraie les partenaires financiers qui n'osent s'engager dans de tels projets de peur d'enfreindre la loi.
- Au niveau local.
 - Les acteurs estiment qu'une fois établi un cadre juridique propice au

développement des MLC, c'est à l'échelle locale (régionale, départementale ou municipale) qu'un soutien plus concret pourrait (devrait) s'exercer. Si les collectivités territoriales étaient autorisées à ce que l'usage des MLC soit possibles pour certains services publics locaux, celles-ci devraient être incitées à mettre en place un fond de soutien dédié à l'aide au développement de celles-ci. Cela pourrait notamment permettre de répondre aux besoins des associations en terme d'évolution des supports de la monnaie depuis le papier vers des supports dématérialisés.

- Plus généralement, pour les acteurs, la responsabilité de soutenir la phase de pré-lancement devrait revenir aux collectivités territoriales. Celles-ci devraient permettre la mise en réseau et la coordination des acteurs économiques et financiers privés autour d'un projet monétaire complémentaire afin de favoriser son extension.

APPRENDRE DES REUSSITES

Malgré les difficultés rencontrées par certains projets, d'autres se démarquent clairement comme étant des réussites du fait de l'engouement suscité par le projet auprès des acteurs locaux et de l'envergure prise par le projet.

L'Eusko par exemple (Pays Basque) réunit, après seulement un an de mise en circulation, 2700 usagers, 500 commerces, et la masse monétaire en circulation s'élève aujourd'hui à 245 000 euskos. Il en va de même pour le Sol Violette (Toulouse) (1700 usagers, 135 commerces 43 000 de sols) l'Abeille (Lot et Garonne) (600 usagers, 140 commerces, 20 135 abeilles).

Plusieurs critères ont pu contribuer à ces réussites :

- Un **certain temps de mise en œuvre et d'adaptation** semble nécessaire : Temps de mise en œuvre : l'Abeille a été mise en circulation en janvier 2010 et le Sol Violette en mai 2011.
- Une **communication autour du projet de MLC et l'implication dans la vie locale** semblent également être des éléments facteurs de succès : par exemple, le projet de Sol violette a été fortement mis en valeur par le site internet, par une dynamique d'expérimentation (concernant par exemple les paiements électroniques), ou encore par des partenariats avec les écoles de commerce de Toulouse, les lycées. De même, dans le cas de l'Eusko, la volonté d'encourager l'usage de la langue basque a très certainement contribué à augmenter la visibilité de la MLC.
- La **taille de la zone géographique de lancement** peut favoriser ou au contraire freiner le lancement de la MLC : par exemple, le projet Heol a mis en œuvre un recentrage géographique de la monnaie locale pour favoriser l'émergence d'une dynamique de quartier plus poussée, le Pays de Brest étant un territoire trop vaste pour un lancement.
- Les **aides publiques** peuvent favoriser l'expansion des MLC. L'Eusko a ainsi bénéficié de subventions lors du lancement (Contrats d'accompagnement dans l'emploi (CAE), subventions de l'Agglomération Côte Basque Adour, du Conseil général, de l'Office public de la langue basque, et de petites municipalités). De même, le Sol Violette a bénéficié de subventions de la Mairie de Toulouse, du FSE-micro projet et de la Caisse des Dépôt et Consignations (CDC). Enfin, l'abeille a reçu des financements du Feader, du Conseil général de Lot-et-Garonne, du Conseil régional d'Aquitaine, de la Municipalité Villeneuve et de la Communauté d'agglomération Grand Villeneuvois.
- Finalement, le passage de certains projets par une **période d'essai** a sans doute pu permettre aux acteurs d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et obstacles liés aux MLC : ainsi, le Sol Violette et l'Abeille ont bénéficié de périodes d'essai.

DES MLC QUI SE DISTINGUENT

Parmi les questionnaires reçus, 5 ne correspondent pas à des MLC au sens classique du

terme. Elles se distinguent principalement par leur public ou leurs principes de fonctionnement.

UNE MLC TOURNEE VERS LE MONDE DE L'ENTREPRISE

Contrairement aux monnaies locales conventionnelles qui mettent l'accent sur l'achat de biens et de services par les particuliers, la monnaie SYMBA développée en Ile de France en collaboration entre des universitaires et la Région se focalise avant tout sur les PME et les TPE. Cette monnaie se basera sur un système d'échange inter-organisations et sur un système de crédit mutuel inspiré du modèle WIR qui existe en Suisse. L'idée est de permettre aux entreprises qui créent de la richesse de pallier leur manque de liquidités afin de développer la richesse économique mais aussi sociale, environnementale et culturelle au niveau local. Le projet SYMBA n'exclut pas à terme d'élargir son usage aux particuliers, sur le modèle du projet SoNantes, sans préciser encore sous quelles modalités.

PERMETTRE LA CONTRIBUTION DES PLUS DEFAVORISES AU DEVELOPPEMENT DURABLE

La Monnaie Régionale d'Investissement (MORI) et sa première forme souhaitant être expérimentée en Midi-Pyrénées (MIPYS) est une monnaie qui a avant tout vocation à lutter contre la pauvreté en se focalisant sur la population constituant les trois premiers déciles. A cette dimension sociale très marquée s'ajoutent des objectifs en partie semblables à ceux avancés par les MLC classiques, et très axés sur une dimension écologique : promouvoir un développement régional durable, favoriser la transition énergétique.

Son utilisation ne se concentrera pas autour de l'acquisition de biens et de services. La monnaie entre en circulation par trois moyens : l'achat volontaire, l'attribution de prêts et la compensation entre entreprises et ce toujours sous forme dématérialisée. Elle permettra de financer, à taux zéro, des investissements liés au développement durable. En Midi-Pyrénées, les prêts seront dévolus à la rénovation énergétique de particuliers, de TPE, PME, ou de collectivités. La monnaie entrera en circulation dès lors qu'elle réunira un total de 1000 entreprises partenaires

DES « MONNAIES » A BASE TEMPS

D'autres types de projets qui ont retenu notre attention et feront l'objet d'une étude plus approfondie, sont les dispositifs d'échange qui se basent sur une unité d'échange exprimée en temps. Importées du Québec et portées en France par la fondation MACIF, les Accorderies par exemple se sont développées (Paris, Chambéry, etc) autour de la volonté première de lutter contre la pauvreté et contre l'exclusion sociale. Ces dispositifs regroupent donc des personnes aux profils sociaux variés autour de l'échange d'une très grande variété de services.

Tout comme les MLC étudiées précédemment, ces projets sont encore récents et ont vocation à se consolider et à poursuivre leur expansion. Pour autant, au niveau national, le réseau Accorderie compte : 2 095 Accordeurs dont 74 % de femmes, 35 % de plus de 56 ans, 43 % de personnes vivant seules, 35 % salariés, et 21 % sans emploi, 25 % vivent avec moins de 10 K euros /an. Le pari de la mixité sociale semble réussi.

Néanmoins, ces dispositifs font aussi face à des difficultés. Pour fonctionner, une accorderie requiert un budget annuel compris entre 40 000 et 70 000 euros et doit compter avec l'appui d'un salarié pour s'assurer du maintien d'une certaine dynamique de fonctionnement. Par ailleurs, le développement du dispositif en France est alourdi par l'impossibilité de contracter une assurance collective couvrant les échanges, la suspicion du travail dissimulé ou encore l'absence de soutien pour développer la base informatique de la « banque de temps » à proprement parler.

VALORISER L'ENGAGEMENT CITOYEN

Une troisième forme de monnaie complémentaire à mettre en avant est celle que défend l'ECOSOL (Chambéry). Celle-ci a avant tout pour vocation de valoriser l'engagement citoyen et bénévole. Une activité bénévole régulière et d'un volume horaire prédéfini permet à un individu de recevoir des bons ECOSOL grâce auxquels il peut accéder à des tarifs avantageux, voire gratuitement à certains services (piscine, spectacle, transports en commun).

Conduit à titre expérimental pendant un an, ce projet n'a finalement pas été reconduit directement en 2014 afin de repenser un engagement et un portage collectif plus solide dans une perspective de relance et d'élargissement du projet.

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission commandée par Cécile DUFLOT, ministre de l'égalité des territoires et du logement, et Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire. Notre étude a pour objectif de à aider la Mission à mesurer l'impact des monnaies locales complémentaires (MLC) sur le développement économique et social des territoires. Elle vise également à dresser un état des lieux des systèmes de monnaies locales sur le territoire français afin d'identifier les dynamiques qui les sous-tendent et les obstacles auxquels les porteurs de projet sont aujourd'hui confrontés.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir compléter ce bref questionnaire afin de recenser vos expériences propres en tant qu'acteurs directs au cœur de ces systèmes de monnaies locales et de nous le retourner avant le :

vendredi 21 mars 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Cette enquête permettra à la Mission de compléter l'état de lieux et de bien comprendre les éventuels freins au développement des MLC identifiés par les acteurs.

Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera bien entendu transmise ensuite aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. MISE EN PLACE DU DISPOSITIF

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quel est le nombre d'habitants potentiellement concernés ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte aujourd'hui la MLC ou le projet de votre MLC ?
- Est-elle assujettie aux impôts commerciaux ?
- La demande a-t-elle été faite aux services fiscaux ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?
 - Particuliers (dons/bénévolat) ?
 - Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques, abondement d'un fond de garantie) ?
 - Organismes privés (si oui lesquels) ?
 - Monde universitaire ?
- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date la MLC a-t-elle été effectivement mise en circulation ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à termes l'utilisation de votre MLC ?

II. OBJECTIFS ET PUBLICS

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création de cette MLC ? Sur quelles valeurs est-elle fondée ?
- Quels sont les publics concernés par l'usage de la MLC ? :
 - partenaires commerciaux (commerçants, entreprises (dont associations et coopératives) et services) :
 - partenaires financiers (crédits municipaux, banques) :
 - utilisateurs / préciser si un ciblage par public a été retenu
- Avez-vous introduit des critères pour la sélection de vos partenaires, et lesquels ? Sont-ils agréés et par qui ?

III. FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF

A. Descriptif de la MLC

- Quels usages sont faits de cette monnaie ? Est-elle utilisée pour l'acquisition de biens ? De services ? Pour obtenir des (micro)crédits ? Autres ?
- Des salaires (ou une part de salaire) sont-ils versés en MLC ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ?
- La MLC que vous proposez est-elle « fondante » ? Dans l'affirmative, à quelles conditions ? à quoi est affecté le produit (ou les bénéfices) de cette fonte ?
- Avez-vous mis en place un fond de garantie ? Sous quelle forme ? Et à quelles conditions ?
- Est-ce possible pour un usager de convertir ses unités de MLC en euros ? Si oui sous quelles conditions ?
- Quel format emprunte aujourd'hui votre MLC ? (Papier, électronique, équivalent carte bancaire).
- Souhaitez-vous faire évoluer ce format ? Sous quelle forme ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges en MLC ?
- Avez-vous mis en place des formations à destination des usagers des MLC, des Banques, des prestataires (producteurs locaux, commerçants) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage de la monnaie (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?
- Avez-vous mis en place des formes spécifiques d'aide à l'utilisation de la monnaie ? Si oui à destination de quel(s) public(s) ?
- Avez-vous mis au point des stratégies visant à inciter à l'usage de la monnaie locale ? Si oui, lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre monnaie locale ?

IV. MISE EN PERSPECTIVE

- Avez-vous idée du nombre de personnes potentiellement concernées par votre MLC ?
- Combien compte-t-on aujourd'hui d'usagers réguliers de la MLC ? (donner un ordre de grandeur)
- Combien de partenaires commerciaux compte-t-on aujourd'hui dans le dispositif ?
- Quelle est la masse monétaire en MLC actuellement en circulation ?
- Pouvez-vous mesurer la vitesse de circulation de votre MLC ?

- Quelles sont les principales évolutions du fonctionnement de votre MLC depuis sa mise en circulation (structures et organismes d'appui au dispositif, extension des usages...) ?
- Avez-vous déjà prévu des améliorations ? Lesquelles ?
- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage et la circulation de votre monnaie locale en termes :
 - juridiques ?
 - techniques ?
 - économiques ?
 - autres ?
- Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux soit utile au développement des MLC ? Si oui, pouvez précisez de quelle(s) nature(s) en développant votre réponse et en hiérarchisant vos priorités ?
- Quels sont vos objectifs pour l'évolution de votre MLC à l'horizon des cinq prochaines années ?
- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre MLC ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?
- Existe-t-il déjà des premiers bilans ? Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE SYSTEMES D'ECHANGES LOCAUX A BASE TEMPS

Ce questionnaire s'inscrit dans le cadre d'une mission interministérielle commandée par madame Cécile DUFLOT, ministre du logement et de l'égalité des territoires, et monsieur Benoît HAMON, ministre chargé de l'Economie Sociale et Solidaire et du commerce.

Cette mission porte sur le développement des monnaies locales complémentaires et des systèmes d'échanges locaux constaté tant en France qu'à l'étranger. Le présent questionnaire vise plus particulièrement les systèmes d'échanges locaux à base temps.

Il a pour objectif d'aider la Mission pilotée par Jean-Philippe Magnen, Vice-Président du conseil régional des Pays de la Loire et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, synthèse et Prospective à la DGCS à mieux cerner l'impact des Systèmes d'échanges locaux sur le développement économique et social des territoires.

Cette enquête doit permettre à la Mission notamment d'identifier les éventuels freins au développement des SELs et des autres formes de « Système d'échanges à base temps » comme les Accorderies.

Pour ce faire, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce questionnaire avant le :

30 avril 2014 (délai de rigueur)

à l'adresse mail suivante :

DGCS-monnaieslocales@social.gouv.fr.

Nous vous remercions par avance. Une synthèse de l'exploitation de ce travail sera retournée aux acteurs qui auront répondu à l'enquête.

I. Mise en place du dispositif

A. Elaboration du projet

- Intitulé du dispositif pour lequel vous vous êtes impliqué.e.s ?
- Quel territoire est concerné par ce dispositif ?
- Quels structures et organismes sont à l'origine de ce projet ?

B. Mise en œuvre du dispositif

- Quel est le statut juridique de la structure qui porte le projet ?
- De quels éventuels soutiens extérieurs le dispositif a-t-il bénéficié et sous quelles formes ?

Particuliers (dons/bénévolat) ?

Pouvoirs publics locaux (si oui lesquels : subventions, aides spécifiques) ?

Organismes privés (si oui lesquels) ?

- A partir de quelle date le projet a-t-il été initié ? A quelle date le Système d'échanges a-t-il été effectivement mis en œuvre ?
- Avez-vous eu recours à une période d'essai avant d'entreprendre votre projet à plus grande échelle ?
- A quelle échelle comptez-vous développer à terme l'utilisation de votre système ?

II. Objectifs et publics

- Quels sont les principaux objectifs visés par la création du système d'échanges local ? Sur quelles valeurs est-il fondé ?
- Qui est impliqué dans le système d'échange ? :
 - Un ciblage plus particulier en direction de certains publics a-t-il été retenu ?

III. Fonctionnement du dispositif

A. Descriptif

Décrivez le principe général de fonctionnement du système d'échange :

- S'il s'agit d'un système d'échanges base temps, quel est le mode de comptabilisation des temps échangés pris en compte ?
- Quels usages sont faits du système d'échange ? Pour quelle acquisition de biens, de services est-il principalement utilisé ? Autres utilisations ?
- Quelle est l'unité de compte utilisée ? Appuyez vous votre système d'échanges sur une monnaie complémentaire locale ? Si oui, laquelle ?
- Votre organisme a-t-il aussi une activité d'achats groupés ?
- Votre organisme est-il impliqué dans la délivrance de micro-crédits ?
- Autres (ateliers, activités culturelles, festives,...) ?

B- Ingénierie et logistique mises en place :

- L'activité repose-t-elle en totalité sur le bénévolat ?
- Y-a-t-il du personnel salarié ?
- Budget de la structure : Quel montant ? Quelles sont les principales sources de financement ?
- Sur quels outils techniques repose la traçabilité des échanges ?
- Avez-vous mis en place des formations ?

-Y-a-t-il des modalités permettant que les personnes qui participent au fonctionnement de la structure (logistique, animations d'ateliers, vie interne) en retirent une rémunération en temps (crédit dans le système d'échanges) ?

- Existe-t-il des conditions restrictives d'usage (adhésion préalable à une structure, justificatifs divers, etc.) ?

-Y-a-t-il des contrôles ?

-Avez-vous été confronté à des détournements d'usage ?

- Quels moyens utilisez- vous pour faire mieux connaître votre activité ?

-Quelles sont les principales difficultés que vous avez rencontrées dans la mise en place de votre système d'échange ou pour l'étendre ?

IV. Mise en perspective

- Combien de personnes participent au système d'échanges ?

Précisez le nombre d'adhérents et ceux ayant au moins une fois dans l'année 2013 été partie prenante d'un échange (ou dans l'année 2012 si votre bilan 2013 n'est pas encore établi)

- Y-a-t-il eu des évolutions significatives dans le fonctionnement de votre système d'échange depuis sa création ? Lesquelles ?

- Avez-vous prévu de nouvelles évolutions ? Lesquelles ?

- Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans l'usage en termes :

- juridiques ?

- techniques ?

- économiques ?

- autres ?

- Qu'est-ce qui selon vous serait de nature à étendre significativement le nombre des systèmes d'échanges et le nombre de leurs participants ?

-Pensez-vous qu'un appui des pouvoirs publics locaux et nationaux serait nécessaire au développement des systèmes d'échange ? Si oui, pouvez préciser de quel nature en développant votre réponse et en hiérarchisant les priorités ?

- Avez-vous mis en place un dispositif d'évaluation des impacts socio-économiques (directs, indirects, induits) de votre système d'échanges ? Si oui, par qui est-il piloté ? Quels sont les indicateurs que vous avez retenus ?

- Existe-t-il déjà des premiers bilans (apportant des précisions sur le nombre de participant(e)s au système, leur sexe, leur âge, leur situation sociale, leurs revenus, l'ampleur et la nature de leurs échanges ?). Si oui, est-il possible de nous les transmettre ?

Vos suggestions ou remarques :

QUESTIONNAIRE CONSEILLERS ECONOMIQUES EN AMBASSADE : LES MONNAIES LOCALES COMPLEMENTAIRES ET LES SYSTEMES D'ECHANGE A BASE TEMPS

CONTEXTE

Depuis le début des années 1990, les initiatives de création de monnaies locales complémentaires se sont multipliées en Europe, en Amérique Latine ou encore au Japon. Ces monnaies locales complémentaires (MLC) parfois aussi appelées monnaies sociales, régionales ou encore solidaires constituent des « *dispositifs d'échange locaux de biens, de services et de savoirs, organisés autour d'une monnaie spécifique permettant à la fois*

d'évaluer et de régler des échanges ». 16 D'un lieu à un autre, elles empruntent des formats assez variables, prenant parfois comme unité d'échange la monnaie ayant cours légal ou d'autre fois le temps.

Face à l'affirmation de l'émergence de ces phénomènes, Madame Cécile Duflot, ancienne ministre de l'égalité des territoires et du logement et Monsieur Benoit Hamon, ancien ministre délégué de l'économie sociale et solidaire et de la consommation et leurs successeurs, ont demandé la mise en place d'une mission afin de *mesurer l'impact de ces dispositifs sur le développement économique et social des territoires*. Cette étude est conduite conjointement par Jean-Philippe Magnen, vice-président de la région Loire-Atlantique et Christophe Fourel, chef de la Mission d'Analyse Stratégique, Synthèse et Prospective (MASSP) de la DGCS. C'est dans ce cadre que nous nous permettons de vous solliciter afin de pouvoir établir un aperçu de la situation de vos pays d'accueil respectifs.

LES MLC EN FRANCE ET DANS LE MONDE : UN APERÇU

Actuellement, les dispositifs de monnaie complémentaire revêtent de multiples formes et procèdent de modalités d'organisation diverses.

Celles qui ont retenu notre attention relèvent tout d'abord de deux dynamiques principales. D'une part se sont développées des initiatives de création de monnaies complémentaires à la monnaie nationale et indexée sur celle-ci. Le but est alors de préconiser un usage local et ainsi, de stimuler des circuits économiques courts, facteurs d'une économie plus responsable tant sur le plan social qu'environnemental.

D'autre part, des dispositifs à base temps tels que les Systèmes d'Echanges Locaux (SELS) où les Accorderies ont vu le jour. Il s'agit alors de privilégier des échanges de biens et de services au travers d'une monnaie scripturale de crédit mutuel exprimée en temps et sur la base d'1h=1h. Dans ce cas, la réception d'un don correspond à un crédit et un contre-don à un débit. Là aussi, on contourne le système monétaire courant pour privilégier certaines formes de l'échange.

On peut traditionnellement mettre en avant trois principales motivations qui démarquent les MLC et les systèmes d'échanges à base temps du système monétaire conventionnel :

- Localiser les transactions, en privilégiant l'usage local de revenus tirés d'une production locale.
- Dynamiser ces échanges au bénéfice des populations, et pour cela refuser l'accumulation, la conservation et la concentration de la richesse
- Transformer les pratiques et les représentations de l'échange (monnaie sociale).

Nous nous intéressons aussi à une forme moins commune de monnaie complémentaire sur le modèle du WIR qui s'est développé en Suisse depuis les années 1930. Dans un contexte de crise et de ralentissement de l'économie, les entreprises ont établi un mode de fonctionnement permettant de contourner le système bancaire conventionnel lorsque celui-ci serait moins enclin à octroyer des prêts en se prêtant directement entre elles. Aujourd'hui, le WIR représente l'équivalent de près d'1% du PIB suisse.

ETUDES PRECEDEMMENT MENEES

Dans le cadre de cette mission interministérielle, une enquête a été lancée afin de recenser les expériences menées en France.

Il serait intéressant que vous puissiez nous dire si des études équivalentes vous ont été demandées par d'autres organes tels que la Banque de France ou le Trésor par exemple.

16 Blanc Jérôme et Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

QUESTIONNAIRE



Le développement des MLC et des systèmes d'échange à base temps

- Peut-on parler d'un phénomène d'expansion de ce type de dispositifs dans votre pays d'accueil ?
- Dans quel contexte ont-ils émergé ? Réaction à une crise ? Opposition au système économique conventionnel ? Autre ?
- Quelles sont les grandes tendances qui se dessinent quant aux objectifs que se donnent les porteurs de projets de monnaies locales et d'autres dispositifs d'échanges non conventionnels ?
- Pourriez-vous nous décrire 1 ou 2 projets particulièrement emblématiques et réussis ?
- Les projets de monnaies, SEL, etc se sont-ils heurtés à des résistances, des oppositions ? Si oui, lesquelles ?



Les MLC, systèmes base temps et l'Etat

- Les pouvoirs publics sont-ils associés à la mise en place et/ou au développement de ces dispositifs ? Si oui, lesquels ?
- Le cadre juridique des dispositifs monétaire ou base temps est-il clairement défini ? Quelles sont les éventuelles limites auxquelles se heurtent les porteurs de projet sur le plan légal ?
- Des dispositifs de suivi ont-ils été mis en place ?
- Autre(s) élément(s) que vous estimez utile de nous communiquer.

LOCAL CURRENCIES AND LOCAL EXCHANGE TRADING SYSTEMS

CONTEXT

Since the beginning of the 1990s, the projects of local currencies creations have multiplied in Europe, Latin America and Japan. Those local currencies, sometimes called social, regional or solidarity-based currencies, are "systems of local exchange of goods, services and knowledge organized around a specific currency that allow evaluating and paying for exchanges¹⁷".

In the places when they are implemented, the local currencies have different formats, using the legal currency or time as an exchange unit.

Faced with the emergence and the multiplication of these phenomenon, Mrs Cecile Duflot, former Minister of Territorial Equality and Housing and Mr Benoit Hamon, for Minister Delegate for Social and Solidarity Economy and Consumption and their successors, asked to launch a mission in order to evaluate the impact of those systems on the economic and social development in the different places where the local currencies are implemented. This study is conducted by Jean-Philippe Magnen, vice-president of the region Loire-Atlantique and Christophe Fourel, chief of the Strategic Analysis, Synthesis and Prospective Bureau in the Social Cohesion Department.

¹⁷ Blanc Jérôme and Fare Marie, Les monnaies sociales en tant que dispositifs innovants : une évaluation, Innovations, 2012/2 n°38, p. 67-84. DOI : 10.3917/inno.038.0067

In this regard, we take the liberty of appealing to you, in order to have a glimpse of your host country's situation.

LOCAL CURRENCIES IN FRANCE AND IN THE WORLD

Today, the local currencies systems are taking multiple forms and are organized in several ways. Those who draw our attention are characterized by two main dynamics. First, local currencies complementary have been created and are complementary to the legal currency, while being indexed to it. The goal is to spur a local use of the currency and to stimulate the short economic circuits. This is a way to have a more responsible economy, when it comes both to social and environmental matters.

Moreover, local exchange systems have emerged. Their goal is to foster goods and services exchanges with a scriptural currency that serves for mutual credit, expressed in unit of time (one hour = one unit of currency). Therefore, receiving units of currency tallies with a credit, and giving units of currency tallies with a debit. Here again, the usual monetary system is avoided in order to foster some forms of exchange.

Three main characteristics are traditionally given, that differentiate local currencies and local exchange systems from the usual monetary system:

- They locate the transactions, by favoring local use of the revenues drawn from a local production
- They spur those exchanges at the benefit of the population, by refusing wealth accumulation, conservation and concentration
- They transform exchange practices and representations (social currencies)

We are also interested in a less common form of complementary currency, the WIR, that have been developed in Switzerland in the 1930s. In a time of crisis and economic slowdown, companies have established a system that allows them to avoid the usual banking system when it is less likely to give credit, and to lend directly money to each other. Today, the WIR represents 1% of the Swiss GDP

FORMER STUDIES

Within the frame of this inter-ministerial study, a survey has been launched in order to have an overview of the French experiments.

We would like to know if you have been asked with similar studies by other institutions, such as the Bank of France or the Treasury.

QUESTIONNAIRE

The development of local currencies and local currency systems

- Is there a multiplication of those systems in your host country?
- Why did they emerge? Are they a reaction to the crisis? An opposition to the usual economic system? Something else?
- What are the project managers' goals?
- Could you describe one or two particularly emblematic and successful projects?
- Have there been obstacles to the development of those projects? What were they?

The local currencies, local exchange projects and the Public administration

- Have public administration been associated to the setting up of those projects? Which public structures were involved?
- Is the legal frame clearly defined? What are the potential hindrances for the project managers?

- Have feedback processes been set up?
- Additional information that you would like to tell us about:

CONTACTS PRESSE CABINET DE CAROLE DELGA :

Sophie DULIBEAU et Anthony PORCHERON
sec.secaccess-presse@cabinets.finances.gouv.fr
01 53 18 44 13